RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

# SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DE L'OUEST

## RAPPORT DIAGNOSTIC








# MENTIONS LÉGALES

**Document préparé par :**
Le Ministère de l'Économie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

**Avec la contribution technique du :**
Groupement de bureaux d'études RAINBOW
ENVIRONMENT CONSULT / GEFA & ENGENEERING

**Copyright 2024**
Ministère de l'Économie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Tous droits réservés.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, sans le consentement préalable et écrit du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ou de ses ayants cause est illicite.

**Pour tout renseignement, bien vouloir contacter :**

- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
  E-mail : admin@minepat.gov.cm
  BP. : 660 Yaoundé - Cameroun
- Conseil Régional de l'Ouest,
  BP. 1112 Bafoussam
  E-mail : infos@mywestregioncameroon.com

# SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DE L'OUEST

---

# RAPPORT
# DIAGNOSTIC

# TABLE DES MATIÈRES


| | | |
|---|---|---|
| Table des matières | | 3 |
| Liste des sigles et abréviations | | 8 |
| Liste des tableaux | | 13 |
| Liste des figures | | 19 |
| Liste des cartes | | 21 |
| Liste des photos | | 22 |
| Liste des encadrés | | 23 |
| Synthèse du diagnostic de la Région de l'Ouest | | 24 |
| **INTRODUCTION GENERALE** | | 36 |
| **1. CONTEXTE** | | 37 |
| **2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE** | | 38 |
| **3. APPROCHE METHODOLOGIQUE** | | 40 |
| **Chapitre 1 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE** | | 42 |
| **1.1.** | **PRINCIPES DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU NIVEAU NATIONAL** | 43 |
| **1.2.** | **DECOUPAGE TERRITORIAL DE LA REGION** | 44 |
| 1.2.1. | Historique du découpage administratif de la Région | 44 |
| 1.2.2. | Services administratifs déconcentrés | 47 |
| 1.2.3. | Problematique et enjeux de l'organisation administrative regionale | 47 |
| 1.2.4. | Organisation des chefferies dans la Région | 48 |
| 1.2.5. | Interrelations entre autorités administrative et traditionnelle | 50 |
| 1.2.6. | Litiges relatifs aux limites des circonscriptions administratives et des unités de commandement traditionnel dans la Région | 51 |
| **1.3.** | **COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES DANS LE DÉVELOPPEMENT REGIONAL** | 52 |
| 1.3.1. | Gouvernance des communes dans la Région de l'Ouest | 54 |
| 1.3.2. | Intercommunalité dans la Région de l'Ouest | 57 |
| 1.3.3. | Evaluation des Communes sur la base du guichet performance du PNDP | 60 |
| 1.3.4. | Problématiques de la décentralisation | 61 |
| **1.4.** | **FFOM DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET GOUVERNANCE DES CTD DE LA REGION** | 63 |
| **Chapitre 2 : MILIEU BIOPHYSIQUE ET HUMAIN** | | 64 |
| **2.1.** | **MILIEU PHYSIQUE** | 65 |
| 2.1.1. | Climat | 65 |
| 2.1.2. | Hydrographie | 69 |

| | | |
|---|---|---|
| 2.1.3. | Géomorphologie de la Région de l'Ouest | 72 |
| 2.1.4. | Géologie de l'Ouest Cameroun | 74 |
| 2.1.5. | Sols de la Région de l'Ouest | 77 |
| 2.1.6. | Analyse de FFOM du milieu physique de la Région de l'Ouest | 80 |
| **2.2.** | **MILIEU BIOLOGIQUE** | 81 |
| 2.2.1. | Végétation dans la Région de l'Ouest | 81 |
| 2.2.2. | Faune dans la Région de l'Ouest | 83 |
| 2.2.3. | Aires protégées dans la Région | 83 |
| 2.2.4. | Analyse des FFOM du milieu biologique de la Région de l'Ouest | 85 |
| **2.3.** | **MILIEU HUMAIN** | 86 |
| 2.3.1. | Organisation socioculturelle de la Région | 86 |
| 2.3.2. | Migrations et syncrétismes culturels | 88 |
| 2.3.3. | Croyances religieuses | 89 |
| 2.3.4. | Accès à la terre dans la Région | 91 |
| 2.3.5. | Région caractérisée par une dynamique associative et un développement par ses fils | 95 |
| 2.3.6. | Dynamique économique | 96 |
| 2.3.7. | Répartition des rôles en fonction du sexe | 97 |
| 2.3.8. | Peuples autochtones dans la Région de l'Ouest | 98 |
| 2.3.9. | Analyse des FFOM du milieu humain de la Région | 109 |

**Chapitre 3 : RESSOURCES NATURELLES** 111

| | | |
|---|---|---|
| **3.1.** | **RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES** | 112 |
| 3.1.1. | Ressources forestières | 112 |
| 3.1.2. | Ressources fauniques | 123 |
| **3.2.** | **RESSOURCES MINIERES DE LA REGION DE L'OUEST** | 123 |
| 3.2.1. | Potentiel géologique | 123 |
| 3.2.2. | Potentialités en ressources minérales du sol et du sous-sol | 124 |
| **3.3.** | **RESSOURCES EN EAU** | 126 |
| 3.3.1. | Eaux météoriques/eaux pluviales | 126 |
| 3.3.2. | Eaux de surface ou eaux fluviales | 126 |
| 3.3.3. | Ressources en eaux souterraines | 127 |
| 3.3.4. | Projection sur la disponibilité des ressources en eau dans la Région | 128 |
| 3.3.5. | Qualité de la ressource en eau de la Région | 128 |
| 3.3.6. | Problèmes liés au suivi de l'eau | 129 |
| **3.4.** | **RESSOURCES ENERGETIQUES** | 129 |
| 3.4.1. | Potentiel hydroélectrique | 129 |
| 3.4.2. | Potentiel éolien | 131 |
| 3.4.3. | Potentiel en énergie solaire | 132 |
| 3.4.4. | Biomasse | 134 |
| **3.5.** | **RESSOURCES PAYSAGERES** | 136 |

| | | |
|---|---|---|
| **Chapitre 4 : INFRASTRUCTURES** | | 139 |
| **4.1.** | **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** | 140 |
| 4.1.1. | Infrastructures routières dans la Région de l'Ouest | 141 |
| 4.1.2. | Infrastructures aéroportuaires | 148 |
| 4.1.3. | Infrastructures ferroviaires | 148 |
| 4.1.4. | Réseau fluvial et lacustre | 148 |
| 4.1.5. | Politiques et stratégies de développement du secteur des transports | 148 |
| 4.1.6. | Synthèse de l'analyse des FFOM du déploiement des infrastructures de transport dans la Région | 149 |
| **4.2.** | **INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES** | 151 |
| 4.2.1. | Situation de l'énergie dans la Région de l'Ouest | 151 |
| 4.2.2. | Synthèse des FFOM du secteur de l'énergie dans la Région de l'Ouest | 158 |
| **4.3.** | **INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT** | 160 |
| 4.3.1. | Approvisionnement en eau potable | 160 |
| 4.3.2. | Projets en cours et envisagés dans le domaine de l'approvisionnement en eau | 168 |
| 4.3.3. | Assainissement et défis environnementaux liés à l'eau | 168 |
| 4.3.4. | Intercommunalité dans la gestion des ressources en eaux et l'assainissement | 170 |
| **4.4.** | **INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION ET D'INFORMATION** | 171 |
| 4.4.1. | Postes et télécommunications dans la Région de l'Ouest | 171 |
| 4.4.2. | Moyens de communications | 175 |
| **4.5.** | **STRUCTURE D'ACCUEIL TOURISTIQUE** | 177 |
| **Chapitre 5 : DEMOGRAPHIE DE LA REGION DE L'OUEST** | | 180 |
| **5.1.** | **POSITIONNEMENT DE LA POPULATION DE LA REGION DE L'OUEST PAR RAPPORT A LA POPULATION NATIONALE** | 181 |
| **5.2.** | **POPULATION DE LA REGION DE L'OUEST PAR GRANDS GROUPES D'AGES** | 182 |
| 5.2.1. | Population de la Région de l'Ouest par Département et par Arrondissement | 184 |
| 5.2.2. | Répartition de la population de la Région de l'Ouest selon le milieu de résidence | 189 |
| **5.3.** | **DYNAMIQUE DE CERTAINS PARAMATRES DEMOGRAPHIQUES DANS LA REGION** | 190 |
| 5.3.1. | Niveau et tendance de la fécondité | 190 |
| 5.3.2. | Niveau et tendance de la mortalité | 191 |
| 5.3.3. | Niveau et tendance de la migration | 192 |
| 5.3.4. | Personnes Déplacées Internes (PDI) dans la Région de l'Ouest et refugiés suite à la crise sociopolitique dans les Régions du Nord -Ouest et du Sud-Ouest | 194 |
| **5.4.** | **MATRICE FFOM DU DIAGNOSTIC DE LA DEMOGRAPHIE DANS LA REGION DE L'OUEST** | 196 |
| **Chapitre 6 : SECTEURS ET EQUIPEMENTS SOCIOCULTUREL ET SPORTIF** | | 197 |
| **6.1.** | **EDUCATION ET FORMATION** | 198 |
| 6.1.1. | Education de base dans la Région de l'Ouest du Cameroun | 198 |
| 6.1.2. | Enseignement secondaire et normale dans la Région de l'Ouest | 211 |

| | | |
|---|---|---|
| 6.1.3. | Enseignement Supérieur et la Recherche | 220 |
| 6.1.4. | Formation professionnelle | 227 |
| 6.1.5. | Question « Jeune » dans la Région de l'Ouest | 228 |
| **6.2.** | **SANTE** | 230 |
| 6.2.1. | Organisation et fonctionnement du système de santé au Cameroun | 231 |
| 6.2.2. | Carte sanitaire de la Région | 232 |
| 6.2.3. | Profil épidémiologique de la Région de l'Ouest | 243 |
| 6.2.4. | Médecine traditionnelle | 247 |
| 6.2.5. | Analyse FFOM (force faiblesse opportunité menace) du système de santé dans la Région | 250 |
| **6.3.** | **OFFRE CULTURELLE** | 251 |
| 6.3.1. | Chefferies, musées et festivals | 251 |
| 6.3.2. | Artisanat et terroir | 254 |
| **6.4.** | **OFFRE EN EQUIPEMENTS SPORTIFS** | 256 |
| 6.4.1. | Disponibilité et états des équipements sportifs dans la Région | 256 |
| 6.4.2. | Évaluation du niveau de l'offre en équipements sportifs | 258 |
| 6.4.3. | Analyse des FFOM de l'équipement de la Région en infrastructures sportives | 259 |
| **Chapitre 7 : ACTIVITES ECONOMIQUES** | | 260 |
| **7.1.** | **SITUATION DE QUELQUES INDICATEURS ECONOMIQUES DE LA REGION DE L'OUEST** | 261 |
| **7.1.1.** | Emploi/chômage | 261 |
| **7.1.2.** | Pauvreté | 263 |
| **7.1.3.** | Inflation | 264 |
| **7.2.** | **ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION DE L'OUEST** | 265 |
| **7.2.1.** | Secteur primaire | 265 |
| **7.2.2.** | Secteurs secondaires | 351 |
| **7.2.3.** | Secteur tertiaire | 357 |
| **7.2.4.** | Création des PME dans la Région | 393 |
| **Chapitre 8 : URBANISATION** | | 395 |
| **8.1.** | **CONCEPT DE LA VILLE ET SON APPLICATION A L'OUEST CAMEROUN** | 396 |
| 8.1.1. | Plusieurs définitions de la ville par les institutions étatiques | 396 |
| 8.1.2. | Vers une contextualisation de la notion de ville dans la Région de l'Ouest | 397 |
| 8.1.3. | Contexte historique de l'urbanisation de l'Ouest Cameroun | 397 |
| **8.2.** | **ETAT DES LIEUX DE L'URBANISATION ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION DANS LA REGION** | 398 |
| 8.2.1. | Etat des lieux de l'urbanisation dans la Région de l'Ouest | 398 |
| 8.2.2. | Etat des documents de planification dans la Région de l'Ouest | 400 |

| | | |
|---|---|---|
| 8.2.3. | Etat des lieux de l'urbanisation et documents de planification par Département dans la Région | 400 |
| **8.3.** | **ARMATURE URBAINE ET DYNAMIQUE SPATIALE DES VILLES DE L'OUEST** | 405 |
| 8.3.1. | Principaux facteurs influençant l'urbanisme dans la Région | 405 |
| 8.3.2. | Hiérarchie urbaine et polarisation de l'espace régional | 405 |
| **8.4.** | **ETAT DE LA RESERVE FONCIERE DE LA REGION** | 412 |
| **8.5.** | **PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DES VILLES PRINCIPALES DE LA REGION** | 413 |
| 8.5.1. | Bafoussam : une ville au carrefour des échanges régionaux et nationaux | 413 |
| 8.5.2. | Dschang : un important Pôle du Savoir | 416 |
| 8.5.3. | Foumban : ville historique et touristique | 420 |
| 8.5.4. | Foumbot : principal bassin agricole de la Région | 422 |
| 8.5.5. | Mbouda | 424 |
| **8.6.** | **CONTRAINTES DE L'URBANISATION DE LA REGION DE L'OUEST** | 426 |
| **8.7.** | **ANALYSE FFOM DU DIAGNOSTIC DE L'URBANISATION DE LA REGION DE L'OUEST** | 426 |
| **Chapitre 9 :** | **PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA REGION DE L'OUEST** | 428 |
| **9.1.** | **PRINCIPALES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LA REGION** | 429 |
| 9.1.1. | Risques de catastrophes naturelles dans la Région | 429 |
| 9.1.2. | Dégradation de l'environnement par les activités anthropiques dans la Région | 434 |
| **9.2.** | **ACTIVITES ET BILAN DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL** | 446 |
| 9.2.1. | Programmes de performance annuelle du MINEPDED | 446 |
| 9.2.2. | Difficultés des services publics à assurer l'intégrité environnementale de la Région | 447 |
| 9.2.3. | Autres acteurs de la gestion de l'environnement dans la Région | 447 |
| **9.3.** | **ANALYSE DES FFOM DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION** | 448 |
| **CONCLUSION** | | 449 |
| **Références Bibliographiques** | | 453 |
| **Annexes** | | 460 |
| Annexe 1 : Liste des personnes consultées | | 460 |
| Annexe 2 : Liste des personnes impliquées dans le processus de l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de l'ouest (SRADDT-OUEST) | | 464 |

# LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ADEID** | Action pour un Développement Equitable Intègre et Durable |
| **AES** | Audit Environnemental et Social |
| **ANAFOR** | Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier |
| **ANTIC** | Agence Nationale des Techniques de l'Information et de la Communication |
| **APEE** | Association des Parents Elèves et des Enseignants |
| **BIP** | Budget Investissement Public |
| **BTP** | Bâtiment et Travaux Publics |
| **BUCREP** | Bureau Central des Recensements et des Etudes sur la Population |
| **C.D.M.T** | Cadre des Dépenses à Moyens Termes |
| **C2D** | Contrat de Désendettement et Développement |
| **CAB** | Central Africa Backbone |
| **CAF** | Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle |
| **CAMPOST** | Cameroon Postal Services |
| **CAMWATER** | Cameroon Water Utilities Corporation |
| **CAN** | Coupe d'Afrique des Nations |
| **CAPR** | Centre d'Approvisionnement Pharmaceutique Régional |
| **CARPE** | Central African Regional Program for the Environment |
| **CDE** | Camerounaise Des Eaux |
| **CEBNFs** | Centres d'Education de Base Non Formelle |
| **CEMAC** | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| **CENAJES** | Centre National de la Jeunesse et des Sports |
| **CES** | Collège d'Enseignement Secondaire |
| **CETIC** | Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial |
| **CFCE** | Centre de Formalité et de Création d'Entreprise |
| **CFP** | Centre de Formation Privé |
| **CIPCRE** | Cercle International pour la Promotion de la Création |
| **CMA** | Centres Médicaux d'Arrondissement |
| **CMPJ** | Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes |
| **CNFZV** | Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire |
| **COOP** | Coopérative |
| **CRH** | Centre de Recherche Hydrologique |
| **CS** | Centre de Santé |
| **CSI** | Centre de Santé Intégré |

| | |
|---|---|
| **CTD** | Collectivité Territoriale Décentralisée |
| **CTT** | Centre de Traitement pour la Tuberculose |
| **CVUC** | Communes et Villes Unies du Cameroun |
| **DBO 5** | Demande Biochimique en Oxygène |
| **DCO** | Demande Chimique en Oxygène |
| **DEPR** | Direction de l'Entretien du Patrimoine Routier |
| **DERHP** | Développement d'Electrification Rurale des Hauts Plateaux |
| **DFP** | Domaine Forestier Permanent |
| **DGD** | Dotation financière de l'Etat |
| **DGPAT** | Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire |
| **DMN** | Direction Météorologique Nationale |
| **DMS** | Durée Moyenne de Séjour |
| **DR** | Délégation Régionale |
| **DSCE** | Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi |
| **DSPIR** | Driving Forces, Pressures, States, Impacts, Response |
| **DSSEF** | Document de Stratégie pour le Secteur de l'Education et de la Formation |
| **ECAM** | Enquête Camerounaise Auprès des Ménages |
| **EESS** | Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique |
| **EIES** | Etude d'Impact Environnemental et Social |
| **ENIEG** | Ecole Normale d'Instituteurs d'Enseignement Général |
| **ENIET** | Ecole Normale d'Instituteurs d'Enseignement Technique |
| **ETA** | Ecole Technique d'Agriculture |
| **FASA** | Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles |
| **FC** | Forêt Communale |
| **FEICOM** | Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale |
| **FMSP** | Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques |
| **FOSA** | Formation Sanitaire |
| **FR** | Fonds Routier |
| **FS** | Forêt Sacrée |
| **GIC** | Groupe d'Initiative Commune |
| **GIZ** | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| **GTZ** | Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit/ Coopération Allemande au Développement |
| **HD** | Hôpital de District |
| **HR** | Hôpital Régional |
| **HTB** | réseau de transport Haute Tension |
| **HYSACAM** | Hygiène et Salubrité du Cameroun |
| **IDE** | Ecole des Infirmiers Diplômés d'Etat |
| **IPES** | Institut Privé d'Enseignement Supérieur |
| **IPNUES** | Institution Publique Non Universitaires d'Enseignement Supérieur |

| | |
|---|---|
| **IRAD** | Institut de Recherche Agricole pour le Développement |
| **IRGM** | Institut de Recherches Géologiques et Minières |
| **IS** | Impôt sur les Sociétés |
| **INS** | Institut National de la Statistique |
| **MBOSCUDA** | Mbororo Social and Cultural Development Association |
| **MGEA** | Moyenne et Grande Exploitation Agricole |
| **MIB** | Marché Intérieur du Bois |
| **MICS** | Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples |
| **MINADER** | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural |
| **MINAS** | Ministère des Affaires Sociales |
| **MINATD** | Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation |
| **MINCOMMERCE** | Ministère du Commerce |
| **MINDCAF** | Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières |
| **MINEDUB** | Ministère de l'Education de Base |
| **MINEE** | Ministère de l'Eau et de l'Energie |
| **MINEPAT** | Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire |
| **MINEPDED** | Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable |
| **MINEPIA** | Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales |
| **MINFI** | Ministère des Finances |
| **MINFOF** | Ministère des Forêts et de la Faune |
| **MINHDU** | Ministère de l'Habitat et du Développement urbain |
| **MINJEC** | Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique |
| **MINMIDT** | Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique |
| **MINPMEESA** | Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat |
| **MINPOSTEL** | Ministère des Postes et Télécommunications |
| **MINPROFF** | Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille |
| **MINRESI** | Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation |
| **MINSEP** | Ministère des Sports et de l'Education Physique. |
| **MINT** | Ministère des Transports |
| **MINTOUL** | Ministère du Tourisme |
| **MINTP** | Ministère des Travaux Publics |
| **MNT/SRTM** | Modèle Numérique de Terrain |
| **NEPAD** | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique |
| **NIES** | Notice d'Impact Environnemental et Social |
| **OHADA** | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| **OIT** | Organisation Internationale du Travail |
| **OMD** | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| **OMM** | Organisation Mondiale de la Météorologie |

| | |
|---|---|
| **OMS** | Organisation mondiale de la Santé |
| **OMT** | Organisation Mondiale du Tourisme |
| **ONADEF** | Office National de Développement des Forêts |
| **ONAREF** | Office National de Régénération des Forêts |
| **ONG** | organisation non gouvernementale |
| **ONT** | Office National du Tourisme |
| **OP** | Organisation Paysanne |
| **ORSTOM** | Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer |
| **ORTOC** | Office Régional de Tourisme de l'Ouest Cameroun |
| **PCD** | Plan Communal de Développement |
| **PDTF** | Plan Directeur de Transport Ferroviaire |
| **PDU** | Plan Directeur d'Urbanisme |
| **PED** | Programme Emploi Diplômé |
| **PIB** | Produit Intérieur Brut |
| **PIGeDEA** | Programme Intercommunal pour la Gestion Durable de l'Eau |
| **PNACC** | Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques |
| **PNDP** | Programme National de Développement Participatif |
| **PNIA** | Plan National d'Investissement Agricole |
| **PNUD** | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **POS** | Plan d'Occupation des Sols |
| **PRDC** | Programme Route des chefferies |
| **Pro-ADP** | Pro logiciel d'Aide au Développement Participatif |
| **PROLEG** | Société de Production des Légumes |
| **RADEC** | Rapport sur le Développement Economique du Cameroun |
| **RGE** | Recensement Général des Entreprises |
| **RGPH** | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| **RGRC** | Référentiel Géographique Routier du Cameroun |
| **RIS** | Réseau Interconnecté Sud |
| **SABC** | Société Anonyme des Brasseries du Cameroun |
| **SACO** | Salon des Communes de l'Ouest |
| **SCANWATER** | Scandinave Water |
| **SCDP** | Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers |
| **SIG** | Système d'Information Géographique |
| **SIHPLATEAUX** | Syndicat Intercommunale des Hauts Plateaux |
| **SMA** | Spectral Mixture Analysis |
| **SNADDT** | Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire |
| **SNV** | Organisme néerlandais de développement |
| **SOC** | Savons Oleagineux Cosmetiques |
| **SPC** | Société des Provenderies du Cameroun |

| | |
|---|---|
| **SQMFL** | Sous Quartier Maritime Fluvial et Lacustre |
| **SRADDT** | Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire |
| **FFOM** | Forces, Faiblesses, Opportunities et Menaces |
| **SYNCHAUNKAM** | Syndicat des Commune du Haut-Nkam |
| **Système d'AEP** | Système d'Approvisionnement en Eaux Potable |
| **TBS** | Taux Brut de Scolarisation |
| **TCP** | Télé centre Communautaire Polyvalent |
| **TIC** | Technologies de l'Information et de la Communication |
| **TVA** | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| **UCCAO** | Union Centrale des sociétés Coopératives Agricoles de l'Ouest |
| **UDs** | Université de Dschang |
| **UICN** | Union International pour la Conservation de la Nature |
| **UNICEF** | United Nations International Children's Emergency Fund /Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| **VIH/SIDA** | Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquise |
| **ZAE** | Zone Agroécologique |

# LISTE DES TABLEAUX


| | | |
|---|---|---|
| **Tableau 1.1 :** | Unités administratives en présence dans la Région. | 44 |
| **Tableau 1.2 :** | Répartition des Communes de la Région par Département | 53 |
| **Tableau 1.3 :** | Limites du cadre juridique et institutionnel par rapport aux objectifs des lois de décentralisation. | 61 |
| **Tableau 1.4 :** | Synthèse de l'analyse des FFOM de l'organisation administrative et gouvernance des CTD de la Région. | 63 |
| **Tableau 2.1 :** | Pourcentage d'observation des 06 classes de vitesses des vents dans la Région de l'Ouest. | 67 |
| **Tableau 2.2 :** | Synthèse des FFOM du milieu physique de la Région. | 80 |
| **Tableau 2.3 :** | Synthèse des FFOM du milieu biologique de la Région de l'Ouest | 85 |
| **Tableau 2.4 :** | Représentation territoriale des groupes ethnolinguistiques dans la Région. | 88 |
| **Tableau 2.5 :** | Répartition par Département des titres fonciers établis dans la région entre 2013 et 2017 | 93 |
| **Tableau 2.6 :** | Synthèse de l'analyse des FFOM du milieu humain de la Région. | 109 |
| **Tableau 3.1 :** | Situation générale des réserves forestières et périmètres de reboisement dans la Région dans la Région de l'Ouest | 115 |
| **Tableau 3.2 :** | Situation des forêts communales de la Région de l'Ouest. | 120 |
| **Tableau 3.3 :** | Résumé de quelques informations des forêts sacrées de la Région de l'Ouest. | 121 |
| **Tableau 3.4 :** | Répartition des diverses substances minérales sur l'ensemble des Départements de la Région. | 125 |
| **Tableau 3.5 :** | Estimation du volume d'eau de surface de la Région de l'Ouest. | 126 |
| **Tableau 3.6 :** | Prospective de la disponibilité des ressources en eau par Région. | 128 |
| **Tableau 3.7 :** | Sites potentiels d'implantation de quelques centrales hydroélectriques dans la Région et ses environs intercommunaux. | 130 |
| **Tableau 3.8 :** | Sites potentiels spécifiques d'implantation de quelques micros centrales hydroélectriques dans la Région. | 130 |
| **Tableau 3.9 :** | Valeur énergétique potentielle des déchets dans la Région de l'Ouest. | 135 |
| **Tableau 3.10 :** | Potentiel énergétique des cultures à l'Ouest. | 136 |
| **Tableau 3.11 :** | Liste des sites touristiques naturels de l'Ouest (sites inscrits dans une démarche d'accueil des publics). | 137 |
| **Tableau 4.1 :** | Réseau routier de la Région de l'Ouest en 2017, suivant l'ancienne nomenclature routière du Cameroun | 141 |
| **Tableau 4.2 :** | Etat des lieux des routes nationales dans la Région de l'Ouest | 143 |
| **Tableau 4.3 :** | Etat des lieux des routes communales par Département | 146 |
| **Tableau 4.4 :** | Lignes ferroviaires proposées par le Plan Directeur de Transport Ferroviaire au Cameroun pour la Région. | 149 |
| **Tableau 4.5 :** | Synthèse des FFOM du développement des infrastructures de transport dans la Région. | 150 |
| **Tableau 4.6 :** | Distribution de l'énergie électrique dans la Région de l'Ouest | 152 |
| **Tableau 4.7 :** | Taux d'accès à l'électricité dans la Région | 153 |

| | | |
|---|---|---|
| **Tableau 4.8 :** | Micro centrales hydroélectriques installées dans la Région de l'Ouest Cameroun. | 155 |
| **Tableau 4.9:** | Projet de construction de mini centrales hydroélectriques dans la Région. | 155 |
| **Tableau 4.10 :** | Villages concernés par le projet d'électrification par système photovoltaïque. | 156 |
| **Tableau 4.11 :** | Quelques infrastructures éoliennes dans la Région de l'Ouest Cameroun. | 156 |
| **Tableau 4.12 :** | Synthèse FFOM du secteur de l'énergie dans la Région. | 158 |
| **Tableau 4.13 :** | Quantité d'eau émise en m3 dans le réseau par centre entre 2012-2017. | 160 |
| **Tableau 4.14 :** | Taux d'accessibilité au réseau de distribution d'eau CDE par Département | 161 |
| **Tableau 4.15 :** | Synthèse des FFOM de l'approvisionnement en eau en milieu urbain. | 162 |
| **Tableau 4.16 :** | Infrastructures d'approvisionnement en eaux potable dans la zone rurale de la Région. | 163 |
| **Tableau 4.17 :** | Ratio nombre de points d'eau pour 1000 habitants | 165 |
| **Tableau 4.18 :** | Taux d'accès à une source améliorée en eau de boisson dans la Région | 165 |
| **Tableau 4 19 :** | Synthèse des FFOM de l'approvisionnement en eau en milieu rural. | 166 |
| **Tableau 4.20 :** | Taux d'accès aux installations sanitaires améliorées dans la Région | 169 |
| **Tableau 4.21 :** | Synthèse des FFOM du secteur des télécommunications dans la Région de l'Ouest. | 175 |
| **Tableau 4.22 :** | Répartition des moyens de communication dans la Région de l'Ouest en 2017. | 176 |
| **Tableau 4.23 :** | Synthèse des FFOM du secteur de la communication dans la Région de l'Ouest. | 176 |
| **Tableau 4.24 :** | Répartition spatiale des hébergements touristiques de la Région de l'Ouest en 2016. | 177 |
| **Tableau 4.25 :** | Autres structures d'accueil touristique de l'Ouest en 2015 et 2016. | 178 |
| **Tableau 4.26 :** | Synthèses des FFOM de l'offre en structures d'accueil touristique. | 179 |
| **Tableau 5.1 :** | Evolution de la population de la Région de l'Ouest de 1976 à 2017. | 181 |
| **Tableau 5.2 :** | Structure de la population de la Région de l'Ouest par grands groupes d'âges. | 182 |
| **Tableau 5.3 :** | Répartition de la population projetée de la Région de l'Ouest par sexe selon les groupes d'âges quinquennaux en 2017. | 183 |
| **Tableau 5.4 :** | Effectif et densité de la population par Département dans la Région de l'Ouest en 2017. | 184 |
| **Tableau 5.5 :** | Répartition de la population du Département des Bamboutos par Arrondissement en 2017. | 186 |
| **Tableau 5.6 :** | Répartition de la population du Département du Haut-Nkam par Arrondissement en 2017. | 186 |
| **Tableau 5.7 :** | Répartition de la population du Département des Hauts Plateaux par Arrondissement en 2017. | 187 |
| **Tableau 5.8 :** | Répartition de la population du Département du Koung-Khi par Arrondissement en 2017. | 187 |
| **Tableau 5.9 :** | Répartition de la population du Département de la Menoua par Arrondissement en 2017. | 188 |
| **Tableau 5.10 :** | Répartition de la population du Département de la Mifi par Arrondissement en 2017. | 188 |
| **Tableau 5.11 :** | Répartition de la population du Département du Ndé par Arrondissement en 2017. | 189 |
| **Tableau 5.12 :** | Répartition de la population du Département du Noun par Arrondissement en 2017. | 189 |
| **Tableau 5.13 :** | Répartition par Département de la population de la Région de l'Ouest selon le milieu de résidence. | 190 |
| **Tableau 5.14 :** | Indicateurs de fécondité dans la Région de l'Ouest. | 190 |
| **Tableau 5.15 :** | Taux Brut de Natalité et indice synthétique de fécondité de la Région de l'Ouest par milieu de résidence | 191 |
| **Tableau 5.16 :** | Indicateurs de mortalité dans la Région de l'Ouest. | 192 |

| | | |
|---|---|---|
| **Tableau 5.17 :** | Taux Brut de Mortalité de la Région de l'Ouest et par milieu de résidence | 192 |
| **Tableau 5.18 :** | Indices de mobilité résidentielle des résidents de la Région de l'Ouest selon le Département de résidence (%). | 193 |
| **Tableau 5.19 :** | Analyse FFOM du Diagnostic de la Démographie de la Région de l'Ouest. | 196 |
| **Tableau 6.1 :** | Répartition de l'offre d'éducation dans l'éducation de base. | 199 |
| **Tableau 6.2 :** | Etat des salles de classe dans l'éducation de base. | 202 |
| **Tableau 6.3 :** | Ratio élèves/enseignant dans l'éducation de base. | 204 |
| **Tableau 6.4 :** | Distribution des effectifs dans l'éducation de base par Région au Cameroun. | 206 |
| **Tableau 6.5 :** | Synthèse par Département de la demande dans l'éducation de base en 2017. | 206 |
| **Tableau 6.6 :** | Effectif des CEBNFs par années d'études dans la région de l'Ouest en 2016 | 209 |
| **Tableau 6.7 :** | Taux Brut de Scolarisation du préscolaire et du scolaire en 2017. | 209 |
| **Tableau 6.8 :** | Taux Brut de Scolarisation du préscolaire et du scolaire par Département en 2017. | 210 |
| **Tableau 6.9 :** | Répartition des élèves par Région au Cameroun en 2017. | 211 |
| **Tableau 6.10 :** | Synthèse de l'offre et demande d'éducation au secondaire en 2017 dans la Région de l'Ouest. | 212 |
| **Tableau 6.11 :** | Offre de formation dans l'enseignement normal. | 214 |
| **Tableau 6.12 :** | Effectifs des enseignants par Département et par ordre scolaire. | 216 |
| **Tableau 6.13 :** | Ratio élèves/enseignants par Département. | 216 |
| **Tableau 6.14:** | Taux Brut de scolarité au Secondaire. | 217 |
| **Tableau 6.15 :** | Taux Brut de scolarité au Secondaire par Département. | 217 |
| **Tableau 6.16 :** | Synthèse de l'analyse des FFOM de l'offre et de la demande de l'éducation de base et du secondaire dans la Région. | 219 |
| **Tableau 6.17 :** | Répartition des étudiants par Université d'Etat en 2014. | 220 |
| **Tableau 6.18 :** | Répartition la population estudiantine par établissement et par genre à l'UDs en 2014. | 221 |
| **Tableau 6.19 :** | Effectif du personnel enseignant à l'Université en 2017. | 222 |
| **Tableau 6.20 :** | Structure des ratios d'encadrement en 2017 | 223 |
| **Tableau 6.21 :** | Infrastructures académiques et sportives de l'Uds. | 223 |
| **Tableau 6.22 :** | Offre et demande de formation à la FASA en 2017. | 224 |
| **Tableau 6.23 :** | Nombre de chercheurs par sexe et par spécialité de la Région. | 226 |
| **Tableau 6.24 :** | Synthèse de l'analyse des FFOM de l'offre et de la demande dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. | 226 |
| **Tableau 6.25 :** | Offre et demande de formation professionnelle de la Région l'Ouest en 2017. | 227 |
| **Tableau 6.26 :** | Synthèse de l'analyse des FFOM de l'offre et de la demande de la formation professionnelle dans la Région. | 227 |
| **Tableau 6.27 :** | Analyse FFOM de la question jeune dans la Région de l'Ouest. | 230 |
| **Tableau 6.28 :** | Répartition des formations sanitaires dans la Région de l'Ouest. | 232 |
| **Tableau 6 29 :** | Taux de couverture des formations sanitaires dans la Région de l'Ouest. | 235 |
| **Tableau 6.30 :** | Etat des formations sanitaires de la Région. | 237 |
| **Tableau 6.31 :** | Répartition du personnel de la santé par Département. | 238 |
| **Tableau 6 32 :** | Taux de couverture du personnel sanitaire dans la Région de l'Ouest. | 239 |

| | | |
|---|---|---|
| **Tableau 6.33 :** | Répartition des services spécialisés par Département. | 242 |
| **Tableau 6.34 :** | Ecoles de formation des personnels médico-sanitaires en 2017. | 243 |
| **Tableau 6.35 :** | Maladies récurrentes dans la Région de l'Ouest en 2017. | 244 |
| **Tableau 6.36 :** | Analyse des FFOM du système de santé dans la Région. | 250 |
| **Tableau 6.37 :** | Liste des musées de l'Ouest. | 252 |
| **Tableau 6.38 :** | Liste des festivals régulièrement organisés dans la Région de l'Ouest. | 253 |
| **Tableau 6.39 :** | Synthèse des FFOM de l'offre culturelle de la Région de l'Ouest. | 255 |
| **Tableau 6.40 :** | Récapitulatif des infrastructures sportives de la Région de l'Ouest. | 257 |
| **Tableau 6.41 :** | Equipements sportifs des établissements scolaires dans la Région de l'Ouest. | 258 |
| **Tableau 6.42 :** | Analyse FFOM du diagnostic des équipements sportif de la Région. | 259 |
| **Tableau 7.1 :** | Taux d'activité au sens élargi pour les personnes de 10 ans ou plus par Région, selon le milieu de résidence et le sexe (%). | 261 |
| **Tableau 7.2 :** | Bas-fonds aménagés et irrigués de la Région de l'Ouest | 269 |
| **Tableau 7.3 :** | Bas-fonds non aménagés de la Région de l'Ouest | 270 |
| **Tableau 7.4 :** | Situation des MGEA dans la Région. | 272 |
| **Tableau 7.5 :** | Evolution des superficies et des productions agricoles dans les Départements des Bamboutos, du Haut-Nkam, des Haut-Plateaux et du Koung-Khi. | 279 |
| **Tableau 7.6 :** | Evolution des superficies et des productions agricoles dans les Départements de la Menoua, de la Mifi, du Ndé et du Noun. | 280 |
| **Tableau 7.7 :** | Productivités de quelques spéculations par Département dans la Région de l'Ouest. | 281 |
| **Tableau 7.8 :** | Situation des postes agricoles de la Région de l'Ouest. | 285 |
| **Tableau 7.9:** | Projets BIP/MINADER dans la Région de 2015 à 2017. | 286 |
| **Tableau 7.10 :** | Carte coopérative de la Région de l'Ouest avant l'entrée en vigueur des Actes Uniformes OHADA. | 288 |
| **Tableau 7.11 :** | Carte coopérative de la Région de l'Ouest après la prise en compte des Actes OHADA. | 288 |
| **Tableau 7.12 :** | Analyse des FFOM du secteur agricole dans la Région de l'Ouest Cameroun. | 295 |
| **Tableau 7.13 :** | Évolution du cheptel porcin par Département entre 2015 à 2017. | 297 |
| **Tableau 7.14 :** | Cheptel bovins dans la Région entre 2016 et 2017. | 300 |
| **Tableau 7.15 :** | Typologie et répartition des structures d'abattage dans la Région. | 301 |
| **Tableau 7.16 :** | Evolution du cheptel aviaire dans la période de 2015 à 2017. | 306 |
| **Tableau 7.17 :** | Evolution des cheptels aviaires par Département dans la Région. | 306 |
| **Tableau 7.18 :** | Production des œufs dans la Région entre 2016 et 2017. | 308 |
| **Tableau 7.19 :** | Effectif des pêcheurs par nationalité dans la Région de l'Ouest Cameroun en 2016. | 315 |
| **Tableau 7.20 :** | Nombre et types d'embarcations de pêche utilisées par les pêcheurs dans la Région de l'Ouest en 2016. | 316 |
| **Tableau 7.21 :** | Types d'engins de pêche inventoriés dans les pêcheries de l'Ouest-Cameroun. | 317 |
| **Tableau 7.22 :** | Volumes des prises par la pêche de capture dans les plans d'eau de la Région de l'Ouest en 2016 (en tonnes). | 317 |
| **Tableau 7.23 :** | Revenus des filières poissons frais et fumé dans la Région de l'Ouest-Cameroun en 2016. | 318 |
| **Tableau 7.24 :** | Effectifs des pisciculteurs et inventaire des infrastructures piscicoles par Département de la Région de l'Ouest en 2016. | 321 |

| | | |
|---|---|---|
| **Tableau 7.25 :** | Nombre et destination de juvéniles de silures* capturés de la vallée du Nkam en 2008. | 322 |
| **Tableau 7.26 :** | Production de poissons de table et revenus générés en 2016 dans la Région de l'Ouest. | 324 |
| **Tableau 7.27 :** | OP de pêche et de pisciculture et activité-phare de chaque OP par Département dans la Région de l'Ouest. | 324 |
| **Tableau 7.28 :** | Démembrements opérationnels de la DR/EPIA dans la Région. | 327 |
| **Tableau 7.29 :** | Financement ACEFA 2 entre 2013 et 2016. | 330 |
| **Tableau 7.30 :** | Synthèse des FFOM de l'élevage dans la Région de l'Ouest. | 331 |
| **Tableau 7.31 :** | Estimation des coûts de la production du charbon de bois pour l'approvisionnement des villes de la Région de l'Ouest. | 337 |
| **Tableau 7.32 :** | Consommation journalière en bois énergie des PME de la ville de Bafoussam. | 338 |
| **Tableau 7.33 :** | Synthèse des FFOM du secteur de la forêt et de la faune dans la Région de l'Ouest. | 342 |
| **Tableau 7.34 :** | Liste des permis miniers de recherche attribués dans la Région de l'Ouest. | 344 |
| **Tableau 7.35 :** | Synthèse de l'analyse des FFOM du développement minier dans la Région. | 349 |
| **Tableau 7.36 :** | Répartition des entreprises et établissement de la Région de l'Ouest par secteur d'activités. | 352 |
| **Tableau 7.37 :** | Type d'entreprises par grands segments en 2009 et 2015. | 352 |
| **Tableau 7.38 :** | Répartition par Département des entreprises et établissements du secteur secondaire selon les grands segments en 2015. | 353 |
| **Tableau 7.39 :** | Répartition des entreprises et établissement du secteur secondaire par branche d'activités dans la Région. | 353 |
| **Tableau 7.40 :** | Effectif des entreprises artisanales et des artisans dans la Région (2017). | 355 |
| **Tableau 7.41 :** | Nombre de structures d'économie sociale dans la Région de l'Ouest. | 356 |
| **Tableau 7.42 :** | Analyse des FFOM du secteur secondaire. | 356 |
| **Tableau 7.43 :** | Types, localités de provenance et destinations des marchandises de la Région de l'Ouest. | 365 |
| **Tableau 7.44 :** | Analyse FFOM du commerce, marchés et échanges dans la Région de l'Ouest. | 368 |
| **Tableau 7.45 :** | Fréquentation des musées de la Région de l'Ouest entre 2013 et 2017. | 369 |
| **Tableau 7.46 :** | Arrivées et typologie de la clientèle hôtelière de l'Ouest entre 2013 et 2015. | 370 |
| **Tableau 7.47 :** | Chiffre d'affaires hôteliers dans la Région de l'Ouest de 2013 et 2017. | 372 |
| **Tableau 7.48 :** | Données de la fréquentation touristique selon les Départements de l'Ouest (2016). | 373 |
| **Tableau 7.49 :** | Réalisations de l'Etat en faveur du tourisme dans la Région de l'Ouest. | 374 |
| **Tableau 7.50 :** | Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du sous-secteur tourisme. | 377 |
| **Tableau 7.51 :** | Trafic journalier moyen hebdomadaire sur certains tronçons de la Région de l'Ouest en 2014 (deux sens confondus). | 386 |
| **Tableau 7.52 :** | Répartition des compagnies de voyage de la Région de l'Ouest. | 387 |
| **Tableau 7.53 :** | Statistiques des accidents du réseau interurbain de la Région de l'Ouest pour la période de 2017. | 390 |
| **Tableau 7.54 :** | Analyse des FFOM du secteur des transports dans la Région de l'Ouest. | 392 |
| **Tableau 8.1 :** | Urbanisation des Départements de la Région de l'Ouest. | 399 |
| **Tableau 8.2 :** | Documents de planification dans la Région de l'Ouest. | 400 |
| **Tableau 8.3 :** | Etat d'urbanisation du Département des Bamboutos. | 400 |
| **Tableau 8.4 :** | Etat d'urbanisation du Département du Haut Nkam. | 401 |

| | | |
|---|---|---|
| **Tableau 8.5 :** | Etat d'urbanisation du Département des hauts plateaux. | 402 |
| **Tableau 8.6 :** | Etat d'urbanisation du Département du Koung-Khi. | 402 |
| **Tableau 8.7 :** | Etat d'urbanisation du Département de la Menoua par Arrondissement en 2017. | 403 |
| **Tableau 8.8 :** | Etat d'urbanisation du Département de la Mifi. | 403 |
| **Tableau 8.9 :** | Etat d'urbanisation du Département du Ndé. | 404 |
| **Tableau 8.10 :** | Etat d'urbanisation du Département du Noun. | 404 |
| **Tableau 8.11 :** | Répartition de la population en fonction du milieu de résidence dans la Région de l'Ouest en 2017. | 406 |
| **Tableau 8.12 :** | Classement des villes de la Région de l'Ouest suivant le poids démographique. | 406 |
| **Tableau 8.13 :** | Indicateurs de la dynamique urbaine. | 411 |
| **Tableau 8.14 :** | Lotissements domaniaux de la Région | 413 |
| **Tableau 8.15 :** | Analyse FFOM du diagnostic de l'urbanisation de la Région de l'Ouest. | 426 |
| **Tableau 9.1 :** | Localisation des glissements de terrain, inondations et les dégâts dans la Région de l'Ouest Cameroun. | 431 |
| **Tableau 9.2 :** | Localisation des zones à risque d'éruption magmatophréatique et émanation de gaz toxiques. | 433 |
| **Tableau 9.3 :** | Synthèse des FFOM de la gestion de l'environnement dans la Région. | 448 |

# LISTE DES FIGURES


| | | |
|---|---|---|
| **Figure 1.1 :** | Emprise spatiale des différents Départements | 45 |
| **Figure 1.2 :** | Répartition des Arrondissements par Département | 45 |
| **Figure 2.1 :** | Évolution des précipitations moyennes annuelles de la ZAE des hauts plateaux de 1951 à 2008. | 68 |
| **Figure 2.2 :** | Évolution des températures moyennes annuelles de la ZAE des hauts plateaux de 1971 à 2010. | 68 |
| **Figure 3.1 :** | Production de l'énergie solaire par Région du Cameroun. | 134 |
| **Figure 3.2 :** | Capacité installée en biogaz du Cameroun en 2014. | 135 |
| **Figure 4.1 :** | Evolution de la consommation des produits pétroliers liquides sortis de la SCDP (2010 à 2016). | 157 |
| **Figure 4.2 :** | Répartition par Département des points de vente de GPL dans la Région. | 158 |
| **Figure 4.3 :** | Répartition des boîtes postales dans la Région de l'Ouest. | 172 |
| **Figure 5.1 :** | Pyramides des âges de la population de la Région de l'Ouest Cameroun en 2017 | 184 |
| **Figure 5.2:** | Densité de la population de la Région de l'Ouest par Département. | 185 |
| **Figure 6.1 :** | Répartition de l'offre d'éducation dans l'enseignement maternel par ordre et par Département. | 200 |
| **Figure 6.2 :** | Répartition de l'offre de formation au primaire par ordre et par Département. | 201 |
| **Figure 6.3 :** | Répartition du personnel enseignant dans le public selon la prise en charge. | 205 |
| **Figure 6.4 :** | Demande de formation dans l'enseignement maternel. | 208 |
| **Figure 6.5:** | Demande de formation dans l'enseignement primaire. | 208 |
| **Figure 6.6 :** | Offre de formation dans l'enseignement secondaire. | 213 |
| **Figure 6.7 :** | Demande de formation dans l'enseignement secondaire. | 213 |
| **Figure 6.8 :** | Evolution de la population de l'UDs entre 2009 et 2017. | 221 |
| **Figure 6.9 :** | Répartition des formations sanitaires dans le secteur public de la Région de l'Ouest. | 233 |
| **Figure 6.10 :** | Répartition des formations sanitaires dans le secteur privé de la Région de l'Ouest. | 234 |
| **Figure 6.11 :** | Circuit d'approvisionnement des médicaments de la rue dans la Région de l'Ouest. | 241 |
| **Figure 6.12 :** | Taux global de la positivité dans la Région. | 245 |
| **Figure 6.13 :** | Evolution du taux de morbidité lié au paludisme dans la Région de l'Ouest. | 246 |
| **Figure 6.14 :** | Taux de mortalité lié au paludisme. | 247 |
| **Figure 6.15 :** | Répartition des tradi-thérapeutes de la Région de l'Ouest par district de santé. | 248 |
| **Figure 7.1 :** | Taux d'activité au sens du BIT pour les personnes de 10 ans ou plus par Région d'enquête. | 262 |
| **Figure 7.2 :** | Indicateurs d'emplois par Département | 263 |
| **Figure 7.3 :** | Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de la Région de l'Ouest entre 2001 et 2014. | 263 |
| **Figure 7.4 :** | Indicateurs de pauvreté par Département dans la Région de l'Ouest | 264 |
| **Figure 7.5 :** | Indice des produits alimentaires et des produits non alimentaires de la Région Ouest. | 265 |
| **Figure 7.6 :** | Evolution de quelques spéculations agricoles phares entre 2013 et 2017. | 271 |

| | | |
|---|---|---|
| **Figure 7.7 :** | Evolution des projets BIP MINADER dans les Départements de la Région entre 2015 et 2017. | 286 |
| **Figure 7.8 :** | Circuit de distribution de la viande porcine. | 299 |
| **Figure 7.9 :** | Evolution des cheptels aviaires par Département de 2015 à 2017. | 307 |
| **Figure 7.10 :** | Distribution de la production d'alevins par Département. | 322 |
| **Figure 7.11:** | Répartition des types d'exploitation des matériaux de carrière dans la Région de l'Ouest. | 346 |
| **Figure 7.12 :** | Répartition des marchés par Département dans la Région de l'Ouest en 2016. | 359 |
| **Figure 7.13 :** | Répartition des comptes de dépôt dans la ville de Bafoussam. | 380 |
| **Figure 7.14 :** | Répartition des montants de dépôt dans la ville de Bafoussam. | 381 |
| **Figure 7.15 :** | Répartition des comptes de crédit bancaires par banque dans la ville de Bafoussam. | 382 |
| **Figure 7.16 :** | Répartition des crédits bancaires dans la ville de Bafoussam. | 382 |
| **Figure 7.17 :** | Trafic moyen journalier par Région. | 385 |
| **Figure 7.18 :** | Evolution du nombre d'entreprises créées entre 2010 et 2017. | 393 |
| **Figure 8.1 :** | Taux d'urbanisation des Départements de la Région de l'Ouest. | 399 |
| **Figure 9.1 :** | Variation de l'occupation de l'espace de la Mifi entre 1987-2018. | 441 |

# LISTE DES CARTES


| | | |
|---|---|---|
| **Carte 1.1 :** | Subdivisions administratives de la Région de l'Ouest. | 46 |
| **Carte 2.1 :** | Réseau hydrographique de la Région de l'Ouest. | 71 |
| **Carte 2.2 :** | Différenciation des unités géomorphologiques de la Région de l'Ouest. | 73 |
| **Carte 2.3 :** | Géologie de la Région de l'Ouest. | 76 |
| **Carte 3.1 :** | Répartition de l'ensoleillement de la Région de l'Ouest. | 133 |
| **Carte 4.1 :** | Réseau routier de la Région de l'Ouest. | 147 |
| **Carte 4.2 :** | Ligne interconnectée de transport électrique et taux d'accès à l'électricité dans la Région de l'Ouest. | 154 |
| **Carte 4.3 :** | Taux d'accès à une source améliorée en eau de boisson dans la Région. | 167 |
| **Carte 4.4 :** | Réseau fibre optique dans la Région de l'Ouest. | 174 |
| **Carte 6.1 :** | Répartition de l'offre de formation au primaire. | 203 |
| **Carte 6.2 :** | Offre en infrastructures de l'éducation secondaire. | 215 |
| **Carte 6.3 :** | Offre en infrastructures sanitaires de la Région de l'Ouest. | 236 |
| **Carte 7.1 :** | Bassins de production pour quelques filières agricoles phares. | 274 |
| **Carte 7.2 :** | Pistes et infrastructures de transhumance de la Région de l'Ouest. | 304 |
| **Carte 7.3 :** | Sites d'activités de pêche et de pisciculture dans la Région de l'Ouest-Cameroun. | 314 |
| **Carte 7.4 :** | Permis de recherche attribués à quelques concessionnaires miniers dans la Région. | 345 |
| **Carte 8.1 :** | Urbanisation de la Région de l'Ouest en 2018. | 408 |
| **Carte 8.2 :** | Dynamique urbaine de la ville de Bafoussam (2000-2018) | 411 |
| **Carte 8.3 :** | Dynamique urbaine de la ville de Dschang (2000-2018) | 412 |
| **Carte 9.1 :** | Configuration et répartition spatiales des pentes dans la Région de l'Ouest. | 432 |
| **Carte 9.2 :** | Comparaison de l'occupation des sols dans le Département de la MIFI entre 1987 (à gauche de l'image) et 2018 (à droite de l'image). | 442 |

# LISTE DES PHOTOS


| | | |
|---|---|---|
| **Photo 3.1 :** | Quelques illustrations des sites touristiques de la Région de l'Ouest | 138 |
| **Photo 6.1 :** | Une vue des points de vente des médicaments de la rue dans la ville de Bafoussam. | 241 |
| **Photo 6.2 :** | Vue de la pharmacopée traditionnelle au marché A de Bafoussam présentant en (A) le fruit jaune appelé « quinquéliba » qui est généralement utilisé en médecine traditionnelle pour lutter contre le paludisme et le diabète. En (B) le « tetrapleura » très répandu dans le traitement de l'asthme, l'ulcère, l'épilepsie, le rhumatisme, les kystes, l'infertilité. | 249 |
| **Photo 6.3 :** | Palais Bamoun et case traditionnelle Bandjoun. | 251 |
| **Photo 6.4 :** | Nouveau musée Bamoun en construction et musée Baham. | 253 |
| **Photo 6.5 :** | Festival Nyang-Nyang (Bafoussam) et festival Lemou (Bafou). | 254 |
| **Photo 6.6 :** | Tisserand à Baham et artisan Batoufam. | 255 |
| **Photo 7.1 :** | Abattage et vente aux marchés locaux (Mifi). | 298 |
| **Photo 7.2 :** | Quelques équipements de transhumance et mouvements du bétail dans la Région. | 303 |
| **Photo 7.3 :** | Incubateur de fabrication traditionnelle et éclosion des poussins (Mifi). | 308 |
| **Photo 7.4 :** | Ferme piscicole intégrée (porcs) à Baham (Hauts-Plateaux). | 323 |
| **Photo 7.5 :** | Impacts sur l'environnement de l'exploitation artisanale des carrières de sable (excavation dans le sol et dégradation de la qualité de la ressource en eau). | 348 |
| **Photo 7.6 :** | Vue du marché des vivres de Mbouda (avec abondance d'avocats et canne à sucre) et du Marché de Foumbot (abondance de tomates) | 366 |
| **Photo 7.7 :** | Taxi-brousse en surcharge dans la ville de Bafoussam. | 387 |
| **Photo 7.8 :** | Transport par moto dans la Région de l'Ouest. | 388 |
| **Photo 9.1 :** | Irrigation des cultures maraichères à l'aide de motopompes. | 440 |

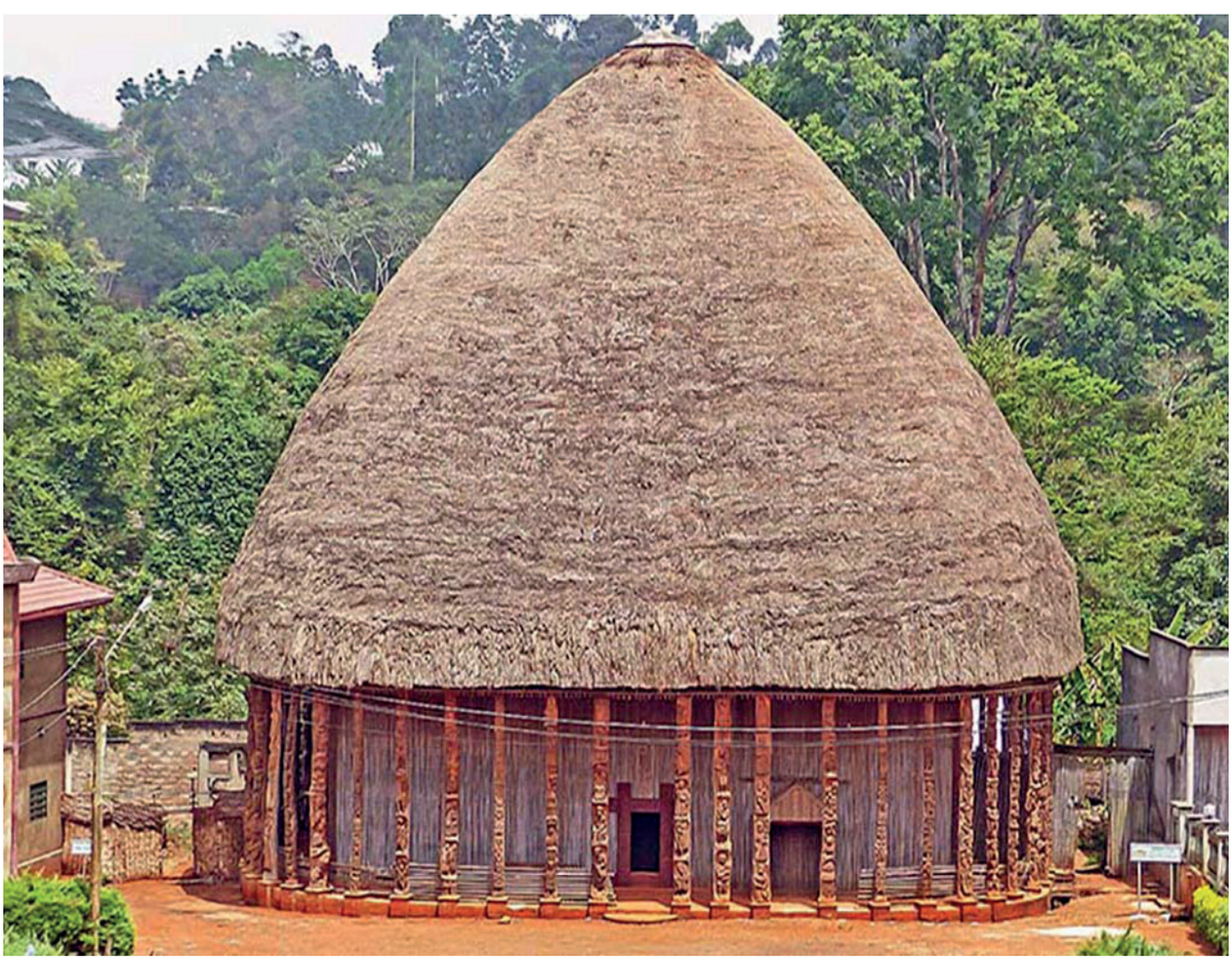
# LISTE DES ENCADRÉS


| | | |
|---|---|---|
| **Encadré 7.1 :** | Historique de la structuration de l'espace agraire dans la Région | 267 |
| **Encadré 7.2 :** | Climat et sols favorable à la pratique de l'agriculture dans la Région | 268 |
| **Encadré 7.3 :** | Création de l'UCCAO | 289 |
| **Encadré 7.4 :** | Retombés de l'UCCAO | 290 |
| **Encadré 7.5 :** | Pratiques agricoles et problématique de l'érosion dans la Région | 292 |
| **Encadré 7.6 :** | Pratiques agricoles et gestions des ressources en eau dans la Région | 293 |
| **Encadré 7.7 :** | Conflits agropastoraux dans la Région | 302 |
| **Encadré 7.8 :** | Contribution de la filière avicole dans l'économie nationale | 305 |
| **Encadré 9.1 :** | Le hot spot de déforestation autour de la rivière Mbam. | 435 |
| **Encadré 9.2 :** | Pression anthropique accentuée sur les monts Bamboutos | 436 |
| **Encadré 9.3 :** | Pressions anthropiques sur les réserves forestières | 438 |
| **Encadré 9.4 :** | Évaluation des facteurs de risques environnementaux liés à la mauvaise utilisation des pesticides par les maraîchers à Balessing | 444 |

# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA RÉGION DE L'OUEST

Le bilan diagnostic territorial de la Région de l'Ouest constitue la première étape de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest. Il a permis de ressortir l'état des lieux de la Région, comprenant la synthèse de la situation générale du territoire qui a été déclinée en analyse sectorielle en vue de dégager les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire. Cette étape constitue le socle sur lequel pourra être construites les approches prospectives, la définition des objectifs de développement sur lesquels pourront être conclus les engagements, et le plan d'action quinquennal qui doivent constituer ensemble le schéma régional.

Le diagnostic territorial de la Région de l'Ouest a été développé en six (06) parties :(i) le milieu humain et le milieu physique en tant que ressources ou contraintes ; (ii) la situation des infrastructures (transport, eau, énergie, télécommunication) ; (iii) les équipements sociaux collectifs (santé, éducation et formation) ; (iv) les activités économiques ; (v) les villes et l'armature urbaine ; (vi) les principales problématiques environnementales et sociales. Les principaux points saillants ci-dessous ont été retenus :



# MILIEU PHYSIQUE

## FORCES

- l'existence d'un climat favorable au développement (à la pratique de l'agriculture, tous types d'élevage, tourisme, etc.) ;
- un important potentiel géo touristique, susceptible de promouvoir le développement d'une économie touristique Régionale ;
- la présence de plans d'eau navigable, offrant des potentialités pour le transport fluvial, notamment entre le Département du Noun et la Région de l'Adamaoua ;
- un potentiel important pour la petite hydroélectricité, la production de l'énergie éolienne et solaire ;
- des ressources agro-pédologiques abondantes (terres arables, terres irrigables, bas-fonds et marécages) ;
- un important potentiel en matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation de qualité (pierres/basalte et granite, sables, pouzzolanes, latérites, etc.) ;
- un contexte géologique très favorable à la présence de minéralisations conséquentes ;
- la présence du gisement de bauxite de Fonto Tongo, de taille importante et ayant un bon couple tonnage – teneur.

## FAIBLESSES

- la réticence des populations aux pratiques anti-érosives en zone rurale;
- la surexploitation des sols dans les zones densément peuplées;
- un potentiel hydroélectrique, éolien et solaire peu à pas valorisé ;
- la pression accrue sur le milieu physique (utilisation accrue des engrais chimiques qui appauvrissent les sols, exploitation anarchique des carrières, déforestation, pollutions diverses).

## MENACES

- la forte dégradation des sols aux fortes pentes sous forme d'érosion accrue et de glissements de terrains ;
- la baisse progressive de la disponibilité des ressources en eaux du fait du tarissement des cours d'eau et de la baisse du niveau des nappes souterraines ;
- des pentes importantes par endroits, pouvant poser des problèmes au développement des infrastructures ;
- les changements climatiques/ variabilités climatiques ;
- la persistance du risque sismo-volcanique liée à la présence des lacs de cratères dans la Région.

## OPPORTUNITÉS

- la position géo spatiale de la Région de l'Ouest qui est être capitalisée en termes d'échanges économiques et de brassage socio-culturel avec cinq autre Régions à savoir : les Régions du Nord-Ouest et de l'Adamaoua au nord, celle du Centre à l'est, du Littoral au sud et du Sud-Ouest à l'ouest de la Région.

# MILIEU BIOLOGIQUE

## FORCES

- la richesse de la biodiversité faunique et floristique ;
- la présence des écosystèmes de montagne riches en biodiversité spécifique ;
- des conditions édaphoclimatiques favorable à la sylviculture des essences à croissance rapide ;
- la forte expérience en sylviculture privée et maitrise des itinéraires techniques sylvicoles par les populations ;
- l'existence des réserves forestières et périmètres de reboisement ;
- la forte présence de forêts sacrées qui favorise la conservation de certains massifs forestiers dans la Région.

## FAIBLESSES

- la destruction progressive des formations naturelles y compris les forêts de montagne, les raphias et les forêts sacrées ;
- l'envahissement des réserves forestières, des périmètres de reboisement et de la réserve de faune de Santchou par les installations humaines ;
- le faible taux de régénération des forêts et la disparition des habitudes ancestrales de conservation de la végétation (bocage familial, envahissement des forêts sacrées...) ;
- l'exploitation des produits de faune se manifestant par des actes de braconnage pour les besoins en gibiers et de trophées à usage traditionnel.

## MENACES

- la dégradation et perte des divers habitats naturels remarquables, dont les forêts de montagne, accompagnée de la perte des espèces remarquables menacées et la dégradation de la biodiversité, avec la perte de services écosytémiques majeurs.

## OPPORTUNITÉS

- Appui aux communes, ONG et chefferies traditionnelles pour le reboisement.

# MILIEU HUMAIN

## FORCES

- une population jeune et scolarisée, avec des compétences dans des domaines diversifiées et pouvant constituer des ressources humaines qualifiées pour répondre aux besoins des investisseurs et des entrepreneurs ;
- le dynamisme économique des populations, la culture de rassemblement et de l'action collective ;
- la forte implication de l'élite interne et externe, ainsi que des chefferies dans les projets de développement local ;
- la diversité culturelle, l'attachement aux traditions et à la culture (chefferies construites à partir de l'art ancestral, danses traditionnelles, artisanats décoratifs, etc.), des attraits importants sur le plan touristique.

## FAIBLESSES

- la très forte densité de la population comptée parmi les plus élevées du pays entraînant une forte pression sur les terres et un accroissement des conflits fonciers et d'usage ;
- la tendance à un accaparement des terres par les élites ;
- la dislocation progressive des unités administratives et socioculturelles, et les replis identitaires nocifs à la cohésion interethnique ;
- une délimitation de certaines unités administratives approximative, souvent à l'origine des conflits ;
- les difficultés d'intégration sociale et insécurité foncière des populations Mbororos.

## MENACES

- la recrudescence de l'exode rural des jeunes vers d'autres Régions pour motifs économiques ;
- important flux migratoire sortant, avec pour conséquence l'accroissement de la population rurale le plus faible ;
- les conséquences de la crise sécuritaire dans les Régions anglophones voisines (Nord-Ouest et Sud-Ouest).

# INFRASTRUCTURES

## FORCES

**Infrastructures de transport**

- l'existence d'un maillage routier propice à une couverture satisfaisante de la Région (Région traversée par les N4, N5 et N6 ; routes régionales permettant de rallier les Régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Centre ; Littoral et Adamaoua ; tous les chefs-lieux des Départements reliés à la capitale régionale Bafoussam par des routes butinées ; une boucle bitumée en partie assure la liaison inter-chefs-lieux de Départements) ;
- la construction en cours de la boucle agricole de la Région de l'Ouest ;
- la présence de l'aéroport secondaire de Bafoussam qui assure le trafic domestique ;

**Infrastructures énergétiques**

- l'existence d'un réseau de transport Haute Tension (HTB) traversant les Départements du Haut Nkam, des Hauts-Plateaux, de la Mifi, de la Menoua et des Bamboutos ;

**Infrastructures d'hydraulique et d'assainissement**

- l'existence d'un réseau d'adduction d'eau potable (CAMWATER) dans la zone urbaine et périurbaine de tous les chefs-lieux de Département.

**Infrastructures de télécommunication**

- un bon taux de couverture du réseau de téléphonie mobile;
- un bon déploiement de la fibre optique dans la Région (6 sur 8 Départements) avec un réseau en cours d'extension ;

## FAIBLESSES

**Infrastructures de transport**

- le vieillissement du réseau routier bitumé et le mauvais état du réseau d'interconnexion entre les communes (entretien routier insuffisant et certains tronçons routiers non entretenus) ;
- l'enclavement de certains bassins de production agricole, sites miniers et touristiques, villages de pêcheurs, formations sanitaires, etc. ;
- le manque d'organisation dans la gestion du transport routier : Gares routières non aménagées, postes de péage mal construits ;
- la sous-exploitation des infrastructures de l'aéroport de Bafoussam et absence d'entretien des autres infrastructures aéroportuaires existantes (aérodromes tertiaires et pistes de Bangangté, Magba et Dschang) ;
- l'inexistence des infrastructures ferroviaires.

**Infrastructures énergétiques**

- la faible couverture du réseau électrique ENEO en zone rurale et les difficultés à pérenniser les réseaux d'électrification décentralisées existants;
- la vétusté des équipements du réseau électrique ;
- le niveau bas de la qualité de l'offre (coupures intempestives, baisse de tension récurrente, etc.) ;
- les réseaux d'éclairage public très insuffisant et souvent absent ;
- la faible capacité des infrastructures de stockage des produits pétroliers ;
- la dépendance de la Région à la production en énergie électrique du barrage hydroélectrique de Song loulou.

**Infrastructures d'hydraulique et d'assainissement**

- l'absence du suivi de la ressource en eau (superficielle et souterraine) sur le plan qualitatif et quantitatif (stations météorologiques, hydrométriques et piézométriques non fonctionnelles ou inexistantes) ;
- la faible extension et la mauvaise qualité du réseau de distribution de l'eau potable en zone urbaine et périurbaine ;
- le financement insuffisant de l'hydraulique rurale (insuffisance des points d'eau) et la faiblesse des systèmes de gestion et d'entretien des points d'eau ruraux existants (pérennisation des ouvrages) ;
- l'insuffisance des réseaux d'assainissement des eaux pluviales dans les villes, des toilettes publiques, de décharges aménagées, de structures de vidange de fosses septiques, etc.

**Infrastructures de télécommunication**

- la faible qualité du service de télécommunication (internet, téléphonie mobile) dans les zones rurales.

**Infrastructures et équipements marchands**

- Insuffisance des infrastructures et équipements marchands adéquats (marchés construits, hangars, magasins frigorifiques, supermarchés).

## OPPORTUNITÉS

**Infrastructures de transport**

- la construction de la boucle autoroutière Yaoundé-Douala-Bafoussam-Yaoundé et dont l'autoroute Douala-Limbe-Bafoussam est une composante (projet en cours d'études) ;

**Infrastructures de télécommunication**

- Extension en cours du réseau de fibre optique avec la mise en œuvre totale du projet Central Africa Backbone (CAB) dans la Région;

**Infrastructures énergétiques**

- le projet de renforcement de la ligne Nkongsamba-Bafoussam pour passer de 90KV à 225 kv ;
- le projet de Construction de la ligne Song loulou-Bangangté-Bafoussam 225 kv.

**Infrastructures d'hydraulique**

- la mise en œuvre par l'Etat appuyé par les partenaires au développement d'un ensemble de politiques-programmes-projets, dans le but d'accélérer la mise à niveau du système AEPA.

## ÉDUCATION ET FORMATION, SANTÉ

### FORCES

- la bonne couverture de la Région en établissements scolaires au niveau de l'éducation de base et secondaire ;
- la diversité de l'offre de formation et des spécialisations dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
- la présence des institutions de formation, de recherche et de vulgarisation par la démonstration les plus cotées du pays : Station IRAD et CNFZVH de Foumban, FASA de l'Université de Dschang ;
- la couverture sanitaire assez satisfaisante de la Région.

### FAIBLESSES

- l'insuffisance des infrastructures et des équipements scolaires à l'exemple des ateliers dans l'enseignement technique et effectifs pléthoriques dans les établissements publics (en milieu urbain);
- les effectifs pléthoriques dans les amphithéâtres, obsolescence et insuffisances des infrastructures académiques dans l'enseignement supérieur ;
- l'insuffisance de structures d'encadrement des jeunes et des personnes vulnérables ;
- l'insuffisance de matériel de soin et équipement d'exploitation dans les structures de santé ;
- l'insuffisance en personnel de santé.

---

## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### FORCES

- le dynamisme des populations rurales dans la production agropastorale, piscicole et aquacole, ainsi que le regain d'intérêt pour ces secteurs d'activité (grands bassins de productions agricoles, avicoles et porcins ; important cheptel ; nombreux étangs piscicole) ;
- le leader dans la production avicole nationale ;
- la production maraichère diversifiée et en forte progression ;
- l'existence d'un important marché pour les produits agropastoraux ;
- les activités commerciales intenses et diversifiées ;
- un grand carrefour d'échanges de biens et de services (l'Ouest partage sa frontière avec cinq Régions à savoir, le Nord-Ouest, Sud-Ouest, Centre, Adamaoua et Littoral, ce qui favorise le trafic et l'intégration nationale) ;
- l'engouement des opérateurs économiques locaux dans le secteur des transports ;
- le service de transport routier bien fourmi entre les chefs-lieux de Département de la Région et en direction des grandes métropoles

## FAIBLESSES

**Activités agropastorales et piscicoles**

- le processus de mécanisation des opérations agricoles éprouve des difficultés à décoller ;
- le faible niveau d'organisation des filières agropastorales, pêches et pisciculture;
- l'insuffisance de professionnalisation de certains producteurs et opérateurs du secteur agropastoral ;
- le coût élevé des intrants agricoles (engrais, pesticides) et insuffisance du matériel végétal de qualité sur les marchés;
- l'insuffisance de matériel génétique performant ;
- l'insuffisance des infrastructures et équipements (abattoir, chambres froides, couvoirs pour poussins d'un jour, etc.) et l'absence des laboratoires d'analyse des échantillons ;
- la faiblesse du tissu industriel de transformation et de conservation des produits agricoles, d'élevages, pêches et pisciculture ;
- les conflits agropastoraux récurrents /l'absence de délimitation des zones agropastorales/les problèmes d'accès à la terre ;
- le faible développement des chaines de valeurs (pomme de terre, tomate, etc.) ;
- la non maitrise de la fertilité des sols ;
- la non maitrise de l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais
- l'enclavement des bassins de production.

**Industrie et les PME**

- le déficit énergétique, un frein pour le développement de l'industrie dans la Région ;
- l'important développement des PME et TPE dans l'informel.

**Mines et carrières**

- l'insuffisance des connaissances sur le potentiel minier de la Région (inventaire minéral incomplet ne touchant qu'une portion de la Région avec des mailles d'information très lâches) ;
- le déséquilibre structurel ou organisationnel avec 70% d'exploitation artisanale des carrières de matériaux, et une production artisanale exercée généralement dans un cadre informel.

**Tourisme**

- Fréquentation touristique en baisse dans la Région avec pour principales causes : un système de gestion des musées non durable, le défaut criard d'aménagement des sites touristiques et des voies d'accès ; l'absence d'un véritable village artisanal avec une conception architecturale adaptée à la valorisation des objets et métiers d'art dans la Région ; l'offre en hébergement touristique non structurée et peu qualifiée, l'absence de bureau d'information touristique de qualité, etc.

**Commerce et échanges**

- la mauvaise structuration et organisation de l'activité commerciale ;
- le développement du commerce informel, avec pour conséquence les difficultés rencontrées par les services du Ministère du Commerce dans la collecte des informations statistiques ;
- l'absence d'une base de données des producteurs (agricole, éleveur, pêche, pisciculture).

**Transport**

- la prédominance des services de moto-taxis en direction des Arrondissements et du milieu rural ;
- l'absence de système de transport public dans les villes qui sont envahies par les moto-taxis ;
- le transport clandestin et le manque de prévention routière qui entravent le relèvement du niveau des recettes ;
- le service de transport ferroviaire de passagers et des biens inexistant.

## OPPORTUNITÉS

- la forte demande des marchés nationaux et sous régionaux en produit agropastoraux ;
- le projet de construction d'une usine d'extraction d'huile d'avocat à Mbouda (en cours d'études);
- le projet d'industrie de transformation des fèves en beurre, poudre et masse de cacao à Kekem (NEO industry);
- l'existence des programmes en cours de réalisation pour le développement agropastoral (ACEFA, PIDMA, AFOP, etc.);
- le passage à l'agriculture de deuxième génération telle que prônée par le Président de la République ;
- la possibilité de développer un pôle économique de par sa position stratégique (carrefour pour les Régions du Nord-ouest, du Littoral, du Centre) ;
- l'existence des bailleurs de fond nationaux et internationaux pour le financement des projets de développement ;
- la valorisation du potentiel touristique de la Région.

## MENACES

- la recrudescence de l'exode rural des jeunes vers d'autres Régions pour motifs économiques ;
- les changements climatiques (non maitrise des aléas climatiques par les agriculteurs, pression parasitaire, etc.).

# GOUVERNANCE LOCALE

## FORCES

- une organisation territoriale à tendance déséquilibrée par les découpages récents des Départements ;
- une administration territoriale progressivement installée et équipée pour assurer ses missions ;
- des initiatives d'intercommunalité et syndicats des communes à encourager dans les domaines des infrastructures et fournitures des services collectifs ;
- l'existence de partenaires techniques et financiers.

## FAIBLESSES

- le processus de décentralisation inachevé ;
- la faiblesse des ressources humaines (déficit en personnel qualifié, insuffisance des politiques de gestion des ressources humaines), financières (rendement faible de la fiscalité locale) et techniques des communes, ce qui constitue une entrave à une prise en charge effective des compétences qui ont fait l'objet de transfert ;
- le faible arrimage des communes au budget programme (12 communes sur 40 sont arrimées au budget programme) ;
- l'absence de synergie d'action entre les différents acteurs pour la planification du développement de la Région.

## OPPORTUNITÉS

- l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- l'existence d'une élite et d'une diaspora disposés à appuyer le développement local dans la Région.

## MENACES

- les mauvaises pratiques de gouvernance ;
- l'insécurité du fait de la persistance de la « crise anglophone dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ».

# VILLES ET L'ARMATURE URBAINE

## FORCES

- les vocations de spécialisation de certaines villes dont Dschang et Bangangte en villes universitaires ;
- le statut récent de la majorité des villes de la Région, offrant des possibilités de résolution rapide, à peu de frais et sans grands bouleversements sociaux.

## FAIBLESSES

- les lacunes dans la planification urbaine des communes de la Région (seul 04 villes : Bafoussam, Nkong – Ni, Bangangté et Bafang disposent d'outils de planification) ;
- la croissance spatiale anarchique et non maîtrisée des villes ;
- le processus de décentralisation inachevé.

## OPPORTUNITÉS

- le jumelage des communes et villes de la Région ;
- les travaux de renforcement des infrastructures dans le cadre de la préparation de la CAN 2019 ;
- l'élaboration du Schéma d'Aménagement de Développement Durable de la Région de l'Ouest.

# GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

## FORCES

- la forte présence et le dynamisme des ONG et associations actives dans le domaine de la gestion de l'environnement et le développement local ;
- l'opérationnalisation des procédures de réalisation des notices d'impacts environnementales et sociales pour les projets de moindre envergure dans l'ensemble des Départements ;
- l'importante initiative de coopération décentralisée pour la valorisation des déchets ménagers dans la ville de Dschang ;
- les expériences du CIPCRE, ADEID, ACREST et autres organisation de la société civile dans la promotion des approches de protection de la nature, de promotion des énergies renouvelables et lutte contre les changements climatiques.

## FAIBLESSES

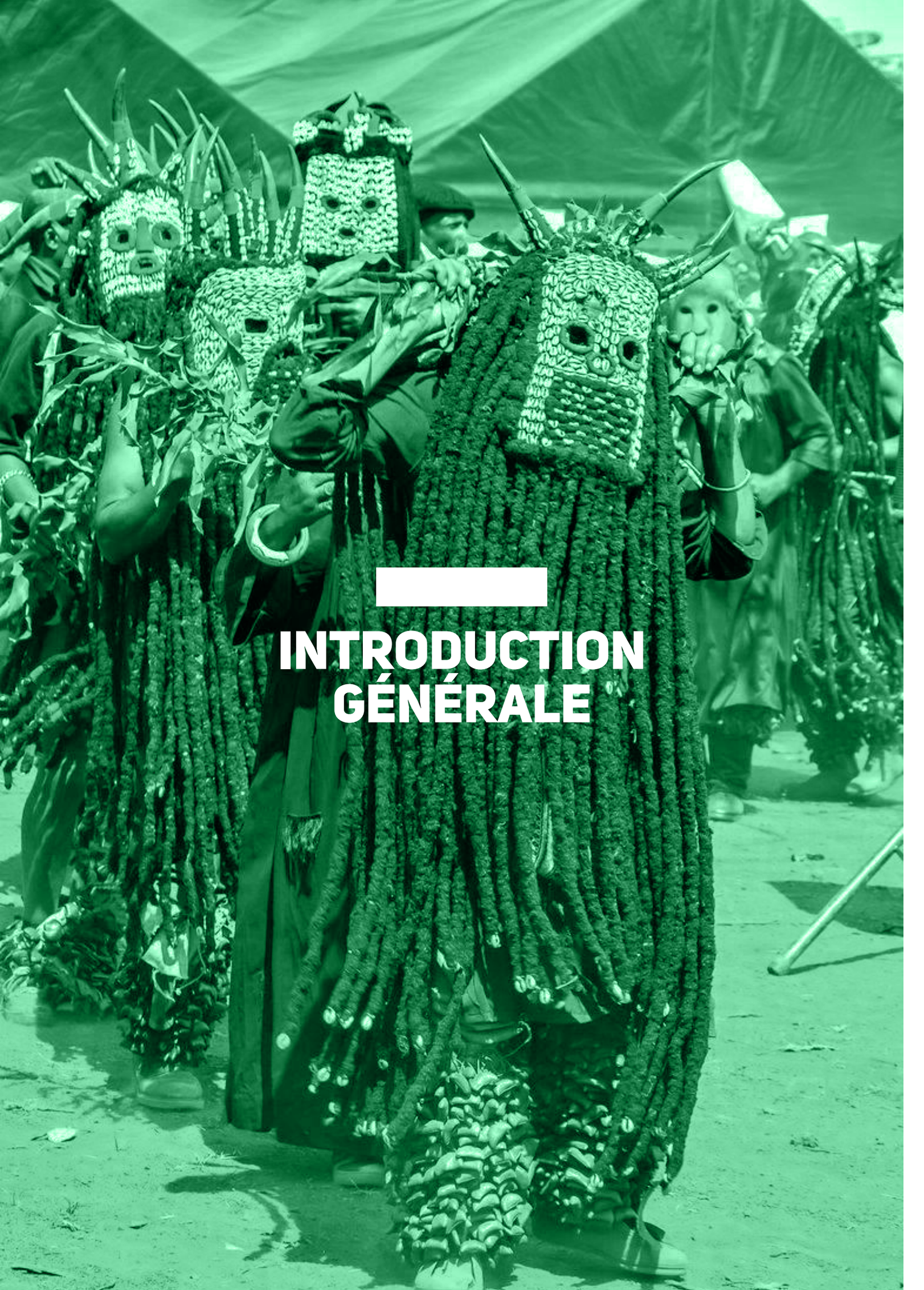
- l'absence des systèmes de suivi de la pollution ;
- les effectifs insuffisants pour le monitoring environnemental ;
- le comité départemental du suivi des PGES non opérationnel ;
- la faible collaboration intersectorielle pour la gestion de l'environnement ;
- les zones à risque et à écologie fragile identifiées mais non aménagées ou mises en défends ;
- le non-respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement par certaines parties prenantes (artisans miniers, communes en rapport avec les permis de bâtir, etc.).
- la faible appropriation du principe de la réalisation des évaluations environnementales et sociales (EIES, EESS, AES) par les projets privés ;
- les pratiques culturales érosives ;
- les pollutions diverses.

## OPPORTUNITÉS

- la mise en œuvre des projets de préservation de l'environnement avec l'appui des partenaires techniques et financiers (projet GEF- RA/MINEPDED).

## MENACES

- les changements climatiques ;
- l'occupation anarchique des zones à écologie fragile ;
- la disparition de l'écosystème de montagne et sa biodiversité ;
- les glissements de terrain et inondations (plaine de Mbo).



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

## 1. CONTEXTE

Au Cameroun, l'aménagement du territoire se pose comme principal défi, la création d'un espace économique national intégré alliant répartition équitable des ressources, efficacité économique et exploitation durable des ressources. L'adoption de la Vision 2035 depuis 2009 a posé les conditions nécessaires à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 en concentrant les aspirations actuelles des camerounais et de leurs dirigeants, mais également celles des générations futures. La Loi n°2011/008 du 06 mai 2011 d'Orientation pour l'Aménagement, et le Développement Durable du Territoire prévoit la mise en place des principaux outils stratégiques suivants :

- le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire ;
- les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du territoire ;
- les Schémas sectoriels ;
- les Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) est un document technique et politique d'orientation qui a pour objectif de se poser comme document de référence pour les acteurs de l'aménagement du territoire à l'échelle de la Région et du territoire national. Sa vocation principale est de renforcer la cohérence territoriale et de guider l'organisation spatiale du développement à l'horizon 2035. Le SRADDT vise à accompagner le développement économique et social de l'espace régional et se présente également comme une opportunité pour un nouveau maillage des espaces à l'échelle de la Région, dans une perspective d'intégration économique équilibrée et harmonieuse. Son élaboration repose ainsi sur des principes de cohérence spatiale, d'équité territoriale et de vision partagée.

L'élaboration du SRADDT répond au besoin de doter la Région de l'Ouest d'un cadre de référence cohérent pour la coordination des actions d'aménagement et de développement. Le renouveau de l'aménagement du territoire amorcé en 2004 avec la promulgation de la loi d'orientation de la décentralisation et des lois fixant les règles applicables aux Régions et aux Communes, permet de transférer et de renforcer les compétences des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de développement local et d'aménagement du territoire.

### Le concept de l'aménagement du territoire appliqué au SRADDT

«L'aménagement du territoire est l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication (...) en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques » (Choay et Merlin, 2009). Cette définition, comme toutes les autres, insiste sur le caractère volontaire de l'aménagement du territoire, mais aussi sur sa dimension prospective.

L'élaboration du SRADDT constitue une étape inédite pour les politiques à l'échelle de la Région, intégrant une réflexion globale et à long terme. Ce processus est en phase avec les grandes évolutions actuelles et se donne pour ambition, de :

- construire l'aménagement du territoire dans le cadre d'une prospective : il ne suffit plus de choisir la localisation des grands équipements structurants. L'aménagement du territoire doit mettre en cohérence les différentes politiques publiques pour assurer la qualité, l'attractivité et la cohésion du territoire ;
- s'inscrire dans le processus de décentralisation : le SRADDT devra conforter la mission de coordination de la Région à travers la redéfinition des contours de la gouvernance à l'échelle de la Région. C'est pourquoi son élaboration requiert l'implication et la participation de tous les acteurs du territoire régional ;
- positionner la Région de l'Ouest à l'échelle nationale et sous-régionale : dans son évolution, le concept d'aménagement du territoire prend en compte la logique du marché et c'est justement dans cette logique de concurrence, de compétitivité et de productivité qu'il faut prendre en considération l'idée d'une cohérence nationale de l'économie, d'une mise en valeur optimale des ressources et d'un traitement égalitaire des citoyens à travers les Régions.

Le SRADDT qui se positionne comme un outil de cohérence territoriale, doit tenir compte dans son élaboration de trois principes majeurs : une démarche participative et concertée donnant lieu à un partage d'idées et de visions des acteurs territoriaux, une démarche stratégique qui s'organise selon les trois composantes de toutes les politiques publiques territoriales (environnement / développement / aménagement) et une démarche efficace qui se transforme en une politique structurante de développement à long terme.

## 2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

Conformément aux Termes de Référence fournis par le Maitre d'Ouvrage (Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire), l'objectif général de l'étude est d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest à l'horizon 2035.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- dresser un diagnostic de l'état actuel du territoire de la Région ;
- dresser une analyse prospective du territoire de la Région ;
- définir les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement de la Région ;
- définir les objectifs stratégiques, les actions traduisant ces objectifs, ainsi qu'un plan d'action quinquennal ;
- élaborer les documents cartographiques traduisant le diagnostic territorial et les orientations fondamentales d'aménagement et de développement durable de la Région, ainsi que les choix d'action qui en découlent ;
- définir un cadre de mise en œuvre et de suivi et évaluation de la mise en œuvre du SRADDT de la Région de l'Ouest.

Les résultats suivants sont attendus à l'issue des principales phases d'élaboration du SRADDT :

| | |
|---|---|
| **1) Bilan diagnostic territorial.** Ce livrable comprend trois éléments tous essentiels à savoir : | • l'état des lieux du territoire de la Région comprenant : la synthèse de la situation générale du territoire sous forme de recueil de données sur l'état du territoire et des pressions qui s'y exercent ;<br>• l'analyse croisée de l'existant en vue de dégager les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire et d'en identifier les potentialités ;<br>• la formulation de la problématique du territoire en identifiant et en hiérarchisant notamment les enjeux du territoire. |
| **2) La prospective territoriale.** A cette étape, les livrables attendus sont : | • la vision et le scénario de développement du territoire à l'échelle de la région à l'horizon 2035 ;<br>• les différents cheminements possibles. |
| **3) La contractualisation territoriale.** A cette étape, le livrable principal concernera : | • les orientations stratégiques d'aménagement et de développement ;<br>• la planification stratégique du SRADDT et la programmation quinquennale des actions. |
| **4) La formalisation du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest.** A cette étape, le livrable de l'étude du SRADDT comprendra : | • la synthèse des extrants issus : du diagnostic stratégique territorial, de la prospective territoriale et de la contractualisation territoriale ;<br>• les documents cartographiques traduisant le diagnostic du territoire, les orientations fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire qui en découlent ;<br>• le cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et Développement du Territoire de la Région de l'Ouest. |

Le présent rapport porte sur la première phase de l'étude et vise à présenter le bilan diagnostic territorial de la Région de l'Ouest. Ce bilan diagnostic est présenté en trois documents à savoir :

1. **Le rapport principal** qui comprend la synthèse de la situation générale du territoire sous forme d'analyses sectorielles en vue de dégager les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire et d'en identifier les potentialités ; il pose ainsi les bases de la formulation de la problématique du territoire en identifiant et en hiérarchisant notamment les principaux enjeux du territoire ;
2. **L'atlas cartographique** qui présente les principaux résultats de l'état des lieux de la Région à l'aide de cartes ;
3. **Les Annexes.**

# 3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest a été définie conformément aux Termes de Référence de l'étude, et en s'appuyant sur l'arsenal des textes de loi et décrets d'application en vigueur au Cameroun, ainsi que le guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun. Une approche participative et itérative permettant de cerner la gouvernance de façon générale aux différents niveaux régional, départemental et local a été privilégiée. Cette approche se fonde sur une consultation et un dialogue avec tous les acteurs qui interviennent dans le processus de planification spatiale et de développement dans la Région de l'Ouest. Ainsi, l'accent a été mis sur l'implication effective de toutes les catégories sociales, économiques et professionnelles, des acteurs publics et privés, les institutions de recherche et de développement et des partenaires au développement.

La réalisation de l'état des lieux ou rapport diagnostic du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest (SRADDT Ouest) a été conduite en quatre (04) étapes : la préparation administrative et technique ; la revue documentaire ; la collecte des données sur le terrain et l'analyse des données et rapportage.

## 3.1 Préparation administrative et technique

Sur le plan administratif, il a été question d'obtenir auprès du MINEPAT, des lettres d'introduction du Groupement Rainbow Environment Consult Sarl / GEFA & Engineering Sarl à destination des principales administrations et partenaires clés identifiés aux niveaux national et régional. Cette introduction formelle de la mission par le niveau central a été suivie par des correspondances au niveau régional du Gouverneur qui a saisi tous les sectoriels et les Préfets, les autorités traditionnelles et différents acteurs locaux. Les lettres d'invitation à l'atelier de lancement du projet ont également été préparées.

Une première session de la Commission de Suivi et de Recette technique s'est tenue le 20 décembre 2017 en vue de la validation du rapport d'établissement d'exécution des prestations.

Sur le plan technique, le personnel clé, ainsi que tous les experts d'appui ont été mobilisés et des sessions de mise à niveau dans la compréhension de la mission et l'approche de mise en œuvre organisées.

L'atelier de lancement organisé à Bafoussam le 28 décembre 2017 a permis de présenter le projet et ses objectifs visés aux différents acteurs du développement de la Région. Cet atelier a été un cadre d'information et de sensibilisation des parties prenantes pour une participation active au processus d'élaboration du Schéma d'Aménagement et Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest.

## 3.2 Revue documentaire

La collecte et revue documentaire a permis à partir de toute la documentation pertinente, de dresser un état des lieux de la Région de l'Ouest en considérant quasiment tous les secteurs. Cette revue documentaire a permis aux experts de collecter les données et informations disponibles au niveau des administrations centrales et auprès des partenaires pour un pré-diagnostic, en vue d'affiner les besoins de collecte des données sur le terrain.

## Collecte des données de terrain

La collecte des données a été organisée pour couvrir toutes les thématiques en s'appuyant sur une entrée à partir du niveau régional par secteurs et se déclinant au niveau des principales problématiques d'affectation et d'utilisation des ressources et du territoire. Les Experts Senior assistés des experts d'appui et enquêteurs suivant le cas ont réalisé l'état des lieux pour chaque secteur d'activité et sur l'organisation administrative. Toute cette équipe est allée à la rencontre des personnes ressources préalablement identifiées au sein des divers groupes d'acteurs afin de collecter toutes les informations primaires ainsi que les données secondaires contenues dans les rapports d'activités et autres rapports d'études. Aussi, toutes les administrations et projets d'envergure régionale ont été consultés et des ateliers de diagnostic organisés au niveau de tous les Départements. Ces ateliers ont permis d'inviter toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées, certaines autorités traditionnelles et organisations de la société civile. Pour chaque thématique, il a été question de procéder par une approche spatio-temporelle allant du cadre réglementaire et institutionnel à l'analyse des parties prenantes et l'identification des forces et faiblesses du territoire.

## 3.3 Traitement, analyse des données et bilan territorial

Les bases de données issues de l'examen systématique des PCD de toutes les communes, corrigées et complétées par les données SIG collectées sur le terrain et les données d'études pertinentes ont été constituées pour produire des cartes de base et thématiques. Une analyse rétrospective de l'évolution spatio-temporelle du territoire de la Région de l'Ouest a été effectuée à travers l'analyse des images satellitaires de la Région afin de ressortir la dynamique d'occupation des sols sur les 10 à 15 dernières années. Les outils d'analyse ont été entre autres : une analyse documentaire de fond, une mobilisation (recensement et collecte des données statistiques nationales) de données à plusieurs niveaux, une analyse systémique par secteur et par territoire : analyse sectorielle et spatiale, une analyse FFOM, une analyse DSPIR et une analyse SMA (Spectral Mixture Analysis) des images satellitaires. Grâce à la synthèse des données et informations collectées selon les thèmes et/ou domaines, l'analyse du diagnostic a permis d'obtenir la situation actuelle de la Région par grands secteurs, leurs relations internes et externes (milieu physique, milieu humain, activités économiques, infrastructures, organisation de l'espace, etc.). Des cartes thématiques et analytiques pour chacun des thèmes étudiés ont été élaborées et regroupées dans un Atlas ou cartothèque.

Parmi les logiciels ou applications informatiques utilisées : Logiciels ENVI 4.5 et SPRING pour l'analyse des images satellitaires, l'application Quantum GIS pour la production des cartes d'occupation du sol, les applications ACCESS/EXCEL pour la constitution des bases de données.



01

# ORGANISATION ADMINISTRATIVE

# CHAPITRE 1 :
# ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La première section de ce chapitre présente le découpage administratif du territoire de l'Ouest à travers son historique, l'organisation des chefferies et du pouvoir traditionnel qui constitue un pilier de la gestion et la promotion de la culture dans la Région ; avant d'aborder les l'interrelation entre l'administration et le pouvoir traditionnel. La deuxième section porte sur la gouvernance des communes en mettant un accent sur les instances de pilotage, la fiscalité communale, la mise en œuvre du développement à travers les PCD, l'intercommunalités et la coopération décentralisée.

## 1.1. PRINCIPES DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU NIVEAU NATIONAL

L'organisation administrative du Cameroun a connu une évolution historique dès l'accession du pays à l'indépendance. En 1972, le décret N°72/349 portant organisation administrative de la République Unie du Cameroun décline en son article premier les différentes divisions des unités administratives à savoir : les provinces, les Départements, les Arrondissements et les districts. Le Cameron comptait alors sept provinces à savoir : Centre-Sud, Grand Nord, Littoral, Est, le Sud-Ouest, le Nord-Ouest et l'Ouest. L'organisation administrative du Cameroun en 1972 est présentée en annexe 1.

Ce découpage administratif sera modifié en 1983 avec le décret n° 83/392 du 22 Août 1983 portant création des nouvelles provinces en République Unie du Cameroun qui ajoutera trois provinces au sept de 1972 :

- la province du Centre-Sud est divisée en deux provinces : la province du Centre et la province du Sud ;
- la province du Grand Nord est divisée en trois provinces : la province du Nord, la province de l'Extrême-Nord et la province de l'Adamaoua ;

Le décret n° 83/392 du 22 Août 1983 portant création des nouvelles provinces en République Unie du Cameroun portera le nombre de Départements à 49. En 1992, le décret n° 92/207 du 5 octobre 1992 portant création des nouveaux Départements porte le nombre de Départements à 58, dont 08 dans la Région de l'Ouest.

En 2008 la dénomination des unités administratives sera repensée avec le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administration de la République du Cameroun. En son article 1er, il stipule que les circonscriptions administratives du Cameroun comprennent : les Régions, les Départements et les Arrondissements. La Région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le Département sous l'autorité du Préfet, et l'Arrondissement sous l'autorité du Sous-préfet.

La commune au Cameroun est constitutionnalisée par le décret n° 72-270 du 2 juin 1972 portant promulgation de la Constitution de la République unie du Cameroun, qui confère aux communes un cadre juridique en faisant d'elles des personnes morales de droit public, jouissant d'une autonomie financière, juridique et administrative. La loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale définit les différents types de commune, leur fonctionnement et leurs attributions et l'exécutif communal. La loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2

juin 1972 vient créer une deuxième catégorie de Collectivité Territoriale Décentralisée : la Région.

Par ailleurs, la loi n°78/015 du 15 Juillet 1978 portant création des communautés urbaines met en place une autre forme de commune sous l'autorité d'un Délégué du Gouvernement nommé par décret présidentiel. De ce texte découleront des décrets portant création effective des communautés urbaines dans certaines grandes villes du Cameroun. Les Collectivités Territoriales Décentralisées du Cameroun ont donc deux statuts juridiques : celles qui bénéficient d'une constitutionnalité directe car créées par la constitution (commune et Région) et celles dont la constitutionnalité est indirecte car créées par la loi. Les communautés urbaines ont pour rôle de gérer sous la tutelle de l'État, les affaires locales en vue du développement économique, social et culturel de ses populations.

Le Cameroun compte 315 Communes et 45 Communes d'Arrondissement regroupées dans 14 Communautés Urbaines.

## 1.2. DECOUPAGE TERRITORIAL DE LA REGION

### 1.2.1. Historique du découpage administratif de la Région

Sur le plan administratif, la Région de l'Ouest a été créé par décret n°72/349 portant organisation administrative de la République Unie du Cameroun. Ce texte définit les divisions territoriales de la Région ayant pour capitale Bafoussam. L'origine de la création de la Région renvoie à la période coloniale où la Région des grassfields constituée de l'actuel Ouest et Nord-Ouest avait pour capitale Dschang (1920). Le territoire a subi des modifications au fil des décennies sur le plan géographique et administratif. En 1960 avec l'avènement de l'indépendance du Cameroun, la ville de Dschang a été remplacée par Bafoussam comme capitale provinciale. La province de l'Ouest est donc constituée de six Départements à savoir la Mifi, le Ndé, le Haut-Nkam, la Menoua, les Bamboutos, et le Noun. En 1992, le décret N° 92/207 du 05 Novembre 1992 portant création des Départements au Cameroun éclate le Département de la Mifi pour former trois autres Départements à savoir la Mifi, le Koung-Khi, et les Hauts-Plateaux. La Région de l'Ouest est donc constituée de huit Départements à savoir la Mifi, le Koung-Khi, les Hauts-Plateaux, le Ndé, le Haut-Nkam, la Menoua, les Bamboutos et le Noun. Cette répartition territoriale est restée inchangée jusqu'aujourd'hui. Ces huit Départements sont constitués de 40 Arrondissements.

**Tableau 1.1:** Unités administratives en présence dans la Région.

| Départements | Chefs-lieux | Superficie | Arrondissements |
|---|---|---|---|
| Mifi | Bafoussam | 402 km2 | Bafoussam 1er, Bafoussam 2ème, Bafoussam 3ème |
| Bamboutos | Mbouda | 1 155 km² | Batcham, Galim, Mbouda et Babadjou |
| Haut-Nkam | Bafang | 958 km2 | Bafang, Bana, Bakou, Banka, Bandja, Kékem, Banwa |
| Hauts-Plateaux | Baham | 415 km2 | Baham, Bamendjou, Bangou et Batié |
| Koung-Khi | Bandjoun | 353 km2 | Poumogne, Djebem et Bayamgam |
| Menoua | Dschang | 1 380 km2 | Dschang, Fokoué, Santchou, Nkong-Ni, Penka-Michel, Fongo-Tongo |
| Ndé | Bangangté | 1 500 km2 | Bangangté, Bazou, Tonga et Bassamba |
| Noun | Foumban | 7 687 km2 | Foumban, Foumbot, Magba, Malantouen, Massangam, Koutaba, Bangourain, Njimoun et Kouoptamo |

Source : Complilation INS (annuaire statistique du Cameroun, 2014), PDC des communes

**Figure 1.1 :** Emprise spatiale des différents Départements

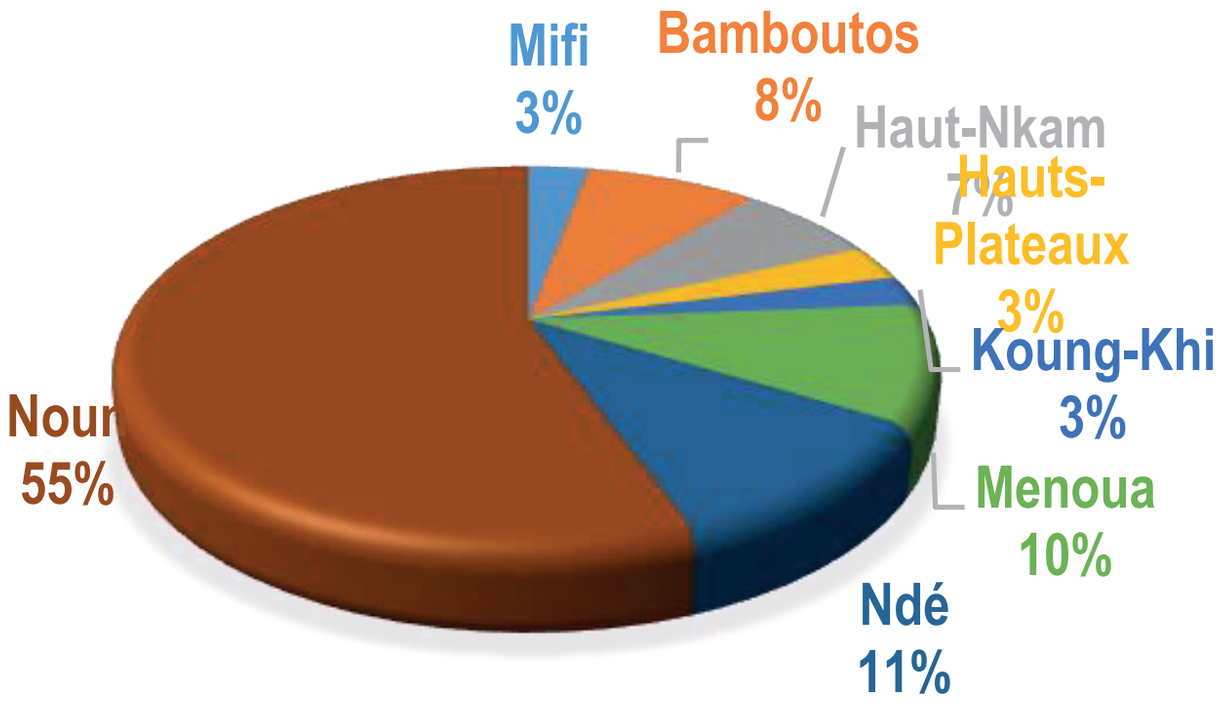
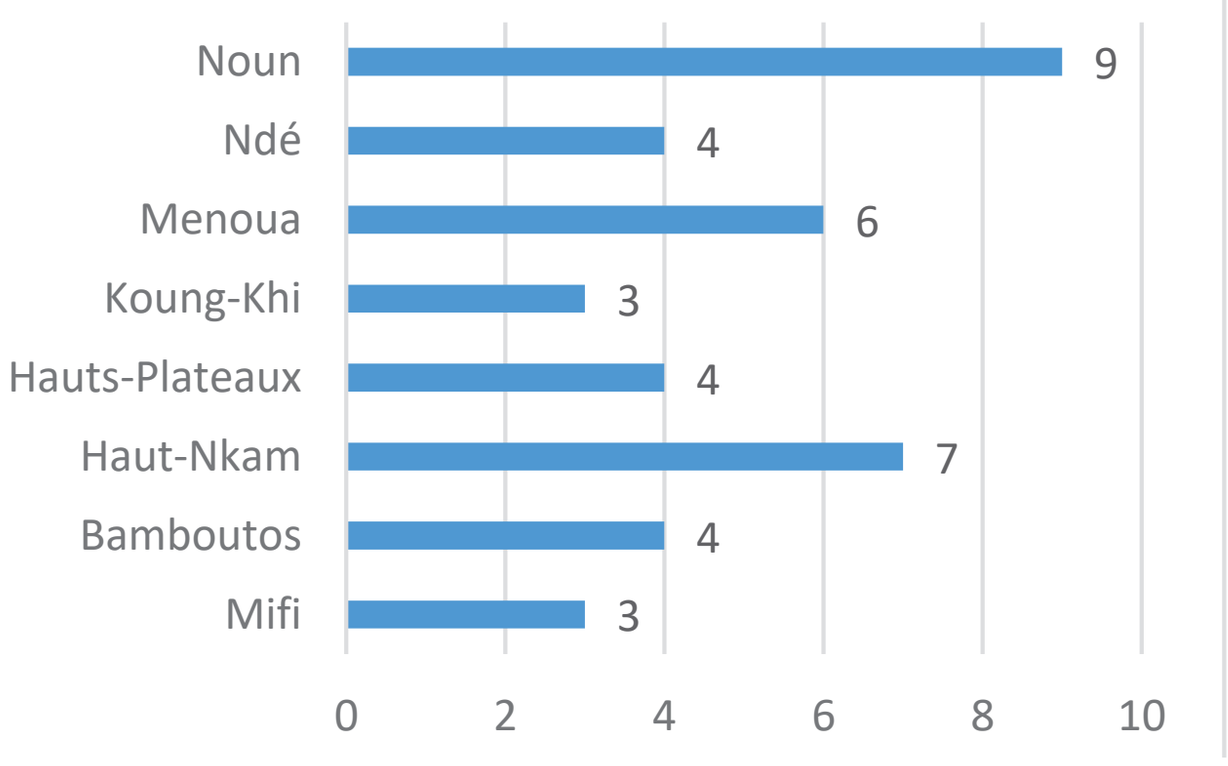
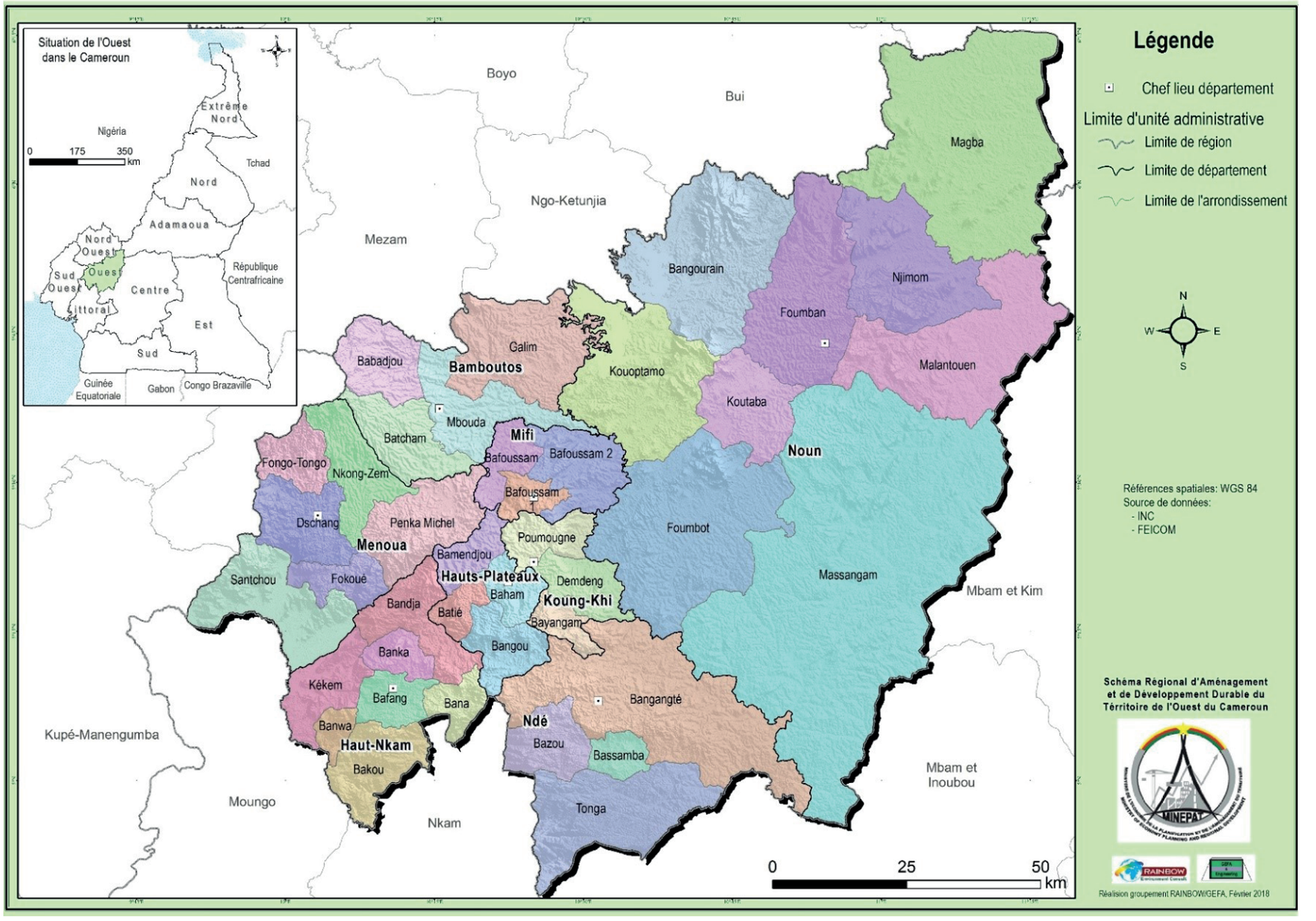



**Figure 1.2 :** Répartition des Arrondissements par Département




Avec une superficie de 7 687 km2, le Département du Noun est le plus vaste, il occupe 55% de la superficie totale de la Région.

**Carte 1.1 :** Subdivisions administratives de la Région de l'Ouest.




Source : Institut National de Cartographie

### 1.2.2. Services administratifs déconcentrés

La répartition des services déconcentrés de l'état dans la Région obéit à la structuration connue sur le plan national. Tous les Départements ministériels y sont représentés à travers les délégations régionales, départementales (ou district de santé pour le Ministère de la santé publique) et d'Arrondissement pour certains ministères. Le Ministère de l'administration territoriale quant à lui est représenté par les services du Gouverneur en Région, les préfectures dans les Départements, et les sous-préfectures dans les Arrondissements.

### 1.2.3. Problématique et enjeux de l'organisation administrative regionale

#### 1.2.3.1. Enjeux du découpage administratif

Avec ses 7 687 km2, le Département du Noun occupe à lui seul 55% de l'ensemble de la superficie de la Région (13 892 km2). Il abrite 26 % de la population régionale et est subdivisé en 09 Arrondissements. Du côté du plateau Bamiléké, les 07 autres Départements de la Région de l'Ouest sont confinés sur 6 203 km2, subdivisés en 32 Arrondissements. Les Arrondissements du Département du Noun ont le plus souvent la superficie des autres Départements du plateau Bamiléké, c'est le cas de l'Arrondissement de Massagam qui, avec ses 2 216 km2 est plus vaste que les Départements de la Mifi, Koung Khi et Ndé réunis.

Le découpage administratif de la Région de l'Ouest semble déséquilibré, avec des répercutions sur la couverture administrative et en infrastructures socio-collectifs. Comparativement aux autres Départements, le Noun présente de nombreuses insuffisances en matière d'encadrement administratif, d'infrastructures (transport, hydraulique, électricité, télécommunication, etc.), de système de santé et d'éducation ; au regard de sa superficie et de sa population. Pour plus d'équité et une meilleure représentation dans les instances nationales et régionales qui découleront des réformes institutionnelles en cours, un regard devrait être porté sur le découpage administratif de la Région de l'Ouest.

#### 1.2.3.2. Enjeux infrastructurels

Si l'organisation administrative est très bien structurée dans la Région, le niveau infrastructurel ne suit pas toujours en Région. L'un des problèmes importants que rencontrent les services de l'état demeure le manque d'infrastructures devant abriter ses services, et des moyens permettant l'exercice des fonctions des agents de l'état. Ce constat est palpable dans tous les services partant de l'administration proprement dite aux services déconcentrés de l'état :

- les services de l'état sont pour la plupart logés dans des bâtiments en décrépitudes, le cas de nombreuses sous-préfectures dont celles de Bamougoum, Batié, Banwa, etc. ;
- les sous-préfectures sont souvant logées dans des bâtiments appartenant aux particuliers, le cas de la Sous-préfecture de Baleng ;
- certaines délégations départementales telles que les délégations départementales du MINAC, les postes agricoles, et les postes forêt et chasse n'ont pas de bâtiments devant abriter leurs services ;
- certains services d'une même délégation sont situés dans des immeubles distincts et parfois situés à des endroits très distants, ce qui pose le problème de coordination des activités.

En matière de moyens matériels d'équipement des bureaux, de logement d'astreintes, et de matériels roulants, on note de nombreuses carences à tous les niveaux (régional, départemental et Arrondissement). Cet état des lieux a des incidences sur l'autorité et l'image de l'Etat dans la Région.

#### 1.2.3.3. Enjeux en ressource humaine

Le niveau d'établissement des services de l'état dans la Région est fonction de la capacité humaine à assurer la continuité de ces services. Le manque en personnel est criard dans la Région de l'Ouest de manière générale. Les délégations d'Arrondissement et départementales dans la plupart des cas n'ont pas un personnel en nombre suffisant ; nombre de postes agricoles et forestiers sont vacants, etc.

De même, la qualité des personnels affectés dans certains services ne correspond pas toujours aux responsabilités auxquelles ils font face. Aussi, le profil de carrière ne favorise pas l'épanouissement du fonctionnaire. Des fonctionnaires qui font des décennies au même poste sont récurrents dans la Région ; ceci crée de la monotonie et le laxisme, et ne favorise pas le dépassement de soi.

### 1.2.4. Organisation des chefferies dans la Région

#### 1.2.4.1. Chefferie et pouvoir traditionnel

La chefferie traditionnelle est une entité culturelle qui représente le pouvoir, l'autorité, et la passerelle à la divinité. Les chefferies traditionnelles interviennent comme pilier de la gestion et la promotion de la culture. Dans la Région de l'Ouest Cameroun, sur le plan traditionnel, la chefferie a à sa tête un chef dont l'autorité sur ses populations est absolue. Malgré la diversité ethnique en présence, on distingue trois types de chefferies traditionnelles formellement établies : la chefferie Bamiléké, la chefferie Bamoun, et la Chefferie Mbo'o.

Les jeux de rôle dans l'organisation du pouvoir traditionnel sont similaires qu'on se retrouve en pays Bamoun ou dans la société Bamiléké. Il s'agit des sociétés fortement hiérarchisées, dont l'organisation politique de type pyramidal met en scène toutes les couches sociales de la notabilité au simple individu ne bénéficiant d'aucun titre. La structure du pouvoir traditionnel est similaire dans les ethnies Bamiléké et Bamoun. Le pouvoir traditionnel est détenu par un chef Supérieur appelé très communément « Mfo » chez les Bamiléké, et « Mfon » chez les Bamoun. Le Chef supérieur ou roi est le dépositaire des traditions ; il en assure le rôle de gardien et d'acteur principal de perpétuation de ces savoirs, savoir-être et savoir-faire. Il a une légitimité avérée sur les terres vacantes, dans la gestion des conflits, et la dynamique des normes sociales.

Dans la hiérarchie pyramidale du pouvoir traditionnelle chez les Bamiléké, le chef supérieur ou roi exerce son pouvoir avec le concours des notables ou « Nkam ou Nkem ». On en distingue deux classes : les notables « 9 » qui sont les plus influents et détiennent le pouvoir, et les notables « 7 » qui assistent le Chef dans les tâches quotidiennes. Les Notables 9 (« Mkamvu'u ») ou conseil des neuf notables est un contre-pouvoir au chef, c'est un organe ou une société qui tempère sérieusement les pouvoirs du chef traditionnel pour permettre une gestion harmonieuse de la société. Le chef hérite du pouvoir de son prédécesseur, qui lui est restitué lors de son intronisation par les notables « 9 » après passage dans la forêt sacrée appelée « Lah' Nkam », qui veut dire littéralement « maison de la notabilité ». Les notables sont de ce fait indispensables dans la stabilisation et la continuité du pouvoir du Chef. Ils jouent aussi le rôle de conseillers dans la gestion des conflits et des affaires courantes à la chefferie. Pour asseoir sa souveraineté, le Chef supérieur est accompagné au quotidien de vassaux dans les quartiers ou hameaux qui lui portent les informations et récriminations des populations afin d'étayer sa gestion du peuple. Le chef est donc souverain, mais dans le cadre de la gestion de son peuple est assisté d'une kyrielle de personnes interagissant à différents niveaux pour l'érection et la conservation de l'autorité traditionnelle.

Dans le sultanat Bamoun, le roi à la tête de la pyramide du pouvoir est assisté directement des notables ou « Kom » qui ont un rôle indispensable dans la gestion des affaires coutumières. Le royaume Bamoun est constitué comme un Etat dans le contexte conventionnel, avec un chef à la tête, assisté de ministres, et de représentants ou « Nji » au niveau des groupements qui constituent en quelque sorte une unité administrative sur le plan traditionnel. L'exercice du pouvoir

est typique à une monarchie, mais avec des relents démocratiques qui se manifestent par la mise en jugement des actions du roi lors du rite des « Fona Ngouon » qui a lieu pendant le festival du Ngouon. Le pouvoir est délégué aux chefs de groupement (Nji) qui assurent la continuité du pouvoir du roi au niveau du groupement, tout en rendant compte constamment au roi, et en référant toute situation nécessitant l'appréciation du roi. Les chefs de villages aussi assurent le même rôle au niveau des villages en référant aux chefs de groupement. La gestion des conflits et affaires courantes se font à la hauteur du pouvoir et des niveaux de responsabilité des chefs : les affaires dépassant l'autorité des chefs de villages sont transmises aux chefs de groupement (2ème degré), ces derniers se réfèrent à leur tour au roi lorsque leur autorité ne permet pas de trancher. L'autorité du pouvoir dans la résolution des conflits s'impose à tous, au point où l'on fait appel au Sultan pour résoudre les conflits d'un certain niveau dans sa communauté résidant à Kye-Ossi dans la Région du Sud-Cameroun.

Somme toutes, les sociétés Bamiléké et Bamoun sont essentiellement hiérarchisées avec une organisation politique traditionnelle basée sur la verticalité, le strict respect de l'ainé et de l'autorité traditionnelle. L'autorité du Chef ou roi s'étend sur tout son peuple, même exilé dans d'autres Régions du pays ou au-delà, car « (...) la prégnance des chefferies est très forte, et il paraît inconcevable aux yeux d'un Bamiléké, même exilé en ville de ne pas dépendre d'une chefferie. ». Le mode d'accession au pouvoir se fait par succession dans la plupart des catégories de la notabilité. L'autorité traditionnelle est à l'origine de l'ordre et la cohésion sociale. Le pouvoir de la chefferie s'applique aux populations allogènes en présence dans la zone bien que parfois ayant chacune un leader. De ce fait, la mise en œuvre de toute action devrait subir le consentement de l'autorité traditionnelle pour avoir un écho favorable vis-à-vis des populations. Les chefferies sont divisées en sous-chefferies, qui regorgent des quartiers et sous-quartiers.

### 1.2.4.2. Typologie et répartition territoriale des chefferies

L'enrôlement de l'autorité traditionnelle a été le précurseur des chefferies telles que connues aujourd'hui. En effet, pendant les périodes coloniales, les administrateurs n'ayant pas la maîtrise du terrain mobilisaient l'autorité traditionnelle afin d'assurer la collecte des impôts et d'assurer le système Indirect Rule mis en place dans la partie anglo-saxonne. Cet enrôlement va aussi se généraliser au système dans le Cameroun français pour aboutir à la création des chefferies reconnues sur le plan territorial et administratif. En 1977, l'Etat du Cameroun à travers le Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant l'organisation des chefferies traditionnelles, crée les chefferies en tant que collectivité traditionnelle. Les chefferies nouvellement créées émanent des chefferies traditionnelles dont le rôle se résumait à la gestion des aspects traditionnels du groupe. Les chefferies traditionnelles deviennent des auxiliaires d'administration avec une catégorisation relative à l'importance territoriale. Cette catégorisation est faite suivant trois degrés hiérarchisés à savoir :

- la chefferie de 1er degré ;
- la chefferie de 2ème degré ;
- la chefferie de 3ème degré.

Au sens de ce décret, les Chefs sont sous l'autorité des sous-préfets. Ils assurent à la base la continuité de l'action de l'Etat, en jouant le rôle d'intermédiation entre le sous-préfet et les populations. Dans son article 3, ce décret stipule que « Est de premier degré, toute chefferie dont le territoire de compétence recouvre celui d'au moins deux chefferies de 2ème degré. Ses limites territoriales n'excèdent pas en principe celles d'un Département. Est de 2ème degré ; toute chefferie dont le territoire de commandement englobe celui d'au moins deux chefferies de 3ème degré. Ses limites n'excèdent pas en principe celles d'un Arrondissement. ».

Le Chef de 2ème est donc sur le plan administratif sous le chef de 1er degré, et le chef de 3ème degré est sous le chef de 2ème. Dans la Région de l'Ouest Cameroun, on distingue conformément à la règlementation trois (03) types de chefferies. Cependant, il existe des spécificités relatives à la catégorisation de l'autorité des chefs.

Dans le Département du Noun la hiérarchisation du pouvoir traditionnel s'imbrique à la catégorisation administrative. Le Sultan est le seul chef de 1er degré ; son autorité s'impose à tout le Département, et aux chefs de 2ème degré qui sont les chefs de groupement, eux-mêmes hiérarchiquement au-dessus des chefs de 3ème degré ou chefs de villages. Dans les villages on retrouve les chefs de quartiers qui au sens de la règlementation jouent le rôle de chef de bloc.

Dans les autres Départements de la Région (Menoua, Ndé, Mifi, hauts-Plateaux, Haut-Nkam, Bamboutos, Koung-khi), la hiérarchisation des chefferies ne chevauche pas avec la catégorisation administrativement admise. Dans le jargon local, la dénomination des chefferies de 1er et 2ème degré est « chefferie supérieure » pour marquer la suprématie ou le paroxysme du pouvoir du chef ou « roi » sur le territoire qu'il couvre. Cette situation est due à la diversification ethnique de la zone, et au repli identitaire dont fait montre chaque société. La diversité ethnique dans la Région ne permet pas d'admettre à titre d'exemple sur le plan local, que le Chef de 2ème degré de Santchou qui est de l'ethnie Mbo, soit sous l'autorité du Chef de 1er degré de Foto ou de Bafou de l'ethnie Bamiléké et dont l'importance territoriale inclut l'Arrondissement de Santchou. De même les critères d'éligibilité des chefferies de 1er et 2ème tels que présentés plus haut ne concordent pas toujours au contexte de la Région. Les chefferies de 2ème degré se retrouvent souvent à cheval entre deux Arrondissements, ayant ainsi l'ampleur d'une chefferie de 1er degré au sens de la règlementation : le cas de la chefferie de Foumbot-Rural qui regroupe quelques villages des Arrondissements de Foumbot et de Kouoptamo. Cette problématique de la répartition territoriale des chefferies soulève un questionnement sur les interactions entre les chefferies traditionnelles et l'autorité administrative. La répartition des Chefferies traditionnelles dans la Région de l'Ouest est présentée en annexe 1.

### 1.2.5. Interrelations entre autorités administrative et traditionnelle

Les relations entre l'autorité administrative et les chefferies sont définies dans le décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles. Dans son article 19, il stipule que : « Sous l'autorité du ministre de l'administration territoriale, les chefs traditionnels ont pour rôle de seconder les autorités administratives dans leur mission d'encadrement des populations » Les chefferies en tant qu'auxiliaire de l'administration collaborent avec l'administration dans la résolution des conflits, la gestion des terres, l'instauration de la paix au niveau de la base, etc. Cette collaboration selon le chef de la Division de le Police et de l'Organisation Administrative des Services du Gouverneur de la Région de l'Ouest, « est indispensable pour l'administration, car les chefs sont les principaux informateurs à la base. Le sous-préfet ou le préfet ne peut faire sans les chefs parce qu'ils sont bien informés chacun sur son village ou quartier, et peuvent relayer aussi facilement le message que l'administration veut transmettre aux populations ». Les entretiens réalisés auprès des chefs traditionnels révèlent que l'autorité traditionnelle est la source privilégiée d'information sur sa zone. De même, les populations de la Région étant fermement attachées à leur culture et donc à l'autorité de leurs chefs, ces derniers fluidifient la résolution pacifique des conflits à différents niveaux de compétence.

Toutefois, le contexte régional impliquant culturellement le chef dont l'autorité est suprême dans la chaine du pouvoir, suscite un problème de leadership réel entre l'autorité des chefs de différents degrés entre eux, et entre les chefs et les autorités administratives.

De manière historique les sociétés de l'Ouest Cameroun ont toujours accordé la primeur à l'autorité traditionnelle dans la gestion de leurs cités. Cette acception s'est naturalisée dans les cultures

locales au point d'être hermétique aux changements de l'Etat. Il ressort de l'observation in situ que le pouvoir traditionnel a des proportions surpassant de manière factuelle la réalité des textes. Les chefferies de 3ème degré ayant une certaine importance territoriale et économique se prévalent de l'autorité traditionnelle au point d'entrer en compétition avec les chefferies de 2ème et 1er degré. Cette crise de leadership prouve à suffisance les replis identitaires des microstructures, qui sont palpables dans les conflits fonciers enregistrés.

La crise de leadership bien qu'importante entre les chefferies, est aussi visible entre l'autorité administrative et les chefs. L'inaliénable respect de l'autorité traditionnelle par les populations a fait naitre un sentiment de supériorité vis-à-vis de l'autorité administrative, conférant aux chefs traditionnels un pouvoir incontestable auquel se soumet indirectement l'autorité administrative. De même, le contexte territorial particulier dans lequel les chefferies couvrent de grands territoires, ou sont à cheval entre des unités administratives, renforce ce paradoxe. Les autorités administratives dans ce jeu de pouvoir s'adaptent au contexte culturel, ce qui constitue une faiblesse dont jouit pleinement les chefs qui outrepassent parfois leurs attributions. On constate à juste titre la création des chefferies de blocs par les chefs de 3ème degré, pourtant au sens de la loi ces chefferies de blocs relèvent du MINAT. Dans le Département du Noun en particulier et dans la Région en général, ce leadership est conforté dans les questions foncières, car il est connu que les terres supposées être du domaine national, dont la gestion devrait se faire sous la coordination de l'autorité administrative, appartiennent sans aucun vice de forme aux Chefs traditionnels qui en disposent subrepticement à leur guise.

En outre, la dynamique culturelle renforcée par l'accession au pouvoir de l'élite intellectuelle ouvre le pouvoir traditionnel vers le respect de l'autorité administrative et de la règlementation. De même, le décret n°2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, a un impact réel sur la prise en compte de l'autorité administrative dans les chefferies. Selon l'inspecteur des Services du Gouverneur, ce décret a permis aux chefs de se rendre effectivement compte du rôle à jouer et de leur place dans la hiérarchie du pouvoir administratif.

### 1.2.6. Litiges relatifs aux limites des circonscriptions administratives et des unités de commandement traditionnel dans la Région

De nombreux conflits liés aux limites territoriales sont enregistrés dans la Région. C'est le cas de Fongo-Tongo dans la Menoua et d'Alou dans le Lébialem où on note l'existence d'un conflit lié aux limites administratives, qui a conduit à des affrontements et des cas de morts. En effet, les populations de Fongo-tongo disent être en plein droit d'après la délimitation administrative officielle qui leur attribue des terres que de l'autre côté revendiquent les populations d'alou. C'est également le cas du conflit de compétence territoriale qui oppose les Arrondissements de Santchou et Dschang, et qui aurait pour source l'installation de quelques ressortissants de la tribu Mbo à Nteingue.

A l'échelle des villages on enregistre également de nombreux cas de remise en cause des limites territoriales, conséquence majeure des transferts non maîtrisés de terre. On relève ainsi le conflit qui oppose les communautés Batchingou dans le Département du Ndé et les Batcha dans le Département du Haut-Nkam depuis 1884, suite à un désaccord entre les chefs des 02 communautés sur le droit de percevoir l'impôt forfaitaire dans la zone litigieuse qui correspond à une bande de terre située entre la rivière Ndouk et une tranchée distante de 05 km environ de celle-ci. C'est également le cas de l'Arrondissement de Galim qui est le moins peuplé et le plus fertile des Bamboutos, faisant de son territoire l'objet de toutes les convoitises. Il draine une population agricole assez importante et surtout mieux consciente de la valeur précieuse de la terre, raison pour laquelle les parcelles achetées sont aussitôt sécurisées par des immatriculations, un peu en prévision au « réveil » des autochtones. Ces derniers n'ont réalisé la valeur de leurs

terres que tardivement, mais les stratégies pour les protéger sont plutôt paradoxales. Au lieu d'une action commune, chaque village entreprend un peu précipitamment la délimitation de son territoire. Chemin faisant, les villageois se rendent compte que les limites entre leurs villages ne sont pas matérialisées ou se chevauchent. Au nom de la coutume ou du droit moderne, chaque communauté affûte ses arguments et revendique ce qu'elle estime être la continuité de son territoire. La recrudescence actuelle des conflits se solde toujours par de pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Les affrontements d'Avril-Mai 1998 (Bagam-Bamenyam) se sont soldés par une dizaine de morts, plus de 200 maisons détruites, des plantations saccagées et une courte épidémie de choléra qui aurait été l'une des nombreuses conséquences. Ceux d'Avril 2001 entre les Bagam et les Bamendjing se sont soldés par trois morts (parmi lesquels un sous-chef Bagam), plus de 50 blessés, des maisons et des plantations saccagées.

## 1.3. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La constitution de 1996 définit le régime juridique et énonce les principes généraux de la décentralisation au Cameroun. Aussi, elle fait du Cameroun un état unitaire et décentralisé. Elle consacre l'existence de trois types d'entités décentralisées : la Région, les communes, et les communautés urbaines.

La commune est la Collectivité Territoriale Décentralisée de base. La commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants, comme le prévoit la constitution et les textes réglementaires qui définissent le cadre de mise en œuvre de la décentralisation. Les CTD de la Région de l'Ouest sont les résultantes des processus opérées dans le cadre de l'adaptation de la gouvernance locale aux réalités sociologiques. A ce jour 40 CTD sont identifiées dans la Région de l'Ouest. Les spécificités de ce découpage sont :

- la présence de 19 communes aux limites du territoire de la Région, ce qui augure des possibilités de collaboration avec les communes des Régions voisines sur des thématiques assez précises (santé, commerce ...) ;
- le découpage administratif des Départements n'éprouve pas le découpage des groupes ethnolinguistiques, ce qui donne la possibilité de regroupement de certaines communes sur la base de traits identitaires culturels spécifiques.

**Tableau 1.2 :** Répartition des Communes de la Région par Département

| Départements | Arrondissements | Communes | Année de création | Superficie (en km2) |
|---|---|---|---|---|
| **MIFI** | Bafoussam 1er, | Bafoussam 1er, | 1962 | 91 |
| | Bafoussam 2ème | Bafoussam 2ème | 1994 | 218,3 |
| | Bafoussam 3ème | Bafoussam 3ème | 1994 | 93,2 |
| **BAMBOUTOS** | Mbouda | Mbouda | 1952 | 437 |
| | Galim, | Galim, | 1963 | 513 |
| | Batcham, | Batcham, | 1963 | 218 |
| | Babadjou | Babadjou | 1995 | 170 |
| **HAUT-NKAM** | Bafang | Bafang | 1953 | 80 |
| | Bana | Bana | 1978 | 131 |
| | Bakou | Bakou | | 259 |
| | Banka | Banka | 1954 | 203 |
| | Bandja | Bandja | | 215 |
| | Kékem | Kékem | 1962 | 400 |
| | Banwa | Banwa | 1995 | 250 |
| **HAUTS-PLATEAUX** | Baham | Baham | 1995 | 82 |
| | Bamendjou | Bamendjou | 1993 | 209 |
| | Bangou | Bangou | 1961 | 115 |
| | Batié | Batié | 1995 | 77 |
| **KOUNG-KHI** | Poumogne | Pete Bandjoun | 1995 | 115 |
| | Djebem | Demdeng | 1995 | 120 |
| | Bayamgam | Bayamgam | 1995 | 115 |
| **MENOUA** | Dschang, | Dschang, | 1954 | 262 |
| | Fokoué, | Fokoué, | 1994 | 162 |
| | Santchou, | Santchou, | 1963 | 335 |
| | Nkong-Ni | Nkong-Zem | 1995 | 255 |
| | Penka-Michel | Penka-Michel | 1962 | 267 |
| | Fongo- Tongo | Fongo- Tongo | 1995 | 225 |
| **NDE** | Bangangté, | Bangangté, | 1954 | 800 |
| | Bazou, | Bazou, | 1963 | 243 |
| | Tonga | Tonga | 1963 | 352 |
| | Bassamba | Bassamba | 1995 | 123 |
| **NOUN** | Foumban, | Foumban, | 1955 | 1340 |
| | Foumbot, | Foumbot, | | 579 |
| | Magba, | Magba, | 1994 | 1165 |
| | Malantouen, | Malantouen, | 1977 | 1021 |
| | Massangam | Massangam | 1978 | 2 216 |
| | Koutaba, | Koutaba, | 1982 | 497 |
| | Bangourain, | Bangourain, | 1993 | 207 |
| | Njimoun | Njimoun | 1974 | 980 |
| | Kouoptamo | Kouoptamo | 1994 | 526 |

Source : Compilation des PCD des communes de la Région

## 1.3.1. Gouvernance des communes dans la Région de l'Ouest

### 1.3.1.1. Instance de pilotage

Toutes les communes de la Région de l'Ouest sont administrées tel que prévoit la législation en vigueur pour ce qui est de l'organe de pilotage. Les conseils municipaux sont tenus chaque année avec dans la majorité des cas des retards par rapport aux dates initialement programmées. Toutes les commissions sont présentes au sein de la commune tel que prévoit la législation en vigueur en fonction du nombre de conseillers municipaux. La commune de Bangangté, par souci d'efficience pour ses actions, a 10 commissions au lieu de 06. Toutes les communes possèdent des organigrammes qui sont dans la majorité des cas, adaptées aux ressources humaines disponibles au sein de la commune.

### 1.3.1.2. Conséquences de la qualité des ressources sur le service du rendu

Sur la base des ressources humaines disponibles, on peut distinguer deux catégories de communes dans la Région de l'Ouest ; il s'agit des grandes qui contiennent les communes des chefs-lieux de Département et la commune de Foumbot, et les petites qui comprennent les communes des chefs-lieux des Arrondissements.

Les grandes communes : elles possèdent l'essentiel des ressources humaines qui permettent d'assurer un service minimum sur le plan administratif. Le personnel présent a une meilleure appropriation de la notion de décentralisation pour ce qui est des ressources transférées. Bien que présent, il est important de renforcer les capacités limitées du personnel technique qui y exerce dans le domaine de la gouvernance urbaine.

Les petites communes : elles possèdent moins de la moitié des ressources humaines prévues pour assurer ses fonctions. Le personnel présent est essentiellement constitué du personnel administratif/financier. Le personnel technique est quasi absent, ce qui pose le problème de l'efficacité dans le suivi en interne des travaux tels que l'entretien routier, la construction des salles de classes, ... L'éloignement de ces dernières des centres urbains complexifie la collaboration avec les responsables des administrations locales.

**Quelle que soit la catégorie des communes, les faits suivants sont relevés :**

- aucune commune de la Région de l'Ouest n'a de plan de formation pour son personnel ; bien que certains personnels participent à des formations organisées par certains partenaires, il n'y a pas de stratégie interne de capitalisation des connaissances acquises ;
- pour le personnel prévu dans les organigrammes, aucun job description n'existe ;
- aucune commune ne possède de manuel de procédure qui spécifie le cadre fonctionnel et les relations entre le personnel ;
- aucune commune ne possède de plan de carrière encore moins une procédure de promotion pour son personnel.

### 1.3.1.3. Fiscalité communale

La fiscalité locale est constituée respectivement des impôts communaux, les Centimes Additionnels Communaux (CAC) sur les impôts et taxes de l'Etat, taxes communales, les impôts et taxes des Régions et tout autre type de prélèvements prévus par la loi.

#### 1.3.1.3.1. Impôts communaux

Produits des impôts communaux perçus par l'Etat et dont un pourcentage fixé par la réglementation est reversé aux communes. On distingue : la contribution des patentes ; la contribution des licences ; l'impôt libératoire ; la taxe foncière sur les propriétés immobilières ; la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement ; les droits de mutation d'immeubles ; le droit de timbre automobile ; la redevance forestière. Les principaux impôts perçus par les communes de la Région de l'Ouest sont issus de la contribution des patentes, la contribution des licences et l'impôt libératoire. En effet, la principale activité économique est dominée par le commerce, principalement dominé par les activités informelles, suivi des activités de moyenne importance.

#### 1.3.1.3.2. Centimes Additionnels Communaux (CAC) sur les impôts et taxes de l'Etat

Institué au profit des communes, les CAC s'appliquent sur les impôts et taxes ci-après : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ; Impôt sur les Sociétés (IS) et Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

#### 1.3.1.3.3. Taxes communales

Perçues en contrepartie des services de base et des prestations rendues par la commune aux populations, notamment l'éclairage public, l'assainissement, l'enlèvement des ordures ménagères, le fonctionnement des ambulances, l'adduction d'eau, l'électrification...Le récapitulatif des taxes perçues au niveau communal est présenté en annexe 2.

Bien qu'on note une importante activité de pastoralisme dans la Région de l'Ouest, principalement dans le Département du Noun, les communes ne parviennent pas à collecter auprès des éleveurs, la taxe d'abattage. Cette difficulté est due à plusieurs raisons structurelles : (i) l'éloignement géographique des campements des éleveurs, enclavement qui ne facilite pas l'accès aux agents en charge du recouvrement ; (ii) absence de base de données sur les cheptels disponibles dans la commune ; (iii) la transhumance qui ne se réalise pas toujours de manière concertée entre les communes situées sur les corridors migratoires et les autorités administratives. Bien qu'il soit relevé la présence d'abattoirs, l'essentiel des abattages s'effectuent hors de ces derniers. La principale raison évoquée est leur éloignement des lieux d'activité. Bien que les principaux axes routiers traversent les villes de l'Ouest, seules les villes de Bafoussam et de Bafang ont mis en place des dispositifs pour capter d'avantage les droits d'occupation des parcs de stationnement. L'importance des carrières et les besoins locaux en ressources minérales pour la construction devraient apporter des revenus considérables aux communes ; cependant, aucune commune n'a mis en place un dispositif qui lui permettrait de collecter de manière efficiente les revenus issus de cette activité. Les marchés locaux et le commerce sont les principales sources de revenus des communes de l'Ouest. En effet, les droits d'occupation temporaire de la voie publique pourraient de nos jours être qualifiés de droits d'occupation définitive ; bien qu'ils soient une source de revenu, ils contribuent principalement au désordre urbain à travers leur contribution au non-respect des règles d'urbanisme (installation des commerçant sur les pistes piétonnes et cyclable). Les droits de place sur les marchés sont perçus bien que la majorité de ces marchés ne soient pas aménagés. Malgré les efforts effectués par certaines communes pour aménager les places de marché, les commerçants continuent à effectuer le marché en plein air.

### 1.3.1.4. Mise en œuvre du développement à travers les Plans Communaux de Développement (PCD)

Toutes les communes de la Région de l'Ouest sont à ce jour dotées de PCD. Ces documents de programmation sont pour ce qui les concerne à différents niveaux de cycle de conception et de mise en œuvre. Ces derniers ont été élaborés suivant le guide méthodologique de planification régionale et locale destiné aux acteurs du développement local, conçu par la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT).

La planification dans les Communes accompagnées par la Coordination régionale du PNDP Ouest est déclinée en 7 étapes : la préparation du processus de planification ; le diagnostic participatif ; la planification ; la mobilisation des ressources ; la programmation des projets ; la mise en œuvre du plan et le suivi-évaluation.

#### 1.3.1.4.1. Préparation

La préparation est une phase dans laquelle on observe une forte implication de l'autorité administrative et notamment le Préfet. Celui-ci mobilise tous les acteurs locaux et les administrations sectorielles pour le lancement officiel du processus d'élaboration du plan communal de développement (PCD). Cette préparation reste limitée aux acteurs locaux. En effet, certaines forces vives comme les élites extérieures, bien qu'ayant un rôle fondamental dans le développement à l'échelle communale ne participent pas à la préparation. Il en est de même pour certains acteurs qui ont des relations fonctionnelles sur le territoire de la commune (communes voisines, opérateurs économique ...).

#### 1.3.1.4.2. Diagnostic participatif

Le diagnostic participatif s'effectue à trois niveaux : communal (diagnostic institutionnel de la CTD), de l'espace urbain et de l'espace rural (village) de la CTD.

Le diagnostic institutionnel de la commune porte un regard sur les causes des performances de la structure communale avec le personnel et l'exécutif communal au regard des réalisations physiques et financières consignées dans les comptes administratifs. Il serait judicieux pour les communes de l'Ouest que ce diagnostic de performance s'étende aux acteurs autres que la commune.

Le diagnostic urbain, en s'inspirant des dispositions réglementaires en matière de planification urbaine, a pour but d'identifier les infrastructures et les aménagements au niveau du centre urbain de la Commune. Le résultat de ce diagnostic s'avère insuffisant dans la mesure où des lacunes sont observées dans la planification urbaine. En effet seul 04 villes (Bafoussam, Nkong – Ni, Bangangté et Bafang) de la Région de l'Ouest possèdent des documents de planification urbaine. Il serait judicieux que ce diagnostic s'effectue sur la base d'une planification urbaine validée.

Des sessions de diagnostic sont animées au niveau de tous les villages. Celles-ci mobilisent les villageois : autorités traditionnelles, religieuses, leaders d'opinion et les populations. Un point d'attention est celui de l'implication de toutes les couches dont les minorités. Une cartographie participative est dressée permettant de visualiser le village et ses ressources. D'autres outils à l'instar des arbres à problèmes sont élaborés avec la facilitation du prestataire (cabinet, ONG). Il ressort de nos consultations que le processus de diagnostic n'est pas totalement participatif et est exclusif. En effet, certains acteurs clés comme les élites extérieures et les comités de développement des villages n'y participent pas. La contribution de ces derniers, eu égard leur statut d'illuminés, est un gage de production d'un état de lieu qui reflète d'avantage la réalité.

#### 1.3.1.4.3. Planification

Le processus de planification est d'ordre stratégique et opérationnel. Les trois types de planification des PCD sont : stratégique, triennale et opérationnelle (annuelle).

Au plan stratégique, il est plus question de combler les gaps par rapport aux standards internationaux dans les secteurs sociaux (éducation, santé, eau ...). Ceci débouche sur des besoins en infrastructures et équipements souvent hors de portée de réalisation dans un horizon temporel, même assez lointain. L'agriculture, principale moteur de développement de la Région est le parent pauvre de cette planification. En effet, seul 02 PCD sur 40 accordent une attention au développement de l'agriculture, en prévoyant des appuis aux producteurs.

Aussi, est-il loisible de les circonscrire sur trois ans puis sur un an. Les plans communaux de développement comprennent des cadres logiques sectoriels validés par les administrations sectorielles quand bien même les relations entre les exécutifs et celles-ci ne sont pas toujours cordiales.

Sur le plan financier, le produit de la planification des PCD de la Région de l'Ouest est utopique au vue du contexte socioéconomique et politique de l'heure. En effet, la majorité des projets planifiés dans les PCD ne tiennent pas en compte des cadres de dépense en moyen terme de chaque administration, encore moins des ressources humaines mobilisables. Il n'existe pas d'évidence de synergie entre la planification des PCD et les stratégies sectorielles et sous-sectorielles des administrations.

#### 1.3.1.4.4. Mobilisation des ressources

Cette phase, permet à l'exécutif communal d'engager une campagne de mobilisation des ressources auprès des acteurs locaux et partenaires potentiels (projets, entreprises, ambassades, bailleurs de fonds ...). Les ressources à mobiliser sont humaines, matérielles, financières et patrimoniales. Seule la commune de Batié effectue des mobilisations sur la base de son PCD auprès de ces élites. Les autres communes effectuent leur mobilisation grâce au lobbying. La mobilisation dans la pratique se fait de façon individuelle, sans tenir compte du PCD.

#### 1.3.1.4.5. Programmation

Sur la base des recouvrements des années antérieures et des engagements fermes des partenaires, l'exécutif municipal estime les ressources potentiellement mobilisables pour caler une programmation réaliste des interventions sur une base triennale et puis annuelle.

#### 1.3.1.4.6. Mise en œuvre

Ce processus de planification débouche sur 4 produits : le rapport de planification, le plan spatial, la planification financière (budget) et les fiches de projets.
Le PCD est validé au plan technique par l'exécutif municipal. Avant sa mise en œuvre, il est soumis à l'approbation du Préfet qui lui donne un caractère officiel pour une plus grande collaboration avec les administrations sectorielles. Les élites et les autres acteurs de développement demeurent en marge de la validation des PCD. Ils sont faiblement conviés à la validation des PCD.

#### 1.3.1.4.7. Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation se rapporte à toutes les étapes du cycle de planification. Il est assuré par un comité de pilotage désigné par arrêté municipal. La durée de ce processus varie entre 6 et 12 mois. A la fin du processus, ce comité mute en comité de suivi. Les PCD devraient être actualisés toutes les années. Les PCD sont suivi quotidiennement par les agents communaux de développement, qui sont de nos jours présents dans toutes les communes de la Région de l'Ouest. Leur intervention au sein de la commune doit conduire à leur intégration dans l'organigramme et la définition de leurs tâches dans le suivi des PCD. Aucun comité de suivi des PCD crée dans les CTD de l'Ouest ne fonctionne comme prévu. En effet, les moyens financiers ne permettent pas la tenue des sessions à la fréquence prévue.

### 1.3.2. Intercommunalité dans la Région de l'Ouest

Avec les nouvelles lois de 2004 sur la décentralisation, particulièrement celle n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, qui a donné une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun, l'opportunité a été donnée aux communes de s'investir dans des projets d'intercommunalité.

L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopérations existantes entre les communes. Elle permet aux communes de se regrouper afin, soit d'assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains, gestion de l'eau...), soit d'élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. Les précisions sur l'intercommunalité sont apportées dans la loi à travers le syndicat des communes. Ainsi selon l'article 133 (1) du chapitre II : « Les communes d'un même Département ou d'une même Région peuvent par délibérations concordantes acquises à la majorité d'au moins deux tiers (2/3) de chaque conseil municipal, se regrouper en syndicat en vue de réaliser des opérations d'intérêt intercommunal ». Cette loi distingue le syndicat des communes de la coopération décentralisée qui d'après l'article 131 (1) « résulte d'une convention par laquelle deux (02) ou plusieurs communes décident de mettre en commun leurs moyens en vue de réaliser des objectifs communs. (2). Elle peut s'opérer entre des communes camerounaises ou entre celles-ci et des communes étrangères, dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur ».

Dans la pratique, on distingue deux grandes formes d'intercommunalité à savoir celle liée à son projet et celle lié à son institutionnalisation.

#### 1.3.2.1. Types d'intercommunalité liés à son projet

Afin d'apporter des solutions à des problèmes identifiés qui peuvent être réciproques ou pas, des collaborations peuvent être entreprises entre les communes, dans le cadre de l'intercommunalité de projets. Ce mode de collaboration permet de renforcer la cohésion et la complémentarité entre les entités communales. L'appartenance à une même unité administrative n'est pas un préalable à la mise en place d'une collaboration.

##### 1.3.2.1.1. Partenariat entre les communes de l'Ouest

Malgré toutes les contraintes de développement auxquelles les 40 communes de la Région de l'Ouest font face, seule une initiative d'intercommunalité est actuellement relevée entre les communes de la Région. Il s'agit de l'intercommunalité entre les communes de Batié, Penka Michel et Bamendjou pour la réalisation d'un projet prioritaire identifié dans leur PCD. Il porte sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable dont la solution prise est l'amélioration de la gouvernance de l'eau, à travers la réhabilitation des ouvrages et la construction des ouvrages sous financement de l'AFD.

##### 1.3.2.1.2. Partenariat entre les communes de l'Ouest et celles d'autres Régions

Un cas d'intercommunalité impliquant certaines communes de la Région et d'autres Régions du territoire national est aussi relevé ; elle concerne les communes de Dschang, Kong-Ni, Fongo-Tongo, Kyossi et Douala 5ème dans le cadre du Programme Intercommunal pour la Gestion Durable de l'Eau et l'Assainissement (PIGeDEA).

##### 1.3.2.1.3. Partenariat entre les communes de l'Ouest et celles de l'étranger

Seuls quatre cas d'intercommunalités avec les communes étrangères sont relevés dans la Région de l'Ouest. Ces collaborations permettent à ces communes de réaliser plusieurs initiatives et projet de développement, centrés sur l'accès à l'eau potable (Dschang, Kong-Ni, Baham, Bagangté) et la gestion des déchets (Bangangté, Dschang).

Bien que des collaborations avec des communes nanties permettent dans certains cas de glaner des opportunités bénéfiques, des partenariats entre des communes voisines sur des thématiques précises tel que l'entretien des routes, la gestion des déchets, la gestion du transport peuvent apporter des avantages réciproques aux communes de l'Ouest.

### 1.3.2.2. Types d'intercommunalité liés à son institutionnalisation

#### 1.3.2.2.1. Appui du FEICOM

Depuis sa création, le FEICOM apporte de l'assistance aux communes de la Région de l'Ouest Cameroun. C'est ainsi que de 2007 à 2015, la Région de l'Ouest a bénéficié d'une enveloppe de 15,6 milliards de Fcfa pour le financement de 307 projets sur un budget global de 145,5 milliards de Fcfa, correspondant à 1480 projets communaux. Par ailleurs, le Fonds a reversé aux 41 Communes que compte la Région et à la Communauté Urbaine de Bafoussam, une enveloppe 465,2 milliards de Fcfa, au titre des Centimes Additionnels Communaux et les Impôts Communaux Soumis à Péréquation. Cependant, le respect des délais dans la réalisation des projets communaux et la qualité des travaux posent un problème au FEICOM qui depuis mai 2016, a matérialisé son implantation dans la Région de l'Ouest, par un bâtiment construit grâce à ses fonds propres.

#### 1.3.2.2.2. CVUC-Ouest

Les CVUC Ouest sont la représentation de la Région Ouest des CVUC (Communes et Villes Unies du Cameroun) dont le siège est à Yaoundé. Elle comprend 40 communes et la Communauté urbaine de Bafoussam. On retrouve dans chaque Département un bureau Départemental et l'antenne régionale est installée à Bafoussam. Le secrétariat permanent comprend un Secrétaire Permanent et un assistant administratif auxquels se joignent en cas de besoin des experts techniques.

Les services offerts à ses membres sont entre autres : réunion de concertation mensuelle et trimestrielle ; plaidoyer et lobbying vis-à-vis du Gouvernement et des partenaires au développement ; défense des intérêts des membres (Maires de l'Ouest et du Cameroun) ; transmission et partage d'informations ; assistance sur les questions communales ; distribution des coupures de journaux et autres textes de lois ; reproduction des documents, distribution de courriers venant de l'extérieur. Aux rangs des activités réalisées à ce jour par les CVUC Ouest, on relève :

- la saisine du Premier Ministre, Chef du gouvernement sur la centralisation des finances publiques, les difficultés de recouvrement des recettes fiscales, l'absence de projets structurants dans la Région de l'Ouest et certaines procédures de passation des marchés publics ;
- la saisine du Ministre des travaux publics, du Ministre des marchés public et du Ministre des finances sur les relations entre les CTD et leur ministère respectif ;
- la rencontre avec les sénateurs élus par les maires de l'Ouest pour la mise en place d'une plate-forme de concertation maires/sénateurs ;
- la création de l'ORTOC (Office Régionale de Tourisme Ouest Cameroun) avec les chefs supérieurs, les professionnels des établissements de tourisme et le Programme Route des Chefferies. Cet organisme a réalisé pour la première fois au Cameroun, le Schéma directeur de développement touristique de l'Ouest ;
- la réalisation du dossier d'Avant-projet Sommaire relatif à la construction de l'Hôtel des communes à Bafoussam (hôtel de classe internationale de 3 étoiles, de 80 chambres) qui abritera le siège des CVUC-Ouest : les études de faisabilité sont en cours avec l'appui financier du MINEPAT ;
- l'organisation du Salon des Communes de l'Ouest (SAGO) sous le haut patronage du Président de la République du Cameroun en 2009 (thème : la contribution des partenaires et de la diaspora au développement de l'Ouest Cameroun), 2012 (thème : décentralisation et compétitivité des territoires : rôle de l'Etat, des élus locaux et du secteur privé), 2015 (thème : potentialités et développement de la Région de l'Ouest à l'horizon 2020) et 2017 (thème : la Région de l'Ouest sur la route de 'émergence : enjeux et contraintes). C'est un évènement unique au Cameroun organisé par les CTD de l'Ouest qui se décline en conférences, expositions, rencontres business to business, visites des sites touristiques, animations culturelles ;

- l'accord de partenariat avec l'université de Dschang, déjà effectif dans les communes de Bafoussam I et Nkong Zem.

Les CVUC-Ouest n'ont pas encore développé une stratégie d'intervention et son action demeure limitée pour ce qui est de la programmation dans les communes de l'Ouest. Après 05 années d'existence, l'adhésion des maires aux CVUC-Ouest est davantage une adhésion de fait de son statut, qu'une volonté de participer à une dynamique de mise en place d'une politique régionale de gouvernance communale. Le financement des projets communs constitue également une difficulté rencontrée par les CVUC Ouest.

#### 1.3.2.2.3. Syndicats de communes

Dans la Région de l'Ouest, seuls les maires de trois (03) Départements sur les huit (08) que compte la Région se sont engagés dans la mise en place de syndicats de communes. De façon chronologique, ont été créés en 2012 le Syndicat Intercommunale des Hauts Plateaux (SIHPLATEAUX), en 2015 le Syndicat des Commune du Haut-Nkam (SYNCHAUNKAM) et en août 2018 le Syndicat des Communes de la Menoua (SYCOME).

C'est en effet, l'existence de problèmes communs et l'opportunité de les résoudre de manière efficiente dans une partie du territoire de chaque commune, qui a justifié la nécessité de mettre en place une approche concertée dans le Département des Hauts Plateaux. C'est ainsi que des solutions ont été apportées aux problèmes d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique de plusieurs ménages, avec le concours de partenaires techniques et financiers et du Gouvernement Camerounais, qui ont facilement adhéré à ces projets novateurs. Les communes du Haut Nkam ont emboité le pas et ont prioritisé les actions en faveur de l'adduction en eau potable et le désenclavement des localités rurales. Depuis l'élection du président en 2016, les activités du syndicat des communes du Haut-Nkam sont dans une léthargie totale ; en effet, bien qu'habité par une volonté manifeste d'apporter des solutions à des problèmes de développement identifiés, le bureau du syndicat n'a jusqu'à ce jour obtenu de financement pour les projets identifiés. Une des raisons qui justifierait ce manque d'efficacité est l'absence d'un cadre et des conditions qui facilitent l'investissement en temps plein des membres du bureau à la gestion du syndicat (siège, matériel de travail, ressources humaines de qualité, règlement intérieur, manuel de procédure, budget, ...). Face à cette contrainte, le syndicat des communes des Hauts-Plateaux s'est fait accompagner dans sa démarche par un bureau d'étude spécialisé en gestion de projet. Plus récemment, les six communes du Département de la Menoua ont convenu de se mettre ensemble pour impulser le développement de leur communauté à travers le SYCOME, retenant comme champs prioritaires les secteurs de l'énergie et lutte contre les changements climatiques, l'approvisionnement en eau potable et assainissement, le tourisme et développement local. Pour démarrer ses activités, le SYCOME va bénéficier de l'appui de Nantes-Métropole.

Pour la réussite d'un projet d'intercommunalité dans la Région de l'Ouest, il est important que les communes mettent en place un cadre optimal qui garantirait le fonctionnement des organes du syndicat et par ricochet la réussite des projets identifiés.

### 1.3.3. Evaluation des Communes sur la base du guichet performance du PNDP 1

Dans l'optique d'intensifier la mise en œuvre des mécanismes d'information, de coordination, de contrôle au niveau des Communes et de favoriser leur appropriation par les communes, le PNDP a institué un guichet performance. Ce guichet instaure une compétition au sein des groupes de communes homogènes par rapport à la catégorisation des comptes administratifs ; l'enjeu étant

1 D'après le Rapport du déroulement du processus de mise en œuvre du Guichet Performance 2018 dans la Région de l'Extrême-Nord (PNDP, juillet 2018)

d'amplifier la mise en valeur des processus transformationnels afin de donner une plus grande impulsion au développement local.

Au terme de la première édition tenue en 2017 et qui a connu la participation de toutes les 40 communes de la Région, ont été primées à hauteur de 50 millions chacune, les communes de Fokoué (dans la catégorie 3) et Batié (dans la catégorie 4), ayant le mieux satisfait les critères d'évaluation retenus dans les domaines de la gestion budgétaire, la gouvernance/transparence et l'appropriation de la démarche du PNDP. Le classement dans la catégorie 3 se présente comme suit : 1e Fokoué, 2e Kouptamo, 3e Bamendjou, 4e Magba, 5e Galim, 6e Bafoussam 1e , 7e Koutaba, 8e Dschang, 9e Foumbot, 10e Banwa, 11e Babadjou, 12e Kekem, 13e Nkong-zem, 14e Bangourain, 15e Bangou, 16e Foumban, 17e Bazou, 18e Banka, 19e Bafoussam 3e, 20e Mbouda, 21e Bandja, 22e Santchou, 23e Malentouen, 24e Bangangté, 25e Pete Bandjoun, 26e Penka Michel, 27e Njimom, 28e Batcham, 29e Bafoussam 2e, 30e Bafang, 31e Baham, 32e Massagam.

Il ressort à l'issue de l'évaluation que les Communes de la Région de l'Ouest sont performantes dans les domaines de la gestion budgétaire et de l'appropriation de la démarche du PNDP. Cependant, la Gouvernance/Transparence constitue globalement le point faible des Communes de la Région.

### 1.3.4. Problématiques de la décentralisation

D'après le SNADDT (2016), le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation au Cameroun est certes posé (plus de 150 textes publiés), et d'une manière progressive, des avancées majeures ont été réalisées depuis la loi d'orientation de la décentralisation de 2004. Cependant, le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation comporte de multiples limites par rapport aux objectifs des lois de décentralisation (collectivités territoriales disposant de la libre administration, de l'autonomie de gestion, disposant de ressources suffisantes eu égard aux compétences qui leurs sont transférées et assumant pleinement les fonctions d'acteurs de développement économique et sociale de leur localité).

**Tableau 1.3 :** Limites du cadre juridique et institutionnel par rapport aux objectifs des lois de décentralisation.

| Domaine | Observations |
|---|---|
| **Aspect institutionnel** | Lenteurs dans le processus de décentralisation : en 2008, les provinces ont été transformées en régions. A ce jour, les conseils des régions n'ont pas encore été constitués ce qui induit que cette entité ne peut s'assumer pleinement en tant que collectivité territoriale décentralisée ;<br><br>Absence de texte général sur la déconcentration (organisant notamment les rapports entre les préfets et les services extérieurs et incitant les ministères à déléguer des compétences et des moyens à leurs services extérieurs), déconcentration entendue comme corollaire de la décentralisation ; |
| **Tutelle** | La tutelle demeure très présente, notamment en matière de contrôle préalable sur le budget et d'encadrement des compétences financières des communes, leur laissant peu de marge de manœuvre en matière de fiscalité locale et de possibilités d'emprunt ;<br><br>Les mécanismes de contrôle laissent peu de liberté de décision aux communes et ne favorisent pas l'émergence de collectivités territoriales partenaires de l'Etat et entités participantes à l'élaboration et à la mise en place de la politique d'aménagement du territoire, faisant que le système se rapproche de la déconcentration ; |

| Domaine | Observations |
|---|---|
| **Poids des CTD** | Le poids des collectivités territoriales est faible au niveau national. Les finances locales ne représentent que 3,5 % environ du budget de l'Etat en 2012 ; |
| **Transfert des compétences** | La faiblesse des ressources humaines, financières et techniques des communes constitue une entrave à une prise en charge effective des compétences qui ont fait l'objet de transfert ;<br><br>Les transferts de compétences ne se traduisent pas par un accroissement de la marge de manœuvre des CTD dans la mesure où les crédits délégués, en application du principe budgétaire de spécialité, sont affectés à des opérations précises et qu'en outre les communes sont tenues à des obligations particulières dans l'utilisation de ces crédits ;<br><br>Le transfert de compétences est opéré en compétences partagées, ce qui risque d'être source de conflits de compétences, et de partage de ressources, dans le cas où le partage ne fait pas l'objet de détermination précise ;<br><br>Les projets d'investissement les plus importants relèvent des ministères sectoriels concernés d'où la faiblesse de la part des investissements des CTD ;<br><br>L'année 2015 a été annoncée comme l'échéance définitive pour le transfert des dernières compétences prévues dans les lois de 2004 ; |
| **Fiscalité locale** | Une fiscalité locale peu évolutive et dont le rendement dépend principalement des reversements du produit des centimes additionnels sur les impôts d'Etat qui correspondent en réalité à un transfert d'une partie de la fiscalité de l'Etat ;<br><br>Les relations financières de l'Etat et les collectivités territoriales connaissent des problèmes récurrents suite au non-respect des périodicités et aux retards des services comptables et financiers de l'Etat à reverser la quote-part revenant aux collectivités territoriales, ce qui est cause de perturbation dans le fonctionnement des services communaux et dans la réalisation de leurs opérations d'investissement ; |
| **Dotation financière de l'Etat (DGD)** | Forte dépendance des communes des versements au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en provenance de l'Etat et du FEICOM ;<br><br>Le montant global de la DGD, quoique en constant accroissement, est relativement modeste eu égard aux compétences reconnues aux communes (soit 30,5 milliards de FCFA en 2014) ;<br><br>Les critères de répartition de la DGD ne sont pas stables et ne permettent pas une prévisibilité ce qui a pour effet de rendre difficile pour les communes un engagement à moyen et long terme ; |
| **Ressources humaines** | Déficit en personnel qualifié (11 % en moyenne du personnel) qui est la conséquence de la faiblesse des moyens des CTD ;<br><br>Une politique de gestion des ressources humaines qui présente de multiples insuffisances : l'absence d'un statut du personnel communal, faible niveau de qualification particulièrement dans les domaines techniques, tendance au recrutement social et personnalisé, retards dans le versement des salaires... |

Source : MINEPAT/SNADDT (V5), 2016

## 1.4. FFOM DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET GOUVERNANCE DES CTD DE LA REGION

**Tableau 1.4 :** Synthèse de l'analyse des FFOM de l'organisation administrative et gouvernance des CTD de la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Existence de syndicats de communes dans certains Départements (Hauts-plateaux, Haut-Nkam, Menoua) ;<br>• Existence et fonctionnement de l'association des CVUC-Ouest (Communes et Villes Unies du Cameroun- Ouest) ;<br>• Existence d'un PCD dans chacune des communes de la Région ;<br>• Existence des institutions universitaires qui forment des jeunes qualifiés dans le secteur (Université de Dschang) ;<br>• Organisation du Salon des Communes de l'Ouest (SACO) ;<br>• Existence de partenariats entre les communes du Département de la Menoua et l'Université de Dschang. | • Faible mise en œuvre des politiques de décentralisation ;<br>• Insuffisance des ressources humaines qualifiées dans les mairies et dans les services déconcentrés de l'administration ;<br>• Faible capacité des ressources financières propres aux communes ;<br>• Insuffisance de document de planification (POS, PDU, etc.) ;<br>• Faible mise en œuvre de la budgétisation par programme dans les communes (12 communes sur 40 dans la Région de l'Ouest sont arrimées au budget programme) ;<br>• Faible application et lourdeurs des procédures de passation des marchés ;<br>• Difficultés d'organisation et financement des projets en intercommunalité ;<br>• Manque de cohésion entre les projets financés par les élites et ceux prévus par les collectivités territoriales décentralisées ;<br>• Absence de stratégie de promotion du secteur privé local dans les communes. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Existence d'une forte élite et d'une diaspora disposée à appuyer le développement local dans la Région ;<br>• Existence de nombreux partenaires au développement (GIZ, etc.) ; | • Instabilité dans les Régions voisines, notamment le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ;<br>• Pression sur les terres/Litiges sociaux. |



# 02

# MILIEU BIOPHYSIQUE ET HUMAIN

# CHAPITRE 2 :
# MILIEU BIOPHYSIQUE ET HUMAIN

Pour envisager l'aménagement régionale dans une perspective écologique, la connaissance du milieu, et notamment des composantes physique, biologique et humaine permet de mieux appréhender la complexité de l'organisation du territoire. C'est dans cette optique que le présent chapitre aborde dans sa première section, une description du milieu physique de la Région à travers le climat, l'hydrographie, la géomorphologie, la géologie et les sols. La végétation, la faune et les aires protégés sont par la suite présentées ; suivi de la description du milieu humain qui se focalise sur les groupes ethniques, les migrations et syncrétismes culturels, les croyances religieuses, la dynamique d'accès et d'utilisation des terres, les dynamiques économiques, la question de sédentarisation des peuples autochtones Mbororos et les relations entretenues avec les autres peuples de la Région. Chacune des sections débouche sur une analyse qui permet de relever les forces, faiblesses, opportunités et menaces dont il faudra tenir compte dans l'aménagement de la Région.

## 2.1. MILIEU PHYSIQUE

### 2.1.1. Climat

Comme le relief, le climat de la Région de l'Ouest subit des nuances locales plus ou moins prononcées. D'une manière générale, on observe comme pour le relief, une variation Sud- Nord et Ouest-Est du fait de l'altitude, de l'exposition ou non aux vents et de la latitude. Ce climat présente deux saisons : une saison pluvieuse qui va de mars à novembre, et une saison sèche de trois mois. Cette situation est particulière aux Hautes Terres de l'Ouest Cameroun situées en zone subéquatoriale. En fait on devrait avoir ici une année climatique à 04 saisons : 02 pluvieuses et 02 sèches ; mais le schéma zonal est modifié par des perturbations régionales et locales. De ce fait, Dongmo (1981) a qualifié ce climat de « pseudo-tropical d'altitude » avec deux saisons seulement et des températures fraîches.

#### 2.1.1.1. Précipitations

Les précipitations annuelles dans la Région se situent autour de 1 600 mm. Les précipitations diminuent de la bordure de la dorsale Camerounaise à l'Ouest vers l'Est de la Région. Les zones situées à l'Ouest de la dorsale sont exposées au vent et sont arrosées, contrairement à la partie Est sous le vent du fait de l'érection de la dorsale. La partie Sud-Ouest est très pluvieuse du fait de la proximité de la côte atlantique. SUCHEL (1971) l'a qualifiée d'« empire de la mousson ». Cependant la partie Sud-Est, moins pluvieuse, s'apparente au Nord-Est qui est frappé par l'harmattan. On observe aussi une baisse de la pluviosité de la base au sommet des interfluves, phénomène dissociable de l'ensemble des Hautes Terres. Dschang situé au centre du flanc Ouest reçoit en moyenne 1 900 mm par an, Bakou au Sud-Ouest enregistre 3 000 mm annuellement. Bafoussam un peu plus à l'Est reçoit 1 700 mm et Bangangté, la station la moins arrosée, reçoit 1 400 mm par an au Sud-Est. Ces variations sont également perceptibles sur les dégradations des terres dont l'un des facteurs principaux est l'agressivité du climat.

La répartition mensuelle des précipitations est sensiblement la même dans l'ensemble de la Région. Les précipitations sont très faibles en décembre, janvier et février, mois où l'on observe la saison sèche. En mars, la saison des pluies démarre brutalement par une forte augmentation des précipitations. En avril la saison des pluies s'installe effectivement tout en marquant un palier jusqu'en juin. En juillet, nouvelle augmentation des précipitations, tandis que le mois d'août montre un léger fléchissement. Septembre est le mois le plus arrosé. En novembre, c'est la chute brutale de la pluviosité et le début de la saison sèche. Cette pluviométrie favorise le bon développement des cultures, mais devrait avoir aussi une incidence indéniable sur le dimensionnement des ouvrages hydrauliques et leur franchissement.

#### 2.1.1.2. Températures

Du fait de l'altitude, les températures dans la Région de l'Ouest sont plus basses mais les écarts diurnes plus élevés que dans les Régions de même latitude mais plus basse. On distingue cependant trois périodes nettement différenciées liées principalement aux variations des températures maximales : pendant la saison sèche (novembre-mars), les températures moyennes augmentent de façon régulière, du fait de l'accroissement des températures maximales. Au début de la saison des pluies, qui s'étale de mars à juin-juillet, les températures moyennes s'abaissent régulièrement, les températures maximales accusant une baisse plus brutale. De juillet à octobre, période la plus abondamment arrosée, les températures moyennes sont plus faibles, minimum en juillet-août ; les températures maximums sont les plus faibles à la même époque, tandis que les températures minimums ne varient pratiquement pas de Juin à Octobre. Après un minimum des amplitudes en Juillet-Août, celles-ci remontent régulièrement jusqu'en fin de saison (Olivry, 1973).

Les températures oscillent entre 18 °C et 30 °C en moyenne avec une forte variation journalière, la température moyenne est de 25 °C.

#### 2.1.1.3. Humidité relative

L'allure des courbes « humidité relative » de la Région est liée à celle de la distribution des précipitations mensuelles et à celle des courbes de température. On observe le maximum d'humidité en juillet-août (septembre pour Bafoussam), où les maximums journaliers atteignent 100 % et les minimums dépassent 50 %. Les humidités minimums s'observent en février.

Comme pour les températures, l'amplitude des variations est maximum en saison sèche (90-25 %) et minimum en juillet (98-66 %). La moyenne mensuelle des humidités minimum est inversement proportionnelle à celle des températures maximums. L'humidité relative est maximum au lever du jour ; elle devient minimum en début d'après-midi.

#### 2.1.1.4. Autres paramètres météorologiques de la Région

**Insolation :** le maximum d'insolation est obtenu en décembre et février, le minimum est en août. Les données de la station de Koundja sur les années 52-53 et de 1956 à 1970 indiquent une moyenne mensuelle de 6,47 heures par jour.

**Vents :** dans la Région de l'Ouest, les vents violents soufflent le plus souvent en début et en fin de saison des pluies, juste avant les tornades. Le tableau suivant présente le pourcentage d'observation des classes de vitesses du vent pour quelques stations de la Région.

**Tableau 2.1 : Pourcentage d'observation des 06 classes de vitesses des vents dans la Région de l'Ouest.**

| Station | 1 m/s | 2 à 4 m/s | 5-6 m/s | 7-14 m/s | 15-21 m/s | > 21 m/s |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dschang | 61,5 | 28,2 | 3,31 | 1, 00 | 0 | 0 |
| Bafoussam | 67,8 | 24,3 | 6,62 | 1,21 | 0.03 | 0 |
| Koundjan | 37,9 | 52,3 | 7,29 | 2,36 | 0,13 | 0 |

Source : Olivry, 1973

En saison sèche, les vents dominants soufflent surtout de l'Est et du Nord-Est (harmattan). On observe toutefois un nombre non négligeable de vents d'Ouest et Sud-Ouest qui viennent rappeler que le Golfe de Guinée n'est pas loin. Les calmes et les vents forts ont une fréquence plus élevée en saison sèche. En début de saison des pluies, les vents dominants viennent toujours de l'Est mais le nombre des vents soufflant du Sud et de l'Ouest augmente.

Sur l'ensemble de l'année, les vents proviennent de l'Ouest et surtout de l'Est. L'écart entre ces deux directions diminue en allant vers Bafoussam et Dschang.

Brouillard : on l'observe surtout pendant les mois de saison des pluies (2 à 10 fois par mois en moyenne) avec un nombre maximum d'observations en juillet et octobre. Des brumes matinales sont assez fréquentes dans les vallées en saison sèche.

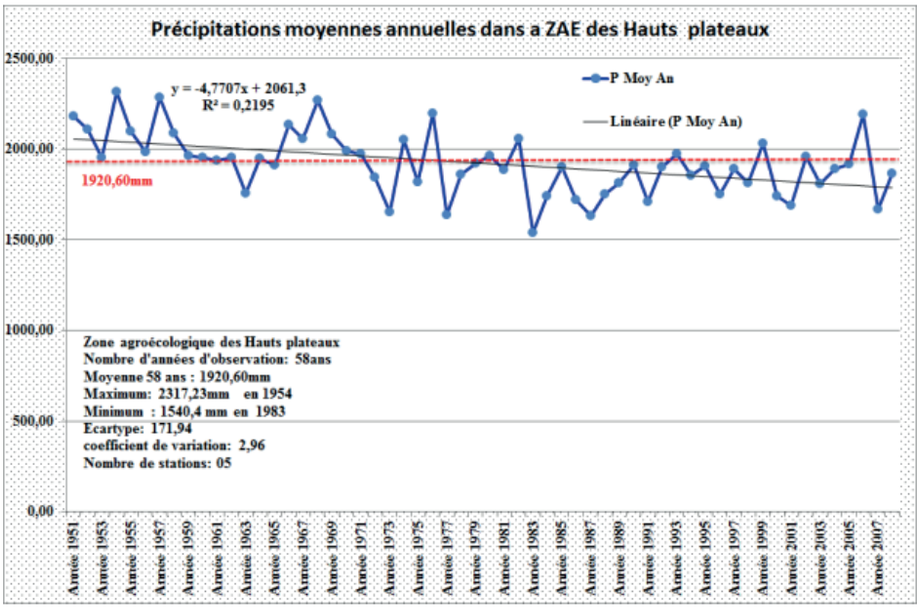
Orages : ils sont plus particulièrement violents en mai et en septembre, mais on les observe pendant toute la saison des pluies. Des orages avec chute de grêle sont observés deux ou trois fois par an, surtout en mars-avril ou octobre-novembre.

### 2.1.1.5. Evolution du climat dans la Région de l'Ouest/variabilités climatiques

Tout comme dans l'ensemble du pays, le climat de la Région de l'Ouest subi des changements. Ces changements sont nettement perçus par les populations depuis la décennie 2000-2010, à travers les variations des précipitations et températures.

Concernant les précipitations, la Zone Agroécologique (ZAE) des hauts plateaux dont fait partie la Région de l'Ouest se singularise par une diminution importante. L'évolution des précipitations moyennes annuelles est régressive et faiblement significative (figure ci-dessous) si l'on s'en tient à la courbe de tendance et l'équation de régression $R^2$ qui est de 21,95%. Une baisse globale de 15,33% a été enregistrée en 58 ans, soit une réduction des précipitations moyennes de 2,58% par décade au cours de ces six dernières décennies.

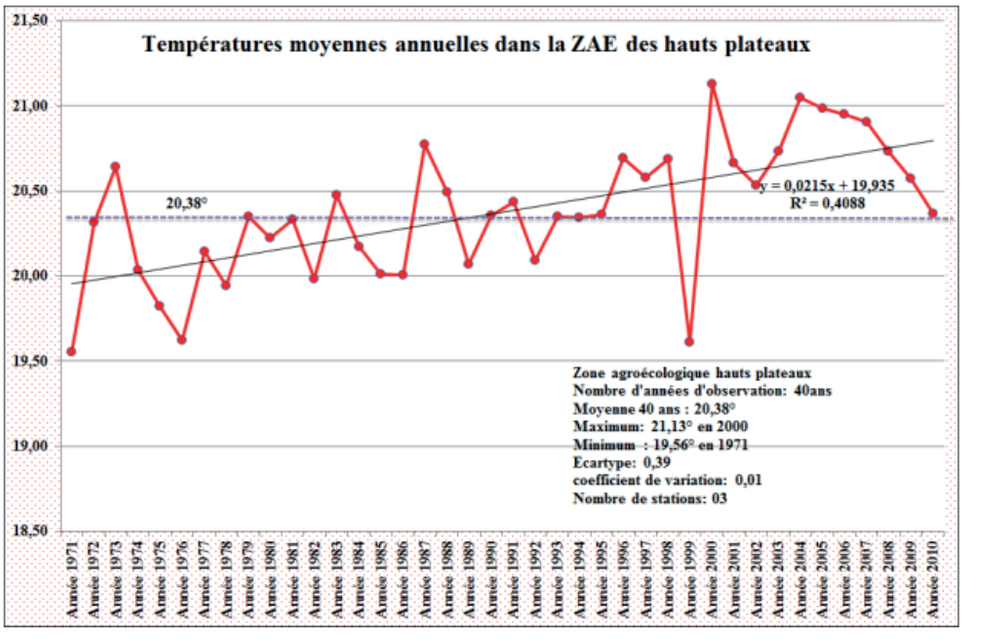
**Figure 2 1 :** Évolution des précipitations moyennes annuelles de la ZAE des hauts plateaux de 1951 à 2008.




Source : Tchindjang 2015 cité par PNACC/MINEPDED (2015)

S'agissant des températures, dans la zone agroécologique des hauts plateaux, la température moyenne a oscillé de 19,56°C en 1971 à 21,13°C en 2000, soit une différence de 1,57° sur 40 ans. En dépit de cette faible variation des températures dans cette ZAE, la moyenne générale est de 20,38° avec un écart type de 0,39. La courbe d'évolution montre bien des pics importants en 2000 et 2004 qui représentent les années les plus chaudes (Figure ci-dessous). La hausse des températures de 0,4°C par décade, conduit à une augmentation des températures dans les hautes savanes de 1,96% par décennie.

**Figure 2 2 :** Évolution des températures moyennes annuelles de la ZAE des hauts plateaux de 1971 à 2010.




Source : Tchindjang 2015 cité par PNACC/MINEPDED (2015)

Ces variations climatiques constituent une grande préoccupation non seulement du fait de leurs impacts sur l'environnement (assèchement de nombreux points d'eaux, etc.), mais aussi pour leurs effets négatifs sur la production agricole qui joue un rôle social et économique de premier plan dans la Région. La programmation des activités agricoles est tributaire du comportement de la pluviométrie locale ; les opérations de semis, d'entretien des cultures et même de récolter correspondent à des périodes précises de la saison des pluies ou de la saison sèche. Depuis une dizaine d'années, les perturbations climatiques (rareté des pluies/ instabilité de la pluviométrie et bouleversement des saisons notamment) entraînent la désorganisation du calendrier agricole et une baisse de la productivité dans la Région de l'Ouest Cameroun (Tsalefac, 2004). Les agriculteurs ont, de ce fait, de plus en plus de mal à atteindre leurs objectifs de produire assez pour nourrir leurs familles et subvenir, grâce à la vente des surplus, à d'autres besoins. Pour s'affranchir de ces perturbations, les agriculteurs occupent de plus en plus les bas-fonds pour la culture des maraîchères, avec toutes les conséquences qu'elle engendre dans ces écosystèmes.

### 2.1.2. Hydrographie

La Région de l'Ouest s'intègre dans le bassin versant de la Sanaga (avec son plus important affluent le Mbam) lui-même partie intégrante du vaste domaine des bassins hydrographiques de l'Atlantique. Des Monts Bamboutos partent les tributaires de ce grand bassin.

La Région de l'Ouest n'est concernée que par les bassins du Nkam et surtout du Noun qui draine la plus grande partie de la Région. Ces bassins son drainés par quatre rivières principales (Olivry, 1976), à savoir :

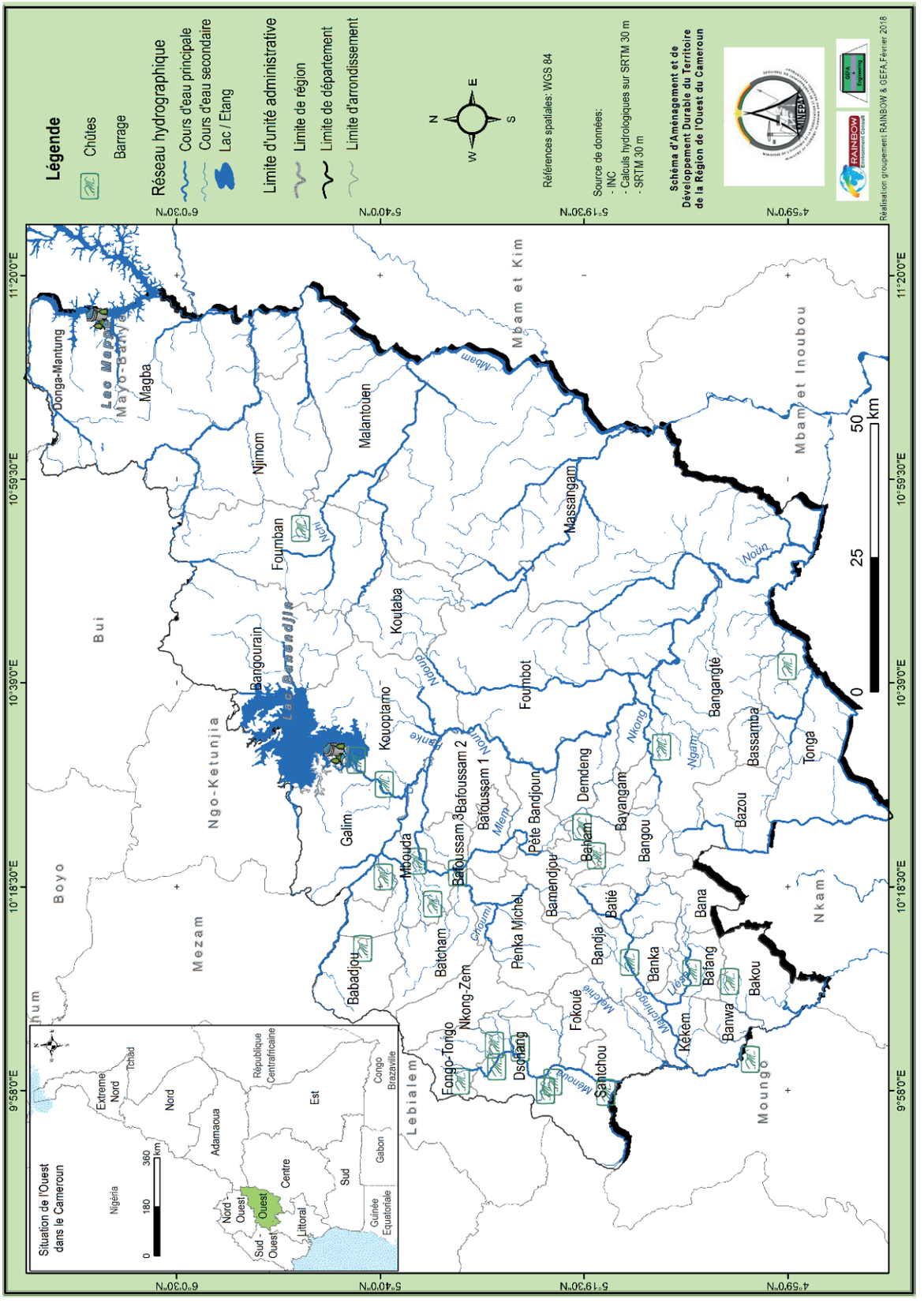
- la Mapé au Nord, affluent du Mbam ;
- le Nkam au Sud-Ouest, fleuve côtier qui sous le nom du Wouri se jette dans la mer à Douala. Il draine la bordure Sud-Ouest du plateau Bamiléké et la Région de Dschang, avec ses affluents Menoua, Metchié, Mou, etc. ;
- le Ndé au Sud-Est, affluent du Noun ;
- le Noun qui draine l'essentiel de la Région de l'Ouest, après avoir pris naissance dans le massif de l'Oku (3 070 m), puis qui divague dans la plaine de Ndop aujourd'hui inondée par l'ouvrage de retenue de Bamendjin. Le Noun reçoit en rive droite la Mifi-Nord (Babadjou-Mbouda) et la Mifi-Sud formée de la Metchié et de la Mifi-Sud proprement dite (Bandjoun), deux affluents d'égale importance drainant le plateau Bamiléké. En rive gauche, le Noun reçoit de petits affluents issus du pays Bamoun ; il se jette dans le Mbam, une des branches majeures de la Sanaga.

Il est difficile de parler de directions privilégiées dans l'orientation des diverses branches du réseau. Elles sont en effet très variées. Cependant, on peut noter que les cours principaux du Nkam et du Noun sont orientés NNW-SSE et que les affluents sont souvent perpendiculaires. Le réseau rayonné qui part des Monts Bamboutos (Menoua, Choumi, Toumongoua, Mifi-Nord, etc.) est caractéristique des planèzes. Le volcanisme est souvent responsable de l'irrégularité des profils longitudinaux des cours d'eau de la Région de l'Ouest. Il intervient sous plusieurs formes :

- de nombreuses chutes coupent le cours des rivières au niveau des fronts de coulées tant basaltiques : chutes d'Ekom sur le Nkam (75 m de hauteur), de la Mouankeu à Bafang, du Choumi et de la Metchié à Bafounda ; que trachytiques : les falaises trachytiques des Bamboutos coupent le cours supérieur des ruisseaux, provoquant de belles chutes comme celle de la Marnmywata près de Djuttitsa ;

- un bon nombre de rapides sont imputables à des barrages de coulées basaltiques aujourd'hui ouverts, mais qui ont provoqué une différence de niveaux entre les parties amont et aval. En amont de ces rapides (Noun à Bamendjing, au pont de Bafoussam, Nkam à Mélong, etc.), ces barrages naturels ont amené la formation de vastes marécages : la plaine de Ndop et la plaine des Mbos sont le meilleur exemple de zones où l'hydrographie a été totalement modifiée par les coulées de Bamendjing et de Mélong. A des échelles plus modestes, on peut citer les marais de Bamendou, de la Wassa, des deux Mifi et en pays Bamoun, ceux de la Panké, du Nja et du Nkoup ;
- Deux lacs de barrages volcaniques sont relevés dans la Région de Foumbot (Lacs Monoun et Paponoun).
- Neuf lacs de cratère sont également signalés dans la Région de l'Ouest : lac Monoun, lac Baleng, lac Tchoua, lacs Pêt-Ponoun, lacs mâle et femelle, lac Ngouondam, etc.

**Carte 2 1 :** Réseau hydrographique de la Région de l'Ouest.


Légende
Chûtes
Barrage
Réseau hydrographique
Cours d'eau principale
Cours d'eau secondaire
Lac / Etang
Limite d'unité administrative
Limite de région
Limite de département
Limite d'arrondissement
Références spatiales: WGS 84
Source de données:
- INC
- Calculs hydrologiques sur SRTM 30 m
- SRTM 30 m
Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest du Cameroun
Réalisation groupement RAINBOW & GEFA Février 2018
Situation de l'Ouest dans le Cameroun
Nigéria
Tchad
République Centrafricaine
Congo Brazaville
Guinée Equatoriale
Gabon
Extreme Nord
Nord
Adamaoua
Est
Centre
Sud
Littoral
Nord Ouest
Ouest
Sud Ouest
Lac Mapé
Lac Barombi
Mayo-Banyo
Donga-Mantung
Magba
Bui
Njimom
Malantouen
Foumban
Bangourain
Koutaba
Ngo-Ketunjia
Boyo
Mezam
Galim
Kouoptamo
Mbouda
Babadjou
Batcham
Foumbot
Massangam
Mbam et Kim
Mbam et Inoubou
Nkam
Noun
Mbam
Nkouo
Mbouda
Bafoussam 3
Bafoussam 2
Bafoussam 1
Mlem
Pete Bandjoun
Bamendjou
Demdeng
Baham
Bayangam
Bangou
Nkong
Ngam
Bangangte
Bassamba
Bazou
Tonga
Penka Michel
Nkong-Zem
Bandja
Batie
Bana
Banka
Bafang
Bakou
Banwa
Kekem
Fokoué
Santchou
Dschang
Lebialem
Mounge
Mefou
Mefou
Mefou
Mefou
Mbouo
Mbouo
Mbouo

### 2.1.3. Géomorphologie de la Région de l'Ouest

La Région de l'Ouest montre un paysage contrasté où l'étagement des altitudes de 200 m environ à plus de 2 700 m permet de mettre en évidence les principaux types de relief : plaines, plateaux et montagnes. Du Sud-Ouest au Nord-Est, quatre unités géomorphologiques bien distinctes se présentent successivement : la plaine des Mbos, le plateau bamiléké, le plateau Bamoun et la plaine Tikar.

**La plaine des Mbos (700 m - 800 m)** constitue une zone plane dont l'altitude varie entre 700 et 800 m. Elle est drainée du Nord vers le Sud par la rivière Nkam. Des manifestations volcaniques récentes ont gêné considérablement la sortie des eaux de la plaine, et une bonne partie de celle-ci est occupée par un vaste marais. A travers des talus et abrupts de transition d'amplitude altimétrique importante (entre 800 m et 1200 m) vers le plateau bamiléké, la plaine des Mbos est enserrée à l'Ouest par le massif du Manengouba, au Nord par les hauteurs qui relient le Manengouba aux Monts Bamboutos, à l'Est par le plateau bamiléké, au Sud le Nkam par une série de chutes dont la plus célèbre est celle d'Ekom rejoint très rapidement la plaine côtière du Wouri à 300 m d'altitude environ.

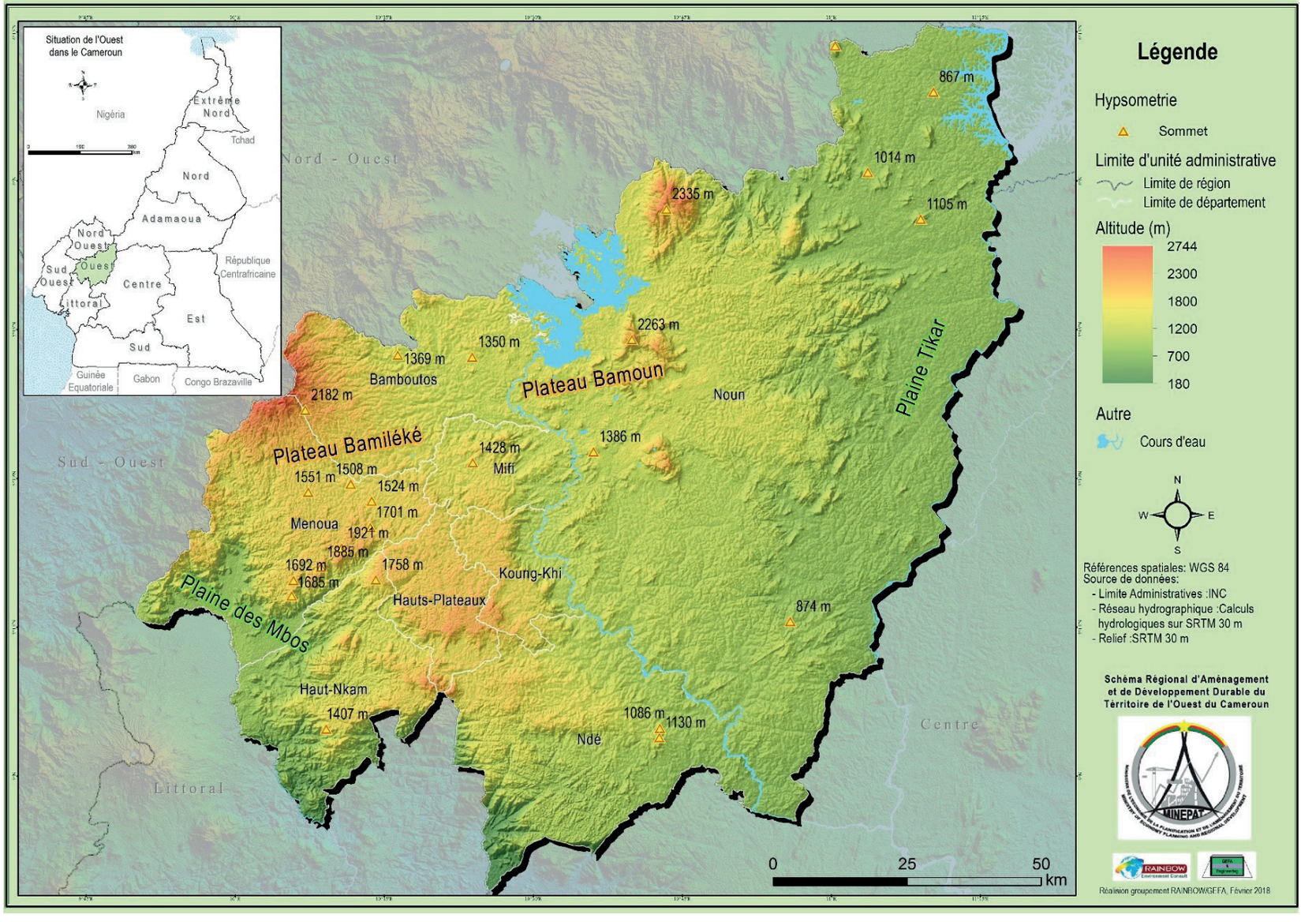
**Le plateau bamiléké (1400 m – 1600 m)** constitue un ensemble orographique orienté Nord-Ouest – Sud-Est formé à plus de 60% de reliefs vigoureux des édifices et produits volcaniques, ceux-ci laissant par endroits apparaître en son sein des fenêtres de socle. Avec une altitude variant entre 1 400 m et 1 600 m, il débute vers Bafang et se développe à partir du col de Batié vers Dschang, Bangangté, Bafoussam et Mbouda. Les versants du plateau sont largement entaillés par des vallées profondes comme celles de la Menoua et de la Metchié-Nkam. Sur le plateau lui-même, les vallées sont peu encaissées et le paysage montre dans l'ensemble de molles ondulations. Il est dominé en son sein et sur ses bordures par des massifs aux reliefs élevés tels que le massif du Bani à l'Ouest (1921 m), le massif de Batié (1 924 m) et celui de Bana (2 037 m) au Sud, le pic de Santa ou mont Léfo (2550 m) qui domine la Région de Mbouda au Nord, la crête des Monts Bamboutos au Nord-Ouest. Le plateau bamiléké est limité au Nord et au Nord-Ouest par des massifs volcaniques, le plus important étant celui des Bamboutos dont les coulées se raccordent en pente douce au plateau proprement dit constituant de véritables planèzes. Le plateau domine au Sud la Région de Kondjok, Tongopar par des abrupts de près de 1000 m. A l'Est, le plateau est limité par la vallée du Noun, 400 m plus bas.

**Le plateau Bamoun (1 100 -1 200 m)** faisant suite au plateau bamiléké a une altitude moyenne de 1 100 à 1 200. Vers le Sud et le Sud-Est, cette altitude diminue progressivement pour être de 900 m vers le confluent du Noun et du Mbam. Au Nord et à l'Est, le plateau Bamoun est limité par un escarpement de 400 m entaillé de vallées profondes affluentes du Mbam. A l'Ouest, la plaine de Ndop continue le plateau Bamoun jusqu'aux massifs volcaniques de Bamenda et de l'Okou (3070 m). Les trois massifs isolés que sont le Mbam (2 335 m), le Nkogam (2 263 m), le Mbapit (1 989m) ; ainsi que des appareils volcaniques récents de taille modeste dominent de leur relief vigoureux le plateau Bamoun, rompant ainsi sa monotonie.

**La plaine Tikar (600-700 m)** large d'une vingtaine de km en moyenne forme une bande N-S à NNE - SSO à la limite des Régions de l'Ouest et du Centre. Lorsqu'on quitte le plateau Bamoun vers l'Est, une falaise de 500 m permet d'accéder à la plaine Tikar qui se rattache sans discontinuité à la Région du Centre. Le drainage est assuré par le Mbam qui descend de l'Adamaoua et représente la limite orientale de la Région de l'Ouest. De nombreux massifs résiduels parsèment cette plaine ; leur altitude est comparable à celle des plateaux Bamoun et de l'Adamaoua voisins.

La genèse de ces différentes unités géomorphologiques fait intervenir d'une part les cycles d'érosion, d'autre part la tectonique. Une reprise de l'érosion au début du Crétacé amène l'aplanissement général d'une surface post- gondwanienne d'altitude 1 100 - 1 200 m. Au Tertiaire, des bouleversements tectoniques provoquent l'effondrement en graben de la plaine des Mbos et la surélévation du plateau Bamiléké, et de quelques horsts isolés comme le Mbam et le Nkogam en pays Bamoun (1 400 - I 600 m). Des épanchements basaltiques importants protègent l'ensemble des pays Bamoun et Bamiléké d'un nouveau cycle d'érosion qui amène l'aplanissement de la surface africaine à 600-700 m (plaine Tikar, centre Cameroun). Le volcanisme trachytique et basique récent, accompagné de rejeux sans doute importants de la tectonique, remodèlent le paysage tout en conservant les différentes unités géomorphologiques acquises.

**Carte 2 2 :** Différenciation des unités géomorphologiques de la Région de l'Ouest.



## 2.1.4. Géologie de l'Ouest Cameroun

Sur le plan géologique, la Région de l'Ouest est constituée d'une couverture volcanique et d'une bande de couverture sédimentaire, reposant sur un socle cristallin à massifs plutoniques intrusifs dans un substratum métamorphique déformé.

### 2.1.4.1. Ensembles lithologiques

Les formations du socle constituent 80 % de la Région, la couverture volcanique 20 %, et la couverture sédimentaire localisée à l'extrême Sud-Est ne représente que 1%.

#### 2.1.4.1.1. Socle cristallin

Dans le détail, les formations du socle sont constituées majoritairement de roches métamorphiques traversées çà et là par des massifs plutoniques.

Les roches métamorphiques sont représentées par des migmatites ou gneiss granitiques. Les gneiss fortement granitiques (anatexites) constituent des noyaux allongés Nord-Sud (bande s'étirant à l'Ouest de Foumbot jusqu'au Nord-Est de Foumban) ou Nord-Est - Sud-Ouest (bande partant du plateau bamiléké au plateau Bamoun au Sud de Foumbot). L'essentiel du soubassement (95% du socle métamorphique) est constitué de gneiss granitiques à biotite.

Les roches plutoniques sont représentées par des ortho-amphibolites, des syénites et des granites. Les ortho-amphibolites sont rencontrées sous forme de petits massifs allongés NE – SW au Sud de Maga. Les syénites forment un massif orienté N-S partiellement couvert par des basaltes pour ne laisser apparaître que ses extrémités au Nord et au Sud de Bangangté. L'extension spatiale du massif et les propriétés mécaniques de ses roches en font un gisement potentiel de matériaux de viabilité.

Le socle de la Région de l'Ouest abrite des granites syntectoniques (anciens comme tardifs), donc déformés, susceptibles d'être exploités en carrières. Les granites syntectoniques anciens forment des fenêtres à travers la couverture basaltique à l'instar de celle sur laquelle est fondée la ville de Dschang, de petits massifs sub-circulaires comme celui de l'Ouest du massif volcano-plutonique du Mbapit au Nord-Est de Foumban, d'un massif orienté NE- SW longeant le cours du Ngoum (affluent du Nkam) au Nord-Est de Bafang et d'une bande N-S au Sud-Ouest de Bangangté. Les granites syntectoniques tardifs quant à eux apparaissent sous forme d'un massif allongé N-S recouvert dans sa partie occidentale par les rhyolites/trachytes du Mbapit.

#### 2.1.4.1.2. Couverture volcanique

Les formations volcaniques appartiennent chronologiquement à trois séries principales :

- la série noire inférieure ou « basalte de plateau » généralisée sur les plateaux bamiléké et Bamoun, est constituée majoritairement de basaltes aphyriques et subsidiairement d'andésites porphyriques. Daté de l'éocène, cette phase volcanique précoce a eu trois gros centres d'émission dont un situé vers le massif des Bamboutos, un second vers Bamenyan au Nord de Galim et un troisième au Sud-Est vers Bayangam. Le débit en prismes du basalte est fréquent (carrières de Bandjoun, de Bangang et Batcham, chutes du Choumi). Cette couverture basaltique ancienne est profondément altérée. Les cuirasses latéritiques n'y sont pas rares. L'érosion y a par ailleurs ouvert de larges fenêtres où apparaît le socle ;
- la série blanche intermédiaire, correspondant à une phase acide trachyto-rhyolitique est principalement localisée dans les monts Bamboutos. A ces trachytes sont associées fréquemment des phonolites, notamment au sommet des Bamboutos. Dans le pays Bamoun, cette série d'âge pliocène se traduit par des venues rhyolitiques dans les massifs du Mbam, du Nkogam et du Mbapit ;

- la série noire supérieure d'âge quaternaire correspond à une phase basique complexe ponctuée par plusieurs dynamiques : une phase hawaïenne ancienne dont les basaltes recouvrent les rhyolites du Nkogam ; une nouvelle phase hawaienne qui concerne la Région de Koundja Koutaba ; une phase strombolienne qui a donné naissance à une multitude de petits volcans entourés de blocs projetés alentour et que l'on retrouve en grand nombre dans la zone de Foumbot et la vallée du Noun ; une phase vulcanienne ayant projetée des cendres à travers plusieurs centres notamment : celui du volcan Nkouofon sur la chefferie Baleng et ceux de Foumbot et du Paponoun. Les cendres ont recouvert une grande superficie, rajeunissant ainsi les sols.

#### 2.1.4.1.3. Couverture sédimentaire

Les coulées basaltiques de Bamendjing et de Mélong ont établi sur les cours respectifs du Noun et du Nkam des barrages. En amont de ces barrages naturels se sont formés de vastes marécages représentant aujourd'hui les plaines alluviales de Ndop pour le Noun et des Mbos pour le Nkam. Les marais de Bamendou, de la Wassa et des deux Mifi en pays bamiléké et ceux de de la Panké, du Nja et du Nkoup en pays Bamoun sont des exemples du même processus, mais à des échelles plus modestes.
Les grés de Kontcha sont des formations sédimentaires consolidées formant une bande orientée NW – SE au Sud-Ouest de Makouk (Département du Haut Nkam).

### 2.1.4.2. Traits tectoniques

La Région de l'Ouest est structuralement caractérisée par des failles affectant le socle dans les directions NNE– SSW à NE– SW et NW– SE. Y est également matérialisée une zone de mylonites orientée ENE – WSW à NE – SW au Nord-Est du Département du Noun. L'esquisse structurale dressée à partir du MNT/SRTM met en évidence comme :

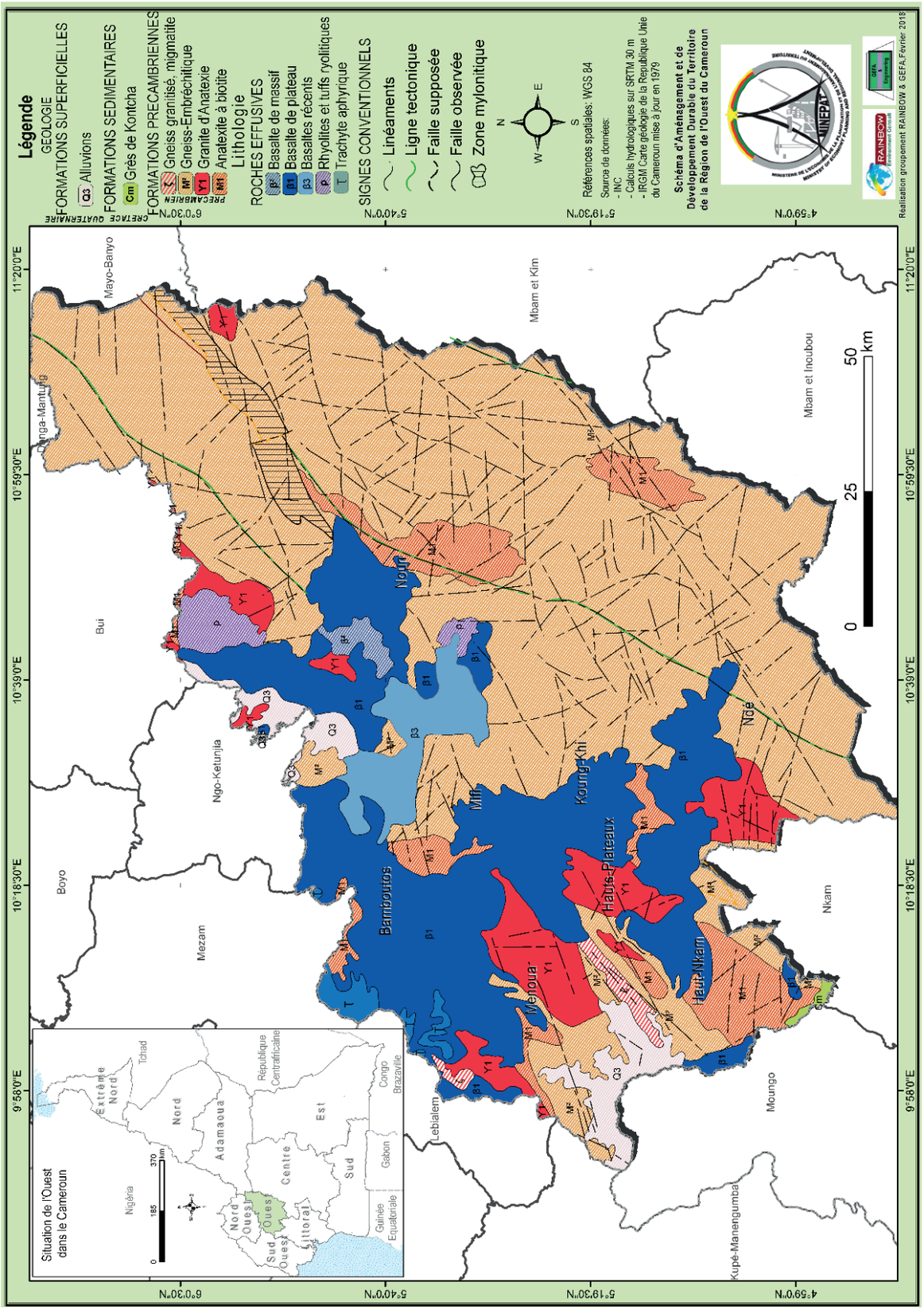
Structures ductiles :

- une foliation régionale de direction prédominante NE – SW, soulignée par des tronçons de cours d'eau et de lignes de crêtes rectilignes ou courbes ;
- des plis cartographiques dessinés localement par les trajectoires foliales et qui admettent la foliation comme plan axial ;

Structures fragiles : un réseau de décrochements principaux dextres ENE – WSW conforme au « cisaillement centre camerounais » avec ses satellites :

- proverses NE – SW dextre et N – S senestre ;
- rétroverses E – W dextre et NW – SE senestre.

**Carte 2 3 :** Géologie de la Région de l'Ouest.



## 2.1.5. Sols de la Région de l'Ouest

Les sols de la Région de l'Ouest sont essentiellement ferralitiques, ils se sont développés suite à l'altération des roches du socle ancien métamorphique et celles de la couverture volcanique d'âge variable. On observe également plusieurs types de sols hydromorphes et des sols peu évolués d'apports pyroclastiques ou dérivés des cendres sur basaltes (particulièrement fertiles) (Segalen, 1967 ; Martin et Segalen, 1966 ; Muller, 1972).

### 2.1.5.1. Sols ferralitiques

La ferralitisation intéresse l'ensemble des plateaux Bamoun et bamiléké. Les sols se rattachent à la classe des sols ferralitique moyennement désaturés. Les groupes typique, remanié, pénévolué, y sont largement représentés. Toutes les roches-mères ont été transformées par le processus.

#### 2.1.5.1.1. Sols ferralitiques sur les matériaux du socle (gneiss-granite)

Ses sols sont :

- **Soit des sols typiques modaux que l'on rencontre dans la vallée du Noun sur les affleurements du socle :** l'horizon A est brun, argilo-sableux. L'horizon B est rouge, plus argileux (60 à 70 %). Son pH est acide (5,5) ;
- **Soit des sols typiques remaniés.** Ceux-ci sont caractérisés par une discontinuité très nette à la partie supérieure des profils (50 à 60 cm), marquée par un lit de cailloux de quartz très compact. Il y a eu probablement étalement de matériaux grossiers sur une surface à pente douce qui a été recouverte ensuite par des produits d'altération. Ce type est assez peu représenté en pays bamiléké.

#### 2.1.5.1.2. Sols ferralitiques sur basaltes des plateaux

- **Sols typiques modaux :** L'altération de ce basalte a été très profonde et les sols sont épais. Ce sont des sols variant du rouge brique au rouge très sombre. La teneur en argile va de 40 % vers la surface à 60 % sur l'ensemble du profil, pour diminuer vers la roche-mère. La teneur en limon est très élevée sur tout le profil, 25 à 35 %. Les teneurs en matière organique varient de 4 à 5 % dans les horizons de surface et la fertilité varie suivant l'existence et l'épaisseur d'un horizon humifère. Leur grande épaisseur, la porosité élevée, la friabilité et l'absence de cailloux, la forte teneur en argile (kaolinite, gibbsite, goethite et hématite) permettent une bonne rétention d'eau. On les rencontre dans la partie Nord du plateau bamiléké, avec d'importantes interruptions qui laissent apparaitre le socle (Nord de Bafoussam, près de Bangangté, autour de Batié) ;
- **Sols typiques indures :** Ils couronnent en de nombreux endroits la partie supérieure du plateau bamiléké. On les trouve dans la Région de Foumban, de Bana, de Fongo-Tongo et de Bangam. Ils sont marqués par des cuirasses fortement alumineuses (qui peuvent se développer aussi sur des gneiss) ou ferro-alumineuses. C'est à ces sols que doivent se rattacher les bauxites latéritiques de Bangam et Fongo-Tongo. Quand l'horizon induré (cuirasse) affleure ou est très proche de la surface du sol, l'intérêt agricole est très médiocre. Les constituants essentiels sont la goethite, la gibbsite et la kaolinite.

#### 2.1.5.1.3. Sols ferralitiques sur les trachytes et basaltes de montagne

Ce sont des sols ferralitiques humifères d'altitude, d'aspect très varié suivant l'altitude, la topographie et la végétation (J.P. MULLER, Olivry, 1976). Les horizons A varient du noir au brun rougeâtre, les horizons B du brun foncé au rouge jaunâtre. Ils sont tous caractérisés par une texture limoneuse passant à argilo-limoneuse dans les horizons B. La structure est souvent grumeleuse. L'examen à la

loupe montre de nombreuses pseudo-particules ou pseudo-sables réduits en partie argileuse après écrasement. Dans l'horizon B, on note dans les sols sous prairie des versants des Monts Bamboutos la présence de graviers de quartz et de trachyte (faciès faiblement rajeuni et remanié). Ces sols ont généralement une très forte porosité. Le volume des vides entre les agrégats est important et la cohésion n'est assurée que par un chevelu racinaire dense. La teneur en matière organique est supérieure à 10 % dans les 10 premiers centimètres de l'horizon humifère et est encore de 1 % à 1 m de profondeur.

### 2.1.5.2. Sols hydromorphes

Ils se sont formés dans les zones à mauvais drainage dues soit à un niveau de base provisoire résultant d'un seuil résistant, (c'est le cas des zones marécageuses du Choumi et de la Metchié, des Mifi et de la plaine des Mbos), soit aux obstructions de coulées volcaniques (c'est le cas de la plaine de Ndop, des marais du Nja et du Nkoup). Quelle que soit la cause de leur origine, ces sols sont de deux types : sols hydromorphes organiques et sols hydromorphes moyennement organiques.

### 2.1.5.3. Sols peu évolués

Il s'agit des sols d'érosion, des sols d'apports pyroclastiques et des sols noirs sur cendres sur basalte.
Sols d'érosion : on les observe sur les versants des massifs du Mbam, du Nkogam et du Mbapit.
Sols d'apports pyroclastiques : ce sont des sols jeunes dérivés de roches meubles basiques (cendres et lapillis) émises au quaternaire par les volcans de Foumbot, du Paponoun et de Baleng ; et qui se situent dans la vallée du Noun au sens large. Les matériaux ont été transportés au Sud-Ouest des lieux d'émission ce qui semble indiquer, soit que les cendres ont été expulsées à haute altitude pour être portées par le vent de N-E, soit qu'elles ont été émises en saison sèche (dominante du vent NE). Dans la Région de Foumbot, la morphologie de ces sols montre un horizon supérieur de 25 cm noir, sablo-limoneux, grumeleux fin, peu cohérant. Un horizon moyen de 25 à 75 cm brun foncé, sablo-limoneux, grumeleux poreux de cohésion faible. Et en dessous, parfois sur plusieurs mètres, des cendres et lapillis très perméable. Ce sont des roches très riches en matière organique, azote et bases échangeables.

Sols noirs sur cendres sur basalte : ces sols font le passage avec les sols ferralitiques pénévolués. Rajeunis par l'apport de cendres, ils sont très fertiles. Leur morphologie est très variable suivant l'épaisseur de la couche de cendres dont l'altération est suffisamment poussée pour que se développe un véritable sol.

Les sols jeunes ou rajeunis (sols d'apports pyroclastiques et sols noirs sur cendres sur basalte) ont permis le développement d'une agriculture intensive. Ils sont d'autant plus intéressants que le sol cendreux n'est pas trop épais. En effet, sa grande perméabilité présente l'inconvénient, quand le sol argileux, à bonne rétention d'eau est trop profond, de laisser dépérir les cultures en saison sèche. Il n'est pas rare de voir les caféiers atteindre leur point de flétrissement à la fin d'une saison sèche trop longue dans certaines zones autour de Foumbôt.

### 2.1.5.4. Valeur agricole des sols de l'Ouest Cameroun

Les agronomes régionaux avaient divisé schématiquement les sols en pays Bamoun en trois catégories : les terres rouges, les terres brunes, les terres noires. Cette classification convient, car les terres rouges correspondent aux sols ferralitiques rouges dérivés de basalte, les terres brunes aux sols ferralitiques pénévolués, les terres noires aux sols peu évolués sur cendres. En pays Bamiléké, les terres rouges ont très souvent reçu un apport modéré de cendres, se traduisant par un horizon noir de surface assez important (ce qui n'est pas souvent le cas en pays Bamoun). Il est également fréquent que le sol noir peu évolué soit peu épais et que les racines du caféier explorent deux sols superposés.

Les sols ferralitiques rouges de la Région de Koundja ont été les plus anciennement mis en culture. Les sols sont meubles, perméables, avec des teneurs en matière organique totale et azote souvent élevées, des teneurs très faibles en éléments échangeables et des réserves très limitées. Ces plantations n'ont pas justifié les espoirs qu'on avait placés en elles. Plusieurs planteurs européens, qui les avaient créées, les ont abandonnées, et plusieurs ont été détruites ultérieurement par les feux de brousse. Un petit nombre a toutefois été maintenu, et grâce à des façons culturales convenables, continuent à produire.

Les sols ferralitiques pénévolués sont fréquents vers Bamendjing et Bati en pays Bamiléké, Bankwop, Malanden en pays Bamoun. Les sols dérivent de matériaux volcaniques assez récents : cendres légèrement cimentées vers Bati, coulées de dimensions variables dans certaines vallées. Ils paraissent réaliser les conditions pédologiques optima pour la caféiculture : sols de profondeur moyenne, avec parfois quelques débris rocheux dans le profil, une teneur en éléments fins appréciable, de la matière organique en abondance, des teneurs en éléments échangeables élevées dans l'horizon humifère, des réserves minérales souvent fortes ; ils peuvent retenir en profondeur l'humidité qui fait défaut en saison sèche et assurer une nutrition minérale convenable des arbres.

Les sols noirs occupent des étendues importantes autour de Foumbot près du Paponoun, dans la boucle du Noun ; en pays Bamiléké près de Baleng. Leurs teneurs en matière organique et azote, en bases échangeables et totales sont très élevées. Mais l'épaisseur du sol proprement dit est faible, et les teneurs en argile très réduites, d'où une réserve en eau limitée pendant la saison sèche. Les arbres plantés sur ces sols seront susceptibles en climatologie normale de conduire à de très bons rendements, mais ils souffrent rapidement de la sécheresse.

Les sols à profils complexes (sols noirs sur cendres reposant sur sol ferralitique rouge) constituent des sols particulièrement intéressants pour la culture du caféier. En effet, dans la partie supérieure du profil, la culture trouve un sol riche en matière organique, azote, bases échangeables et totales. En profondeur, le sol rouge argileux ou argilo-sableux constitue un milieu propre à retenir l'humidité pendant la saison sèche, ainsi d'ailleurs que des bases lessivées depuis la partie supérieure du profil. Le caféier, dès que son pivot a atteint l'argile rouge sous-jacente, est assuré de trouver à la fois les éléments fertilisants et l'eau qui lui est nécessaire pour se développer.

Par conséquent, le caféier d'Arabie semble avoir trouvé dans le voisinage du Noun un climat à sa convenance avec toutefois des risques de sécheresse exagérée par le vent en provenance du Nord-Est. Les sols présentent des qualités très variables. Les plus riches ont une épaisseur très faible, une granulométrie grossière et une capacité de rétention pour l'eau réduite. Le rajeunissement de certains sols ferralitiques par des cendres volcaniques a réalisé un optimum observé précisément à proximité du Noun. Grâce à une fertilisation convenable, il doit être possible d'augmenter sensiblement les rendements des plantations (Segalen, 1967).

## 2.1.6. Analyse de FFOM du milieu physique de la Région de l'Ouest

**Tableau 2.2 :** Synthèse des FFOM du milieu physique de la Région.

| 1. CLIMAT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE | |
|---|---|
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| Climat favorable à la pratique de l'agriculture et au développement d'une grande variété des cultures. | • Agressivité du climat, notamment des précipitations abondantes (érosif/dégradations des terres, dégradation du réseau routier non bitumé, etc.) ;<br>• Réseau de collecte des données mal suivi ;<br>• Faible densité des postes d'observation des différents paramètres hydro-climatiques ;<br>• Pas de mise à jour des banques de données hydrométéorologiques. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • La pratique de plusieurs cycles de cultures par campagne agricole pour certaines spéculations comme le maïs ;<br>• La création d'un observatoire sur le Changement Climatique. | • Effets des changements climatiques/variabilités climatiques sur les ressources en eau tant qualitatives que quantitatives ;<br>• Pollutions atmosphériques. |
| **2. RELIEF** | |
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| Les plateaux volcaniques de la Région offrent de beaux paysages émaillés de sites et autres attractions liés aux manifestations du volcanisme (édifices volcaniques, falaises, chutes, lacs de barrages volcaniques, etc.) | • La susceptibilité des paysages à l'érosion : topographie particulièrement accidentée ;<br>• Des pentes importantes par endroits, pouvant limiter le développement des infrastructures de transport (routes, chemin de fer, etc.) ;<br>• Relief plus ou moins accidenté réduisant les possibilités de mécanisation des pratiques agricoles dans le plateau Bamiléké. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| Développement du géo tourisme | • Agressivité du climat (érosif) ;<br>• Plaine souvent rendue marécageuse par les crues ;<br>• Mouvements de masse (glissements de terrains, éboulement, coulées boueuses, etc.). |
| **3. HYDROGRAPHIE** | |
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| Réseau hydrographique assez dense ;<br>Présence des plans d'eau navigable. | • Régime très variable des cours d'eau et rivières de la Région ;<br>• Baisse progressive de la disponibilité des ressources en eaux du fait du tarissement des cours d'eau et de la baisse du niveau des nappes souterraines. |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| Potentiel hydroélectrique, possibilité de pratique des cultures de contre saison, notamment les cultures maraîchères et autres cultures vivrières, etc.) ;<br>Développement du transport fluvial | • Changements climatiques (variabilité de la pluviométrie) ;<br>• Pollutions diverses. |

| 4. SOL | |
|---|---|
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| Sols fertiles de la vallée du Noun (Foumbot, du Paponoun, de Baleng) couplés à un climat favorable à la pratique des activités agropastorale. | • Absence de systèmes de conservations des sols ;<br>• Terres peu fertiles dans certaines zones (Hauts Plateaux, Koung Khi, ...) ;<br>• La réticence des populations aux pratiques antiérosives en zone rurale ;<br>• La surexploitation des sols dans les zones densément peuplées. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| Développement des exploitations agricoles de grandes tailles et des agroindustries | • Forte dégradation des sols aux fortes pentes sous forme d'érosion accrue et de glissements de terrains (relief accidenté additionné à l'agressivité du climat et aux fortes densités de population);<br>• Risques de pollutions par les engrais chimiques et pesticides de plus en plus utilisés dans la Région. |

## 2.2. MILIEU BIOLOGIQUE

### 2.2.1. Végétation dans la Région de l'Ouest

Les différentes formations végétales dans lesquelles se trouvent les ressources ligneuses rencontrées dans la Région de l'Ouest sont d'origine naturelle ou anthropique. La succession zonale de la végétation est essentiellement le reflet du climat. Du fait de la forte densité de la population (de 250 hab. /km2 à 1 300 hab. /km2 selon les villages), elle présente une transformation générale et profonde, qui illustre profondément la transformation quasi-totale de l'espace.

#### 2.2.1.1. Grands domaines phytogéographiques de la Région

A l'origine, d'après Jacques-Felix (1951) et Letouzey (1968) qui ont défini les grands domaines phytogéographiques du Cameroun, on peut dissocier trois grands ensembles. Chaque formation est caractérisée par une abondance relative en ressources ligneuses spécifiques.

##### 2.2.1.1.1. Forêts et savanes zonales

Situées au-dessous de l'isohypse 1200 m, de bas en haut on distingue :

- La forêt sempervirente atlantique de moyenne altitude : nommée « forêt biafréenne », c'est une forêt ombrophile dominée par les légumineuses. Elle remonte les contreforts méridionaux du plateau bamiléké où la pluviosité permet son installation, couvre le Sud Est du Département de la Menoua, la moitié Sud du Département du Haut-Nkam et le quart Sud-Ouest de celui du Ndé.

La forêt semi-décidue ou hémi-ombrophile à Sterculacées : elle est caractérisée par la caducité périodique de son feuillage. Elle se situe immédiatement au nord de la précédente, sur une bande étroite qui part du centre du Département du Haut-Nkam et se dirige en arc de cercle en s'agrandissant à travers le Département de Ndé.

La savane péri-forestière : issue peut-être de la destruction de la forêt semi-décidue, elle couvre la Région de Tonga, la plaine du Noun et l'Est du Département des Bamboutos. Il en existe deux types :

- les savanes à Pennisetum purpuruneum qui selon les paysans caractérisent les sols à fertilité élevée. Elles sont courantes sur les sols récemment défrichés et sur les sols les plus humides.
- les savanes à Imperata cylindrica. Végétations caractéristiques des sols les plus pauvres, présentes surtout dans la partie supérieure des interfluves.

Les essences forestières suivantes y sont rencontrées : le Terminalia Glaucecsencs ou Poivrier de Guinée qui poussent dans les forêts galeries et les savanes, accompagnés d'Albizia coriaria, Annona senegalensis, Bridelia ferruginea. Dans la zone de Tonga, on rencontre quelques essences de Lophira lanceolata ou Faux Karité. Par endroit, on trouve quelques pieds de Ceiba pentrada (fromagers), autres fois plantées aux alentours des villages, preuve que la forêt existait auparavant dans la partie Est de la Région de l'Ouest (Letouzey, 1985).

#### 2.2.1.1.2. Formations montagnardes et semi-montagnardes

Ce sont les formations les plus originales des hautes terres de l'Ouest en termes de phytogéographie. On les rencontre au-dessus de l'isohypse 1200 m, il s'agit donc de la formation végétale qui couvre la plus grande partie du pays bamiléké. Les principales espèces sont les suivantes : Albizzia gunnifera, Carapa grandiftora, Syziggium standii.

Au-dessus de 2000 m, sur les Monts Bamboutos, les ravins sont occupés par une forêt essentiellement constituée de Podocarpus milandjanius, alors que les pentes portent une prairie à Spaobulus montannus ou à Bromus scabrlda. L'explication de cette juxtaposition forêt-prairie serait, d'après Jacques-Félix (1951), la résultante des feux de brousse.

#### 2.2.1.1.3. Formations édaphiques

Elles sont un cas particulier de formation azonale, couvrant les sols hydromorphes comme la plaine de Mbo, les marais Barnendjing, les marais des Mifi, de Balenssing, les talwegs. Les espèces caractéristiques sont : Cyata maniana, pour les marais de Mbo et de Bamendjing, et Raphia vinifera pour les marais et talwegs des plateaux.

### 2.2.1.2. Végétation actuelle de la Région

La végétation actuelle de la Région de l'Ouest est du type « savanes humides d'altitude » appartenant au secteur guinéo-soudanienne des savanes périforestières. Ces savanes sont très hétérogènes du point de vue phytogéographique. On y distingue des savanes arborées et arbustives d'une part à Terminalia glaucescens et Annona sengalensis (Noun) et d'autre part à Daniellia oliveri et Lophira lanceolata (Ndé et vallée du Noun) ; la savane boisée à Burkea africana, Daniellia oliveri et Borasus aethiopum (Sud du Département du Noun) et la savane herbeuse à Imperata cylindrica (faible superficie dans le Département du Noun).

Cette végétation actuelle est la conséquence de l'action anthropique qui est à l'origine de la disparition du paysage d'autrefois composé d'une forêt dense semi-décidue de moyenne altitude, d'une savane périforestière et d'une formation montagnarde. Dans certains Départements (Noun et Ndé), cette dégradation a abouti à une savanisation poussée, avec des formations arbustives et herbeuses. À l'opposé, dans d'autres unités administratives (Koung-Khi, Hauts-Plateaux, Menoua,

etc.), les paysans ont su garder jalousement des arbres dans leurs terroirs. Les champs sont exploités rationnellement, soit en intégrant les arbres dans les cultures, soit en pratiquant une sylviculture « unilinéaire » en haies vives, pour matérialiser les limites des concessions (Njoukam et al., 2008).

## 2.2.2. Faune dans la Région de l'Ouest

La faune rencontrée dans la Région de l'Ouest est diversifiée, mais présentent une distribution des espèces qui n'est pas uniforme et est inversement proportionnel à la densité de la population. C'est ainsi que les zones les plus riches sont par ordre d'importance, les forêts sempervirentes atlantiques, les forêts semi-décidues, les savanes péri-forestières, et les formations montagnarde et semi-montagnardes.

Les forêts et les savanes zonales sont caractérisées par l'importance de leurs primates dont les principaux sont (Cercopithecus nictitans, Cercopithecus mone, Cercopithecus aethiops, Colobus guereza, Perodictus potte, Galogo senegalensis), les artiodactyles (Potamocherus porcus, Tragelaphus spekei, Cephalophus monticola, Tragelaphus scriptus et Syncerus caffer nanus), les viverdes (Viverra civetta, Genetta tigrina), les rongeurs (Thrynomys swinderianus, Cricetomys gambianus, Atherurus afrcanus). La densité de ces espèces est inversement proportionnelle à la distance parcourue à partir des routes principales. II est à relever la disparition des éléphants nains (Loxodonta pumilio) et Colobus guereza autrefois rencontrés dans la zone de Santchou.

Les savanes péri-forestières comportent en plus des artiodactiles, une population d'hippopotames qui effectuent des mouvements migratoires entre les Arrondissements de Kouoptamo, la partie Sud-Ouest de l'Arrondissement de Foumbot, longe le Noun dans le Département du Koung Nki. Une autre population se trouve dans la zone de Magba, autour du barrage de la Mappe.

Les formations de montagne quant à elles regorgent essentiellement les rongeurs. Les principales menaces qui pèsent sur la faune sont par ordre d'importance, l'agriculture qui se développe sur de grandes superficies de la Région en fragmentant l'habitat de la faune, la pression directe des hommes en quête de ressources protéiques pour leur alimentation, et le changement climatique.

## 2.2.3. Aires protégées dans la Région

Face aux menaces d'origines anthropiques, le Gouvernement camerounais, à côté de la communauté internationale s'est engagé dans la préservation et la conservation des ressources naturelles dans des espaces spécifiques. Selon la législation forestière nationale, cette protection se fait dans les forêts domaniales[2] qui regroupent les aires protégées de la faune et les réserves forestières. Dans la Région de l'Ouest on dénombre une trentaine de réserves forestières et la réserve de faune de Santchou dans le Département de la Menoua (Cf Chapitre 3, section 3.1 portant sur les ressouces forestière et faunique dans la Région). Le classement d'une partie des forêts des Monts Bamboutos en « réserve écologique intégrale » est en cours.

### 2.2.3.1. Réserves forestières

Les collines Subhumides de l'Ouest Cameroun étaient autrefois couvertes de forêts semi-décidues. Les peuples Bamiléké et Bamoun qui les ont colonisées, les ont progressivement défrichées. Ils ont créé de véritables « trouées » qui sont devenues de nombreux villages ou chefferies (Njoukam, 1995). Pour se nourrir, se vêtir, se construire et fabriquer des objets fonctionnels, les villageois se sont constamment tournés vers les ressources forestières, provoquant à la longue une pénurie ligneuse de plus en plus accentuée. À partir des années 30 l'administration forestière s'est inquiétée de la disparition des derniers lambeaux de végétation naturelle ainsi que du manque de bois de

2 Selon l'Article 24 de la loi forestière, les forêts domaniales sont composées des aires protégées pour la faune (les parcs nationaux, les réserves de faune, les zones d'intérêt cynégétique, les game-ranches appartenant à l'Etat, les jardins zoologiques appartenant à l'Etat, les sanctuaires de faune et les zones tampons) et les réserves forestières (les réserves écologiques intégrales, les forêts de production, les forêts de protection, les forêts de récréation, les forêts d'enseignement et de recherche, les sanctuaires de flore, les jardins botaniques et les périmètres de reboisement).

feu et de construction pour les populations. C'est ainsi que des aires protégées ont été délimitées et ont été transformées en périmètres de reboisement, en majorité avec des espèces exotiques, pour la production de bois d'oeuvre (pins), de perches et de bois de feu (eucalyptus), et pour l'ombrage des plantations de café (leucaena) (Njoukam et al., 2008).

Ces reboisements effectués par l'État et les réserves forestières dont la superficie est estimée à 39 484 ha (Rapport Annuel DR/MINFOF/Ouest, 2016), sont aujourd'hui à 50 % détruits par le feu ou envahis par les agriculteurs. Certains périmètres de reboisement et réserves forestières sont envahis à 100 %. C'est le cas de la réserve de Bamougoum plantée en eucalyptus et qui, après avoir été entièrement envahie par les cultures vivrières, a été déclassée en 1993.

#### 2.2.3.2. Réserve de faune de Santchou

C'est par Arrêté N° 262 du 27 juillet 1947 que la réserve de Santchou fut créée, « en vue d'y favoriser le reboisement naturel et d'y faire exécuter des travaux de reboisement et de protection ». Elle était donc au départ une réserve forestière ; mais par arrêté du 29 septembre 1987, elle sera convertie en réserve de faune, à cause de la variété et de la densité de son peuplement animal, et particulièrement de la forte présence des éléphants et buffles nains, (qui sont de nos jours éteints à cause des pressions et des interférences humaines), et de diverses espèces d'oiseaux endémiques qui sont toujours présentes et qui ont moins souffert de la présence humaine. Quelques 161 espèces d'oiseaux ont été répertoriées à ce jour dans la réserve, y compris Hirundo fuliginosa à aire de répartition restreinte. La réserve faunique de Santchou serait l'une des deux zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) au Cameroun, où prédomine l'espèce de biome des forêts Guinéo-Congolaise, Phyllanthus atripennis. La réserve abrite également une variété de singes (Cercocebus, Cercopithecus, ...) et d'autres espèces animales, parmi lesquelles : la vipère du Gabon (Bitis gabonica), le python (Python sp), le sitatunga (Tragelaphus spekii), les Guilb harnachés (Tragelaphus scriptus), les sangliers (Sus scrofa), les porcs-épics (Hystrix sp), les varans (Varanus sp), qui sont aujourd'hui menacés.

Selon Birdlife International (2015), la végétation de la réserve faunique de Santchou est un mélange de Sterculiaceae et d'Ulmaceae, de forêts semi-décidues, de savanes arbustives, de forêts sub-montagnardes, de forêts marécageuses et de prairies. Les espèces forestières incluent Mitragyna ciliata, Lophira alata, Khaya ivorensis, Milicia excelsa, Mansonia altissima, Terminalia spp., Klainedoxa gabonensis, Prunus africana, une formation émergente de Polycias fulva, et une formation herbacée comprenant Pennisetum, Eleusine, Andropogon spp. et Imperata cylindrica.

Sur une partie considérable de son périmètre, la RF de Santchou est bordée par d'autres aires protégées, réserves de faune et parcs nationaux. À l'Ouest et au Nord-Ouest, elle est bordée par la réserve faunique de Banyang Mbo, au Sud-Ouest par la réserve naturelle des monts Bakossi et au Sud Sud-Ouest par le parc national du mont Manengouba. Les altitudes dans la réserve varient de 800 à 1400 m au-dessus du niveau de la mer. Près de ¾ de la réserve faunique est constitué d'un escarpement en failles faisant partie du plateau Bamiléké qui progresse vers Bafang, et qui provient des activités tectoniques passées, y compris une partie de la dépression de Santchou, issue des mêmes activités tectoniques. La réserve est entourée de quatre rivières principales : les rivières Alouno au Nord, Nkam à l'Ouest, Metché au Sud et Alouo à l'Est. Ces hautes terres et ces basses terres sont des zones de grand endémisme de la biodiversité avec plusieurs espèces d'oiseaux endémiques menacées.

Une étude réalisée dans la RF de Santchou par des chercheurs de l'Université de Dschang entre 1987 et 2013 a permit de relever des changements flagrants d'occupation des sols, et notamment des pertes de la couverture forestière :

- 12.90% de forêt de montagne se sont dégradées au profit des parcelles cultivées ;
- 6.3% de forêt de montagne au profit des surfaces bâties ;

- 10.42% de plaines au profit des parcelles cultivées ;
- 7.33% de plaines au profit des surfaces bâties ;
- la surface bâtie représente 38,09% du changement de la couverture/de l'utilisation des terres.

Dans le même sens, une étude a été menée en 2013 par l'UICN sur les menaces qui pèsent sur la réserve. Elle a montré que l'expansion agricole et les autres intrusions humaines dans la réserve étaient sévères et rapides, et étaient la cause de la dégradation de 90% de la superficie de la réserve.

La principale cause de cette dégradation semble être le manque de clarification des coordonnées géographiques et des noms des villages devant constituer l'enclave dans l'arrêté de création. En effet, sept communautés villageoises vivent dans la réserve, et deux autres dans la zone tampon, à savoir Balé et Ngang. Les zones occupées sont si grandes qu'il serait irréaliste d'envisager un déguerpissement des paysans, d'autant plus que, tel que reconnu par l'Administrateur colonial dans sa décision de 1947, des villages existaient déjà dans la réserve à la date de sa création. En son temps, et dans la même décision, l'autorité coloniale avait préconisé l'abornement de ces enclaves villageoises ; mais entre-temps elles se sont énormément agrandies, à cause de l'explosion démographique et des activités anthropiques. Ce manque de clarification est ainsi à l'origine de l'envahissement de la Réserve par des migrants en quête d'espace agricole fertile pour le développement de l'agriculture (cultures industrielles et vivrières). Outre, la conversion de la forêt présente dans la réserve par l'agriculture, il est relevé un fort développement de l'exploitation forestière illégale par le sciage artisanal qui alimente les grandes villes voisine de la Région du Littoral.

### 2.2.4. Analyse des FFOM du milieu biologique de la Région de l'Ouest

La synthèse des FFOM du milieu biologique de la Région est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 2 3 : Synthèse des FFOM du milieu biologique de la Région de l'Ouest**

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Richesse de la biodiversité faunique et floristique ;<br>• Paysages écotouristiques (falaise de Dschang, escarpements dans le haut-Nkam, le Bamboutos et le Ndé...) ;<br>• Forte culture sylvicole et agroforestière des populations ;<br>• Forte présence de forêts sacrées ;<br>• Présence des Hippopotames dans la plaine du Noun. | • Coupe incontrôlée/anarchique des arbres et faible renouvellement de la ressource ;<br>• Forte pression anthropique qui ne garantit pas la régénération naturelle ;<br>• Insuffisance du personnel technique de contrôle forestier et faunique ;<br>• Les aires protégées de l'Ouest Cameroun ne font pas partie du champ d'action des Partenaires Techniques et Financiers, et des priorités de l'Etat ;<br>• Faible collaboration entre les différents sectoriels pour la mise en œuvre efficiente de l'agroforesterie ;<br>• Insertion sociale difficile pour les périmètres de conservation de la faune et de la flore ;<br>• Disparition des habitudes ancestrales de conservation de la végétation (bocage familial, envahissement des forêts sacrées...) ;<br>• Le cadre juridique ne reconnait pas les forêts sacrées ;<br>• Faible adoption de l'agroforesterie ;<br>• Insuffisance de ressources techniques et financières pour la gestion des réserves et des forêts communales. |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| • Existence des organismes de formation des acteurs ;<br>• Subvention des groupes légaux par l'Etat ;<br>• Appui aux communes, ONG et chefferies traditionnelles pour le reboisement. | • Déforestation et dégradation accélérée des forêts naturelles, des périmètres de reboisement et réserves forestières ;<br>• Feux de brousse ;<br>• Braconnage accentué sur toutes les espèces animales ;<br>• Pression démographique/urbanisation anarchique. |

Source : Rainbow/GEFA (2019)

# 2.3. MILIEU HUMAIN

## 2.3.1. Organisation socioculturelle de la Région

### 2.3.1.1. Groupes ethniques

La Région de l'Ouest Cameroun, constituée majoritairement des ethnies Bamiléké et Bamoun, est l'une des Régions ethniquement les plus diversifiées au Cameroun. Géographiquement le peuple Bamoun occupe le Département du Noun qui représente environ 55,33 % de la superficie de la Région. De manière historique, les peuples Bamiléké et Bamoun seraient issus de la même lignée Tikar venue de l'Egypte. A la mort de leur roi Ndéh, les princes et princesses se seraient dispersés pour former chacun son royaume. C'est ainsi que Yendé formera Bafoussam, et Nchare fondera le royaume Bamoun.

Au fil des années le peuple Bafoussam se disloquera en groupes, puis sous-groupes pour obtenir la répartition observée aujourd'hui dans les Départements de la Mifi, des Hauts-Plateaux, du Koung-khi, du Ndé, des Bamboutos, de la Menoua et du Haut-Nkam. Selon TARDITS, cette foultitude de tribus bien qu'ayant été au fil du temps disloquée, peut être repartie en cinq groupes ou aires culturelles à savoir Bafang, Bafoussam, Bangangté, Dschang, et Mbouda. L'homogénéité originelle du peuple Bamiléké a fait naitre ces cinq groupes représentant des foyers de diffusion culturelle autour desquels gravitent toutes les tribus de l'ethnie Bamiléké. Les similitudes culturelles sont accentuées au sein de chaque groupe et constituent l'identité de ces aires culturelles et des populations par rapport aux autres ethnies, marquant ainsi un fort sentiment d'appartenance à une culture particulière. Toutefois, les alliances et migrations dans le temps et l'espace ont favorisé la mise en place progressive des groupes hybrides qui, bien qu'appartenant à une aire culturelle bien déterminée, ont des contenus culturels de deux ou plusieurs aires culturelles.

L'ethnie Bamoun tout comme les Bamiléké, est issue de la descendance Tikar qui prend son origine dans les conquêtes précoloniales avec le roi Nchare qui a établi sa souveraineté sur les populations de la zone pour les unifier et former un royaume (MATATEYOU, 2002). Au fil des années, le peuple Bamoun contrairement au peuple Bamiléké a suivi une homogénéisation complète sur le plan culturel et organisationnel sous le règne d'un seul chef. Cette homogénéisation a permis de consolider la culture et le fort sentiment d'appartenance qui au demeurant est l'un des principaux facteurs de conservation de la culture. Après plusieurs centaines d'années d'évolution, la culture Bamoun a conservé ses valeurs et pratiques culturelles du fait de l'importance accordée à la culture et à l'autorité du pouvoir traditionnel qui est le gardien et le promoteur de la culture.

Comme autres groupes ethniques de la Région, on retrouve les Tikar entre le Département du Noun et la Région de l'Adamaoua, les Mbo'o dans le Département du Haut-Nkam (Arrondissement de Kekem) et celui de la Menoua (Arrondissement de Santchou), et les Mbororo venus par le Département du Noun et qui sont aujourd'hui présents dans tous les Départements de la Région. Ces groupes sont les plus anciens des groupes allogènes en présence dans la Région. En marge de ces groupes, il faut souligner le caractère cosmopolite que revêtent aujourd'hui les villes dans lesquelles on note une foultitude de groupes venant de toutes les Régions du pays et même d'ailleurs.

#### 2.3.1.1.1. Groupes linguistiques

La configuration linguistique de la Région de l'Ouest obéit à la structuration ethnique des groupes, la langue étant l'un des traits culturels marquant la singularité d'un peuple par rapport au reste. Dans la zone Bamiléké, la pluralité linguistique reste la plus marquante sur un territoire de cette taille au Cameroun. Le regroupement linguistique à l'Ouest renvoie aux périodes de conquête du territoire par les peuples arrivés dans la Région, et relève de l'affirmation d'une identité singulière. Les écrits sur les origines linguistiques de la Région de l'Ouest s'accordent sur une racine originelle à savoir le ngomba qui s'est disséquée au fil du temps et dans l'espace pour former plusieurs langues. Les langues Bamiléké peuvent être regroupées en cinq grands groupes des aires culturelles susmentionnées : ghomala, ngomba, medumba, fe'e fe'e, et yembaa (TOUKAM, 2008). Le ghomala est parlé dans le Département des Bamboutos avec des prolongements jusqu'à dans la Région du Nord-Ouest ; le ngomba est la langue parlée de nos jours dans les Départements de la Mifi, le Koung-khi et les Hauts-Plateaux ; le Medumba rassemble des villages du Ndé avec de petites influences dans le Koung-khi et les Hauts-Plateaux ; le fe'e fe'e est parlé dans le Département du Haut-Nkam avec de fortes influences dans le Nkam (Région du Littoral) ; et le yembaa est la langue du groupe Dschang dans la Menoua, avec sa pléiade de villages. De ces cinq groupes linguistiques découlent plusieurs dizaines de langues progressivement réinventées grâce aux phénomènes de migration et d'acculturation. On aura notamment le nda' nda', le ngombale, le ngiemboon, le mengaka, le ngwe, etc., qui sont issus des syncrétismes culturels, témoins du brassage culturel dont fait preuve en permanence le peuple Bamiléké.

Dans le Département du Noun, le Shüpamom marque en marge des autres traits culturels, l'unicité du peuple Bamoun. Depuis la fondation du royaume Bamoun, cette langue qui a connu au fil du temps une vulgarisation sans pareil au Cameroun n'a pas été ébranlée par le temps et les mutations dues au choc des cultures. Cette épopée marque le ferme attachement du peuple Bamoun à ses valeurs ancestrales transmises de générations en générations. Aujourd'hui enseignée dans des écoles, cette langue est l'un des principaux atouts culturel et touristique que la socio-culture Bamoun brandit aux yeux du monde.

En marge de cette pluralité linguistique propre aux peuples Bamiléké et Bamoun, on retrouve à l'Ouest Cameroun d'autres groupes linguistiques issus d'autres univers culturels. Il s'agit entre autres du Fufuldé, du Mbo'o, et du Tikar qui bien que minoritaires dans la Région, méritent une attention particulière du fait de leur expansion et de leur influence progressive sur les langues locales. Le Fufuldé est parlé par les Mbororo, le Mbo'o par les populations Mbo'o venus du Littoral, plus précisément dans le Département du Moungo à partir de Melong, Mbouroukou et Nkongsoung. La langue Tikar quant à elle est parlée par les tikar venus de l'Adamaoua et que l'on retrouve dans le Département du Noun.

Cette pluralité linguistique est révélatrice du parcours tumultueux des sociétés pourtant toutes issues d'un foyer culturel duquel par diffusionnisme, se sont dispersées et diversifiées dans le temps et l'espace. Elle témoigne aussi du caractère fortement résilient des sociétés face aux contraintes historiques et de cohabitation pouvant entrainer la déculturation des groupes linguistiques faibles.

**Tableau 2 4: Représentation territoriale des groupes ethnolinguistiques dans la Région.**

| Groupes ethniques | Aire culturelle et Langues | Sous-langues | Unité administrative |
|---|---|---|---|
| **Bamiléké** | Ghomala | Jo, Weing, Hom, Yogam, Fusap, Lang, Te, Ngam, Pa, Dengkwop, Mugum, | Mifi, Koung-khi Hauts-Plateaux (Sauf Bangou) |
| | Ngomba | Bete ou Mete, Mendjinda, Mendjo, Menkumbo, Messo, ngiemboon, Ngombale, Mengaka, | Bamboustos |
| | Medumba | Medumba, Nda'nda', batongtou | Ndé et Bangou |
| | Fe'e fe'e | Fe'e fe'e | Haut-Nkam |
| | Yembaa | Yembaa, Ngwe, | Menoua |
| **Bamoun** | Shüpamom | Shüpamom | Noun |
| **Tikar** | Tikar | Tikar | Noun (à Magba) |
| **Mbo'o** | Mbo | Mbo | Kekem et Santchou |
| **Mbororo** | Fufuldé | Fufuldé | Tous les Départements |

Source : Rainbow/GEFA (2019)

### 2.3.2. Migrations et syncrétismes culturels

De manière générale, les migrations et contacts culturels sont sources de changements culturels dans toute société. Les socio-cultures Bamiléké et Bamoun ont connu et connaissent au fil de leur évolution de grands mouvements migratoires vers les Régions voisines que sont le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, le Littoral et l'Adamaoua. De même, le territoire de la Région a été le théâtre de grandes migrations internes, et d'immigrations de peuples venus de ces Régions voisines.

Les Régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Adamaoua et Littoral ont été depuis les périodes précoloniales les plus privilégiées en matière d'immigration des populations venant de la Région de l'Ouest. Ces migrations spontanées des populations ont eu lieu pour diverses raisons économiques, sociales, militaires ou autres, qui à travers les siècles ont contribué à la formation des groupements que nous voyons aujourd'hui.

La conquête de nouvelles terres est l'apanage de grandes civilisations comme la civilisation Bamoun dont les princes au trône s'exilaient pour coloniser et soumettre d'autres territoires. Ces conquêtes sont à l'origine de nombreuses mutations culturelles et de l'extension des royaumes comme le royaume Bamoun dont l'ampleur est imposante dans la Région. Le contexte actuel prête aux exodes urbains et ruraux, à la recherche de meilleures conditions de vie, que ce soit dans la scolarisation, les activités agropastorales, le commerce, ou d'autres activités socioéconomiques. Ces migrations sont orientées aussi bien sur le plan national ou inter-régional qu'à l'extérieur du pays.

Le potentiel agricole, pastoral et commercial de la Région de l'Ouest a favorisé le drainage de grandes communautés sur l'ensemble de la Région. On note à cet effet les mouvements sans cesse croissants des communautés Mbororo et Tikar fortement représentées dans le Noun, mais qui pour les premières, sont présentes dans tous les Départements de la Région. Dans l'Arrondissement de Santchou qui fait partie de la plaine des Mbo, une vague de populations notamment les Fombap (de l'ethnie Bamiléké) y a migré à la recherche des terres volcaniques pour l'agriculture.

Les conflits intra ethniques ont considérablement participé à l'accroissement des mouvements migratoires et à la scission des sociétés. La guerre de pouvoir entre les princes aspirant au trône ou princes héritiers des dynasties et royaumes a favorisé la fragilisation d'anciens royaumes, en créant une vague de démembrements de nouveaux royaumes par les princes déchus. Ces conflits sont à l'origine de la création de la majeure partie des chefferies dans le Département des Bamboutos.

Ces migrations internes et externes sont l'une des principales causes de la poussée démographique dans la Région. Elles impliquent un foisonnement de communautés qui engendre la confrontation des mœurs et pratiques culturelles. A l'issu de ces contacts culturels naissent progressivement des syncrétismes palpables dans les langues, les connaissances, les croyances, les arts, la morale, les lois, et les coutumes locales. Les syncrétismes culturels sont perceptibles dans les langues en l'occurrence le nda'nda' dans le Ndé et les Hautts-Plateaux ; le Ngwe parlé à Fontem (Sud-Ouest) qui tire ses origines du Yemba, et du Ngiemboon ; le kwa' est une langue née du syncrétisme de la langue fe'efe'e et des langues de Kondjock notamment le Ndemli. Le syncrétisme culturel est aussi perceptible dans l'anthroponymie et les pratiques culturelles locales. Cette anthroponymie est parfois révélatrice des alliances ethniques très récurrentes et est à l'origine de l'acculturation. On a notamment la localité de Bangangté fortement influencée historiquement par la conquête Bamoun, cette influence est perceptible dans l'anthroponymie locale : on retrouve dans le Ndé des noms comme Nji, Njifenji, Njimoluh, etc., dont le sens et la signification ne sont possible qu'en culture Bamoun. De même à Fontem dans le Sud-Ouest, à Bali et à Bangolan dans le Nord-Ouest, à Kondjock dans le Littoral, on note une influence remarquable de l'anthroponymie Bamiléké et Bamoun.

Ces grands mouvements migratoires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Région suscitent un questionnement sur le repli identitaire qui pourrait animer les ethnies disloquées et vivant dans des territoires parfois éloignés à se rapprocher et revendiquer une appartenance à un ancêtre commun. Le peuple Bamiléké et Bamoun dans les questions de territorialité et de gestion du pouvoir traditionnel fonctionnent en structures closes, ceci est dû aux rivalités dont font face les chefferies, rivalités qui plongent leurs racines dans les guerres « tribales » précoloniales. Les dislocations sanglantes de ces épopées ont plutôt engendré dans la plupart des cas la création d'autres identités culturelles auxquelles les populations vouent un fort rattachement.

Les migrations et mutations culturelles internes et externes des socio-cultures de la Région sont révélatrices de la flexibilité dans la perception du territoire et l'ouverture aux changements culturels. Le peuple Bamiléké est fortement résilient aux milieux dans lesquels il se meut, et chaque fois se réinvente face aux difficultés rencontrées. Ce comportement a été favorable à la formation de nombreux groupes linguistiques divers dans la Région. De manière générale, même si les regroupements ethnolinguistiques n'obéissent pas toujours au découpage administratif, ils ont pour corollaires de favoriser l'isolement de certains, et la création d'autres. L'Arrondissement de Bangou aujourd'hui situé dans le Département des Hauts-Plateaux, pourtant appartenant à l'aire culturelle Bangangté située dans le Département du Ndé. De même d'autres groupes sont complètement isolés de la Région, à l'instar des populations de Fontem originaires du groupe Dschang, mais dont le territoire est dans la Région du Sud-Ouest. Cet isolement a des impacts sur la culture, et le développement communautaire.

### 2.3.3. Croyances religieuses

Plusieurs religions cohabitent dans la Région de l'Ouest. Les principales sont les religions abrahamiques (Christianisme et l'Islam) et les religions dites ancestrales.

#### 2.3.3.1. Religions Abrahamiques

Pour ce qui est des religions abrahamiques, dans la partie Bamiléké on note une prépondérance d'églises d'obédience chrétienne partant du catholicisme aux nouveaux mouvements religieux ou églises de réveil. Dans les centres urbains, la diversité religieuse est plus accentuée avec l'avancée de nouveaux mouvements religieux localement appelés « églises de réveil ». Cependant, on note des zones d'ancrage des églises anciennement installées à savoir l'Eglise Catholique Romaine et l'Eglise Evangélique du Cameroun. L'Eglise Pentecôtiste quant à elle se meut dans toute la Région, avec une faible représentation dans le Noun beaucoup porté vers l'Islam et l'Eglise Evangélique du Cameroun. L'Islam ou religion islamique est prépondérante dans le Département du Noun, avec une présence moins marquée dans les autres Départements de la Région.

L'arrivée de ces religions dans la Région a impliqué au fil des décennies d'ancrage la propension d'infrastructures confessionnelles dans tous les Départements. On en distingue deux types : les lieux confessionnels chrétiens et les lieux confessionnels musulmans. Le Noun majoritairement musulman regorge une foultitude de Mosquées et de champs de prière qui constituent des lieux d'interrelation avec la transcendance. Le reste de la Région majoritairement chrétien regorge un foisonnement d'églises et lieux de prière nécessaires à l'efflorescence religieuse du chrétien. Ces sites confessionnels sont donc autant importants pour les religions abrahamiques que les sites sacrés le sont pour les religions dites ancestrales, même si les enjeux liés au déplacement sont très différents.

#### 2.3.3.2. Religions dites traditionnelles

Dans la zone Bamiléké les croyances ont une grande importance dans l'organisation sociale de manière générale, en ce sens qu'elles orientent la hiérarchie des valeurs, et ont une prééminence avérée sur le pouvoir traditionnelle (Chefferie). Elles constituent le fondement de la vie sociale, influencent considérablement la culture dans son essence et l'organisation des schèmes culturels, pour toucher du doigt toute velléité de développement. Dans ces croyances ou religions, Dieu communément appelé « Nsi » est invoqué à travers les ancêtres d'où le rite des crânes. Ce rite est pratiqué dans le but de demander la protection et la prospérité dans les activités et au sein du groupe. Vulgairement appelées « croyances ancestrales », ces religions sont de ce fait le dernier rempart de la grande majorité bien qu'on note une avancée notable du christianisme et de l'islam. Les croyances ancestrales bien que quasiment absorbées par les religions judaïques sont à la base de la construction des sociétés de la Région. Dans la majorité des cas, cette relation à la divinité peut être assimilée aux croyances, car elle constitue pour la plupart des praticiens un recours pratique du religieux (chrétien ou musulman) dans la résolution des problèmes ponctuels. En grande majorité, les populations chrétienne et musulmane font recours aux religions traditionnelles dans la résolution des problèmes pratiques de maladies mystiques, de protection des individus et des activités économiques. Toutefois, une catégorie sociale est complètement tournée vers ces croyances qui constituent pour eux une religion à part entière. Cette religion comme le Christianisme et l'Islam est essentiellement monothéiste. Pour entrer en contact avec la divinité, le croyant Bamiléké ou Bamoun fait recours à ses ancêtres qui assurent l'intermédiation. La notion de divinité et d'esprit est dont liée aux ancêtres et aux sanctuaires ou sites sacrés, réceptacles des âmes des ancêtres. Les sites sacrés occupent une place importante dans la relation avec Dieu. Il s'agit des lieux de pratiques rituelles de purification ou de protection. On distingue deux types de lieux sacrés : les lieux sacrés privés (pour chaque famille) et les lieux sacrés publics (pour le village).

##### 2.3.3.2.1. Lieux sacrés privés

Ces lieux sacrés ne concernent qu'une lignée ou une famille. Ils sont situés à proximité ou dans la concession familiale. Les membres de cette famille ou lignée y font des sacrifices et prières pour

la protection et la prospérité. Chaque membre peut donc y faire recours lorsqu'il fait face aux difficultés économiques, morales, physiques, etc. Ces lieux sont les cases à crânes, les autels de prières et les caveaux.

#### 2.3.3.2.2. Lieux sacrés publics

A l'échelle du village, les lieux sacrés sont les sites de recueillement, de prière et de sacrifices pour la stabilité du pouvoir traditionnel, la protection et la prospérité de la communauté entière. Dans ces lieux une petite case est souvent construite, dans laquelle seul le Roi proche de la transcendance peut accéder ainsi que ses prêtres chargés de faire des rituels habituels. Ces lieux sont les sources d'eau, les grands arbres, les chutes d'eau, les grottes, les gigantesques pierres, et les sanctuaires. Le choix et la détermination de ces lieux incombe au chef traditionnel ; dans le pays Bamoun, seul le Roi est habileté à désigner un lieu sacré.

En marge de ces lieux sacrés publics dispersés dans le village, on retrouve les forêts sacrées qui sont indispensables à l'existence de la chefferie. Elles sont un indicateur de l'existence d'une chefferie, car elles représentent le pouvoir traditionnel qui prend son origine dans le La'a Nkam qui veut dire littéralement « maison de la notabilité ». La forêt sacrée représente donc la maison du sacré, de la notabilité. Elle est constituée de grands arbres et de lianes qui s'enchevêtrent indiquant que ces forêts ne sont pas trop fréquentées ou sont peu exploitées. La sacralité de cet espace et des ressources qui y sont impose des restrictions pour l'accès et son exploitation.

Somme toute, les lieux sacrés constituent des patrimoines inaliénables dont l'importance n'est plus à démontrer pour la survie du pouvoir traditionnel, la cohésion sociale, le développement socioéconomique, la pharmacopée et les rites de guérison et de purification des individus et des lignées. De ce fait, toute action visant à altérer ou déplacer ces sites devra avoir une pertinence pour la communauté, et la possibilité de déplacement devra être analysée. Les forêts sacrées en particulier dans le contexte Bamiléké sont des lieux sacrés dont l'altération et le déplacement sont complexes et dans la pratique sont évités.

### 2.3.4. Accès à la terre dans la Région

#### 2.3.4.1. Notion de l'accès à la terre selon les groupes ethniques de la Région

#### 2.3.4.1.1. Sur le plateau Bamiléké

Traditionnellement, la terre est le bien collectif de tous les habitants. Chaque individu peut recevoir en jouissance une parcelle du patrimoine communautaire. Le chef, en sa qualité de possesseur de toutes les terres, découpe le territoire de la chefferie en sous-chefferies ou en quartiers à la tête desquels il place des chefs auxiliaires. Ces derniers ont, entre autres, la charge d'installer les ressortissants qui désirent exploiter une parcelle de terre. L'attribution des parcelles se fait exclusivement aux hommes en âge de s'installer, originaires de la chefferie. Les non-Bamilékés et les originaires d'autres chefferies sont exclus de l'accès à la terre. Les terres concédées aux familles se disposent par tranches de versants, depuis la vallée jusqu'aux parties hautes des interfluves. En principe, chaque concession doit accéder aux trois terroirs indispensables à l'autonomie d'une famille. Une fois les terres concédées aux familles, elles sont clôturées par des rangées de haies vives qui marquent l'occupation et traduiront plus tard une appropriation de la parcelle reçue. Ainsi, l'appropriation d'un espace, aussi bien à l'échelle des concessions familiales qu'à celui des chefferies, se traduit par des marqueurs territoriaux à forte valeur symbolique. Il s'agit d'éléments visibles, naturels ou artificiels, qu'on ne peut rapidement effacer. On peut dire de ce fait du régime foncier Bamiléké qu'il est communautaire, exclusif et marqueur d'espace.

Les réserves foncières comprennent l'ensemble des terres non encore attribuées. En attendant d'accueillir les nouveaux solliciteurs de parcelles, elles peuvent être temporairement exploitées.

Les femmes peuvent venir y entretenir des champs, avec l'aval du chef. Les pasteurs ont aussi la possibilité d'y faire paître leurs troupeaux, moyennant un tribut annuel au chef. Cette disposition a permis l'installation des Mbororos sur les pentes des Bamboutos et dans les montagnes granitiques du Sud.

Depuis l'insertion dans l'économie marchande, l'accès à la terre en pays Bamiléké est à l'origine de multiples enjeux, favorisé par le nouveau contexte législatif relatif au foncier. La réalité est devenue plus complexe, surtout avec l'intervention dans l'espace rural d'une gamme variée d'acteurs, dont l'élite urbaine, les agriculteurs, les éleveurs etc. On voit ainsi émerger de nouveaux jeux d'acteurs en fonction des enjeux présents, avec tantôt des conflits entre agriculteurs autochtones (Bamiléké) et éleveurs (Mbororo) d'une part et entre agriculteurs, éleveurs et « élites extérieures » d'autre part, s'affrontant dans la course à l'occupation et/ou l'exploitation des espaces encore disponibles, chacun développant des stratégies pour demeurer propriétaire terrien.

#### 2.3.4.1.2. Sur le plateau Bamoun

La terre en pays Bamoun est un bien collectif dont la gestion incombe au roi. Par le passé l'une de ses attributions était de sauvegarder ce précieux héritage laissé par les ancêtres. Il est donc le «Mfom Pamom», le maître traditionnel de la conservation foncière. La propriété reçue du roi ou des princes était transmise de père en fils. Les non héritiers devaient demander la terre au chef de village. Traditionnellement, la terre n'est pas une marchandise et ne peut être cédée à titre onéreux, les droits fonciers sont transmis dans le cadre d'un lignage (Moupou, 1997). Il faut ainsi distinguer le droit de gestion, d'administration et d'usage des terres. Le droit d'usage revient à tous les membres de la communauté à la naissance. Le droit de gestion découle de la position au sein de la hiérarchie sociale. Au sein du lignage, du groupe ou de la famille, l'attribution est orientée par le système de droits et d'obligations réciproques entre les membres du groupe. L'attribution confère un droit d'usage. Elle entraîne parfois (mais pas toujours) l'obligation de faire des dons, temporellement ou de façon régulière (nguon). Il est possible de prêter la terre reçue gratuitement contre une récompense mais pas de l'échanger ou de l'aliéner. Elle doit rester sous le contrôle du roi (Fark Gruninger, 1995; Moupou, 1999).

### 2.3.4.2. Degré de sécurisation de la terre dans la Région

Dans la Région de l'Ouest, le régime foncier obéit à une démarche strictement duale. L'obtention d'un titre ou d'un droit de propriété surtout en zone périphérique et rurale est assujettie au droit coutumier et au droit moderne en matière de gestion foncière.

En milieu urbain, la gestion de l'espace foncier totalement occupé est similaire à la réalité observée dans tous les centres urbains du pays. Les terres souvent acquises à l'issue d'une transaction financière, suivent le processus d'acquisition et de sécurisation définit par les textes en vigueur. Cependant, il faut relever l'attachement particulier à la terre qui constitue un patrimoine familial inaliénable, ce qui induit la limitation des ventes de terrains, bien que la pression foncière soit réelle dans les grandes villes comme Bafoussam, Dschang, Foumban, ou encore Bangangté.

En milieu rural, le droit d'usage est strictement coutumier de manière générale. La terre initialement sous l'autorité du chef ou roi est redistribuée aux membres de la communauté qui la cèdent de générations en générations à leurs progénitures, et la considération de la terre comme un patrimoine familial inaliénable est beaucoup plus renforcée. Pour sécuriser le terrain, les populations font plus recourt à l'autorité traditionnelle qui tranche en cas de différend. Ici, sur le plan traditionnel, le titre foncier ne vaut pas la reconnaissance de l'autorité traditionnelle, car même si les textes définissent le processus d'obtention du titre foncier, l'autorité traditionnelle devrait donner son consentement pour l'appropriation d'un espace. Par ailleurs, face aux vagues de migration dans la Région, la transaction foncière par achat devient fréquente. Un marché foncier se développe et,

à défaut d'une popularisation de l'immatriculation, se réalise selon des arrangements validés par les responsables de structures traditionnelles. Ces transactions foncières font l'objet d'un certificat de vente avalisé par le chef de la communauté. Ce certificat est un contrat privé, cautionné par plusieurs témoins. En présence des voisins, les limites de la parcelle sont matérialisées par différents repères. La position des parcelles voisines et l'identification de leurs occupants est mentionnée sur les actes. Les arrangements s'effectuent sans l'intervention des Domaines ou du Cadastre, mais l'apposition d'un tampon d'un quelconque service d'Etat est systématique pour renforcer la validité des actes. Sans valeur juridique, cette coloration officielle du certificat rassure néanmoins les contractants. Aussi, la rareté du titre foncier en zone rurale et périphérique pourrait s'expliquer par la faible valeur économique que revêt la terre en périphérie, à la maitrise des espaces par l'autorité traditionnelle, et à la pression foncière moins accrue qu'en milieu urbain.

Ces contextes urbain et rural justifient la rareté des titres fonciers dans la Région de l'Ouest, 4 946 titres fonciers ont été enregistrés entre 2013 et 2017 (Cf tableau ci-dessous). En effet, la sécurisation traditionnelle déjà établie, le processus normatif serait juste un doublon de trop pour les propriétaires surtout au vu des récriminations adressées à l'endroit du processus d'obtention du titre foncier pour lequel les populations accusent : la lenteur administrative ; le coût élevé des prestations ; la subjectivité dans la définition de la première mise en valeur tel que prescrit par le droit moderne.

**Tableau 2.5 : Répartition par Département des titres fonciers établis dans la région entre 2013 et 2017**

| Departments | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 196 | 229 | 114 | 179 | 164 | 882 |
| HAUT NKAM | / | / | / | / | / | / |
| HAUTS-PLATEAUX | 78 | 68 | 69 | 81 | 85 | 381 |
| KOUNG KHI | / | / | / | / | / | / |
| MENOUA | 136 | 129 | 169 | 173 | 106 | 713 |
| MIFI | 364 | 234 | 232 | 220 | 280 | 1330 |
| NDE | 239 | 180 | 124 | 198 | 188 | 929 |
| NOUN | 153 | 126 | 132 | 152 | 148 | 711 |
| Région de L'OUEST | 1166 | 966 | 840 | 1003 | 971 | 4946 |

Source : DR MINDCAF/OU, 2018

### 2.3.4.3. Influence des acteurs locaux dans la gestion de la terre, restriction du droit d'accès à la terre

#### 2.3.4.3.1. Chefs traditionnels

Dans toute communauté, la restriction du droit d'accès aux terres est aussi importante que le droit d'accès lui-même. Elle permet de sécuriser les terres et réguler le processus d'obtention du droit d'accès au regard de la culture locale. Dans la Région de l'Ouest la restriction du droit d'accès à la terre est l'apanage du Chef traditionnel ou Roi qui établit suivant le statut moral ou la légitimité d'un individu par rapport à l'espace sollicité.

Il ressort des enquêtes menées sur le terrain que la restriction du droit d'accès à la terre est palpable dans la Région de l'Ouest. Selon les autorités traditionnelles interviewées, la restriction du droit

d'accès à la terre est uniquement liée au droit d'accès au domaine national. Toutefois, les interviews avec l'agent de la DRDCAF et les élites Mbororo révèlent qu'il existe une restriction très furtive de l'accès à la terre pour les étrangers. Cette restriction ne fait pas l'objet d'une règle culturellement admise, mais est présente dans les pratiques surtout dans le Département du Noun.

#### 2.3.4.3.2. Elites

Les élites de la Région, avec leur force financière s'accaparent les terres à vil prix. Ils s'attribuent des domaines dont la mise en valeur adéquate n'est pas au centre de leur acquisition. On a certes vu quelques-unes développées des activités agricoles d'envergure comme POUFONG à Galim, FOTSO à Bandjoun, FORCHIVE à Foumban, mais les rapports aux grands domaines sous-exploités restent faibles, 1/5 à 1/10. L'exploitation est souvent « partagée » aux proches dépourvus de moyens adéquats de production : membre de la famille, amis, migrants de retour et autres femmes capables de mener une agriculture commerciale. La concentration de la terre devient une sorte d'épargne, de prestige nécessaire à la reconnaissance et à l'ascension sociale.

#### 2.3.4.3.3. Femmes

En milieu rural les femmes jouent un rôle central dans l'utilisation de la terre, bien qu'elles soient les premières affectées par l'insécurité foncière. Ce fait fragilise leur capacité à investir. Cela s'explique par le caractère dit discriminatoire de la gestion du foncier rural, où la femme en général ne peut pas être propriétaire des terres. On lui prête la plupart de temps un lopin de terrain à cultiver, tandis que « la propriété » est celle de sa famille ou de son mari. Par ailleurs, les femmes ignorent le droit écrit qui régule leurs droits fonciers, mais encore plus les us et coutumes conduisent celles-ci à une sorte d'auto-exclusion en ce qui concerne la gestion du foncier au sein de la communauté qu'elles perçoivent comme étant une affaire d'hommes. La législation et la réglementation foncière en vigueur renforcent cette discrimination car elles ne reconnaissent pas convenablement le droit de tenure foncière des femmes au niveau local. La fragilité des droits coutumiers des femmes découle donc de l'application des règles coutumières, qui s'expliquent par le besoin de préservation du patrimoine foncier coutumier. Les raisons identifiées par le WRM (2016) qui viennent des autorités traditionnelles sont entre autres :

- la femme n'est pas stable, elle doit plus tard aller en mariage ;
- l'homme prévaut devant la femme en sa qualité de chef de famille ;
- le droit de travailler sur une terre mais pas d'en devenir propriétaire est le seul droit accorder sur les terres aux femmes dans les pratiques coutumières.

### 2.3.4.4. Conflits liés à l'affectation et l'utilisation des terres

Les conflits fonciers sont légion dans la Région vue la pression foncière à laquelle on fait face au quotidien, et le contexte de non sécurisation sur le plan légal de la terre. Les propriétaires terriens n'ayant pas établit un titre foncier sont à la merci d'opportunistes de plus en plus nombreux surtout dans les centres urbains qui s'accaparent de ces terres vacantes. De même, les conflits familiaux sont de plus en plus récurrents dans un contexte où les terres familiales sont devenues très restreintes pour les familles en perpétuelle croissance. Le Chef dont la légitimité sur ces terres est avérée, sert de régulateur des conflits pouvant survenir. Les affaires sont référées au niveau des autorités administratives, notamment des sous-préfets qui se réfèrent à leur tour au tribunal compétent lorsqu'un arrangement n'est pas possible entre les protagonistes.

## 2.3.5. Région caractérisée par une dynamique associative et un développement par ses fils

### 2.3.5.1. Partis politiques

La Région a été le théâtre d'une montée en puissance de l'émancipation politique dans les années d'indépendance, avec notamment une forte mobilisation de l'Union des Populations du Cameroun qui facilitera malheureusement l'évolution du maquis. Cette douloureuse de maquis a marqué négativement les consciences en suscitant un sentiment de frayeur face à la liberté d'expression. Néanmoins, l'effervescence politique de la Région connaitra une amplification dans les années 1990 avec l'avènement du multipartisme au Cameroun. Durant cette période, la Région de l'Ouest tout comme le Nord-Ouest seront favorables à l'évolution du Social Democratic Front, parti leader de l'opposition camerounaise, ce qui entraina une ouverture politique dans la Région. De nos jours, sur la foultitude de partis politiques représentés dans la Région, les principaux qui animent le jeu électoral sont : le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), le Social Democratic Front (SDF), l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), l'Union Démocratique du Cameroun (UDC), le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), et l'Union des Mouvements Socialistes (UMS). L'état de la représentation des parties politique issu des dernières échéances électorales dans la Région est présenté en annexe 1.

### 2.3.5.2. Associations

Les pratiques associatives dans la Région de l'Ouest découlent de l'aspect structuré de la société traditionnelle, et des activités agricoles prédisposant les populations au regroupement associatif ou coopératif (JIOTSA et al, 2015). La culture de rassemblement et de primauté de l'action collective sur l'individualisme et l'égocentrisme est à la base du regroupement associatif et coopératif. Dans la société traditionnelle de l'Ouest Cameroun le regroupement en association ou sociétés secrètes est source de développement et d'animation culturelle des populations. Dans les hautes sphères de la notabilité, les sociétés secrètes appelées « Nkam » sont des cercles à caractère magico-religieux et parfois guerrier dans certaines chefferies qui célèbrent le culte de l'être suprême Nsi, dans le but d'assurer la fécondité du groupe en général. Elles réunissent un nombre d'individus ayant en commun l'appartenance à une classe du pouvoir, et dont l'objectif est de consolider le pouvoir du chef, renforcer la cohésion sociale, et assurer la continuité de la tradition. Selon NOTUE (1984), « Les sociétés secrètes constituent donc vraiment toute l'architecture de l'édifice social et restent l'un des fondamentaux de la culture de cette Région du Cameroun. ». C'est sur ces types d'associations que le model associatif dans la Région prendra corps.

L'avènement de la liberté d'association au Cameroun à travers la Loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association a été bénéfique pour l'émancipation des mouvements associatifs. Ces mouvements associatifs sont orientés vers les activités économiques, sociales et de positionnement du genre. C'est aussi dans ces associations que l'individu trouve sa vraie place sociale.

Sur le plan économique, l'essor du mouvement associatif dans les campagnes s'inscrit dans un contexte de crise économique et de désengagement de l'État. Avec le développement de la culture du café de nouvelles organisations paysannes voient le jour afin de mutualiser les efforts pour booster le domaine (Guillermou et Kamga, 2004). Ces organisations sans vision de développement à long terme avec pour option la transformation des produits, connaitront leur déclin avec la chute des prix du café sur le marché à partir de la fin des années 1980. Dès cette période, la résilience connue des peuples de l'Ouest Cameroun favorisera l'éclosion d'un autre type d'agriculteurs à partir des années 1990. Ces groupes de paysans s'efforcent d'innover et de diversifier leur production par le biais d'activités jusque-là marginales ou inconnues : petits élevages, pisciculture, apiculture, plantes médicinales, artisanats divers. La loi n°92/006 du 14 aout 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune favorisera l'institutionnalisation de ces organisations qui évolueront pour devenir des GIC et coopératives à

part entière. Dans le domaine agropastoral, on recense de nos jours une foultitude d'associations et coopératives des producteurs de cultures pérennes, maraichères et saisonnières, dans l'élevage porcin, caprin, bovin, etc.

La dynamique associative des populations de la Région a facilité l'introduction des tontines qui constitueront une force économique en pays Bamiléké et Bamoun. De nos jours, les tontines et associations ont un impact significatif sur le développement des activités locales, et sur le développement autocentré des communautés villageoises.

Le comité de développement est une association parfois non légalisée, constituée d'élites d'une communauté, et dont le rôle est de promouvoir le développement du village. Cette initiation nait du souci de promouvoir la culture locale, mais aussi d'assurer le bien-être du groupe. Le Comité de Développement est dissociable des associations à but lucratif, ainsi que des sphères du pouvoir traditionnel. Il obéit plus à l'autopromotion et à la logique de la liberté d'association, et existe dans presque tous les villages de la Région, bien que la majorité demeure non légalisée (FONGANG et PIEKAP, 2016). FONGANG et PIEKAP (2016) identifient deux types de comité de développement dans la Région de l'Ouest à savoir les Comités de Développement institués et les Comités de Développement endogènes. Aujourd'hui, seuls les comités de développement endogènes existent dans les villages, et sont reconnaissables à leurs noms qui débutent soit par « Comités de Développement », soit par « Association pour le Développement ». Les actions de développement aussi diversifiées et variant d'un comité de développement à l'autre, touchent les domaines tels que l'éducation, la santé, les infrastructures de transport, les infrastructures commerciales. En ce qui concerne la gouvernance locale, ces comités de développement interagissent avec l'administration publique via ses services déconcentrés, et les Mairies.

#### 2.3.5.3. Rôle des élites locales

La participation de l'élite dans le développement local s'est accrue à partir des années 1970 avec la réussite d'une minorité d'individus contribuant à la formation d'une « élite », composée principalement d'hommes d'affaires et de fonctionnaires, dont l'ambition matérielle et professionnelle va de pair avec un très fort désir de reconnaissance sociale au village (Yves Guillermou, 2003). Cette reconnaissance se matérialise par des titres de notabilité accordés par le chef pour leur fidélité à la chefferie, leurs qualités morales et leur générosité, le plus souvent dans le cadre des grandes sociétés coutumières. La notabilité constituant la distinction suprême pour le Bamiléké deviendra donc la chasse gardée de l'élite intellectuelle et économique qui se mobilisera pour le développement de sa communauté. Les actions des élites sont donc perceptibles dans le financement des projets de développement, la construction d'infrastructures sanitaires, éducatives, religieuses, routières, etc. C'est le cas de la commune de Bana dont le développement aujourd'hui est l'apanage quasi entier de l'élite économique. La Commune de Batié constitue à juste titre un cas d'école. Selon les entretiens avec les responsables de la Mairie de Bana, les élites locales à travers les comités de développement et les actions individuels participent à la construction des infrastructures éducatives, l'aménagement des routes, etc.

### 2.3.6. Dynamique économique

Les peuples Bamiléké et Bamoun sont historiquement reconnus pour leur dynamisme économique visible aussi bien au niveau de la Région que sur le triangle national et même à l'extérieur. Ce dynamisme peut être perçu sur le plan structurel comme la résultante des réalités biophysiques et culturelles de la Région. Sur le plan biophysique, le cadre physique de la Région, favorable au développement de l'activité agricole : sols volcaniques fertiles et climat tropical d'altitude (1400 m en moyenne). Sur le plan culturel, la culture d'accumulation, née du souci de garantir la survie de la famille en saison de vache maigre (saison sèche) dans le contexte d'intersaison, a

suscité des mécanismes de nouvelles vocations et pratiques. Ces vocations sont encouragées par les institutions politiques et les structures sociales particulièrement cohérentes et efficaces sans étouffer cependant l'individu ni son esprit d'initiative. De même, la densité élevée de la population (142, 9 hab/km2 en moyenne) a conduit les populations à établir des systèmes agraires intensifs associant souvent agriculture (2 récoltes annuelles) et petit élevage dans un paysage bocager très humanisé. C'est dans ce contexte que croissent les secteurs de l'économie locale avec les zones fortement agricoles comme Galim-Bamendjing-Kouoptamo, ou encore Bafoussam-Dschang ; les activités commerciales particulièrement développées par les populations des Bamboutos, du Noun, ou de la Mifi, etc. L'initiation au métier d'agriculture ou de commerce dans ces Départements se fait dès le bas âge parfois au détriment de la scolarisation. Les jeunes sont portés vers les activités commerciales ou agricoles, et faute de moyens pour leur scolarisation, ils en font une école à part entière. Les mécanismes d'entraide dans le Département des Bamboutos favorisent l'émergence de nouveaux commerçants qui se meuvent dans toutes les Régions du pays.

## 2.3.7. Répartition des rôles en fonction du sexe

### 2.3.7.1. Rôles sociaux dans la tradition

En Afrique subsaharienne essentiellement patrilinéaire l'homme est le chef de famille. Dans ce type de société le rôle de la femme est circonscrit à la gestion du ménage et l'éducation des enfants. Les sociétés de l'Ouest Cameroun très portées sur les traditions ne sont pas exonérées de cette manière de représenter la famille et les rôles sociaux. Au sein de la société Bamiléké ou Bamoun la place de la femme au sein de la société est une transposition de la place qu'occupe la femme dans la famille ; la femme a une position secondaire dans la prise de décision et dans le jeu de rôle dans les sphères du pouvoir. Même si dans l'histoire la femme a toujours eu un grand rôle dans la conservation du pouvoir et la cohésion sociale, elle n'accède pas à certains niveaux de la notabilité et n'intervient pas dans la prise de décision. La place de Reine-mère ou de femme du chef bien qu'importante dans la continuité du pouvoir, ne permet pas à la femme de se prévaloir d'un certain pouvoir dans la société. Les femmes sont exclues du sacré et de toute sphère de prise de décision dans la société traditionnelle. Le système matrimonial beaucoup plus porté vers la polygamie a eu un impact considérable sur la définition de la place de la femme. En socio-culture Bamiléké les femmes constituaient la richesse d'un homme, car la femme était la force de travail qui permettait à l'homme d'entretenir sa progéniture, de payer les impôts, et de s'offrir des plaisirs divers. Les femmes étaient chargées d'entretenir le ménage, suivre l'éducation des enfants, et dans une certaine mesure vaquer aux petits métiers pour la subsistance du foyer. Elles n'ont pas droit à l'héritage, car dans les cultures locales la femme n'appartient pas à sa famille, mais à la famille de son mari.

En pays Bamoun, la religion et les traditions ont une perception similaire du rôle de la femme dans la société. L'accès à l'éducation reste un défi pour la jeune fille, car vouée au mariage et à la gestion du foyer. Les mariages précoces et forcés très récurrents aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, constituent un frein à l'émancipation de la femme. La femme est sous la domination de son mari qui prend les décisions concernant son avenir sans son consentement et dispose d'elle pour les activités génératrices de revenus. L'Islam est une religion dont le fondement même est à tendance patriarcale dans toute sa rigueur et ses conséquences pour les femmes. La femme est vouée au ménage, ne peut accéder à toutes les fonctions sociales notamment les instances de prises de décision parmi les hommes, car ceci constituerait une défiance vis-à-vis de ces derniers. Le port du voile est une exigence religieuse qui a pour objectif de cacher du regard d'autres hommes. La marginalisation de la femme est accentuée par les rites de veuvage dont les pratiques parfois exacerbées par la famille du défunt n'honorent pas la femme.

Cette perception de la femme connait tout de même des mutations avec la modernisation des sociétés. La femme autrefois reléguée aux tâches ménagères est aujourd'hui au centre du développement local à travers les activités agricoles, le commerce et les services. Les femmes autrefois interdites de pratiquer toute activité génératrice de revenus constitue dans le Département du Noun la principale force de travail dans le contexte d'agriculture extensive que connait la zone actuellement. Les femmes musulmanes (Bamoun et Mbororo) connaissent de nos jours une émancipation progressive avec la pratique des activités génératrices de revenus, l'éducation et l'insertion socioprofessionnelle. L'érection de la gente féminine aux postes de responsabilité politique et administrative suscite un élan d'émancipation de la femme, notamment dans le Département du Noun qui enregistre selon la DRPROFF, le plus grand nombre de conflits liés à la maltraitance de la femme. Cette évolution de la prise en compte du genre n'exclut pas la redondance des violences faites aux femmes dans un monde traditionnel en pleine modernisation. Aujourd'hui, il est difficile pour une femme musulmane et même chrétienne d'aller à contrecourant de la coutume, de la religion et des structures familiales et sociales traditionnelles.

#### 2.3.7.2. Conflits et violences au sein du genre

Au sein du ménage Bamiléké, Tikar, Bamoun ou Mbororo les seuls types de violences existantes sont celles faites aux femmes. Elles sont de trois principaux types :

- **les violences psychologiques :** répudiation, non-assistance en cas de détresse, abandon du foyer à la charge de la femme (nutrition et éducation des enfants).
- **les violences économiques :** entrée en possession des fonds de commerce de la femme par l'époux.
- **les violences physiques :** bastonnades, et sévices corporels.

Ces violences sont sources de trois types de conflits à savoir :

- **les conflits d'union libre :** qui ont lieu entre deux individus n'ayant pas légalisé leur union (Mariage), mais vivant en concubinage ;
- **les conflits conjugaux :** qui ont lieu entre des partenaires légalement mariés ;
- **les conflits familiaux :** pouvant survenir entre des personnes ayant des liens de consanguinité et opposées par des différends de divers ordres.

Ces conflits sont dans l'ensemble enregistrés au niveau des délégations départementales et de la délégation régionale, par la suite à travers les agents de promotion de la femme et de la famille, en présence des protagonistes des solutions sont recherchées pour une résolution pacifique et l'établissement de l'entente au sein du ménage. Au cours de l'année 2017, sur les 293 cas enregistrés dans la Région, 225 cas ont été traités, 48 cas sont en instance de traitement, 02 cas ont été référés au tribunal, et 02 cas d'abandon ont été enregistrés. Ces chiffres témoignent du rôle des services de prise en charge de ces conflits de plus en plus nombreux dans la Région.

### 2.3.8. Peuples autochtones dans la Région de l'Ouest

La question des peuples autochtones est liée à l'expansionnisme des puissances occidentales dès l'ère des découvertes. Elle prend son sens dans une configuration des rapports de domination hérités de l'époque coloniale.

Du point de vue ethnologique, le terme français « autochtone » est plus précis que son équivalent en anglais « Indigenous » (indigènes).

Le Cameroun compte les « Pygmées » et les Mbororos comme principaux groupes autochtones. Les « Pygmées » comptent donc environ 50 000 personnes, soit environ 0,4% de l'ensemble de la

population du pays. Les Mbororos vivent dans l'Est, l'Ouest, le Nord-Ouest, l'Adamaoua, le Sud-Ouest et le Centre. Ils sont environ 800 000 personnes et sont regroupés au sein de MBOSCUDA[3]. La terminologie utilisée pour désigner ces groupes spécifiques, que sont les « Pygmées [4] » et les Mbororo, n'est cependant pas la même pour le Système des Nations Unies et les partenaires au développement.

Les Nations Unies et les partenaires au développement utilisent les notions de « peuples autochtones » et de « peuples indigènes et tribaux », contenues respectivement dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention 169 de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux. Si la Déclaration ne contient pas de définition de la notion de « peuples autochtones » [5], la Convention 169 [6] énonce quant à elle un certain nombre de critères qui permettent de déterminer les groupes auxquels s'appliquent ses dispositions :

- le premier critère (élément subjectif) est celui de l'auto identification. Selon l'article 1 al 2 de la convention 169 « le sentiment d'appartenance indigène ou tribal doit être considéré comme un élément fondamental » ;
- le deuxième critère est l'élément historique. Il indique que les peuples indigènes sont les descendants du peuplement d'origine installé sur les terres avant la colonisation ou l'établissement des frontières actuelles ;
- le troisième critère est l'élément culturel qui fait reconnaître comme peuples indigènes ceux qui « quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles ». L'article 1 al 1 qui concerne de manière spécifique les peuples tribaux stipule que ce sont des peuples « qui se distinguent des autres acteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leurs sont propres ou par une législation spéciale ».

Pris dans le sens général, le qualificatif « autochtone » évoque deux cas de figure :

- l'oppression ethnique ;
- plus spécifiquement la marginalisation découlant de la persistance de modes de subsistance liés à des Ecosystèmes fragiles telles que la chasse, la cueillette, la pêche traditionnelle, la collecte, l'agriculture itinérante et la transhumance.

Le Cameroun, comme la grande majorité des pays africains, a voté en faveur de l'adoption de ce texte. La Déclaration, non contraignante, fait appel à la volonté des gouvernements et à la société civile pour que les droits [7] qui y sont inscrits soient effectivement intégrés dans le droit national et les programmes de développement. Le texte compte 46 articles qui établissent les paramètres minimaux pour le respect des droits des peuples autochtones, incluant la libre détermination, l'autonomie, la propriété du sol, l'accès aux ressources naturelles sur les terres et territoires dont ils sont traditionnellement les détenteurs ou les occupants, et l'assurance de la reconnaissance. Les peuples autochtones devront en outre donner leur accord pour l'exploitation des ressources naturelles, ils ne pourront plus être expulsés de leur territoire sans leur consentement libre et informé des États ainsi que de la protection juridique à l'égard de ces terres et territoires.

3 Rapport Final Forum Peuples autochtones. Impfondo, République du Congo ; Avril 2007.
4 Ce terme est mis entre guillemets parce que considéré comme péjoratif par les groupes qui sont désignés comme tels
5 La Déclaration ne définit pas les peuples autochtones. Les Nations Unies estiment qu'une définition n'est pas nécessaire pour la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones car aucune définition ne pourrait rassembler à elle seule les réalités spécifiques de plusieurs milliers de communautés concernées dans le monde.
6 Cette Convention n'a pas été ratifiée par le Cameroun.
7 Les droits des peuples autochtones sont reconnus par plusieurs textes internationaux et régionaux ratifiés par le Cameroun : Convention sur la diversité biologique ; Convention de Ramsar, Convention sur la lutte contre la désertification ; Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples (plus son Protocole) ; etc.

Le texte reconnaît également les droits individuels et collectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à l'emploi, au renforcement de leurs institutions politiques, légales, économiques, sociales et culturelles, de leurs cultures et traditions, et à poursuivre leur croissance en conformité avec leurs besoins et leurs aspirations propres. Cette reconnaissance s'inscrit conjointement au droit de pouvoir, s'ils le désirent, participer de manière pleine à la vie économique, sociale et culturelle des pays où ils vivent.

La convention N°111 de l'OIT sur la discrimination dans l'emploi et la profession ratifiée par le Cameroun le 13 mai 1988, fournit un cadre important pour promouvoir le droit des hommes et des femmes autochtones à l'égalité et au travail décent dans l'esprit de la convention N° 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Au niveau régional, la terminologie utilisée par la Commission Africaine, est celle de « population/ Communauté autochtone ». Les critères d'identification sont plus ou moins semblables à ceux contenus dans la convention 169.

Bien qu'elle ne la définisse pas, la Constitution camerounaise contient également la terminologie « population autochtone ». Le préambule de la loi N° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 stipule que « l'Etat préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi ».

Conformément au décret No 2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales, le Gouvernement, et plus spécifiquement le Ministère des Affaires Sociales, utilise la terminologie « populations marginales ». Ce décret identifie comme « marginaux » non seulement les « pygmées » et les Mbororo, qui sont majoritairement considérés comme répondant aux critères de la Convention 169 et qualifiés d'autochtones ou indigènes au regard des instruments internationaux (sans préjudice pour d'autres groupes de s'identifier et d'être reconnu comme tels), mais également les populations des criques et des îles, les pécheurs, les montagnards et les populations transfrontalières.

Dans la Région de l'Ouest on retrouve un groupe de peuple autochtone, à savoir les Mbororo dont les caractéristiques sont similaires à la description ci-dessus. Il n'existe pas de statistiques officielles sur les peuples Mbororos au Cameroun. Toutefois, ce groupe est estimé aujourd'hui à moins de deux millions d'âmes. Traditionnellement, ils étaient des nomades, constamment en mouvement d'un endroit à un autre à la recherche de pâturages disponibles pour leurs troupeaux. De nos jours, plusieurs sont transhumants, migrent de façon saisonnière, mais retournent à leur habitation temporaire. En plus de la Région de l'Ouest, Les Mbororos sont également présents dans les Régions, de l'Est, du Nord-Ouest et dans le septentrion. Les Mbororos au Cameroun constituent un groupe ethnique unique qui parle la même langue et qui fait partie des groupes dits des « minorités ».

### 2.3.8.1. Historique d'installation des populations Mbororo à l'Ouest

Au Cameroun, plusieurs courants migratoires ont contribué à la répartition actuelle du potentiel démographique du pays. Son peuplement s'est constitué sur plusieurs sédiments migratoires. Dans les Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest par exemple, les dernières vagues d'immigration sont celles des Mbororo (groupe de Foulbés pasteurs) [8] qui, depuis les années 1910, se sont installés dans plusieurs circonscriptions administratives de la dorsale occidentale du pays où ils cohabitent avec les populations dites « autochtones » (Boutrais, 1984 ; Pelican 2006 ; Mimche, 2007).

Les Mbororo sont connus comme des peuples migrants nomades (Peuls) attachés à l'activité pastorale qui est la raison principale de leurs déplacements incessants. Ils représentent entre 10 et 13 pourcents de la population camerounaise. On les retrouve sur l'ensemble du territoire national

8 Les Mbororo font partie de l'ensemble ethnique des Foulbés qui sont aussi connues sous le nom Peul ou Foulani

et principalement dans les Régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est où ils vivent en plus grand nombre. C'est à partir de la fin du XVIIIe siècle qu'ils commencent à arriver au Cameroun « par petits groupes » en provenance du plateau Joss et de ses environs au Nigeria. C'est dans le Nord du Cameroun et plus particulièrement autour de Garoua que les premières vagues s'installèrent. Entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, leur arrivée sera plus accentuée, à la suite de l'invasion du plateau Joss par les épidémies de péripneumonie (dévastatrices du bétail) et, plus tard, à la suite de la guerre du Biafra. Ayant acquis la propension à beaucoup migrer, le Nord Cameroun ne sera pas pour les Mbororo un asile définitif. Ils émigreront alors petit à petit vers l'Adamaoua vers 1840-1850. Au cours de la première moitié du XXe siècle, notamment vers les années 1910, une autre vague arriva et s'installa sur les hauts plateaux de l'Ouest. Leur séjour dans cette zone ne s'est pas traduit aussitôt par une fixation. Seul, le premier chef (ardo) s'installa à demeure en 1920 et resta au même endroit jusqu'à son décès en 1960. Les autres nomadisaient, changeant de site d'hivernage presque chaque année et se déplaçant en saison sèche. Les va-et-vient entre Adamaoua-Mambila et Bamenda étaient incessants. L'invasion de la Région par les criquets en 1931 provoqua des déplacements massifs vers le pays Bamoun et des retours vers l'Adamaoua. A partir des années 1940, l'immigration Mbororo dans les Grassfields a connu d'énormes changements, avec le passage d'une migration pendulaire pastorale, principalement masculine, à une immigration familiale aux fins de stabilisation (MIMCHE et PELICAN, 2012 ; Mouiche, 2012).

Aujourd'hui, habiter collectivement le même lieu signifie pour les immigrés Mbororo, créer les conditions d'une meilleure protection, c'est-à-dire bénéficier d'un contexte d'entraide d'un réseau de sociabilités facilitant une meilleure intégration sociale et politique. Présentés généralement comme des « gens sans villages » et sans terre ou considérés comme des peuples « sans patrie » pour reprendre une terminologie de Bocquéné (1996), c'est-à-dire des personnes sans référence identitaire nationale, les Mbororo ont progressivement colonisé les Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun. Loin d'être simplement « en voie de sédentarisation », comme en témoignent les travaux de Boutrais sur cette population (Boutrais, 1996), les Mbororo se sont créés des labbaare, c'est-à-dire des villages d'éleveurs sédentaires au niveau des piedmonts (hoseere) et dans les plaines (luggere), où la durée de résidence sur le même site devient de plus en plus importante et les effectifs de natifs (ou immigrés) statistiquement significatifs, indépendamment d'autres indicateurs de sédentarité. Envisager alors l'immigration Mbororo sous le prisme de la sédentarisation, c'est s'inscrire dans la posture d'une « sociologie de l'intégration » (Khellil, 2005), en examinant cette mobilité à partir de la société d'accueil, et en termes d'enjeux de l'intégration pour les familles immigrées.

Contrairement aux autres populations migrantes de la Région de l'Ouest, les Mbororo sont, dans leur ensemble, représentatifs d'une immigration éminemment rurale. Cette immigration en zone rurale est le fait de l'économie traditionnelle basée sur le nomadisme pastoral comme l'atteste le témoignage recueilli par Bocquéné (1996). Mais les migrants ont également tendance à se concentrer massivement sur des bases identitaires claniques qui font aujourd'hui des villages des formes de reproduction lignagères, une stratégie de sécurisation foncière pour ces immigrés. Ce schéma d'immigration tient à la fois des raisons économiques, culturelles et sociales. Sur le plan économique, la brousse apparaît comme le cadre approprié de l'exercice de l'élevage, à cause des pâturages qu'ils y créent. Sur le plan culturel, ces trajectoires d'immigration et d'insertion sociale renforcent l'identité culturelle à travers la possibilité de conserver des traditions ancestrales. Sur le plan social, les raisons de sécurité les ont poussés à se retirer dans les montagnes pour éviter les conflits avec les agriculteurs [9].

9 Honoré MIMCHE, IFORD -Université de Yaoundé 2 et Michaela PELICAN, Université de Zurich : « Quand les immigrants se font autochtones » : dynamiques d'insertion des Mbororo et insécurité foncière à l'Ouest Cameroun »

### 2.3.8.2. Occupation spatiale et organisation sociale

Présents dans les huit Départements de la Région de l'Ouest, les Mbororo représentent presque le cinquième de la population des Grassfields (Mimche et Pelican, 2012). Sur les plateaux Bamiléké, les pâturages à bovins ne couvrent que moins de 10 pourcents de la superficie, conséquemment à la saturation foncière et l'accroissement des surfaces cultivées qui y ont pratiquement empêché l'extension de l'élevage. Ils sont installés avec leurs troupeaux sur le massif de Bana, les Monts Bamboutos et la Région de Galim ; encore, les pâturages des Monts Bamboutos étant les plus vastes et les plus riches du pays bamiléké. Dans le Noun, bénéficiant de la faible densité de la population et de la répartition inégale des cultures, de nombreuses communautés Mbororo se sont établies dans les espaces vides disponibles. On les retrouve majoritairement dans les Départements de Massangam, Bangourain, Magba, Malantouen, Kouoptamo et Koutaba.

La société Mbororo est de type segmentaire, bâtie sur la base de petites unités claniques dirigées par des Ardo (Chefs de communautés) ; on en dénombre environ 82 réparties dans la Région de l'Ouest. Nommé soit par l'autorité administrative ou le sultan des Bamoun (en pays Bamoun), soit désigné par un conseil des anciens ou de famille, le ardo joue le rôle d'intermédiaire entre les éleveurs ; les chefs locaux (Bamiléké, Bamoun, Tikar et Mbo) ; et l'administration. La reconnaissance de l'ardo par les Mbororo provient d'un prestige personnel (âge, richesse en bétail) mais son pouvoir reste très limité : chaque Mbororo peut quitter, à son gré, le groupe de tel ardo. Il y a lieu de souligner que si on peut trouver un statut particulier à ces ardo, il faut avouer qu'il est très particulier, car ces derniers n'apparaissent nulle part dans les organigrammes des administrations modernes et traditionnelles. Autrement dit, ils ne sont ni notables des chefs de groupement, encore moins des chefs de troisième degré (hormis dans les villages Mbororo de Didango, Tchada, et Mancha), à l'image des chefs de village. Mieux, un ardo, aussi grand soit-il, demeure toujours sous l'autorité du chef du village Bamoun, Bamiléké, Tikar ou Mbo dont il dépend territorialement (Ibrahim Mouiche, 2012).

Les us et coutumes Mbororo sont calqués sur la religion musulmane d'autant plus qu'ils en sont pratiquants. Le système de filiation est patrilinéaire ; doté d'un régime matrimonial polygamique, car la loi coranique permet à un homme d'épouser entre une et quatre femmes. Le choix du conjoint est libre. L'âge idéal pour le mariage est de 18 ans pour les filles et de 25 ans pour les garçons.

Les déperditions scolaires sont également courantes dans les communautés Mbororo du fait des activités pastorales qui perturbent généralement l'accès des enfants Mbororo à l'école. De plus, il a été constaté que ces communautés ont tendance à privilégier l'éducation des garçons dans des écoles dites modernes au détriment de celle des filles, généralement envoyées dans des écoles coraniques.

### 2.3.8.3. Sédentarisation et questions foncières

Les Mbororo de la Région de l'Ouest ont pour principales difficultés les problèmes liés à l'accès à la terre pour l'exercice des activités pastorales, et à la transition du semi-nomadisme à la sédentarisation avec tous les obstacles que cette transition implique.

#### 2.3.8.3.1. Questions foncières et conflits agropastoraux

La question foncière est aujourd'hui, au Cameroun en général, au centre d'un important débat avec l'évolution du régime foncier et domanial. Malgré la boulimie foncière observée à travers les démarches de formalisation des transactions foncières, les familles Mbororo sont au cœur d'un bouleversement des mœurs, car il y a un dualisme juridique caractérisé par la coexistence de deux à trois systèmes juridiques qui cause l'insécurité foncière : le système coutumier, le système islamique et le système administratif introduit depuis la colonisation et modifié progressivement

au fil du temps par les différentes administrations camerounaises. Dès lors, «la question foncière se caractérise par la coexistence de plusieurs systèmes de normes qui se surimposent les uns aux autres, sans que l'une puisse complètement s'imposer » (Lavigne Delville, 1998). De même, les pratiques autour de l'accès (sécurisé) à la terre reposent désormais essentiellement sur des réseaux d'acteurs ayant aussi des enjeux et des principes le plus souvent marginaux et illégaux. Cette ambiguïté repose sur la précarité des modes d'accès à la terre et des droits y afférents. Ainsi, on observe le plus souvent une ''tribalisation'' des espaces comme une stratégie de colonisation de l'espace (Mimche et Pelican, 2012).

La terre et les patrimoines immobiliers sont désormais des enjeux de la reproduction familiale. Parce que convoité à la fois par les populations dites autochtones locales (les natifs) et les nouveaux arrivants, le capital foncier et immobilier familial est au cœur des interactions familiales et des conflits successoraux et sociaux. Il met en jeu les relations familiales et le devenir des patrimoines familiaux. Dans ce sens, l'immigration devient un catalyseur des types de relations familiales et sociales avec d'autres groupes sociaux, plongeant en permanence les immigrés dans une situation d'insécurité et d'arnaque de la part de ceux qui se disent « propriétaires fonciers ». Bien qu'installés sur les terres qu'ils occupent actuellement depuis des années, les Mbororo sont perçus comme des « gens venus d'ailleurs ». Le statut « d'outsider » qui leur est assigné par les populations anciennement installées fait d'eux des populations en situation d'insécurité foncière.

Lorsqu'on observe les modes d'accès à la terre dans les Régions occupées par les Mbororo à l'Ouest du pays, on peut constater que les formes des transactions foncières mettent les Mbororo dans une illégalité qui crée une double peine : une insécurité juridique et une insécurité foncière. Depuis plusieurs décennies, on a assisté à l'institutionnalisation de plusieurs formes de transactions foncières facilitant l'accès à la propriété. Ces modes d'appropriation varient des formes les plus précaires, exposant à une grande incertitude ou insécurité foncière, aux plus efficaces. On peut citer :

- **l'achat et la vente :** Il relève de nouvelles stratégies d'accumulation du capital foncier retransmis par la suite comme patrimoine lignager par les ascendants aux descendants. Pour les migrants, le fondement principal de l'achat réside soit dans la volonté d'acquérir le droit de propriété et d'être de façon définitive à l'abri des retraits, soit dans la recherche de la constitution d'une réserve foncière et de nouveaux moyens de production dans un contexte de reconversion socioprofessionnelle presque généralisée (agriculture, commerce, transport, administration...). Pour la sécurisation de leurs droits fonciers, les nouveaux acquéreurs s'emploient presque toujours à délivrer des documents juridiques (titres fonciers) ou non (certificats de vente, contrats verbaux, procès-verbaux de palabres). Dans ces conditions, une infime partie de cette population reste véritablement à l'abri des conflits fonciers, puisque la vente et l'obtention des documents non juridiques n'impliquent pas en réalité l'acquisition du droit de propriété. Elles exposent aux fréquentes expulsions des terres occupées et aux conflits. En plus, à cause de leur faible niveau de scolarisation, les Mbororo sont surtout désavantagés dans leurs interactions avec l'administration. De manière générale, l'observation montre que « les nouvelles transactions foncières (...) ainsi que toutes les figures stratégiques de sécurisation adoptées et adaptées génèrent des pratiques de corruption à tous les échelons du processus d'acquisition de terre [et formalisation des droits fonciers]. Tous les acteurs évoluent dans le circuit de la corruption. Les vendeurs, les intermédiaires, les acheteurs en passant par toutes les structures de l'Etat impliquées ont quelque chose à gagner et à prendre chaque fois qu'un processus de vente est engagé » (Zougouri et Mathieu, 2001) ;
- **l'héritage :** permet la reproduction sociale et des inégalités dans l'accès à la terre entre catégories familiales car il permet de légitimer les droits coutumiers des premiers immigrants devenus ''propriétaires'' de fait. C'est ce qui peut expliquer cette course à l'appropriation

foncière principalement par l'achat et la recherche des titres fonciers comme procédé de formalisation des transactions foncières. Mais la précarité du statut d'occupation des terres résulte de cette absence de formalisation conventionnelle par l'obtention des titres fonciers. Les familles Mbororo sont beaucoup exposées aux conflits fonciers pour cette raison fondamentale, et à cause de la ruse de leurs voisins dits autochtones qui ne leur reconnaissent pas de droits sur les terres ;

- **le prêt coutumier :** c'est une pratique foncière régie par un contrat verbal, qui confère à un individu ou une famille migrante le droit d'usage, mais sans acquisition ou transfert du droit de propriété sur un espace donné. Le prêt est socialement perçu par les propriétaires comme un moyen de rendre fertile et utilisable des parcelles de terre à travers la pâture. Mais, cette pratique est toujours motivée par une forme de rétribution financière ou matérielle perçue par le propriétaire soit mensuellement, soit annuellement. L'importance qu'a pris l'argent dans les transactions foncières a fait qu'on est pratiquement passé à un mode de location des parcelles car le paiement en nature est quasi permanent.

Cependant, dans certaines zones, les élites Mbororo tentent de sécuriser les parcelles sur lesquelles les leurs sont installé en recourant à des stratégies de formalisation de transactions foncières à travers la recherche de documents d'urbanisme. Mais très souvent, cette stratégie de sécurisation foncière déclenche plutôt des conflits interethniques, les « autochtones » pensant que les Mbororo veulent par ces formes de pratiques foncières leur exproprier les terres avec la complicité des élites politiques.

Il est également important de relever que dans la pratique de l'élevage extensif des bœufs, l'un des problèmes rencontrés par les Mbororo est celui de la concurrence pour la terre avec les agriculteurs qui se considèrent comme les propriétaires fonciers et percoivent les Mbororo comme des étrangers et des migrants. Ils vont mettre progressivement en culture les sommets des versants autrefois réservés à l'élevage. Dans la Région, notamment dans la zone qui constitue aujourd'hui l'un des plus importants bassins agricoles de l'Ouest (Kouoptamo-Bamendjing-Galim), la colonisation des terres arables pour l'agriculture constitue un obstacle à l'évolution de l'élevage pour les Mbororo autrefois majoritairement installés dans la zone. La divergence d'intérêts entre les deux groupes déclenche ou cristallise des conflits toujours latents. Dans certaines localités, les conflits ont conduit à des violences interethniques meurtrières (Dafinger & Pelican 2006 ; Harshbarger 1995). Ces conflits nombreux et répétitifs sont le résultat de la conjonction de la saturation foncière (liée à une surutilisation des pâturages par les Mbororo, à un accroissement de la population et à l'extension des superficies cultivées au sein des communautés bamiléké, Bamoun, Mbo et Tikar) et de l'incertitude des statuts fonciers au sein des deux groupes. Ils sont généralement consécutifs aux dégâts de culture ou des récoltes, mais peuvent également porter sur les droits d'accès (pâturage, eau, etc.). Ils sont de plus en plus nombreux à cause du développement du cheptel et de l'extension des superficies cultivées, deux activités complémentaires mais qui se développent de manière concurrentielle. En effet, l'extension des superficies cultivées se traduit par une réduction des espaces traditionnellement utilisés pour le pâturage et par une stratégie d'exclusion, voire d'expulsion, des éleveurs à travers l'occupation des berges, des points d'eau, des alentours immédiats des pistes de passage et des parcs de bétail, ce qui entraîne logiquement des dégâts de culture ou des récoltes et constitue un prétexte suffisant de conflits, voire même d'expulsion du terroir. Ces conflits résultent également parfois du non-respect des zones pastorales par les agriculteurs (Zongo, 2009). L'administration est confrontée en permanence à des conflits qui atteignent une violence rarement égalée autre part dans le pays. Les conflits enregistrés par les services déconcentrés du MINEPIA entre argriculteurs et pasteurs par Département de la Région de l'Ouest pour la période août 2013 - Août 2014 sont consignés en annexe 1.

Le Cameroun anglophone avait élaboré une législation (Farmer-Grazier Law de 1962) pour tenter de résoudre ce problème une fois pour toutes. Du côté francophone, il n'existait pas d'équivalent

juridique, mais les oppositions étaient comparables, réglées au coup par coup par les gendarmes ou le sous-préfet (Boutrais 1984). Il a fallu attendre 1983 pour voir mettre sur pied un arrêté gouvernatorial délimitant les zones de culture et de pâturage dans l'ensemble du Département du Noun. Cette délimitation ne résout pourtant pas le problème ; par exemple, dans l'Arrondissement de Magba, l'on ne compte aujourd'hui qu'environ 3 350 têtes de bovins. Or ce terroir avait en l'an 2000 plus de 10 000 têtes de bétail, mais suite aux conflits entre éleveurs et agriculteurs, certains éleveurs, Mbororo en majorité, sont partis par peur (commune de Magba et GTZ, 2007).

Les pasteurs Mbororo se retrouvent ainsi dans une situation de carence des espaces de survie, ce qui n'est pas sans conséquences sur le mode de vie. Ils sont aujourd'hui contraints d'acheter ou louer des parcelles qu'ils occupaient autrefois, faisant ainsi naitre de grandes mutations socioculturelles.

**2.3.8.3.2. Questions de sédentarisation**

L'immigration et principalement le processus de sédentarisation qui est en cours dans cette société, traduisent réellement un certain nombre d'enjeux fonciers pour les familles immigrées Mbororos. C'est aussi l'expression des mutations dans les règles traditionnelles de résidence au sein des familles et des lignages dans la mesure où la terre devient une composante essentielle du patrimoine successoral familial.

C'est dans les pratiques foncières que le processus de sédentarisation apparaît véritablement comme une assimilation et une acculturation, à travers l'évolution des coutumes ancestrales des populations nomades. La dynamique de la sédentarisation et ses conséquences sur la consommation de l'espace de vie commun méritent que l'on accorde une attention particulière aux pratiques foncières et leurs enjeux pour les relations familiales. Le passage de la vie nomade dispersée à la vie sédentaire en agglomération est d'abord une transformation dans les ''modes de penser, c'est-à-dire des fondements intellectuels de l'organisation de l'espace et des rapports sociaux'' (Crousse et al. 1986). C'est l'accès durable à la terre qui semble désormais résoudre l'équation de la sédentarité. Cette dynamique de sécurisation foncière justifie les stratégies d'appropriation de l'espace par les immigrants.

La carence en espace pour les activités agropastorales a poussé le peuple Mbororo vers une sédentarisation progressive. Tous les Départements de la Région sont concernés par cette dynamique socioéconomique. L'avancée des villes, la colonisation des campagnes par la forte expansion des activités agricoles, la recherche des parcelles pour les constructions ont accru la pression foncière dans la Région étroite (123,8 habitants au km² selon le 3ème RGPH). Les espaces autrefois réservés au pâturage sont de plus en plus convoités pour les pratiques agricoles, réduisant ainsi l'activité pastorale qui est au fondement de la société Mbororo. L'extension des cultures sur les hautes plaines et dans les bas-fonds a entraîné la réduction des pâturages. Face à cette dynamique de l'utilisation des terres, le peuple Mbororo est contraint d'inventer des modes de résilience ou de s'adapter au contexte qui prévaut dans la Région. Selon les personnes ressources enquêtées, l'exemple le plus marquant dans la Région demeure le village Tchada dans la Mifi où tous les pasteurs ont perdu leur cheptel au bout de quelques années, sans la mise en œuvre d'un mécanisme de réinsertion socioprofessionnel préalable.

La situation actuelle du nomadisme est caractérisée par le déclin de l'élevage et la fixation au sol des pasteurs. Les Mbororo se sont créés des villages d'éleveurs sédentaires au niveau des piedmonts et dans les plaines, où la durée de résidence sur le même site devient de plus en plus importante et les effectifs de populations statistiquement significatifs, on peut ainsi relever les villages Mbororo de Didango, Tchada, et Mancha qui sont aujourd'hui des chefferies Mbororo de 3ème degré. Dans l'ensemble des Départements de la Région, on assiste à un processus identique : au début il y a diminution du troupeau et réduction des parcours, stationnement prolongé des pasteurs dans les zones riches (herbes et eaux) ; peu à peu la transhumance des troupeaux se substitue aux

déplacements de la tribu ; finalement la maison remplace la tente et les hommes cherchent des ressources nouvelles sur les chantiers ou dans la culture ; le plus souvent l'abandon de l'élevage aboutit au chômage et au sous-emploi. Ce processus est de plus en plus observé chez les Mbororo des Régions du Nord-Ouest et de l'Ouest.

Le processus de sédentarisation progressive des populations Mbororo ne leur fait pas renoncer à l'activité d'élevage. En effet, le bétail est très souvent gardé dans les montagnes, et laissé à la charge d'un berger recruté à cet effet. Certains par contre vendent leurs bêtes et se reconvertissent dans des activités telles que l'agriculture, le commerce, le transport... La transhumance est aussi une stratégie pour les Mbororos sédentaires de renouer avec la culture du nomadisme.

La sédentarisation d'un peuple nomade ou semi-nomade implique de grands changements socioculturels devant bénéficier d'un accompagnement particulier si ce changement est subit. Les incidences de cette sédentarisation dépassent largement le cadre des techniques d'élevage ; elles s'appliquent d'abord au cheptel, bien sûr, mais elles affectent les rapports entre éleveurs et troupeaux et le changement atteint la société pastorale dans ses fondements. La femme est écartée de ses anciennes responsabilités dans l'économie familiale, les relations entre générations se dégradent.

Les conflits fonciers dans les Grassfields entre éleveurs Mbororo et natifs agriculteurs, les amènent à comprendre enfin que, bien que leur participation politique leur confère aussi des statuts fonciers assez précaires [10] et une éphémère assurance du droit de propriété, leur sécurisation foncière est fondamentalement corrélée à leur degré de participation politique, imposé par un contexte de multipartisme ayant accru la concurrence politique et l'affirmation politique des minorités.

En marge des difficultés liées à l'acquisition de la terre et à la survie de l'activité agropastorale, d'autres facteurs entrent dans les causes de la sédentarisation du peuple Mbororo de l'Ouest Cameroun. Il s'agit entre autres de l'attrait du mode de vie des villes, et des politiques visant à faciliter l'intégration du peuple autochtone. Dans un premier temps, les difficultés d'accès à la terre, la scolarisation des jeunes ainsi que d'autres paramètres contextuels tels que la perte du capital bovin font naître au sein du groupe Mbororo de la Région des catégories de métiers propres aux peuples sédentaires. De plus en plus on assiste à une sédentarisation des nomades qui ne fait toutefois pas l'objet d'un suivi particulier.

Dans un deuxième temps les programmes et services de promotion de l'éducation et l'intégration socioprofessionnelle des peuples autochtones dans la zone promeuvent la scolarisation et l'accès aux services sociaux de base des Mbororo, qui favorisent la sédentarisation, car un peuple strictement nomade n'a pas de facilités d'accès à ces services, ainsi qu'à la citoyenneté. De nos jours, sans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, le peuple Mbororo fait face à de nombreuses difficultés liées à la sédentarisation, notamment la diminution des moyens de subsistance (dégradation des activités de subsistance), le sous-emploi, les difficultés d'accès à la citoyenneté pour une insertion socioprofessionnelle.

#### 2.3.8.3.3. Accès à la citoyenneté

L'accès à la citoyenneté demeure un défi pour le peuple Mbororo en général, ceci lié au fait que, les accouchements se faisant en majorité à domicile et de manière traditionnelle, les nouveau-nés ne sont pas déclarés pour établissement des certificats d'état civil. Ce constat est relevé par les agents de la DRAS interviewés, qui soulignent qu'environ 70% de Mbororo vivant aujourd'hui dans la Région ne déclarent pas les naissances dans les services d'état civil. C'est lorsque l'enfant est

10 Le droit de propriété est précaire dans la mesure où il ne s'agit que d'une stratégie politique des élites de s'approprier les suffrages de ces populations naïves. En effet, les droits d'usage sont des acquis autant que dure la détention du pouvoir par leurs protégés, puisqu'ils ne s'accompagnent pas toujours d'une meilleure formalisation des droits fonciers par l'acquisition de titres fonciers. Dans plusieurs localités, les autorités administratives usent de l'intimidation pour convertir les Mbororo pendant les campagnes électorales. C'est cette vie, conditionnée par les enjeux des acteurs politiques, qui permet de parler d'un statut foncier assez précaire.

scolarisé ou lorsque ce dernier fait l'objet d'un suivi médical, que la question d'acte de naissance est soulevée. Cette situation est d'autant importante qu'en 2017, 5000 personnes sans actes de naissance ont été recensées uniquement dans la ville de Koutaba, à Didango (DRAS, 2017). L'accès à la citoyenneté est donc l'un des défis majeurs pour l'insertion effective des Mbororo de l'Ouest Cameroun. Le Mbororo ne perçoit pas l'utilité de l'acte de naissance ou de mariage, il n'est pas éduqué ou sensibilisé dans ce sens. A cet effet, des programmes d'établissements collectifs des actes de naissance sont souvent mis sur pied afin de promouvoir l'accès à la citoyenneté pour bénéficier des services sociaux de base, et d'une insertion sociale convenable.

#### 2.3.8.4. Relations villages et communautés Mbororo

Dans les relations quotidiennes avec les autres populations locales, le qualificatif d'« immigrants » ou d' « immigrés » est porteur de nombreuses connotations péjoratives, conduisant à la stigmatisation. Non seulement, il traduit le fait qu'une personne ait une origine « étrangère », mais aussi il est souvent l'expression des droits fonciers dont la connotation est l' « autochtonie » au sens usuel et non au sens du droit international. Les usages sociaux des termes « autochtone » et « allogène » étant sous-tendus par l'idée qu'il y a des personnes qui se sont installées avant d'autres, c'est-à-dire qui possèdent les terres [11].

Les entretiens avec les personnes-ressources Mbororo et quelques autorités font état de la relation de bonne cohabitation entre les villages et communauté Mbororo dans l'ensemble de la Région. Cette bonne cohabitation n'est pas exempte de conflits pouvant résulter des activités agropastorales. Cette bonne cohabitation résulte de la collaboration entre les chefs traditionnels et les chefs de communauté Mbororo (Ardot). Des conflits à ce niveau peuvent naitre du désir pour le chef local de soumettre le ardot de la communauté Mbororo, ce qui crée une guerre de

. De même les relations de partenariat commercial et agricole, ainsi que les alliances interethniques ont favorisé la convivialité des rapports entre les communautés. De nos jours dans le Noun des mariages entre Mbororo et Bamoun sont récurrents, surtout entre musulmans ce type d'alliance est le symbole d'une bonne cohabitation. Cependant, des pratiques discriminatoires sont souvent décriées par les Mbororo impliqués dans les conflits avec les populations Bamiléké ou Bamoun. Selon les informateurs, les Mbororo sont souvent discriminés dans la résolution de ces types de conflits devant l'autorité traditionnelle. Cette discrimination négative est due non seulement aux différences ethniques, mais surtout au mode de vie autarcique des Mbororo.

#### 2.3.8.5. Gestion des conflits

Les principaux conflits recensés au sein de la communauté Mbororo de l'Ouest Cameroun sont d'ordre agropastoral et foncier. Il s'agit principalement :

- des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- des conflits entre éleveurs et éleveurs ;
- des conflits fonciers.

Les conflits agropastoraux sont les plus nombreux, et mettent en opposition les pasteurs Mbororo aux agriculteurs Bamiléké ou Bamoun. Ces conflits sont principalement liés à la destruction des champs par les troupeaux en divagation, aux limites entre les zones de cultures et les zones de pâturage, et à la tuerie des animaux des cheptels par les agriculteurs. La destruction des champs par les troupeaux est récurrente dans la Région, surtout dans les zones de grand élevage comme dans le Département du Noun. Les zones de pâturage n'étant pas convenablement circonscrites

11 Honoré MIMCHE, IFORD -Université de Yaoundé 2 et Michaela PELICAN, Université de Zurich : « Quand les immigrants se font autochtones » : dynamiques d'insertion des Mbororo et insécurité foncière à l'Ouest Cameroun »

et clôturées, les animaux se trouvent surtout dans la nuit, dans les parcelles cultivées très souvent situées à proximité. Ces désastres engendrent de nombreux conflits dont le mode de résolution est classique : les protagonistes se rapprochent du chef, lorsque ce dernier ne trouve pas de solution acceptable pour eux, ils font recours à l'objectivité de l'autorité administrative (sous-préfet) qui tranche très souvent par un arrangement à l'amiable avec paiement par le pasteur des dommages causés par ses animaux. Au cas les protagonistes ne sont pas d'accord, l'affaire est transmise au niveau du tribunal qui juge selon les textes en vigueur. Les règlements à l'amiable ou devant le tribunal impliquant très souvent de fortes sommes, ont fait naitre une nouvelle pratique d'arnaque dans la zone, à savoir la colonisation des zones de pâturage pour les cultures dans le but de susciter des conflits parfois bénéfiques pour l'agriculteurs. Cette situation est perceptible dans la zone du Bassin agricole de l'Ouest dans l'Arrondissement de Kouoptamo.

Les limites foncières sont aussi l'une des causes des conflits agropastoraux. La pression foncière et la rareté des espaces arables et des sources d'eau (pour les cultures maraichères) dans certaines zones de la Région ont poussé certains agriculteurs à convoiter les terres autrefois réservées au pâturage. L'accaparement des terres de cultures à proximité des aires de pâturage a suscité les questions de sécurisation et de limite. Les éleveurs Mbororo n'ayant culturellement pas la notion de limite et de sécurisation des terres sont témoins d'un rétrécissement progressif des aires de pâturage, ce qui engendre des conflits. Les modes de résolution de ces conflits sont similaires à ceux susmentionnés. L'éleveur Mbororo dans la plupart des cas n'ayant pas de preuve marquant son occupation de l'espace en premier (limites matérielles, cultures, etc.), en sort très souvent perdant.

Dans le Noun, précisément dans l'Arrondissement de Kouoptamo, des cas de tuerie des bœufs en divagation dans les champs par les agriculteurs est très récurrent en saison de cultures. Selon les autorités traditionnelles et les populations de la zone, pour limiter les ravages des troupeaux bovins dans les champs, ces bœufs sont empoisonnés afin décourager les éleveurs de laisser en divagation leurs troupeaux. Les cas d'empoissonnement bien que récurrents de nos jours, ne font encore l'objet de plaintes.

Les conflits éleveurs et éleveurs opposent les pasteurs Mbororo entre eux, et sont liés aux espaces de pâturage. Ils se soldent par le partage des espaces ou des initiatives de mise en place des limites matérielles bien que minoritaires.

Les conflits dans l'ensemble sont la source des différents types de conflits ou de difficultés que rencontre le peuple autochtone de la Région de l'Ouest aujourd'hui. Il s'agit des conflits liés à l'accaparement des terres par les industriels locaux, les familles et les exploitants agricoles. Dans la Mifi plus précisément à Tchada, les terres autrefois utilisées à des fins d'élevage ont toutes été accaparées par les élites locales mettant ainsi les éleveurs dans une situation inconfortable (entretien avec le président de l'exécutif régional de MBOSCUDA). Ces conflits comme susmentionné sont dus au paradoxe de la non-sécurisation des terres par les Mbororo dans un environnement de très haute pression foncière. Les conflits fonciers de nos jours opposent les communautés Mbororo aux populations locales (Bamiléké et Bamoun), et les Mbororo entre eux. Ces conflits sont résolus.

#### 2.3.8.6. Dynamique associative

Les préjugés et les formes de représentations stéréotypées que les populations « natives » ont de ces « gens venus d'ailleurs » conduisent les Mbororo à se regrouper dans des quartiers pauvres et à se soumettre à des conditions d'hébergement les plus précaires. Ces pratiques résidentielles se construisent sur la base de ressources essentiellement communautaires et lignagères. Comme le relève Kum Set Ewi (1983), les immigrés ont eu cette tendance à se regrouper dans des espaces (quartiers, villages, cantons, etc.) où ils se trouvaient à proximité des leurs, notamment auprès des membres des fractions lignagères auxquelles ils appartenaient. Cette concentration résidentielle, qui est réellement le produit d'une ségrégation, induit de surcroît des processus ségrégatifs des espaces occupés. La stigmatisation est due à des habitudes économiques, des logiques religieuses et culturelles.

Pour faciliter leur intégration et leur sécurité, les Mbororo ont lancé dans les années 1990 (au contexte politique de la démocratisation) des mouvements sociaux ; en créant d'abord l'organisation non-gouvernementale MBOSCUDA (Mbororo Social and Cultural Development Association) et en sollicitant que les membres de leurs communautés soient promus aux postes de responsabilités dans les hautes sphères de l'administration publique. Ce qui leur a valu la nomination d'un cadre à la Présidence de la République. Aujourd'hui, cette promotion est généralement perçue comme une protection sociale.

La mission de l'association se résume en la lutte en faveur des droits du peuple Mbororo à travers des plaidoyers et des actions pour favoriser l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Plus concrètement MBOSCUDA assiste les couches vulnérables du peuple Mbororo en incitant les projets d'établissement des actes de naissance, sensibilise continuellement sur les droits d'accès à l'éducation et à la santé, sur les mécanismes d'intégration, et sur la gestion des conflits vis-à-vis des autres communautés. Elle assiste les éleveurs dans le processus de sédentarisation à travers des conseils ; elle incite le peuple Mbororo au regroupement associatif et au renforcement de l'identité culturelle. Au niveau régional, notamment dans la Région de l'Ouest, un président du Comité Exécutif Régional assure la représentation de l'association, tandis qu'au niveau Département on a un « Diha » ; et au niveau des communautés à la base (« Ardots »), on retrouve les « Fahda ».

Les actions de MBOSCUDA Ouest sont entre autres :

- les sensibilisations sur divers thématiques, notamment le droit à la citoyenneté, le droit d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, etc.), la sécurisation foncière, les mariages intercommunautaires pour faciliter l'intégration ;
- la construction des infrastructures éducatives et sanitaires, ainsi que l'aménagement des centres d'état civil.

Malgré ces efforts, beaucoup reste à faire afin de garantir de bonnes conditions de vie aux Mbororo en termes d'éducation et d'acquisition de la citoyenneté, qui sont aujourd'hui deux éléments indispensables pour l'épanouissement de la jeunesse Mbororo.

### 2.3.9. Analyse des FFOM du milieu humain de la Région

**Tableau 2.6 :** Synthèse de l'analyse des FFOM du milieu humain de la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Dynamisme économique des populations ;<br>• Culture de rassemblement et de l'action collective/ dynamique associative des populations ;<br>• Forte implication de l'élite (interne et externe) dans le développement local ;<br>• Une diversité ethnolinguistique source d'enrichissement réciproque ;<br>• Une cohabitation apaisée entre les diverses ethnies ;<br>• Diversité culturelle, un attrait important sur le plan touristique ;<br>• Forte résilience des peuples aux milieux dans lesquels ils se meuvent/ faculté à se réinventer face aux difficultés rencontrées ; | • Rareté des titres fonciers dans la Région (surtout en zone rurale) ;<br>• Accès difficile des peuples autochtones Mbororo à la terre pour l'exercice des activités pastorales ;<br>• Conflits agropastoraux récurrent entre les peuples Bamiléké/Bamoun/Tikar/Mbo et peuples Mbororo ;<br>• Droit foncier traditionnel discriminatoire ne favorisant pas l'acquisition des terres par les étrangers pour investissements ;<br>• Dislocation progressive des unités administratives et socioculturelles, et replis identitaires ; |

| | |
|---|---|
| • Evolution de la prise en compte du genre ;<br>• Alliances interethniques gage de promotion de la paix et de la cohésion sociale ;<br>• Structure sociopolitique favorisant l'appropriation locale de la structure étatique par le respect de l'autorité et des textes qui régissent l'Etat. | • Faible accès à la citoyenneté chez les peuples autochtones ;<br>• Persistance des pratiques et préjugés culturels discriminatoires vis-à-vis des femmes (pas droit à l'héritage, mariages précoces et forcés, frein à l'accès à la propriété foncière, à scolarisation, etc.). |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Mise en place de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme ;<br>• Intérêt galopant sur les plans national et international pour les cultures de la Région ;<br>• Prise en compte du concept d'autochtonie et mise en place des mesures de protection des peuples autochtones à l'échelle nationale et internationale. | • Pression foncière galopante/ conflits fonciers ;<br>• Influences culturelles. |

Source : Rainbow/GEFA (2019)



# 03

# RESSOURCES NATURELLES

# CHAPITRE 3 :
# RESSOURCES NATURELLES

L'environnement naturel est une source de ressources d'où l'homme est issu et tire sa prospérité. Les ressources naturelles constituent un facteur important et dynamique du développement économique et régional, dans la mesure où elles conditionnent en grande partie l'importance et l'intensification des activités économiques dans un espace précis. L'examen diachronique de la relation entre les ressources et le développement économique permet de mettre en évidence le fait que les ressources naturelles favorisent le développement des régions qui en sont dotées. Elles constituent la « richesse naturelle » et par conséquent, leur valorisation est une condition indispensable pour créer de l'emploi et de la prospérité économique. Les ressources en eau, les ressources du sous-sol, les ressources énergétiques, paysagères, forestières ou encore fauniques constituent des ressources naturelles sur lesquelles la Région de l'Ouest pourrait appuyer son développement économique.

## 3.1. RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES

### 3.1.1. Ressources forestières

Les unités de gestion forestière rencontrées dans la Région de l'Ouest, comparativement aux autres Régions du Cameroun se retrouvent en faible proportion aussi bien dans le Domaine Forestier Permanent que dans le Domaine Forestier Non-Permanent. Les formations forestières d'origine anthropiques que sont les forêts sacrées et les forêts des particuliers sont également observées dans les formations montagnardes et semi-montagnardes de la Région et constituent des ressources forestières non négligeables.

#### 3.1.1.1. Domaine forestier permanent

Le domaine forestier permanent de l'Ouest Cameroun est composé essentiellement des réserves forestières. Leur mise en place est antérieure à la loi forestière de 1994.

##### 3.1.1.1.1. Réserves forestières/ périmètres de reboisement

Les réserves forestières et périmètres de reboisements rencontrés dans la Région de l'Ouest Cameroun ont été mises en place avant les indépendances par le Centre National de Développement Forestier (CENEDEFOR), et ensuite pendant la période postcoloniale par l'Office National de Régénération des Forêt (ONAREF) et enfin par l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF). L'objectif principal de l'aménagement de ces réserves pour l'administration coloniale et postcoloniale était la conservation du milieu, et la production du bois d'œuvre pour la réalisation de certains travaux (construction des bâtiments publics, la production des poteaux de bois pour l'extension des lignes électriques et de téléphonie fixe, etc.). Les essences plantées étaient par ordre d'abondance l'Eucalyptus spp (80%, principalement en pays Bamiléké), le pin dans la réserve du Noun, et le cyprès. Il est aussi à relever la mise en place d'une réserve dans le Département de la Menoua pour l'approvisionnement des industries pharmaceutiques (réserve de Menoua Quiquina, et du reboisement du pygeum dans les Monts Mbamboutos). Le choix de la Région de l'Ouest pour la mise en place de ces réserves était relatif à l'environnement écologique

qu'elle offre pour le développement de ces essences à croissance rapide (faible température et relief élevé).

Après la revue institutionnelle du secteur forestier des années 2000, il a été décidé de commun accord entre le Gouvernement Camerounais et ses partenaires techniques et financier, la fermeture de l'ONADEF au vue de ses performances limitées en matière de renouvellement de la ressource. De manière conservatoire, la sécurisation des réserves fut confiée aux services déconcentrés du MINFOF, en attente de mise en place d'un cadre de gestion adéquat. C'est principalement au Délégué Départementaux que fut dévolue cette mission. Pendant la période de transition, les services du MINFOF n'ont pas mis en place une véritable stratégie de gestion de réserves forestières, car ne disposant pas de ressources financières et humaines nécessaires. Aucun dispositif sécuritaire efficace contre l'envahissement des populations et des feux de brousse n'a été développé sur le terrain.

Suite aux progrès relevés de la foresterie communale dans les forêts méridionales, le MINFOF a décidé de transférer en 2014 aux CTD qui sollicitaient, des réserves forestières. Certaines réserves ont également été transférées aux institutions de recherche, et à l'ANAFOR. Ce transfert s'est effectué dans le cadre d'une convention provisoire de 03 ans aux cours desquelles, les bénéficiaires étaient censés élaborer un plan d'aménagement tel que prescrit la législation forestière.

Après une période de 03 ans, les conventions provisoires expirées ont été prolongé sur une période de 02 ans, suite à la non-production des plans d'aménagement par les bénéficiaires des transferts. La principale raison évoquée par les bénéficiaires est l'absence des ressources financières pouvant servir à élaborer lesdits plans. Il a été également relevé que les adjudicataires des réserves ne disposent pas en leur sein, de ressources humaines de qualité qui garantiraient le suivi de la mise en œuvre desdits plans d'aménagement.

Les réserves forestières créées à l'Ouest auraient une superficie totale de 39 484 ha (Rapport Annuel DR/MINFOF/Ouest, 2016). Cette superficie théorique est loin de la réalité car, sur le terrain, une étude réalisée par Tchawa et al (1991) relevait que 50 % de la superficie de ces périmètres de reboisement étaient envahis par les agriculteurs. Cette étude relevait également l'envahissement total de certains périmètres de reboisement et réserves forestières. C'est le cas de la réserve de Bamougoum plantée en eucalyptus et qui, après avoir été entièrement envahie par les cultures vivrières, a été déclassée en 1993.

A ce jour, les informations à jour du potentiel ligneux des réserves (volume et diversités), et du niveau d'anthropisation ne sont pas exhaustives pour l'ensemble des réserves. Un état de lieu effectué par le MINFOF en 2016 permet de relever que :

- dans le Noun, la recherche du bois de chauffe et du duramen de pin mettent à mal les périmètres de reboisement ;
- dans la MIFI, les coupes frauduleuses de bois, les pratiques agricoles, l'exploitation des ressources minières (sable et pierre) et les feux de brousses incontrôlés constituent les principales pressions sur les ressources des réserves. Toutefois, des opérations visant à éradiquer ces fléaux sont menées de façon régulière par les services de la DDFOF/ Mifi ;
- dans les Hauts-Plateaux, les peuplements plantés sont plus ou moins adultes, et subissent constamment les feux de brousse. Aucune activité n'y a été entreprise depuis au moins cinq ans ;
- dans les Bamboutos, la réserve des Monts Bamboutos subit une pression pour l'élevage (des bovins, caprins et ovins) et l'agriculture (maraichage). Le périmètre de Bamendjing subit régulièrement l'assaut des populations à la recherche du bois d'œuvre et énergie ;
- dans le Ndé, la construction de la route Foumbot-Bangangté empiète la réserve de la plaine du Noun d'environ 2 ha, les menaces d'occupation par les riverains et élites des réserves sont permanentes, et elles sont contenues par les autorités départementale des forêts ;

- dans la Menoua, la réserve de Santchou fait partie du massif Foréké-Dschang et constitue la dernière relique forestière naturelle de la Région de l'Ouest dans l'écosystème de savanes humides d'altitude. Elle subit des pressions des populations pour la chasse, la construction d'habitations et l'agriculture. Les autres réserves sont envahies à hauteur de 20 à 80% ;
- dans le Haut-Nkam, la réserve de Métchié-ngoum est transformée de nos jours en grande agglomération, à l'intérieur de laquelle on trouve des structures telles que le lycée bilingue, des écoles primaires, des unités de décorticage de café, les marchés et les chefferies traditionnelles. D'autres, par contre, sont restées intactes et ceci à cause de l'enclavement. C'est le cas de la Réserve de Maha dans l'Arrondissement de Bakou. La Réserve de Bapouh-Bana dans l'Arrondissement de Bana, qui est une forêt d'Eucalyptus de près de 360 ha est menacée à la fois par les feux de brousses, et la population locale à la recherche des bois divers.

Le tableau ci-après dresse la situation générale des réserves forestières et périmètres de reboisement dans la Région.

**Tableau 3.1 :** Situation générale des réserves forestières et périmètres de reboisement dans la Région dans la Région de l'Ouest

| Département | Nom de la réserve ou du périmètre | Acte de création | Superficie | Essences | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| NOUN | Réserve forestière de Melap | Arrêté N° 224 du 29 juillet 1947 | 1705 ha | Eucalyptus saligna, Eucalyptus grandis, Gmelina arborea, Pinus kehsya, Pinus hondurensis, Pinus oocarpa, Canarium schwenfurtii | • RF rétrocédée à l'ANAFOR en avril 2015<br>• Subit l'exploitation illégale de la part des riverains<br>• Très riche en eucalyptus et pin en âge d'exploitabilités |
| | Réserve forestière de Koutaba | Arrêté N° 122 du 12 mai 1934 | 400 ha | Pinus kehsya, Eucalyptus saligna | • Subit l'exploitation illégale de la part des riverains<br>• Très riche en eucalyptus et pin en âge d'exploitabilités |
| | Réserve Forestière de Kountchankap | Arrêté N°431 du 28 décembre 1935 | 400 ha | / | • Jadis reboisée en iroko, mahogany et autres espèces<br>• RF entièrement envahit par les riverains |
| | Réserve Forestière de Mou | Arrêté N° 503 du 23 décembre 1947 | 1100 ha | Eucalyptus, Pygeum, Gmelina, Mahogany | • Rétrocédé à la commune de Kouoptamo en convention provisoire depuis 2012<br>• Bénéficie chaque année des appuis du MINFOF depuis 2013<br>• Périmètre revendiqué par les populations riveraines comme terrain hérité des ancêtres<br>• Tous les plants mis en terre en 2005 ont été détruits par les populations |
| | Réserve forestière de Ngambouo | Arrêté N°503 du 23 décembre 1947 | 1200 ha | Eucalyptus, Pygeum, Gmelina, Mahogany | • Rétrocédé à la commune de Kouoptamo en convention provisoire depuis 2012<br>• Bénéficie chaque année des appuis du MINFOF depuis 2013<br>• Périmètre revendiqué par les populations riveraines comme terrain hérité des ancêtres<br>• Tous les plants mis en terre en 2005 ont été détruits par les populations |

| Département | Nom de la réserve ou du périmètre | Acte de création | Superficie | Essences | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| MIFI | Réserve Forestière de Baleng | Décret N°53 du 01/03/1934 du Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun | 309 ha | Eucalyptus, Pygeum (Prunus africana), Pin (Pinus sp) Jatropha (Jatropha cursus) | • Les travaux sylvicoles ont démarré en 1934<br>• Entre 1988 et 2001, la RF aurait perdu environ 14,5% de sa superficie<br>• Des opérations d'enrichissement ont été menées de 2001 à 2015<br>• Un BIP a été accordé et exécuté en 2015 pour le reboisement de 11,25 ha (12 500plants)<br>• La réserve fait l'objet d'une cogestion entre l'administration forestière et les communautés villageoises riveraines |
| | Réserve Forestière de Kouabang | Décret N°93/390/PM du 27 Avril 1993 du Premier Ministre | 141 ha | Pin (Pinus sp) | • Cette réserve a été classée en compensation de la RF de Bamougoum déclassée et d'une superficie de 40 ha,<br>• Les 1er reboisements ont été exécutés en 2012 dans le cadre des conventions MINFOF/Commune Bafoussam III et ANAFOR/Commune Bafoussam III,<br>• La RF fait l'objet d'une convention de gestion provisoire entre l'administration forestière et Bafoussam III,<br>• En 2014, cette commune a bénéficié d'un financement de 7 000 000 francs pour 7 000 plants. La mise en œuvre est en cours |
| HAUTS-PLATEAUX | Périmètre de Chengne | Arr. 262 du 29/07/1947 de la décision N° 2002/D/ MINFOF/SG/DF/ CSRRVS Du 21 Août 2012 | 100 ha | Eucalyptus, Pin, Pygeum Wengué, Mahogany, Gmélina | • Environ 57,83 ha sont disponibles selon le rapport de la CTFC en 2013<br>• Les espèces de Pygeum, Wengué, Mahogany, Gmélina ont été plantées au cours de la campagne de reboisement de 2014 et 2015<br>• Les sujets sont mal formés et parsemés dans les nouveaux reboisements |
| | Périmètre de Bangou | Arr. 262 du 29/07/1947 de la décision N° 2002/D/ MINFOF/SG/DF/ CSRRVS Du 21 Août 2012 | 25 ha | Eucalyptus | • Environ 18,8 ha sont disponibles selon le rapport de la CTFC |

| Département | Nom de la réserve ou du périmètre | Acte de création | Superficie | Essences | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | Réserve Forestière des Monts Bamboutos | / | 222ha27a | Eucalyptus saligna, Imperata sp, Bracharia sp | • Cette RF a été reboisée en 1957 en E. saligna,<br>• Elle est anthropisée à environ 90%, |
| | Périmètre de reboisement de Bamendjing | N° 76/96/PM du 19/03/76 | 145ha27a-43ca | Eucalyptus, Gmelima, Pin, Pygeum | • Ces essences ont été mises en place en 1986<br>• La végétation naturelle s'étendait sur 77 ha en 2012<br>• Les conventions de 2013 et 2014 de la mairie de Galim en Pygeum devrait couvrir 38%, mais a été décimé par les feux de brousse et la mairie n'effectue pas suffisamment les travaux d'entretiens |
| NDE | Réserve Forestière de la plaine du Noun | Décret N°79/506 du 08/12/1979 | 1400ha | Gmelina (Gmelina arborea), Pin (Pinus palulas) | • Réserve transférée à l'ANAFOR<br>• Sérieusement envahie |
| | Réserve Forestière de Balengou | Décret N°79/506 du 08/12/1979 | 312 ha | Eucalyptus | • En 2015 a été planté 5000 d'eucalyptus avec les appuis de 2012 |
| | Réserve Forestière de Baloumgou | Arrêté N°05 du 03/12/1934 | 169 ha | Eucalyptus | • En 2015, ENEO a entrepris un défrichement sur 1,5 ha en vue de passer une ligne haute tension sans autorisation |
| | Réserve Forestière de Bapouh-Bana | Couvre 3 Départements | | Eucalyptus | • Transféré à la commune de Bangangté qui vient de bénéficier en 2016 de 13500000 comme appui pour le reboisement |
| | Périmètre de Noufam | 1979 | 3ha 40a | Eucalyptus | • Terrassé à 90% par Medumba |
| MENOUA | Réserve de Foreke Dschang | N° 262 du 27/07/1947 | 2200 ha | / | • Occupée à 90% |
| | Réserve du Signal | N° 053 du 09/03/1934 | 42ha | Pinus keshya, Eucalyptus saligna | • Occupée à plus de 90% |
| | Réserve Pente protégée de Foreke-Dschang | N° 063 du 06/06/1956 | 100m de profondeur autour de la falaise | Bambous de Chine | • Occupée à 50% |

| Département | Nom de la réserve ou du périmètre | Acte de création | Superficie | Essences | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| | Périmètre de Baloum | / | 85 ha | Eucalyptus et Pinus | • Occupée à 50% |
| | Périmètre de Bansoa | / | 30ha | Eucalyptus, Cypres | • Occupée à 80% |
| | Périmètre de Sonkeng | / | 65ha | Eucalyptus, Sipo et Podocarpus | • Occupée à 20% |
| | Périmètre de Bamendou | / | 27ha | Eucalyptus, pinus | • Occupée à 80% |
| | Périmètre de Fongo-Tongo | / | 14ha | Eucalyptus | • Occupée à 30% |
| | Réserve de Faune de SANTCHOU | En Réserve Forestière par décret N° 262 du 29/07/1947 du Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun<br><br>En AP de 3ème Catégorie par arrêté N°3335/A/ SETOUR/ DFPN/SFPN du 28/09/1987 | 7000ha | Iroko (Milicia excelsa), Padouk (Ptérocarpus oyauxii),Ilomba (Picnantus ngolensis), Dabéma (Piptadéniastrum africana), Parassolier (Musanga cecropioides), Bété (Mansonia alltissima), Moambé jaune, Polycias fulva, Eribroma oblongum, Azobé (Lophira alata), Teck (Tectona grandis), Faux dattier (Phoeunix reclinata), | • Sa faune phare (Elephant et buffle nains) n'est plus observable depuis plus d'une décennie<br>• Les indices d'activités de la faune mammalienne restent tout de même décelables<br>• Son avifaune est impressionnante avec environ 161 espèces d'oiseaux<br>• La RF est au Cameroun l'un des deux sites d'importance pour la conservation des oiseaux<br>• Les principales menaces sont la déforestation, l'agriculture extensive, les constructions d'habitations, le braconnage, sciage frauduleux, ventes et cessions des terres par les Chef coutumiers |

| Département | Nom de la réserve ou du périmètre | Acte de création | Superficie | Essences | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Dragonier (Mitragyna ciliata), Pandanus candelabrum, Rikio (Uapaca guinéensis), Fraké (Terminalia ivorensis) | |
| HAUT-NKAM | Réserve Forestière (RF) de Metchié-Ngoum | 262 du 27/07/1947 | 6500ha | / | Envahies à presque 90% |
| | RF de Tséna-Nkam | 262 du 27/07/1947 | 2.600ha | / | / |
| | RF de Mongoué-Nkam | 262 du 27/07/1947 | 1200ha | / | Signature d'une convention de reboisement de 7millions de fcfa 1er financement 60% |
| | RF de Maha | 262 du 27/07/1947 | 460ha | / | Envahie à 20% |
| | RF de Moa | 262 du 27/07/1947 | 300ha | / | Signature d'une convention de reboisement de 7millions de fcfa 1er financement 60% |
| | RF de Fiba-Mahou | 262 du 27/07/1947 | 6.500ha | / | A cheval entre le Haut-Nkam (400ha) et le Nkam (6100ha) |
| | Périmètre de Bapouh-Bana | Procédure de classement en cours | 4800ha | / | 360 ha reboisés |
| KOUNG-KHI | Réserve de Bandjoun | Arrêté de classement non connu | 10 ha | / | / |
| | Périmètre de reboisement de Noutcha | / | 20ha | / | / |

Source : DR MINFOF/OU, 2018

#### 3.1.1.1.2. Création des forêts par les communes

Certaines communes de la Région de l'Ouest Cameroun se sont engagées dans des projets de mise en place de forêts communales ou d'intercommunales. A la différence des communes de la zone forestières qui créent des FC sur un domaine national initialement occupé par la forêt dense, celles de la Région de l'Ouest se trouvent dans la majorité des cas contraintes à créer la forêt (créer des plantations forestières). Les communes de Foumban dans le Noun, de Demdeng dans le Koung-Khi et de Tonga dans le Ndé se sont engagées à partir de 2010 dans la création des forêts communales par plantation. Ces initiatives ne sont pas arrivées à terme au vue des contraintes rencontrées par les CTD. La mise en place d'une plantation par une commune est une opération onéreuse qui demande une expertise difficilement mobilisable par les communes. Outres les contraintes techniques, la mise en place d'une plantation forestière requiert l'accès et la sécurisation des superficies importantes, dans un contexte de rareté de la terre et de sollicitation concomitante pour des usages agricoles par les communautés, dans un contexte de densité élevé de la population.

**Tableau 3.2 :** Situation des forêts communales de la Région de l'Ouest.

| Désignation | Essences plantées | Superficie (ha) | Type de forêt | Observations |
|---|---|---|---|---|
| **Ntonga** | Acacia, Cassia, Eucalyptus, Gmélina, Neem, Teck et Fruitiers | 100 | Forêt communale par plantation | Classement pas amorcé et processus pas suivi de nos jours |
| **Foumban (04 sites: Koundoum, Koupa, Mambain Njinketkiè** | Acacia, Aiélé, Eucalyptus, Gmélina, Neem, Pins, Polyscias, Teck, Polyscias et Fruitiers | 400 | Forêt communale par plantation | Classement pas amorcé et processus pas suivi de nos jours |
| **Demdeng** | En cours | | Forêt communale par plantation | Processus abandonné |

Source : DR MINFOF Ouest, 2018

#### 3.1.1.2. Domaine forestier non permanent : les Forêts Communautaires (FC)

Dans la Région de l'Ouest, seul deux projets de mise en place de forêts communautaires sont arrivés à terme. Les forêts communautaires n'ont pas encore fait l'objet d'exploitation malgré l'existence des plans simples de gestion qui doivent être révisés. Les entités juridiques sont SPREFOGMA pour la FC de Malantouen dans le Département du Noun et GEFBAFKO pour la FC de Baboutcha Fongam Komako dans le Département du Haut-Nkam.

Cette faible adhésion des populations au concept de forêts communautaire semble être due à la rareté des forêts naturelles existantes et de l'inadéquation du mode de gouvernance prôné par l'Etat, qui s'oppose aux systèmes traditionnels de gestion pratiquées par les populations de l'Ouest Cameroun.

#### 3.1.1.3. Forêts sacrées

Certains massifs forestiers subsistent à la pression anthropique dans la Région, protégés par un ensemble d'interdits qui relèvent pour partie du religieux. Ces différents sanctuaires boisés rencontrés en pays bamiléké occupent la partie orientale des Grassfields. Il est possible de distinguer deux types principaux à savoir les forêts des chefferies et les forêts associées à un lieu sacré.

Les forêts sacrées de chefferie sont des îlots de forêts naturelles rencontrées autour de la chefferie de chaque village (MEM, 2010). Les forêts sacrées de chefferies peuvent être plus ou moins boisés, ce qui explique les variations que l'on observe d'une chefferie à l'autre : certaines chefferies n'ont qu'une seule forêt, mais dans d'autres, plusieurs petits bois distincts coexistent dans l'environnement immédiat du palais. Ces forêts sont gérées par les détenteurs du pouvoir mystique et abritant des sociétés secrètes bien distinctes. Elles sont le lieu des rites initiatiques des différents clans présents dans le village et les grands dignitaires du village ou notables organisés en sociétés sécrètes y tiennent leurs réunions hebdomadaires. C'est dans ces forêts que les jeunes chefs du village qui accèdent au trône sont initiés à leurs nouvelles fonctions et où ils sont enterrés à leur mort. Ces forêts sont également reconnues comme abris des « totems » des chefs, des notables ; et des autres divinités protectrices du village. On peut les considérer comme faisant partie intégrante du palais royal, le « cœur » de chaque chefferie et les ressources ligneuses présentes dans ce massif sont intégralement protégé.

Les forêts associées à un lieu sacré sont des sanctuaires dédiés aux divinités tutélaires du territoire ou aux ancêtres. On trouve ce type de sanctuaire à différentes échelles du territoire, et tout d'abord au niveau des concessions : lors d'une nouvelle installation, un spécialiste rituel identifie l'arbre abritant la divinité tutélaire du lieu, qui devient ainsi l'arbre sacré de la concession. D'une manière générale, on constate que plus le site sacré est important, plus le massif forestier associé est de grande taille. Ainsi les sanctuaires lignagers ne consistent souvent qu'en un seul arbre, les petits sites sacrés de quartier sont entourés d'un bosquet, et les grands sites sont entourés d'un bois.

Une étude réalisée par CARPE-UICN (2010) a identifié environ 310 forêts sacrées couvrant une superficie de 900 ha dans la Région. Les tailles de ces dernières varient entre 1 à 90 ha, selon l'importance accordée aux divinités ancestrales par les membres d'une communauté villageoise. La grande majorité se trouve dans les Départements des Bamboutos et du Haut-Nkam. Les plus grandes superficies ont été observées dans les Départements du Koung-khi et des Hauts plateaux. La MIFI et le Noun comportent les plus petits nombres des forêts sacrés de la Région de l'Ouest. Ce faible nombre semble s'expliquer dans la MIFI par les mutations socioculturelles enregistrées dues à l'urbanisation et le développement économique (seules les forêts des chefferies résistent). Dans le Noun, ce faible nombre s'explique par le système de croyance fondé sur la religion islamique depuis la fondation du sultanat, qui n'a pas intégré les forêts sacrées. Le tableau ci-dessous résume par Département, quelques informations de forêts sacrées de la Région de l'Ouest.

**Tableau 3.3 :** Résumé de quelques informations des forêts sacrées de la Région de l'Ouest.

| Département | Nbre de forêts sacrées | Cumul superficie approximatives (ha) |
|---|---|---|
| **Bamboutos** | 71 | 96,1 |
| **Haut-Nkam** | 59 | 96.9 |
| **Hauts-Plateaux** | 38 | 237,809 |
| **Koung-Khi** | 10 | 238,26 |
| **Menoua** | 69 | 94,8 |
| **Mifi** | 15 | 65,8 |
| **Ndé** | 46 | 54,31 |
| **Noun** | 2 | 2 |
| **Total** | 310 | 885,779 |

Source : CARPE-UICN, 2010

Les forêts sacrées qui constituent un système de conservation ancien et traditionnel, ont permis de conserver quelques reliques de forêts qui rappellent le passé forestier de la Région de l'Ouest. Seulement, la petite taille de la plupart de ces forêts sacrées limite leur capacité à fournir un habitat de la biodiversité et le nombre d'animaux sauvages a ainsi diminué. Ces forêts sont aujourd'hui menacées, leur statut de conservation, qui ne repose que sur la conscience collective de la sacralité traditionnelle est aujourd'hui remis en cause par les jeunes générations, qui n'ont plus le même respect pour les valeurs culturelles et traditionnelles. L'absence de statut juridique défini par la loi, ou de délimitation et de sécurisation foncière autorise tous les abus de la part de populations sans cesse en quête de terres arables pour l'agriculture. En effet, l'absence de mesures formelles pour contrôler l'accès et empêcher leur conversion à d'autres utilisations des terres constitue une lacune critique dans la stratégie de conservation de la Région. Sans statut juridique, les forêts sacrées disposent de ressources financières limitées pour leur conservation et sont donc vulnérables à la dégradation et à la perte continue de la biodiversité.

### 3.1.1.4. Sylviculture paysanne et agroforesterie

Les haies vives ont toujours représenté une importante réserve de produits ligneux, alimentaires et médicinaux pour les paysans de l'Ouest-Cameroun (Torquebiau, 2007). Elles jouent également un rôle antiérosif et permettent la mise en défense des champs vis-à-vis du bétail et d'autres animaux domestiques en divagation. Dans ces haies (alignement d'arbres et d'arbustes de deux à plus de dix mètres de haut, situé en général en périphérie de la parcelle agricole), se trouvent généralement des espèces cultivées ou spontanées, locales ou exotiques, à cycle court ou à cycle long. La végétation s'étage en deux strates. La strate haute est représentée par des arbres fruitiers (Canarium schweinfurthii, Persea americana, Mangifera indica...), des espèces arborées locales (Polyscias fulva, Ficus spp., Schef□era barteri, Entandrophragma candollei) ou exotiques (Eucalyptus spp., Podocarpus mannii). La strate moyenne est composée d'arbustes et d'arbres régulièrement exploités et taillés du fait de leur croissance rapide (Draceana diesteliana, Vernonia amygdalina...) (Temgoua et al., 2011).

L'administration en charge des Eaux et Forêts, ainsi que les projets de développement ont conduit et diffusé dans l'ensemble de la Région de l'Ouest, l'introduction d'espèces exotiques à croissance rapide, notamment Eucalyptus sp. et Grevillea robusta, en vue de produire des perches, poteaux et petits sciages. La plantation de pins par les paysans a également été encouragée, mais elle n'a pas eu la même dynamique que celle de l'éucalyptus. La sylviculture privée du pin avait connu un petit « boom » durant la décennie 1980, quand les jeunes pins étaient commercialisés et utilisés comme arbres de Noël par les habitants des grandes villes du pays. Après 1990, la crise aidant, la demande a baissé, entraînant avec elle le déclin de la plantation. D'autre part, l'utilisation en construction traditionnelle du bois de pin, sensible aux champignons et aux insectes, ne s'est jamais développée dans la Région. Ne trouvant plus beaucoup d'intérêt économique au pin, les populations ont abandonné sa plantation.

A ce jour, un recensement de plantation paysanne organisé par le service régional des Forêts est en cours de finalisation. Il permettra d'obtenir pour chaque Département, les informations relatives aux coordonnées géographiques des plantations, les essences plantées, les superficies, l'âge, etc. Les principaux bassins sylvicoles de la Région sont localisés dans les Départements des Hauts-plateaux (Bangou), du Ndé (Arrondissement de Bangangté) la Menoua (Arrondissement de Fongo Tongo), le Noun pour la production du pin (Arrondissement de Bangourain et de Kouoptamo).

### 3.1.1.5. Actions de l'Etat en faveur des acteurs

L'Etat soutien les acteurs de la Région dans le reboisement à travers le programme annuel d'appui au reboisement et renouvellement des plantations forestières. Les bénéficiaires de cet appui sont

enregistrés auprès du ministère des forêts et de la faune. Il s'agit des communes, des GIC, des associations, des coopératives et quelques chefferies traditionnelles.
De 2012 à 2016, 490 500 000 de F CFA ont été alloués aux communes de la Région pour le reboisement et le renouvellement des plantations. Dans cette même période, 66 000 000 F CFA ont été alloués aux GIC, Associations et Coopératives pour les mêmes raisons. De même, des chefferies ont aussi bénéficié de cet appui à hauteur de 22 000 000 de F CFA.
Toutefois, malgré cet appui conséquent, des difficultés remarquables entravent à l'atteinte des objectifs de reboisement des communes. Les GIC, Associations et Coopératives bénéficiant de cet appui ne sont pas actifs sur le terrain à cause d'une mauvaise coordination des travaux avec les communes concernées. Les observations des agents de la délégation régionale des forêts et de la faune se résument aussi à un dépérissement des plants mis en terre par les chefferies traditionnelles et les associations. Cet échec ne semble pas dû à l'incompétence de ces derniers compte tenu de leur expérience et maitrise avérées de la sylviculture. La principale raison de cet échec serait la complexité de procédure d'accès aux moyens financiers mis à leur disposition, qui arrive à terme lorsque la pluviométrie ne permet plus la production efficiente des plans.

### 3.1.2. Ressources fauniques

Cf. les sous sections 2.2.2 et 2.2.3.2., portant respectivement sur la faune dans la Région de l'Ouest et la réserve de faune de Santchou.

## 3.2. RESSOURCES MINIERES DE LA REGION DE L'OUEST

La Région de l'Ouest est géologiquement constituée par un socle cristallin recouvert à plus de 20% de formatons volcaniques. Le socle peut y héberger des gisements minéraux associés tant aux massifs plutoniques de granitoïdes qui le traversent qu'aux zones de failles décrochantes qui l'affectent. Quant à la couverture volcanique, elle est susceptible d'abriter des concentrations minérales inhérentes au phénomène géodynamique de volcanisme. L'altération supergène des roches du substratum et de sa couverture peut également contribuer à la formation des gîtes minéraux d'intérêt économique. De plus, certaines entités pétrographiques aussi bien du socle cristallin que de la couverture volcanique sont potentiellement exploitables comme matériaux de construction, de viabilisation ou d'ornementation.

### 3.2.1. Potentiel géologique

En termes de diversité de formations géologiques, l'Ouest est l'une des Régions les plus riches du Cameroun, elle recèle les trois types de roches différenciés en géologie, à savoir les roches magmatiques, les roches métamorphiques et les roches sédimentaires. Les diverses activités géodynamiques internes qui y ont prévalu ont favorisé la formation des roches magmatiques, des sources d'eaux minéralisées, des projections volcaniques, des dépôts sédimentaires, des minéralisations, des maars dont certains sont occupés par des lacs produisant de gaz. Le socle granito-gneissique est Panafricain. La zone de cisaillement de Magba ainsi que les décrochements linéamentaires ENE – WSW de « Kekem – Foumban » au Nord et son symétrique de « Bantoum III – Mankaré au Sud mis en évidence par traitement du MNT/SRTM représentent des réservoirs potentiels de minéralisations en or, manganèse, cuivre et autres minerais. Par ailleurs, les granitoïdes et les gneiss granitiques (ou migmatites) constitutifs du socle cristallin sont des sources inépuisables de matériaux. Les différentes éruptions volcaniques (effusive, explosive, extrusives)

ont favorisé la mise en place des Basaltes (alcalin, transitionnel), basanites, Ankaramites, Hawaites, Mugearites, Trachites, Rhyolites, Pyroclastites (Kamga, 1986 ; Wandji, 1995 ; Moundi, 1996), constituant autant de matériaux exploitables pour les besoins de construction, de viabilisation et d'ornementation. Les phénomènes d'érosion, d'altération, de bauxitisation sont marqués par la présence de la bauxite, des argiles et bien d'autres minerais encore à explorer.

### 3.2.2. Potentialités en ressources minérales du sol et du sous-sol

Le sol et le sous-sol de la Région de l'Ouest recèlent un potentiel géologique, hydrogéologique et minier riche pour certaines substances minérales. En effet, les données des cartes géologiques et photogéologiques de reconnaissance générale réalisées dans le cadre de l'inventaire minier mettent en exergue des cibles d'indices minéraux, d'expression minérale de surface voire même de gisements.

La carte du potentiel minier de la Région montre la répartition spatiale de six (06) cibles d'indices de minéralisation en aluminium (Al) et d'une (01) cible en étain (Sn). L'indice de minéralisation de l'étain (Sn) dans les gneiss granitiques est signalé dans le Département du Haut Nkam. Les indices d'aluminium (Al) sont exprimés sur le terrain sous forme de bauxite développée à des altitudes élevées (amplitude altimétrique de 1200 m à 1700 m) ; soit sur des basaltes de plateau pour la cible du Département du Noun à l'altitude de 1200 m environ, la cible du Département des Bamboutos entre 1300-1400 m d'altitude et l'une des trois (03) cibles identifiées dans le Département de la Menoua au-delà de 1600 m d'altitude ; soit sur le socle migmatitique (gneiss granitique) pour deux (02) des trois (03) cibles du Département de la Menoua entre 1400-1600 m et une cible dans le Département du Haut Nkam au-delà de 1600 m d'altitude. La formation des bauxites à partir des latérites s'avère ici tributaire de deux facteurs essentiels : la nature lithologique de la roche mère et l'altitude élevée du site de genèse.

En réalité, il existe des dépôts de bauxite dans presque toute la Région de l'Ouest, dont le célèbre et important gisement de Fongo Tongo. Le gisement de bauxite de Fongo-Tongo près de Dschang a été découvert en 1957 par les prospecteurs du Bumifom (Weecksteen, 1957). Il résulte de l'altération latéritique des basaltes, mais aussi des trachytes (Hieronymus, 1971). Sa réserve est estimée 46 millions de tonnes à une teneur moyenne de 47% d'alumine. Différents autres petits gisements se sont formés au détriment de basaltes et de trachytes sur les basses pentes des Bamboutos et plus à l'Est, à Bangam, une latérite bauxitique colluviale et quelques plateaux cuirassés se sont formés au détriment des « basaltes des plateaux ». Une réserve de quatre millions de tonnes est située à Foumban et d'autres indices de bauxite sont signalés à Fontem, Bafoussam et Bafang.

Dans la Région on trouve d'énormes gisements de roches tels que les granites foliés de Baham, les gneiss granitiques représentant plus de 90% du socle cristallin de l'Ouest, d'immenses dépôts de sable à Batié et d'argiles à Marom, tous utilisés pour les travaux de construction, décorations, céramique et cosmétique. En outre, il existe de gigantesques dépôts de pouzzolane dans le Noun contenant des Labradors, Anothite, Olivine, Augite, ilménite et Népheline avec des propriétés mécaniques intéressantes et un pouvoir pouzzolanique avéré, ils sont exploitables à l'échelle industrielle pour la fabrication du ciment.

Il convient de signaler la présence de nombreuses sources d'eau minéralisées à l'exemple de la source d'eau bicarbonaté de Nsansi dans le Département du Noun, avec une saveur naturelle semblable à celle du tonic ; la source de la Fossette près de Foumbot (T° 29°C) avec dégagement gazeux d'HCO3- ; la source de Koutaba avec une forte teneur en CO2 dissous et les sources d'eaux minéralisées des massifs Bamboutos en pays bamiléké.

Le tableau suivant présente la répartition des indices de minéralisation et montre que les substances minérales identifiées se répartissent sur l'ensemble de la Région de l'Ouest en touchant tous ses Départements.

**Tableau 3.4 :** Répartition des diverses substances minérales sur l'ensemble des Départements de la Région.

| Familles des substances minérales | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Départements** | **Substances précieuses** | **Métaux de base** | **Substances énergétiques** | **Minéraux industriels** | **Matériaux de construction** | **Ressources en eau** |
| **MIFI** | / | Bauxite | / | / | Basalte, Sable | / |
| **KOUNG-KHI** | / | / | / | / | Basalte, Granite | / |
| **HAUTS PLATEAUX** | / | / | / | / | Granite pegmatitique, Sable | / |
| **HAUT NKAM** | / | Bauxite et substances connexes | / | / | Basalte, Granite, Sable | / |
| **BAMBOUTOS** | / | Bauxite | / | Kaolin | Basalte prismatique | Eaux minéralisées |
| **MENOUA** | / | Bauxite | Lignite | / | Basalte, Rhyolite | / |
| **NDE** | Or, Gemmes | Cuivre, Fer, Argent, Molybdène, Plomb, Zinc | Uranium, Métaux du groupe du platine (MGP), Terres rares | Kaolin | Basalte, Granite | / |
| **NOUN** | Or | Cuivre, Bauxite et substances connexes | / | / | Ignimbrite, Basalte, Pouzzolanes, Terre noire, Argile, Sable | Eau de sources bicarbonatée |

Source : DR MINMIDT Ouest 2015 adapté

De ce tableau, il se dégage qu'à l'état actuel de l'inventaire minier dans la Région de l'Ouest :

- les six grandes familles de ressources minérales répertoriées au Cameroun y sont représentées;
- les matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation sont abondamment présents dans tous ses Départements ;
- les indices et gisements de bauxite se retrouvent dans les Départements où les formations volcaniques (basaltes et trachytes) sont bien développées et à de hautes altitudes, notamment dans la Menoua, la Mifi, le Noun, les Bamboutos et le Haut-Nkam ;
- les Départements du Ndé et du Noun disposent d'un large éventail de substances minérales des 5 familles répertoriées, comparativement aux autres Départements ;
- les Départements du Koung-Khi et des Hauts-Plateaux, probablement pour exploration non exhaustive, ne présentent que des matériaux de construction comme potentialités en ressources minérales.

## 3.3. RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eaux de la Région de l'Ouest sont de trois types : les eaux météoriques ou pluviales, les eaux d'écoulement (cours d'eaux à écoulement permanent et/ou temporaire et les lacs) et des eaux souterraines.

### 3.3.1. Eaux météoriques/eaux pluviales

Pour le suivi des eaux pluviales, le Cameroun à travers la Direction Météorologique Nationale (DMN) du Ministère des Transports dispose d'un réseau de près de 408 stations météorologiques, avec à peine 10% fonctionnelles, et même pour celles qui sont fonctionnelles, elles le sont en deçà de leur capacité.

Les difficultés de disposer de données climatologiques de qualité avec une profondeur temporelle suffisante, constituent la principale limite des études. Comme déjà souligné par Suchel en 1987, l'incapacité à produire des données fiables au Cameroun, relève essentiellement de la crise économique des années 80, qui a conduit à la fermeture d'un nombre important de stations créées à l'époque coloniale. Les stations qui ont échappé à la fermeture sont pour la plupart mal entretenues et ne respectent pas toujours les normes exigées par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM). De plus, on note une démotivation du personnel de mesure, en raison des baisses salariales qui ont suivis la crise économique de la fin des années 80. Ceci conduit à des relevés souvent fantaisistes ou comportant beaucoup de lacunes. C'est le cas des stations météorologiques gérées par le DMN dans la Région et qui sont encore fonctionnelles, notamment celle de Bafoussam, Dschang, Koundja, Foumbot, Baigom et Semto.

Les précipitations annuelles dans la Région de l'Ouest se situent autour de 1 600 mm, ce qui représente un bilan annuel moyen total en ressources d'eau météorique de 22,2 109 m3. Sur ce volume, une partie retourne dans l'atmosphère par évapotranspiration et l'autre partie (pluies efficaces) contribue à alimenter les rivières et reconstituer les nappes phréatiques de la Région.

### 3.3.2. Eaux de surface ou eaux fluviales

#### 3.3.2.1. Hydrographie

La Région de l'Ouest est arrosée par de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont : la Mapé, le Nkam, le Ndé et le Noun (Cf Chapitre 3, section 3.1.2).

#### 3.3.2.2. Bilan quantitatif des eaux de surface et suivi de la ressource

Le volume d'eau de surface écoulé dans cette zone appartenant au bassin de l'atlantique a été estimé à partir des résultats de l'étude réalisée par Olivry sur le régime hydrologique des rivières de la Région entre les années 1952 et 1970. Ce volume est évalué à 15,14 km3.

**Tableau 3.5 :** Estimation du volume d'eau de surface de la Région de l'Ouest.

| Nom de station | Période de référence | Superficie (km2) | Module interannuel (m3/s) | Module spécifique (l/s/km2) | Lame d'eau écoulée (mm) | Volume annuel écoulé ou stocké (km3) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Noun à Bafoussam | 1952-1970 | 4700 | 108,6 | 23,1 | 732 | 5,85 |
| Mapé à Magba | 1952-1970 | 4020 | 95,7 | 23,8 | 800 | 5,47 |
| Nkam à Melong | 1950-1977 | 2 275 | 71,1 | 31.3 | 987 | 3,82 |
| **Volume d'eau écoulée dans le bassin Atlantique** | | | | | | **15,14** |

Sources : Olivry, 1973, 1976, 1986

Les stations hydrométriques installées par l'ORSTOM dans les années 1950 ne sont plus de nos jours fonctionnels. Le suivi des eaux de surface au Cameroun est sous la responsabilité du Centre de Recherche Hydrologique (CRH), appuyé dans cette mission par la société ENEO qui dans le but d'assurer la régulation des barrages de production hydroélectrique a mis en place un réseau hydrométrique dans le bassin de la Sanaga. Dans la Région de l'Ouest, les stations hydrométriques de Bamendjing sur le Noun, Mapé et Mapou sur la Mapé sont suivi pas ENEO. Hormis ce suivi, des études hydrologiques ponctuelles réalisées sur des cours d'eau spécifiques dans le cadre des projets, ainsi que les travaux de recherche des universitaires sont également disponibles.

## 3.3.3. Ressources en eaux souterraines

### 3.3.3.1. Caractérisation des aquifères de la Région

Sur le plan hydrogéologique, le socle granito-gneissique panafricain recouvert d'un manteau volcanique est caractérisé par deux types d'aquifères superposés ou isolés selon les cas. Les formations sont caractérisées par la succession altérites, socle fissuré, socle sain.

Produits de décomposition du socle ou de la couverture volcanique, les altérites peuvent ou non contenir des cuirasses latéritiques. Leur composition est à dominante argileuse et de ce fait leur faible perméabilité joue le rôle de réservoir capacitif. Leur épaisseur est fonction d'un grand nombre de paramètres dont la position morphologique, l'état de fissuration et de fracturation du socle sous-jacent ; ils évoluent jusqu'à une profondeur de 30 m dans la zone de Dschang (localité de Fokamezo) sur des formations basaltiques. Les potentialités des aquifères d'altérites dépendent des paramètres du bilan hydrologique et de leur configuration géométrique. Leurs ressources sont mobilisées à travers des puits traditionnels ou aménagés et les sources, assurant l'approvisionnement en eau potable d'une importante franche de la population dans la Région.

Sous les altérites, on passe progressivement au socle par le biais d'un front d'altération. Il correspond à un socle intensément fissuré et fracturé, phénomène lié en grande partie à la décompression superficielle et à la tectonique régionale. Les rochers dégradés et les zones fissurées constituent un aquifère profond dont la ressource est mobilisée à travers les forages. Les principaux facteurs de productivité des nappes profondes sont l'ouverture des fractures, leur orientation, leur longueur et la nature géologique des différentes formations affectées. Dans le cadre des campagnes d'hydraulique villageoise de la Région de l'Ouest, la plupart des aquifères généralement captés se retrouve dans le socle fissuré dont la profondeur varie de 28,5 à 81,5 (selon les études de Nano et al, 2009).

Il faut noter que la géomorphologie (zone de haute montagne) de la Région ne permet pas d'obtenir de bons débits de forage. Des études ponctuelles particulières sont nécessaires pour permettre d'implanter des forages sur les axes d'écoulement préférentiel.

### 3.3.3.2. Bilan quantitatif et estimatif/ suivi de la ressource en eau souterraines

Selon le rapport de l'université de Rouen au colloque international sur la « science de l'eau du climat et de l'environnement pour un développement durable de l'Afrique », la Région de l'Ouest a des réserves en eau souterraines renouvelable évalué à 5 km3 » qu'elle partage avec le bassin de la Bénoué.

La plupart des connaissances hydrogéologiques du Cameroun reposent sur des travaux très anciens mal archivés et qui ne sont pas actualisés. En effet, les principaux travaux d'envergure effectués en vue de caractériser les principaux aquifères du pays datent des années 60 et 70. Ils ont été effectués par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières du Cameroun (BRGM). Le Cameroun n'est actuellement doté d'aucun réseau de suivi piézométrique. Les données récentes disponibles sur les ressources en eaux souterraine dans la Région de l'Ouest sont obtenues à la faveur des études ponctuelles réalisées par des universitaires et dans le cadre des programmes d'hydraulique.

### 3.3.4. Projection sur la disponibilité des ressources en eau dans la Région

Les études de Fonteh (2003) ont permis de faire des projections sur la disponibilité des ressources en eau par Région au Camerou (Cf. tableau 3-6). Il a relevé qu'à l'horizon 2050, la Région de l'Extrême Nord connaîtra une situation de pénurie d'eau, pendant que la Région de l'Ouest sera en situation de stress hydrique. Cette étude s'est fondée sur la définition du PNUD (1992) qui considère qu'une Région est en pénurie d'eau lorsque la disponibilité en eau par habitant et par an est inférieure à 1 000 m3, et lorsque cette quantité est inférieure à 1 700 m3 par habitant et par an, la Région est considérée être en situation de stress hydrique.

**Tableau 3.6 :** Prospective de la disponibilité des ressources en eau par Région.

| Région | Situation en 2025 | | | Situation en 2050 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Quantité d'eau par hbt, x 103m3 | Etat de disponibilité | Population | Quantité d'eau par hbt, x 103m3 | Etat de disponibilité | Population |
| Sud | 38,6 | Satisfaisant | 866.993 | 23,1 | Satisfaisant | 1.445.733 |
| Est | 29,5 | Satisfaisant | 1.521.495 | 14,2 | Satisfaisant | 3.153.810 |
| Adamaoua | 17,8 | Satisfaisant | 1.419.318 | 8,8 | Satisfaisant | 2.863.766 |
| Sud-Ouest | 16,9 | Satisfaisant | 2.416.128 | 8,4 | Satisfaisant | 4.832.241 |
| Centre | 7,6 | Satisfaisant | 5.183.926 | 3,5 | Satisfaisant | 11.052.389 |
| Nord | 5,9 | Satisfaisant | 3.162.296 | 2,2 | Satisfaisant | 8.383.901 |
| Littoral | 4,2 | Satisfaisant | 5.064.067 | 1,8 | Satisfaisant | 11.978.616 |
| Nord-Ouest | 5,2 | Satisfaisant | 3.322.972 | 2,8 | Satisfaisant | 6.171.677 |
| Ouest | 2,4 | Satisfaisant | 3.661.756 | 1,3 | Satisfaisant | 6.958.955 |
| Extrême Nord | 1,7 | Satisfaisant | 5.146.462 | 0,9 | Satisfaisant | 10.011.683 |
| Cameroun | 8,1 | Satisfaisant | 31.765.414 | 3,9 | Satisfaisant | 66.852.771 |

Source: Cameroon water development Report, M. FONTEH (2003)

### 3.3.5. Qualité de la ressource en eau de la Région

La qualité des ressources en eaux superficielles et souterraines dans la Région ne fait pas l'objet d'un suivi. En dehors de la CDE/CAMWATER qui effectue un contrôle des eaux qu'elle prélève pour l'approvisionnement en eau potable des populations ; les seules campagnes d'analyse effectives sont ponctuelles dans le temps et dans l'espace, et sont faites dans le cadre de projets ou programmes de recherche. Les résultats de ces campagnes indiquent que les ressources en eau de surface et souterraines de la Région sont de plus en plus dégradées par les activités anthropiques, notamment les habitudes culturales et les mauvaises pratiques de l'assainissement liquide et solide.

Les analyses physico-chimiques et bactériologiques effectuées à Bafoussam par Mpakam et al. (2006) sur des échantillons d'eau de rivières, de puits et de sources ont révélé une forte pollution chimique et bactériologique. Sur le plan bactériologique, les eaux souterraines analysées présentent de fortes concentrations de streptocoques fécaux, coliformes thermotolérants et coliformes totaux, témoignant d'une pollution d'origine fécale humaine et animale. De fortes concentrations en

nitrates et en ammonium ont également été enregistrées dans ces eaux. Les eaux issues des rivières ont présenté une forte pollution par les germes fécaux et des fortes concentrations en matières en suspension (MES), en bicarbonate et en phosphore. Les paramètres que sont la Demande Biochimique en Oxygène (DBO 5) et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) sont également élevés et témoignent des multiples contraintes auxquelles les ressources en eaux superficielles sont soumises : mauvaises pratiques de l'assainissement (liquide et solide) et habitudes culturales.

Dans le périmètre urbain de Foumban, les études menées par Mfonka (2015) révèlent que les eaux de la rivière Nchi sont acides à neutres ($5.3 \leq pH \leq 7,7$) et faiblement minéralisées [(15 µS/cm < C.E < 164,9 µS/cm) et (184 µeq/l ≤ TZ+ ≤ 1565 µeq/l)]. La concentration moyenne de la silice pondérée par les débits est de 23,55 mg/l et représente 59,33% de la somme de matières dissoutes minérales (TDS) qui est de 39,68 mg/l. Les eaux du bassin versant du Nchi sont bicarbonatées calci-magnésiennes. Les variations spatiales des différentes espèces chimiques montrent de fortes concentrations dans les eaux de nappe par rapport aux eaux d'écoulement. Les analyses statistiques, les variations temporelles des minéraux dissouts et des fortes corrélations inter-élémentaires observées traduisent de leur origine commune qui est surtout l'altération chimique. La présence des coliformes fécaux (CF), de même que les nitrates fortement représentés dans les eaux souterraines de la ville de Foumban montrent que ces eaux présentent une dégradation liée aux activités humaines. De même, les concentrations élevées de nitrates dans les eaux souterraines du plateau Bamoun relevées par Mouncherou et al (2011) est un indicateur de diagnostic d'activité anthropogène sur la qualité des eaux, notamment l'agriculture. Les paramètres chimiques des eaux de cette zone sont principalement contrôlés par l'interaction eau-roche selon l'altération des minéraux silicatés et les activités anthropiques.

### 3.3.6. Problèmes liés au suivi de l'eau

En ce qui concerne les données météorologiques, la DMN ne sait pas quelles sont toutes les stations effectivement suivies. Elle ne reçoit les tableaux climatologiques mensuels que de 10 % des stations dont elle a la responsabilité.

Plusieurs banques des données hydrologiques ont été mises en place dans certaines institutions. Seul le Centre de Recherches hydrologiques (CRH) de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM) a développé une banque des données la plus importante et la plus complète. Malheureusement, la situation du réseau n'a pas été favorable à sa mise à jour régulière, ce qui explique de nombreuses lacunes en son sein.

Selon les études menées par Global Water Partnership en 2009, le suivi des stations hydrométéorologiques connait plusieurs problèmes qui perturbent son fonctionnement :

- insuffisance des moyens financiers ;
- manque et vieillissement du personnel ;
- absence de maintenance au niveau des différentes stations.

## 3.4. RESSOURCES ENERGETIQUES

### 3.4.1. Potentiel hydroélectrique

L'hydroélectricité ou l'énergie hydroélectrique est une énergie qui exploite l'énergie potentielle des flux d'eau (fleuves, rivières, chutes d'eau, courants marins, etc.). L'énergie cinétique du courant d'eau est transformée en énergie mécanique par une turbine, puis en énergie électrique par le bais d'un alternateur.

La Région de l'Ouest est dotée de nombreuses chutes et rapides, avec des caractéristiques et un potentiel très intéressant. Les études réalisées conjointement par Global Village Cameroun et Tekounegning en 2010 sur le potentiel équitable de la petite hydroélectricité ont mis en évidence des sites potentiels et spécifiques d'implantation des centrales et micros centrales hydroélectriques dans la Région (Cf. tableau 3-8). La puissance hydraulique pouvant être obtenue pour la petite hydroélectricité est très importante, elle est estimée à 10,971 MW.

Le potentiel hydroélectrique de la Région de l'Ouest reste très peu valorisé, quelques minis centrales hydroélectriques mise en place pour la production de l'énergie électrique sont majoritairement en arrêt, faute d'entretien.

**Tableau 3.7 :** Sites potentiels d'implantation de quelques centrales hydroélectriques dans la Région et ses environs intercommunaux.

| Cours d'eau | Puissance garantie (MW) |
|---|---|
| Nkam à Ekom | 10,84 |
| Nkam à Bexem | 9,7 |
| Chutes Atoufi | 10,27 |
| Benade | 7,99 |
| Manyu | 10,84 |
| Nsanakang | 8,56 |
| Edjong | 6,8 |
| Chute de Lapua | / |
| Chute de Tchouoteu | / |

Source : MINEPAT (Document d'orientation stratégique du Cameroun 2014-2020)

**Tableau 3.8 :** Sites potentiels spécifiques d'implantation de quelques micros centrales hydroélectriques dans la Région

| N° | Département | Village | Quartier | Cour d'eau | Chute (m) | Debit (L/s) | Puissance hydraulique (w) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Bamboutos | Balatchi | | | / | / | |
| 2 | Haut- kam | Baboutcheu | | | / | / | |
| 3 | | Choungou | | | 14 | 50 | 6867 |
| 4 | | Bakoven | Meka | Ngoum | 5 | 180 | 8829 |
| 5 | | Fongo-tongo | | | / | / | |
| 6 | | Batoula-folemo | | | 15 | 15 | 2207,25 |
| 7 | | Fomopea | | | 20 | 50 | 9810 |
| 8 | | Baloum | | | 10 | / | |
| 9 | | Baloum | | | 40 | / | |
| 10 | | Tsoten | | | 16 | 15 | 2354,4 |

| N° | Département | Village | Quartier | Cour d'eau | Chute (m) | Debit (L/s) | Puissance hydraulique (w) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Menoua | Fotsetsa | | | 15 | 45 | 6621,75 |
| 12 | | Fotsa-toula | | | / | / | |
| 13 | | Fokoué | | | 18 | 120 | 3531,6 |
| 14 | | Fongo-tongo | Apouh | Mami water | 110 | 50 | 53955 |
| 15 | | Fongo-tongo | Toutchouet | Toussa | 50 | 60 | 29430 |
| 16 | | Fongo-tongo | Allo | Talla | 96 | 150 | 141264 |
| 17 | | Fongo-tongo | Lefok | Sentse | 15 | 120 | 17658 |
| 18 | | Fongo-tongo | Fossong | Folepe | 70 | 700 | 480690 |
| 19 | | Fongo-tongo | Yaguem | Folefok | 12 | 800 | 94176 |
| 20 | | Fongo-tongo | Loung | Matsoung | 84 | 950 | 782838 |
| 21 | | Foto | Tsinkop | Lepeh | 24 | 280 | 65923,2 |
| 22 | | Foto | Tsinkop | Setsa | 11 | 40 | 4316,4 |
| 23 | | Foto sud | Balefok | Tsifokamezo | 105 | 800 | 8240400 |
| 24 | | Foto nord | Mintsi | Mintsi | 5 | 80 | 3924 |
| 25 | | Foréké | Minwong | Minwong | 16 | 120 | 18835,2 |
| 26 | Mifi | Baleng | Lafe | | / | / | |
| 27 | | Lewog | | | 40 | 500 | 196200 |
| 28 | | Bamougoum | | | 12 | 150 | 17658 |
| 29 | | Baleng | Nefolom | Manema | 20 | 400 | 78480 |
| 30 | | Baleng | Sinte | Sinte | 100 | 10 | 9810 |
| 31 | | Baleng | Famtchouet | Megnekie | 38 | 300 | 111834 |
| 32 | | Badeng | Todeng | Tsedeng | 8 | 400 | 31392 |
| 33 | | Bamougoum | Metchié | Metchié | 12 | 750 | 88290 |
| 34 | Noun | Manga | | | 50 | 1000 | 465975 |
| **Total** | | | | | | **10,971 MW** | |

Source : MINEPAT (Document d'orientation stratégique du Cameroun 2014-2020)

D'après ces données, le potentiel pour la petite hydroélecticité est important dans le Département de la Menoua.

### 3.4.2. Potentiel éolien

L'énergie éolienne est l'énergie cinétique du vent exploitée pour la production de l'électricité au moyen d'aérogénérateurs. Dans la Région de l'Ouest Cameroun, le relief est montagneux avec de nombreux plateaux et plaines. Il est essentiellement accidenté et caractérisé par trois grandes zones : les massifs montagneux du Nord avec pour principaux sommets les Monts Bamboutos (2 740m d'altitude), les Monts du Mbam (2 263m), le Mont Bana (2 700m), le Mont Kogham (2

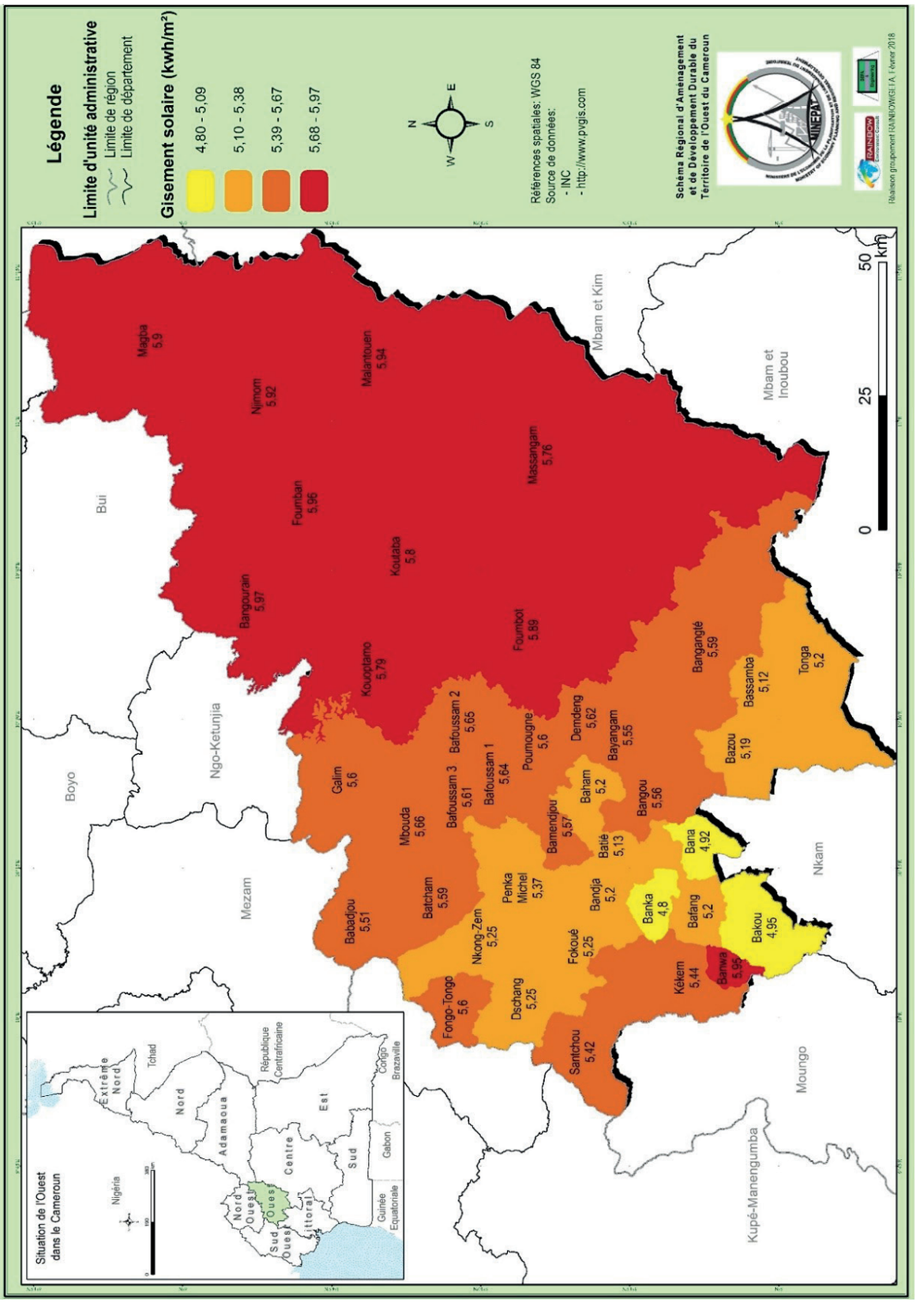
263m) et celui de Bapit (1 970m) ; les hauts plateaux dont l'altitude moyenne est de 1 500m et qui couvrent les Départements de la Mifi, du Ndé, du Haut Nkam et une partie de la Menoua ; la plaine des Mbos dans la Menoua, celle du Noun à cheval entre le Ndé et le Noun et le bassin de la Mapé dans le Noun. Sur ces monts soufflent des vents d'une vitesse moyenne de 3 m/s, donnant la possibilité d'y implanter des éoliennes.

Les études menées sur le potentiel éolien du mont Bamboutos entre 2009 et 2010 par une entreprise espagnole ont relevé qu'il est possible de construire un champ éolien de 40 MW extensible jusqu'à 80 MW. Des projets pilotes universitaires réalisés en 2005 sur les Monts Bamboutos et en 2009 dans la Menoua ont permis d'obtenir respectivement des capacités de 0,6 kw et 1,8 kw. Des recherches plus approfondies sur les Monts Bamboutos ont donné naissance à un nouveau projet l'installation d'une centrale de 75 MW.

### 3.4.3. Potentiel en énergie solaire

La Région de l'Ouest possède une insolation assez favorable (5,1 KWh/m2/j) avec un potentiel de production estimé autour de 2 250 TWh. L'ensemble du Département du Noun et l'Arrondissement de Banwa sont au delà la moyenne avec une insolation supérieur à 5,80 kWh / m²/j, tandis que les Arrondissements de Bakou, Banka et Bana sont les moins ensoleillés, avec moins de 5 kWh / m²/j. La carte suivante présente la répartition de l'insolation de la Région.

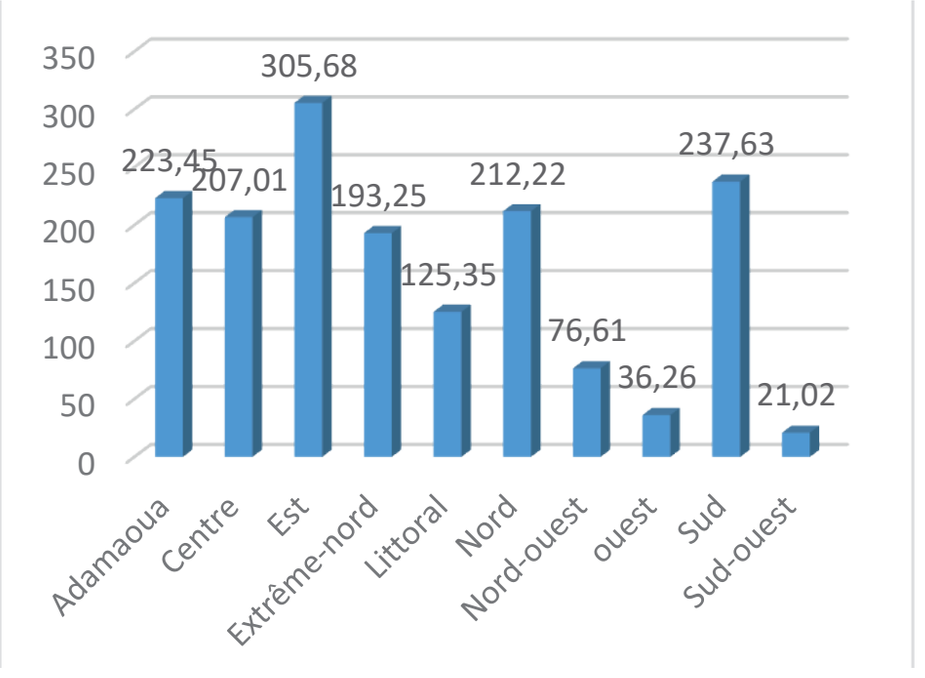
**Carte 3.1 :** Répartition de l'ensoleillement de la Région de l'Ouest.




Source : http://.PVGIS.Com

En comparaison avec les autres Régions du pays, le potentiel solaire de la Région de l'Ouest est très peu valorisé. Une étude réalisée en 2015 a estimé la capacité des infrastructures solaires Photovoltaïques en kilo Watt crête installées par Région au Cameroun à un total de 1683,47 Wc (les lampadaires solaires non pris en compte), avec seulement 36 26 Wc produit par la Région de l'Ouest, soit 2%.

**Figure 3.1 : Production de l'énergie solaire par Région du Cameroun.**




Source : MINEE, 2015

## 3.4.4. Biomasse

### 3.4.4.1. Biogaz produit par l'activité agropastorale

La Région de l'Ouest Cameroun dispose d'un grand potentiel de biogaz. Premier bassin avicole du pays, elle produit d'énormes quantités de déchets, notamment les fientes de poules. La production annuelle de fiente de poules est estimée à 176 000 tonnes, soit une production en biogaz de 12 496 000 m3. De même, la production porcine annuelle supérieure à 85 000 têtes correspond à plus de 15 000 m3 de lisiers de porcs produit par an, soit 231 000 m3 de biogaz en moyenne. La quantité de biogaz pouvant résulter des lisiers de porcs, fientes de poules, bourses de vaches, caprins et ovins produits dans la Région de l'Ouest est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3.9 : Valeur énergétique potentielle des déchets dans la Région de l'Ouest.**

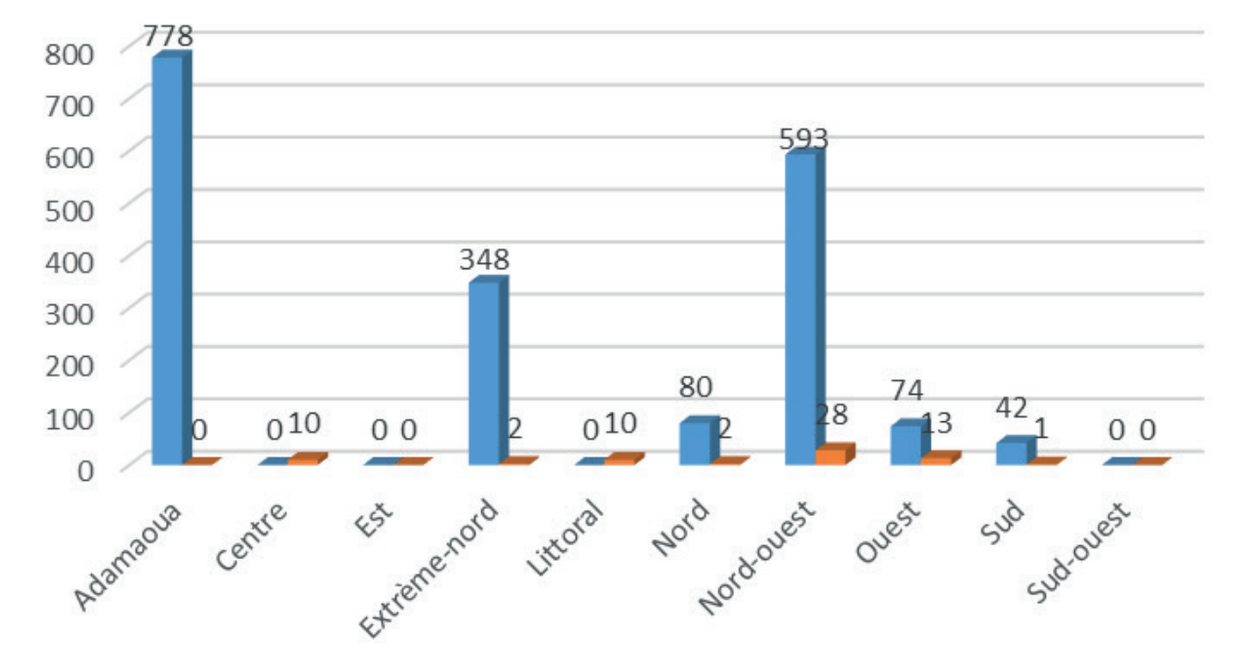
| Type de déchet | Quantité (tonne) | Biogaz produit (m3) | Quantité d'électricité pouvant être générée (kWh) |
|---|---|---|---|
| Lisier de porc | 176 000 | 12 496 000 | 15 620 000 |
| Fiente de poule | 15 000 000 | 231 000 | 288 750 |
| Bouse de vache | 26 805,308 | 53 6106 | 670 132,5 |
| Bouse caprin/ovine | 2444,44 | 48,88 | 61 111 |
| **Total** | | | **16 640 MW** |

Source : MINEPAT/RADEC Ouest 2016

La quantité de biogaz susceptible d'être produite par an à partir de la biomasse agropastorale est estimée à 16 640 MW. Les Départements de la Mifi, du Ndé, des hauts-plateaux, de la Menoua et du Noun étant les principaux producteurs avicoles, porcins et bovins de la Région, leur potentiel de production du biogaz est de ce fait plus élevé. A ceci pourrait s'ajouter la production de biogaz à partir des déchets ménagers.

Le potentiel de biogaz de la Région est très peu exploité. Quelques projets de production de biogaz ont été réalisés par des organismes privés et des ONG partenaires de l'Etat à l'instar de SNV, ADEID, GVC, etc. On peut ainsi relever le biodigesteur de production très limitée mis en place en 2012 à la prison centrale de Bafoussam par SNV et le biodigesteur construit en 2011 au monastère de Babété. Le graphe ci-dessous présente la répartition de la capacité installée en biomasse dans les différentes Régions du pays en 2014.

**Figure 3.2 : Capacité installée en biogaz du Cameroun en 2014.**




Source : MINEE, 2015

### 3.4.4.2. Energie produit par la biomasse ligno cellulosique

A forte coloration agricole, la Région de l'Ouest regorge de nombreuses cultures à l'instar du maïs, riz paddy, canne à sucre, huile de palme, etc. Compte tenu de l'importance de la production agricole sur l'alimentation des populations de la Région et notamment en zone urbaine, l'estimation du potentiel en biomasse ligno cellullosique a été essentiellement faite sur les résidus ou déchets de ces cultures. Ainsi, en se basant sur la production annuelle moyenne de certaines cultures et l'estimation des déchets produits par ces cultures, le potentiel de la biomasse ligno cellulosique a été évalué à 20670 Gwh/an.

**Tableau 3.10 :** Potentiel énergétique des cultures à l'Ouest.

| Désignation culture | Taux de déchets | Potentiel de production électrique par unité (tonne) de déchet | Demande électrique du process | Production effective annuelle | Potentiel effectif de production électrique (GWH) |
|---|---|---|---|---|---|
| Bois | 0,5 m3/m3 | 120 kWh/m3 | 35 -110 kWh/m3 | 12 943 m3 | 129.430 |
| Canne à sucre | 290 kg/t | 100 kWh/t | 25-30 kWh/t | 2 144 t | 43.52 |
| Huile de palm | 220 kg/t | 40 kWh/t | 20-25 kWh/t | 5 217 664 t | 17 218.29 |
| Mais | 210 kg/t | 80 -110 kWh/t | 25-50 kWh/t | 258 655 t | 3259.053 |
| Riz | 220 kg/t | 90 -120 kWh/t | 20-60 kWh/t | 1 460 t | 19.27 |
| **Total** | | | | | **20 669.563** |

Source : MINEPAT/RADEC Ouest 2016

## 3.5. RESSOURCES PAYSAGERES

La Région de l'Ouest Cameroun se caractérise par son relief aux horizons vallonnés, héritage d'anciens volcans, ce qui lui vaut l'appellation « hautes terres de l'Ouest ». Les terres verdoyantes et fertiles en ont fait le grenier de tout le Cameroun et des pays limitrophes. A l'Ouest, les touristes partent à la découverte des Hautes Terres où les paysages se suivent et ne se ressemblent pas, en parcourant les Monts Bamboutos, Mbapit, Batié, Neyang, Foreké-Dschang et Bana, en observant les grandes plantations de café, de cacao, de thé de Santchou, de Djuttitsa. Les chutes pittoresques de Mamy Wata, Mouankeu, Ekom-Kam et Métché, les lacs Baleng, Bamendjing, les grottes Demvoh et Fovu et bien d'autres trésors touristiques. Le tableau ci-dessous renseigne sur le potentiel écotouristique de l'Ouest en termes de sites naturels.

**Tableau 3.11 :** Liste des sites touristiques naturels de l'Ouest (sites inscrits dans une démarche d'accueil des publics).

| Sites | Localisation | | Motif de dépense |
|---|---|---|---|
| | Département | Commune | |
| Monts Bamboutos | Bamboutos | Mbouda, Babadjou, Batcham | Guidage |
| Lac Bamendjing | | Galim | Guidage |
| Mont Bapit | Noun | Foumbot | Accès et guidage |
| Lac Petpenoun | | Kouoptamo | Accès, hébergement, repas, détente, guide |
| Chute Mouankeu | Haut-Nkam | Bafang | Guidage |
| Chute Ekom-Kam | | Banwa | Accès et guidage |
| Chute Mamy Wata | | Fongo – Tongo | Accès et guidage |
| Grotte Demvoh | Menoua | Fongo – Tongo | Accès et guidage |
| Thé de Djuttitsa | | Nkong-Zem | Accès et guidage |
| Plantations de café/ cacao de Santchou | | Santchou | Guidage |
| Lac Municipal de Dschang | | Dschang | Balades en embarcations |
| Falaise de Dschang | | Dschang | Guidage |
| Lac Baleng | Mifi | Bafoussam 2 | Guidage |
| Chute Metché | | Bafoussam 3 | Guidage |
| Grotte Fovu | Hauts-Plateaux | Baham | Guidage |
| Col Batié | | Batié | Guidage |

Source : ORTOC, 2017

La Région de l'Ouest compte plus d'une centaine de sites paysagers pittoresques repartis dans ses huit Départements, mais, selon l'office régional de tourisme de l'Ouest, la Région ne compte qu'une quinzaine de sites inscrits dans une démarche d'accueil des publics touristiques.

En dehors de quelques sites d'exception (Base nautique de Dschang, plantations de thé de Djuttitsa, etc.), l'intérêt touristique de ces sites réside essentiellement dans la possibilité d'y pratiquer un tourisme de simple vision ; qui consiste à contempler la beauté des paysages. Selon l'office de tourisme, la durée moyenne de visite d'un site touristique est d'une heure maximum. A peine arrivés sur les sites, les visiteurs contemplent les paysages pendant une durée de 30 à 45 minutes ; avant de commencer à s'ennuyer.

Malgré la beauté des paysages et les conditions climatiques favorables (20°C en moyenne), l'offre touristique de l'Ouest en termes de sites naturels reste entachée de trois grands défauts : le défaut de connectivité avec les centres urbains, la mauvaise qualité des voies d'accès et l'absence de la logistique d'accueil des publics.

**Photo 3.1 : Quelques illustrations des sites touristiques de la Région de l'Ouest**



Cratère du Mt Bapit,



Mont Bamboutos



Chute Ekom-Nkam



Kayak sur le Noun



Lac Baleng

Source : Photothèque ORTOC



# 04

# INFRASTRUCTURES

# CHAPITRE 4 : INFRASTRUCTURES

La notion d'infrastructure associe étroitement les services attachés aux équipements, et elle comprend les réseaux de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, ports et aéroports), les réseaux de télécommunications, d'électricité, d'eau ; en bref, tous les investissements qui développent et facilitent la circulation des personnes et des biens.

Le déficit d'infrastructures est un frein qui pèse sur le développement, aussi bien au niveau économique qu'au niveau social, puisqu'il ne permet pas de poser les conditions d'une croissance véritablement inclusive. Les infrastructures économiques de base sont un prérequis pour le développement, en ce sens qu'elles soutiennent la productivité et entretiennent la croissance et la création de richesses.

Les services d'infrastructures sont au cœur des activités économiques et facilitent le développement humain, la croissance économique et la productivité industrielle. Des infrastructures efficaces relient les différents secteurs économiques, donnent de la cohérence au système de production, réduisent les écarts d'opportunités entre les villes et les campagnes et permettent une meilleure distribution des richesses entre les différentes strates de la société et entre les zones urbaines et rurales.

Concernant le développement des infrastructures au Cameroun, dans le DSCE, il est question d'améliorer substantiellement le taux d'accès aux infrastructures en générant une offre qui anticipe la demande. De manière spécifique, il s'agira de doubler la fraction du réseau routier bitumé, en faisant passer le nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants de 0,27 à 0,34 à l'horizon de la stratégie. La densité du réseau ferré passera elle de 0,06 km pour 1000 habitants à 0,10. En matière d'énergie, il s'agit de doubler la consommation, soit une évolution par unité de PIB de 27,7 % actuellement à 45 % à l'horizon de la vision, soit une cible de 37 % en 2020. Le nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants devrait passer de 6,7 pour la période 2000-2003 à 15 à l'horizon de la stratégie. Le taux d'accès à l'eau potable devra être relevé à 75 %. Ceci correspond à d'importants investissements pour résorber les insuffisances qualitatives observées et agrandir les capacités de stockage et de traitement.

## 4.1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le secteur des transports, en tant que facteur de stabilité, joue un rôle important dans le développement économique et social, le renforcement de la solidarité et de l'intégration nationale, la réduction des disparités locales et l'ouverture régionale. En effet, le développement des services de transport performants compétitifs et complémentaires avec des réseaux denses de liaisons routières, ferroviaires, aériennes, maritimes et fluviales, est un préalable à la croissance économique, à l'aménagement harmonieux du territoire, au développement de l'écotourisme, à l'ouverture du pays et à son entrée dans l'économie mondiale.

Le Cameroun compte 4 modes de transport : (i) la route est le mode de loin le plus répandu/dynamique et fournit près de 85% de l'offre ; (ii) le rail est actif essentiellement dans la partie centrale Sud du pays ; (iii) 3 aéroports internationaux et 5 aéroports secondaires répartis le long de l'axe Sud-Nord assurent l'essentiel du trafic aérien, (iv) tandis que le transport par voies d'eau est actif sur la côte atlantique à travers 3 ports, auxquels s'ajoutent peu de zones de navigation sur les cours d'eau intérieurs (KABANGUKA et al, 2015).

## 4.1.1. Infrastructures routières dans la Région de l'Ouest

### 4.1.1.1. Etendue et hiérarchisation du réseau routier de la Région de l'Ouest

Le système de transport Régional repose en 2017 sur un réseau routier long de 7 236,9 km, dont 754 km bitumés, soit seulement 10,41% du linéaire des routes disponibles dans la Région. La Région de l'Ouest se caractérise par un réseau maillé, composé à la fois de radiales toutes revêtues, desservant les chefs-lieux des Départements, et une boucle bitumée en partie, assurant la liaison inter-chefs-lieux de Départements. Bafoussam, capitale Régionale est reliée à tous les chefs-lieux de Départements par des tronçons revêtues plus ou moins en bon état. Avec 76,7 km/100 km 2 contre 26,1 km/100 km 2 de moyenne nationale, l'Ouest détient le maximum de la densité du réseau routier au Cameroun en 2014. S'agissant du réseau classé, la Région possède la densité la plus élevée enregistrée au pays, soit 10,6 km/100 km², devant le littoral (6,9 km/100 km²), l'Extrême Nord (6,8 km/100 km²), et le Nord-Ouest (6,1 km/100 km²) (MINEPAT, 2016).

En matière d'organisation spatiale, le réseau routier de la Région de l'Ouest présente une configuration à dominante radiale s'organisant autour de la ville de Bafoussam, qui polarise les liaisons avec les centres démo-socio-économiques des Régions Ouest, Centre, Littorale, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Adamaoua. Cette Région est traversée par les principaux axes routiers que sont :

- la route nationale N5 qui relie la Région de l'Ouest à celle du Littoral au niveau du pont du Nkam, traverse les localités Kekem-Bafang-Bandja et Bandjoun ;
- la route nationale N4 relie la Région de l'Ouest à celle du Centre au niveau du pont du Ndé, traverse les localités Tonga-Bandjoun-Bafoussam ;
- la route nationale N6 relie à un bout la Région de l'Ouest à celle de l'Adamaoua au niveau du pont de la Mapé, traverse Foumban-Bafoussam pour rejoindre la Région du Nord-Ouest au niveau de Santa.

Les routes Régionales RO607, RO626 et RO625 permettent de rallier la Région du Sud-Ouest en traversant les localités Dschang-Fongo Tongo-Litiapong et Douzem-Sa'a Maya-Djuttitsa-Baranka. De la même manière plusieurs autres routes Régionales permettent de rallier les Régions voisines (RO601 et RO606 avec le Littoral, RO609 avec le Centre, RO608 et RO628 avec le Nord-Ouest). Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif du réseau routier de la Région, découlant des arrêtés N°3295/A/MINTP/CAB du 09 Novembre 1999 portant définition des routes en terre et bitumées formant le réseau prioritaire en charge du Ministère des Travaux Publics, et N°47/A/MINTP/CAB du 13 Mars 2003 complétant le réseau prioritaire des routes en terre et bitumées.

**Tableau 4.1 :** Réseau routier de la Région de l'Ouest en 2017, suivant l'anciènne nomenclature routière du Cameroun

| Départements | Routes bitumées (km) | Routes principales en terre Classées (km) | Routes principales en terre non Classées (km) | Routes communales en terre Classées (km) | routes communales en terre non classées (km) | Total (km) | Population | km de route bitumé pour 1000 hbts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 44 | 90 | 0 | 0 | 1310 | 1444 | 337 512 | 0,13 |
| NDE | 162,8 | 70,6 | 0 | 28 | 345,4 | 606,8 | 109 480 | 1,49 |
| MENOUA | 89 | 142 | 0 | 644,1 | 0 | 875,1 | 329 843 | 0,27 |
| HAUTS-PLATEAUX | 75,6 | 102,2 | 0 | 266 | 371,1 | 814,9 | 93 123 | 0,81 |

| Départements | Routes bitumées (km) | Routes principales en terre Classées (km) | Routes principales en terre non Classées (km) | Routes communales en terre Classées (km) | routes communales en terre non classées (km) | Total (km) | Population | km de route bitumé pour 1000 hbts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| KOUNG-KHI | 131,6 | 0 | 0 | 203 | 113 | 447,6 | 75 050 | 1,75 |
| MIFI | 53,3 | 14 | 69,25 | 69 | 104 | 309,55 | 347 956 | 0,15 |
| HAUT-NKAM | 67,7 | 257 | 0 | 200,3 | 79,05 | 604,05 | 167 120 | 0,41 |
| NOUN | 130 | 507 | 0 | 935,9 | 562 | 2134,9 | 525 280 | 0,25 |
| **TOTAL** | **754** | **1182,8** | **69,25** | **2346,3** | **2884,55** | **7236,9** | **1 985 364** | **0,38** |

Source : Rapport d'activités de la DRTP/OU 2017

Par rapport à la population, la densité du réseau bitumé, présente de grandes disparités dans la Région de l'Ouest. Le km de route pour 1000 habitants est en moyenne de 0,38 ; plus élevé dans les Départements du Koung-Khi (1,75) et du Ndé (1,49) ; et plus bas dans les Départements des Bamboutos (0,13) et la Mifi (0,15).

#### 4.1.1.1.1. Classification du réseau routier de la Région suivant la nouvelle nomenclature

La nomenclature routière ci-dessus mentionnée a été revue au mois d'avril 2017, grâce aux Décrets N°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière et N°2017/8389/PM du 05 septembre 2017 portant numérotation et inventaire des routes régionales. Par ces textes, les routes du territoire camerounais sont désormais identifiées par les symboles (A) pour les autoroutes, (N) pour les routes nationales, (R) pour les routes régionales et (C) pour les routes communales.

##### 4.1.1.1.1.1. Routes nationales et régionales dans la Région de l'Ouest

Le réseau routier de la Région de l'Ouest est constitué de 340,95 km de routes nationale dont 324,45 km (soit 95 %) bitumées, et 16,5 km en terre, appartenant aux tronçons Foumban-Manki et Manki-pont de la Mapé (Cf. tableau suivant). 26.87% du réseau routier national bitumé de la Région est en bon état, tandis que 27,92 % est en mauvais état, avec pour tronçons les plus dégradés les sections Pont du Nkam (Lim LT) - Kekem – Bafang (27,9 km) et Bafang – Bandja (14,02 km). Le reste du réseau est dans un état moyen.

S'agissant des routes régionales, l'Ouest en compte désormais quarante (40), allant de R0601 à R0640, d'une longueur totale de 1341,39 km, dont 195,65 km bitumées et 1145,74 km en terre. Près de la moitié de ce réseau, et notamment les routes en terre sont en mauvais état.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif du réseau routier nationale et régionale de l'Ouest, découlant des Décrets N°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière et N°2017/8389/PM du 05 septembre 2017 portant numérotation et inventaire des routes régionales.

**Tableau 4.2 :** Etat des lieux des routes nationales dans la Région de l'Ouest

| Classe de la route | N° | Code de la section | Libellé de la section | Lineaire(km) | | | | Etat du réseau |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Bitumé | | En terre | Total | |
| | | | | (Km) | % | (Km) | (Km) | |
| NATIONALES | N4 | CAMN000406 | PONT DU NDE (LIM OU) TONGA-BANGANGTE | 37,25 | 100 | 0 | 37,25 | Moyen |
| | | CAMN000407 | BANGANGTE-BANDJOUN | 33,33 | 100 | 0 | 33,33 | Moyen |
| | | CAMN000408 | BANDJOUN-MBO (PONT NLEM)-BAFOUSSAM-(INT N6) | 13,66 | 100 | 0 | 13,66 | Bon |
| | N5 | CAMN000504 | PONT DU NKAM (LIM LT) KEKEM-BAFANG | 27,96 | 100 | 0 | 27,96 | Mauvais |
| | | CAMN000505 | BAFANG-BANDJA | 14,02 | 100 | 0 | 14,02 | Moyen |
| | | CAMN000506 | BANDJA-BATIE-BAHAM-BANDJOUN (ECHANGEUR-INT N4) | 29,44 | 100 | 0 | 29,44 | Mauvais |
| | N6 | CAMN000607 | FOUMBAN-MANKI | 48,5 | 74,61 | 16,5 | 65 | Moyen |
| | | CAMN000608 | FOUMBAN-KOUTABA-BAIGOM-FOUMBOT | 39,47 | 100 | 0 | 39,47 | Moyen |
| | | CAMN000609 | FOUMBOT-PONT DU NOUN | 10,91 | 100 | 0 | 10,91 | Moyen |
| | | CAMN000610 | PONT DU NOUN -BAFOUSSAM | 16,68 | 100 | 0 | 16,68 | Moyen |
| | | CAMN000611 | BAFOUSSAM-BAMOUGOUM (PONT DE LA MECHE) MBOUDA -BABADJOU-MATAZEM (LIM NW) | 53,23 | 100 | 0 | 53,23 | Mauvais |
| **TOTAL ROUTES NATIONALES** | | | | **324,45** | **0,9516** | **16,5** | **340,95** | / |
| REGIONALES | R0601 | OUER0601 | BAFANG (INT N4)-BABONE-KAKOU-FOPWANGA (LIM LT) | 0 | 0 | 25,52 | 25,52 | bon |
| | R0602 | OUER0602 | BAFANG (INT N4)-BANA-BALEMBO-BANGOU NDIKNIP (R0614)-BAMENA-TCHOUPLAN (INT R0616)-BANGANGTE (INT N4) | 41,37 | 100 | 0 | 41,37 | / |
| | R0603 | OUER0603 | BANGANGTE (INT N4)- PONT DU NOUN (LIM NOUN)-FOUMBOT (INT N6) | 0 | 0 | 52,61 | 52,61 | Mauvais |
| | R0604 | OUER0604 | FOUMBOT (INT N6)-KOUOPTAMO-BAMENDJING (BARRAGE)-GALIM-MBOUDA (INT N6) | 0 | 0 | 67,32 | 67,32 | Moyen |
| | R0605 | OUER0605 | MBOUDA (INT N6)-BATCHAM-BALEVENG (INT R0606) | 0 | 0 | 26,2 | 26,2 | Moyen |
| | R0606 | OUER0606 | BAMOUGOUM (INT N6)-BANSOA (BAKASSA)-BALESSING-BALEVENG (INT R0605)-NKONG-NI-BAFOU-DSCHANG-SANTCHOU- LIM LT | 74,26 | 100 | 0 | 74,26 | Moyen |
| | R0607 | OUER0607 | DSCHANG (INT R0606)-FONGO-TONGO-LITIAPONG (LIM SW) | 0 | 0 | 19,73 | 19,73 | Mauvais |
| | R0608 | OUER060801 | FOUMBAN (INT N6)-KOUPA MATAPIT-BANGOURAIN | 0 | 0 | 35,3 | 35,3 | Mauvais |
| | | OUER060802 | BANGOURAIN-KOUTOUPI (LIM NW) | 0 | 0 | 18,32 | 18,32 | Mauvais |

| Classe de la route | N° | Code de la section | Libellé de la section | Lineaire(km) | | | | Etat du réseau |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Bitumé | | En terre | Total | |
| | | | | (Km) | % | (Km) | (Km) | |
| | R0609 | OUER060901 | MANTOUM-MALANTOUEN-MANKI II (INT N6) | 0 | 0 | 33,29 | 33,29 | Moyen |
| | | OUER060902 | MANTOUM-MASSANGAM | 0 | 0 | 42,24 | 42,24 | Mauvais |
| | | OUER060903 | MALANDEN (INT R0606) –MANSOUEN (INT R0631)-MASSANGAM | 0 | 0 | 28,96 | 28,96 | Mauvais |
| | | OUER060904 | MAGNA (LIM CE)-MALANDEN (INT R0610) | 0 | 0 | 69,76 | 69,76 | Moyen |
| | R0610 | OUER0610 | FOUMBOT (INT N6)- MALANDEN (INT R0609) | 0 | 0 | 25,38 | 25,38 | Mauvais |
| | R06011 | OUER061101 | BANDJA (INT N5)-BATCHUM | 0 | 0 | 16,64 | 16,64 | Moyen |
| | | OUER061102 | BATCHUM-PENKA-MICHEL | 0 | 0 | 11,24 | 11,24 | Mauvais |
| | | OUER061103 | PENKA-MICHEL–BALESSING-CARREFOUR (INT R0606) | 4 | 23,24 | 13,21 | 17,21 | Mauvais |
| | R0612 | OUER0612 | BALESSING CARREFOUR( INT R0606)-BATCHAM VILLE (IN R0605) | | | | | Mauvais |
| | R0613 | OUER061301 | TONGA (INT N4)-BAZOU | 0 | 0 | 36,12 | 36,12 | Mauvais |
| | | OUER061302 | BAZOU-BAMENA (INT R0602) | 17,39 | 100 | 0 | 17,39 | Mauvais |
| | R0614 | OUER0614 | BANGOU NDIKNIP (INT R0602)-BANGOU-VILLE-BANDJOUN (INT N4) | 0 | 0 | 24,84 | 24,84 | Moyen |
| | R0615 | OUER061501 | BAFOUSSAM (INT N4)-DJUNANG-BAMENDJOU-BATIE (INT N5) | 0 | 0 | 26,56 | 26,56 | Mauvais |
| | | OUER061502 | BATIE (INT N5)-BANGOU | 8 | 52,6 | 7,21 | 15,21 | Bon |
| | | OUER061503 | BANGOU-KAMNA (INT N4) | 0 | 0 | 7,94 | 7,94 | Moyen |
| | R0616 | OUER0616 | BANGWA HOPITAL (INT N4)-TCHOUPLAN (INT R0602) | 0 | 0 | 9,7 | 9,7 | Moyen |
| | R0617 | OUER0617 | BATCHOUM (INT R0611)-BAMENDJOU-BATCHAM (INT N5) | 0 | 0 | 20,47 | 20,47 | Mauvais |
| | R0618 | OUER061801 | DSCHANG (INT R0606)-FOKOUE | 0 | 0 | 17,76 | 17,76 | Moyen |
| | | OUER061802 | FOKOUE-FOMEPEA-BALE-FONDJOMEKWET-FOYEMTCHA (INT R0623 | 0 | 0 | 33,03 | 33,03 | Moyen |
| | R0619 | OUER061901 | BAIGOM (INT N6)-KOUOPTAMO | 0 | 0 | 14,14 | 14,14 | Moyen |
| | | OUER061902 | KOPUOPTAMO-KOUMENGBA-SOMTAIN (INT R0608) | 0 | 0 | 34,21 | 34,21 | Mauvais |
| | R0620 | OUER0620 | ACCES A LA STATION DE HERZIENNE (INT R0602)-COL DE BANA | 0 | 0 | 5 | 5 | Mauvais |
| | R0621 | OUER0621 | BANGANGTE-BAKONG-BAZOU (INT R0613) | 0 | 0 | 18,24 | 18,24 | Moyen |
| | R0622 | OUER0622 | BALEMBO (INT R0602)-BABWANTOU-BANDJA | 0 | 0 | 23,02 | 23,02 | Moyen |
| | R0623 | OUER0623 | BANDJA-FONDJOMEKWET-KEKEM (INT N5) | 0 | 0 | 34,46 | 34,46 | Mauvais |

| Classe de la route | N° | Code de la section | Libellé de la section | Lineaire(km) | | | | Etat du réseau |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Bitumé | | En terre | Total | |
| | | | | (Km) | % | (Km) | (Km) | |
| | R0624 | OUER0623 | KEKEM (INT N5)-BANA-BAKOU (INT R0601) | | | | | Moyen |
| | R0625 | OUER0625 | DOUZEM (INT R0606)-SA'A MAYA-DJUTTISA-BARANKA (LIM SW) | 0 | 0 | 23,41 | 23,41 | Moyen |
| | R0626 | OUER0626 | (LIM SW)-FONGO-TONGO-FOTO (INT R0607) | 0 | 0 | 10,81 | 10,81 | Mauvais |
| | R0627 | OUER062701 | BANSOA (INT R0605)-PENKA-MICHEL-BAMENDOU-(INT R0606)-BALESSING | 0 | 0 | 9,66 | 9,66 | Bon |
| | | OUER062702 | MARCHE -POUNGONG-EP-BALESSING-(INT R0606)-TELEZENTO-MARCHE-BANGANG MARCHE-NZINDONG-MESSANG-BARANKA | | | | | |
| | R0628 | OUER0628 | GALIM (INT R0604)-BAMENYANG (LIM NW) | 0 | 0 | 17,76 | 17,76 | Moyen |
| | R0629 | OUER0629 | KOUTABA (INT N6)-BAFOLE-KOUDEN-KOUOPTAMO (INT R0619) | 0 | 0 | 24,53 | 24,53 | Moyen |
| | R0630 | OUER06230 | KOUTABA CAMP MILLITAIRE (INT N6)-NKOUMELAP-KAGNAM-KOUPA-MATAPIT (INT R0615) | 0 | 0 | 15,92 | 15,92 | Moyen |
| | R0631 | OUER0631 | KOUTABA-LEPROSERIE (INT N6)-MANSOUEN (INT R0609) | 0 | 0 | 36,27 | 36,27 | Mauvais |
| | R0632 | OUER0632 | TONGA (INT N4) SANGWA-SANKI -BANTOUM 3 | 3,84 | 12,79 | 26,18 | 30,02 | Mauvais |
| | R0633 | OUER0633 | SANTCHOU (INT R0606)-NGWATA-MBOUKOCK-CFR TIEM-SIGNEM | 0 | 0 | 22,49 | 22,49 | Mauvais |
| | R0634 | OUER0634 | KAMDENG (INT N4)-DEMDENG-DJIONE-PONT DU NOUN (LIM NOUN)-NKOUPA-MANGOUM (INT N6) | 15,86 | 44,26 | 19,97 | 35,83 | Mauvais |
| | R0635 | OUER0635 | TOBEU (INT N4)-TESSE-(LIM MIFI)-BAFOUSSAM-NDIANGDAM (INT N4) | 6,62 | 50,96 | 6,37 | 12,99 | Moyen |
| | R0636 | OUER0636 | HOUA (INT N4)-HA-LEMIA-DJIONE-(INT R0634) | 2,62 | 29,34 | 6,31 | 8,93 | Moyen |
| | R0637 | OUER0637 | MBOUO MAGOM (INT N4)-LIM HAUTS-PLATEAU-KOUNG-KHI-BAMEKA (INT R0615) | 0 | 0 | 4,53 | 4,53 | Mauvais |
| | R0638 | OUER0638 | BAYANGAM (INT N4)-DEMDENG (INT R0634)-BANGANG-FONJI (LIM KOUNG KHI/ NDE)-BANGANGTE (INT N4) | 21,69 | 100 | 0 | 21,69 | |
| | R0639 | OUER0639 | FOUMBAN (INT N6)-MASSASSA-MALANTOUEN (INTERSECTION R0609) | 0 | 0 | 34,33 | 34,33 | Mauvais |
| | R0640 | OUER0640 | KOUPA MATAPIT (INT R0608)-KOUFOMIOUM-MABOUO-MANKI II (INT N6) | 0 | 0 | 88,78 | 88,78 | Mauvais |
| **TOTAL ROUTES REGIONALES** | | | | **195,65** | **0,15** | **1145,74** | **1341,39** | / |
| **TOTAL ROUTES NATIONALES ET REGIONALES DE L'OUEST** | | | | **520,1** | **0,31** | **1162,24** | **1682,34** | / |

Source : Rapport d'activités de la DRTP/OU, 2018

#### 4.1.1.1.1.2. Routes communales dans la Région de l'Ouest

Le réseau de routes communales de la Région de l'Ouest porte sur 6884,1 km, soit 194,57 km de routes bitumées, 2611,59 km de routes non revêtues et 4077,94 km de Pistes ou chemins. De manière générale, ces routes sont en mauvais état ; seulement 6,34 % des routes en terres sont en bon état, 43,79 % sont dans un état médiocre et 49,86 % dans un mauvais état. S'agissant du réseau bitumée, 44,31 % est en bon état.

**Tableau 4.3 : Etat des lieux des routes communales par Département**

| Département | Route revêtue | Route non revêtue | Piste / Chemin | Total |
|---|---|---|---|---|
| MENOUA | 28,95 | 430,32 | 695,57 | 1154,84 |
| HAUTS PLATEAUX | 20,64 | 397,48 | 359,72 | 777,84 |
| KOUNG KHI | 19,4 | 137,35 | 249,77 | 406,52 |
| NOUN | 12,59 | 737,52 | 981,41 | 1731,52 |
| NDE | 34,13 | 266,92 | 260,23 | 561,28 |
| HAUT NKAM | 31,26 | 52,19 | 393,5 | 476,95 |
| MIFI | 26,09 | 204,87 | 387,96 | 618,92 |
| BAMBOUTOS | 21,51 | 384,94 | 749,78 | 1156,23 |
| **Total RC Région Ouest** | **194,57** | **2611,59** | **4077,94** | **6884,1** |

Source : MINTP (RGRC), 2018

Dans la Région, les causes du mauvais état du réseau routier sont entre autres :

- les moyens financiers alloués très faibles au regard des besoins ;
- la capacité du secteur privé du BTP faible et fragile ;
- le vieillissement du réseau bitumé ;
- les moyens matériels globalement insuffisants.

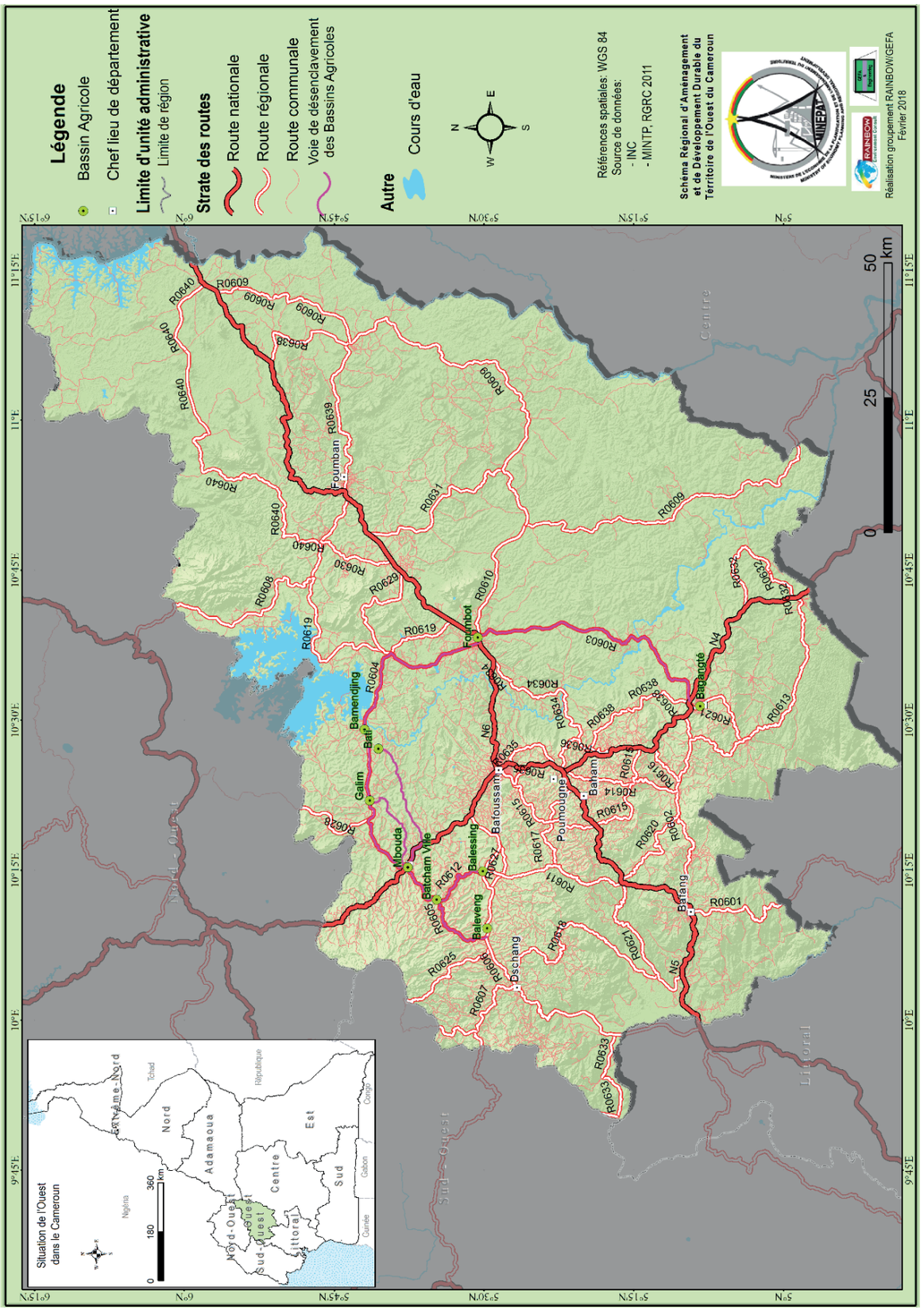
#### 4.1.1.1.2. Projets routiers en cours dans la Région de l'Ouest

Les projets d'investissements dans la Région couvrent actuellement un linéaire total de 282,10 km et concernent les tronçons : Tonga-Bafoussam-Babadjou, Babadjou-Bamenda dont les travaux ont démarré, et les chantiers de bitumage des routes Foumban-Tibati dont les sections Foumban-Manki et Manki-pont de la Mapé sont presque achevés. Le tronçon de route Kekem-Bafang-Bandja-Bandjoun de la N5 dont les études de réhabilitation sont en cours d'achèvement et les études de l'axe Foumban-Bangourain-Limite NW en cours dans le cadre du PLANUT entrent en droite ligne avec la stratégie d'investissement du MINTP.

D'autre part, afin de mieux valoriser les fortes potentialités agricoles de la Région, le bitumage des routes des bassins agricoles de l'Ouest est en cours de réalisation. Il porte sur les tronçons Galim-Bamendjing- Foumbot-Bangangté, Baleveng-Bangang- Batcham- Mbouda- Galim et bretelles Mbouda- Bamesso- Galim ; Balessing- Batcham et Mbouda Ngouaya- Bati de l'ancienne P15.

Une étude en vue de la construction de l'autoroute Bafoussam-Yaoundé est actuellement en phase d'APS.

**Carte 4.1 :** Réseau routier de la Région de l'Ouest.



#### 4.1.1.2. Infrastructures et équipements de contrôles routiers

Les équipements de contrôles routiers dans la Région de l'Ouest concernent les stations de pesages et les péages routiers.

Stations de pesages : le Cameroun compte 29 postes de pesage dont un seul poste dans la Région de l'Ouest au lieudit Kouekong. Tout comme sur l'ensemble du territoire, les surcharges, corruption, amendes fictives, appareils de pesée défectueux, et baisse des recettes sont les maux qui minent le pesage routier dans la Région de l'Ouest.

Le péage routier : le Cameroun compte sur toute l'étendue du territoire national 46 postes de péages en activité, dont 06 postes fonctionnels dans la Région de l'Ouest. Ce sont : les péages de Mangoum, Batoufam, Bamena, Bandja, Baleveng et Fongwang.

### 4.1.2. Infrastructures aéroportuaires

La Région de l'Ouest est desservie par deux aéroports secondaires : l'aéroport de Bafoussam - Bamougoum et l'aéroport militaire de Koutaba. On dénombre également des aérodromes tertiaires et pistes non fonctionnels à Bangangté, Magba et Dschang.

Construit entre 1985 et 1988, l'aéroport de Bafoussam-Bamougoum a repris vie le 14 octobre 2016, 14 ans après une suspension du trafic commercial. Avec une superficie de 450 hectar, il est doté d'une piste d'attérrisage de 2 500 m sur 45 pouvant accueillir des aéronefs d'un poids maximum de 60 tonnes, d'un parking où trois avions moyens porteurs peuvent se garer. Gérée par la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), cet aéroport d'une capacité d'accueil de 100 000 passagers et 20 000 tonnes de fret par an n'est actuellement exploitée qu'à 0,2 %.

### 4.1.3. Infrastructures ferroviaires

Exploité par la CAMRAIL, le réseau ferroviaire camerounais, long de 1 115 km ne dessert pas la Région de l'Ouest.

### 4.1.4. Réseau fluvial et lacustre

Le Cameroun dispose d'un réseau hydrographique dense qui offre d'importantes potentialités, notamment pour la navigabilité et le transport fluvial, mais qui reste très peu développé (MINEPAT, 2016). Dans la Région de l'Ouest, il est signalé le Sous Quartier Maritime Fluvial et Lacustre(SQMFL) de Magba sur le plan d'eau de la Mapé. Il faut relever que des activités peuvent être entreprises sur le plan d'eau de la Mapé pour relier la Région de l'Ouest à celle de l'Adamaoua et constituer des ports fluviaux.

### 4.1.5. Politiques et stratégies de développement du secteur des transports

Les pouvoirs publics camerounais ont conçu un certain nombre de documents fixant les orientations de développement du secteur des transports, en cohérence avec les objectifs arrêtés par la « vision 2035 » : la Stratégie Sectorielle des Transports, le Plan Directeur Ferroviaire National, le Plan Directeur Portuaire National et le Plan Directeur Routier National.

S'agissant du transport routier, les actions principales retenues et concernant la Région de l'Ouest portent sur la réhabilitation des axes ayant des niveaux de dégradation avancés, la mise en place d'un réseau autoroutier Edéa – Bafoussam qui permettra la liaison de l'important pôle démographique et économique de Bafoussam à la capitale Yaoundé, au nouveau port en eau profonde de Kribi

et au pôle économique de Douala ; et la réalisation d'un inventaire complet des routes rurales et élaboration d'un programme rationnel des interventions sur ce réseau. Un Plan d'Urgence 2015 – 2018 a été arrêté fin 2014 pour redynamiser l'élan économique. C'est dans ce cadre que s'insère les travaux en cours de construction de la route dite de désenclavement du Bassin agricole de l'Ouest (ancienne RP15) sur un linéaire de 217 km : le lot 1 Baleveng-Bangang-Batcham- Mbouda-Galim et bretelles Mbouda-Bamesso-Galim, Balessing-Batcham et Mbouda-Ngouaya-Bati s'entend sur un itinéraire de 110 km ; le lot 2 Galim-Bamendjing-Foumbot-Bangangté est long de 107 km.

S'agissant du transport ferroviaire, le Plan Directeur de Transport Ferroviaire au Cameroun (PDTF, 2011) retient une stratégie de modernisation du réseau ferroviaire basée sur les trois principaux piliers suivants : (i) conserver et exploiter pleinement le réseau actuel (écartement métrique) et développer de nouvelles interconnexions à écartement standard, (ii) raccorder le réseau aux réseaux des pays voisins en vue de favoriser l'intégration régionale et (iii) développer de nouveaux services de transport ferroviaire urbain.

Le développement des lignes ferroviaires au Cameroun devra permettre de (i) fluidifier le transport de personnes et surtout des biens de production et (ii) contribuer à une exploitation optimale des ressources minières du pays. Le PDTF propose le développement d'un réseau ferroviaire couvrant les itinéraires à forte demande de transport, essentiellement la ligne N'gaoundéré - Yaoundé - Douala actuellement en exploitation, et la ligne Douala – Wum, reliant Douala, deuxième plus grande ville du Cameroun à la Région de l'Ouest.

Les projets de réhabilitation et de construction des lignes ferroviaires proposées par le PDTF, sont classés par ordre de priorité : projets à court terme, projets à moyen terme et projets à long terme. Ce classement est effectué selon les trois principaux critères que sont : la demande future de transport ferroviaire, l'emplacement géographique des lignes et la cohérence avec les politiques nationales de développement, notamment la vision « Cameroun 2035 ». Par ordre de priorité, le tableau ci-dessous présente les lignes ferroviaires proposées pour desservir la Région de l'Ouest.

**Tableau 4.4 :** Lignes ferroviaires proposées par le Plan Directeur de Transport Ferroviaire au Cameroun pour la Région.

| Ordre de priorité | Section | Longueur (km) |
|---|---|---|
| Moyen terme (2025-2040) | Douala - Wum | 351,8 |
| | Bafoussam - Foumban | 69,3 |
| Long terme | Bafoussam - Ekok | 209,3 |
| | Foumban - Nkambe | 132,3 |
| | Foumban - Ngaoundal | 368 |

SNADDT/MINEPAT, 2016

### 4.1.6. Synthèse de l'analyse des FFOM du déploiement des infrastructures de transport dans la Région

Les principales forces et faiblesses, opportunités et menaces du développement des infrastructures de transport dans la Région sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 4.5 :** Synthèse des FFOM du développement des infrastructures de transport dans la Région.

| INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA REGION | |
|---|---|
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| • L'existence d'un maillage routier propice à une couverture satisfaisante de la Région (Région traversée par les N4, N5 et N6 ; routes régionales permettant de rallier les Régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Centre ; Littoral et Adamaoua, existence des routes communales) ;<br>• Ressources transférées pour l'entretien routier constant ;<br>• Ressource humaine qualifiée et disponible pour la mise en œuvre des projets ;<br>• Construction de la route de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest ;<br>• Connectivité de tous les chefs-lieux de Département à la capitale régionale et aux agglomérations Yaoundé et Douala par routes bitumées. | • Réseau routier bitumé peu étendu et vieillissant ;<br>• Mauvais état du réseau d'interconnexion entre les communes (entretien routier insuffisant et certains tronçons routiers non entretenues) ;<br>• Mauvaise stratégie de mise en œuvre des ressources transférées ;<br>• Bassins de production agricole et sites miniers très enclavés ;<br>• Faiblesse des ressources transférées dans la mise en œuvre des projets ;<br>• Faible collaboration dans la planification des projets ;<br>• Faible capacité financière et technique des prestataires ;<br>• Faiblesse des crédits alloués aux prestataires ;<br>• Retard dans le payement des décomptes aux prestataires ;<br>• Lenteurs administratives dans le processus d'indemnisation des biens affectés lors des expropriations pour cause d'utilité publique ;<br>• Non-conformité des matériaux de construction aux normes ;<br>• Rareté des carrières de latérite. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Existence d'une stratégie sectorielle du MINTP en matière de routes ;<br>• Accompagnement des bailleurs de fonds (FEICOM, PNDP) ;<br>• Existence de ressources transférées (entretien routier) ;<br>• Délimitation effective des unités administratives ;<br>• Faible distance entre les Arrondissements ;<br>• Organisation de la CAN ;<br>• Disponibilité du matériel de génie civil ;<br>• Forte disponibilité des matériaux de construction pour les BTP ;<br>• Facilitation des procédures et exonération des taxes pour la mise sur pied des carrières d'exploitation d'intérêt public ;<br>• Proximité des villes à la capitale régionale. | • Catastrophes naturelles et facteurs climatiques (fortes pluies, glissement de terrain...) ;<br>• Absence de synergie d'action entre les différents acteurs. |

| INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES | |
|---|---|
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| • Existence de 2 aéroports secondaires, des aérodromes et des héliports pour assurer le trafic domestique. | • Sous exploitation des infrastructures de l'aéroport de Bafoussam ;<br>• Absence d'entretien des infrastructures aéroportuaires existantes, hormis l'aéroport de Bafoussam. |
| **RESEAU FLUVIAL ET LACUSTRE** | |
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| • Réseau hydrographique navigable, offrant des potentialités pour le transport fluvial. | • Sous-secteur peu développé dans la Région (manque d'infrastructures et d'équipement). |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

# 4.2. INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

## 4.2.1. Situation de l'énergie dans la Région de l'Ouest

### 4.2.1.1. Electricité

#### 4.2.1.1.1. Parc de production et ouvrages

La Région de l'Ouest est alimentée par le Réseau Interconnecté Sud (RIS). Les ouvrages de production sont la centrale hydroélectrique de Song loulou et la centrale thermique de Bafoussam. L'énergie électrique provient de la centrale hydroélectrique de Song loulou ; tandis que la centrale thermique de Bafoussam (14MV) joue un rôle de relai en cas de coupure d'énergie. Les barrages de réservoirs notamment le barrage de la Mapé (capacité de 3.2 milliards de m3) et le barrage de Bamendjing (capacité de 1.8 milliard de m3) ne produisent pas d'énergie, mais jouent un rôle de rétention d'eau et de régulation du débit du fleuve Sanaga en aval pendant la saison sèche.

#### 4.2.1.1.2. Réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique

Partant du barrage hydroélectrique de Song-loulou, l'énergie électrique arrive à Bafoussam sous une ligne de transport Haute Tension de 90 kV, qui est ensuite transformée en 30 kV et distribuée aux différents ménages et services. D'après les informations recueillies auprès du concessionnaire ENEO, le réseau de transport Haute tension (HTB) de la Région de l'Ouest s'étend sur environ 114,5 km.

Concernant la distribution, le réseau HTA (MT) triphasé s'étend sur 1 687 km, tandis que le réseau HTA monophasé s'étend 1 171 km. Le nombre de transformateurs triphasés s'élève à 717, tandis qu'en monophasé, il s'élève à 730. La puissance installée totale ramenée en triphasé s'élève à 97 198 KVA. Le détail de ces informations est relevé dans le tableau suivant.

**Tableau 4.6 :** Distribution de l'énergie électrique dans la Région de l'Ouest

| Postes HTB/ HTA | Transfos HTB/HTA | Nom départ HTA | Nombre de postes HTA/BT TRI | Nombre de postes HTA/BT MONO | Puissance Installée Mono (KVA) | Puissance Installée Tri (KVA) | Puis. Totale ramenée en TRI | Longueur HTA TRI (KM) | Longueur HTA Mono (KM) | Nbre de postes HTA/HTA |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bafoussam | 90/15 KV de 36 MVA | D11 ville Baf | 8 | 0 | 0 | 3 900 | 3 900 | 7 | 0 | 0 |
| | | D12 ville Baf | 56 | 0 | 0 | 10 460 | 10 460 | 16 | 0 | 0 |
| | | D13 ville Baf | 60 | 0 | 0 | 13 480 | 13 480 | 17 | 0 | 0 |
| | 90/30 KV de 36 MVA | D31 Mbouda | 158 | 234 | 5 985 | 19 580 | 21 575 | 528 | 323 | 2 |
| | | D32 Foumbot | 93 | 109 | 2 550 | 13 150 | 14 000 | 407 | 225 | 1 |
| | | D33 Bangangté | 232 | 305 | 7 685 | 21 005 | 23 567 | 561 | 441 | 1 |
| Bamenda | / | D36 Mbouda | 13 | 14 | 350 | 1 200 | 1 317 | 62 | 48 | 0 |
| Nkongsamba | 90/30KV de 20MVA | D32 Bafang | 94 | 67 | 1 585 | 8 063 | 8 591 | 76 | 132 | 1 |
| Centrale MAPE | / | D31 Magba | 3 | 1 | 25 | 300 | 308 | 13 | 2 | 0 |
| **TOTAL** | | | **717** | **730** | **18 180** | **91 138** | **97 138** | **1 687** | **1 171** | **5** |

Source : Rapport d'activités DR/MINEE OU, 2017

Ainsi, la distribution de l'énergie électrique se fait à partir des postes de transformation.et se repartie par division comme suit :

- le poste de transformation 90/15 kV de Bafoussam alimente la division de Bafoussam ;
- le poste de transformation 90/30 kV de Bafoussam alimente les divisions de Mbouda, Foumbot, et de Bangangté ;
- le poste de transformation 90/30Kv de Nkongsamba alimente la division de Bafang ;
- la ville de Magba alimentée par la centrale thermique de Mapé 120 kv, non connecté au réseau interconnecté.

#### 4.2.1.1.3. Taux d'accès à l'électricité dans la Région de l'Ouest

144 270 abonnés dans la Région de l'Ouest étaient enregistrés en mai 2016 sur le réseau Basse Tension (BT), et 83 sur le réseau Moyenne Tension (MT).

Le taux d'accès à l'électricité[12] dans la Région est moyen, il est évalué à 74,8 %. Les Départements du Ndé, de la Mifi et du Haut-Nkam sont les plus électrifiés, avec des taux respectifs de 89,7 %, 89,3 % et 85 % ; tandis que le Département du Noun et des Bamboutos enregistrent les taux d'électrification les plus faible avec respectivement 61,6 % et 69,3 %.

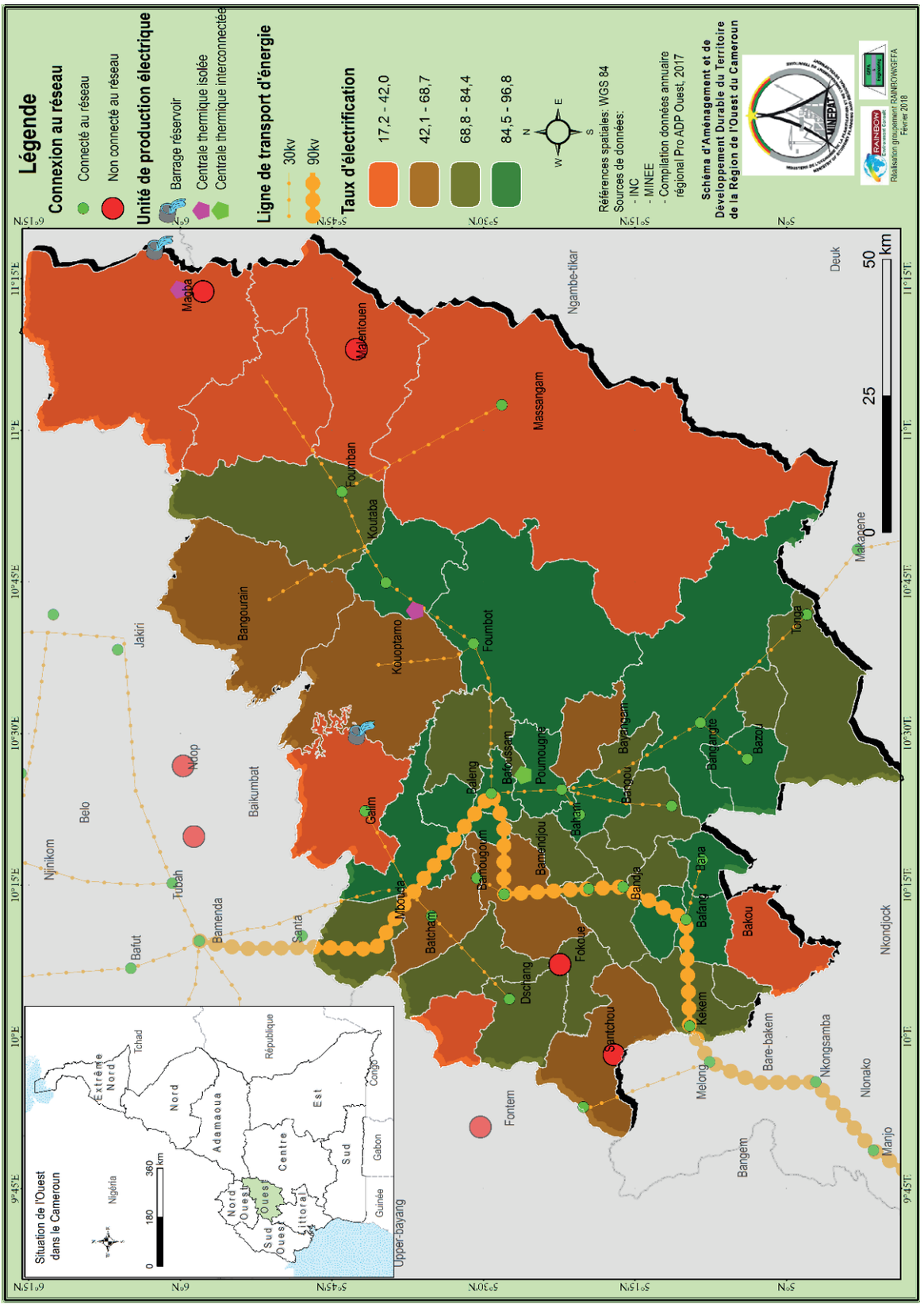
**Tableau 4.7 :** Taux d'accès à l'électricité dans la Région

| Départements | Taux d'accès à l'électricité |
|---|---|
| BAMBOUTOS | 69,3 % |
| HAUT -NKAM | 85,0% |
| HAUT –PLATEAUX | 80,8 % |
| KOUNG-KHI | 84,5 % |
| MENOUA | 73,7 % |
| MIFI | 89,3 % |
| NDE | 89,7 % |
| NOUN | 61,6 % |
| **TOTAL** | **74,8 %** |

Sources : INS, 2018

12 Taux d'accès à l'électricité : nombre de personnes utilisant l'électricité provenant d'ENEO ou d'un groupe électrogène comme principale source d'éclairage sur l'effectif de la population totale.

**Carte 4.2 :** Ligne interconnectée de transport électrique et taux d'accès à l'électricité dans la Région de l'Ouest.




Sources : INS, 2018

#### 4.2.1.1.4. Mini centrale hydroélectrique présente dans la Région de l'Ouest

On relève dans la Région de l'Ouest quelques minis centrales hydroélectriques mises en place pour la production de l'énergie électrique (tableau ci-dessous). Ces mini centrales hydroélectriques sont majoritairement en arrêt à cause de la vétusté des équipements qui a considérablement affecté leur rendement, et l'absence ou l'insuffisance de systèmes de maintenance. Depuis 2016, l'ONG ADEID (Action pour Développement Equitable Intègre et Durable) a signé de nombreux partenariats avec des étrangers pour la construction de nombreuses mini centrales dans la Région.

**Tableau 4.8 :** Micro centrales hydroélectriques installées dans la Région de l'Ouest Cameroun.

| Sites | Puissance maximale (kw) | Date d'implantation | Financement | Constructeur | Etat de fonctionnement |
|---|---|---|---|---|---|
| Dschang | 1924, 72 | 1944 | France | Expatriés | En arrêt |
| Fonjumetaw | 3217,7 | 1988 | Allemagne | Expatriés | En arrêt |
| Bamougoum | 153,4 | 1997 | Banque mondiale | Expatriés +EDC+locaux | En arrêt |
| Bapi | 441 | 1998 | IEPF | Locaux | En arrêt |
| Batotcha | 478,8 | 2000 | Privé | Locaux | En arrêt |
| Bangang | 115 | 2003 | Privé | Locaux | En arrêt |
| Mamarem | 979,4 | 2004 | Privé | Locaux | En arrêt |
| Bafoussam 1er | 5 | | | ADEID | En arrêt |
| Mamamram | 7,5 | 2004 | | ADEID | Fonctionnel |
| Tongou | 5 | 2006 | | ADEID | En arrêt |
| Nefolem (Bafoussan 1) | 6,5 | 2006 | | ADEID | Fonctionnel |
| Tchouandeng (Dschang) | 20 | 2010 | | ADEID | Fonctionnel |

Source : MINEE, 2011 (SiECAM)

Les projets envisagés dans le domaine de la mini hydroélectricité sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.9 :** Projet de construction de mini centrales hydroélectriques dans la Région.

| Villages | Puissance (kw) | Constructeur | Niveau d'avancement du projet |
|---|---|---|---|
| Famtchuet | 15 | ADEID | Attente du financement |
| Foumbot | 46 | ADEID | Attente du financement |
| Koutaba | 93 | ADEID | Attente du financement |
| Massagam | 116 | ADEID | Attente du financement |
| Schungou | 78 | ADEID | Attente du financement |
| Bangangté sur le réseau inter connecté Sud (RIS) | 90 MW | / | Négociation des accords |

Source : ADEID, 2018

**Tableau 4.10:** Villages concernés par le projet d'électrification par système photovoltaïque.

| Départements | Arrondissements | Lieu du site | Puissance (kW) | Etat d'avancement du projet |
|---|---|---|---|---|
| Noun | Massangam | Mankouombi | 100 | Non fonctionnel |
| Noun | Massagam | Mantchoutbi | 100 | Non fonctionnel |
| Noun | Massangam | Machatoum | 100 | Non fonctionnel |
| Noun | Malantouen | Makpa | 50 | Non fonctionnel |
| Noun | Malantouen | Makoup | 80 | Non fonctionnel |
| Noun | Malantouen | Njissain | 30 | Non fonctionnel |
| Haut Nkam | Bakoué | Bekambe | 80 | Non fonctionnel |
| Menoua | Fokoué | Nzalla | 50 | Fonctionnel |
| Nde | Bazou | Bagnoun | 80 | Non fonctionnel |
| Bamboutos | Galims | Menfoug | 50 | Non fonctionnel |

Source : MINEE, 2015 (rapport sur la situation énergétique du Cameroun édition 2015)

Plusieurs autres projets d'électrification par système photovoltaïque sont en cours de mise en œuvre dans la Région de l'Ouest, on peut relever :

- le projet DERHP (Projet de Développement d'Electrification Rurale des Hauts Plateaux). Dans le cadre de ce projet qui a pour objectif de combler le déficit énergétique des communes de Baham, Bamendjou, Bangou et Batié, il est prévu l'installation des lampadaires solaire pour l'éclairage publique et des kits solaires dans les centres de santé publique ;
- le projet d'électrification des villages Bagangté et Fokoué à l'aide de lampadaires solaires pour l'éclairage publique, et des kits solaires pour l'alimentation des centres de santé.

#### 4.2.1.1.6. Infrastructures de production de l'énergie éolienne

Des projets pilotes universitaires (université de Dschang, Ecole Normale Supérieur Polytechnique de Maroua, etc.) ont été réalisés depuis 2009. Ils portent surtout sur la micro éolienne, comme l'illustre le tableau suivant.

**Tableau 4.11:** Quelques infrastructures éoliennes dans la Région de l'Ouest Cameroun.

| Localisation | Capacité installée (kw) | Mise en service |
|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 0,6 | 2005 |
| MENOUA | 1,8 | 2009 |

Source : MINEE 2015

Suite à l'installation de ces minis éoliens, des recherches plus approfondies sur les Mont Bamboutos ont donné naissance au projet de construction d'une centrale éolienne de 75 MW de puissance, ainsi qu'une ligne de transport d'énergie.

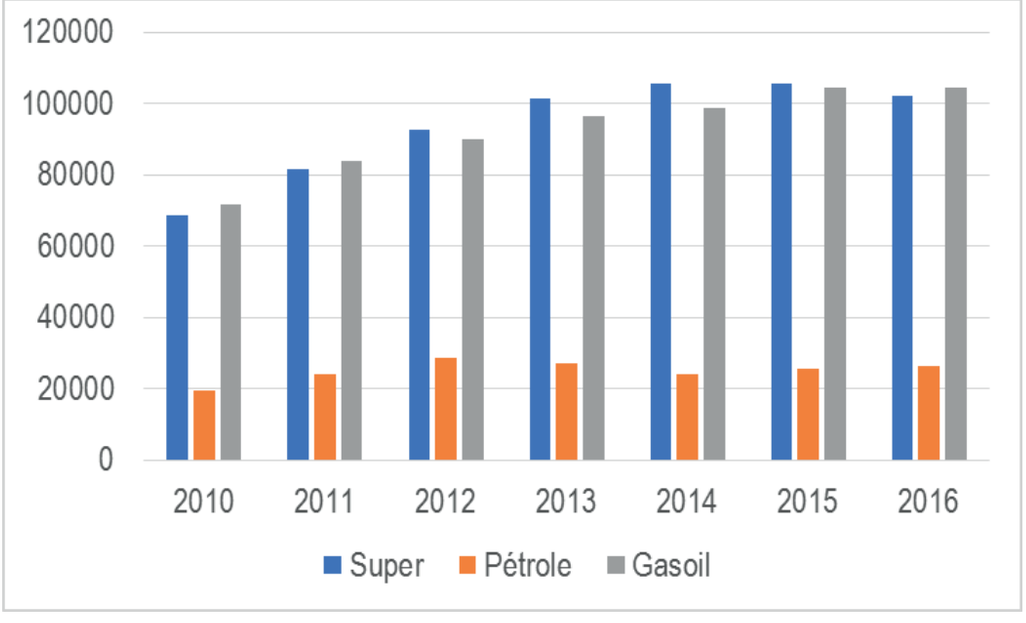
### 4.2.1.2. Produits pétroliers

Les produits pétroliers sont utilisés en grande partie dans le transport, mais aussi dans la cuisson et l'éclairage. Les produits pétroliers utilisés dans la Région de l'Ouest sont :

- le Super et le Gasoil utilisés dans le transport ;
- le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) utilisé par les ménages pour la cuisson ;
- le pétrole lampant utilisé pour l'éclairage à l'aide des lampes à pétrole.

La Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers Dépôt (SCDP) de Bafoussam assure le stockage des produits pétroliers venant de la SONARA et destinés à la consommation. Sa capacité de stockage de 18 520 m³ pour les produits liquides et 300 tonnes pour le Gaz de pétrole liquéfié (GPL). Le stockage mixte (Gaz + Carburants) est constitué de 6 réservoirs cylindriques aériens, d'une capacité totale de 185 20 m³ pour les produits blancs d'une part, et d'autre part, d'une sphère de 300 m³ et un cigare de 60 m³, soit une capacité globale de 360 m³ de butane et un réservoir technique enterré de 10 m³. Les produits pétroliers stockés sont destinés à la consommation des Régions de l'Ouest, du Nord-ouest et d'une partie du Llittoral (MOUNGO). La figure ci-dessous illustre le bilan des consommations des produits pétroliers liquides entre 2010 et 2016.

**Figure 4.1 :** Evolution de la consommation des produits pétroliers liquides sortis de la SCDP (2010 à 2016).

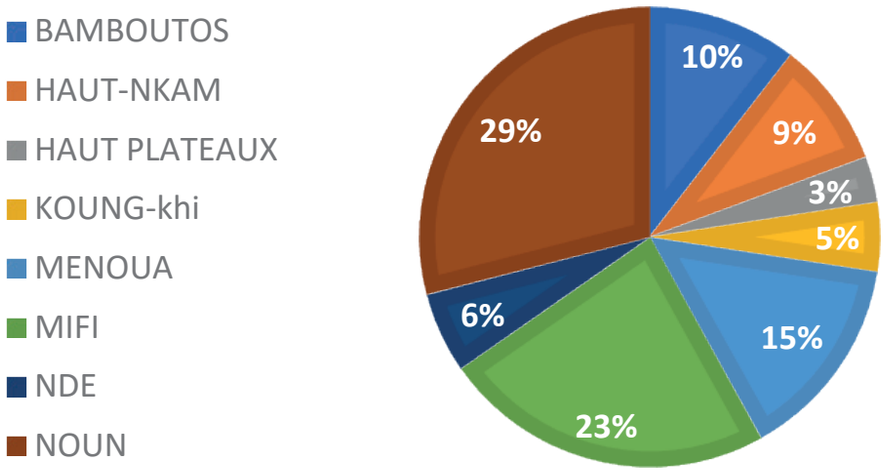



Source : MINEE 2015

A ce jour, la Région de l'Ouest compte vingt-quatre (24) marketers actifs opérant dans le secteur des produits liquides, pour 124 stations-services dont 115 fonctionnelles et 9 en cours d'implantation. Les principaux marketers sont : Total, Camoco, Oilibya, Mrs, Tradex, Bocom, Citzen's et PPSM.

La Région de l'Ouest est approvisionnée en gaz de pétrole liquéfiés à partir de Douala par des camions citernes. On enregistre deux grands dépôts de stockage de gaz domestique, à savoir le Dépôt SCTM situé au quartier Baleng, et CAMGAZ situé au Quartier Haoussa à Bafoussam. La distribution se fait principalement à travers les points de distribution implantés dans les grandes villes de la Région, on compte environ 50 dépôts agréés pour la vente de gaz domestique. La répartition des points de consommation des GPL par Département est présentée par la figure ci-dessous.

**Figure 4.2 :** Répartition par Département des points de vente de GPL dans la Région.




Source : MINEE 2015

### 4.2.2. Synthèse des FFOM du secteur de l'énergie dans la Région de l'Ouest

La synthèse des FFOM du secteur de l'énergie dans la Région de l'Ouest est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.12:** Synthèse FFOM du secteur de l'énergie dans la Région.

| ENERGIE ELECTRIQUE ET RENOUVELABLE | |
|---|---|
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| • Soutien au développement des installations électriques apporté par certaines communes ;<br>• Région traversée par les lignes électriques haute et moyenne tension. | • Faible couverture en énergie électrique des zones rurales ;<br>• Taux d'accès moyen à l'électricité dans la Région<br>• Réseau électrique vieillissant ;<br>• Mauvais entretien des équipements, des infrastructures et du réseau de transport électrique ;<br>• Difficultés à pérenniser les réseaux d'électrification décentralisées existants<br>• Dépendance de la production en énergie électrique du barrage hydroélectrique de Song loulou ;<br>• L'exonération de la TVA sur le matériel solaire conformément à la loi 001/Minfi/CAB du 1er janvier 2012 n'a pas été largement adoptée dans les communes ;<br>• Faible synergie entre les acteurs intervenants dans ce secteur ;<br>• Absence de technologie pour la valorisation énergétique de la biomasse ;<br>• Vol d'équipements réseau ;<br>• Branchement frauduleux. |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| • Potentiel important en petite hydroélectricité (Construction des micros – centrales hydroélectriques à gestion communautaire ou intercommunautaire) ;<br>• Potentiel éolien important ;<br>• Augmentation des subventions gouvernementales sur le matériel solaire ;<br>• Accords et partenariats ;<br>• Projet de renforcement de la ligne Nkongsamba-Bafoussam pour passer de 90Kv à 225Kv ;<br>• Construction de la ligne Song loulou-Bangangté-Bafoussam 225 Kv ;<br>• Très grande variété de biomasse valorisable pour la production du biogaz ;<br>• Insolation assez favorable pour l'installation des infrastructures solaires Photovoltaïques. | • Manque d'anticipation sur les problèmes techniques liés à la production d'électricité décentralisée ;<br>• Faible stabilité des réseaux électriques ;<br>• Arrêt de certain projet à cause des vices de procédures dans la passation des marchés. |

| PRODUITS PETROLIERS | |
|---|---|
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| • Présence de 2 dépôts de gaz : SCTM et GAMGAZ et plusieurs marketers. | • Insuffisance des infrastructures de stockage des produits liquides ;<br>• Inégale répartition des stations –services dans la Région ;<br>• Lenteur du transfert des produits liquides partant du dépôt central de Douala pour Bafoussam ;<br>• Déséquilibre entre l'offre et la demande ;<br>• Risques d'incendies liés à la construction anarchique des stations-services. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| / | • Pollution des l'environnement (eau, sol, etc.) par les déchets d'hydrocarbures. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

# 4.3. INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT

## 4.3.1. Approvisionnement en eau potable

Le problème de l'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité dans la Région de l'Ouest où les besoins ne sont que très partiellement satisfaits à cause de la faible extension du réseau de distribution, la forte pression démographique et les faibles revenues d'une importante frange de la population. La situation est encore plus alarmante dans les zones périurbaines et rurale où les populations recourent aux eaux des forages, des puits, des sources et de pluies dont la qualité et la quantité ne sont pas toujours assurées. D'après les résultats de lNS, ECAM 3 et 4, et EC-ECAM 2016, la proportion de la population de la Région de l'Ouest ayant accès à une eau de boisson est passée de 29,5% en 2007 à 49,4 % en 2014 et 67,7 % en 2016. Près de la moitié de la population n'a pas accès à une eau potable de boisson, ce qui nécessite pour la Région un effort de rattrapage.

### 4.3.1.1. Réseaux d'adduction d'eau/hydraulique urbaine

Dans la zone urbaine et périurbaine de la Région de l'Ouest, l'approvisionnement en eau potable est assuré par le réseau d'adduction d'eau national, CAMWATER/CDE. Ce réseau d'adduction ne s'étend pas dans l'ensemble des zones urbaines et périurbaines de la Région de l'Ouest. On dénombre au total quatorze (14) stations de traitement et de production de la CDE, réparties dans dix (10) villes, et alimentant seulement treize (13) Arrondissements sur les 40 que compte la Région (Cf. annexe 6). Les zones urbaines des Départements du Koung-Nki et des hauts-plateaux sont approvisionnées en eau potable à partir du centre de Bafoussam. Dans le Département du Noun, seules deux (02) Arrondissements (Foumban et Foumbot) sur les neuf (09) qu'ils regroupent sont alimentés en eaux potables par le réseau de la CAMWATER. La production de l'eau potable par le réseau d'adduction CDE entre 2012 et 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.13 :** Quantité d'eau émise en m³ dans le réseau par centre entre 2012-2017.

| DEPARTEMENT | CENTRE | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| MIFI | BAFOUSSAM | 5 356 574 | 4 747 320 | 5 799 799 | 5 947 572 | 6 130 941 | 6 628 436 |
| KOUNG NKI | BANDJOUN | 387 702 | 387 685 | 474 758 | 447 296 | 359 673 | 344 119 |
| HAUTS- PLATEAUX | BAHAM | 116 709 | 146 666 | 138 798 | 143 937 | 164 574 | 94 147 |
| | BAMENDJOU | 75 057 | 70 064 | 94 710 | 89 118 | 107 382 | 112 378 |
| HAUT NKAM | BAFANG | 656 618 | 614 966 | 631 277 | 649 372 | 715 682 | 867 260 |
| | KEKEM | 53 242 | 78 937 | 96 400 | / | 161 677 | 153 261 |
| NDE | BANGANGTE | 246 996 | 210 747 | 338 442 | 261 487 | 313 893 | 523 878 |
| | TONGA | 0 | 0 | 0 | 2111 | 28 766 | 43 106 |
| | BAZOU | 53 425 | 53 446 | 52 460 | 60 779 | 69 733 | 60 631 |
| MENOUA | DSCHANG | 407 313 | 426 179 | 432 176 | 445 290 | 679 055 | 638 152 |
| NOUN | FOUMBAN | 664 823 | 469 296 | 542 685 | 531 535 | 436 495 | 698 598 |
| | FOUMBOT | 207 350 | 259 820 | 272 661 | 348 899 | 354 386 | 350 162 |
| BAMBOUTOS | MBOUDA | 327 522 | 347 808 | 300 410 | 443 479 | 499 830 | 435 190 |
| TOTAL | | 8 635 089 | 7 931 359 | 9 355 111 | 9 370 875 | 9 914 705 | 10 949 318 |

Source : CDE/Agence régionale-Ouest, 2017

La production d'eau de la CDE dans la Région est passée de 8 635 089 m³ en 2012 à 10 949 318 m³ en 2017. Le centre de Bafoussam produit la plus grande quantité d'eau soit 5 356 574 m³ en 2012 et 6 628 436 m³ en 2017. Le centre de Tonga n'a produit que 43 106 m³ en 2017. On constate que malgré la hausse observée au fil des années, les quantités d'eaux produites et distribuées par les réseaux de la CAMWATER/CDE ne permettent pas de répondre aux besoins en eau des populations des zones urbaines et péri-urbaines de la Région de l'Ouest. En effet, en considérant la consommation spécifique de 50l/j/personne en milieu urbain et sachant que l'effectif de la population urbaine est estimé à 845 559 habitants en 2017, les besoins domestiques en eau sont estimés à 15 431 451, 75 m³. Ainsi, seulement la moitié, soit 51,17 % des besoins en eau potable de la zone urbaine et périurbaine de la Région est couvert par le réseau d'adduction d'eau de la CDE.

D'autre part, en considérant le nombre d'abonnés CDE enregistré dans la Région entre 2015 et 2017, et que chaque ménage est constitué en moyenne de 5 personnes ; le taux d'accessibilité au réseau CDE obtenu par Département est faible, il est en moyenne de 12,45% ; plus élevé dans le Département de la Mifi (33,62%) et plus faible dans le Département des Bamboutos (2,92%).

**Tableau 4.14 :** Taux d'accessibilité au réseau de distribution d'eau CDE par Département

| Département | Taille de la population totale (2017) | Nombre abonné CDE (2015) | Nombre abonné CDE (2016) | Nombre abonné CDE (2017) | Moyenne annuelle des abonnés (x5) (2015-2017) | Taux d'accessibilité (Moyenne annuelle des abonnés / population totale) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bamboutos | 337512 | 1898 | 2003 | 2012 | 9855 | 2,92% |
| Haut-Nkam | 167120 | 4759 | 5253 | 5331 | 25570 | 15,30% |
| Hauts-Plateaux | 93123 | 2000 | 2270 | 2299 | 10950 | 11,76% |
| Koung-Khi | 75050 | 3203 | 3494 | 3551 | 17080 | 22,76% |
| Menoua | 329843 | 2665 | 2788 | 2795 | 13745 | 4,17% |
| Mifi | 347956 | 22250 | 23431 | 24504 | 116975 | 33,62% |
| Ndé | 109480 | 3453 | 4379 | 4482 | 20525 | 18,75% |
| Noun | 525280 | 5829 | 6770 | 6888 | 32480 | 6,18% |
| Total | 1985364 | 46057 | 50388 | 51862 | 247180 | 12,45% |

Source : Cacul à partir des données CDE/Agence régionale-Ouest, 2017

Les principaux problèmes relevés qui entravent l'efficacité de l'approvisionnement en eau potable des populations urbaine et périurbaine de la Région de l'Ouest à travers le réseau de distribution CAMWATER/CDE s'articulent autour des points suivants :

- la faible extension du réseau de distribution de l'eau potable ;
- le concessionnaire présente des insuffisances/défaillances en ce qui concerne le dimensionnement des canalisations du réseau (défaut d'études de faisabilité prenant en compte l'évolution de la taille de la population), la qualité des matériaux utilisés, le respect des programmes de maintenance et le renouvellement des équipements du réseau ;
- la variation du régime des cours d'eau de la Région en fonction des saisons ;
- le déficit/insuffisance de l'approvisionnement de certaines localités en énergie électrique indispensable pour le fonctionnement des stations de traitement des eaux ;

- le non-respect des bonnes pratiques lors de la mise en œuvre des programmes de maintenance des voies d'accès par les communes est à l'origine de la destruction des équipements (tuyaux) du réseau d'adduction. En plus des ruptures temporaires de l'approvisionnement en eau de certaines zones, il engendre d'importants frais de réfection à la charge du concessionnaire ;
- la destruction des équipements du réseau lors des activités des populations et la non signalisation des fuites contribuent au gaspillage de la ressource.

**Tableau 4.15 :** Synthèse des FFOM de l'approvisionnement en eau en milieu urbain.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Important potentiel des ressources en eaux (réseau hydrographique dense, eaux souterraines mobilisables et présence de nombreuses sources gravitaires) ;<br>• Existence d'une étude diagnostic du secteur de l'eau dans la Région réalisée par la DR/MINEE ;<br>• La mise en œuvre du Partenariat Public Privé pour l'alimentation en eau potable (système de partenariat entre les différents acteurs étatiques, Partenaires au développement, Communautés) ;<br>• Présence d'une loi de décentralisation qui transfère les compétences en matière d'AEPA au CTD. | • Absence du suivi de la ressource en eau (superficielle et souterraine) sur le plan qualitatif et quantitatif (stations météorologiques, hydrométriques et piézométriques inexistantes ou non fonctionnelles) ;<br>• Faible extension du réseau de distribution d'eau CAMWATER, qui ne s'étend pas à l'ensemble des zones urbaines et péri urbaines de la Région (13 arrondissements sur 40) ;<br>• Sous-dimensionnement des canalisations du réseau d'adduction existant ;<br>• La vétusté des équipements du réseau d'adduction d'eau ;<br>• Déficit d'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et péri urbaine (déséquilibre entre l'offre et la demande) ;<br>• Faible potabilisation/traitement de l'eau distribuée dans le réseau ;<br>• Non-respect des programmes de maintenance des infrastructures de distribution de l'eau existants ;<br>• Le déficit de l'approvisionnement en énergie électrique dans certaines localités ;<br>• Destruction des infrastructures de distribution d'eau potable lors des travaux d'entretien routier ;<br>• Incivisme et vandalisme sur les infrastructures (destruction des tuyaux, fuites d'eau non signalées, etc.<br>• Insuffisance/absence de moyens humains, financiers et matériels des CTD pour mettre en œuvre les compétences transférées en matière d'AEPA (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et régulateur) ;<br>• Insuffisance de la synergie entre les acteurs intervenants dans le domaine d'AEPA. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Volonté du gouvernement et des partenaires au développement de pallier aux déficits d'approvisionnement en eaux des populations, manifestée à travers le financement des projets. | • Pression démographique ;<br>• Régime très variable des cours d'eau et rivières de la Région (lié à la variation de la pluviométrie) /Les changements climatiques qui contribuent à la baisse du régime des cours d'eau de la Région ;<br>• La vulnérabilité des ressources en eau exposées à la pollution résultant des activités anthropiques (agriculture, élevage, industrie, insalubrité). |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

#### 4.3.1.2. Points d'eau ruraux

En zone rurale, les programmes d'hydraulique villageoise et l'action de certaines élites ont permis la réalisation de plusieurs systèmes d'AEP et de forages pour faciliter l'accès à l'eau potable des populations. Malgré la réalisation de ces points d'eau dans les villages, une franche de la population s'approvisionne encore dans les sources, les puits, et cours d'eau dont la qualité n'est pas connue.

**Situation des stations SCANWATER dans la Région**

Le projet Scandinave Water était une initiative de la coopération canadienne qui avait pour objectif de fournir une eau de qualité et en quantité aux populations des zones rurales souffrant d'un manque d'eau, afin de mieux lutter contre les maladies biologiques liées à l'eau telles la bilharziose, le ver de Guinée. Ce projet visait également à aider le gouvernement camerounais à monter les adductions d'eau dans toutes les zones rurales. Le réseau mis en place par la Scandinave Water avait été transféré à la SNEC à qui l'Etat avait confié le paiement des quittances de l'énergie électrique consommée par le fonctionnement des stations de pompage. Avec l'augmentation du prix du kilowatt d'énergie électrique suite à la privatisation de la SONEL en 2004, ce réseau devenu non rentable pour la SNEC a été abandonnée. Il a par la suite été repris par certaines communes ou associations pour paliers les problèmes d'alimentation en eau.

Dans la Région de l'Ouest, on dénombre 70 stations SCANWATER, réparties dans sept (07) Départements sur les huit (08) que compte la Région. Quinze (15) sont fonctionnels à 60% et 55 sont en arrêt. Cet état des faits est lié aux défaillances observées dans la gestion du réseau, notamment l'entretien des installations. L'état des lieux du réseau SCANWATER dans la Région en 2016 est présenté en annexe 6.

**Situation de l'approvisionnement en eau par les systèmes AEP, forages, puits et sources aménagés**

Les réseaux d'adduction Scan-Water mis en place en zone rurale étant très souvent défectueux ou abandonnés, les populations pour satisfaire leur besoin en eaux, ont recourt aux mini systèmes d'AEP, forages, puits et sources aménagés ou non, et même les rivières. Dans la Région de l'Ouest, les projets d'hydraulique rurale sont mis en œuvre par une multitude d'acteurs (les Départements ministériels à l'instar du MINEE, MINADER, MINEPIA dans le cadre du BIP ; les communes ; les partenaires au développement et les élites).

**Tableau 4.16 :** Infrastructures d'approvisionnement en eaux potable dans la zone rurale de la Région.

| Départements | Types d'infrastructures | Nombres | Fonctionnalité | Nombre de bonnes fontaines | Comités de gestion |
|---|---|---|---|---|---|
| Bamboutos | Forages | 73 | 25 OP / 48 NO | / | 3(1F/2NF) |
| | Puits | 44 | 30 OP /14 NO | / | 4(4F/0NF) |
| | AEP | 74 | / | 132 (70F/62NF) | / |
| | Sources aménagées | 98 | 38 OP / 60 NO | / | / |

| Départements | Types d'infrastructures | Nombres | Fonctionnalité | Nombre de bonnes fontaines | Comités de gestion |
|---|---|---|---|---|---|
| Haut-Nkam (sans la commune de Bandja) | Forages | 70 | 23 OP / 47 NO | / | 21 (15 F/6 NF) |
| | Puits | 8 | 5 OP / 3 NO | / | 4 (2F/2NF) |
| | AEP | 51 | / | 307(179F/128NF) | / |
| | Sources aménagées | | 31 OP/1 NO | / | / |
| Hauts-Plateaux | Forages | 88 | 56 F/32 NO | / | 31 (23 F/8 NF) |
| | Puits | 36 | 15F/21 NO | / | 6 (2 F/4 NO) |
| | AEP | 48 | / | 150 (108 F/42 NF) | / |
| | Sources aménagées | 17 | 7 OP/10 NO | / | / |
| Koung-Nki | Forages | 66 | 42 OP/24 NO | / | 22 (19 F/3 NF) |
| | Puits | 8 | 6 0P/2 NO | / | 1 (1F/ ONF) |
| | AEP | 62 | / | 109 (100 F/9 NF) | / |
| | Sources aménagées | 34 | 32 OP/ 2 NO | / | / |
| Menoua | Forages | 160 | 80 OP/80 NO | / | 67 (43 F/ 24 NF) |
| | Puits | 129 | 49 OP/80 NO | / | 12 (6 F/ 0 NF) |
| | AEP | 105 | 295 OP /151 NO | / | / |
| | Sources aménagées | 193 | 191 OP /2 NO | / | / |
| Mifi | Forages | 50 | 20 OP / 30 NO | / | 14 (8 F/ 6 NF) |
| | Puits | 8 | 5 OP/3 NO | / | 5 (3 F/ 2NF) |
| | AEP | 48 | | 42 (20 F/ 22 NF) | / |
| | Sources aménagées | 56 | 3 OP/53 NO | / | / |
| Ndé (sans la commune de Bazou) | Forages | 58 | 40 OP/18 NO | / | 21 (10 F/ 11 NF) |
| | Puits | 3 | 2 OP /1 NO | / | 0 |
| | AEP | 24 | | 64 (16 OP/48 NO) | / |
| | Sources aménagées | 10 | 10 OP | / | / |
| Noun | Forages | 202 | 124 OP/ 78 NO | / | 126 (86 F/ 40 NF) |
| | Puits | 189 | 120 OP/ 69 NO | / | 93 (63 F / 30 NF) |
| | AEP | 243 | / | 482 (305 OP / 177 NO) | / |
| | Sources aménagées | 90 | 82 OP / 8 NO | / | / |

Sources : Compilation données annuaire régional Pro ADP Ouest, 2017

La Région de l'Ouest concentre au total 767 forages (dont 410 fonctionnels et 357 non fonctionnels), 381 puits aménagés (dont 232 fonctionnels et 149 non fonctionnels) ; 660 systèmes d'AEP avec 1 732 bornes fontaines (dont 1093 fonctionnels et 639 non fonctionnels) et 530 sources aménagées (dont 394 fonctionnels et 136 non fonctionnels). La non-fonctionnalité d'un nombre important d'ouvrages hydrauliques existants soulève la problématique de capacités techniques et même financières, de faiblesse des systèmes de gestion et d'entretien des points d'eau ruraux qui une fois réalisés, sont confiés aux communautés locales. En effet, la gestion des points d'eau est le plus souvent assurée par des comités de gestion qui faute de préparation à la mission et en raison de conflits divers sont la plupart du temps non fonctionnels, avec pour conséquence l'abandon en cas de pannes des ouvrages. Il faut également relever que de nombreux projet d'hydraulique

villageoises confiés à des prestataires véreux et incompétents sur le plan technique ne sont jamais livrés ou alors sont mal exécutés.

Le tableau suivant présente le ratio nombre d'ouvrages pour 1000 habitants. On relève en moyenne 1 ouvrage pour 1000 habitants et le ratio le plus faible est enregistré dans le Département de la Mifi avec 1 ouvrage pour 2000 habitants.

**Tableau 4.17 :** Ratio nombre de points d'eau pour 1000 habitants

| Département | Taille de la population rurale | Nombre de Forages | Nombre de Puits | Nombre d'AEP | Nombre de Sources aménagées | Ratio (Nombre d'ouvrages pour 1000 habitants) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | 337 512 | 73 | 44 | 74 | 98 | 1 |
| **Haut-Nkam** | 167 120 | 70 | 8 | 51 | 0 | 1 |
| **Hauts-Plateaux** | 93 123 | 88 | 36 | 48 | 17 | 2 |
| **Koung-Khi** | 75 050 | 66 | 8 | 62 | 34 | 2 |
| **Menoua** | 329 843 | 160 | 129 | 105 | 193 | 2 |
| **Mifi** | 347 956 | 50 | 8 | 48 | 56 | 0,5 |
| **Ndé** | 109 480 | 58 | 3 | 24 | 10 | 1 |
| **Noun** | 525 280 | 202 | 189 | 243 | 90 | 1 |

Sources : Calcul à partir des données de l'annuaire régional Pro ADP Ouest, 2017

### 4.3.1.3. Taux d'accès à une source améliorée en eau de boisson dans la Région

D'après les résultats de l'ECAM 2014 et EC-ECAM 2016, le taux d'accès à une source améliorée en eau de boisson dans la Région de l'Ouest est moyen, il est évalué à 67,7 %. Le taux le plus élevé (86,3 %) est enregistré dans les Départements de la Mifi, tandis que les taux les plus faibles sont relevés dans les Départements des Bamboutos (58,8 %) et la Memoua (59,3%).

**Tableau 4.18 :** Taux d'accès à une source améliorée en eau de boisson dans la Région

| Département | Taux d'accessibilité à une source améliorée en eau de boisson |
|---|---|
| Bamboutos | 58,8 % |
| Haut-Nkam | 71,6 % |
| Hauts-Plateaux | 69,7 % |
| Koung-Khi | 73,5 % |
| Menoua | 59,3 % |
| Mifi | 86,3 % |
| Ndé | 71,4 % |
| Noun | 62,4 % |
| **Total** | **67,7 %** |

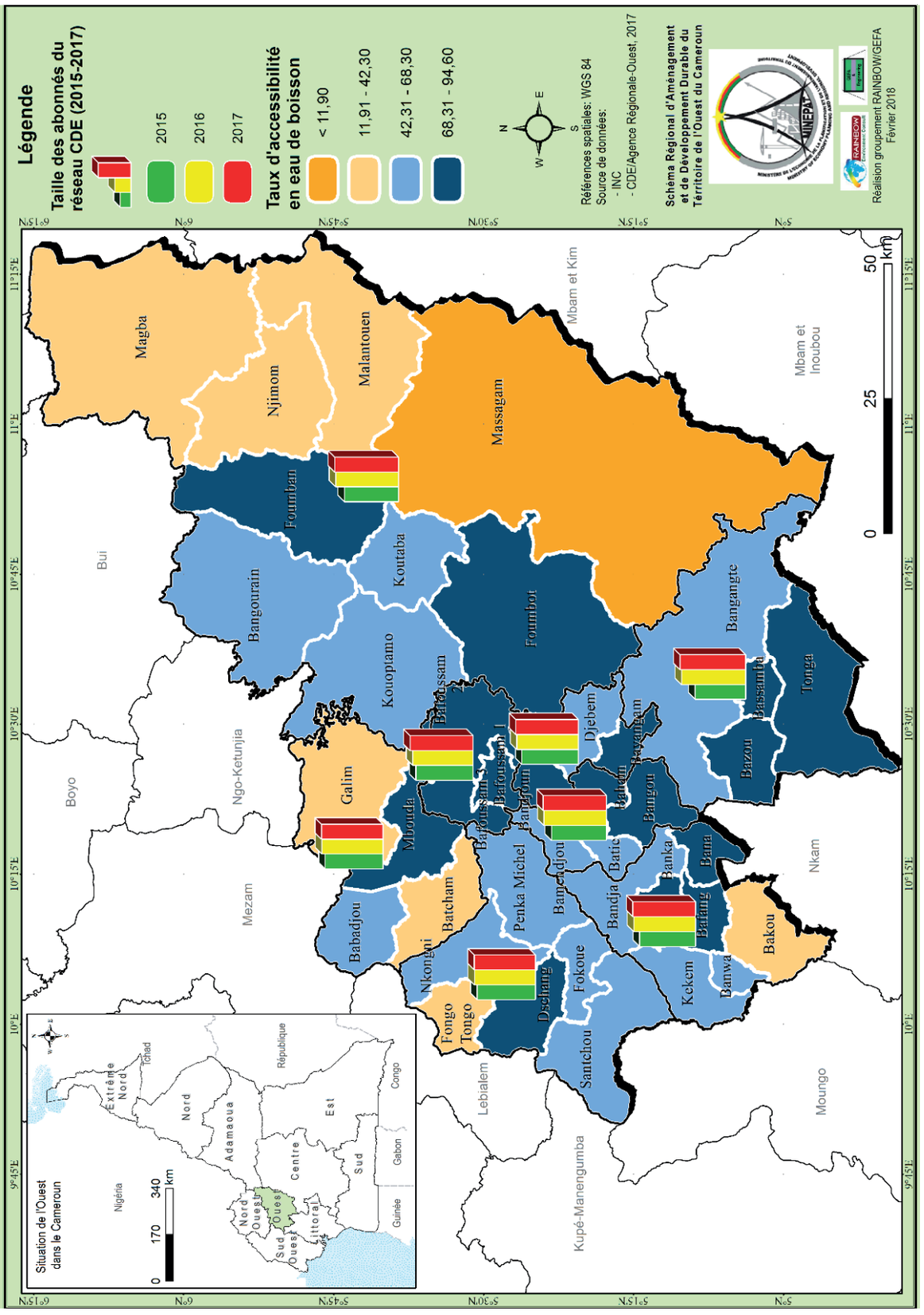
Source : INS, 2018

**Tableau 4.19 :** Synthèse des FFOM de l'approvisionnement en eau en milieu rural.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Présence des nombreuses sources gravitaires ;<br>• Prise de conscience par les populations de la vulnérabilité de la ressource en eau grâce à la sensibilisation faite par certaines CTD ;<br>• Existence d'une étude diagnostic du secteur de l'eau dans la Région réalisée par la DR/ MINEE. | • Faiblesse des systèmes de gestion et d'entretien des points d'eau ruraux mis en place/pérennisation des ouvrages/ Inefficacité des comités de gestion des points d'eau ;<br>• La géomorphologie de la Région de l'Ouest ne permet pas d'obtenir des forages à haut débit ;<br>• Incompétence sur le plan technique de certains prestataires de la mise en œuvre de l'hydraulique rural dans la Région/ Inadéquation des technologies pour la réalisation de certains ouvrages ;<br>• Absence du suivi de la ressource en eau aussi bien en qualité qu'en quantité (suivi de la potabilité de l'eau dans les points d'eau ruraux et de la réserve en eau souterraine) ;<br>• Financement insuffisant de l'hydraulique rural dans la Région ;<br>• Insuffisance de la synergie entre les différents acteurs impliqués dans l'hydraulique rurale (sectoriels, collectivités territoriales décentralisées, partenaires au développement) ;<br>• Inadéquation entre les besoins des populations tels qu'exprimés dans les CTD et le journal des projets ;<br>• Faible maturation des idées dans la mise en place des points d'eau (insuffisance des études préalable lors de l'exécution des projets d'hydraulique) ;<br>• Insuffisance/absence de moyens humains, financiers et matériels des CTD pour mettre en œuvre les compétences transférées en matière d'AEPA (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et régulateur) ;<br>• Incivisme et vandalisme sur les infrastructures. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Volonté du Gouvernement à contribuer de manière significative au financement de l'hydraulique rurale ;<br>• L'intérêt sans cesse croissant des partenaires financiers extérieurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau. | • Destruction progressive de la couverture végétale qui favorise la régénération des eaux souterraines ;<br>• Vulnérabilité de la ressource en eau souterraine aux pollutions résultant des activités humaines (aviculture avec le déversement des carcasses de volailles dans les eaux de surfaces, agriculture ...) ;<br>• Culture de l'eucalyptus. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

**Carte 4.3 :** Taux d'accès à une source améliorée en eau de boisson dans la Région




Sources : INS, 2018

### 4.3.2. Projets en cours et envisagés dans le domaine de l'approvisionnement en eau

En plus des nombreux projets envisagés dans la Région de l'Ouest par le MINEE et d'autres ministères dans le cadre de leur missions régaliennes et à travers le Budget Investissement Public (BIP), des programmes et projets dans le domaine de l'hydraulique ayant pour objectif de réduire le déficit d'approvisionnement en eaux des populations sont développés et financés par le gouvernement et les partenaires au développement. On peut relever :

- **le projet des neuf (09) villes :** actuellement, dans la Région de l'Ouest et précisément dans la ville de Bafoussam, un projet piloté par la CAMWATER et exécuté par une entreprise chinoise (CGC Overseas Construction Group Co. Ltd) est en cours. Ce projet qui est à sa Phase 1 comporte notamment l'agrandissement de la station de traitement et production d'eau de la Métché, ainsi que la construction de quelques châteaux et l'extension du réseau CDE, non seulement dans la ville de Bafoussam, mais aussi dans les villes environnantes. Ce projet permettra à long terme d'agrandir la capacité de production de la Métché, mais aussi d'augmenter la couverture du réseau CDE en alimentant d'autres villes environnantes à Bafoussam telles que Baham, Batié, etc. ;
- **dans le cadre du plan d'urgence triennal, la Région de l'Ouest a bénéficié de 100 forages à motricité Humaine.** A ce jour, le taux d'exécution physique est d'environ 70% ;
- **les projets PAEPA MRU et PAEPA /MSU :** le projet PAEPA MRU/Ouest est un projet composé d'un volet hydraulique et d'un volet assainissement, qui permettra à terme d'alimenter 88 800 habitants dans 27 localités à travers la pose de 179, 239 km de canalisation PEHD, qui fourniront en permanence (24H/24) l'eau aux 291 bornes fontaines équipées de compteurs et puits perdus. Le projet PAEPA MSU/Ouest est également un projet composé d'un volet hydraulique et d'un volet assainissement ;
- **à la faveur du Contrat de Désendettement et Développement (C2D) « CAPITALES REGIONALES »,** la ville de Bafoussam bénéficie d'un important nombre d'infrastructures à savoir : 10 (dix) kiosques à eau, 80 (Quatre-vingt) candélabres solaires et 08 (Huit) toilettes publiques. Ces infrastructures se présentent comme une contribution significative à la lutte contre la promiscuité, l'insécurité et dans une certaine mesure le chômage juvénile ;
- **pour l'amélioration de la desserte dans les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement, un Cadre des Dépenses à Moyens Termes (C.D.M.T)** a été établi, prenant en compte les propositions de projets de toute la Région qui peuvent être considérés comme prioritaires. Ce C.D.M.T couvre trois (03) ans, 2017 à 2019 et il est composé de 201 projets d'hydrauliques, 53 projets d'assainissement.

### 4.3.3. Assainissement et défis environnementaux liés à l'eau

#### 4.3.3.1. Assainissement liquide

##### 4.3.3.1.1. Assainissement des ménages

L'assainissement des ménages de la Région de l'Ouest est essentiellement autonome. Le principal mode d'évacuation des excrétas et eaux usées dans les ménages reste l'utilisation des latrines à fond perdu. Les systèmes modernes constitués de WC à chasse avec fosses septiques sont également présents. La défécation à l'air libre est pratiquée dans certains Départements. Selon les résultats de l'INS, de l'ECAM 3 et 4, et EC-ECAM 2016, la proportion de la population habitant dans des logements disposant d'installations sanitaires améliorées est passée de 54,4 % en 2010 à 42,3 % en 2014 et 44,9% en 2016 dans la Région de l'Ouest. La répartition par Département est ci-dessous présentée. Elle indique que les taux d'accès les plus élevés aux installations sanitaires améliorées sont enregistrés dans les Départements du Ndé (69,6 %) et du Haut-Nkam (65,5 %), tandis que les taux les plus faibles se retrouvent dans les Départements du Noun (29,3 %) et des Bamboutos (34,2 %).

**Tableau 4.20 :** Taux d'accès aux installations sanitaires améliorées dans la Région

| Départements | Taux d'accès aux installations sanitaires améliorées |
|---|---|
| BAMBOUTOS | 34,2 % |
| HAUT -NKAM | 65,5 % |
| HAUT –PLATEAUX | 59,4 % |
| KOUNG-KHI | 59,9 % |
| MENOUA | 43,5 % |
| MIFI | 56,3 % |
| NDE | 69,6 % |
| NOUN | 29,3 % |
| **TOTAL** | **44,9** % |

Sources : INS, 2018

Dans l'ensemble de la Région de l'Ouest, on enregistre 06 sociétés privées spécialisées dans le service de vidange de fosses septiques, toutes installées dans la ville de Bafoussam. Ce service est également assuré par les camions de la communauté urbaine de Bafoussam, ainsi que certaines communes de la Région qui ne sont cependant pas toujours disponibles. En cas de remplissage des fosses, les ménages préfèrent creuser une autre fosse, utiliser du carbure pour faire baisser le niveau des excrétas ou alors dans certains cas, pratiquer la vidange manuelle avec transport des boues dans les bas-fonds. Ces pratiques pourraient s'expliquer par l'insuffisance et l'absence des voies de desserte en bon état pouvant permettre au service de vidange d'atteindre certains quartiers d'une part, la non disponibilité des camions de vidange des communes et les coûts de vidange qui ne sont pas toujours accessibles aux ménages les plus démunis d'autre part.

Concernant les zones de dépotage des boues de vidange dans la Région, Bafoussam dispose d'un espace localisé en bordure de la rivière Noun, où sont déversées les boues bioactivés, source de nuisance et de dégradation de cet environnement. Par contre, à 5 km du centre - ville de Bangangté, la commune a mis en place une station de traitement par « filtre planté » des boues de vidange, érigée sur une superficie de 2,5 ha et dotée d'une capacité de réception de 180 m3 de boues par semaine. Cette station permet d'obtenir des produits suffisamment hygiéniques et affectés aux activités agricoles comme intrants.

#### 4.3.3.1.2.Assainissement des eaux non domestiques et pluviales

En ce qui concerne les eaux usées non domestiques, hormis la station d'épuration des eaux usées installée par la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) de Bafoussam, on note l'absence des stations d'épuration dans la quasi-totalité des unités industrielles qui intègrent un processus de transformation utilisant de l'eau dans la Région de l'Ouest. Les déchets liquides produits sont rejetés dans le milieu naturel sans traitement et constituent de ce fait une source de dégradation de la qualité des ressources en eau.

S'agissant de la gestion des eaux pluviales, dans les zones urbaines de la Région de l'Ouest, les ouvrages de drainage des eaux pluviales lorsqu'ils existent sont constitués de réseaux de caniveaux à ciel ouvert dont l'orientation est généralement calquée sur celle de la voirie. Le plus souvent mal dimensionnés, ces collecteurs mal entretenus sont fréquemment bouchés par des déchets solides (détritus, sacs et bouteilles plastiques, etc.) ou des sédiments résultats de la négligence humaine. En zone rurale, l'eau pluviale s'écoule le long de ravines naturelles qui contribue à accentuer l'érosion du sol.

#### 4.3.3.2. Assainissement solide/gestion des déchets solides

La loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes précise en son article 16 les compétences transférées aux communes en matière de gestion des déchets urbains. Il s'agit principalement du nettoiement des rues, chemins et espaces publics communaux ; du suivi et du contrôle de la gestion des déchets industriels ; de la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; de la gestion au niveau local des ordures ménagères. La communauté urbaine de Bafoussam, les communes de Bangangté et de Bangou ont confié à la société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), la collecte et le traitement des déchets solides produits par les ménages ; le nettoiement et balayage des rues, places et marchés. La commune de Dschang quant à elle a opté pour la valorisation par compostage des déchets ménagers. Sur la période 2015-2018, cette municipalité a obtenu avec l'association ERA-Cameroun un financement de l'Union Européenne pour mettre en œuvre le projet MaGe-TV (Maitrise de la Gestion, du Traitement et de la Valorisation des déchets solides municipaux). La commune a conservé les activités de collecte sous régie municipale, a délégué la pré-collecte à des associations de quartier, le traitement et la valorisation des déchets à ERA-Cameroun. Les autres communes de la Région peinent à assurer la gestion des déchets ménagers fautes de moyens logistiques et de ressources humaines. Des dépotoirs plus ou moins aménagés ont été mis en place dans la plupart des communes, mais il n'est pas rare que l'on observe la mise en place çà et là d'immondices dans certains espaces urbains communaux. Dans les milieux ruraux, l'utilisation des déchets ménagers (bio dégradables) dans l'agriculture, l'alimentation des animaux domestiques et l'habitude alimentaire diminuent sensiblement les quantités disponibles.

#### 4.3.3.3. Problèmes d'assainissement dans la Région

L'assainissement demeure une préoccupation majeure dans la Région de l'Ouest. Les Plans Communaux Stratégique d'Assainissement (PCSA) prônés par la stratégie nationale d'assainissement liquide ne sont pas mis en place par les CTD. On peut citer entre autres les problèmes d'assainissement suivants :

- absence des toilettes publiques ;
- insuffisance de latrines dans les lieux public (écoles, centres de santé, services publics, marchés, etc.) ;
- absence de réseaux d'assainissement des eaux usées, de stations d'épuration;
- insuffisance des ouvrages d'assainissement pluviale ;
- mauvaise gestion des déchets municipaux dans la plupart des communes ;
- insuffisance des structures de collecte et de traitement des boues de vidange et effluents ;
- insuffisance d'équipements des services d'hygiène ;
- insuffisance ou absence de moyens humains, financiers et matériels des CTD pour mettre en œuvre les compétences transférées en matière d'assainissement.

### 4.3.4. Intercommunalité dans la gestion des ressources en eaux et l'assainissement

Afin de renforcer leurs actions dans les domaines de l'approvisionnement en eaux potables et l'assainissement, certaines communes de la Région de l'Ouest ont décidé de mettre à disposition et de gérer ensemble leurs ressources humaines, matérielles et financières. On relève notamment :

- les communes voisines Bamendjou, Penka-Michel et Batié ont obtenu un financement de près de 300 millions de FCFA octroyé par l'Union Européenne pour la gouvernance de l'eau dans leurs communes. Le projet est dénommé « Promotion de la gouvernance de l'eau dans les communes de Bamendjou, Penka-Michel et Batié » ;

- les communes de Nkong-Zem, Fongo-Tongo, Kyossi et Douala 5ème se sont associées pour la gestion de l'eau et l'assainissement à travers le Programme Intercommunal pour la Gestion Durable de l'Eau et l'Assainissement (PIGeDEA) ;
- les communes du Koung-Khi (Bayangam, Demdeng et Peté Bandjoun) réunissent leur effort pour assurer la gestion des déchets solides.

## 4.4. INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION ET D'INFORMATION

Un des préalables essentiels à la réalisation de la Vision du développement du Cameroun est la disponibilité et la diffusion du savoir et de la connaissance, que rendent possibles les Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

La stratégie sectorielle du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) d'octobre 2005 définit comme objectif stratégique « accroître l'accès quantitatif, qualitatif et à moindre coût aux services de communications électroniques sur l'ensemble du territoire national ». L'enjeu pour le Cameroun dans le domaine des infrastructures de télécommunications et de communications est de capitaliser les acquis, de développer l'infrastructure large bande en vue de permettre l'insertion du pays dans l'économie mondiale du savoir.

### 4.4.1. Postes et télécommunications dans la Région de l'Ouest

La Région de l'Ouest connait comme les autres Régions du pays une augmentation considérable de l'offre en infrastructure de télécommunication (poste ; téléphonie et télé-centres communautaires).

#### 4.4.1.1. Infrastructures de poste

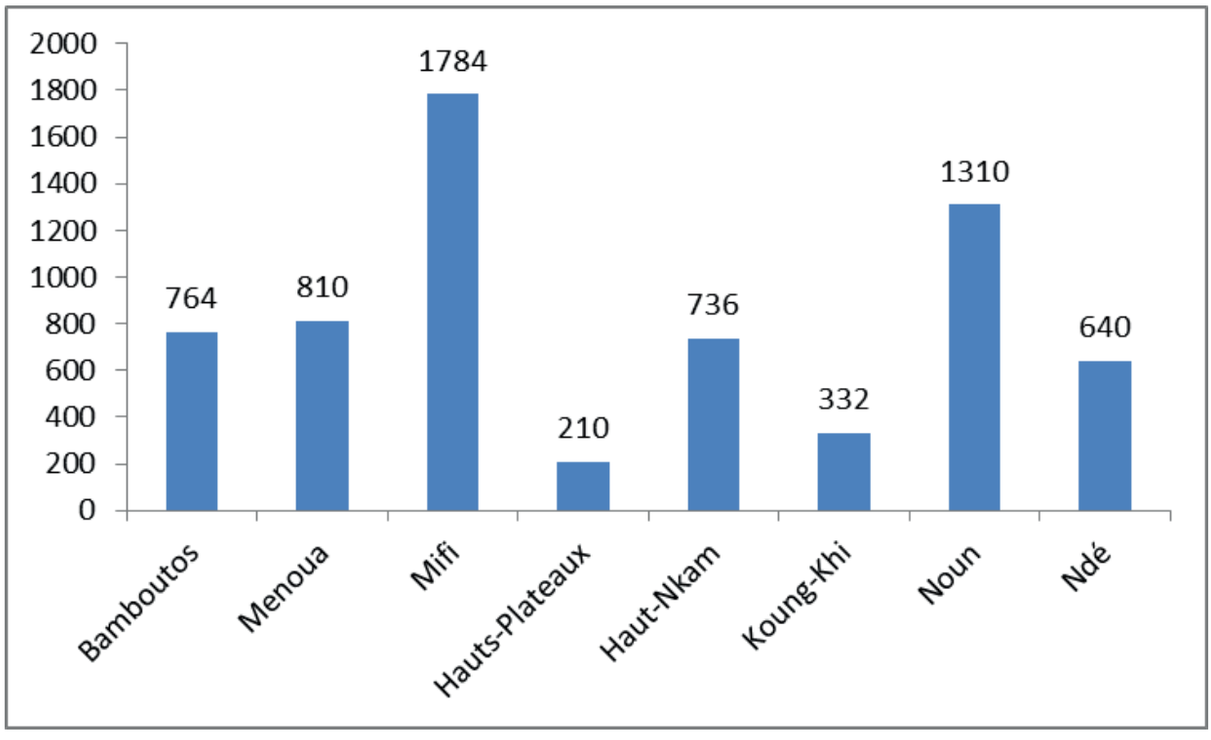
Par le passé, le service postal de la Région de l'Ouest était entièrement géré par l'État. Actuellement, le marché des services postaux est partagé entre les opérateurs privés et la Cameroon Postal Services (CAMPOST).

##### 4.4.1.1.1. Opérateur postal public : la CAMPOST

La CAMPOST est l'opérateur postal public camerounais en matière de poste. Elle assure la distribution du courrier, services financiers, services numériques et solution logistique e-commerce. Le service postal au Cameroun consiste en le dépôt de courrier et de petits colis dans des boîtes postales situées au sein des bureaux de poste. La boîte postale est le produit traditionnel de la CAMPOST qui permet au client de disposer d'une adresse légale où est livré son courrier. Au Cameroun, les boites postales sont domiciliées dans les bureaux de poste et non dans les domiciles comme c'est le cas en Europe.

La Région de l'Ouest compte 28 bureaux de postes et 6 596 boîtes postales en 2018. Les bureaux de postes sont répartis comme suit : 03 dans les Bamboutos, 04 dans le Haut-Nkam, 02 dans les hauts plateaux, 01 dans le Koung-khi, 04 dans la Menoua, 03 dans la Mifi, 05 dans le Ndé, 06 dans le Noun. La figure ci-dessous présente par Département la répartition des boites postales.

**Figure 4.3 :** Répartition des boîtes postales dans la Région de l'Ouest.




Source : DR-MINPOSTEL/ Ouest, 2017

Cette figure indique que le Département de la Mifi, chef-lieu de la Région, est celui qui comporte le plus grand nombre de boîtes postales.

En 2016, la Région de l'Ouest comporte 4 002 boîtes postales occupées dont 2 244 appartenant aux personnes physiques, 1 243 pour les personnes morales et 515 pour les administrations. En 2017, on assiste à une augmentation du nombre d'abonnés qui passe à 4 542. Quel que soit le type d'abonnés par Département, les personnes physiques détiennent le plus grand nombre de boîtes postales attribuées, suivies des personnes morales et des administrations.

Concernant le transit des colis par la poste, de janvier à Août 2017, le nombre total de colis envoyés à l'extérieur de la Région de l'Ouest est de 4 753 alors que pour la même période ce nombre était de 3 516 en 2015. Le trafic régional des colis envoyés et reçus pour la période de Janvier à août 2017 est présenté en annexe 8.

#### 4.4.1.1.2. Des opérateurs privés

Les opérateurs privés sont répresentés par les entreprises de messageries à l'instar de DHL, MTA, ESICo, et notamment les agences de voyage qui ont connu un fort développement de ce service face à l'incapacité de la CAMPOST à acheminer les courriers des usagers. On dénombre au total 11 agences de voyages qui desservent les grandes villes et qui ont leur siège social représenté dans la Région de l'Ouest :

- 05 opérateurs à Bafoussam (FERIC VOYAGES, GENERAL EXPRESS VOYAGES, INTERNATIONAL LINES, DIDANGO VOYAGES, AVENIR VOYAGES, TRESOR VOYAGES) ;
- 04 opérateurs à Dschang (MENOUA VOYAGES, MENOUA TRAVEL AGENCY, AVENIR VOYAGES, CAMARADE EXPRESS) ;

- 03 opérateurs à Mbouda (GENERAL EXPRESS, LE POLYGLOTE, AVENIR VOYAGES) ;
- 02 opérateurs à Bafang (PAPA NGASSI VOYAGES, AVENIR VOYAGES) ;
- 02 opérateurs à Bangangté (NOBLESSE VOYAGE, CHARTER EXPRESS).

L'acheminement des courriers dans les petites villes (chefs-lieux d'Arrondissement : Bangou, Foumbot, etc.) se fait à travers les points de relais mis en place par ces agences de voyage.

#### 4.4.1.2. Infrastructures de télécommunication

##### 4.4.1.2.1. Offre des services en téléphonie mobile

Avec un taux de pénétration moyen de 90% en 2017, le mobile se positionne comme un outil de communication naturel et indispensable au Cameroun. Le nombre d'abonnés mobiles a connu une croissance astronomique ces dernières années et sa pénétration a augmenté, passant de 12% en 2005 à 80% en 2016.

On dénombre dans la Région de l'Ouest cinq (05) principaux opérateurs de téléphonie mobile, dont 01 opérateur du secteur public (CAMTEL) et 04 opérateurs du secteur privé (ORANGE, MTN, NEXTTEL et YOOMEE). En prenant le cas du réseau 3G pour les opérateurs MTN et NEXTEL entre 2014 et 2016, il se dégage que pour la Région de l'Ouest, le pourcentage du territoire couvert par le réseau 3G NEXTEL a progressé de 17%, alors que pour le réseau 3G de MTN, ce n'est qu'en 2015 qu'il commence à prendre son envol dans la Région (annuaire statistique des télécommunications et TIC au Cameroun, 2017).

De façon générale, la Région de l'Ouest présente le meilleur taux de couverture du réseau mobile enregistré au Cameroun, il est passé de 86, 5% en 2006 à 98,7 % en 2013 (INS, 2015). On relève cependant dans certaine zone de la Région la mauvaise qualité du service de la téléphonie mobile.

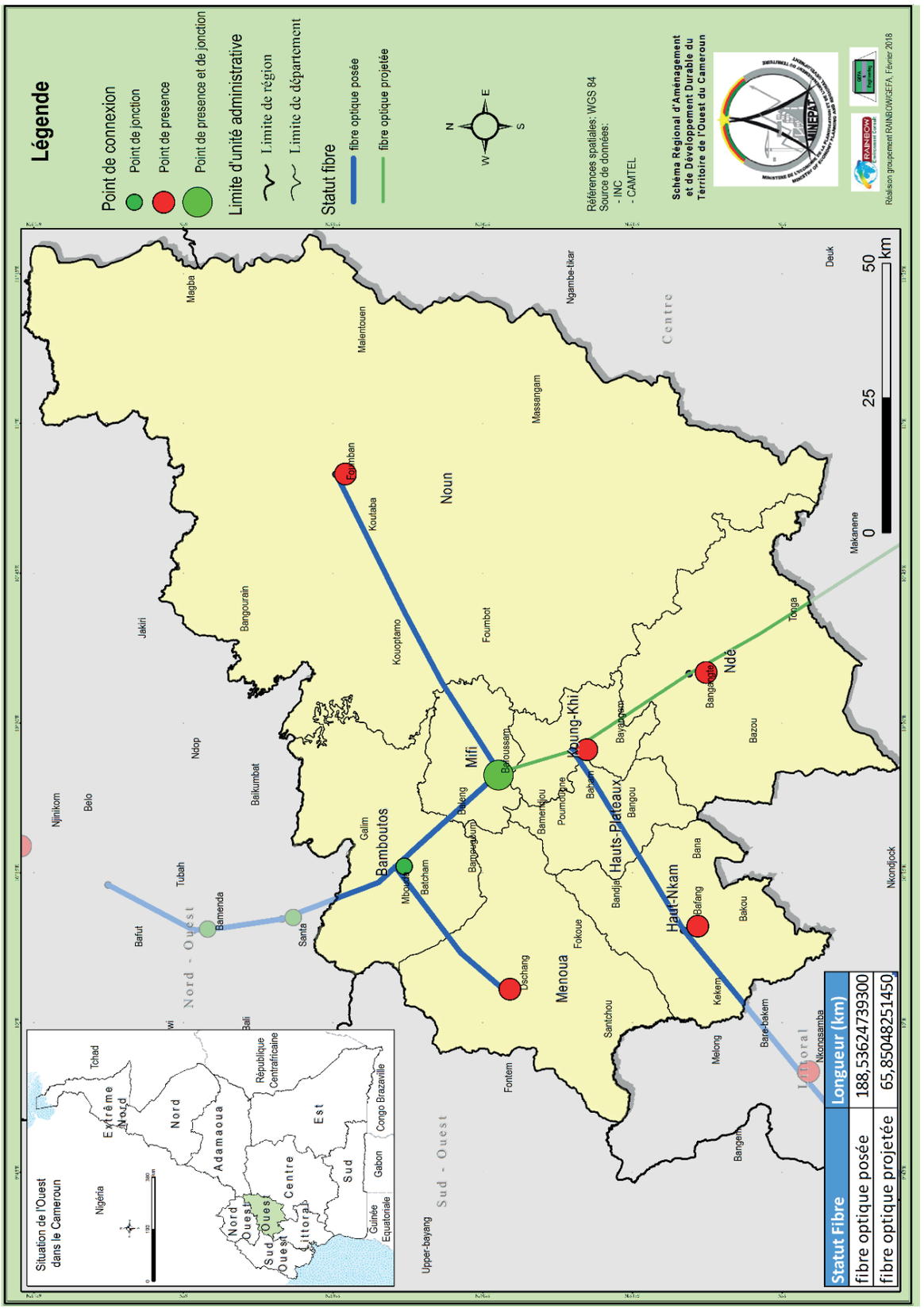
##### 4.4.1.2.2. Réseau Internet

Au total, environ 189 km de fibre optique traverse la Région de l'Ouest, repartie dans six Départements : la Mifi, le Noun, le Koung-Khi, le Haut-Nkam, les Bamboutos et la Menoua. La pose de la fibre optique sur le tronçon Bandjoun-Bangangté (66 km) est projetée. L'ensemble de ce réseau est mis en place dans le cadre du projet Central Africa Backbone (CAB), recommandée par le Sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC pour doter les pays membres d'un réseau de télécommunications haut débit.

L'accès/ l'utilisation de l'ordinateur et de l'internet, par les populations dans la Région de l'Ouest est relativement bonne. En effet, l'enquête réalisée en 2017 auprès des ménages montre que :

- 7.9% de personnes ont utilisé un ordinateur les trois derniers mois ayant précédé l'enquête contre une moyenne nationale de 10.4 ;
- 51.4% des personnes ont utilisé internet les trois derniers mois ayant précédé l'enquête contre une moyenne nationale de 47% (annuaire statistique des télécommunications et TIC au Cameroun, 2017).

**Carte 4.4 :** Réseau fibre optique dans la Région de l'Ouest.



#### 4.4.1.3. Télé centres communautaires

Le Télé centre Communautaire Polyvalent (TCP) est une infrastructure commune dispensatrice des services de télécommunications, informatiques, audiovisuels et internet à partir d'un terminal ou des terminaux mis à la disposition d'une communauté afin de lui permettre de communiquer à un prix abordable. Dans la Région de l'Ouest on dénombre 12 TCP opérationnels fonctionnels, 04 TCP construits non fonctionnels et 02 TCP non construits et dont les dossiers sont en instances (Cf. annexe 8). Il est à noter que tous les Départements sont concernés, à l'exception de la Mifi.

Dans la Région de l'Ouest, 04 points d'accès numérique repartie dans 04 Départements existent. Il s'agit de Fokoué dans le Département de la Menoua, Galim dans le Département des Bamboutos, Bangourain dans le Département du Noun et Bandja dans le Département du Haut-Nkam.

#### 4.4.1.4. Analyse des FFOM du secteur de la télécommunication dans la Région de l'Ouest

**Tableau 4.21 :** Synthèse des FFOM du secteur des télécommunications dans la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Bon taux de couverture du réseau de téléphonie mobile dans la Région ;<br>• Bon déploiement de la fibre optique dans la Région ;<br>• Présence des infrastructures de base dans les localités (antennes, télé centre communautaires, etc. ;<br>• Emergence d'un secteur privé dynamique dans le domaine du transfert de courrier. | • Mauvaise qualité de la téléphonie mobile par endroit (surtout en zone rurale) ;<br>• Accès à internet limité essentiellement aux centres urbains et coûts élevés, inaccessible pour les populations les plus démunies ;<br>• Absence de l'Agence de Régulation des Postes dans la Région ;<br>• Mauvaise qualité du service internet. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Mise en œuvre totale du projet Central Africa Backbone (CAB) ;<br>• Très forte concurrence dans le domaine de la téléphonie mobile et des transports de courriers et colis ;<br>• Demande croissante dans le secteur ;<br>• Services de proximité qui facilitent la création de nouveaux emplois et l'insertion des jeunes dans la vie active. | • Chevauchement des attributions (ANTICMINPOSTEL, ART-ANTIC) qui crée un flou et entrave le développement du secteur. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

### 4.4.2. Moyens de communications

Le paysage médiatique de la Région de l'Ouest connait quatre types de médias que sont : la radio-diffusion, la télévision, la presse écrite et les régies publicitaires. Le nombre de chaines de radio est passé de 24 en 2015 à 28 en 2017. On dénombre comme médias local, au total 06 télévisions et 20 câblodistributeurs, 28 organes de presse, 07 régies de publicités et 17 médias représentés dans la Région en 2017. Aucune des télévisions locales ne dispose cependant d'une licence d'exploitation, ni d'une autorisation provisoire de fonctionnement ; et seulement dix radios sur 28 détiennent une autorisation provisoire de fonctionnement en 2017. Dans la presse écrite on dénombre 26 tabloïdes et 02 journaux en ligne, lesquelles paraissent à des fréquences hebdomadaires pour une poignée, mensuelles, bimensuelles voir évènementielles.

**Tableau 4.22 :** Répartition des moyens de communication dans la Région de l'Ouest en 2017.

| Secteur | Genre | Effectif |
|---|---|---|
| RADIOS | Communautaires | 12 |
| | Généralistes | 11 |
| | Thématiques | 05 |
| Total | | 28 |
| TELEVISIONS | Thématiques religieuses | 01 |
| | Généralistes | 05 |
| Total | | 06 |
| ORGANES DE PRESSE | Tabloïdes | 26 |
| | Journaux en ligne | 02 |
| Total | | 28 |
| REGIES DE PUBLICITES | Représentations | 03 |
| | Locales | 04 |
| Total | | 07 |
| MEDIAS REPRESENTES | Télévisions | 08 |
| | Radios | 02 |
| | Presses écrites | 07 |
| TOTAL | | 44,9 % |

Source : DR-MINCOM/Ouest, 2017

Le récapitulatif des chaines de télévisions, de radiodiffusion et de la presse écrite de la Région de l'Ouest est présenté en annexe 8.

Selon l'annuaire statistique des télécommunications et TIC au Cameroun (2017), depuis 2005 jusqu'en 2017, l'accès à la radio et la télévision dans la Région de l'Ouest va croissant. Ainsi :

- 54.9% de ménage dans cette Région possède une radio contre une moyenne nationale de 46.6% ;
- 55.8% de ménage possède un téléviseur contre une moyenne nationale de 54.6%.

Le tableau suivant présente l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur de la communication dans la Région de l'Ouest.

**Tableau 4.23 :** Synthèse des FFOM du secteur de la communication dans la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Bonne collaboration des acteurs au niveau départemental. | • Absence de cartographie des médias ;<br>• Incapacité des services déconcentrés à suivre les activités des radios communautaires (zones de couverture du réseau, ...) ;<br>• Insuffisance du personnel à la DRCOM ;<br>• Coûts élevés des TIC. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Multitude de média audiovisuel. | • Cybercriminalité. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

## 4.5. STRUCTURE D'ACCUEIL TOURISTIQUE

La capacité d'accueil touristique de la Région de l'Ouest peut être évaluée en termes d'hébergements, de restaurants, d'établissements de loisirs, d'agence de tourisme et de bureaux d'information touristique.

Selon l'Office Régional de Tourisme de l'Ouest Cameroun (ORTOC), la Région compte 396 établissements d'hébergement dont 125 classés et 271 établissements non classés. Les données officielles publiées par le MINTOUL font cependant état de 146 hôtels dans la Région, alors que sur le terrain, 396 établissements hôteliers sont enregistrés, soit 158 hôtels répartis dans les Départements de la Mifi, du Noun et de la Menoua réunis.

**Tableau 4.24 :** Répartition spatiale des hébergements touristiques de la Région de l'Ouest en 2016.

| Département | Hôtels | | | | Restaurants | | Etablissements de loisirs |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 3 étoiles | 2 étoiles | 1 étoile | Non classés | Autorisés | Clandestins | |
| MIFI | 3 | 15 | 44 | 66 | 12 | 23 | En dehors de la base nautique de Dschang, les établissements de loisirs sont essentiellement des boîtes de nuit |
| MENOUA | 2 | 3 | 9 | 36 | 0 | 11 | |
| NOUN | 0 | 2 | 9 | 56 | 0 | 21 | |
| KOUNG-KHI | 0 | 2 | 7 | 15 | 0 | 0 | |
| HAUT-NKAM | 2 | 6 | 1 | 17 | 0 | 4 | |
| NDE | 0 | 5 | 2 | 26 | 0 | 0 | |
| BAMBOUTOS | 1 | 0 | 7 | 32 | 0 | 5 | |
| HAUTS PLATEAUX | 0 | 0 | 5 | 23 | 0 | 0 | |
| Total | 8 | 33 | 84 | 271 | 12 | 64 | |
| Grand total | 396 | | | | 76 | | |

Sources : Rapport ORTOC 2017 complété par les investigations sur le terrain

L'exploitation de l'annuaire statistique du tourisme du MINTOUL pour 2016 permet de noter que sur un total de 2252 hôtels pour l'ensemble des 10 Régions du Cameroun, la Région de l'Ouest occupe le 6ème rang, après la Région du littoral (qui est première avec 611 hôtels), suivie de la Région du Centre (345 hôtels) et la Région du Sud (297 hôtels).

Les hébergements touristiques sont de plusieurs catégories à savoir les hôtels classiques, les cases d'hôtes et les résidences meublées. Parmi les hébergements non classés, on compte 5 hébergements alternatifs. Il s'agit essentiellement des cases d'hôtes et résidences meublées dont les plus fréquentés sont situés à Batoufam et Bafou (Tockem). A ces chiffres, il faut ajouter environ 15 nouveaux hôtels en construction.

En effet, dans le cadre des préparatifs de la prochaine coupe d'Afrique des Nations, des chantiers ont été lancés pour l'édification des hôtels de standing 3, 4 et 5 étoiles dans la Région, susceptibles d'accueillir les hôtes de marque et les colloques de haut niveau. On relève ainsi l'hôtel Zingana (3 étoiles) à Bafoussam, Tagidor Garden Resort (5 étoiles) et le Complexe hôtelier de Bangou (en cours d'achèvement). Ces établissements hôteliers sont pressentis pour loger respectivement le staff de la Confédération Africaine de Football (CAF) et deux équipes nationales. Par ailleurs, il y a les hôtels Entho (4 étoiles), Beaulieu (4 étoiles), encore en chantier à Bafoussam, qui pourraient héberger des équipes. Le Centre climatique de Dschang (3 étoiles) qui fait partir du patrimoine

architectural de la ville, sera réhabilité pour être porté à 4 étoiles. Il est pressenti pour abriter des officiels de la CAF. Crée en 1942, le centre climatique de Dschang fut le premier village de vacance d'Afrique centrale. Il servit de point d'acclimatation et de repos pour les colons et militaires français d'Afrique centrale. Une partie de la réputation de la ville de Dschang vient de ce centre climatique situé à 1 500 m d'altitude sur les flancs de l'une des collines jouxtant la ville, ses pavillons individuels d'une, deux ou trois pièces, et son centre équestre. Ce centre qui autrefois a été un des plus beaux de la Région de l'Ouest avait perdu son éclat.

La Région dispose actuelement de très peu d'hôtels de loisirs, c'est-à-dire des établissements proposant des divertissements combinés à la chambre. Les hôtels « Vallée de Bana » et « Domaine du Petpenoun » dans le Noun proposent des divertissements susceptibles de favoriser les séjours touristiques d'agrément à l'Ouest.

En plus des hôtels, la Région de l'Ouest dispose d'autres structures d'accueil à savoir les établissements de restauration, de loisirs, les agences de tourisme, les bureaux d'information touristique.

**Tableau 4.25 :** Autres structures d'accueil touristique de l'Ouest en 2015 et 2016.

| Etablissements agrées | Ouest | | Cameroun | | Rapport 2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | |
| Ets. de loisirs agréés | ND | 06 | ND | 150 | 4,00 % |
| Agences de tourisme agrées | 02 | 02 | 242 | 246 | 0,81 % |
| Bureaux d'information touristique | 02 | 02 | 06 | 09 | 22,22 % |

Sources : Annuaire statistique du tourisme du MINTOUL pour 2016
ND : donnée Non Disponible

Les 06 établissements de loisirs comptabilisés dans la Région sont représentés essentiellement par les boîtes de nuit. Il faut cependant y ajouter la base nautique de Dschang qui reste assez particulière dans sa catégorie. Elle propose des activités de loisirs exotiques, qui consistent à proposer des balades en embarcations nautiques (kayak, pédalo) sur le lac municipal de Dschang.

Les Agences « Royal Tour » et « Ouest Voyages » sont les seules agences de tourisme installées dans la Région de l'Ouest. Bien que disposant d'une licence leur permettant d'organiser les séjours touristiques, ces deux agences concentrent l'essentiel de leur activité dans la billetterie aérienne. L'organisation des séjours circuits touristiques se fait ponctuellement par concours de circonstance.

La Région ne dispose pas encore d'une véritable stratégie d'accueil des publics. L'Office de tourisme de Dschang qui est supposé ouvrir de lundi à dimanche ne respecte pas toujours son amplitude d'ouverture. L'office régional de tourisme de l'Ouest ne dispose pas encore d'un bureau d'accueil. Étant logé à l'immeuble de la Délégation Régionale du Tourisme de l'Ouest, il ferme les week-ends et jours fériés, par conséquent, ne peut être considéré comme un vrai bureau d'information touristique.

Par arrêté ministériel du 29 août 2017, le Ministre en charge du Tourisme a récemment nommé les responsables du stand d'information touristique de l'aéroport de Bamougoum (poste nouvellement créé), mais à ce jour, les bureaux ne sont pas encore aménagés. Des démarches seraient en cours auprès des autorités en charge de la gestion des aéroports du Cameroun pour la mise à disposition des locaux. Le tableau ci-dessous présente la l'analyse des FFOM des structures d'accueil touristique dans la Région de l'Ouest.

**Tableau 4.26 :** Synthèses des FFOM de l'offre en structures d'accueil touristique.

| THEMES | FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| Hébergement touristique | • Un parc hôtelier existant, avec près de 400 établissements hôteliers, surtout du moyen au bas de gamme ;<br>• Des initiatives d'hôtellerie de loisirs de qualité : Club de Pepetnoun, Vallée de Bana, Projet Taguedor Hôtel. | • Offre non structurée et peu qualifiée ;<br>• Absence d'hôtels d'affaires et des centres de Congrès. La Région compte 271 hôtels non classés, représentant 70% des établissements d'hébergement de l'Ouest. |
| Autres réceptifs touristiques | • Création par le MINTOUL d'un bureau d'information touristique à l'aéroport de Bamoungoum ;<br>• L'ORTOC a engagé des démarches qui ont abouti à l'octroi d'un local pour la création d'un bureau d'information touristique central à Bafoussam. | • Absence de bureau d'information touristique de qualité. Bafoussam, chef-lieu de Région et les 7 autres villes chefs-lieux de Département (en dehors de Dschang) ne disposent pas de points d'information touristique. |
| Démarche qualité | • Présence de trois établissements hôteliers proposant des services de qualité (hôtels Zingana, Petpenoun, Vallée de Bana). | • Manque de formation pour la majorité des employés des hôtels (près de 90% du personnel n'est pas formé) ;<br>• Peu d'écoles d'hôtellerie de qualité adaptée aux besoins ;<br>• Lenteur du service en restauration lié à une méconnaissance des attentes du touriste ;<br>• Propreté approximative. Défaut de netteté dans les produits hébergement et restauration. |
| | **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| | • La construction des hôtels de standing 4 étoiles susceptibles d'accueillir les hôtes de marque et les colloques de haut niveau. | • Les hôtels de la Région de l'Ouest sont caractérisés par un Turn-over élevé. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019.



# 05

# DÉMOGRAPHIE DE LA RÉGION DE L'OUEST

# CHAPITRE 5 :
# DÉMOGRAPHIE DE LA RÉGION DE L'OUEST

L'aménagement du territoire permet de favoriser une répartition des hommes et des activités dans un espace qui soit à même de répondre aux exigences de qualité de vie, de performance économique et de respect des équilibres environnementaux. Il est de ce fait important de connaitre la structure de la population, le milieu de résidence, le mouvement des populations. L'analyse des indicateurs de la démographie (taux de natalité, ISF,...) permettent également de mieux planifier les politiques ou les stratégies de gouvernance locales.

## 5.1. POSITIONNEMENT DE LA POPULATION DE LA REGION DE L'OUEST PAR RAPPORT A LA POPULATION NATIONALE

S'étalant sur une superficie de 13 892 km2, soit 3 % de la superficie du Cameroun, la Région de l'Ouest d'après les projections du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP)[13], est estimée à 1 985 364 habitants en 2017 soit 928 026 hommes et 1 052 243 femmes. Le rapport de masculinité de la région est de 0,88 c'est-à-dire environ 88 hommes pour 100 femmes contre une moyenne nationale de 0,92 (soit 92 hommes pour 100 femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses dans cette Région par rapport à la tendance qui est observée au niveau national. Avec une densité de la population estimée à 142, 9 habitants par km2 contre une moyenne nationale de 48,9 km2, la région du Grassfield est un peu moins de trois fois plus dense que le territoire national.

Classée 6ème Région en terme de poids démographique après les régions du Centre, de l'Extrême-Nord, du Littoral, du Nord, et du Nord-Ouest, force est de constater que le poids démographique de cette Région est en baisse constante entre 1976 et 2017 passant de 13,5% à 8,5%. Cette baisse constante pourrait s'expliquer par certains facteurs tels que, la migration pour motif économique des jeunes, sans oublier la sensibilisation des couples sur la parenté responsable. Le tableau suivant présente l'évolution de la population de la Région entre 1976 et 2017.

**Tableau 5.1 :** Evolution de la population de la Région de l'Ouest de 1976 à 2017.

| Région | Période de référence | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ouest** | 1976 | 1987 | 2005 | 2010 | 2015 | 2017 |
| | 1035597 | 1339791 | 1720047 | 1785285 | 1906831 | 1 985 364 |
| **Cameroun** | 7663246 | 10493655 | 17463836 | 19406100 | 21917602 | 23248044 |
| **Evolution du poids démographique** | 13,5 | 12,8 | 9,9 | 9,2 | 8,7 | 8,5 |

Source : RGPH 1976, 1987, 2005, Exploitation des projections du BUCREP 2017

13 Il s'agit des projections faites par le BUCREP sur la période 2016 à 2020 en attendant le dénombrement du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 4) institué par le Décret présidentielle n°2015/397 du 15 septembre 2015.

## 5.2. POPULATION DE LA REGION DE L'OUEST PAR GRANDS GROUPES D'AGES

Les données par âge et par sexe de la population constituent des éléments indispensables pour une bonne identification et une évaluation rationnelle des besoins sociaux essentiels de la population. Elles permettent également de suivre et d'évaluer les programmes de développement. Le tableau ci-dessous présente la structure de la population de la Région de l'Ouest par grands groupes d'âges.

**Tableau 5.2 : Structure de la population de la Région de l'Ouest par grands groupes d'âges.**

| Grands groupes d'âges | 0-14 ans | 15-64 ans | 65 ans et plus | Ensemble | Ages moyens | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Masculin | Féminin |
| **Ouest** | 44,7 | 49,4 | 5,9 | 100 | 21,6 | 24,8 |
| **Cameroun** | 42,5 | 53,9 | 3,6 | 100 | 21,9 | 21,4 |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

L'âge moyen de la population dans la Région de l'Ouest est de 21,6 ans pour les hommes et 24,8 ans pour les femmes. Il est légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 21,65 ans pour les deux sexes. Il ressort à l'observation du tableau ci-dessus qu'en 2017, environ 45 % de la population de la Région de l'Ouest avait moins de 15 ans[14]. Elle reste donc très jeune, ce qui constitue un potentiel important pour le développement de la Région à condition que les défis liés à cette forte juvénilisation (éducation, emploi, santé...) de la population soient relevés.

La population active (15-65 ans) de la Région de l'Ouest représente environ 49% de la population totale, ce pourcentage est un peu plus bas que la moyenne nationale qui est estimée à 54%. En revanche, les personnes âgées (65 ans et plus) sont plus nombreuses dans la Région, environ (6%) par rapport à la tendance observée au niveau national qui se situe à moins de (4%). Quant au rapport de dépendance démographique[15], il est de 1,025 soit 102,5 personnes à charges pour 100 travailleurs au niveau de la Région de l'Ouest pour une moyenne nationale de 0,885 c'est-à-dire, 88,5 personnes à charges pour 100 travailleurs. Il en découle donc que la prise en charge des enfants et personnes âgées par les travailleurs de la Région de l'Ouest reste plus importante que celle observée par les travailleurs nationaux.

14 Il est important de faire une mise en garde sur les conséquences de cette forte proportion des jeunes de moins de 15 ans au niveau des différentes unités administratives (Région, Départements, Arrondissements) et des collectivités administratives dans la Région de l'Ouest. On peut noter entre autre une augmentation du taux de dépendance se traduisant par une baisse du revenu par personne dépendante. Autrement dit, le revenu qui devait être alloué à une personne à charge va baisser. Cela implique également au niveau éducatif de l'encadrement avec comme corollaire une augmentation du coût de l'éducatif pour l'enseignement primaire et secondaire (Cohen and Bloom, 2005). Même s'il faut préciser que pour le cas du Cameroun, l'Etat finance en partie les établissements publics et certains établissements privés. Des nouvelles infrastructures dans le domaine de la santé seront à mettre sur pied. Dans la même veine, le coût de prise en charge de certains vaccins et même des maladies comme le paludisme et le VIH/SIDA seront élevés. Pour le cas du VIH/SIDA, les jeunes à l'âge de la première expérimentation sexuelle seront fortement exposés aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Le rapport de l'EDS IV, fait remarquer sur ce dernier point que seulement 28,5% des jeunes et adolescents ont fait leur test VIH et connaissent leur statut sérologique. Ces enjeux sont également propres à l'exode rural qui est de plus en plus observé.

15 Le rapport de dépendance est le rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants âgés de 0-14ans + personnes âgées 65 ans et plus) par l'effectif de la population en âge de travailler (15-64ans). Le résultat s'exprime sous forme de nombre de personnes à charges pour 100 « travailleurs ».

**Tableau 5.3 :** Répartition de la population projetée de la Région de l'Ouest par sexe selon les groupes d'âges quinquennaux en 2017.

| Groupes d'âges quinquennaux | Sexe | | | | Population totale |
|---|---|---|---|---|---|
| | Masculin | | Féminin | | |
| | Effectifs | Pourcentage (%) | Effectifs | Pourcentage (%) | |
| **TOTAL** | **928 026** | **47%** | **1 057 338** | **53%** | **1 985 364** |
| **0-4 ans** | 161 737 | 51% | 156 423 | 49% | 318 160 |
| **5-9 ans** | 150 145 | 51% | 144 031 | 49% | 294 176 |
| **10-14 ans** | 141 242 | 51% | 134 365 | 49% | 275 607 |
| **15-19 ans** | 116 417 | 49% | 121 395 | 51% | 237 812 |
| **20-24 ans** | 66 358 | 44% | 83 603 | 56% | 149 961 |
| **25-29 ans** | 44 026 | 40% | 64 818 | 60% | 108 844 |
| **30-34 ans** | 40 184 | 41% | 58 794 | 59% | 98 978 |
| **35-39 ans** | 36 260 | 41% | 52 790 | 59% | 89 050 |
| **40-44 ans** | 32 419 | 42% | 45 104 | 58% | 77 523 |
| **45-49 ans** | 29 810 | 42% | 40 648 | 58% | 70 458 |
| **50-54 ans** | 27 323 | 45% | 33 781 | 55% | 61 104 |
| **55-59 ans** | 20 225 | 44% | 25 664 | 56% | 45 889 |
| **60-64 ans** | 16 275 | 40% | 24 309 | 60% | 40 584 |
| **65-69 ans** | 15 472 | 37% | 25 945 | 63% | 41 417 |
| **70-74 ans** | 12 166 | 39% | 19 230 | 61% | 31 396 |
| **75-79 ans** | 8 622 | 41% | 12 265 | 59% | 20 887 |
| **80-84 ans** | 4 858 | 41% | 6 895 | 59% | 11 753 |
| **85 ans et plus** | 4 487 | 38% | 7 278 | 62% | 11 765 |

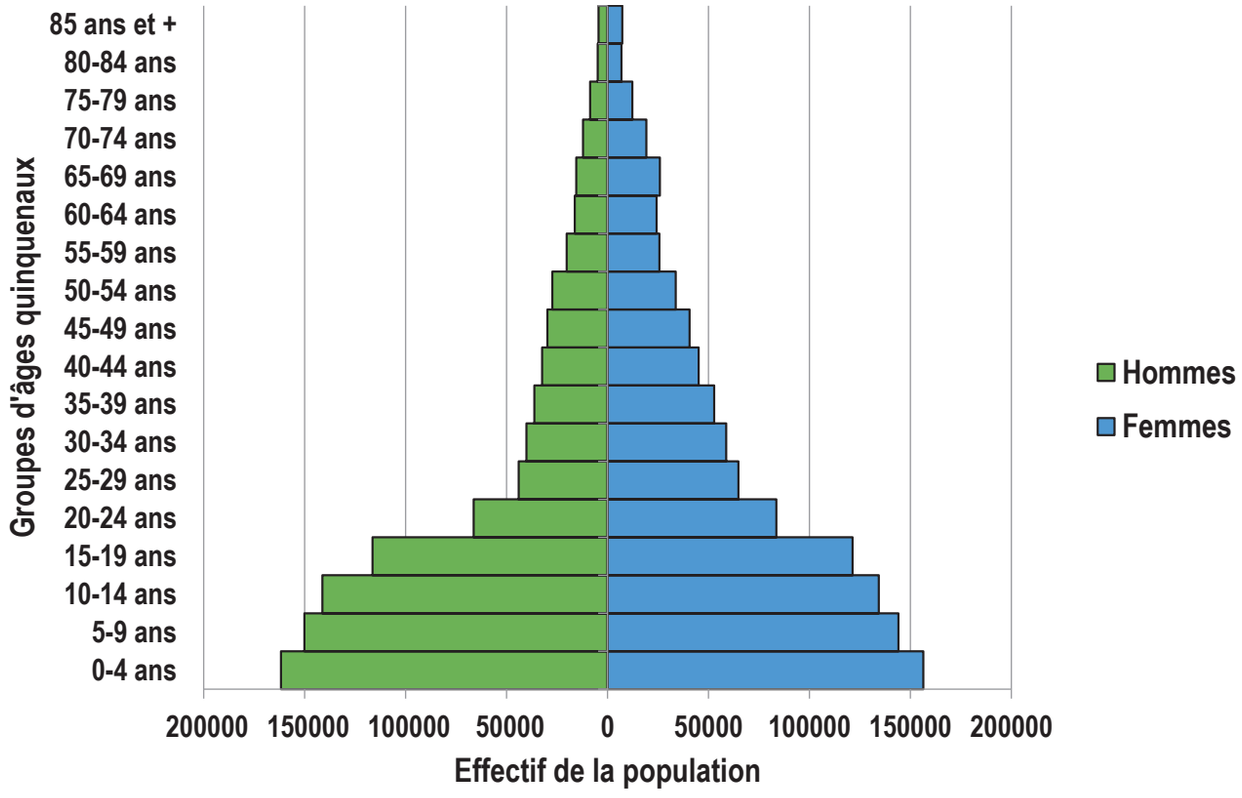
Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

Il ressort du tableau précédent que la population de la Région de l'Ouest est davantage dominée par les femmes (53% de femmes contre 47% pour les hommes). Cette tendance à la féminisation est également observée au niveau national, même si le gap entre les deux sexes n'est pas significatif (49,4% contre 50,6%). Dans les détails, il est à remarquer que, ce phénomène est prépondérant pour la tranche d'âges de 15 ans et plus, avec des écarts considérables pour la tranche d'âge de 85 ans et plus (un peu plus de trois personnes sur cinq pour ladite tranche d'âge serait des femmes). Par contre avant l'âge de 15 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la Région. Ce constat s'oppose à la littérature qui penche pour une forte mortalité masculine dans les premières années de vie.

Relativement à la pyramide des âges de la Région de l'Ouest, force est de constater qu'elle a une forme pyramidale traduisant ainsi la forte natalité dans la Région de l'Ouest. La population jeune observée dans ladite Région, peut traduire d'une part, les potentialités de la Région en termes de capital humain si certaines conditions sont réunies (éducation, formation, encadrement et insertion), et d'autre part, de nombreux défis à relever si lesdites conditions ne sont pas observées.

Par ailleurs, on peut remarquer que l'effectif de la population décroit au fur et à mesure que l'âge augmente, traduisant ainsi une relative faible espérance de vie. Cette tendance est conforme à celle observée au niveau national. Un peu plus d'une personne sur vingt représente une personne âgée (65 ans et plus) quel que soit le sexe. Pour ces personnes de troisième âge, le phénomène de mortalité est plus marqué chez les hommes que chez les femmes. La population active (15 à 64ans) celle qui est censée porter le développement à travers la force du travail et des investissements massifs peine à se mettre en place.

**Figure 5.1 :** Pyramides des âges de la population de la Région de l'Ouest Cameroun en 2017




Source : Exploitation des projections du BUCREP en 2017

## 5.2.1. Population de la Région de l'Ouest par Département et par Arrondissement

La répartition de la population de la Région de l'Ouest par Département est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 5.4 :** Effectif et densité de la population par Département dans la Région de l'Ouest en 2017.

| Départements | Populations | Superficie | Densité |
|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 337 512 | 1173 | 287,73 |
| HAUT- NKAM | 167 120 | 958 | 174,39 |
| HAUTS- PLATEAUX | 93 123 | 415 | 224,39 |
| KOUNG- KHI | 75 050 | 353 | 212,61 |

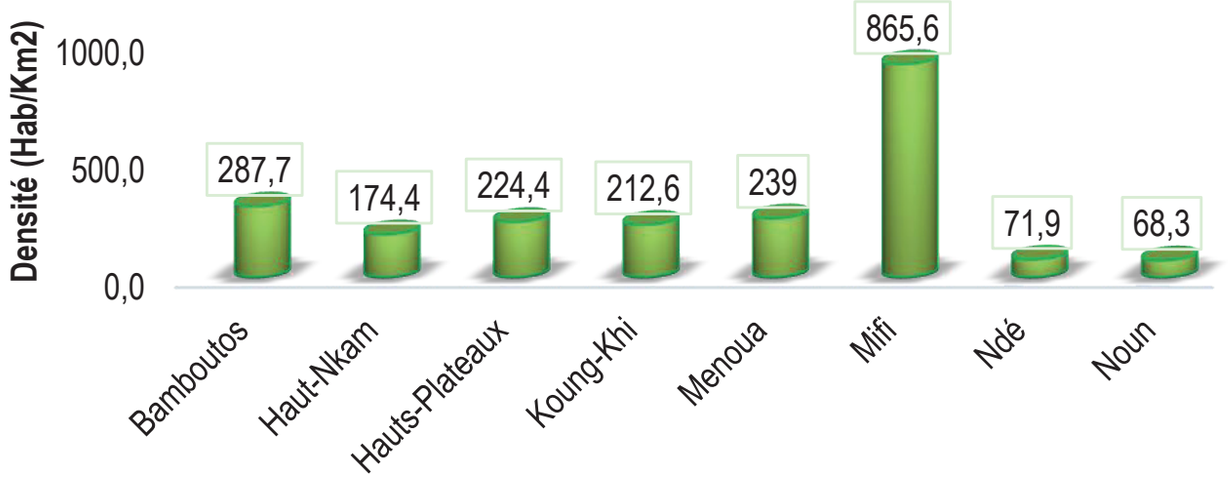
| Départements | Populations | Superficie | Densité |
|---|---|---|---|
| **MENOUA** | 329 843 | 1380 | 239,02 |
| **MIFI** | 347 956 | 402 | 865,56 |
| **NDE** | 109 480 | 1524 | 71,84 |
| **NOUN** | 525 280 | 7687 | 68,33 |
| **Total** | **1 985 364** | **13 892** | **142,91** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

Il ressort de ce tableau que, le Département le plus peuplé de la Région de l'Ouest est celui du Noun avec 525 280 habitants, soit 26% de l'effectif total.

Les densités de la population des Départements de la Région de l'Ouest comptent parmi les plus élevées du pays, soit 142,91 habitants au km2. Dans tous les Départements, les densités sont supérieures à 65 habitants au km². Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par des conditions naturelles favorables (terres arabes, climat tempéré et doux, désenclavement des départements) ; et d'autre part par une forte pression démographique sur les terres disponibles. La Mifi a une densité trois fois plus élevée que le deuxième Département le plus densément peuplé (Bamboutos). En effet ce Département abrite la capitale régionale siège des institutions (Bafoussam). Le Noun à la plus faible densité de la population. Il faut noter que ce Département qui représente plus de la moitié de la superficie de la Région de l'Ouest (55,33%), dispose de ce fait de vastes espaces non habités généralement dédiés à l'agriculture [16].

**Figure 5.2 :** Densité de la population de la Région de l'Ouest par Département.




Source : Exploitation des projections du BUCREP en 2017

16 L'on pourrait s'interroger sur le fait que la faible densité du Département du Noun n'attire pas toujours l'afflux des populations des Départements riverains. Quelques éléments d'explication pourraient être avancés. Ils résident en partie à l'accès à la terre et à la propriété foncière dans ledit Département. Le sultan et ses notables y jouent un rôle de premier plan, et il n'est pas du tout évident comme partout d'ailleurs, de remplir toutes les formalités pour avoir un titre de propriété. Or par expérience, les gens préfèrent s'installer ou ils ont de l'assurance qu'ils ne courent aucun risque de déguerpissement lorsqu'ils vont entreprendre. A cela s'ajoute le fait que les populations préfèrent louer leurs terres pour les activités agropastorales que de les céder, de surcroit aux « étrangers ». C'est le cas dans l'Arrondissement de Foumbot considéré comme l'un des principaux bassins de production dans la Région de l'Ouest, où nombre de cultivateurs résident hors de la ville et viennent par saison développer leurs activités. En dernier lieu, l'on pourrait également évoquer le fort exode rural des jeunes du Département du Noun vers les pays voisins (Guinée Equatoriale, Gabon, Congo...), dans les grandes métropoles (Douala, Yaoundé, Bafoussam) et même dans les villes émergentes comme Kye-Ossie pour la recherche de l'emploi.

### 5.2.1.1. Population du Département des Bamboutos

L'Arrondissement de Mbouda, chef-lieu du Département, est l'Arrondissement le plus peuplé avec une population estimée à 139 260 habitants, soit 3,26 fois plus élevé que l'Arrondissement de Babadjou estimé à 42 623 habitants. Les Arrondissements de Bactham et Galim occupent respectivement le deuxième et troisième rang avec 96 746 et 58883 âmes. Toutefois, une analyse par sexe montre que les femmes sont plus nombreuses à Bactham (58%) que dans les autres Arrondissements que sont Galim (52%) et Babadjou (55%).

**Tableau 5.5 :** Répartition de la population du Département des Bamboutos par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Homme | | Femme | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BABADJOU** | 42 623 | 19 180 | 45% | 23 443 | 55% |
| **BATCHAM** | 96 746 | 40 633 | 42% | 56 113 | 58% |
| **GALIM** | 58 883 | 28 264 | 48% | 30 619 | 52% |
| **MBOUDA** | 139 260 | 64 060 | 46% | 75 200 | 54% |
| **BAMBOUTOS** | 337 512 | 151 880 | 45% | 185 632 | 55% |
| BANWA | 13497 | 6 614 | 49% | 6 883 | 51% |
| BANKA | 29191 | 14 012 | 48% | 1 460 | 5% |
| Haut-Nkam | 167120 | 78 546 | 47% | 88 574 | 53% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.2. Population du Département du Haut Nkam

Bafang est l'Arrondissement le plus peuplé avec une population estimée à 34 421 habitants, et Bakou l'Arrondissement le moins peuplé. Bandja et Kekem ont des effectifs de population proches, il en est de même de Banwa et Bana, même si le gap semble plus important dans ces deux Arrondissements que dans ceux de Bandja et Kekem. Toute chose égale par ailleurs, on constate que la tendance observée au niveau régional sur la prédominance des femmes dans la population est observée dans tous les Arrondissements.

**Tableau 5.6 :** Répartition de la population du Département du Haut-Nkam par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Homme | | Femme | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BAFANG** | 34421 | 16 178 | 47% | 18 243 | 53% |
| **BAKOU** | 6066 | 2 912 | 48% | 3 154 | 52% |
| **BANA** | 11836 | 5 563 | 47% | 6 273 | 53% |
| **BANDJA** | 35702 | 16 423 | 46% | 19 279 | 54% |
| **KEKEM** | 36407 | 17 475 | 48% | 18 932 | 52% |
| **BANWA** | 13497 | 6 614 | 49% | 6 883 | 51% |
| **BANKA** | 29191 | 14 012 | 48% | 1 460 | 5% |
| **Haut-Nkam** | **167120** | **78 546** | **47%** | **88 574** | **53%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.3. Population du Département des Hauts Plateaux

Dans le Département des Hauts- plateaux, Bamendjou et Baham se positionnent comme les Arrondissements les plus peuplés. L'Arrondissement de Bangou estimé à 19 055 habitants est 1,64 fois plus peuplé que celui de Batie considéré comme le « parent pauvre » en termes de peuplement dans ce Département. Dans tous les Arrondissements, les femmes prédominent sur les hommes.

**Tableau 5.7 :** Répartition de la population du Département des Hauts Plateaux par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Homme | | Femme | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BAFANG** | 34421 | 16 178 | 47% | 18 243 | 53% |
| **BAKOU** | 6066 | 2 912 | 48% | 3 154 | 52% |
| **BANA** | 11836 | 5 563 | 47% | 6 273 | 53% |
| **BANDJA** | 35702 | 16 423 | 46% | 19 279 | 54% |
| **KEKEM** | 36407 | 17 475 | 48% | 18 932 | 52% |
| **BANWA** | 13497 | 6 614 | 49% | 6 883 | 51% |
| **BANKA** | 29191 | 14 012 | 48% | 1 460 | 5% |
| **Haut-Nkam** | **167120** | **78 546** | **47%** | **88 574** | **53%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.4. Département du Koung-Khi

Le Département du Koung-Khi compte trois (03) Arrondissements à savoir Poumougne, Bayangam et Djebem. La répartition spatiale de la population dans chaque Arrondissement montre que Poumougne est plus peuplé avec une population estimée à 46 905 habitants. L'Arrondissement de Djebem est le moins peuplé (12 682 habitants). Une répartition par sexe montre que dans l'ensemble, les femmes sont les plus nombreuses dans tous Arrondissements. Pour le cas de Poumougne, l'écart entre les deux sexes est en faveur des femmes, soit près de 8%.

**Tableau 5.8 :** Répartition de la population du Département du Koung-Khi par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Homme | | Femme | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BAYANGAM** | 15 463 | 7 113 | 46% | 8 350 | 54% |
| **POUMOUGNE** | 46905 | 21 576 | 46% | 25 329 | 54% |
| **DJEBEM** | 12682 | 5 834 | 46% | 6 848 | 54% |
| **Koung Khi** | **75050** | **34 523** | **46%** | **40 527** | **54%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.5. Département de la Menoua

La répartition spatiale de la population dans le Département de la Menoua est disproportionnée. L'Arrondissement de Dschang avec comme chef-lieu Dschang, ville universitaire et touristique concentre près de 40% (39,46%) de l'effectif de la population du Département. Il est suivi par les Arrondissements de Penka-Michel et de Nkong-Ni. Le Département de Fokoué avec un effectif de la population estimé à 11 053 habitants est près de 10 fois moins peuplé que celui de Dschang. Comme dans tous les autres Arrondissements, les femmes sont prédominantes.

**Tableau 5.9 :** Répartition de la population du Département de la Menoua par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Homme | | Femme | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **DSCHANG** | 117 024 | 55 001 | 47% | 62 023 | 53% |
| **FOKOUE** | 11 053 | 4 863 | 44% | 6 190 | 56% |
| **NKONG-NI** | 61 599 | 25 872 | 42% | 35 727 | 58% |
| **PENKA MICHEL** | 75 182 | 32 328 | 43% | 42 854 | 57% |
| **SANTCHOU** | 43 260 | 20 332 | 47% | 22 928 | 53% |
| **FONGO TONGO** | 21 725 | 9 342 | 43% | 12 383 | 57% |
| **MENOUA** | **32 9843** | **148 429** | **45%** | **181 414** | **55%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.6. Département de la Mifi

La Mifi, Département abritant la capitale régionale de l'Ouest, présente une répartition spatiale de la population moins disproportionnée par rapport aux autres Départements. Les Arrondissements de Bafoussam 1er et 2e ont des effectifs respectifs de 113 508 et 139 990 habitants. S'il est vrai que ces trois Arrondissements ont des spécificités proches, la tendance observée au niveau régionale sur la prédominance des femmes sur les hommes se confirme dans lesdits Arrondissements. Les écarts en faveur des femmes sont respectivement de 51% de femmes (Bafoussam I), 52 % de femmes (Bafoussam II) et de 53% (Bafoussam III).

**Tableau 5.10 :** Répartition de la population du Département de la Mifi par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Homme | | Femme | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BAFOUSSAM 1** | 113508 | 55 619 | 49% | 57 889 | 51% |
| **BAFOUSSAM 2** | 139990 | 67 195 | 48% | 72 795 | 52% |
| **BAFOUSSAM 3** | 94458 | 44 395 | 47% | 50 063 | 53% |
| **MIFI** | **347956** | **167 019** | **48%** | **180 937** | **52%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.7. Population du Département du Ndé

On observe dans l'ensemble que Bangangté est l'Arrondissement le plus peuplé avec une population estimée à 73405 habitants. Bazou et Tonga ont des effectifs de population proches respectivement 17 212 et 15 615 habitants. Bassamba est l'Arrondissement le moins peuplé de la Région avec 3 248 habitants pour 1 527 hommes et 1 721 femmes. L'écart important observé entre le chef-lieu du Département et les Arrondissements s'explique par la fonction administrative et universitaire de celle-ci.

**Tableau 5.11:** Répartition de la population du Département du Ndé par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Masculin | | Féminin | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BANGANGTE** | 73405 | 35 968 | 49% | 37 437 | 51% |
| **BASSAMBA** | 3248 | 1 527 | 47% | 1 721 | 53% |
| **BAZOU** | 17212 | 8 262 | 48% | 8 950 | 52% |
| **TONGA** | 15615 | 7 651 | 49% | 7 964 | 51% |
| **NDE** | **109480** | **53 645** | **49%** | **55 835** | **51%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

### 5.2.1.8. Département du Noun

Les Arrondissements de Foumban et Foumbot respectivement chef-lieu du Département et grand bassin de production dans la Région de l'Ouest concernent à eux près de 40,16% de la population du département. A l'instar des autres Arrondissements, la population est inégalement répartie sur le Département. La répartition par sexe de la population dans l'Arrondissement de Magba montre qu'avec un écart de 668 femmes, cet arrondissement est celui ou les effectifs entre les sexes se rapprochent le plus. Njimom reste le Département le moins peuplé du Département avec 27 682 habitants.

**Tableau 5.12 :** Répartition de la population du Département du Noun par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Population | Masculin | | Féminin | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif | Pourcentage (%) | Effectif | Pourcentage (%) |
| **BANGOURAIN** | 35640 | 16 394 | 46% | 19 246 | 54% |
| **FOUMBAN** | 122707 | 58 899 | 48% | 63 808 | 52% |
| **FOUMBOT** | 88284 | 43 259 | 49% | 45 025 | 51% |
| **KOUOPTAMO** | 56295 | 27 022 | 48% | 29 273 | 52% |
| **KOUTABA** | 56756 | 27 243 | 48% | 29 513 | 52% |
| **MAGBA** | 41124 | 20 151 | 49% | 20 973 | 51% |
| **MALENTOUEN** | 52081 | 24 999 | 48% | 27 082 | 52% |
| **MASSANGAM** | 44711 | 21 908 | 49% | 22 803 | 51% |
| **NJIMOM** | 27682 | 13 011 | 47% | 14 671 | 53% |
| **NOUN** | **525280** | **252 134** | **48%** | **273 146** | **52%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

## 5.2.2. Répartition de la population de la Région de l'Ouest selon le milieu de résidence

Toute chose égale par ailleurs, on peut observer dans l'ensemble que, la population résidente en milieu rural reste élevée par rapport à celle résidente en milieu urbain sur la période de 2005 à 2017. Cette prédominance du milieu rural sur l'urbain n'est pas observée dans toute la Région. En effet, certaines villes à cause de leur fonction économique, administrative (Bafoussam) et universitaire (Dschang, Bangangté) ont une forte urbanisation. D'autres villes par contre (Foumban et Foumbot) se démarquent par des activités agropastorales. La répartition par milieu de résidence de la population de la Région de l'Ouest par Arrondissement est présentée en annexe 3.

**Tableau 5.13 :** Répartition par Département de la population de la Région de l'Ouest selon le milieu de résidence.

| Circonscriptions administratives | Population urbaine | | Population rurale | | Total Population | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2005 | 2017 | 2005 | 2017 | 2005 | 2017 |
| BAMBOUTOS | 60 294 | 69 594 | 232 116 | 267 918 | 292 410 | 337 512 |
| HAUT - NKAM | 64 504 | 74 454 | 80 282 | 92 666 | 144 786 | 167 120 |
| HAUTS-PLATEAUX | 13 534 | 15 622 | 67 144 | 77 501 | 80 678 | 93 123 |
| KOUNG - KHI | 24 019 | 27 724 | 41 002 | 47 326 | 65 021 | 75 050 |
| MENOUA | 80 475 | 92 888 | 205 289 | 236 955 | 285 764 | 329 843 |
| MIFI | 239 287 | 276 197 | 62 169 | 71 759 | 301 456 | 347 956 |
| NDE | 47 555 | 54 891 | 47 294 | 54 589 | 94 849 | 109 480 |
| NOUN | 202 893 | 234 189 | 252 190 | 291 091 | 455 083 | 525 280 |
| REGION DE L'OUEST | 732 561 | 845 558 | 987 486 | 1 139 806 | 1 720 047 | 1 985 364 |

Source : 3ièmeRGPH 2005, exploitation des projections du BUCREP 2017

## 5.3. DYNAMIQUE DE CERTAINS PARAMATRES DEMOGRAPHIQUES DANS LA REGION

De manière générale, la dynamique démographique s'apprécie à travers les phénomènes démographiques tels que la fécondité, la mortalité et la migration.

### 5.3.1. Niveau et tendance de la fécondité

Les résultats du MICS 5 (2014) montre que l'Indice Synthétique de Fécondité dans la Région de l'Ouest reste élevé (5,6) contre une moyenne nationale de 4,9 pour la même période. Par contre la fécondité des adolescentes reste faible au niveau de la Région (99) par rapport à la tendance nationale (119), le gap de 20 points montre que les filles adolescentes résidentes de la Région de l'Ouest n'entrent pas rapidement en vie féconde.

Toutefois, il est difficile de se prononcer si cette tendance à la hausse de la fécondité va se confirmer à long terme, au vue des politiques qui sont mises sur pied pour limiter les naissances (dividendes démographique[17]) ou du moins pour encourager la parenté responsable. Ne perdons pas également de vue que des facteurs socioculturels (niveau d'instruction, appartenance religieuse) et la situation de la femme par rapport à l'activité économique sont des facteurs qui pourraient influencer fortement la fécondité (Arthur Haupt et Thomas T. Kane, 2004).

**Tableau 5.14 :** Indicateurs de fécondité dans la Région de l'Ouest

| Indicateurs | Ouest | Cameroun |
|---|---|---|
| **ISF (Indice Synthétique de Fécondité)** | 5,6 | 4,9 |
| **Taux de fécondité des adolescents (15-19ans) pour mille** | 99 | 119 |

Source : MICS 5, 2014

17 Dividendes démographiques désigne le gain économique que pourrait tirer un pays suite à la modification de la structure par âge de sa population, suivi d'investissements massifs nouveaux dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'économie.

**Tableau 5.15 :** Taux Brut de Natalité et indice synthétique de fécondité de la Région de l'Ouest par milieu de résidence

| Indicateurs | Ouest | | | Cameroun | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble |
| **TBN (pour mille)** | 25,1 | 24,3 | 24,6 | 20,8 | 24,0 | 22,5 |
| **ISF**[18] | 4 | 4,9 | 4,5 | 3,6 | 4,7 | 4,1 |

Source : BUCREP 2005

Il ressort des résultats du tableau précédent que le milieu de résidence est un facteur déterminant dans les différences de fécondité. Il est révélateur des comportements procréateurs différenciés entre le milieu urbain et le milieu rural. On observe pour le cas de la Région de l'Ouest comme au niveau national que la fécondité reste élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce différentiel pourrait s'expliquer d'une part, par des comportements sexuels et matrimoniaux différents, caractérisés par des différences d'âge d'entrée en union et d'autres part, par des inégalités d'accès à l'éducation et l'utilisation des moyens contraceptifs modernes et traditionnels.

### 5.3.2. Niveau et tendance de la mortalité

La mortalité est un phénomène démographique dont la prise en compte est importante pour la planification du développement. A l'analyse du tableau ci-dessous, on relève que dans l'ensemble, les indicateurs de mortalité de la Région de l'Ouest sont tous inférieurs à ceux observés au niveau national. Ce qui veut dire d'emblée que le risque de mortalité pour un enfant né vivant dans la Région de l'Ouest, est plus faible par rapport à celui considéré au niveau national. Toutefois, il existe des disparités entre les différents quotients de mortalité dans la Région. Avec un quotient estimé à 83 décès pour mille naissances vivantes, la mortalité infanto-juvénile reste la plus élevée, tandis que la mortalité néonatale est la plus faible (14 décès pour mille naissances vivantes). Pour ce qui est de la mortalité infantile et juvénile, l'on constate que le risque pour un enfant né vivant de décéder avant son premier anniversaire est le même que celui d'un enfant né vivant âgé d'un an de décéder avant d'atteindre son quatrième anniversaire (42‰ pour chacun). Lorsque l'on fait le rapport du quotient de mortalité néonatale avec le quotient de mortalité infanto-juvénile, on se rend compte qu'un peu plus d'un sixième des décès de moins de 5 ans surviennent au cours du premier mois de vie. Le quotient de mortalité infantile est l'un des meilleurs indicateurs de développement économique et social d'un pays. Bien qu'il naisse plus de garçons que de filles, ils courent un risque plus élevé de mourir avant d'atteindre le premier anniversaire que leurs sœurs quel que soit le milieu de résidence. En effet, au niveau national, le risque de décéder pour un garçon est de (81,0‰) contre (73,3‰) pour une fille.

18 L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) représente le nombre de naissances vivantes qu'une femme aurait si elle était soumise aux taux actuels de fécondité par âge durant ses années de procréation (15-49 ans).

**Tableau 5.16 :** Indicateurs de mortalité dans la Région de l'Ouest.

| Indicateurs de mortalité | Ouest | Cameroun |
|---|---|---|
| **Quotient de mortalité néonatale[19] (NN)** | 14 | 31 |
| **Quotient de mortalité post néonatale[20] (PNN)** | 28 | 34 |
| **Quotient de mortalité infantile[21] ($_1Q^0$)** | 42 | 66 |
| **Quotient de mortalité juvénile[22] ($_4Q^1$)** | 42 | 50 |
| **Quotient de mortalité infanto-juvénile[23] ($_5Q^0$)** | 83 | 112 |

Source : Rapport MICS 2014

A l'analyse des indicateurs de mortalité par milieu de résidence, force est de constater que la mortalité est plus observée en milieu rural (9,9 ‰) qu'en milieu urbain (8,8 ‰) dans la Région de l'Ouest. Ce qui corrobore avec la tendance observée au niveau national (11,6‰) pour le milieu rural, contre (9,9 ‰). Ce différentiel de mortalité entre milieu urbain et rural, pourrait s'expliquer par la présence des structures sanitaires en milieu urbain (plateau technique plus dense, personnel qualifié...), comparativement au milieu rural ou l'on remarque que la mortalité infantile est très sensible aux conditions de vie des parents, se caractérisant entre autres par un faible accès aux infrastructures socio-sanitaires, un faible recours à la vaccination, un niveau d'instruction bas, de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement et un pouvoir d'achat très faible.

**Tableau 5.17 :** Taux Brut de Mortalité de la Région de l'Ouest et par milieu de résidence

| Indicateurs | Ouest | | | Cameroun | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble |
| **TBM [24] (pour mille)** | 8,8 | 9,9 | 9,4 | 9,9 | 11,6 | 10,8 |

Source : BUCREP 2005

## 5.3.3. Niveau et tendance de la migration[25]

Les migrations internes[26] se distinguent généralement des migrations internationales[27]. Pour une étude à vocation régionale, la migration interne, sera examinée en profondeur. Il est possible de caractériser l'ampleur des changements de lieu de résidence, donc des migrations, par l'indice de mobilité résidentielle qui mesure la part de la population ayant changé de lieu de résidence au moins une fois au cours de son existence. En outre, l'indice de mobilité ainsi défini met en exergue la part de la population impliquée dans le processus de redistribution spatiale de la population. Il s'agit en fait de l'ampleur minimale des migrations. A partir des résultats du tableau ci-après, la mobilité résidentielle de la Région est assez forte.

19 Le quotient de mortalité néonatale mesure la probabilité pour un enfant né vivant de décéder dans le premier mois de sa vie pour mille naissances vivantes durant la même période ;
20 Le quotient de mortalité post néonatale mesure la probabilité pour un enfant né vivant de décéder entre le 28 jours et un an pour mille naissances vivantes durant la même période ;
21 Le quotient de mortalité infantile mesure la probabilité pour un enfant né vivant de décéder avant son premier anniversaire pour mille naissances vivantes durant la même période ;
22 Le quotient de mortalité juvénile mesure la probabilité pour un enfant survivant à son premier anniversaire de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire pour mille naissances vivantes;
23 Le quotient de mortalité infanto-juvénile est la probabilité pour qu'un enfant de décéder avant le cinquième anniversaire pour mille naissances vivantes
24 Le Taux Brut de Mortalité (TMB) est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année pour mille habitants ;
25 La migration c'est le déplacement d'une personne quittant son lieu de résidence ou de naissance vers un autre ;
26 La migration interne est celle qui se déroule à l'intérieur d'un pays. Elle peut être soit entre Arrondissement, Département, ou entre Région ;
27 La migration internationale est celle qui se fait d'un pays à un autre.

Parmi les 1.720.047 habitants recensés dans la Région de l'Ouest en novembre 2005, 1.277.342 étaient des non migrants. L'indice de mobilité résidentielle, qui y est de 25,74%, peut être qualifié de modéré, un habitant de cette Région sur quatre a changé au-moins une fois de lieu de résidence au cours de sa vie. Cet indice de mobilité résidentielle est légèrement plus élevé chez les hommes (26,16%) que chez les femmes (25,37%). La moyenne régionale masque d'importantes disparités départementales : la plus grande valeur de l'indice est observée dans le Département de la Mifi (42,21%) et la plus faible dans le Département des Bamboutos (15,93%).

L'indice de mobilité résidentielle relativement élevé dans le Département de la Mifi se justifie par la présence de Bafoussam, chef-lieu de la Région de l'Ouest et 4ème ville du Cameroun par son poids démographique. Dans les Départements des Hauts Plateaux, du Koung Khi, de la Menoua et du Noun, la mobilité résidentielle concerne environ un habitant sur cinq : les indices de mobilité résidentielle y sont respectivement de 20,54%, 20,17%, 19,88% et 21,75%. Les Départements du Haut Nkam et du Ndé ont des indices de mobilité résidentielle respectifs de 31,28% et 40,15%.

**Tableau 5.18 :** Indices de mobilité résidentielle des résidents[28] de la Région de l'Ouest selon le Département de résidence (%).

| Statut migratoire | Département de résidence | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Bamboutos | Haut-Nkam | Haut-Plateaux | Koung-khi | Menoua | Mifi | Ndé | Noun | Total |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Total | 292410 | 144786 | 80678 | 65021 | 285764 | 301456 | 94849 | 455083 | 1720047 |
| Non migrants | 245824 | 99490 | 64109 | 51905 | 228956 | 174211 | 56764 | 356083 | 1277342 |
| Migrants | 46586 | 45296 | 16569 | 13116 | 56808 | 127245 | 38085 | 99000 | 442705 |
| Indice de mobilité résidentielle | 15,93 | 31,28 | 20,54 | 20,17 | 19,88 | 42,21 | 40,15 | 21,75 | 25,74 |
| **Masculin** | | | | | | | | | |
| Total | 131902 | 68730 | 35648 | 30128 | 128919 | 144488 | 46088 | 219575 | 805478 |
| Non migrants | 110863 | 47634 | 27958 | 23777 | 101628 | 83151 | 27289 | 172482 | 594782 |
| Migrants | 21039 | 21096 | 7690 | 6351 | 27291 | 61337 | 18799 | 47093 | 210696 |
| Indice de mobilité résidentielle | 15,95 | 30,09 | 21,57 | 21,08 | 21,17 | 42,45 | 40,79 | 21,45 | 26,16 |
| **Féminin** | | | | | | | | | |
| Total | 160508 | 76056 | 45030 | 34893 | 156845 | 156968 | 48761 | 235508 | 914569 |
| Non migrants | 134961 | 51856 | 36151 | 28128 | 127328 | 91060 | 29475 | 183601 | 682560 |
| Migrants | 25547 | 24200 | 8879 | 6765 | 29517 | 65908 | 19286 | 51907 | 232009 |
| Indice de mobilité résidentielle | 15,92 | 31,82 | 19,72 | 19,39 | 18,82 | 41,99 | 39,55 | 22,04 | 25,37 |

Source : RGPH (2005)

28 Nous précisons ici que la mobilité résidentielle des résidents renvoie à la mobilité intra régionale (celle qui s'effectue à l'intérieur d'une Région entre les Départements de cette Région ou entre les arrondissements de ladite Région). Elle a été captée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005. Pour ce qui concerne la mobilité inter Régionale (qui renvoie à la mobilité entre une Région et une autre, les flux entrants et sortants vont d'une Région à l'autre.). Il est impossible d'avancer quelques chiffres car difficilement captable.

Il découle de ces indicateurs la différenciation des comportements migratoires entre les deux sexes dans la Région de l'Ouest. En effet, on observe qu'à l'échelle de la Région, les hommes ont une mobilité plus grande (26,16%) que les femmes (25,37%). L'exception est faite pour le Département du Haut-Nkam où les femmes semblent plus migrées que les hommes (31, 82% contre 30,09%). Cette forte implication des hommes dans le processus migratoire s'explique en général par les déplacements pour motifs économiques, et d'emplois.

### 5.3.4. Personnes Déplacées Internes (PDI) dans la Région de l'Ouest et refugiés suite à la crise sociopolitique dans les Régions du Nord -Ouest et du Sud-Ouest

La crise qui a débuté en octobre 2016 dans les Régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest) du Cameroun par des revendications corporatistes d'enseignants et d'avocats s'est muée en 2017 en insurrection armée, et a dégénéré peu à peu en guerre civile. Il est aujourd'hui très difficile d'avancer quelques chiffres fiables sur la situation des PDI et des refugiés victimes de cette crise. Selon le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), le conflit a tué au moins 1850 personnes depuis septembre 2017, une majorité d'écoles est fermée depuis deux ans, plus de 170 villages détruits, 530 000 PDI et 35 000 réfugiés au Nigéria pour la plupart des femmes et des enfants. Les Régions francophones du pays et plus précisément la Région de l'Ouest frontalière avec les Régions anglophones subit les effets de cette crise.

Si le Département de la Menoua, considéré à la fois comme un foyer d'accueil des déplacés de la crise anglophone et une victime collatérale est le plus touché, ceux des Bamboutos et du Noun ne sont pas en reste à travers des attaques récurrentes qui ont détruit des vies et anéanti chez certains tout espoir d'un lendemain meilleur. Des six Arrondissements que compte l'unité administrative la plus touchée, quatre sont frontaliers avec la Région du Sud-Ouest. Il s'agit des Arrondissements de Nkong-Ni (Bafou) limitrophe avec l'Arrondissement de Wabane, de Fongo-Tongo (Fongo-tongo) limitrophe avec l'Arrondissement d'Alou; de Dschang (Fongo-Ndeng) et de Sancthou (Fondonnera) limitrophe avec l'Arrondissement de Fontem.

Selon les statistiques de la Croix Rouge Camerounaise, le Département de la Menoua a enregistré jusqu'au mois de décembre 2018, 4 652 déplacés appartenant à 589 familles. Ce chiffre se répartit comme ci-après :

- 245 familles hébergent 2 364 personnes dans la commune de Dschang ;
- 175 familles hébergent 1 160 personnes dans la commune de Santchou ;
- 104 familles hébergent 690 personnes pour la commune de Fongo-Tongo ;
- 42 familles hébergent 216 personnes dans la commune de Nkong-Zem ;
- 23 familles hébergent 222 personnes dans la commune de Penka-Michel.

Outre la Menoua, le Département des Bamboutos, frontalier avec le Sud-Ouest et le Nord-Ouest est victime de quelques assauts des sécessionnistes. Selon le préfet du Département des Bamboutos, les chiffres officiels font état de ce que 20 000 déplacés anglophones ont élu domicile dans le Département des Bamboutos. «Babadjou, le village le plus proche de Bamenda, situé à seulement une dizaine de kilomètres de la Région du Nord-Ouest, reçoit à lui seul, plus de 7 000 déplacés»[29]. Les populations sont sur le qui-vive exactement comme celles de Bangang proche du Lebialem ou la peur de voir l'incursion des attaques sécessionnistes paralyse leurs activités économiques et de mise. L'on se souvient de l'attaque le 26 juin 2018 dernier de la brigade de gendarmerie de Babadjou par un groupe d'hommes armés présentés comme des «Amba boys[30]» et du lycée bilingue de zavion qui a été mis à feu.

29 Extrait tiré dans le journal Mutations du 23 avril 2019, lors d'un l'entretien accordé au Préfet des Bamboutos et le faisant un zoom sur les conséquences de la crise anglophone dans la région de l'Ouest, voisine du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

30 C'est le nom attribué aux combattants sécessionnistes.

Dans le Département du Noun, les PDI affluent principalement dans les villes de Malentouen, Foumban, Koutaba, Njimon et Kouoptamo. Les séparatistes ont à plusieurs reprises fait des incursions punitives dans l'Arrondissement de Bangourain limitrophe par une rivière d'environ trois mètres de large de la localité de Bangolan (Nord-Ouest). Plus de 60 habitations ont été incendiées, deux morts enregistrés, des véhicules brûlés, de nombreux blessés et une quarantaine de pêcheurs ressortissants enlevés, accentuant ainsi le phénomène de kidnapping avec demande de rançon qui avait pris de l'ampleur. Quelques attaques à Galim (dans les groupements de Bagam et Bamenyam), limitrophes avec le Département du Ngokentudja, ont aussi été attribuées aux séparatistes, causant ainsi des morts.

L'impact de cette crise au plan éducatif, social, et économique est considérable dans la Région de l'Ouest: Au plan éducatif, on note le surpeuplement de la population scolaire et universitaire dans les écoles, collèges, lycées et universités. Ce surpeuplement serait dû à une forte demande éducative des élevés et étudiants provenant des Régions en crise, car la majorité d'enfants et étudiants ne sont plus scolarisés depuis deux à trois ans malgré les efforts louables du Gouvernement. Selon les acteurs du système éducatif, ce surpeuplement de la population scolaire et universitaire impacte négativement sur le pilotage des élèves et étudiants au niveau pédagogique. Les salles de classe et amphis accueillent plus d'apprenants que le nombre prévu, les enseignants sont surchargés ce qui pourrait remettre en cause la qualité de l'encadrement et des enseignements.

Au plan social, on observe une forte demande en termes de logements sociaux déjà déficitaire avant la crise, le développement de la prostitution des jeunes filles dans des villes métropoles (Dschang, Bafoussam, Mbouda, Foumban et Foumbot), dû en partie au décrochage scolaire et au manque de moyens financiers pour survivre, ainsi que des grossesses précoces. Le conflit est également dévastateur pour l'économie nationale et locale. Selon le Groupement inter patronal du Cameroun (GICAM), en juillet 2018, la crise sociopolitique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest avait déjà entrainé une perte de 269 milliards de francs CFA, détruit 6 434 emplois formels, et menaçait 8 000 autres emplois. Les activités commerciales sont au ralentis d'une part, à cause des journées mortes « ghost town » décrétés dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest par les sécessionnistes, ce qui empêchent certains commerçants de s'approvisionner, et d'autre part, du fait que plusieurs entrepreneurs ressortissants des Régions se sont convertis à d'autres activités ou ont tout simplement cessé leurs activités.

## 5.4.MATRICE FFOM DU DIAGNOSTIC DE LA DEMOGRAPHIE DANS LA REGION DE L'OUEST

**Tableau 5.19 : Analyse FFOM du Diagnostic de la Démographie de la Région de l'Ouest.**

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Population jeune pouvant constituer une main d'œuvre vivrière. | • Recrudescence de l'exode rural vers d'autres Régions ;<br>• Pression sur les terres due à la forte densité de la population dans le plateau Bamiléké ;<br>• Manque de données au niveau de la Région sur les aspects démographiques, tant au niveau des départements que des Arrondissements sur des indicateurs tels que l'ISF, espérance de vie, la mortalité pour la planification ;<br>• Densité de population très élevée dans certains Départements (Mifi, Menoua, Bamboutos) entrainant une forte pression sur les terres, alors que d'autres Départements sont pratiquement vides (Noun, Ndé) ;<br>• Taux de mortalité infanto-juvénile encore élevé ;<br>• Taux de mortalité infanto-juvénile encore élevé. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Diasporas actives. | • Migration pour motif économique des jeunes ;<br>• Flux migratoire incontrôlé ;<br>• Influence de la culture occidentale sur les us coutumes de la Région. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019



06

# SECTEURS ET ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

# CHAPITRE 6 :
# SECTEURS ET EQUIPEMENTS SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF

L'éducation et la santé sont de toute évidence l'un des instruments les plus puissants pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que pour jeter les bases d'une croissance économique solide. Sans éducation et sans santé, aucun développement humain, social, sanitaire ou économique n'est possible, d'où l'importance qui leur est accordée dans la planification et l'aménagement du territoire. La première section de ce chapitre porte sur l'organisation de l'offre et de la demande couvrant tous les niveaux d'éducation, de la maternelle au supérieur, ainsi que la recherche scientifique et la formation professionnelle dans la Région de l'Ouest. Le diagnostic du système de santé quant à lui s'appesanti sur l'offre en infrastructures sanitaires, leur nombre, leur répartition géographique, leur taux de couverture de la population, leur état et leur équipements ; ainsi que la disponibilité des ressources humaines affectées à ce secteur, leur nombre, leurs qualifications et leur répartition dans la Région. Le profil épidémiologique, l'approvisionnement en médicament avec notamment le phénomène des médicaments de rue repondue dans la Région, de même que la médecine traditionnelle ont également fait l'objet d'analyses. Les deux dernières sections portent sur l'offre culturelle et en équipement sportif.

## 6.1. EDUCATION ET FORMATION

L'éducation et la formation sont des secteurs clés de la vie d'une nation car elles ont des impacts remarquables sur la société et l'avenir de la nation. L'éducation garantit la formation du modèle de citoyen prévu par la loi n°98/004 du 14 Avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun. D'après cette loi, la mission générale de l'éducation est « la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ». Ainsi, l'objectif de l'éducation-formation au Cameroun est de former un homme accompli dans sa quadruple dimension, c'est-à-dire l'homme doté des savoirs, des savoir-faire, du savoir-être et du savoir-vivre ensemble.

Le secteur de l'éducation est orienté par trois documents de référence qui définissent la politique éducative du Cameroun. Il s'agit de la Vision du Développement du Cameroun à l'horizon 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020) et le Document de Stratégie pour le Secteur de l'Education et de la formation (DSSEF 2013-2020). Cette politique est implémentée dans les unités administratives et dans les collectivités territoriales décentralisées à travers les processus de décentralisation et de déconcentration. La Région de l'Ouest du Cameroun comme l'ensemble des Régions du pays offre à des degrés et échelles divers les différents services relevant du secteur de l'éducation/formation.

### 6.1.1. Education de base dans la Région de l'Ouest du Cameroun

Dans la Région de l'Ouest, on compte 40 Inspections d'Arrondissement et 08 Délégations Départementales coordonnées par une Délégation Régionale dont le rôle est d'assurer l'implémentation de la politique nationale de l'Education de Base. Le diagnostic du secteur de l'Education de Base s'est fait à la lumière des données de l'année 2017. Il met en relief l'ensemble de l'offre et la demande de formation ainsi que l'évaluation de la performance du système éducatif régional.

### 6.1.1.1. Offre de formation d'enseignement maternel et primaire

L'offre d'éducation concerne l'ensemble des établissements scolaires, les infrastructures et équipements et le personnel enseignant suivant leur distribution spatiale dans la Région.

#### 6.1.1.1.1. Infrastructures et équipements scolaires dans l'éducation de base

Les données statistiques de l'enseignement primaire et maternel dans l'ensemble de la Région de l'Ouest au cours de l'année scolaire 2016-2017 ont permis de compter 3 054 écoles dont 992 écoles maternelles et 2 062 écoles primaires (Tableau 6-1). Ces infrastructures sont partagées dans l'ensemble de la Région par les différents ordres d'enseignement à savoir le public, le privé confessionnel et le privé laïc (figures 6-1 et 6-2). Les écoles des parents bien qu'étant prises en charge par les communautés locales appartiennent au secteur public. Les écoles des parents bien que prises en charge à la création par les communautés locales ainsi que pendant les premières années de fonctionnement, sont plus tard transformées en écoles publiques.

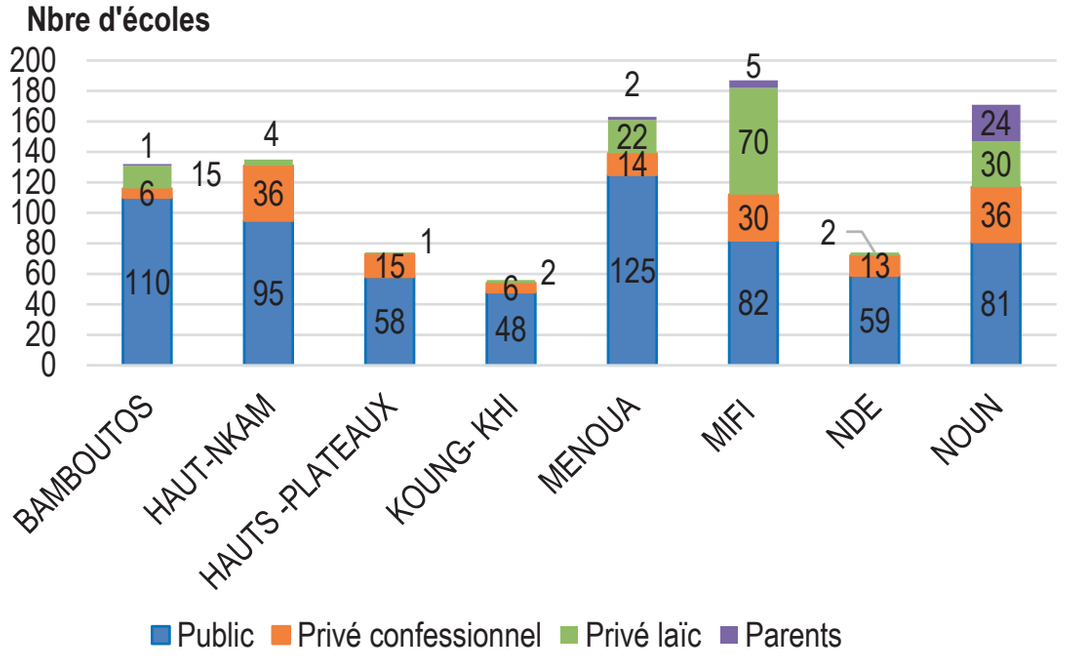
**Tableau 6.1 :** Répartition de l'offre d'éducation dans l'éducation de base.

| DEPARTEMENT | Ordre | ENSEIGNEMENT MATERNEL | | ENSEIGNEMENT PRIMAIRE | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Nbre d'écoles | Salles de classe | Nbre d'écoles | Salles de classe |
| **BAMBOUTOS** | PUBLIC | 110 | 107 | 227 | 1269 |
| | PRIVE | 22 | 48 | 93 | 442 |
| | **TOTAL** | **132** | **155** | **320** | **1711** |
| **HAUT-NKAM** | PUBLIC | 95 | 99 | 137 | 751 |
| | PRIVE | 40 | 64 | 45 | 231 |
| | **TOTAL** | **135** | **163** | **182** | **982** |
| **DES HAUTS - PLATEAUX** | Public | 58 | 63 | 86 | 519 |
| | Privé | 16 | 20 | 43 | 199 |
| | **TOTAL** | **74** | **83** | **129** | **718** |
| **KOUNG - KHI** | Public | 48 | 72 | 60 | 396 |
| | Privé | 8 | 15 | 34 | 188 |
| | **TOTAL** | **56** | **87** | **94** | **584** |
| **MENOUA** | Public | 125 | 176 | 278 | 1793 |
| | Privé | 38 | 90 | 82 | 398 |
| | **TOTAL** | **163** | **266** | **360** | **2191** |
| **MIFI** | PUBLIC | 82 | 129 | 147 | 905 |
| | PRIVE | 105 | 335 | 120 | 973 |
| | **TOTAL** | **187** | **464** | **267** | **1878** |
| **NDE** | PUBLIC | 59 | 91 | 104 | 642 |
| | PRIVE | 15 | 26 | 22 | 102 |
| | **TOTAL** | **74** | **117** | **126** | **744** |
| **NOUN** | PUBLIC | 81 | 95 | 424 | 1905 |
| | PRIVE | 90 | 128 | 160 | 636 |
| | **TOTAL** | **171** | **223** | **584** | **2541** |

| DEPARTEMENT | Ordre | ENSEIGNEMENT MATERNEL | | ENSEIGNEMENT PRIMAIRE | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Nbre d'écoles | Salles de classe | Nbre d'écoles | Salles de classe |
| SYNTHÈSE RÉGIONALE | PUBLIC | 658 | 832 | 1463 | 8180 |
| | PARENTS | 32 | 30 | 31 | 48 |
| | CATHOLIQUE | 83 | 188 | 215 | 1195 |
| | PROTESTANT | 55 | 90 | 142 | 646 |
| | ISLAMIQUE | 18 | 36 | 58 | 208 |
| | S/T PRIVE LAIC | 146 | 382 | 153 | 1072 |
| | S/T PRIVE CONFESSIONNEL | 156 | 314 | 415 | 2049 |
| | S/T PRIVE | 334 | 726 | 599 | 3169 |
| | **TOTAL** | **992** | **1558** | **2062** | **11349** |

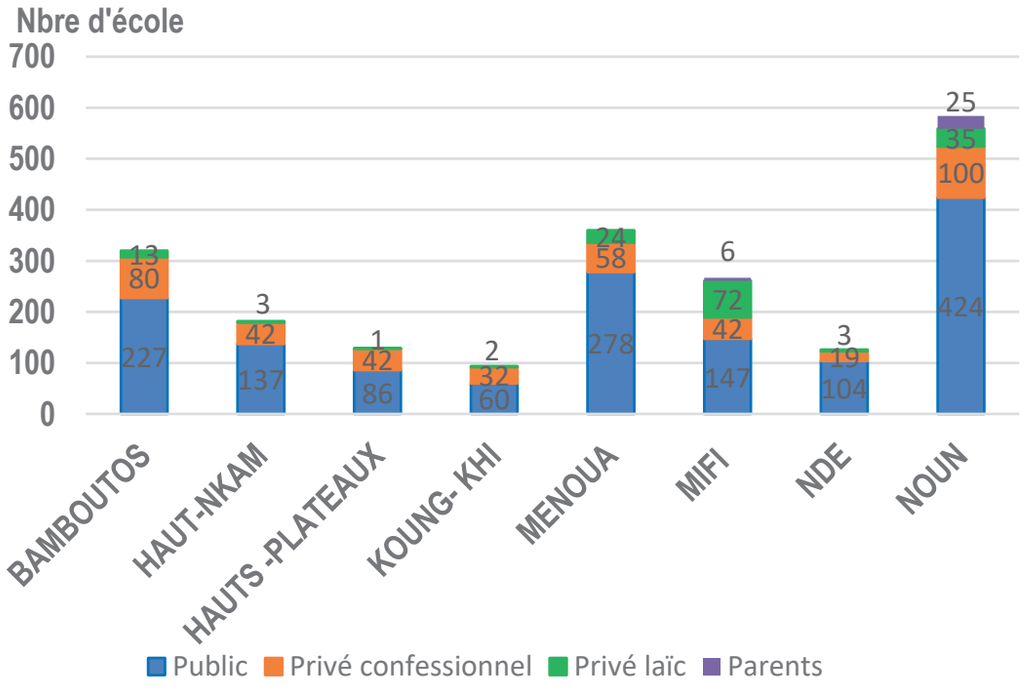
Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

**Figure 6.1 :** Répartition de l'offre d'éducation dans l'enseignement maternel par ordre et par Département.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

**Figure 6.2 :** Répartition de l'offre de formation au primaire par ordre et par Département.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

Il ressort du tableau et des figures précédentes que, bien que l'offre d'éducation de base soit dominée par le secteur public, le privé confessionnel et le privé laïc apportent aussi une contribution importante. Les écoles des parents sont plus observées dans les Départements de la Mifi et du Noun. Ceci pourrait s'expliquer par le relâchement du rôle régalien de l'Etat d'assurer l'éducation pour tous et l'implication des communautés locales à assurer une éducation à leur progéniture. Le Département du Noun où les écoles des parents sont plus nombreuses est une zone prioritaire d'éducation qui nécessite davantage une implication de l'Etat.

L'offre d'enseignement maternel est encore faible, comparée à l'enseignement primaire. Ceci explique un recours timide à la formation au niveau préscolaire par les populations surtout dans les zones rurales où bon nombre d'enfants commencent leur formation directement à la Section d'Initiation au Langage (SIL).

La structure selon le sous-système éducatif montre que sur 992 écoles maternelles identifiées dans la Région de l'Ouest, 130 appartiennent au sous-système anglophone regroupant 8 928 élèves encadrés par 363 enseignants contre 862 écoles comprenant 51 900 élèves placés sous l'encadrement de 2 252 enseignants pour le sous-système francophone. Mais alors, la répartition des infrastructures laisse ressortir des insuffisances remarquables dans certains Départements.

Dans son ensemble, la Région de l'Ouest du Cameroun est couverte d'infrastructures du préscolaire et du primaire. Leur répartition spatiale montre que les Départements de la Mifi, des Bamboutos et des Hauts plateaux bénéficient d'une meilleure couverture en infrastructures scolaire. Par contre, le Noun et le Ndé sont moins dotés et il faut parfois parcourir environ 14 km pour trouver une école primaire (carte suivante).

A côté des structures d'encadrement formel des enfants d'âge préscolaire et scolaire, il faut ajouter 49 Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) pour les personnes de plus de 15 ans et 9 Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNFs) qui s'occupent des enfants âgés entre 8 et 15 ans ; sortis de l'école très tôt ou qui n'y sont jamais allés. Les CAF permettent de lutter contre

l'analphabétisme à travers un programme d'apprentissage intégrant, lui-même, des thématiques s'articulant autour de connaissances pratiques. Les CEBNFs quant à eux, apportent de l'éducation de base aux enfants non scolarisés et permettent de lutter contre la déperdition scolaire.

L'évaluation de la qualité des infrastructures scolaires de la Région en 2017 a permis de compter 11 768 salles de classe parmi lesquelles 2 210, soit 19% sont en mauvais état dans l'enseignement primaire, et 1 439 salles dans l'enseignement maternel dont 148 (10%) sont en voie de dégradation (tableau ci-dessous).

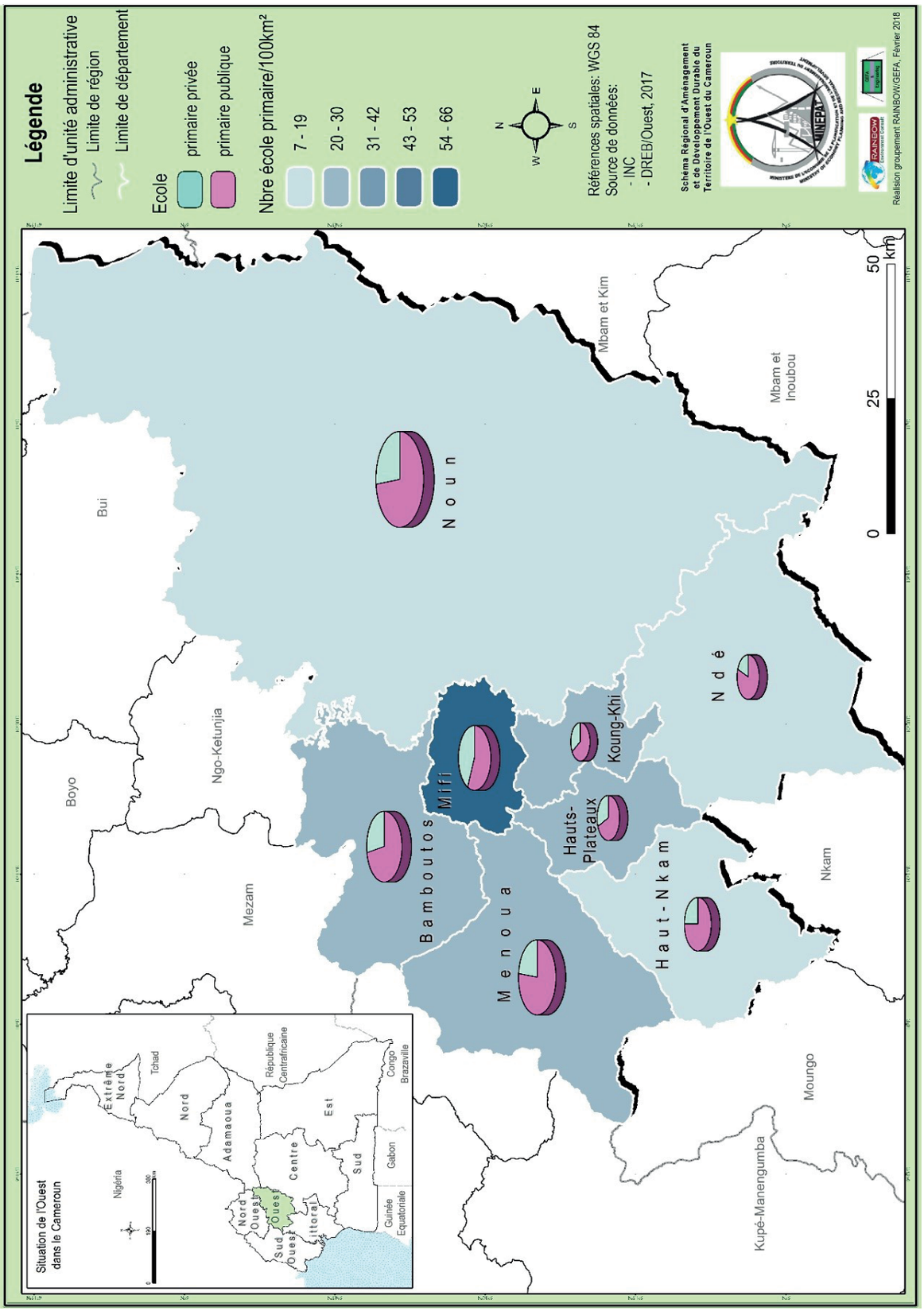
**Tableau 6.2 :** Etat des salles de classe dans l'éducation de base.

| Département | Maternel | | | Primaire | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | En bon état | En mauvais état | % salles délabrées | En bon état | En mauvais état | % salles délabrées |
| **Bamboutos** | 119 | 31 | 20,67 | 1193 | 686 | 36,51 |
| **Haut-Nkam** | 146 | 5 | 3,31 | 889 | 160 | 15,25 |
| **Hauts-Plateaux** | 68 | 12 | 15,00 | 661 | 89 | 11,87 |
| **Koung-Khi** | 47 | 37 | 44,05 | 520 | 65 | 11,11 |
| **Menoua** | 221 | 21 | 8,68 | 1663 | 578 | 25,79 |
| **Mifi** | 382 | 16 | 4,02 | 1836 | 26 | 1,396 |
| **Nde** | 94 | 0 | 0,00 | 687 | 61 | 8,155 |
| **Noun** | 214 | 26 | 10,83 | 2109 | 545 | 20,54 |
| **Total** | **1291** | **148** | **11,46%** | **9558** | **2210** | **23,21%** |

Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

L'appréciation de l'état des salles de classe montre que dans l'enseignement maternel, les Départements du Koung-Khi, des Bamboutos et des Hauts-plateaux présentent plus de bâtiments délabrés. Par contre, au primaire cette situation concerne le Bamboutos, la Menoua et le Noun. Les investigations sur l'état des salles de classe ont permis de constater que les salles construites en matériaux provisoires représentent 55% de salles délabrées dans l'enseignement maternel et 44% pour le primaire.

**Carte 6.1 :** Répartition de l'offre de formation au primaire



#### 6.1.1.1.2. Disponibilité en ressources humaines

L'éducation de base est assurée dans la Région par 14 135 enseignants. L'enseignement maternel enregistre 2615 enseignants et l'enseignement primaire 11 520 (Tableau ci-dessous). Les ratios élèves/enseignant dans l'enseignement maternel comme au primaire sont adéquats pour une formation de qualité. En effet, on compte en moyenne 23 élèves par enseignant dans l'enseignement maternel et le ratio le plus élevé observé dans le Département du Noun est de 27. De même, dans l'enseinement primaire, bien que la moyenne soit au dessus de 40/42, qui est la norme internationalement recommandée, la moyenne régionale qui est de 45 élèves par enseignant, reste dans la marge nationale qui recommande 60 élèves au maximum.

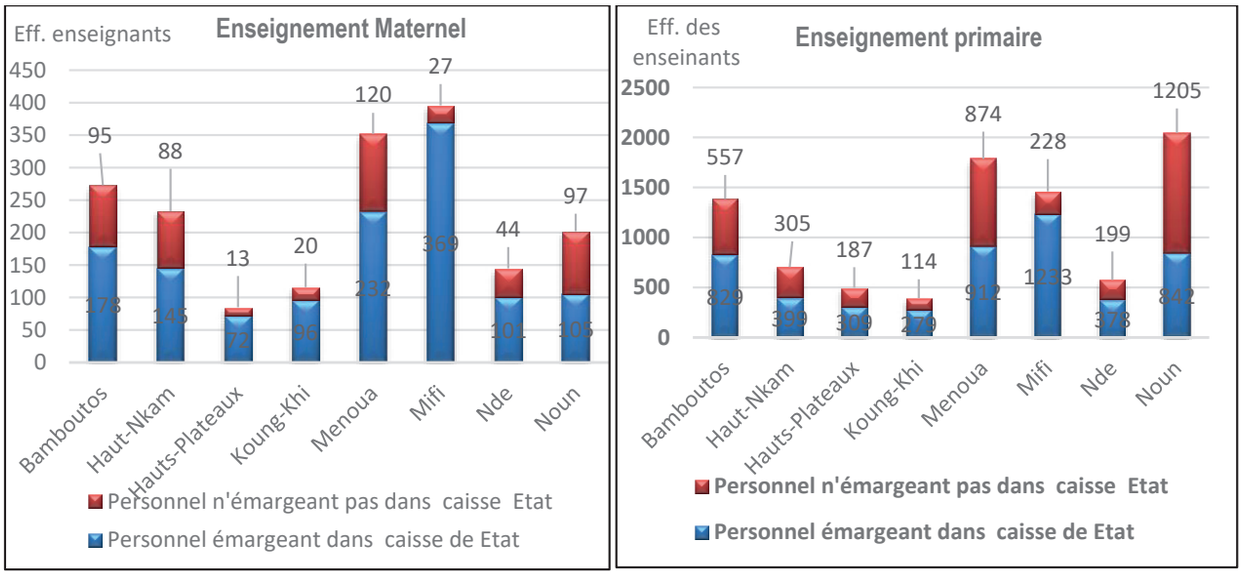
**Tableau 6.3 :** Ratio élèves/enseignant dans l'éducation de base.

| Département | Maternel | | Primaire | |
|---|---|---|---|---|
| | Nbre d'enseignants | Ratio élèves/ enseignant | Nbre d'enseignants | Ratio élèves/ enseignant |
| **Bamboutos** | 314 | 26 | 1 757 | **46** |
| **Haut-Nkam** | 272 | 23 | 890 | **40** |
| **Hauts-Plateaux** | 126 | 23 | 655 | **37** |
| **Koung-Khi** | 140 | 17 | 561 | **37** |
| **Menoua** | 387 | 25 | 1 884 | **48** |
| **Mifi** | 802 | 21 | 2 476 | **34** |
| **Nde** | 174 | 23 | 677 | **37** |
| **Noun** | 400 | 27 | 2 620 | **60** |
| **Total** | **2 615** | **23** | **11 520** | **45** |

Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

L'enseignement maternel et primaire public est assuré à tous les niveaux par 10 172 enseignants dont 8 456 au primaire et 1716 dans la maternelle. Dans le secteur public, sur 10 172 personnels enseignants, seulement 61% émargent dans les caisses de l'Etat. Le reste, c'est-à-dire 39% ,soit 4 174 enseignants dont 504 dans l'enseignement maternel et 3 670 dans l'enseignement primaire ne sont pas pris en charge par l'Etat (figures ci-dessous). Ils dépendent pour la plupart des frais exigés par l'Association des Parents Elèves et des Enseignants (APEE).

**Figure 6.3 :** Répartition du personnel enseignant dans le public selon la prise en charge.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

La part du personnel enseignant pris en charge par l'Etat dans le secteur public et par l'APEE varie d'un Département à un autre. Les Départements du Noun, de la Menoua et des Bamboutos sont ceux où on trouve le plus d'enseignants du public qui bénéficient d'une source de prise en charge autre que l'Etat. Cette situation démontre une insuffisance considérable du personnel enseignant dans le secteur public. Ainsi, pour résorber cette insuffisance, les établissements procèdent au recrutement des enseignements qui sont pris en charge par l'APEE. L'importance de ce recrutement renseigne sur le niveau de désengagement de l'Etat dans sa fonction régalienne d'assurer une éducation de qualité pour tous.

L'ensemble des CEBNFs de la région sont placés sous le contrôle de 59 enseignants dont 35 de sexe féminin.

### 6.1.1.2. Demande de formation d'enseignement maternel et primaire

La demande d'éducation renvoie à la population en âge pour le niveau scolaire ou scolarisable. D'après les données de la population projetée en 2017, la tranche d'âge préscolaire et scolaire c'est-à-dire 04-05 ans et 06 à 11 ans est respectivement de 128 756 individus et de 368 821 âmes. Cependant, la population scolarisée de la Région en 2017 est de 60 828 dans l'enseignement maternel et de 519 973 élèves dans l'enseignement primaire (Tableau 6-5). Ces effectifs situent la Région de l'Ouest au 3e rang national dans l'enseignement maternel avec 10,94% des effectifs et au 4e rang de l'enseignement primaire avec 11,61% de l'effectif total (Tableau 6-4).

**Tableau 6.4 :** Distribution des effectifs dans l'éducation de base par Région au Cameroun.

| Région | Enseignement maternel | | | | Enseignement primaire | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Garçons | Filles | Total | Part relative en % | Garçons | Filles | Total | Part relative en % |
| **Adamaoua** | 6 013 | 5 873 | 11 886 | 2,14 | 141 183 | 111 386 | 252 569 | 5,64 |
| **Centre** | 83 039 | 83 172 | 166 211 | 29,90 | 362 389 | 352 252 | 714 641 | 15,96 |
| **Est** | 12 139 | 12 225 | 24 364 | 4,38 | 143 122 | 126 926 | 270 048 | 6,03 |
| **Extrême-Nord** | 7 388 | 7 383 | 14 771 | 2,66 | 486 426 | 376 492 | 862 918 | 19,27 |
| **Littoral** | 63 385 | 62 767 | 126 152 | 22,70 | 224 876 | 219 605 | 444 481 | 9,92 |
| **Nord** | 7 031 | 6 812 | 13 843 | 2,49 | 308 000 | 242 913 | 550 913 | 12,30 |
| **Nord-Ouest** | 28 024 | 28 664 | 56 688 | 10,20 | 199 660 | 188 633 | 388 293 | 8,67 |
| **Ouest** | 30 607 | 30 221 | 60 828 | 10,94 | 267 477 | 252 496 | 519 973 | 11,61 |
| **Sud** | 18 171 | 18 244 | 36 415 | 6,55 | 102 784 | 97 819 | 200 603 | 4,48 |
| **Sud-Ouest** | 20 811 | 21 024 | 41 835 | 7,53 | 137 077 | 137 461 | 274 538 | 6,13 |
| **Cameroun** | 277 941 | 277 869 | 555 810 | 100 | 2 372 994 | 2 105 983 | 4 478 977 | 100 |

Source : MINEDUB, 2017 et DR/ MINEDUB /Ouest, 2017

La répartition de la population fréquentant les écoles maternelles et primaires de la Région par ordre d'enseignement et par Département présente des disparités importantes (tableau ci-dessous).

**Tableau 6.5 :** Synthèse par Département de la demande dans l'éducation de base en 2017.

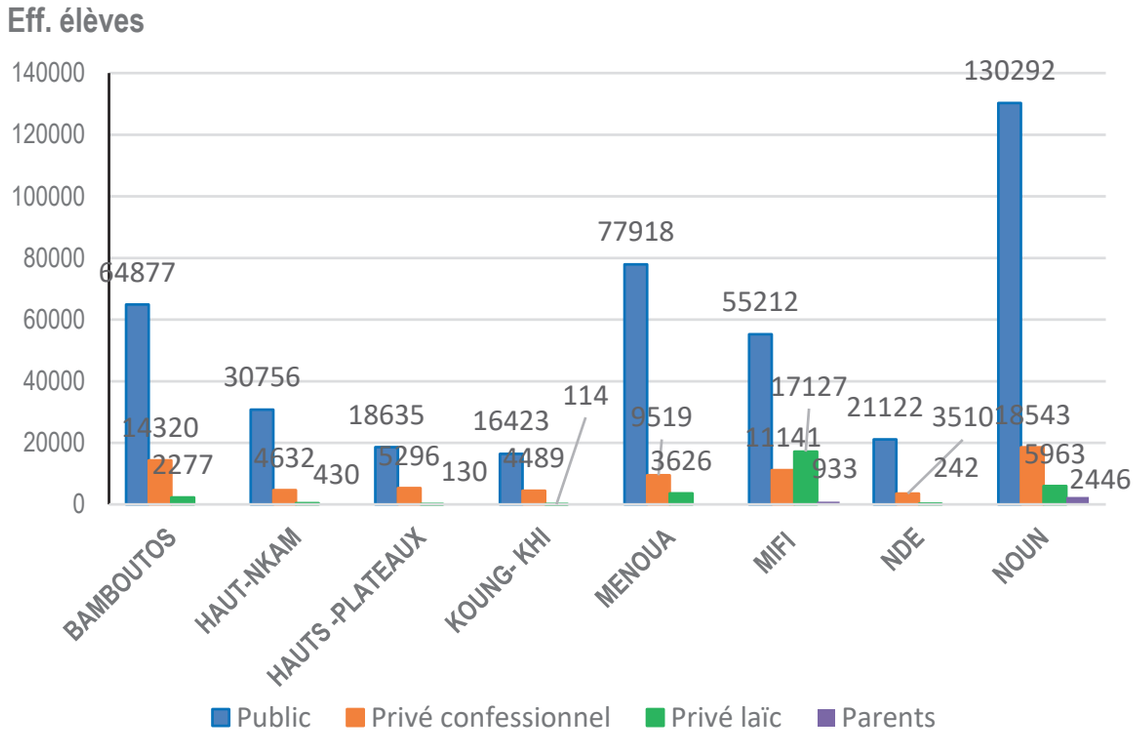
| DEPARTEMENT | Ordre | Enseignement maternel | | | Enseignement primaire | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif des élèves | | | Effectif des élèves | | |
| | | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total |
| **BAMBOUTOS** | **PUBLIC** | 2940 | 3033 | 5973 | 33569 | 31308 | 64877 |
| | **PRIVE** | 1079 | 1133 | 2212 | 8827 | 7770 | 16597 |
| | **TOTAL** | 4019 | 4166 | 8185 | 42396 | 39078 | 81474 |
| **HAUT-NKAM** | **PUBLIC** | 2113 | 2052 | 4165 | 16244 | 14512 | 30756 |
| | **PRIVE** | 1012 | 1067 | 2079 | 2678 | 2384 | 5062 |
| | **TOTAL** | 3125 | 3119 | 6244 | 18922 | 16896 | 35818 |
| **DES HAUTS -PLATEAUX** | **Public** | 1029 | 1018 | 2047 | 9644 | 8991 | 18635 |
| | **Privé** | 454 | 423 | 877 | 2791 | 2635 | 5426 |
| | **TOTAL** | 1483 | 1441 | 2924 | 12435 | 11626 | 24061 |
| **KOUNG- KHI** | **Public** | 977 | 1010 | 1987 | 8387 | 8036 | 16423 |
| | **Privé** | 189 | 228 | 417 | 2374 | 2229 | 4603 |
| | **TOTAL** | 1166 | 1238 | 2404 | 10761 | 10265 | 21026 |

| DEPARTEMENT | Ordre | Enseignement maternel | | | Enseignement primaire | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Effectif des élèves | | | Effectif des élèves | | |
| | | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total |
| **MENOUA** | **Public** | 3405 | 3406 | 6811 | 39936 | 37982 | 77918 |
| | **Privé** | 1453 | 1367 | 2820 | 6826 | 6319 | 13145 |
| | **Total** | 4858 | 4773 | 9631 | 46762 | 44301 | 91063 |
| **MIFI** | **PUBLIC** | 2574 | 2534 | 5108 | 27938 | 27274 | 55212 |
| | **PRIVE** | 5733 | 5606 | 11339 | 14872 | 14329 | 29201 |
| | **TOTAL** | 8307 | 8140 | 16447 | 42810 | 41603 | 84413 |
| **NDE** | **PUBLIC** | 1571 | 1518 | 3089 | 11020 | 10102 | 21122 |
| | **PRIVE** | 465 | 462 | 927 | 1994 | 1758 | 3752 |
| | **TOTAL** | 2036 | 1980 | 4016 | 13014 | 11860 | 24874 |
| **NOUN** | **PUBLIC** | 2779 | 2444 | 5223 | 66844 | 63448 | 130292 |
| | **PRIVE** | 2834 | 2920 | 5754 | 13533 | 13419 | 26952 |
| | **TOTAL** | **5613** | **5364** | **10977** | **80377** | **76867** | **157244** |
| **Synthèse régionale** | **PUBLIC** | 17388 | 17015 | 34403 | 213582 | 201653 | 415235 |
| | **PARENTS** | 865 | 884 | 1749 | 1751 | 1628 | 3379 |
| | **CATHOLIQUE** | 4031 | 3968 | 7999 | 23568 | 21410 | 44978 |
| | **PROTESTANT** | 1718 | 1765 | 3483 | 9513 | 9417 | 18930 |
| | **ISLAMIQUE** | 344 | 366 | 710 | 3893 | 3649 | 7542 |
| | **S/T PRIVE LAIC** | **6261** | **6223** | **12484** | **15170** | **14739** | **29909** |
| | **S/T PRIVE CONFESSIONNEL** | **6093** | **6099** | **12192** | **36974** | **34476** | **71450** |
| | **S/T PRIVE** | **13219** | **13206** | **26425** | **53895** | **50843** | **104738** |
| | TOTAL | 30607 | 30221 | 60828 | 267477 | 252496 | 519973 |

Source : DREB/Ouest, 2017

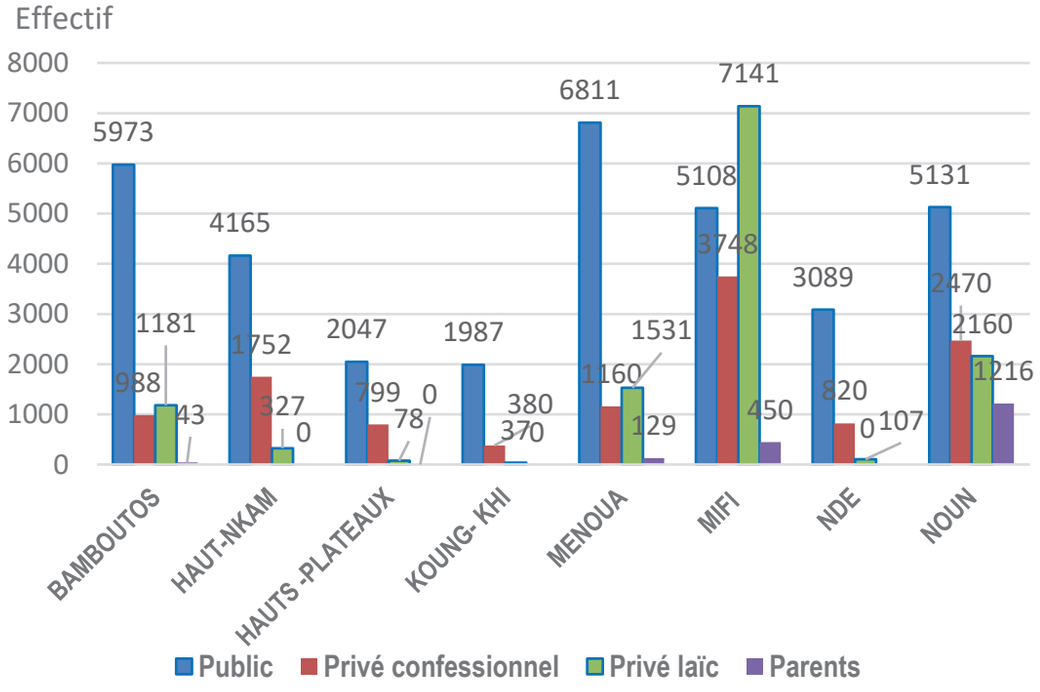
La répartition spatiale de la demande montre que les Départements de la Mifi et du Noun présentent la plus grande demande d'éducation respectivement dans l'enseignement maternel et au niveau primaire. Cependant, la répartition suivant l'ordre d'enseignement est dominée par le secteur public dans tous les Départements exception faite de la Mifi où le privé laïc se taille la plus importante demande (figures ci-dessous).

**Figure 6.4 :** Demande de formation dans l'enseignement maternel.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

**Figure 6.5 :** Demande de formation dans l'enseignement primaire.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

Concernant les équipements des écoles et des salles de classe, les données recueillies au cours de l'année scolaire 2016-2017, montrent que l'ensemble des ordres scolaires de l'enseignement primaire totalise 472 092 places assises pour 519 973 demandées soit un déficit de 47 881 places (10%). Dans l'enseignement maternel, on note 70 316 places assises pour une demande de 60 828 soit un surplus de près de 14% par rapport à la demande.

Dans les CEBNFs, les enseignements ont été dispensés à 704 apprenants au cours de l'année 2015/2016 (tableau ci-dessous).

**Tableau 6.6 :** Effectif des CEBNFs par années d'études dans la région de l'Ouest en 2016

| Année d'étude | SIL/CL1 | | CPS/CP/CL2 | | CE1/CL3 | | CE2/CL4 | | CM1/CL5 | | CM2/CL6 | | ENSEMBLE/TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe et total | F | T | F | T | F | T | F | T | F | T | F | T | F | T |
| Ouest | 211 | 372 | 76 | 162 | 40 | 83 | 24 | 43 | 6 | 18 | 7 | 26 | 364 | 704 |

Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

### 6.1.1.3. Taux Brut de Préscolarisation et de Scolarisation

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est le rapport entre l'effectif scolarisé au cours d'une année et la population d'âge scolaire. Pour l'année 2016-2017, le TBS est de 49,67% dans l'enseignement maternel et de 136,89% à l'enseignement primaire (tableau ci-dessous).

**Tableau 6.7 :** Taux Brut de Scolarisation du préscolaire et du scolaire en 2017.

| | Données d'entrées et indicateur | Masculin | Féminin | Total |
|---|---|---|---|---|
| Maternel | Population d'âge préscolaire (4-5 ans) | 62 381 | 60 086 | 122 467 |
| | Population préscolarisée | 30 607 | 30 221 | 60 828 |
| | **TBS** | **49,06%** | **50,30%** | **49,67%** |
| Primaire | Population d'âge scolaire dans le primaire : 6-11 ans | 194 271 | 185 584 | 379 855 |
| | Population scolarisée | 267 477 | 252 496 | 519 973 |
| | **TBS** | **137,68%** | **136,05%** | **136,89%** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017et DREB/Ouest, 2017

De manière générale, le TBS présente un faible niveau de fréquentation dans l'enseignement maternel et un fort taux dans l'enseignement primaire. La distribution de ce taux par Département laisse ressortir une forte disparité (tableau ci-dessous). Les taux de préscolarisations sont plus élevés dans les Départements au niveau d'urbanisation élevé comme c'est le cas de la Mifi où on enregistre 76,63%, alors ceux du Noun (33,88%) et des Bamboutos (39,31%) ont les TBS les plus faibles au préscolaire en raison de leur faible niveau d'urbanisation.

Par contre, dans l'enseignement primaire, le Taux Brut de Scolarisation dans la Région de l'Ouest s'élève à 136,89%. Ceci signifie que près 37 enfants scolarisés sur 100 dans le primaire ne devraient pas être dans le système éducatif, car seraient entrés précocement ou tardivement à l'école. La répartition du TBS suivant les Départements, montre que les Départements du Noun (156,46%), du Koung-Khi (146,43%) et de la Menoua (144,30%) sont en tête alors que ceux du Haut-Nkam (112,02%, et du Ndé (118,75%) occupent les derniers rangs (Tableau ci-dessous).

**Tableau 6.8 :** Taux Brut de Scolarisation du préscolaire et du scolaire par Département en 2017.

| Données d'entrées et indicateu | | Bamboutos | Haut - Nkam | Hauts - Plateaux | Koung - Khi | Menoua | Mifi | Ndé | Noun | Région |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Maternel | Population d'âge préscolaire (4-5 ans) | 20 819 | 10 309 | 5 744 | 4 629 | 20 346 | 21 464 | 6 753 | 32 402 | 122 467 |
| | Population préscolarisée | 8185 | 6244 | 2924 | 2404 | 9631 | 16447 | 4016 | 10977 | 60828 |
| | **TBS en %** | **39,31** | **60,57** | **50,90** | **51,93** | **47,34** | **76,63** | **59,47** | **33,88** | **49,67** |
| Primaire | Population d'âge scolaire dans le primaire (6-11 ans) | 64 575 | 31 975 | 17 817 | 14 359 | 63 108 | 66 574 | 20 947 | 100 501 | 379 855 |
| | Population scolarisée | 81474 | 35818 | 24061 | 21026 | 91063 | 84413 | 24874 | 157244 | 519973 |
| | TBS en % | **126,17** | **112,02** | **135,05** | **146,43** | **144,30** | **126,80** | **118,75** | **156,46** | **136,89** |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017et DREB/Ouest, 2017

Le constat qui se dégage est que dans l'enseignement primaire, le TBS est supérieur à 100% dans tous les Départements de la Région. Il traduit non seulement un niveau élevé de participation à l'éducation, mais aussi la capacité de la Région dans son ensemble à scolariser toute la population d'âge scolaire. Toutefois, il faut souligner que le fait que le TBS soit supérieur à 100%, loin d'être une preuve de l'accès universel à l'école primaire, s'expliquerait par les entrées précoces et tardives de certains apprenants dans le système éducatif. Cette situation expliquerait la position du Département du Noun, qui malgré de nombreuses insuffisances en offre de formation au primaire, occupe le premier rang en termes de TBS.

Il ressort de l'analyse des tableaux statistiques et des figures ci-dessus les constats suivants :

- les différents sous-systèmes éducatifs sont suffisamment représentés dans la Région de l'Ouest. De fait, sur 922 écoles de l'enseignement maternel, 130 appartiennent au sous-système anglophone et 862 au sous-système francophone. Par ailleurs, sur 2 062 écoles primaires, on compte 279 qui appartiennent au sous-système anglophone et 17 83 du sous-système francophone. Ceci traduit une possibilité de développement du bilinguisme pour la population régionale constituée de francophones ;
- concernant la répartition par genre, les filles représentent près de 49,57% des apprenants dans l'enseignement maternel et 48,56% dans l'enseignement primaire. Par contre, pour le personnel enseignant, la gent féminine représente 99% d'enseignants au niveau de la maternelle et 62% dans le primaire ;
- seulement 61% des personnels enseignants du secteur public dans la Région de l'Ouest sont pris en charge pas l'Etat et les écoles des parents sont en plein essor ;
- le ratio élèves/enseignants est en moyenne de 24 dans l'enseignement maternel et 46 dans l'enseignement primaire. De même, on compte en moyenne 39 élèves par classe dans l'enseignement maternel et 45 élèves par classe dans l'enseignement primaire. A priori, ces ratios semblent idéaux mais, il convient de noter qu'ils cachent de nombreuses disparités car, nombre d'établissements ont seulement 1 ou deux enseignants pour les six niveaux d'étude du primaire. Bien plus, dans les villes à l'exemple de Bafoussam, les effectifs par salle dans l'ordre public sont pléthoriques. De même, certains établissements n'ont ni salles de classe conforme, ni tables bancs. C'est le cas notamment de l'école publique de Njitoum dans le Noun où les briques de terre sont utilisées pour compléter les tables bancs alors que d'autres en ont beaucoup plus ;

- la plupart des bâtiments construits en matériaux provisoires sont en mauvais état ou en voie de dégradation. Dans l'enseignement maternel, on compte 47% de bâtiments en mauvais états contre 45% dans l'enseignement primaire ;
- une très forte implication des parents d'élèves qui, au-delà des écoles des parents (27 maternelles et 27 primaires) manifestent un engagement remarquable au travers des Associations des Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE). Au-delà des salles de classes et de certaines infrastructures (non répertoriés au niveau des délégations régionales et départementales du MINEDUB), les APEE paient les salaires des enseignants vacataires. Sur 1 802 enseignants des écoles maternelles publiques, 504 (soit 28%) sont des enseignants vacataires tandis que dans l'enseignement primaire, sur 8 838 enseignants, 3 670 (soit 41,5%) sont des enseignants vacataires payés sur les fonds des APEE ;
- sur la base du nombre d'élèves et du taux moyen de contribution par élève, on estime que les APEE qui sont effectives dans les écoles maternelles et primaires tant publiques que privées (laïques et confessionnelles) constituent un réservoir important de financement de l'ordre d'environ 2,9 milliards de francs CFA par an soit (300 millions pour les écoles maternelles et 2,6 milliards pour les écoles primaires ;
- au niveau des écoles maternelles et primaires, la part du privé tant laïc que confessionnel est assez importante. S'il apparait difficile de chiffrer les investissements, on y compte 599 écoles sur 2 062, soit 29% de l'offre dans l'enseignement primaire et 334 sur 992, soit environ 33% de l'offre d'enseignement préscolaire. Les écoles privées sont plus créées dans les centres villes notamment à Bafoussam où les parents sont plus solvables ;
- on note une très faible implication des communes (Collectivités territoriales décentralisées) dans l'éducation de base dans la Région de l'Ouest. Leur implication pour la plupart se limite à l'exécution des Budgets d'investissement public sans réelle stratégie de soutien et d'internalisation de la problématique de l'éducation de base dans leurs actions ;
- les zones rurales dans leur globalité, contrairement aux centres urbains, connaissent plus de difficultés en termes d'insuffisance du personnel, d'infrastructures et de commodités pour un enseignement-apprentissage de qualité.

## 6.1.2. Enseignement secondaire et normale dans la Région de l'Ouest

### 6.1.2.1. Offre et demande de formation dans l'enseignement secondaire

La Région de l'Ouest est la 3e Région la plus scolarisée du Cameroun après celle du Centre et du Littoral. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, l'effectif total des apprenants dans l'enseignement secondaire est de 298 591 élèves soit 13,76% de l'ensemble des élèves du pays.

**Tableau 6 9:** Répartition des élèves par Région au Cameroun en 2017.

| Régions | Filles | Garçons | Total | Part relative en % |
|---|---|---|---|---|
| Adamaoua | 27 025 | 44 024 | 71 049 | 3,27 |
| Centre | 228 465 | 235 059 | 463 524 | 21,37 |
| Est | 33 273 | 45 403 | 78 676 | 3,63 |
| Extrême Nord | 65 397 | 139 692 | 205 089 | 9,45 |
| Littoral | 190 116 | 199 671 | 389 787 | 17,97 |
| Nord | 43 719 | 85 800 | 129 519 | 5,97 |
| Nord-Ouest | 126 491 | 124 429 | 250 920 | 11,57 |

| Régions | Filles | Garçons | Total | Part relative en % |
|---|---|---|---|---|
| Ouest | 127 986 | 170605 | 298 591 | 13,76 |
| Sud | 46 593 | 55 950 | 102 543 | 4,73 |
| Sud-Ouest | 87 667 | 92 148 | 179 815 | 8,29 |
| National | 976 732 | 1 192 781 | 2 169 513 | 100,00 |

Source : MINESEC, 2017 et DR/MINESEC/OU, 2017

L'ensemble des élèves de la Région fréquente 528 établissements dont 350 sont publics et 178 privés.

L'enseignement technique dispensé par 218 établissements dont 132 appartiennent au secteur public, regroupe un total de 73 845 élèves, alors que l'enseignement secondaire général est offert par 325 établissements dont 103 se limitent au 1er cycle. Il compte un total de 224 746 élèves (Cf annexe 4).

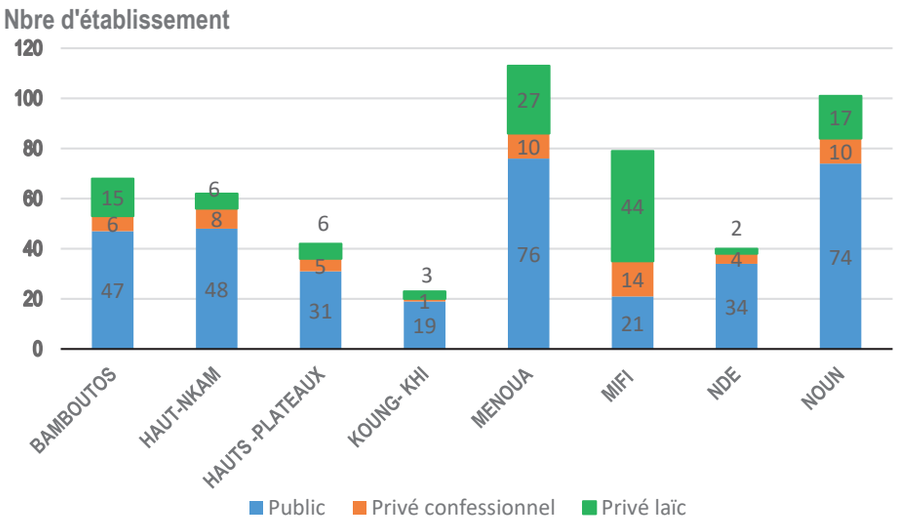
**Tableau 6.10:** Synthèse de l'offre et demande d'éducation au secondaire en 2017 dans la Région de l'Ouest.

| Départements | Etablissements | Publics | Privés | Total |
|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | Nbre Ets | 47 | 21 | 68 |
| | Eff. élèves | 42 911 | 6 499 | 49410 |
| **Haut-Nkam** | Nbre Ets | 48 | 14 | 62 |
| | Eff. élèves | 20 800 | 3 155 | 23955 |
| **Hauts-** | Nbre Ets | 31 | 11 | 42 |
| | Plateaux | 13 486 | 1 687 | 15173 |
| **Koung Khi** | Nbre Ets | 19 | 4 | 23 |
| | Eff. élèves | 12 765 | 2 088 | 14853 |
| **Menoua** | Nbre Ets | 76 | 37 | 113 |
| | Eff. élèves | 50 471 | 8 855 | 59326 |
| **Mifi** | Nbre Ets | 21 | 58 | 79 |
| | Eff. élèves | 35 933 | 29 683 | 65616 |
| **Ndé** | Nbre Ets | 34 | 6 | 40 |
| | Eff. élèves | 16 442 | 1904 | 18346 |
| **Noun** | Nbre Ets | 74 | 27 | 101 |
| | Eff. élèves | 43 481 | 8431 | 51912 |
| **Total régional** | **ST/Ets** | **350** | **178** | **528** |
| | **ST/Elèves** | **236 289** | **62 302** | **298 591** |

Source : DRES/Ouest, 2017

Dans l'enseignement secondaire, l'offre de formation est l'œuvre de trois principaux acteurs à savoir l'Etat qui demeure l'acteur principal avec 66%, le privé confessionnel et le privé laïc qui apportent respectivement 11% et 23% de l'offre d'éducation au niveau moyen (Figure ci-dessous).

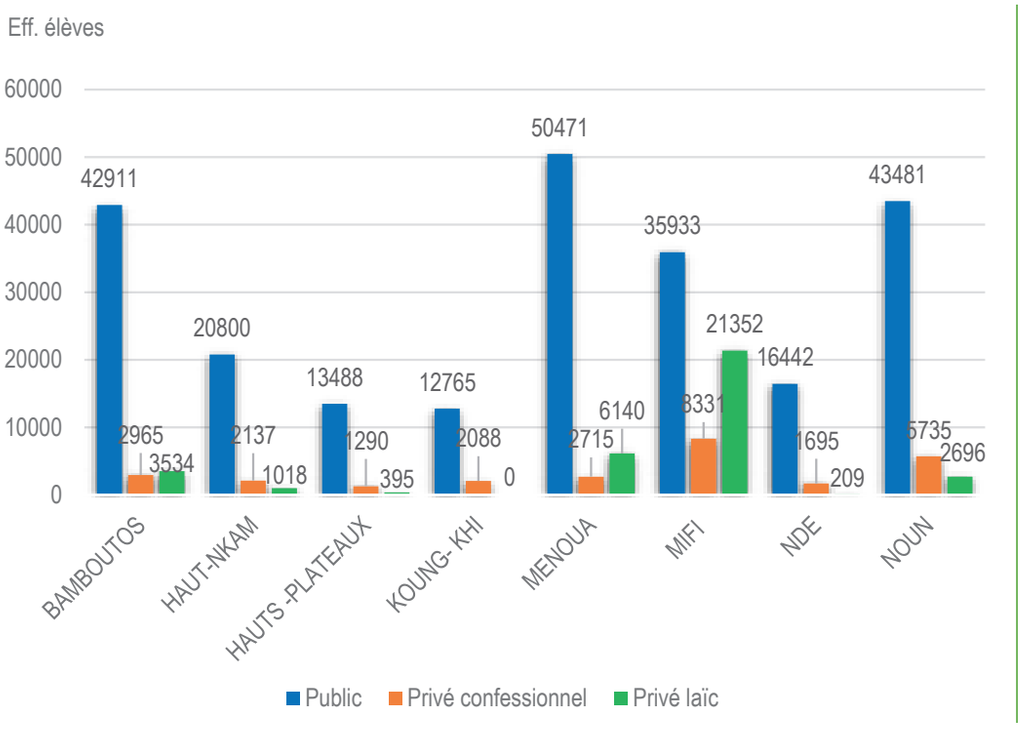
**Figure 6.6 :** Offre de formation dans l'enseignement secondaire.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

De cette figure, il se dégage surtout la domination du secteur public dans l'offre d'éducation à l'Ouest dans tous les Départements à l'exception de celui de la Mifi où le privé laïc est plus présent dans l'offre de formation. La part importante de l'offre d'éducation du secteur privé est concentrée dans les villes (Bafoussam, Dschang) où on note une forte présence des familles solvables du fait de l'importance de leur revenu. Concernant la demande d'éducation, les 298 570 élèves sont inégalement partagés par les trois ordres scolaires (Figure ci-dessous).

**Figure 6.7 :** Demande de formation dans l'enseignement secondaire.




Source : DRMINEBUB/Ouest, 2017

Il ressort de la figure ci-dessus que la répartition de la demande suivant l'ordre d'enseignement est dominée par l'ordre public dans tous les Départements. Le Département de la Menoua présente la demande la plus importante du secteur public. Dans le secteur privé, la Mifi a la demande d'enseignement la plus importante (29 683 élèves soit 47% du secteur privé régional). Ceci pourrait s'expliquer par la présence des familles ayant un niveau de vie acceptable pour supporter les frais importants d'éducation dans le privé.

La répartition de l'offre par Département accorde une primauté au Département de la Mifi, de la Menoua et des Hauts-plateaux (Figure 6-7). Les Départements du Noun et du Ndé sont faiblement couverts en infrastructures scolaires et souvent, la distance entre deux établissements du secondaire peut aller jusqu'à 50 km dans ces deux entités territoriales.

La répartition de l'offre et de la demande par Département et par Arrondissement présente de fortes inégalités. Celles-ci se traduisent à la fois par le nombre d'établissements scolaires et le nombre d'élèves.

### 6.1.2.2. Offre et demande de formation dans l'enseignement normal

L'enseignement normal comprend les élèves des Ecoles Normales d'Instituteurs d'Enseignement Général (ENIEG) et les Ecoles Normales d'Instituteurs d'Enseignement Technique (ENIET). La Région de l'Ouest compte au total 24 écoles normales dont 4 ENIET et 20 ENIEG, avec 9 écoles appartenant au secteur public et 15 au privé (tableau ci-dessous). Au cours de l'année scolaire 2016-2017, ces écoles ont formé 3 018 élèves instituteurs.

**Tableau 6.11 :** Offre de formation dans l'enseignement normal.

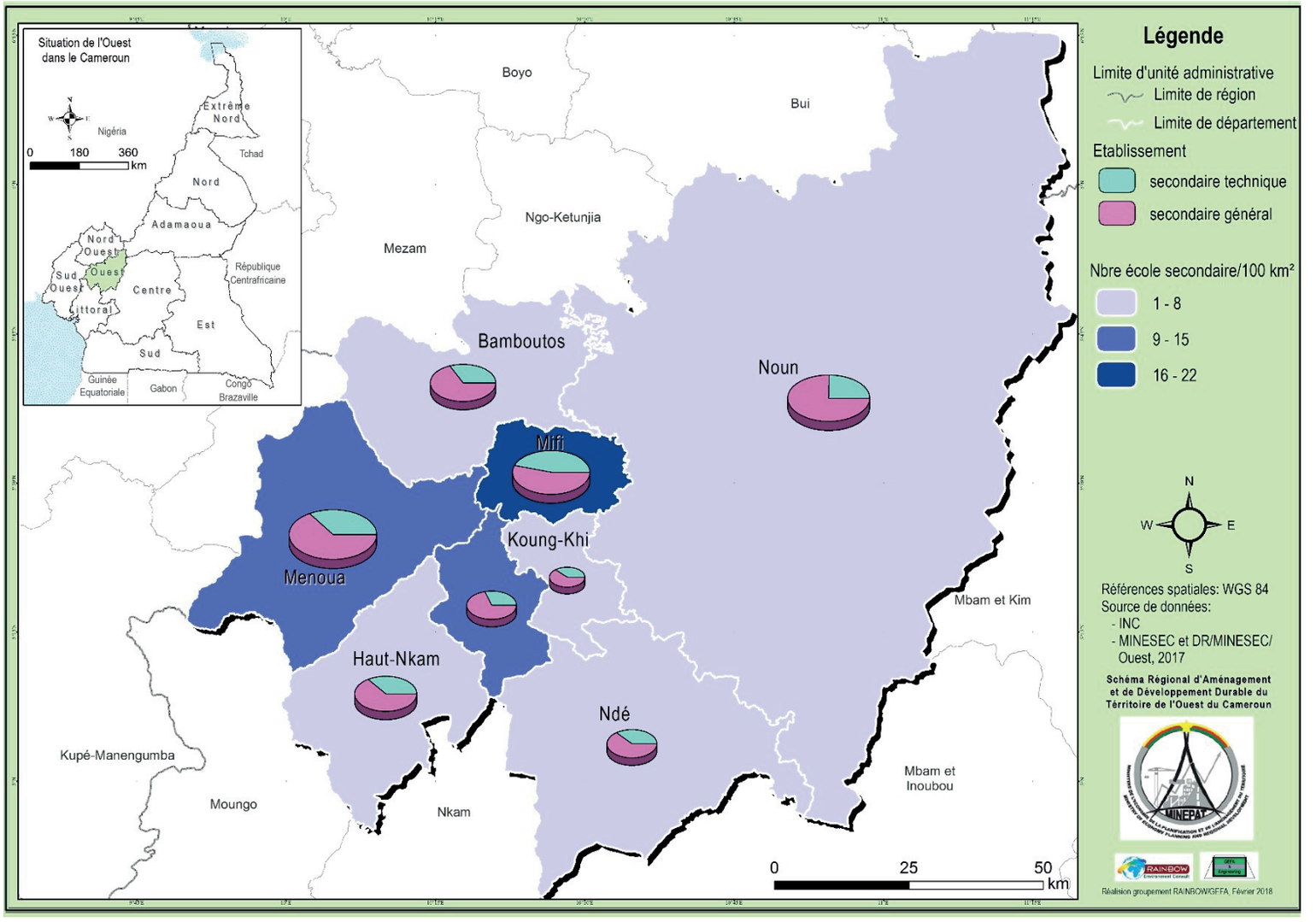
| Arrondissement | Secteur Public | | | | Secteur privé | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENIEG | ENIET | Effectif des apprenants | Nbre de salles de classe | ENIEG | ENIET | Effectif des apprenants | Nbre de salle de classe |
| **Mbouda** | 1 | 0 | 316 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bafang | 1 | 0 | 123 | 8 | 1 | 0 | 44 | 2 |
| Baham | 1 | 0 | 161 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Poumougne | 1 | 0 | 158 | 2 | 1 | 0 | 8 | 13 |
| Dschang | 1 | 0 | 214 | 9 | 2 | 0 | 50 | 7 |
| Bafoussam 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 | 318 | 49 |
| Bafoussam 2 | 0 | 1 | 642 | 16 | 2 | 0 | 87 | 3 |
| Bafoussam 3 | 1 | 0 | 301 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bagangté | 1 | 0 | 136 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Foumban | 1 | 0 | 350 | 6 | 1 | 0 | 55 | 4 |
| Foumbot | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 55 | 3 |
| **Total** | **8** | **1** | **2401** | **70** | **12** | **3** | **617** | **81** |

Source : DRES/Ouest, 2017

Le tableau ci-dessus permet de constater que tous les Départements de la Région sont dotés d'une Ecole Normale d'Instituteur. La répartition spatiale montre que le Département de la Mifi (Bafoussam 1er, 2e et 3e) détient le plus grand nombre d'écoles. On en compte 11 au total dont 7 ENIEG et 4 ENIET pour un total de 1 348 élèves instituteurs soit 45% des effectifs de la Région. Bien plus, toutes les 4 Ecoles Normales d'Instituteurs d'Enseignement Technique ne sont

pas installées dans la Mifi. Les élèves instituteurs sont placés sous l'encadrement de 394 enseignants dont 226 (57%) pour le secteur public et 168 (43%) pour le privé. Sur le plan des infrastructures scolaires, l'ensemble des écoles normales totalise 151 salles de classes. 70 appartiennent au secteur public et 81 au privé.

**Carte 6.2** : Offre en infrastructures de l'éducation secondaire.



### 6.1.2.3. Disponibilité de la ressource humaine

Dans son ensemble, la Région compte 3 557 personnels administratifs constitués de Chefs d'établissement, Censeurs, Surveillants, Conseillers d'orientation, infirmiers et autres. Le personnel enseignant s'évalue à 10 912 repartis entre les trois ordres d'enseignement (public, privé confessionnel et privé laïc). Le secteur public enregistre 6 250 enseignants soit 57% des personnels pour 63% de l'offre de formation de la Région. Ce personnel enseignant est inégalement réparti dans la Région (tableau ci-dessous).

**Tableau 6.12 :** Effectifs des enseignants par Département et par ordre scolaire.

| Départements | Public | Privé confessionnel | Privé laïc | Total | Ratio élèves/ enseignant |
|---|---|---|---|---|---|
| **BAMBOUTOS** | 612 | 92 | 87 | 791 | **62** |
| **HAUT-NKAM** | 447 | 87 | 43 | 577 | **42** |
| **HAUTS PLATEAUX** | 714 | 143 | 116 | 973 | **16** |
| **KOUNG- KHI** | 418 | 123 | 0 | 541 | **27** |
| **MENOUA** | 1 070 | 148 | 650 | 1 868 | **32** |
| **MIFI** | 1 073 | 479 | 2 028 | 3 580 | **18** |
| **NDE** | 517 | 98 | 46 | 661 | **28** |
| **NOUN** | 1 399 | 243 | 279 | 1 921 | **27** |
| **Total Région** | **6 250** | **1 413** | **3 249** | **10 912** | **27** |

Source : DRES/Ouest, 2017

Le constat qui ressort de ce tableau est que la Mifi a le nombre d'enseignants le plus élevé, avec 3 580 enseignants, soit 32%. Ceci s'explique par la prédominance du secteur privé dans l'offre d'éducation qui affiche 2 507 enseignements, soit 70% du Département. Contrairement à la Mifi, le Département des Bamboutos est faiblement doté de personnels enseignants. Il dispose au total de 791 enseignants (7%) pour une demande d'éducation supérieure à 16% de la Région. Ainsi, le ratio élève/enseignant est plus élevé dans le Département des Bamboutos, où on enregistre 62 élèves pour un enseignant. Par contre, outre l'inégale répartition des enseignants, la moyenne régionale est de 27 élèves par enseignant, ce qui est à priori adapté à une formation de qualité.

### 6.1.2.4. Equipements et commodités dans l'enseignement secondaire

Concernant les infrastructures et les équipements dans l'enseignement secondaire, la Région de l'Ouest dans son ensemble compte 7 462 salles de classe dont 6 713 sont construites en matériaux définitives (dur), 547 en semi dur et 202 en matériaux provisoires ; 179 salles d'informatiques, 129 bibliothèques, 205 points d'eau, 299 terrains sportifs, 929 latrines, etc. (Cf. annexe 4).

**Tableau 6.13 :** Ratio élèves/enseignants par Département.

| Département | Dur | Semi-dur | Matériaux provisoires | Total | Ratio élèves/ salle de classe |
|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | 767 | 119 | 18 | 904 | **55** |
| **Haut-Nkam** | 602 | 19 | 15 | 636 | **38** |
| **Hauts-Plateaux** | 447 | 20 | 24 | 491 | **31** |

| Département | Dur | Semi-dur | Matériaux provisoires | Total | Ratio élèves/ salle de classe |
|---|---|---|---|---|---|
| **Koung-Khi** | 340 | 12 | 5 | 357 | **42** |
| **Menoua** | 1298 | 131 | 58 | 1487 | **40** |
| **Mifi** | 1779 | 178 | 16 | 1973 | **33** |
| **Nde** | 608 | 0 | 0 | 608 | **30** |
| **Noun** | 862 | 99 | 37 | 998 | **52** |
| **Total Région** | **6 703** | **578** | **173** | **7454** | **40** |

Source : DRES/Ouest, 2017

L'examen comparatif des équipements et infrastructures scolaires révèle un certain nombre de résultats remarquables. De manière générale, aucun Département ne dispose des équipements nécessaires suffisants pour une formation de qualité dans le secondaire à l'Ouest. En dehors des latrines où on enregistre en moyenne 2 par établissement scolaire, tous les Département s présentent d'énormes insuffisances pour les équipements de base (Point d'eau potable, clôture, bibliothèque, salle de professeurs et autres). On enregistre en moyenne 40 élèves/salle de classe. Cependant, ce ratio masque les effectifs pléthoriques observés dans les villes où on trouve plus de 62 élèves par classe. Les inégalités des Départements en équipements permettent de remarquer une insuffisance plus accentuée dans le Ndé et le Noun.

### 6.1.2.5. Taux Brut de Scolarisation au secondaire

Le TBS de la Région est élevé et se situe à 74,77% (tableau ci-dessous). Ce taux varie d'un département à un autre.

**Tableau 6.14 :** Taux Brut de scolarité au Secondaire.

| Données d'entrées et indicateur | | Masculin | Féminin | Total |
|---|---|---|---|---|
| **1er cycle et 2nd cycle** | Population d'âge scolarisable (12-18 ans) | 200 401 | 198 924 | 399 326 |
| | Population scolarisée | 149 988 | 148 603 | 298 591 |
| | TBS | 74,84% | 74,70% | 74,77% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP, 2017et DRES/Ouest, 2017

**Tableau 6.15 :** Taux Brut de scolarité au Secondaire par Département.

| Données d'entrées et indicateur | Bamboutos | Haut - Nkam | Hauts - plateaux | Koung - khi | Menoua | Mifi | Nde | Noun | Région |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Population d'âge scolaire dans le secondaire 12-18 ans** | 67 885 | 33 614 | 18 730 | 15 095 | **66 343** | 69 986 | 22 020 | 105 652 | 399 326 |
| **Population scolarisée** | 49 410 | 23 955 | 15 173 | 14 853 | **59 326** | 65 616 | 18 346 | 51 912 | 298 591 |
| **TBS** | 73% | 71% | 81% | 98% | **89%** | 94% | 83% | 49% | 75% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP, 2017et DRES/Ouest, 2017

Il ressort des tableaux ci-dessus que la Région de l'Ouest est fortement scolarisée car son Taux Brut de Scolarisation au secondaire est de 74,77%. Il montre que sur 100 enfants d'âge scolaire, 74 fréquentent au niveau secondaire. Mais, les performances du système sont inégalement réparties dans la Région ; alors que le Koung-Khi affiche un taux de 98%, le Noun est le Département le moins scolarisé avec 49% de TBS. La faiblesse du taux dans le Département du Noun pourrait s'expliquer par des pesanteurs socioculturelles.

Les enseignements qui ressortent du diagnostic de l'offre et de la demande d'enseignement secondaire dans la Région de l'Ouest-Cameroun sont :

- de manière générale, la Région de l'Ouest du Cameroun est couverte en infrastructures scolaires, mais dans certains Départements à l'exemple du Noun où en raison de l'étendue du territoire et de faibles densités au km², l'apprenant doit parcourir une distance considérable pour bénéficier des services éducatifs ;
- la totalité des Arrondissements de la Région bénéficie à la fois de l'enseignement technique et générale. Cependant une inégale répartition est observée entre les Départements et les Arrondissements, car certains Arrondissements notamment Kouoptamo dans le Département du Noun comptent un seul CETIC pour une population estimée à 52 749 âmes, alors que Nkong-Ni dans la Menoua avec pratiquement le même effectif (57 718 d'habitants) compte jusqu'à 6 établissements secondaires d'enseignement technique. Dans l'ensemble, l'enseignement secondaire général est plus développé avec 364 établissements que l'enseignement secondaire technique qui totalise 168 établissements. Ceci pourrait justifier une ruée des jeunes vers les universités après l'obtention du baccalauréat et un taux de chômage élevé dans la Région ;
- le rôle des investissements privés sont remarquables dans le secteur éducatif à l'Ouest du Cameroun. On y compte au total 178 établissements privés soit 32% de l'offre d'enseignement. Toutefois, leur distribution reste très déséquilibrée car plusieurs Arrondissements du Noun, du Ndé, de la Menoua et du Haut-Nkam n'ont aucun établissement privé. Ceci exige davantage l'implication des pouvoirs publics pour résorber la demande de formation dans lesdits Arrondissements ;
- l'enseignement normal est offert par tous les Départements de la Région. Il met à la disponibilité de l'Etat et des partenaires privés le personnel enseignant suffisant pour l'encadrement des enfants en âge scolaire et préscolaire. Cependant, l'offre de formation dans les Ecoles Normales des Instituteurs d'Enseignement Technique reste limitée à la seule ville de Bafoussam ;
- dans l'enseignement technique, les garçons sont plus nombreux (46 791) que les filles qui représentent 36 % des effectifs soit 26 570 élèves. Par contre, dans l'enseignement secondaire général, l'effectif des filles est plus élevé et se situe à 150 350 (50,35%) des apprenants contre 148 220 garçons, soit 49,64% des élèves.
- une insuffisance remarquable des infrastructures et des équipements dans les établissements scolaires car sur 552 établissements, seulement 129 (23%) et 179 (34%) disposent respectivement d'une bibliothèque et des salles d'informatiques ;
- la moyenne régionale des élèves par salle de classe est 40. Cette moyenne masque cependant des effectifs pléthoriques observés dans les villes, c'est le cas à Bafoussam où on enregistre en moyenne 62 par classe ;
- l'Association des Parents d'Elève et des Enseignants (APEE) est aujourd'hui un acteur majeur dans la vie des établissements. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le coût total des frais exigibles d'APEE dans le secteur public s'évalue à environ 2 332 800 000 F CFA. Cette contribution est généralement utilisée pour l'équipement les établissements scolaires et à la prise en charge du personnel enseignant vacataire ;

- les élites s'impliquent suffisamment dans l'amélioration de la qualité de l'éducation dans la Région à travers les dons pour l'équipement des établissements, la construction des salles de classe. Elle encourage la jeunesse à la recherche de la performance à travers les bourses et le soutien matériel ;
- une quasi-absence des communes est constatée dans l'appui à l'enseignement secondaire car celles-ci n'intègrent presque pas dans leur planification des activités relevant du domaine de l'éducation. Elles procèdent le plus par des aides sporadiques sous forme d'offres d'équipements et commodités en infrastructures scolaires.

### 6.1.2.6. Analyse des FFOM de l'offre et de la demande de l'éducation de base et du secondaire dans la Région

**Tableau 6.16 :** Synthèse de l'analyse des FFOM de l'offre et de la demande de l'éducation de base et du secondaire dans la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Priorité accordée à l'éducation des enfants par les parents ;<br>• Appui des partenaires privés laïcs et privés confessionnels ;<br>• Appui des parents d'élèves organisés en association (APEE) ;<br>• Appui et encouragement des élites locales à travers les dons en équipements, en salles de classes et en primes accordées aux meilleurs élèves ;<br>• Couverture efficace de la Région en établissements scolaires ;<br>• Qualité de la supervision pédagogique par les inspecteurs ;<br>• Formation des chefs d'établissements du secondaire à l'esprit Ouest. | • Nombre insuffisant d'enseignants dans certains Départements comme le Noun avec 1 maître pour 63 élèves dans le public ;<br>• Mauvaise répartition des ressources humaines ;<br>• Retards des mairies dans l'exécution des BIP pour l'Education de Base ;<br>• Faible rationalisation de la gestion des fonds APEE ;<br>• Insuffisance des infrastructures et des équipements scolaires à l'exemple des ateliers dans l'enseignement technique ;<br>• Effectifs pléthoriques dans les établissements publics (en milieu urbain) ;<br>• Absence de stratégies régionales de valorisation et d'intéressement des Elites à l'éducation ;<br>• Faible pratique des enseignements techniques et des TIC. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Développement du partenariat avec l'UNICEF, l'UNESCO, PNUD pour l'amélioration des conditions de formation ;<br>• Amélioration et capitalisation du soutien des élites dans l'éducation ;<br>• Création des établissements scolaires véritablement bilingues ;<br>• Création de nouvelles filières professionnalisantes. | • Mutations des enseignants vers les autres administrations ;<br>• Clivage culturelle défavorable pour l'éducation de la jeune fille dans certaines zones (Noun) ;<br>• Consommation des stupéfiants dans les établissements scolaires ;<br>• Pauvreté des parents. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

## 6.1.3. Enseignement Supérieur et la Recherche

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique sont offerts à l'Ouest du Cameroun principalement par l'Université de Dschang et ses institutions annexes. A celles-ci, il faut ajouter 4 Institutions Publiques Non Universitaires d'Enseignement Supérieur et 25 institutions privées d'enseignement supérieur (IPES).

### 6.1.3.1. Université de Dschang (UDs)

L'UDs voit le jour en 1974 à la faveur au Décret N°77/108 du 28 avril 1977 portant création des Centres Universitaires de Buea, de Douala, de Dschang et de Ngaoundéré. Ce Centre Universitaire à sa création, est spécialisé pour la formation des agronomes. En 1993, grâce à la réforme universitaire, il est transformé en Université de Dschang par le décret présidentiel N°93/030 du 19 janvier 1993.

#### 6.1.3.1.1. Demande de formation

En 2017, l'UDs compte 30 124 étudiants. Elle est classée parmi les 4 premières universités d'Etat. Sa demande de formation oscille autour de 30 000 étudiants depuis l'année académique 2013-2014 où l'UDs compte 30 829 étudiants, soit 13,46%, et figure au quatrième rang du classement national suivant les effectifs après successivement l'Université de Yaoundé I (22,35%), l'Université de Douala (18,41%), et l'Université de Yaoundé II (16,30%). D'après la répartition par sexe, les étudiants plus nombreux sont au nombre de 129 189 (56%) alors que le nombre d'étudiantes est de 99 867 soit 44%.

**Tableau 6.17 :** Répartition des étudiants par Université d'Etat en 2014.

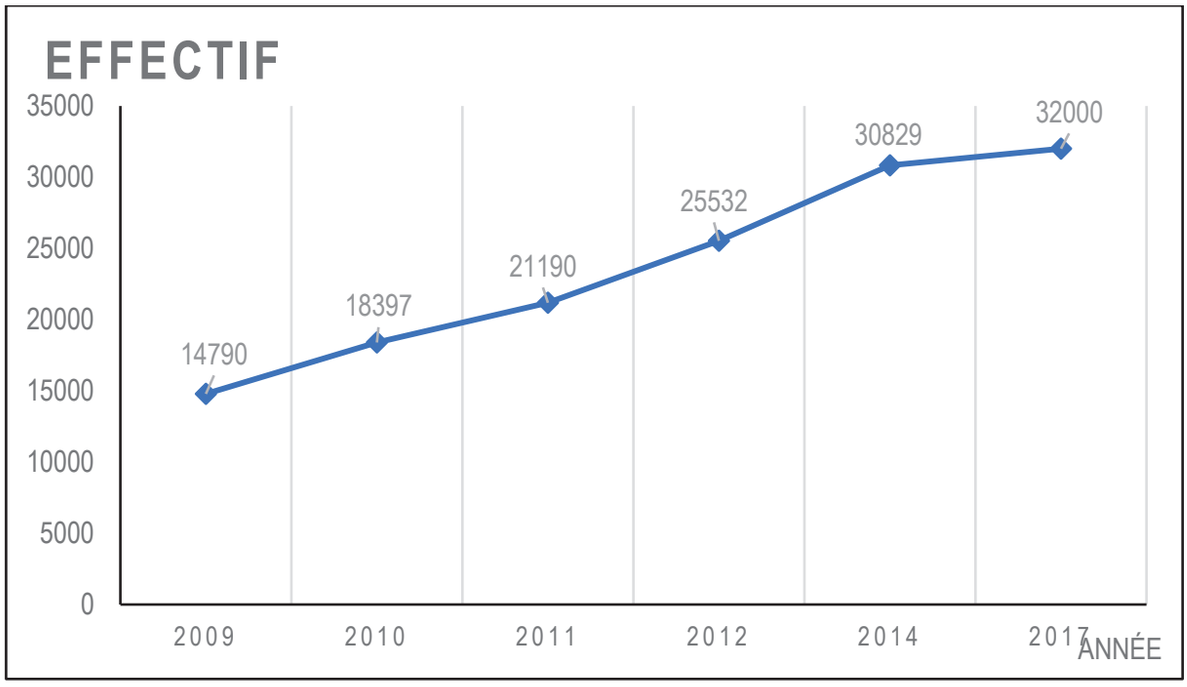
| Universités | Féminin | Masculin | Total | Part relative en % |
|---|---|---|---|---|
| **Bamenda** | 5 748 | 5 334 | 11 082 | 4,84 |
| **Buea** | 12 202 | 12 909 | 25 111 | 10,96 |
| **Douala** | 18 802 | 23 358 | 42 160 | 18,41 |
| **Dschang** | 12 375 | 18 454 | 30 829 | 13,46 |
| **Maroua** | 3 474 | 8 088 | 11 562 | 5,05 |
| **Ngaoundéré** | 6 012 | 13 853 | 19 865 | 8,67 |
| **Yaoundé I** | 23 906 | 27 210 | 51 116 | 22,32 |
| **Yaoundé II** | 17 348 | 19 983 | 37 331 | 16,30 |
| **Total** | **99 867** | **129 189** | **229 056** | **100,00** |

Source : MINESUP, 2015

Sur 30 829 étudiants, 12 375 soit 40% sont de sexe féminin, et 18 454 soit environ 60% de sexe masculin. Cette population représente environ 21% des jeunes scolarisables (19-24 ans) de la Région si on s'en tient aux projections de la population de la Région de l'Ouest au cours de la même année.

Depuis sa création, le nombre d'étudiants à l'UDs évolue d'une année à une autre. De fait, entre 2009 et 2017, la population de l'Université de Dschang a plus que doublé, passant de 14 790 étudiants en 2009 à 30 124 étudiants en 2017 soit un accroissement de 51% (Figure ci-dessous).

**Figure 6.8 :** Evolution de la population de l'UDs entre 2009 et 2017.




Source : Université de Dschang, 2018

En 2017, la population estudiantine de l'UDs est partagée au sein sept établissements principaux (tableau ci-dessous). Cependant, il convient de préciser que pour l'année académique 2017-2018, la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques nouvellement créée, a recruté pour la première promotion 105 étudiants.

**Tableau 6.18 :** Répartition la population estudiantine par établissement et par genre à l'UDs en 2014.

| Universités | Féminin | Masculin | Total | Part relative en % |
|---|---|---|---|---|
| **Faculté des Lettres et Sciences Humaines** | 3457 | 2625 | 6 082 | 20,19 |
| **Faculté des Sciences** | 3380 | 5484 | 8 864 | 29,43 |
| **Faculté des Sciences Juridiques et Politiques** | 1673 | 2175 | 3 848 | 12,77 |
| **Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles** | 701 | 1560 | 2 261 | 7,51 |
| **Faculté des Sciences Economiques et de Gestion** | 2090 | 2426 | 4 516 | 14,99 |
| **Institut Universitaire de Technologie Fotso Victor** | 992 | 2819 | 3 811 | 12,65 |
| **Institut des Beaux-Arts de Foumban** | 276 | 466 | 742 | 2,46 |
| **Total** | **12 569** | **17 555** | **30 124** | **100** |

Source : Université de Dschang, 2018

Il ressort de ce tableau que la Faculté des Sciences, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, occupent les trois premières places avec respectivement 8 864, 6 082 et 4 516 étudiants. Concernant la répartition selon le genre, les populations de sexe masculin représentent près de 60% des effectifs. Les femmes sont plus

représentées dans les filières de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines où 3 457 soit 57% des étudiants sont du sexe féminin.

#### 6.1.3.1.2. Offre de formation

L'Université de Dschang (UDs) est la plus importante institution d'enseignement supérieur de la Région de l'Ouest ; elle est constituée de huit (08) établissements et six (06) antennes ou annexes.

6.1.3.1.2.1. Etablissements principaux

L'UDs offre à la fois des formations académiques et professionnelles. Au rang des établissements principaux, se comptent :

- la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH);
- la Faculté des Sciences (FS);
- la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) ;
- la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) ;
- la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) ;
- la Faculté de Médecine et de Sciences Pharmaceutiques (FMSP) ;
- l'Institut Universitaire de Technologie Fotso Victor (IUTFV)
- l'Institut des Beaux-Arts de Foumban (IBAF).

Ces établissements sont organisés en départements et en filières au sein desquelles s'opère la mission d'enseignement-recherche-formation (annexe 4).

En dehors de l'IUT-Fotso Victor qui offre une formation de niveau BTS, DUT et Licence et de l'Institut des Beaux-Arts de Foumban où on a des formations de niveau Licence-Master, le fonctionnement de tous les autres établissements obéit au système Licence-Master-Doctorat (LMD).L'offre détaillée de formation de l'Uds est présentée en annexe 4.

#### 6.1.3.1.2.2. Institutions annexes ou antennes de l'Université de Dschang

Les établissements annexes ou antennes pédagogiques de l'UDs sont répandus sur l'étendue du territoire national. On y trouve l'antenne de Bambui dans la Région du Nord-Ouest, de Belabo dans la Région de L'Est, d'Ebolowa dans la Région du Sud, de Nkolbisson-Yaoundé et de Bafia dans la Région du Centre, de Maroua dans la Région de l'Extrême Nord. Cette extension fait de l'UDs la plus nationale des Universités d'Etat.

#### 6.1.3.1.2.3. Encadrement des étudiants

L'encadrement pédagogique à l'UDs est assuré par un corps enseignant constitué de 470 enseignants dont 42 Professeurs des Universités, de 113 Maître de Conférences, de 222 Chargés de Cours et 93 Assistants (tableau ci-dessous). Cette équipe d'enseignants permanents est appuyée dans sa mission d'enseignement-recherche-formation par près de 600 enseignants vacataires et missionnaires auxquels il faut ajouter environ 50 ATER et 700 Personnels d'Appui (Tableau dessous).

**Tableau 6.19 :** Effectif du personnel enseignant à l'Université en 2017.

| Professeurs | | Maitres de Conférences | | Chargés de Cours | | Assistants | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| F | M | F | M | F | M | F | M | |
| 02 | 40 | 10 | 103 | 45 | 177 | 66 | 27 | 470 |
| 42 | | 113 | | 222 | | 93 | | |

Source : Université de Dschang, 2018

Il se dégage de ce tableau une très faible représentativité des femmes. En effet, le personnel de l'Université compte au total 123 enseignantes sur 470 soit seulement 26%. Par ailleurs, un enseignant encadre en moyenne 64 étudiants et, le nombre est plus important lorsqu'on considère le Grade de l'enseignant (tableau dessous).

**Tableau 6.20 :** Structure des ratios d'encadrement en 2017

| Grade | Professeurs | Maitres de Conférences | Chargés de Cours | Assistants et ATER | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| **Effectifs** | 42 | 113 | 222 | 93 | 470 |
| **Ratio étudiants/ enseignants** | 717 | 267 | 136 | 324 | 64 |

Source : Université de Dschang, 2018

Il ressort une faiblesse du système sur le plan pédagogique en terme de ressources humaines, car la moyenne de 64 étudiants pour un enseignant reste très élevée à la norme qui prévoit un enseignant pour 25 étudiants dans les sciences sociales et 12 dans les filières d'ingénierie.

#### 6.1.3.1.2.4. Infrastructures et équipements

Pour assurer sa mission de formation et recherche au développement, l'UDs s'est dotée des infrastructures et d'équipements académiques, sportifs et sociaux. Ils sont constitués de 83 salles de cours (amphithéâtres, salles de cours) d'une capacité totale de 14 593 places, des salles spécialisées (laboratoires de recherche, salles informatiques, bibliothèques), etc. auxquelles il faut ajouter les infrastructures sportives.

**Tableau 6.21:** Infrastructures académiques et sportives de l'Uds.

| Infra-structures | Amphi et salles de cours | Labo | Biblio-thèques | Salle info | Gym-nase | Piste d'athlé-tisme | Terrains de football | Terrain de Handball | Terrain de basketball | Terrains de volleyball |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre** | **83** | **80** | **140** | **100** | **1** | **1** | **3** | **2** | **3** | **2** |

Source : MINESUP, 2014/ Université de Dschang, 2018

Une évolution remarquable est constatée au niveau des infrastructures académiques dans le but d'améliorer la qualité de la formation. A priori, le nombre de laboratoires, de bibliothèques et de salles d'informatique sont considérables. Seulement, cette appréciation quantitative des infrastructures académiques masque la qualité des équipements disponibles. Bien plus, le taux d'occupation, situé à plus de 206% en 2017 montre que la capacité d'accueil de cette institution est doublement au-dessus de la norme.

### 6.1.3.1.3 Université de Dschang et le développement de la Région

#### 6.1.3.1.3.1. Un pôle régional du savoir

L'UDs est le plus important centre de recherche et le pôle de savoir de la région de l'Ouest du Cameroun. Lieu de distillation des savoirs savants, des savoir-faire, du savoir être et du savoir-vivre, cette université polarise des milliers de jeunes étudiants venus des autres régions du Cameroun et des pays d'Afrique subsaharienne. De par la diversité de ses domaines de formation et sa proximité, elle contribue à la formation accomplie des jeunes de la région.

#### 6.1.3.1.3.2. Un centre de recherche au développement

La recherche au développement est l'un des objectifs premiers de l'UDs. En effet, les recherches des étudiants sur des thématiques diverses notamment socio-culturelles et les migrations, les problématiques juridiques au Cameroun et en Afrique central, de développement économique du Cameroun, de la santé humaine, de l'environnement, de l'agriculture et du Développement rural participent à l'amélioration des conditions d'existences de l'homme dans son environnement.

Par ailleurs, l'UDs dispose des laboratoires de références comme celui de la Chimie de sol de la FASA. La qualité des équipements et des résultats est l'un des centres d'analyse des sols les plus sollicités au Cameroun.

#### 6.1.3.1.3.3. Un facilitateur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

Dans la quête vers la professionnalisation des enseignements, l'UDs est un véritable moule du savoir-faire. Elle offre en effet de nombreuses formations professionnelles aux jeunes dans ses différentes facultés, instituts et antennes notamment de la FASA, de l'UIT, de l'IBF, de la FMSP. Ceux-ci contribuent à une insertion socioprofessionnelle des diplômés dans la vie active suite à leur recrutement dans les structures d'Etat et privées ou à travers la prise en charge via l'auto-emploi.

#### 6.1.3.1.3.4. La FASA, institution fondatrice de l'UDs au service du développement agricole et rural

La Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles constitue l'essence même de l'UDs qui à l'origine, était un centre spécialisé dans la formation des agronomes. Elle voit le jour avec la création de l'UDs en 1993 sous les cendres de l'Institut National de Développement Rural (INADER, 1988), de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA, 1972) et de l'Ecole Nationale Camerounaise d'Agriculture (ENCA, 1960). Dès sa création, la FASA s'est érigée en centre par excellence de la formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture et du développement rural au Cameroun.

La FASA est structurée en 8 pôles de compétences (Cf offre de formation), 04 centres spécialisés et 05 antennes réparties dans plusieurs zones agro-écologiques. Elle compte Vingt (20) laboratoires de recherche et une Ferme d'Application et de Recherche (FAR) de plus de 200 ha. Pour atteindre ses objectifs, l'établissement se sert d'un corps constitué de 74 enseignants permanents et plus de 80 enseignants vacataires ou missionnaires. La demande de formation pour l'ensemble de la faculté en 2017, s'évalue à 2 261 étudiants dont 1 603 pour le campus principal à Dschang (tableau ci-dessous).

**Tableau 6.22 :** Offre et demande de formation à la FASA en 2017.

| | Nombre d'étudiants | | | Enseignants | Salles de cours | Laboratoires |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | F | G | T | | | |
| **Effectifs** | 474 | 1129 | 1603 | 74 | 15 | 20 |
| **Ratio étudiants** | / | | | 22 | 107 | 80 |

Source : Université de Dschang, adapté REC & GEFA, 2018

Cet arsenal de ressources humaines et d'équipement à la pointe de la technologie à l'instar du laboratoire d'analyse du sol, de géomatique environnementale fait de la FASA un pôle d'Excellence en Sciences agricoles, en Sciences du sol, Nutrition et santé animale, Gestion de l'eau et énergie, SIG et géomatique. Elle contribue aux mutations et au développement du monde rural dans la Région de l'Ouest et du Cameroun. En effet, au regard des activités agropastorales, la Région de l'Ouest se présente comme le grenier du Cameroun. Elle est à la base du ravitaillement des métropoles de Douala et Yaoundé en produits vivriers, maraichers et d'élevage. Ainsi, les

formations offertes par la FASA sont pertinentes pour conforter cette position. Seulement, il est nécessaire de développer une étroite collaboration avec les grands producteurs de la Région, ainsi que des liens de transmission avec les centres de formation (ETA, Ecole Zootechnique de Foumban) pour couvrir de manière globale l'activité agropastorale et contribuer à l'augmentation de la production de la Région.

#### 6.1.3.2. Institutions Publiques Non Universitaires d'Enseignement Supérieur (IPNUES)

Les investigations dans le secteur de l'éducation se sont aussi intéressées aux Institutions Publiques Non Universitaires d'Enseignement Supérieur (IPNUES) qui offrent des formations professionnelles dans la région de l'Ouest. Parmi les principales institutions identifiées à l'échelle du territoire de la région de l'Ouest, on relève :

- l'Ecole Technique d'Agriculture (ETA) de Bafang placée sous la tutelle du MINADER ;
- l'Ecole Zootechnique de Foumban qui dépend du MINEPIA ;
- l'Ecole des Infirmiers Diplômés d'Etat de Bafoussam et de Foumban qui sont sous l'encadrement du Ministère de la santé publique.

Ces écoles offrent des formations du cycle BTS (Bac +2) et de niveau Bac +3.

#### 6.1.3.3. Offre de formation dans les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)

Les institutions de formations professionnelles privées relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur offrent des formations de niveau BTS, Licences Professionnelles, Masters Professionnels. On enregistre 25 IPES au total dans la Région de l'Ouest (Cf annexe 4) placés sous la tutelle des Universités d'Etat. Ces institutions offrent des formations professionnelles dans plusieurs filières parmi lesquelles :

- économie et commerce ;
- industries et technologies ;
- transports et logistiques ;
- médecine et santé ;
- communication ;
- théologie, Etc.

L'ensemble des IPES de la Région en 2017, comptent environ 10 000 étudiants. De manière générale, la formation dans les IPES facilite l'insertion des jeunes de la Région dans le monde socioprofessionnel. Cette insertion se fait soit par recrutement soit à travers l'auto-emploi.

#### 6.1.3.4. Recherche scientifique

La recherche scientifique et le développement au niveau régional est principalement menée par l'Université de Dschang, les centres et laboratoires de recherche publics et privés. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, elle est faite par les étudiants-chercheurs du 2e et de 3e cycle universitaire.

En plus de la recherche universitaire, en 2017, le secteur public compte six (06) laboratoires de recherches et trois (03) centres de recherche spécialisés (IRAD) dont un (01) en aquaculture/ foresterie (Foumban) et deux (02) en agronomie à savoir Foumbot avec une antenne à Bangangté et l'autre à Dschang avec une antenne à Santchou. Dans ces centres de recherches, les agents du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) axent leurs travaux sur trois principales spécialités à savoir l'agronomie, l'aquaculture et la foresterie (Tableau ci-dessous). Parmi les récentes innovations de ces centres, se trouve l'amélioration des rendements des produits tels que le haricot commun de 1,5 à 2,5 t/ha, les porcs de race de 10 à 12 porcelets et les poissons de table (tilapia, silure et carpe commune) de 1 à 1,5 t/ha.

**Tableau 6.23 :** Nombre de chercheurs par sexe et par spécialité de la Région.

| | Agronomie | Aquaculture | Foresterie | Total |
|---|---|---|---|---|
| **Hommes** | **6** | **3** | **1** | **10** |
| **Femmes** | **1** | **0** | **0** | **1** |
| **Total** | **7** | **3** | **1** | **11** |

Source : DR/MINRESI/Ouest, 2017

La disposition territoriale des centres de recherche fait ressortir une remarquable inégale répartition car sur trois (03) centres spécialisés, deux (02) se trouvent dans le Département du Noun.

### 6.1.3.5. Analyse des FFOM de l'offre et de la demande dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

**Tableau 6.24 :** Synthèse de l'analyse des FFOM de l'offre et de la demande dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Diversité de l'offre de formation et des spécialisations ;<br>• Professionnalisation des enseignements dans les filières dites professionnalisantes ;<br>• Disponibilité d'un personnel qualifié dans les établissements universitaires et dans les facultés. | • Effectifs pléthoriques dans les amphithéâtres ;<br>• Obsolescence et insuffisances des infrastructures académiques ;<br>• Subvention insuffisante de l'Etat dans les IPES ;<br>• Absence de coordination et de collaboration entre les institutions de recherches et les entreprises / utilisateurs direct des résultats de la recherche ;<br>• Chômage des jeunes diplômés ;<br>• Décalage entre les objectifs de la recherche et les réels besoins de développement de la Région ;<br>• Frais de scolarité élevé pour certaines formations professionnelles. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Développement des partenariats entre l'UDs et les autres universités nationales et étrangères ;<br>• Développement de la collaboration entre la FASA et les grands producteurs ainsi qu'avec les centres de formation en agriculture<br>• Développement de la coopération avec les structures/entreprises étrangères suivant le domaine de formation ;<br>• Développement des partenariats entre les IPES, les universités d'Etat et les entreprises. | • Pauvreté des parents ;<br>• Difficultés d'insertion post- formation. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

### 6.1.4. Formation professionnelle

En 2017, la Région de l'Ouest disposait 106 établissements de formation professionnelle constitués des SAR/SM et des Centres de Formation Privés (CFP). Les domaines de formation sont diversifiés, on a entre autres les filières traditionnelles (mécanique, menuiserie bois et métallique, maçonnerie, électricité d'équipement, soudure, industrie d'habillement, etc.) et les nouvelles offres de formation (agropastoral, secrétariat comptable, foresterie, médecine etc.). Le secteur public totalise 32 établissements (SAR/SM) alors que le privé a 74 CFP soit près de 70% de l'offre de formation professionnelle de la Région.

**Tableau 6.25 :** Offre et demande de formation professionnelle de la Région l'Ouest en 2017.

| Structures | Nombre Etablissement | Nombre de salle de classe | Nombre d'ateliers | Nombre d'apprentis | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Garçons | Filles | Total |
| SAR/SM | 32 | 94 | 36 | 1082 | 383 | 1465 |
| CFP | 74 | 296 | 110 | 699 | 566 | 1165 |
| Total | 106 | 390 | 146 | 1648 | 1082 | 2630 |

Source : DR/MINEFOP/Ouest, 2017

L'encadrement des femmes et des jeunes filles est aussi assuré par les services du Ministère de la femme et de la famille à travers les centres de promotion de la femme et la famille. La région en compte 09 au total dont 2 dans le département du Noun et 01 dans chacun des autres départements.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'analyse des FFOM de la formation professionnelle dans la Région de l'Ouest.

**Tableau 6.26 :** Synthèse de l'analyse des FFOM de l'offre et de la demande de la formation professionnelle dans la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Subvention des centres privés par l'Etat ;<br>• Soutien de l'autorité administrative ;<br>• Diversité de l'offre de formation au métier. | • Insuffisance des formateurs et des équipements ;<br>• Insuffisance des ateliers dans les SAR/SM ;<br>• Sous équipement des ateliers existants dans les SAR/SM ;<br>• Insuffisance des budgets de fonctionnement des SAR/SM, DDEFOP et DREFOP. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Développement des partenariats public-privé ;<br>• Spécialisation des SAR/SM dans les filières de formation spécifiques ;<br>• Offre de formation dans les nouvelles filières. | • Recherche du gain facile par les jeunes ;<br>• Difficultés d'insertion post- formation ;<br>• Ruée des jeunes dans le transport par moto-taxi. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

### 6.1.5. Question « Jeune » dans la Région de l'Ouest

D'après la politique nationale de la jeunesse, est jeune « toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans ». Selon les projections de la population en 2017, la jeunesse représente 35% de la population du Cameroun. Dans la Région de l'Ouest, on compte 595 595 jeunes (28,68 % de la population) dans cette tranche d'âge dont 266 985 de sexe masculin et 328 610 de sexe féminin. La jeunesse dans la Région de l'Ouest fait face à de nombreuses difficultés dont les plus préoccupantes sont le chômage et le sous-emploi comme l'indique le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

#### 6.1.5.1. Problèmes de la jeunesse à l'Ouest du Cameroun

Comme dans toutes les autres Régions du pays, les jeunes à l'Ouest sont sujets à de nombreux problèmes parmi lesquels le chômage et le sous-emploi. Ils constituent d'ailleurs la source des autres maux à l'exemple du banditisme, de la prostitution, ...). L'une des solutions adoptées par les jeunes de la Région face au chômage et le sous-emploi est le développement des activités informelles comme le commerce de rue et le transport par « moto-taxi ». Le transport par « moto-taxi » connait une ruée fulgurante des jeunes de sexe masculin à tel point qu'il inquiète les autorités et élites politico-administratives et traditionnelles. Ceci en raison du fait que son contrôle est difficile et aussi qu'il constitue à la fois un facilitateur et un tremplin pour les acteurs des activités illicites (vol, crime, trafic).

Le chômage des jeunes se fonde sur de nombreuses causes. Il s'agit entre autres de l'inadéquation entre la formation et l'emploi, les discriminations sur le marché de l'emploi, les possibilités de créations d'emplois réduites.

Les incivilités sont également très manifestes en milieu jeune. Elles s'expriment par l'impolitesse, les injures publiques, le dénigrement, les intimidations, les bagarres dans les centres urbains et les périphéries. La délinquance juvénile est tout aussi observée dans les milieux jeunes en milieu scolaire et dans la rue. Elle s'exprime par la vente et la consommation des stupéfiants, les actes de vandalisme, les délits et les crimes économiques (vol, escroquerie, corruption, contrefaçon, etc.). Les incivilités et la délinquance juvénile sont le plus constatées chez les jeunes désœuvrés qui manquent de réelles orientations.

#### 6.1.5.2. Initiatives en faveur de l'encadrement civique

Face à la situation préoccupante des jeunes, de nombreuses mesures d'encadrement et d'insertion sont observées à l'échelle régionale par plusieurs acteurs notamment l'Etat, les communautés locales et religieuses.

L'encadrement est assuré sur le quadruple plan civique, sportif, religieux et traditionnel. L'encadrement civique est assuré par les structures d'encadrement des jeunes. La Région de l'Ouest compte 49 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) dont un régional, 8 départementaux et 40 centres d'Arrondissement. Ces structures d'encadrement des jeunes se trouvent dans tous les Arrondissements de la Région. Ces centres forment les jeunes volontaires au Service Civique, sensibilisent les mineurs sur leurs attitudes et comportements dans la société. De même, ils appuient leurs différents partenaires dans la formation des jeunes par les causeries éducatives, la sensibilisation dans le cadre du programme national d'éducation civique.

Les structures décentralisées du MINJEC offrent également une éducation extrascolaire et des programmes d'alphabétisation aux populations constituées de la jeunesse non scolarisée urbaine et rurale. L'éducation informelle pour ces communautés variées, se fait par le biais des médias et autres. Les thèmes de débats et d'articles de presse en direction des populations visent à valoriser les comportements éthiques, ainsi que les valeurs de morale et d'intégration nationale. Dans le

domaine de la santé, les services du MINJEC mènent des campagnes de sensibilisations sur les MST/SIDA avec l'appui des partenaires comme l'UNICEF, la GIZ. Ces derniers apportent de l'aide pour la formation des pairs éducateurs dans la prévention du VIH/SIDA.

Le Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP) s'intéresse à l'éducation des jeunes dans le système formel à travers les enseignements d'éducation physique et sportives au niveau primaire et secondaire, les jeux scolaires et universitaires qui constituent des cadres d'émulation et d'éclosion des talents des jeunes sportifs. Il s'intéresse également à leur encadrement dans le domaine non formel à travers des associations et clubs sportifs le récapitulatif de la carte sportives 2017 de la Région est présenté en annexe 4.

L'activité sportive est développée dans la Région de l'Ouest. Les populations de la Région s'investissent dans le sport de compétition qui est un creuset des jeunes. C'est le cas du football qui est pratiqué par 67% des sportifs de la Région. L'Ouest est l'une des Régions performantes sur le plan footbalistique. De fait, en 2018 elle dispose de 5 clubs sur 18 au niveau national en Championnat élite one.

En plus de l'encadrement civique et sportif des jeunes, on note aussi un encadrement moral offert par des congrégations religieuses dans le cadre de l'aumônerie, des offices religieux et des groupes de chorales. Sur le plan traditionnel, l'encadrement des jeunes se fait dans les chefferies traditionnelles à travers des rites d'initiations aux pratiques de coutumes et de traditions. Les jeunes initiés à ces pratiques traditionnelles sont considérés comme les futurs gardiens de la tradition.

#### 6.1.5.3. Initiatives en faveur de l'insertion socioprofessionnelles des jeunes

Les stratégies de facilitation de l'insertion au niveau régional sont traditionnellement des initiatives du MINJEC et de l'antenne Ouest du Fonds National de l'Emploi. En effet, outre l'encadrement civique, les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) apportent une formation professionnelle aux jeunes avec l'aide des partenaires privés dans plusieurs types de métiers (mécanique, couture, agropastoral, sport...). En 2017, les CMPJ et leurs partenaires régionaux ont formé au total 774 jeunes à un métier. La répartition dans la Région de l'Ouest est présentée en annexe 4.

Les services déconcentrés du MINJEC contribuent aussi à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à travers les programmes nationaux comme le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) et le Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des microentreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS).

Le FNE intervient à travers l'encadrement professionnel, la facilitation de l'insertion socioprofessionnelle et le financement des jeunes dans le cadre des programmes d'insertion comme c'est le cas du Programme Emploi Diplômé (PED), le Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux (PADER). Entre 2006 et 2017, il a financé 560 projets individuels à la hauteur de 246 069 995 FCFA et 4 715 programmes groupés évalués à 362 366 568 FCFA. Toutefois, l'ensemble des initiatives en faveur de l'encadrement et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes restent faiblement effective sur le terrain. Il faut donc parfaire ces stratégies et rendre effective leur implémentation sur toute l'étendue de la Région.

### 6.1.5.4. Analyse FFOM

**Tableau 6.27 :** Analyse FFOM de la question jeune dans la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Jeunesse dynamique et entreprenante ;<br>• Régularité des activités d'éducation et d'encadrement des jeunes ;<br>• Multitude des programmes de sensibilisation, d'accompagnement et d'éducation des jeunes (FONIG, PAJER-U, PIFMAS). | • Réduction de budget alloué à l'encadrement des jeunes ;<br>• Faiblesse dans la planification et absence d'études spécifiques ;<br>• Absence de synergie entre les institutions d'encadrement de la jeunesse. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Prise de conscience de certains jeunes ;<br>• Formation dans les domaines variés ;<br>• Développement de l'économie du sport. | • Manipulation et récupération politique de la jeunesse ;<br>• Délinquance juvénile ;<br>• Chômage en milieu jeune ;<br>• Récurrence des incivilités en milieu jeune. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

## 6.2. SANTÉ

### 6.2.1. Organisation et fonctionnement du système de santé au Cameroun

Le système de santé camerounais est organisé autour d'une structure pyramidale à trois niveaux : le niveau central (décisionnaire), le niveau intermédiaire (régional), et le niveau périphérique (opérationnel).

**• Niveau central**

Au sommet de la pyramide, le niveau central est constitué du Secrétariat Général, des directions centrales et des services spécialisés du Ministère de la Santé Publique. Les responsabilités du niveau central sont d'ordre normatif et de régulation avec des fonctions de coordination et de planification stratégique. Il est ainsi en charge de l'élaboration des politiques nationales de santé ; il organise les niveaux intermédiaires et périphériques de la pyramide sanitaire, auxquels il fournit son appui administratif, technique et logistique ; il promulgue les normes et standards sanitaires et assure le suivi, l'évaluation et la réglementation dans le secteur.

**• Niveau intermédiaire**

L'échelon du niveau intermédiaire est la Région. Le niveau est donc constitué des Délégations Régionales de la Santé Publique. Il comprend également les hôpitaux de troisième catégorie (Hôpitaux Régionaux – HR) et structures assimilées. Leurs responsabilités portent sur les questions politiques et organisationnelles. Autrement dit son rôle est avant tout de faciliter et de guider le processus de développement du niveau périphérique (district de santé), auquel il assure un encadrement administratif, logistique, et politique. Il est ainsi chargé de l'appui technique au niveau opérationnel, et veille à une distribution équitable et à une utilisation efficiente des ressources.

• **Niveau périphérique**

À la base de la pyramide sanitaire, le niveau périphérique constitue le niveau opérationnel du système. Il est représenté par le district, qui est l'unité de base de la planification sanitaire et de la mise en œuvre des soins de santé primaires. Le niveau périphérique est composé des districts de santé, eux-mêmes divisés en aires de santé desservies par les formations sanitaires (FOSA). À ce niveau, les structures sanitaires sont organisées en deux échelons : un échelon primaire et un échelon secondaire.

L'échelon primaire est composé des hôpitaux de District (HD) et assimilés qui offrent le Paquet Complémentaire d'Activités (PCA). Le PCA désigne une liste commune d'activités prioritaires pour tous les hôpitaux de district, conçue pour fournir des soins de santé curatifs de façon équitable, efficace et efficiente sur la base des techniques qui ne sont pas disponibles à l'échelon secondaire. Le PCA comprend ainsi les activités sanitaires organisées dans le cadre de médecine interne, de chirurgie, de gynécologie, obstétrique et pédiatrie. On y exerce également les activités relatives à la gestion (information sanitaire hospitalière, ressources humaines, matérielles et financières ainsi que l'encadrement du personnel).

L'échelon secondaire est composé des Centres de Santé (CS) qui regroupent les Services de Santé de District (SSD), les Centres de Santé Intégrés (CSI) et les centres de santé privés ou confessionnels (plus de 95%) qui fournissent à la population le Paquet Minimum d'Activités (PMA).

Le PMA est une liste commune d'activités prioritaires pour tous les centres de santé, dont la finalité est de couvrir les problèmes sanitaires de base d'une façon équitable, efficace et efficiente. Le PMA comprend des activités curatives, préventives, promotionnelles et d'appui, dont les tâches sont déléguées à une équipe polyvalente d'infirmiers du Centre de Santé.

Le district de santé assure l'organisation des services des HD et des CS, le fonctionnement administratif et la logistique (gestion des ressources et approvisionnement en médicaments sous la responsabilité de l'équipe cadre du district), et la supervision des animateurs de santé.

Au niveau périphérique subsistent aussi des structures de santé qui ne peuvent être rangées ni dans la catégorie des CS, ni dans celle des hôpitaux de district : c'est le cas des Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA), qui sont les premières formations sanitaires à avoir bénéficié des services d'un médecin, avant la réforme de la santé portant création de l'hôpital de district. Les CMA devraient progressivement disparaître ou être transformés en HD, l'organisation du système de santé ne prévoyant que deux strates de soins (district de santé et aire de santé) dans le niveau opérationnel.

En outre, il est important de noter l'existence de structures spécialisées pour la prise en charge des patients atteints du VIH/SIDA, il s'agit des Unités de Prise en Charge (UPEC) qui relèvent des HD, des Centres de Traitement Agréés (CTA) et des Centres de Traitement Affiliés (CTAff) dans les aires de santé.

De même pour la prise en charge de la tuberculose, il existe des Centres de Traitement pour la Tuberculose (CTT).

Enfin, il faut relever l'existence de structures de dialogues qui correspondent à chaque niveau de la pyramide sanitaire. Le niveau périphérique est ainsi, doté de Comités de Santé du District (COSADI) et de Comités de Santé des Aires de santé (COSA) qui élisent les membres du Fonds Spécial pour la Promotion de la Santé (FSPS), émanation des COSADI au niveau intermédiaire. Le FSPS est alimenté par des subventions et des aides, par les participations des districts de santé ainsi que par les bénéfices de la vente des médicaments essentiels par les Centres d'Approvisionnement Pharmaceutique Régionaux (CAPR) dont la mission est l'approvisionnement des FOSA en médicaments essentiels. Puis, au niveau central, le Conseil National de la Santé, de l'Hygiène et des Affaires Sociales (CNSHAS), a été créé par le décret n°76-450 du 8 octobre 1976.

## 6.2.2. Carte sanitaire de la Région

### 6.2.2.1. Structures de santé

En 2017, la Région de l'Ouest compte 774 structures sanitaires, dont 426 appartiennent au sous-secteur public et 348 au sous-secteur privé. Les deux sous-secteurs comportent les catégories de formations suivantes : 01 Hôpital Régional (HR), 26 Hôpitaux de District (HD), 55 Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et 692 Centres de Santé Intégrés (CSI) soit un total de 774 formations sanitaires (FOSA). Les centres de santé intégrés (CSI) représentent plus de deux tiers (2/3) du nombre total des structures, tous secteurs confondus. La répartition dans la Région des formations sanitaires est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6.28 :** Répartition des formations sanitaires dans la Région de l'Ouest.

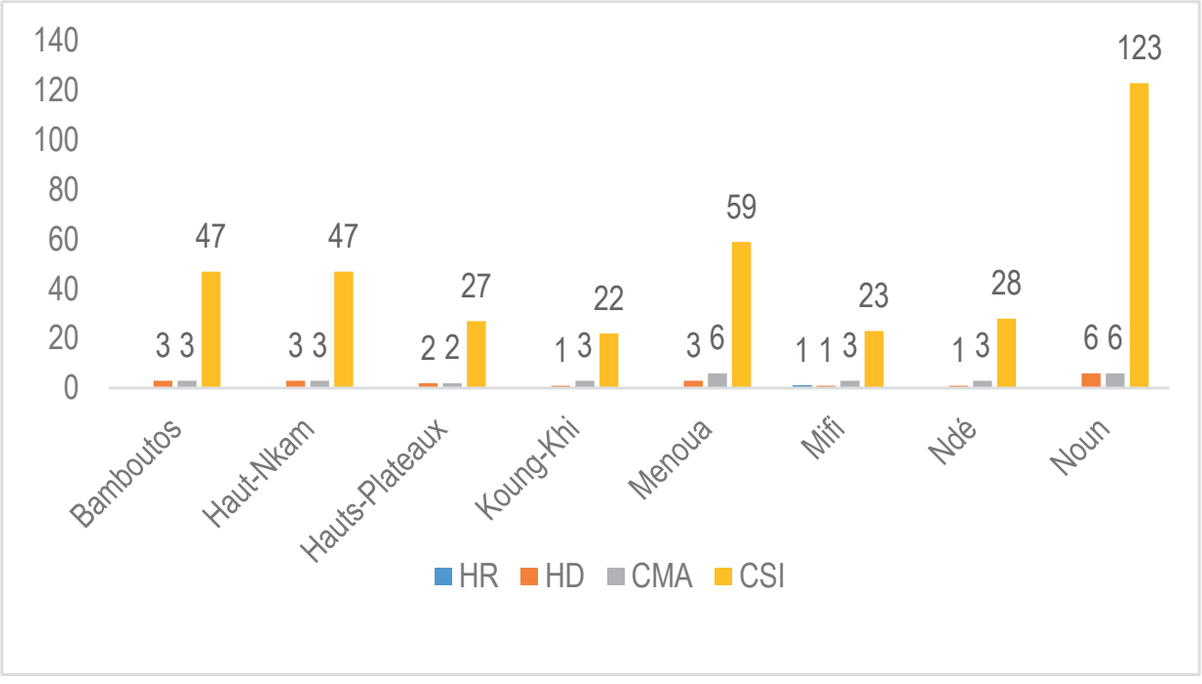
| Département | District de santé | Formations sanitaires publiques | | | | Formations sanitaires privées | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | HD | HD Public | CMA Pub | CSI Pub | HD PC | HD PL | CMA PL | CMA PConf | CSI PL | CSI P conf | Total FOSA |
| Bamboutos | Batcham | / | 1 | 1 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 4 | 30 |
| | Galim | / | 1 | | 10 | 0 | 0 | 1 | | 1 | 3 | 16 |
| | Mbouda | / | 1 | 2 | 22 | 1 | 0 | 5 | 1 | 14 | 1 | 47 |
| | Total | / | 3 | 3 | 47 | 1 | 0 | 6 | 1 | 24 | 8 | 93 |
| Haut Nkam | Bafang | / | 1 | 2 | 21 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 5 | 36 |
| | Bandja | / | 1 | 0 | 15 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 19 |
| | Kekem | / | 1 | 1 | 11 | 0 | 0 | | | 3 | 2 | 18 |
| | Total | / | 3 | 3 | 47 | 0 | 0 | 0 | 1 | 11 | 8 | 73 |
| Haut- Plateaux | Baham | / | 1 | 2 | 17 | 0 | 0 | 1 | 1 | 7 | 1 | 30 |
| | Bamendjou | / | 1 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 18 |
| | Total | / | 2 | 2 | 27 | 0 | 0 | 1 | 1 | 10 | 5 | 48 |
| Koung-Khi | Koung-Khi | / | 1 | 3 | 22 | 1 | | | 1 | 8 | 4 | 40 |
| Menoua | Dschang | / | 1 | 4 | 33 | 1 | 0 | 2 | 2 | 41 | 3 | 87 |
| | Penka-Michel | / | 1 | 2 | 17 | 0 | 0 | 2 | 0 | 7 | 2 | 31 |
| | Santchou | / | 1 | 0 | 9 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 13 |
| | Total | / | 3 | 6 | 59 | 1 | 0 | 5 | 2 | 48 | 7 | 131 |
| Mifi | Mifi | 1 | 1 | 1 | 3 | 23 | 0 | 0 | 2 | 0 | 82 | 118 |
| Ndé | Bangangté | / | 1 | 3 | 28 | 0 | 1 | | 1 | 5 | 4 | 43 |
| Noun | Bangourain | / | 1 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 5 | 21 |
| | Foumban | / | 1 | 5 | 37 | 1 | 1 | 2 | 1 | 16 | 10 | 74 |
| | Foumbot | / | 1 | 0 | 13 | 0 | 0 | 1 | 1 | 17 | 1 | 34 |
| | Kouoptamo | / | 1 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 16 |
| | Malentouen | / | 1 | 1 | 44 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 | 6 | 65 |
| | Massagam | / | 1 | | 13 | | | | | | 4 | 18 |
| | Total | / | 6 | 6 | 123 | 1 | 1 | 3 | 2 | 56 | 30 | 228 |
| **Région Ouest** | **Total** | **1** | **20** | **29** | **376** | **4** | **2** | **17** | **9** | **244** | **72** | **774** |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

#### 6.2.2.1.1. Formations sanitaires du secteur public

Dans la Région, le secteur public totalise : 1 Hôpital Régional (HR), 20 Hôpitaux de District (HD), 29 centres médicaux d'Arrondissements (CMA) et 376 centres de santé intégrés. La répartition par Département est présentée dans la figure suivante.

**Figure 6.9 :** Répartition des formations sanitaires dans le secteur public de la Région de l'Ouest.



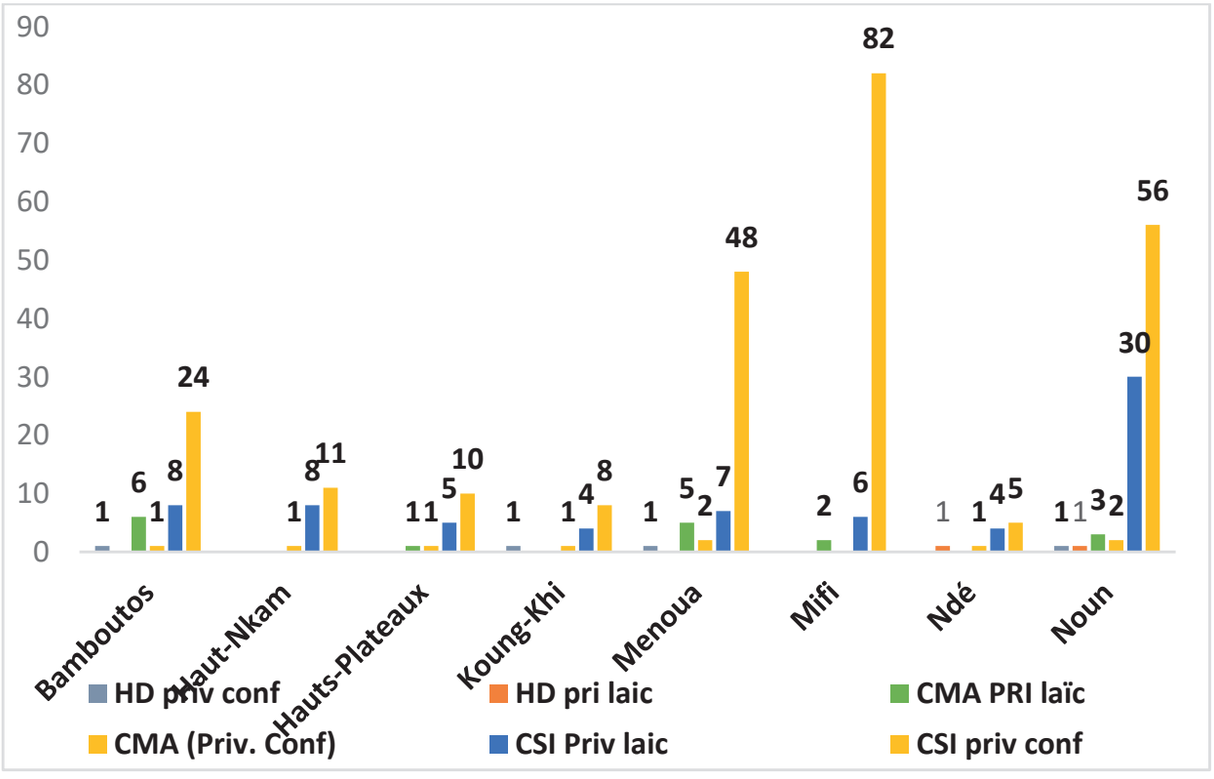

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

On relève une inégale répartition spatiale des formations sanitaires du secteur public dans la Région. Avec 32 % de l'effectif total, les centres de santé intégrés sont plus représentés dans le Département du Noun. Cette forte concentration s'expliquerait par le fait que non seulement le Noun occupe plus de la moitié (55%) de la superficie du territoire régional, mais regroupe également une taille importante de la population. Les CSI sont moins représentés dans le Département du Koung-Khi avec seulement 6% de l'effectif total.

#### 6.2.2.1.2. Formations sanitaires dans le secteur privé

Les formations sanitaires du secteur privé comprennent : 4 hôpitaux privés confessionnels, 2 hôpitaux privés laïcs ; 9 centres médicaux d'Arrondissements privés confessionnels, 17 centres médicaux d'Arrondissements privés laïcs, 72 centres de santé intégrés privés laïcs et 244 centres de santé intégrés privés confessionnels. Leur répartition par Département est présentée dans la figure ci –dessous.

**Figure 6.10 :** Répartition des formations sanitaires dans le secteur privé de la Région de l'Ouest.




Source : DR/MINSANTE/Ouest, 2017

La répartition spatiale des formations sanitaires du secteur privé indique que les Départements de la Mifi, du Noun, et de la Menoua sont les plus pourvus en CSI (privé confessionnel et privé laïc). Les hôpitaux privés laïcs sont représentés uniquement dans les Départements du Noun et du Ndé.

Il est important de signaler que les formations sanitaires privées jouent un rôle important dans l'offre de santé dans la Région de l'Ouest. En effet elles accompagnent le gouvernement dans l'offre de service de santé aux populations. Certains services spécialisés ne se retrouvent que dans le secteur privé, c'est le cas du centre d'hémodialyse de la clinique universitaire de Bangangté qui reçoit les patients provenant des deux secteurs (public et privé).

Les insuffisances enregistrées dans le secteur privé portent sur :

- le fonctionnement sans autorisations administratives de nombreux centres de santé ;
- le personnel parfois non qualifié ;
- les plateaux techniques plus ou moins adaptés à certains soins médicaux, pouvant mettre en péril la vie de certains patients.

### 6.2.2.1.3. Taux de couverture des formations sanitaires dans la Région

En 2017, la population de la Région de l'Ouest est estimée à 1 985 364 âmes. Selon la norme de l'OMS, un ratio de 1 hôpital pour 100 000 habitants est le minimum exigé. En ce qui concerne les centres de santé de base (CMA, CSI), ces normes préconisent un centre de santé de base pour 10 000 habitants. Le tableau ci-après présente le ratio des formations sanitaires de la Région de l'Ouest.

**Tableau 6.29 :** Taux de couverture des formations sanitaires dans la Région de l'Ouest.

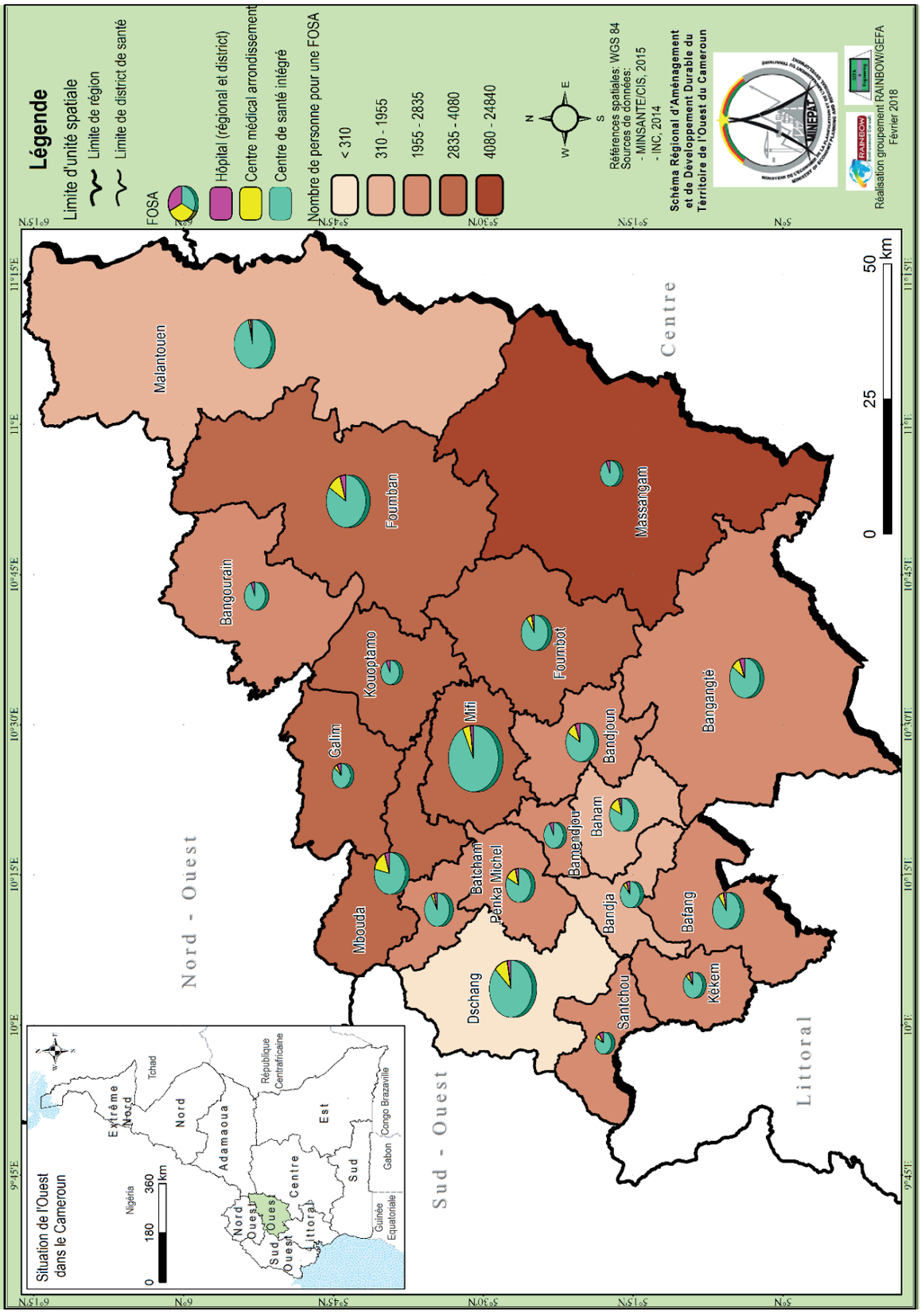
| Département | Population totale | Nombre d'hôpitaux (niveau périphérique) | Ratio Hop / POP | Nombre CMA et CSI | POP/ CMA-CSI |
|---|---|---|---|---|---|
| **BAMBOUTOS** | **337 512** | **4** | **84 378** | **89** | 3 792 |
| **HAUT-NKAM** | **167 120** | **3** | **55 707** | **69** | 2 422 |
| **HAUTS-PLATEAUX** | **93 123** | **2** | **46 562** | **46** | 2 024 |
| **KOUNG-KHI** | 75 050 | 2 | 37 525 | 38 | 1 975 |
| **MENOUA** | 329 843 | 4 | 82 461 | 127 | 2 597 |
| **MIFI** | 347 956 | 1 | 347 956 | 116 | 3 000 |
| **NDE** | 109 480 | 2 | 54 740 | 41 | 2 670 |
| **NOUN** | 525 280 | 8 | 65 660 | 220 | 2 388 |
| **Région Ouest** | 1 985 364 | 26 | 76 360 | 746 | 2 661 |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

Il ressort que la Région de l'Ouest possède une bonne couverture sanitaire dans l'ensemble si l'on se réfère à la norme de l'OMS. En effet, le nombre de personne par hôpital de district est en moyenne de 76 360, ce qui est conforme à la norme. Seul le Département de la Mifi dispose d'un hôpital de district pour 347 956, mais ce déficit est comblé par la présence de l'hôpital régional de Bafoussam qui draine une population nettement plus importante. Le nombre de personne par centre de santé de base (CMA, CSI) est évalué en 2017 à 2 661, ce qui est largement en dessous du minimum (10 000/ CMA, CSI) préconisé par l'OMS.

Sur le terrain, des inégalités de répartition des formations sanitaires sont relevées en fonction des milieux de résidence ; elles sont plus concentrées en zone urbaine. On relève par exemple le cas de la ville de Mbouda qui abrite deux hôpitaux séparés par une distance de moins de 1,5 km (hôpital de district de Mbouda et hôpital Adlucem), ou encore la ville de Bafoussam où les formations sanitaires foisonnent et sont séparées entre elles par des distances de moins de 2 km (Cas de l'hôpital régional et l'hôpital de district de la Mifi). En zone rurale par contre, on note une dispersion spatiale des formations sanitaires, les populations sont parfois obligées de parcourir de longues distances pour avoir accès aux soins de santé. A ceci on peut ajouter le problème de l'accessibilité, notamment l'enclavement de certaines zones rurales.

**Carte 6.3** : Offre en infrastructures sanitaires de la Région de l'Ouest.



### 6.2.2.2. Etat des structures sanitaires publiques dans la Région de l'Ouest

Les 20 districts de santé de la Région comptent dans l'ensemble, 774 structures sanitaires parmi lesquelles, 84,49% (soit 654 FOSA) sont construites, 14% (soit 113 FOSA) sont non construites, et 6,33% (soit 49 FOSA) ont un besoin de réhabilitation ou d'extension (Tableau ci-dessous).

**Tableau 6.30 :** Etat des formations sanitaires de la Région.

| District de santé | Nombre total de FOSA | FOSA cons-truites | FOSA non cons-truites | FOSA à réhabiliter/ extension | FOSA électrifiées | FOSA avec Approvision-nement en eau potable | FOSA ayant une pharmacie communautaire |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bafang** | **36** | **34** | **2** | **5** | 25 | 21 | 20 |
| **Baham** | **30** | **24** | **/** | **/** | 17 | 10 | 17 |
| **Bamendjou** | **18** | **17** | **1** | **12** | 10 | 11 | 4 |
| **Banja** | 19 | 8 | 11 | 3 | 14 | 2 | 16 |
| **Bandjoun** | 40 | 30 | 10 | 11 | 30 | 17 | 21 |
| **Bangourain** | 21 | 15 | 6 | 1 | 6 | 1 | 6 |
| **Bangangté** | 43 | 32 | 11 | / | 36 | 11 | 25 |
| **Batcham** | 30 | 22 | 8 | 4 | 17 | 3 | 12 |
| **Dschang** | 87 | 70 | 17 | / | 76 | 61 | 48 |
| **Foumban** | 74 | 69 | 5 | / | / | / | 39 |
| **Foumbot** | 34 | 26 | 7 | / | 13 | 10 | 18 |
| **Galim** | 16 | 13 | 3 | 2 | 12 | 4 | 12 |
| **Kekem** | 18 | 16 | 2 | / | 14 | 6 | 14 |
| **Kouoptamo** | 16 | 13 | 3 | 6 | 11 | 10 | 8 |
| **Malentouen** | 65 | 61 | 4 | / | / | / | / |
| **Massangam** | 18 | 18 | / | / | / | / | 14 |
| **Mbouda** | 47 | 43 | 4 | / | 38 | 31 | 30 |
| **Miffi** | 118 | 99 | 19 | / | 91 | 141 | 48 |
| **Penka-Michel** | 31 | 31 | / | / | 25 | 14 | 23 |
| **Santchou** | 13 | 13 | / | / | 10 | 13 | 10 |
| **TOTAL** | **774** | **654** | **113** | **49** | **445** | **366** | **377** |

Source : DR/MINSANTE /Ouest, 2017

FOSA non construites : il s'agit des formations sanitaires qui sont créés mais dont les bâtiments ne sont pas encore construits

D'après la distribution de ces infrastructures par district de santé, ceux de Dschang et de la Mifi détiennent le nombre le plus élevé des FOSA non construites, soit respectivement 17 et 19. Il ressort également du tableau précédant que dans la Région, 445 FOSA, soit près de 57,49% sont électrifiées ; 366, soit 47,28% sont approvisionnées en eau potable ; 377, soit 48,70% disposent d'une pharmacie communautaire.

Les FOSA de la Région de l'Ouest souffrent d'un manque flagrant de plateaux techniques conformes et adaptés aux différentes situations imposées par l'état de santé de la population. Il est important de signaler que la plupart des plateaux techniques ne sont pas toujours fonctionnels en raison de leur vétusté et des pannes. Au Cameroun, la Région de l'Ouest est la plus affectée par le mauvais état de ses infrastructures sanitaires publiques avec 38 établissements présentant

un état de vétusté supérieur à 50% (SNADDT, 2016). Les coupures brusques d'électricité doublées de la mauvaise utilisation des matériels médicaux acquis sont citées comme sources de dysfonctionnement. Cette situation interpelle le gouvernement et les principaux gestionnaires des structures de santé sur la mise en place d'un dispositif de maintenance dans chaque formation sanitaire disposant d'un matériel médical de grande importance. En effet, l'absence dans ces formations sanitaires du personnel technique qualifié pour l'entretien/réparation des matériels médicaux acquis reste un problème majeur. Dans cette optique, l'Etat devrait penser à ouvrir dans les écoles nationales des spécialités pour la formation du personnel de maintenance des équipements médico-sanitaires.

### 6.2.2.3. Disponibilité des ressources humaines

#### 6.2.2.3.1. Répartition du personnel de santé dans la Région

Seules les données sur le personnel de santé dans le secteur public de la Région sont disponibles. Ils révèlent en 2017 un total de 1 713 personnels de santé, soit 132 médecins (7%), 1 278 infirmiers (74%), 23 Génies sanitaires (1%), 197 ingénieurs/techniciens médico-sanitaires (11%) et 83 administrateurs (5%). Ces effectifs sont marqués par la prédominance du corps infirmier. La répartition par Département est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6.31 :** Répartition du personnel de la santé par Département.

| Départements | District de santé | Médecins | Infirmiers | Génie Sanit | TMS | Adminis-tration | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | Batcham | 3 | 40 | 0 | 3 | 1 | 47 |
| | Galim | 1 | 17 | 2 | 3 | 0 | 23 |
| | Mbouda | 6 | 118 | 3 | 21 | 3 | 152 |
| | **TOTAL** | **11** | **175** | **5** | **27** | **4** | **222** |
| **Haut-Nkam** | Bafang | 7 | 39 | 0 | 5 | 2 | 53 |
| | Bandja | 1 | 20 | 1 | 1 | 0 | 23 |
| | Kekem | 2 | 25 | 0 | 5 | 0 | 32 |
| | **Total** | **10** | **84** | **1** | **11** | **2** | **108** |
| **Haut-Plateaux** | Baham | 6 | 40 | 2 | 9 | 1 | 58 |
| | Bamendjou | 2 | 23 | 0 | 3 | 2 | 30 |
| | Total | 8 | 63 | 2 | 12 | 3 | 88 |
| **Koung Khi** | Bandjoun | 5 | 58 | 1 | 9 | 5 | 78 |
| | **TOTAL** | **5** | **58** | **1** | **9** | **5** | **78** |
| **Menoua** | Sanctchou | 2 | 16 | 0 | 2 | 0 | 20 |
| | Penka-michel | 3 | 31 | 0 | 4 | 0 | 38 |
| | Dschang | 14 | 113 | 1 | 18 | 7 | 153 |
| | **Total** | **19** | **160** | **1** | **24** | **7** | **211** |
| **Mifi** | Mifi | 14 | 192 | 3 | 32 | 11 | 252 |
| | HR Bafoussam | 31 | 208 | 4 | 44 | 32 | 319 |
| | **TOTAL** | **45** | **400** | **7** | **76** | **43** | **571** |
| **Ndé** | Bangangté | 8 | 79 | 3 | 6 | 2 | 98 |
| | **TOTAL** | **8** | **79** | **3** | **6** | **2** | **98** |

| Départements | District de santé | Médecins | Infirmiers | Génie Sanit | TMS | Adminis-tration | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Noun** | Kouoptamo | 3 | 14 | 0 | 3 | 1 | 21 |
| | Malantouen | 3 | 30 | 0 | 1 | 3 | 37 |
| | Massangam | 2 | 12 | 0 | 3 | 0 | 17 |
| | Foumban | 11 | 134 | 2 | 15 | 9 | 171 |
| | Foumbot | 5 | 59 | 1 | 9 | 4 | 78 |
| | Bangourain | 2 | 10 | 0 | 1 | 0 | 13 |
| | **Total** | **26** | **259** | **3** | **32** | **17** | **337** |
| **Total** | | **132** | **1278** | **23** | **197** | **83** | **1713** |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

Le Département de la Mifi regroupe le plus grand nombre de personnel de la Région avec un effectif de 571 (soit 33% de l'ensemble), dont une part importante des infirmiers/aides-soignantes (31%), et des ingénieurs/techniciens médico-sanitaires 39%. Le Département du Koung-khi a l'effectif le plus faible en personnel de santé, soit 5%.

### 6.2.2.3.2. Ratio nombre de médecins-infirmiers / population

En considérant uniquement les données du secteur public, avec un ratio d'un (01) médecin pour 15 041 habitants, et d'un (01) infirmier pour 1 553 habitants, la Région est en deçà des moyennes nationales d'un (01) médecin pour 10 535°et d'un (01) pour 1 023. La norme de l'OMS préconise un (01) médecin pour 10 000 habitants. Seul le Département de la Mifi répond à la norme en ce qui concerne la disponibilité de médecins, les Départements du Noun et des Bamboutos ont les ratios les plus faibles, respectivement un (01) médecin pour 20 203et 30 683 (Cf. tableau 6-32).

L'insuffisance en médecin pourrait être due à l'absence d'un plan de développement des ressources humaines en santé dans la Région, à la fuite des cerveaux suite au mauvais traitement, aux retraites sans remplacement, et à un accroissement rapide de la population.

**Tableau 6.32 :** Taux de couverture du personnel sanitaire dans la Région de l'Ouest.

| Département | Population totale | Médecins | Ratio/pop/ Med | Infirmiers | Ratio/pop/Inf |
|---|---|---|---|---|---|
| **BAMBOUTOS** | 337 512 | 11 | 30 683 | 175 | 2017 |
| **HAUT-NKAM** | 167 120 | 10 | 16 712 | 84 | 2080 |
| **HAUTS-PLATEAUX** | 931 23 | 8 | 11 640 | 63 | 1546 |
| **KOUNG-KHI** | 75 050 | 5 | 15 010 | 63 | 1246 |
| **MENOUA** | 329 843 | 19 | 17 360 | 160 | 2156 |
| **MIFI** | 347 956 | 45 | 7 732 | 400 | 910 |
| **NDE** | 109 480 | 8 | 13 685 | 79 | 1449 |
| **NOUN** | 525 280 | 26 | 20 203 | 259 | 2121 |
| **Région Ouest** | 1 985 364 | 132 | 15 041 | 1278 | 1 553 |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

Les formations sanitaires privées de la Région de l'Ouest accompagnent le gouvernement dans l'offre de service de santé aux populations. Elles ont pour la plupart pour promoteur des médecins exerçant dans les formations sanitaires publiques. La charge de travail très importante pour ces médecins qui sont obligés de travailler en continu dans leurs structures privées après leurs charges normales de travail dans le secteur public, pourrait avoir des incidences négatives sur leurs performances, bien que beaucoup de malades trouvent leur service satisfaisant. Dans les formations sanitaires du secteur public, la mauvaise qualité du service d'accueil est déplorée par les populations.

### 6.2.2.4. Approvisionnement en médicament dans la Région de l'Ouest

L'accessibilité géographique et financière constante des médicaments essentiels de qualité aux populations, est un défi majeur des Politiques Pharmaceutiques Nationales (PPN). Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) du Cameroun a créé avec l'appui des partenaires un Fonds Régional pour la promotion de la santé dans la Région de l'Ouest. Ce fonds qui est un groupement d'intérêt public (GIP) travaille en partenariat avec les Centres d'Approvisionnement Pharmaceutiques Régionaux (CAPR) et les pharmacies des structures de santé. Il convient de noter que dans la Région de l'Ouest, le CAPR fait des livraisons sur site dans les formations sanitaires.

Malgré les dispositifs de surveillance que cette structure met en place, la disponibilité du médicament dans les formations sanitaires continue d'être une préoccupation au regard des conclusions sur le suivi de quelques médicaments essentiels. Il y a lieu de relever pour le décrier que la rupture de stock va parfois jusqu'à 5 jours, preuve que la qualité de ces réseaux de distribution reste à parfaire. Le CAPR-OUEST rencontre d'autres difficultés dans l'exercice de ses fonctions, notamment :

- certaines formations sanitaires demeurent non supervisées tandis que d'autres n'adhèrent pas toujours à la livraison sur site ;
- l'absence d'harmonisation des grilles de supervision des pharmacies entre le CAPR-OUEST et les Districts de santé ;
- l'espace de stockage limité en vue d'un approvisionnement optimal de toutes les formations sanitaires de la Région ;
- l'enclavement persistant de certaines formations sanitaires ;
- le chevauchement des activités de livraison sur site et de supervision avec celles des programmes prioritaires et des District de santé.

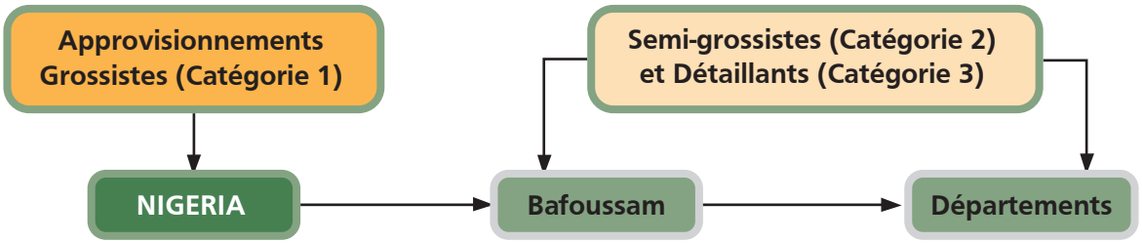
**Médicament de la rue dans la Région de l'Ouest**

Le médicament de la rue est défini comme tout médicament vendu en dehors des pharmacies ou dépôts privés, des pharmacies des centres de santé ou des hôpitaux. Il est étalé dans les marchés ou vendu en ambulatoire. Malgré la réglementation en matière de pharmacie, la réalité demeure que la vente de médicaments au trottoir prospère dans les villes et les campagnes du pays en général, et dans la Région de l'Ouest –Cameroun en particulier. En effet les autorités sanitaires de la Région de l'Ouest sont confrontées au problème assez répandu des circuits parallèles de distribution des médicaments par des commerçants. Ces derniers ne maîtrisent ni les conditions de préservation de ces médicaments, ni les posologies, ni les risques liés à certaines associations contre-indiquées de médicaments ou à l'absorption de produits périmés. Ces vendeurs illicites de médicaments comptent sur les ordonnances délivrées par les personnels médicaux des hôpitaux pour mettre au point leur traitement pour des symptômes spécifiques. La prolifération de la commercialisation des médicaments illicites dans la Région pourrait être due au fait que les produits pharmaceutiques légaux soient coûteux et pas toujours accessibles à la classe sociale au

faible revenu. Il est à constater que les médicaments distribués par le réseau national officiel se trouvent dans ce circuit de vente illicite.

Le Nigéria est la principale source d'approvisionnement en médicaments de la Région de l'Ouest. Bafoussam est le centre de distribution qui alimente les autres Départements et d'autres Régions du pays. On distingue trois catégories de vendeurs illicites de médicaments de la rue comme l'illustre la figure ci-dessous.

**Figure 6.11 :** Circuit d'approvisionnement des médicaments de la rue dans la Région de l'Ouest.




Source : Rainbow/GEFA, 2018

Les grossistes qui font le voyage au Nigéria, livrent la marchandise aux semi-grossistes et détaillants. Leur Licence d'importation ne porte pas sur l'achat des médicaments, mais sur d'autres marchandises légalement commercialisées au Cameroun.

Les détaillants autant que les grossistes possèdent aussi des comptoirs dans des marchés, et la concurrence qui a cours entre les deux acteurs influence considérablement sur le prix des produits illégaux. Deux types de détaillants sont reconnus suivant leur situation sur le marché. Les uns occupent des stands dans les marchés, dans les différentes artères de la ville et dans les campagnes. Ils sont stables et font partir de ceux qui parfois consultent sur place ou suivent les malades à domicile. D'autres par contre sont des ambulants, qui font le tour des quartiers pour proposer le médicament. Les études effectuées dans les marchés de Bafoussam, Bandjoun, Bangangté, Dschang, révèlent que 60% des vendeurs de médicaments sont des jeunes dont la moyenne d'âge est de 25 ans. (Jean – Emet Nodem, 2002).

**Photo 6.1 :** Une vue des points de vente des médicaments de la rue dans la ville de Bafoussam.






Source : Rainbow/GEFA, 2018

### 6.2.2.5. Services spécialisés

La Région de l'Ouest est dotée des services spécialisés de santé tels que : les pharmacies d'officines, les cabinets optiques médicales, l'hémodialyse, la radiologie, et la morgue. Le tableau ci-dessous présente leur répartition par Départements.

**Tableau 6.33 :** Répartition des services spécialisés par Département.

| Département | Localité | Pharmacies d'officine | Cabinet optique Médicale | Hémodialyse | Radiologie | Morgue |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | Mbouda | 4 | / | / | / | 1 |
| **Haut-Nkam** | Bafang | 3 | / | / | 2 | |
| **Koung-Khi** | Bandjoun | 2 | / | / | 3 | 2 |
| **Hauts plateaux** | Baham | 3 | | | | |
| **Menoua** | Dschang | 5 | 1 | / | | 2 |
| **Mifi** | Bafoussam | 18 | 9 | 1(HR en construction) | 3 | 1 |
| **Ndé** | Bangangté | 2 | / | 1(UDM) | 1 | 2 |
| **Noun** | Foumban | 3 | 1 | / | 1 | 1 |
| | Foumbot | 1 | / | / | 1 | |
| **TOTAL** | | 41 | 11 | 2 | 11 | 9 |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

L'offre en services spécialisés est limitée dans la Région de l'Ouest, elle est constituée de : 41 officines, 11 cabinets médicaux optiques, 2 centres d'hémodialyses, 11 centres de radiologies, et 9 morgues. La répartition spatiale révèle que le Département de la Mifi totalise le plus grand nombre de services à savoir : 18 officines, 9 cabinets optiques, 1 centre d'hémodialyse en construction, 3 centres de radiologies. Il est également important de relever que les services spécialisés de la Région sont généralement localisés dans les villes chefs-lieux de Département, hormis Foumbot, chef lieux d'Arrondissement qui est doté d'une pharmacie d'officine et d'un centre de radiologie.

### 6.2.2.6. Structure de formation des cadres de santé dans la Région de l'Ouest

La Région de l'Ouest totalise en 2017, 14 écoles de formation des personnels de santé médico-sanitaires. Le secteur privé enregistre 09 écoles reparties dans les villes de Bafoussam, Dschang, Bafang, Foumbot, Mbouda, et Bangangté ; et le secteur public comporte 05 écoles de formation localisées à Bafoussam, Dschang et Foumban (Tableau ci- dessous).

**Tableau 6.34 :** Ecoles de formation des personnels médico-sanitaires en 2017.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Ecole des IDE de Bafoussam<br>• Ecole des IDE de Foumban<br>• Ecole des Aides-soignants de Bafoussam<br>• Ecole des Aides-soignants de Foumban<br>• Faculté de médecine de Dschang | • Institut des Sciences et des techniques médico-sanitaires de Bafoussam<br>• Ecole privée Fondation TCHUENTE de Bafoussam<br>• Complexe privé de formation du personnel de la santé de Mbouo<br>• Complexe d'enseignement supérieur BI santé Bafoussam<br>• Complexe privé de formation des personnels médico-sanitaires FONDATION TSOPJIO et TAKOUDJOU de Dschang<br>• Ecole privée des ATMS de Foumbot<br>• Ecole privée de formation des personnels sanitaires de Banka-Bafang<br>• Complexe privé de formation du personnel médico-sanitaire de Mbouda<br>• Ecole de Santé de Bangangté (Université des Montagnes) |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

Il convient de signaler que dans la Région, le fonctionnement des écoles de formation des personnels de santé médico-sanitaires rencontre des difficultés au rang desquelles :

- absence de salles multimédias ;
- bibliothèques peu documentées ;
- insuffisance du matériel de démonstration ;
- présence d'un grand nombre d'Ecoles ou d'Instituts privés, qui échappent au contrôle de l'Etat notamment en ce qui concerne le contenu des programmes et le cursus de formation ;
- surpeuplement du lieu de stage (étudiants venant hors de la Région).

## 6.2.3. Profil épidémiologique de la Région de l'Ouest

L'état actuel de la santé dans la Région de l'Ouest est marqué par la recrudescence de certaines maladies transmissibles (telles que le paludisme, la tuberculose, le SIDA et les maladies à transmission hydriques) et l'émergence de certaines pathologies à caractère chronique, devenues un problème de santé publique, telles que le diabète, l'hypertension artérielle, les néphropathies etc.

### 6.2.3.1. Maladies récurrentes dans la Région de l'Ouest

Sans être exhaustif, le tableau ci-dessous consigne les maladies récurrentes de la Région.

**Tableau 6.35 :** Maladies récurrentes dans la Région de l'Ouest en 2017.

| Départements | District de santé | AVP | Diabète | Ecoulement Urétral | Filariose lymphatique | Helminthiases | Hépatite virale B | Hépatite virale C | HTA | Schisto urinaire | Tuberculose | Varicelle | Paludisme |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | Batcham | 252 | 108 | 12 | 1 | 381 | 110 | 7 | 194 | 1 | 0 | 11 | 3947 |
| | Galim | 128 | 17 | 1 | 10 | 159 | 66 | 5 | 98 | 0 | 0 | 12 | 3162 |
| | Mbouda | 713 | 131 | 31 | 3 | 499 | 100 | 45 | 209 | 1 | 24 | 60 | 10297 |
| | **TOTAL** | **1093** | **256** | **44** | **14** | **1039** | **276** | **57** | **501** | **2** | **24** | **83** | **17406** |
| **Haut-Nkam** | Bafang | 527 | 205 | 60 | 4 | 241 | 61 | 13 | 448 | 1 | 41 | 22 | 6159 |
| | Banja | 168 | 96 | 28 | 1 | 166 | 18 | 3 | 215 | 1 | 0 | 10 | 2580 |
| | Kekem | 180 | 21 | 4 | 4 | 85 | 12 | 0 | 104 | 0 | 3 | 8 | 2821 |
| | **TOTAL** | **875** | **322** | **92** | **9** | **492** | **91** | **16** | **767** | **2** | **44** | **40** | **11560** |
| **Haut-Plateaux** | Baham | 324 | 122 | 22 | 1 | 255 | 9 | 13 | 264 | 3 | 11 | 10 | 3364 |
| | Bamendjou | 267 | 112 | 15 | 0 | 490 | 17 | 4 | 250 | 0 | 0 | 52 | 2287 |
| | TOTAL | 591 | 234 | 37 | 1 | 745 | 26 | 17 | 514 | 3 | 11 | 62 | 5651 |
| **Koung Khi** | Bandjoun | 479 | 285 | 58 | 7 | 640 | 38 | 11 | 742 | 0 | 11 | 31 | 6689 |
| | **TOTAL** | **419** | **285** | **58** | **7** | **640** | **38** | **11** | **742** | **0** | **11** | **31** | **6689** |
| **Menoua** | Dschang | 1091 | 812 | 359 | 31 | 1725 | 146 | 135 | 1012 | 2 | 39 | 49 | 13236 |
| | Penka-Michel | 578 | 162 | 20 | 5 | 323 | 63 | 25 | 248 | 1 | 4 | 52 | 3828 |
| | Santchou | 201 | 80 | 1 | 1 | 98 | 11 | 3 | 84 | 0 | 2 | 17 | 3855 |
| | **TOTAL** | **1870** | **1054** | **380** | **37** | **2146** | **220** | **163** | **1344** | **3** | **45** | **118** | **20919** |
| **Mifi** | Mifi | 1006 | 450 | 34 | 1 | 694 | 230 | 89 | 683 | 1 | 194 | 7 | 18079 |
| | TOTAL | 1006 | 450 | 34 | 1 | 694 | 230 | 89 | 683 | 1 | 194 | 7 | 18079 |
| | **Bangangté** | **905** | **163** | **45** | **0** | **363** | **60** | **45** | **259** | **0** | **47** | **26** | **7066** |
| **Ndé** | TOTAL | 905 | 163 | 45 | 0 | 363 | 60 | 45 | 259 | 0 | 47 | 26 | 7066 |
| | **Bangourain** | **153** | **149** | **46** | **2** | **66** | **5** | **4** | **345** | **0** | **0** | **36** | **5190** |
| **Noun** | Foumban | 310 | 286 | 47 | 2 | 243 | 3 | 0 | 420 | 0 | 2 | 59 | 24668 |
| | Foumbot | 786 | 223 | 33 | 6 | 343 | 71 | 14 | 434 | 0 | 106 | 20 | 8329 |
| | Kouoptamo | 135 | 21 | 0 | 0 | 31 | 32 | 8 | 83 | 2 | 0 | 27 | 5219 |
| | Malentouen | 214 | 51 | 12 | 3 | 575 | 48 | 26 | 127 | 161 | 4 | 13 | 14102 |
| | Massagam | 77 | 32 | 2 | 0 | 28 | 6 | 1 | 53 | 0 | 0 | 0 | 3915 |
| | TOTAL | 1675 | 762 | 140 | 13 | 1286 | 165 | 53 | 1462 | 163 | 112 | 155 | 61423 |
| | **Région de l'Ouest** | **8434** | **3526** | **830** | **82** | **7405** | **1106** | **451** | **6272** | **174** | **488** | **522** | **148793** |

Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

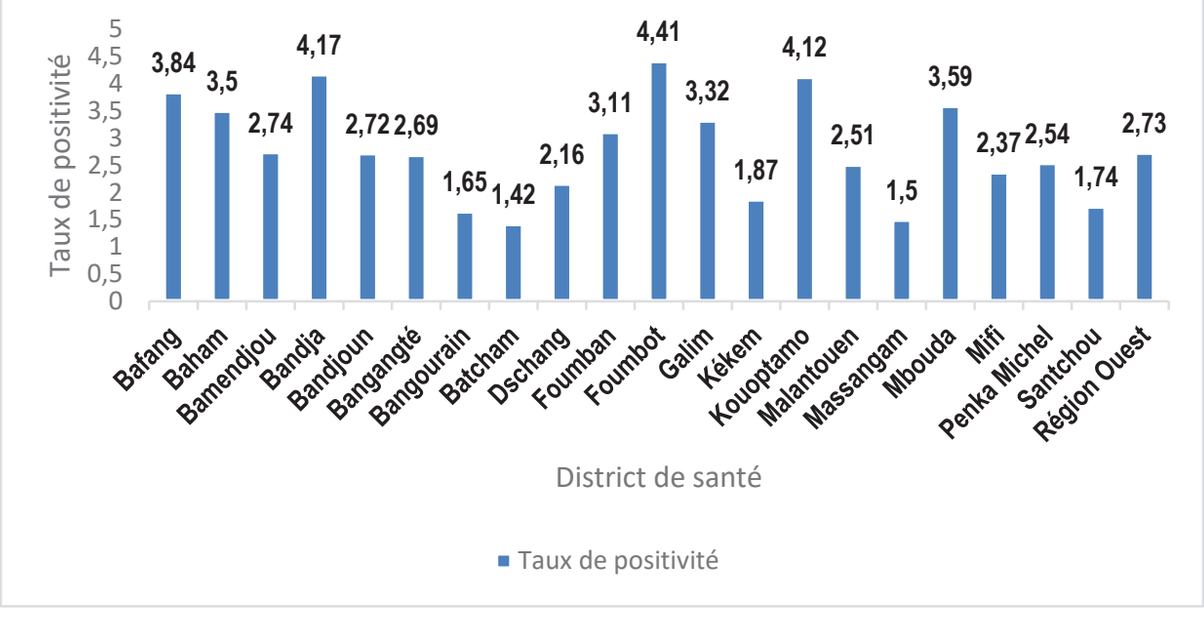
Il ressort que le paludisme, les Accidents de la Voie Publique (AVP), l'Helminthiases et l'Hyper Tension Artérielle (HTA), avec respectivement 148 793, 8 434, 7 405 et 6 272 cas enregistrés en 2017 dans la Région, sont les maladies les plus relevées. Le district de santé de Dschang cumule le plus grand nombre de cas de maladies détectées et le district de santé de la Mifi enregistre le plus grand nombre de cas d'hépatite B (230) et de tuberculose (194).

Plusieurs cas de maladies liées à l'utilisation de l'eau ont été détectés, il s'agit notamment de la schistosomiase ou bilharziose. C'est une maladie causée par un vers plat qui vit dans l'intestin ou dans la vessie des personnes infectées. On l'attrape en se lavant ou en péchant dans les cours d'eaux contaminées par les selles ou les urines d'une personne infectées. Cette maladie est plus fréquente dans le Département du Noun avec 163 cas dépistés sur les 174 de l'ensemble. Il en est de même de la Filariose lymphatique qui est plus répandue dans le Département des Bamboutos précisément dans le district de santé de Galim.

### 6.2.3.2. Pandémie VIH/SIDA

L'infection au VIH représente une véritable cause de mortalité avec un impact négatif sur le développement économique et social du pays. Pour faire face à cette pandémie, un programme de lutte a été instauré à travers le Plan Stratégique National 2016-2027. L'Objectif général étant de limiter les nouvelles infections du VIH/SIDA et de prendre en charge toutes les personnes éligibles au traitement par les ARV. La figure ci-dessous présente le taux global de positivité dans la Région.

**Figure 6.12 :** Taux global de la positivité dans la Région.




Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

Il ressort de cette figure que, le taux de positivité de l'ensemble des données de dépistage du VIH au cours de l'année 2017 dans la Région de l'Ouest est évalué à 2,73 %. Le taux le plus élevée est retrouvée dans le District de Santé de Foumbot (Département du Noun) avec 4,41 %, suivi du District de Santé de Bandja (Département du Haut-Nkam) avec 4,17 %. Le taux le moins élevé est constaté dans le District de Santé de Batcham (Département des Bamboutos) avec 1,42 %, suivi du District de Santé de Massangam (Département du Noun) avec 1,50 %. Par ailleurs pour minimiser davantage le taux de prévalence du VIH/SIDA, le programme utilise des stratégies telles que :

- l'utilisation de l'Unité Mobile pour les campagnes de dépistage ;
- l'analyse de données plus précisément de prise en charge dès réception pour limiter les erreurs ;
- le suivi hebdomadaire du stock des ARV au CAPR Ouest ;
- les descentes régulières sur le terrain pour suivre et améliorer la qualité des données ;
- les campagnes de dépistage menées lors des évènements des autres secteurs ;
- l'utilisation des réunions de coordination pour passer des informations aux responsables des Services de Santé de District et des UPEC.

Le programme rencontre cependant certaines difficultés à savoir : la faible mise sous traitement des personnes nouvellement dépistées, car ces derniers acceptent difficilement leur statut et parfois la rupture de stocks des intrants.

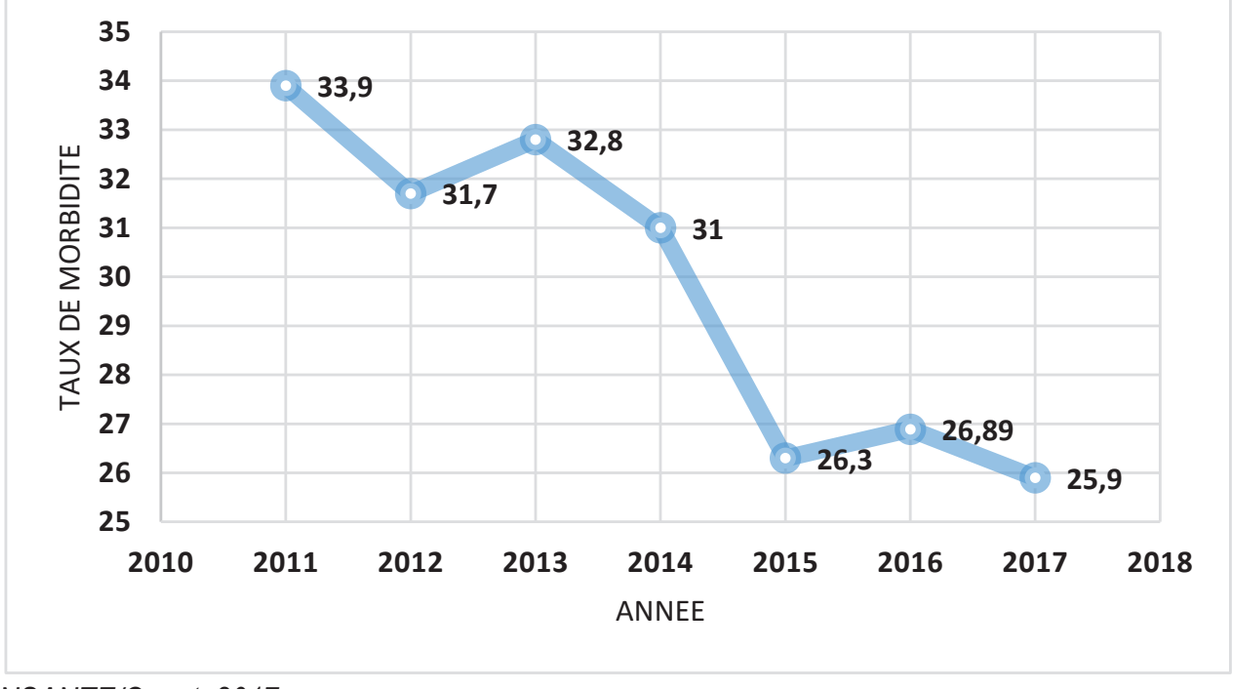
#### 6.2.3.3. Paludisme

Le paludisme demeure l'endémie majeure dans la Région de l'Ouest. Il est la première cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

##### 6.2.3.3.1. Evolution du taux de morbidité lié au paludisme dans la Région de l'Ouest

La morbidité liée au paludisme dans la Région de l'Ouest est passé de 26,3 % en 2015 à 26,89% en 2016. On se rend compte que la morbidité palustre qui a connu une tendance baissière entre 2011 et 2015 a plutôt accru en 2016. Les actions de prévention notamment la grande campagne de sensibilisation à travers la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées et le traitement des cas de paludisme ont permis de faire chuter cette morbidité en 2017.

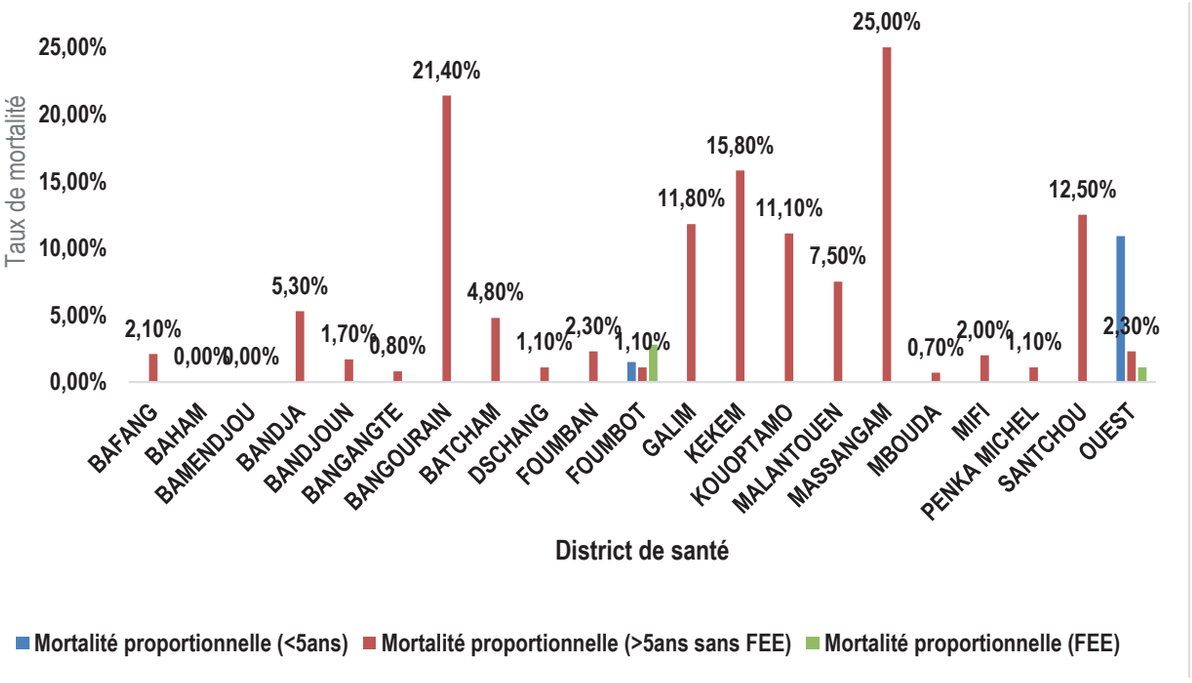
**Figure 6.13 :** Evolution du taux de morbidité lié au paludisme dans la Région de l'Ouest.




Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

6.2.3.3.2. Taux de mortalité lié au paludisme dans la Région de l'Ouest

**Figure 6.14 :** Taux de mortalité lié au paludisme.




Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

Le taux de mortalité proportionnel des enfants de moins de 5 ans s'élève à 10,9% dans la Région de l'Ouest. Le District de santé de Foumbot dans le Département du Noun enregistre le taux le plus élevé de la Région soit 1,10%. Le taux de mortalité proportionnel des enfants de plus de 5 ans sans femme enceinte dans la Région de l'Ouest est de 2,3%, avec un taux élevé dans le District de santé de Massangam soit 25%.

Le taux de mortalité proportionnel des femmes enceintes se chiffre à 1,1 dans l'ensemble, avec un taux élevé dans le District de santé Foumbot soit 2,30%. Il convient de noter que malgré les efforts consentis pour réduire le taux de mortalité lié au paludisme dans la Région de l'Ouest, force est de constater que le programme souffre de quelques manquements à savoir :

- insuffisance du matériel informatique ;
- insuffisance des supervisions des activités de lutte contre le paludisme ;
- rupture prolongée de presque tous les intrants ;
- absence des réunions de coordination régionale des activités de lutte contre le paludisme.

Pour faire face à certaines pathologies plusieurs programmes ont été élaborés dans le plan Stratégique National de la santé 2016-2027.

### 6.2.4. Médecine traditionnelle

La médecine traditionnelle est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme étant l'ensemble des connaissances et des pratiques, explicables ou non, utilisées pour diagnostiquer, prévenir ou éliminer des maladies physiques, mentales ou sociales. Elles peuvent se fonder essentiellement sur des expériences ou des observations passées transmises de génération en génération oralement ou par écrit. Le travail des médecins traditionnels était jusqu'ici confiné à soigner les patients « exclus » de la médecine moderne. La médecine traditionnelle contribue

aujourd'hui à prendre en charge une frange importante de la population qui, faute de moyens pour accéder aux structures de la médecine dite moderne, est contrainte à y recourir.

### 6.2.4.1. Organisation de la médecine traditionnelle dans la Région de l'Ouest

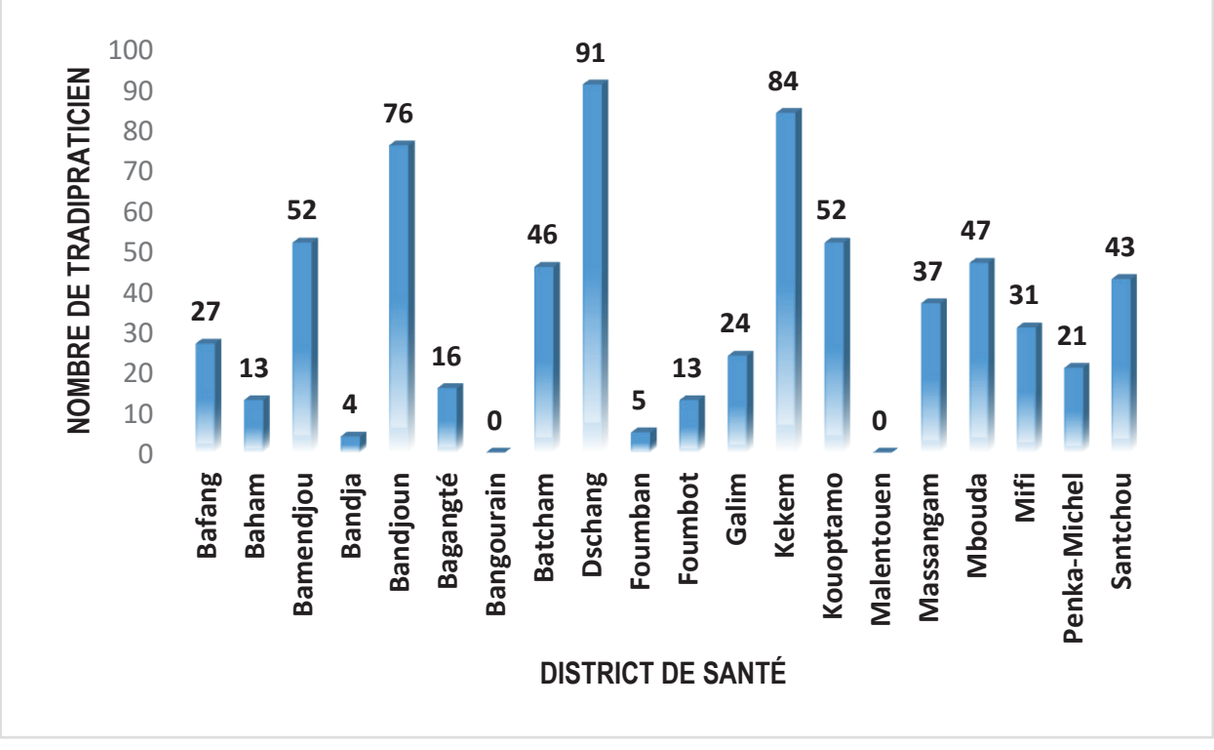
L'absence d'un cadre juridique constitue un handicap pour le développement de la médecine traditionnelle. L'Etat Camerounais conscient de l'impact socioculturel et économique de la médecine traditionnelle a pris la décision à travers la lettre No D21-92/L/MSP/SG/DOSTS/SDSSP/SDMT du 18 Août 2014 du Ministre de la Santé Publique, de mettre en place un partenariat entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle par la création des comités régionaux et de district de santé des tradi-thérapeutes. L'objectif visé par le partenariat est de :

- assainir le sous-secteur de la médecine traditionnelle;
- identifier des détenteurs des recettes efficaces ;
- restructurer le sous-secteur en Comités de district et aire de santé ;
- promouvoir la notion d'intégration et de collaboration interprofessionnelle.

### 6.2.4.2. Répartition des tradi-thérapeutes de la Région de l'Ouest par district de santé

L'offre de santé que l'on pourrait qualifier « d'informelle » dans la Région de l'Ouest ne cesse de se multiplier : tradi-thérapeutes qui manifestent leur présence par une pancarte ; accoucheuses traditionnelles, masseurs, dont les cabinets pas toujours légaux sont également signalés par une pancarte ; praticiens de médecines naturelles (naturothérapie, aromathérapie, homéopathie, etc.). 682 tradi-thérapeutes sont recensés dans la Région de l'Ouest en 2015, leur répartition par district de santé est présentée par la figure ci-dessous.

**Figure 6.15 :** Répartition des tradi-thérapeutes de la Région de l'Ouest par district de santé.




Source : DR/MINSANTE/Ouest. 2017

La répartition spatiale des tradi-thérapeutes dans la Région de l'Ouest est inégale. Sur un total de 682 tradi-thérapeutes enregistrés, le district de santé de Dschang dans le Département de la Menoua relève le plus grand nombre de tradi-thérapeutes soit 13%, suivi de Kekem avec 12%.

Sont considérés comme tradi-thérapeutes de santé ceux représentés dans les catégories suivantes :

- **phytothérapeutes :** qui soignent principalement par les plantes à l'instar des maladies telle que la typhoïde, hépatites, infections pulmonaires, kystes, fièvres Récurrentes, gastro-entérites, etc.

**Photo 6.2 :** Vue de la pharmacopée traditionnelle au marché A de Bafoussam présentant en (A) le fruit jaune appelé « quinquéliba » qui est généralement utilisé en médecine traditionnelle pour lutter contre le paludisme et le diabète. En (B) le « tetrapleura » très répandu dans le traitement de l'asthme, l'ulcère, l'épilepsie, le rhumatisme, les kystes, l'infertilité.




Source : Rainbow/GEFA, 2018

- **Ritualistes :** qui font principalement appel aux rites religieux ou non pour soigner. Il s'agit des pathologies telles que : envoutement, blessure interne, poison de nuit, troubles psychiques, etc.
- **Accoucheuses traditionnelles :** reconnues comme compétentes pour prodiguer à une femme et à son nouveau-né avant, pendant et après l'accouchement, des soins de santé basés sur les concepts prévalant dans la collectivité ou elles vivent ;
- **Masseurs :** qui soignent les fractures, les entorses et les luxations. Ils sont plus rencontrés dans le Département du Noun.

### 6.2.4.3. Collaboration entre médecine conventionnelle et médecine traditionnelle

Malgré l'absence d'un cadre réglementaire, le fossé qui sépare la médecine moderne de la médecine traditionnelle s'est considérablement amélioré dans la Région de l'Ouest au cours de ces dernières années. La relation de complémentarité entre ces deux secteurs de la santé permet non seulement d'assainir le secteur de la médecine traditionnelle, mais aussi de résorber certains problèmes para physiques auxquels la médecine moderne est souvent confrontée. Elle permet également aux corps de métiers se rattachant à la médecine traditionnelle d'être éclaircis. Les insuffisances relevées dans le sous secteur de la médecine traditionnelle dans la Région de l'Ouest portent sur :

- absence d'un cadre réglementaire qui régit le secteur de la médecine traditionnelle ;
- absence de mécanisme de protection des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire des tradi-thérapeutes ;
- mauvais conditionnement des préparations médicamenteuses traditionnelles ;
- insuffisance de financement du secteur de la médecine traditionnelle ;
- querelles de leadership entre les tradi-thérapeutes (tendance à soigner toutes les maladies).

### 6.2.5. Analyse FFOM (force faiblesse opportunité menace) du système de santé dans la Région

**Tableau 6.36 :** Analyse des FFOM du système de santé dans la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Couverture en formation sanitaire (1hôpital pour 76 360 habitants) conforme à la norme de l'OMS (1 Hôpital pour 100 000 habitants) ;<br>• Existence des écoles de santé et facultés de médecine ;<br>• Existence de plusieurs stratégies et de programmes de santé avec des objectifs pertinents ;<br>• Existence des spécialités de la médecine traditionnelle reconnue à l'échelle de la Région (cas des masseurs dans le Département du Noun) ;<br>• Contribution importante de l'offre sanitaire du secteur privé laïc et confessionnel (45%) ;<br>• Dynamisme du fond Régional pour la promotion de la santé (FRPS), cadre de développement des partenariats pour le financement dans l'approvisionnement en médicaments essentiels, génériques, et consommables médicaux ;<br>• Implication des communes dans les stratégies de lutte contre certaines maladies (sensibilisation des populations sur l'hygiène et la salubrité, aménagement des points d'eaux potables...). | • Insuffisance du personnel qualifié (un ratio d'un (01) médecin pour 15 041 habitants, ce qui est inférieur à la norme OMS qui est de 1 médecin pour 10 000 habitants);<br>• Insuffisance et vétusté des plateaux techniques (38 établissements de la région de l'Ouest présentent un état de vétusté supérieur à 50% (SNADDT, 2016) ;<br>• Plusieurs FOSA de la Région sont logées dans les bâtiments des particuliers, parfois inadaptés (cas du District de santé de Bangangté où les FOSA sont créés mais des bâtiments ne sont pas construits à cet effet (Feugnoun-Baloué, Toukop,) ;<br>• Difficultés d'accès aux structures sanitaires dans certaines zones rurales du fait de l'enclavement ;<br>• Plusieurs FOSA fonctionnent sans autorisation. Désertion des cadres médicaux vers le secteur privé ou l'étranger. |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| • Amélioration de la couverture du réseau téléphonique /média pour la fluidité de l'information (cas de la surveillance épidémiologique) ;<br>• Existence des partenaires techniques et financières ;<br>• Valorisation de la médecine traditionnelle (élaboration du cadre réglementaire qui régit le secteur de la médecine traditionnelle). | • Recrudescence de la vente des médicaments de la rue ;<br>• Pratique illégale de la médecine pouvant mettre en péril la vie de certains patients (FOSA illégales). |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

## 6.3. OFFRE CULTURELLE

Comme toutes les Régions touristiques au monde, la Région de l'Ouest Cameroun repose sa stratégie de promotion autour d'un produit phare encore appelé positionnement stratégique. Alors que le grand Nord vantera la particularité de ses parcs animaliers, pendant que le Littoral mettra en avant le balnéaire, la Région de l'Ouest quant à elle a pour positionnement stratégique le tourisme culturel. L'offre culturelle est notamment marquée par les chefferies autour desquelles gravitent les sous-produits que sont les cases patrimoniales, les funérailles, les festivals et bien d'autres cérémonies culturelles riches en couleurs, en costumes, danses et symboles, témoins d'un patrimoine culturel millénaire.

### 6.3.1. Chefferies, musées et festivals

#### 6.3.1.1. Chefferies

Une des caractéristiques de la Région de l'Ouest est l'existence de puissantes chefferies traditionnelles. Avant la colonisation, ces royaumes étaient des micro-états souverains. Si aujourd'hui les chefferies sont incluses dans l'Etat camerounais, elles n'en demeurent pas moins vivantes et riches d'une culture et d'un patrimoine exceptionnel.

De par leur architecture, l'agencement des cases et l'importance des matériaux locaux utilisés, l'esplanade de certaines chefferies constitue une première curiosité. C'est le cas de :

- la chefferie Bandjoun et Bafoussam avec leurs grandes cases traditionnelles ;
- la chefferie Baham et Bamougoum, avec l'agencement originale des cases à l'entrée ;
- la chefferie Batoufam, avec l'architecture atypique et la multiplicité des cours intérieures ;
- la chefferie Foto, avec son majestueux palais et l'alignement des cases de femmes ;
- le sultanat Bamoun avec l'architecture originale du Palais Royal.

**Photo 6.3 :** Palais Bamoun et case traditionnelle Bandjoun.





Source : Rainbow/GEFA, 2018

#### 6.3.1.2. Musées

Avec ses 15 musées, la Région de l'Ouest serait la première du Cameroun en nombre de musées. Le Programme Route des chefferies (PRDC) a notamment réalisé depuis 2008 une douzaine de musées dans les chefferies Supérieures. Le tableau ci-dessous donne quelques précisions sur ces sites qui sont les plus visités de la Région. Il convient cependant de préciser que bien avant le PRDC, le Musée Royal Bamoun existait déjà.

**Tableau 6.37 :** Liste des musées de l'Ouest.

| N° | Musée | Thème de l'exposition | Date de création | Commune |
|---|---|---|---|---|
| **1** | Musée Royal Bamoun | Les Rois Bamoun | 1912 | Foumban |
| **2** | Musée de Baham | Art, Mémoire et pouvoir | 2003 | Baham |
| **3** | Musée de Bamendjou | Une chefferie, des créateurs | 2009 | Bamendjou |
| **4** | Musée de Bandjoun | Forge, art et pouvoir | 2009 | Bandjoun |
| **5** | Musée de Bamendjinda | Art, histoire, esclavages | 2009 | Mbouda |
| **6** | Musée des Civilisations | Les Civilisations du Cameroun | 2010 | Dschang |
| **7** | Musée de Bangoua | Art, chasse et traditions | 2011 | Bangangté |
| **8** | Musée de Batoufam | Architecture de pouvoir | 2012 | Bayangam |
| **9** | Musée de Bamoungoum | Les Calebasses des chefferies | 2016 | Bafoussam 3 |
| **10** | Musée de Bafou | Art, traditions et Totémisme | 2016 | Nkong-Zem |
| **11** | Musée de Bapa | Homme et environnement | 2017 | Bangou |
| **12** | Musée de Bamesso | Funérailles en pays Bamiléké | 2017 | Mbouda |

Sources : Rapport d'activité 2017 du PRDC

Tous ces musées sont ouverts au public, et la scénographie de l'exposition en est une valeur ajoutée supplémentaire pour un touriste qui ne veut pas se limiter uniquement à l'aspect esthétique, mais qui veut en plus comprendre le sens, la symbolique des choses et la cosmogonie Bamiléké.

Les précisions ci-dessous sont à relever :

- en dehors du Musée des civilisations, tous les musées sont construits dans les chefferies ;
- la particularité du Musée des civilisations réside dans le fait que les objets qui meublent l'exposition sont des dépôts provenant essentiellement des chefferies de l'Ouest. Il ne s'agit donc pas du musée des « Civilisations de Dschang », mais d'un « musée des civilisations » dont le siège est à Dschang. A contrario, les autres chefferies sont propriétaires de la plupart des objets qui constituent la scénographie de leurs musées ;
- l'exposition des musées du Pays Bamiléké comprend deux parties : une première partie qui traite de l'art et des traditions Bamiléké. Cette première partie est presque identique d'un musée à l'autre. La deuxième partie de l'exposition est consacrée au thème spécifique de chaque musée ;
- ces musées font face à de multiples problèmes financiers, lesquels plombent leur fonctionnement. En effet, réalisés essentiellement par les financements extérieurs (Union Européenne, Banque Mondiale, diaspora) et mises à la disposition des chefferies, ces musées doivent supporter tous seuls les salaires du personnel d'accueil, les charges de conservation et de médiation, ainsi que les charges courantes (eau, électricité, maintenance, sécurité). Pour les communes territorialement compétentes vers qui les chefferies se sont tournées, le transfert de compétence culture ne s'est pas encore accompagné de transfert de ressources susceptibles de permettre aux communes de venir en appui au fonctionnement de ces musées. C'est ainsi qu'à ce jour, les musées de Bamougoum, Bafou, Bamesso et Bangoua sont fermés par manque de personnel.

**Photo 6.4 :** Nouveau musée Bamoun en construction et musée Baham.




Source : Rainbow/GEFA, 2018

### 6.3.1.3. Festivals

Autour des grandes chefferies établies il y a des siècles, les rois et leurs peuples organisent régulièrement des cérémonies traditionnelles célébrant l'attachement à leurs croyances. Hautes en couleurs et conservant toujours leur part de secret, elles participent à consolider le lien entre le monde des ancêtres et la vie présente. En bref, difficile d'imaginer un voyage touristique à l'Ouest non ponctué par un de ces moments forts de la vie culturelle qui a fait la renommée de la Région. Ces festivals sont organisés dans différentes chefferies, selon une périodicité qui varie d'une chefferie à l'autre. Le tableau ci-dessous présente la liste des festivals régulièrement organisés dans la Région de l'Ouest

**Tableau 6.38 :** Liste des festivals régulièrement organisés dans la Région de l'Ouest.

| Festival | Périodicité | Localité | Centre d'intérêt |
|---|---|---|---|
| **Festival Kebouh** | Annuelle (avril et mai) | Bangou | Danse de la banane |
| **Festival Medumba** | Biennale (juillet) | Bangangté | La culture Medumba |
| **Festival Nguon** | Biennale (novembre) | Foumban | Le roi face à son peuple |
| **Fête du Taro** | Annuelle (novembre) | Bamendjinda | Taro pilé |
| **Festival Ngwouo Gwouo Sa** | Biennale (janvier) | Bansoa | Préserver la culture |
| **Festival Gah'chou** | Annuel (nov – dec) | Batchingou | Le retour à la culture |
| **Festival Ngou Nguong** | Annuel (nov – janvier) | Baleng | Préserver la culture |
| **Festival Nyang Nyang** | Biennale (nov – mars) | Bafoussam | Initiation des jeunes |
| **Festival Nzouh** | Biennale (novembre) | Bazou | Danse du roi et dignitaires |
| **Festival Chepan** | Quatriennale (janvier) | Bamendjou | Année sainte |
| **Festival Metoueh** | Biennale (mai) | Baleveng | Purification du village |
| **Festival Pe Mungoum** | Biennal (mai) | Bamoungoum | Initiation des garçons |
| **Festival Nkack** | Biennale (mai – août) | Batoufam | Rites ancestraux |
| **Festival Lie La Tatomdja** | Biennale (novembre) | Baham | La culture Baham |
| **Festival Nekang** | Biennale (janvier) | Baleng | Initiations des jeunes |

| Festival | Périodicité | Localité | Centre d'intérêt |
|---|---|---|---|
| **Festival Kang** | Biennale (décembre) | Bapa | Valeurs traditionnelles |
| **Festival Lemou** | Biennale (novembre) | Bafou | Préserver la culture |
| **Festival Ndwet Toh** | Biennale (mars) | Foto | Préserver la culture |
| **Festival Nsem Todjom** | Biennale (novembre) | Bandjoun | Préserver la culture |
| **Festival Macabo** | Annuel (novembre) | Bangoua | L'unité retrouvée des Bangoua |

Source : ORTOC

Parmi ces festivals organisés dans la Région de l'Ouest, le Nguon, le Lemou et le Nsem Todjom demeurent les évènements culturels les plus populaires et les plus spectaculaires.

Les funérailles en pays Bamiléké ont aussi leur particularité. Elles sont plus importantes en nombre ; mais aussi festives et populaires. On estime à plus de 5000 funérailles par saison touristique. Selon les chefs traditionnels, elles constituent le moyen par excellence de garder un lien entre le monde des vivants et celui des ancêtres. Pendant la saison sèche (novembre et mars), la population vit au rythme de ces évènements traditionnels caractérisés par les masques, costumes, danses, rites traditionnels riches en couleurs.

**Photo 6.5 :** Festival Nyang-Nyang (Bafoussam) et festival Lemou (Bafou)..



Source : Rainbow/GEFA, 2018

## 6.3.2. Artisanat et terroir

L'identité des Pays Bamoun et Bamiléké est aussi caractérisée par un artisanat riche et des savoir-faire millénaires. Dans les ateliers, les visiteurs peuvent découvrir la sculpture, la poterie, le rotin, la vannerie, le bambou raphia, le perlage ou encore la ferronnerie.

Le centre artisanal de Dschang fait augure de carrefour de l'artisanat de la Région. Il présente des objets provenant des 8 Départements, complété par ceux provenant des 4 coins du pays : sculpture, poterie, vannerie, perlage, maroquinerie, etc. Le village artisanal de Foumban fait l'exclusivité avec la fonderie. Les touristes sont fascinés par des objets en bronze, les chapeaux tissés aux motifs traditionnels et bien d'autres objets en bois. A Bangoulap, le centre culturel Jean-Félicien Gacha s'illustre par ses ateliers de perlage et de ferronnerie. Au village Foto à Dschang, les visiteurs peuvent découvrir le tisserand Tananzeu, le célèbre sculpteur « TATO », la forge de Lefang. De nombreuses excursions thématiques sont organisées pour rencontrer ces artisans, toujours très heureux de partager leur expérience et leurs savoir-faire.

De ce terroir fertile abonde des produits riches en saveurs et en traditions. Les touristes ont la possibilité de participer à l'extraction du vin de raphia, à la récolte du miel des montagnes ou au stage de fabrication du chocolat et de la bière.

A Baham, il est possible de visiter les ateliers de fabrication de la célèbre étoffe « Ndop », qui est caractéristique des peuples des hautes terres de l'Ouest. La maison SIPO et la ferme de Baleng excellent dans la production des produits laitiers. Ces derniers fabriquent du yaourt, du fromage, des confitures et du chocolat. L'artisanat monastique est l'œuvre des moines de Koutaba et des sœurs de Babété. Ces derniers produisent de la bière, de la confiture, du yaourt, du miel, etc. L'artisanat d'art et les produits du terroir de l'Ouest sont certes diversifiés. Mais, l'essor de ce secteur est freiné par le manque de véritables points de vente sur des points stratégiques du circuit client.

**Photo 6.6 :** Tisserand à Baham et artisan Batoufam.



Source : Rainbow/GEFA, 2018

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des FFOM de l'offre culturelle dans la Région de l'Ouest.

**Tableau 6.39 :** Synthèse des FFOM de l'offre culturelle de la Région de l'Ouest.

| THÈMES | FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| **Image de la Région l'Ouest et positionnement stratégique** | • Les chefferies et leur valorisation unique en Afrique et au Cameroun. | • Patrimoine bâti mal conservé et dégradé ;<br>• Faible préservation de l'identité culturelle sur les plans architectural et esthétique ;<br>• Disparition progressive des briques de terre, toitures en paille, murs en bambous tressés, piliers sculptés. |
| **Sites touristiques** | • Forte présence de musées. La Région comprend 12 musées dont deux de classe internationale (Musée des Rois Bamoun et Musée des civilisations). | • Un système de gestion des musées non durable. |

| | | |
|---|---|---|
| **Animations culturelles** | • Festival et funérailles organisés annuellement ;<br>• Plus de 20 festivals recensés dans la Région de l'Ouest. | • Non maitrise de la programmation spatio-temporelle ;<br>• Défaut de capitalisation et de fédération des expériences autour d'un cluster ;<br>• Festivals et funérailles organisés isolément dans les familles et villages ;<br>• Pas de conservatoire des richesses culturelles immatérielles. |
| **Artisanat d'art et produits du terroir** | • La fonderie Bamoun a atteint une notoriété internationale. Idem pour le centre d'art contemporain « Bandjoun Station ». Le Perlage de Bangoulap se positionne aussi ;<br>• La production artistique est assez diversifiée : filature, tissage, Bambou raphia, sculpture, poterie, peinture. Diversité de produits du terroir : produits laitiers (ferme de Baleng), bière monastique, chocolat de Sipo, vin raphia SEVINA, ...). | • Absence d'un véritable village artisanal, avec une conception architecturale adaptée à la valorisation des objets et métiers d'art ;<br>• Absence de centre de formation opérationnel aux métiers d'art ; notamment la sculpture et la fonderie qui sont caractéristiques du savoir-faire culturel spécifique à la Région Ouest Cameroun. |
| | **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| | • La prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2019) est une opportunité importance à saisir. Le territoire accueillera des potentiels visiteurs qui auront besoin des bonnes occasions pour dépenser leur argent. | • La transmission des savoir-faire n'est pas assurée (manque d'engouement des jeunes pour l'artisanat) ;<br>• Insécurités (vols grandissant des objets dans les musées ;<br>• Défaillance des systèmes de conservation des objets culturels. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

## 6.4. OFFRE EN EQUIPEMENTS SPORTIFS

Plus d'une quinzaine de disciplines sportives sont reconnues pratiquées dans la Région de l'Ouest. L'offre en équipements sportifs aussi diversifiée est plus ou moins adaptée aux différentes disciplines sportives.

### 6.4.1. Disponibilité et états des équipements sportifs dans la Région

La pratique du sport dans la Région de l'Ouest correspond à la disponibilité des équipements sportifs ou à leur adaptation pour la cause. L'offre en équipement sportif est constituée de 165 aires de jeux plus ou moins règlementaires au niveau national. Elles comprennent un stade omnisport et 52 stades de football, 18 terrains de Basketball, 29 de handball, 24 de volleyball et un stade de rugby. On y compte également 05 gymnases, 03 pistes d'athlétisme, les salles de sport, de danse et d'arts martiaux, etc.

**Tableau 6.40 :** Récapitulatif des infrastructures sportives de la Région de l'Ouest.

| Festival | Périodicité | Localité | Centre d'intérêt | Koung-khi | Menoua | Mifi | Ndé | Noun | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Football** | 1 | 18 | 1 | 2 | 9 | 8 | 11 | 2 | 52 |
| **Handball** | 1 | 8 | 1 | | 3 | 5 | 9 | 2 | 29 |
| **Volleyball** | 2 | 6 | 1 | | 5 | 4 | 3 | 3 | 24 |
| **Basketball** | 1 | 3 | 1 | 1 | 3 | 4 | 3 | 2 | 18 |
| **Rugby** | | | | | 1 | | | | 1 |
| **Tennis** | 1 | 1 | | 1 | 3 | 3 | 1 | 1 | 11 |
| **Tennis de table** | | 2 | | 1 | 2 | 1 | 1 | | 7 |
| **Gymnastique** | 1 | 1 | | | 2 | | | 1 | 5 |
| **Athlétisme** | | | | | 2 | 1 | | | 3 |
| **Natation** | | 1 | | | 2 | 1 | | | 4 |
| **Judo** | | | | 1 | 2 | 1 | | | 4 |
| **Karaté** | | | | | 2 | | | | 2 |
| **Autres** | | 1 | | | 4 | | | | 5 |
| **Total** | 7 | 41 | 4 | 6 | 40 | 28 | 28 | 11 | 165 |

Source : MINSEP/Ouest, 2017

Visiblement, le football est le sport roi de la Région comme dans l'ensemble du pays. C'est l'unique activité sportive qui dispose d'au moins une infrastructure règlementaire dans tous les Départements de la Région. Il dispose du plus grand nombre d'infrastructures à savoir 52 stades sur 165, soit 31,5%. Deux de ces stades à savoir le stade omnisport de Bafoussam et le stade municipal de Mbouda répondent aux standards internationaux. Par ailleurs, le Handball et le volleyball bénéficient aussi d'un nombre important d'infrastructures, soit respectivement 29 et 24 stades.

La répartition par Département donne l'avantage au Département du Haut-Nkam qui concentre 41 équipements sportifs (25%). Il est suivi de la Menoua qui dispose de 40 aires de jeux et salles de sport soit 24%. Le Département de la Menoua est d'ailleurs l'unique qui dispose des équipements pour toutes les disciplines pratiquées dans la Région. Ceci pourrait se justifier par son statut de principale ville universitaire, mais aussi de ville abritant le Centre National de la Jeunesse et des Sports (CENAJES). Par contre les Départements moins dotés sont respectivement ceux des Hauts-plateaux avec 04 infrastructures sportives, du Koung-Nkhi (06) et des Bamboutos (07). Il convient cependant de noter qu'en dehors du stade omnisport de Bafoussam, la plupart de ces infrastructures sont en état de dégradation avancé et nécessitent des travaux de réfection. D'ailleurs, les réfections sont en cours au stade municipal de Mbouda en vue de la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations 2019. Les différentes infrastructures identifiées appartiennent soit à la commune, aux établissements scolaires ou aux particuliers.

### 6.4.1.1. Equipements sportifs de l'Etat

#### 6.4.1.1.1. Stade omnisport de Bafoussam

C'est la principale infrastructure footballistique de la Région, conforme aux nouvelles normes de la FIFA. Elle a une pelouse en gazon naturel et une piste d'athlétisme règlementaire. Sa capacité d'accueil est de 20 000 places assises. Ce stade a été mis en place dans la cadre de la préparation de la CAN 2019.

#### 6.4.1.1.2. Stades municipaux

La plupart des communes disposent d'un stade de football généralement utilisés pour les activités sportives, les principaux et mieux aménagés étant les stades municipaux Fotso Victor de Bandjoun, de Bafang, de Bamendzi à Bafoussam et de Bangangté.

#### 6.4.1.2. Equipements sportifs rattachés aux établissements scolaires

Les établissements du primaire, du secondaire et du supérieur disposent d'une part considérable des infrastructures mis en place pour les enseignements d'Education Physique et Sportive ainsi que les jeux et les compétitions au niveau régional et national. Ils sont dominés par les stades de football sur lesquels sont généralement pratiqués la gymnastique, la course et autre. D'après les données de la délégation des enseignements secondaires, on a dénombré au cours de l'année scolaire 2016-2017, 299 aires de jeux.

**Tableau 6.41:** Equipements sportifs des établissements scolaires dans la Région de l'Ouest.

| Départements | Aires de jeux |
|---|---|
| BAMBOUTOS | 36 |
| HAUT NKAM | 62 |
| HAUTS PLATEAUX | 32 |
| KOUNG KHI | 12 |
| MENOUA | 98 |
| MIFI | 32 |
| NDE | 14 |
| NOUN | 13 |
| TOTAL | 299 |

Source : DR/MINESEC/Ouest, 2017

#### 6.4.1.3. Autres équipements sportifs

Une étude des infrastructures sportives régionales selon la nature du propriétaire a permis de constater qu'à côté de l'Etat, de nombreux particuliers ou mécènes du sport s'investissent dans la pratique sportive à travers la construction des équipements sportifs. D'ailleurs, sur 165 infrastructures identifiées dans l'ensemble de la Région, 80 soit 48 % appartiennent aux particuliers. A ces infrastructures, il faut ajouter les activités physiques et sportives de pleine nature. Elles sont observées le long des rues et dans les aires de jeu non aménagées.

### 6.4.2. Évaluation du niveau de l'offre en équipements sportifs

La pratique du sport concerne plusieurs couches de la population de la Région. La tranche des jeunes est la plus impliquée car elle prend en compte les professionnels, les amateurs du sport qui la pratique pour leur propre santé et les jeunes élèves qui le font par obligation dans le cadre des programmes d'Education Physique et Sportive (EPS).

Les professionnels du sport sont des individus qui pratiquent le sport sous forme d'activité et qui préparent les compétitions. Ici, on dénombre les sportifs proprement-dit et les encadreurs ou coachs. Les disciplines concernées portent à la fois sur le sport collectif et le sport individuel. D'après les données de la délégation régionale du MINSEP, la Région comptait en 2017, 1 404 licenciés dont 944 (soit 67%) pratiquent le football.

De manière générale, la Région présente une faible dotation en équipement sportif. De fait, en dehors du football et du basketball où on trouve au moins un stade règlementaire par Département, les autres disciplines présentent une insuffisance remarquable sur le plan infrastructurel.

### 6.4.3. Analyse des FFOM de l'équipement de la Région en infrastructures sportives

**Tableau 6.42 :** Analyse FFOM du diagnostic des équipements sportif de la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Présence d'une population en majorité fan du sport, notamment du Football ;<br>• Présence d'un centre de formation sportive (CENAJES). | • Insuffisance des équipements sportifs ;<br>• Mauvais entretien équipements sportifs disponibles. |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| • Forte implication des collectivités territoriales décentralisées ;<br>• Implication des élites et mécènes dans le sport<br>• Organisation de la CAN 2019. | • Étroitesse du territoire à l'origine du manque d'espace pour les infrastructures sportives ;<br>• Lutte pour le leadership entre les élites de la Région ;<br>• Utilisation des activités sportives à des fins politiques. |



07

# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

# CHAPITRE 7 :
# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le développement économique local est au cœur de l'aménagement du territoire. Parmi les objectifs recherchés par la planification du territoire, on peut citer en bonne place la création d'emploi et la réduction de la pauvreté. Le diagnostic du secteur économique de la Région passe donc premièrement par une connaissance des principaux indicateurs de l'état du territoire, par la suite, les différentes composantes du secteur économique (secteur primaire, secondaire et tertiaire) sont mises en exergue. Ces indicateurs permettront d'appréhender le niveau de transformation de l'économie locale, la structure de l'industrie locale, la production des matières premières et la fourniture des services.

## 7.1. SITUATION DE QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DE L'OUEST

### 7.1.1. Emploi/chômage

#### 7.1.1.1. Taux d'activité[31] au sens élargi pour les personnes

Le tableau ci-dessous présente par Région et selon le milieu de résidence, le taux d'activité pour les personnes de 10 ans ou plus.

**Tableau 7.1 :** Taux d'activité au sens élargi pour les personnes de 10 ans ou plus par Région, selon le milieu de résidence et le sexe (%).

| Régions | Milieu de résidence | | | | | | Ensemble | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Rural | | | Urbain | | | | | |
| | Sexe | | Total | Sexe | | Total | Sexe | | Total |
| | Masculin | Féminin | | Masculin | Féminin | | Masculin | Féminin | |
| Adamaoua | 54,2 | 37,4 | 46,2 | 74,9 | 39,7 | 56,4 | 65,5 | 38,8 | 52,0 |
| Centre | 65,1 | 61,1 | 63,1 | 84,9 | 83,1 | 84,0 | 83,5 | 81,6 | 82,6 |
| Est | 67,3 | 50,1 | 58,9 | 81,5 | 67,4 | 74,5 | 79,4 | 64,9 | 72,2 |
| Extrême-Nord | 58,1 | 39,5 | 49,0 | 77,0 | 69,2 | 73,0 | 75,0 | 66,2 | 70,6 |
| Littoral | 79,1 | 79,0 | 79,1 | 91,1 | 84,3 | 87,6 | 85,7 | 81,9 | 83,7 |
| Nord | 66,8 | 40,4 | 53,0 | 86,6 | 76,6 | 81,4 | 82,6 | 69,2 | 75,6 |
| Nord-Ouest | 72,1 | 57,7 | 64,8 | 69,0 | 71,9 | 70,6 | 69,7 | 69,3 | 69,5 |
| Ouest | 80,8 | 73,2 | 76,7 | 87,1 | 89,6 | 88,6 | 84,7 | 83,9 | 84,3 |
| Sud | 61,7 | 49,2 | 54,9 | 87,4 | 85,4 | 86,5 | 78,3 | 69,5 | 74,0 |
| Sud-Ouest | 59,5 | 50,6 | 54,9 | 71,3 | 69,2 | 70,3 | 69,8 | 66,7 | 68,3 |

Source : INS, Annuaire statistique, 2015

31 Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

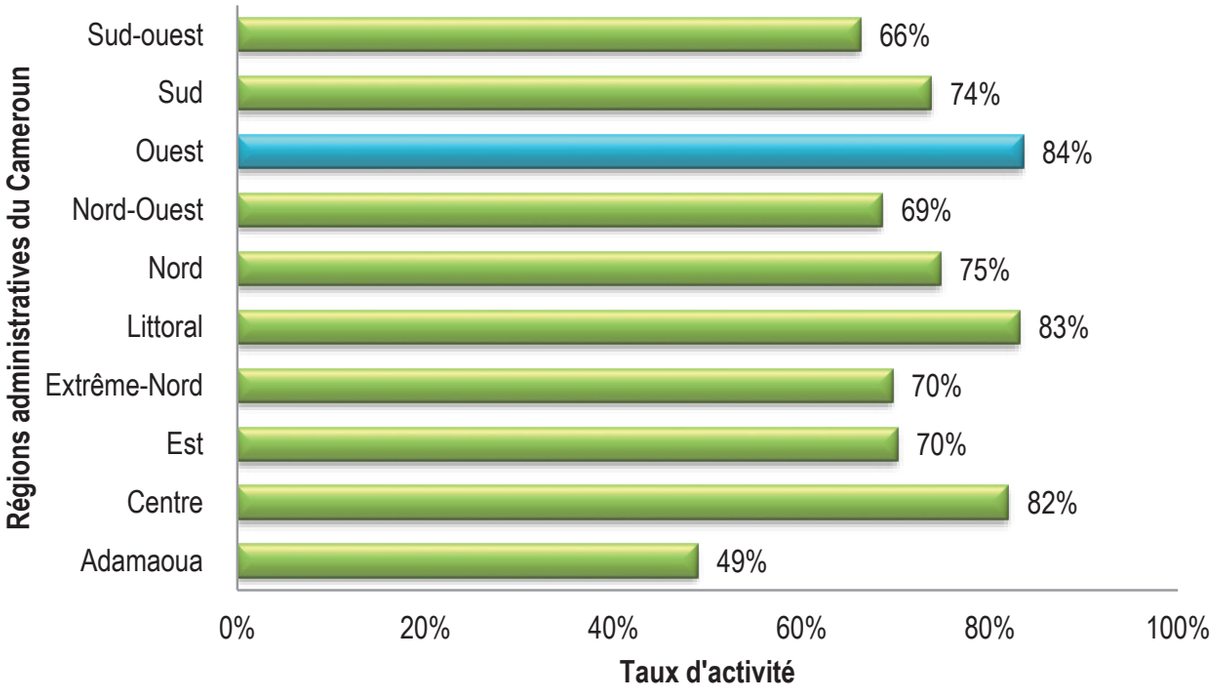
De l'observation générale, il ressort que :

- la population de la Région de l'Ouest a le deuxième taux d'activité le plus important en milieu rural après la Région du Littoral ; et en milieu urbain, la Région dispose du taux d'activité le plus important. Ceci fait de l'Ouest une réserve ou vivier important de force de travail ;
- le taux d'activité est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, ceci peut s'expliquer par le fait qu'on retrouve plus les personnes de troisième âge dans les villages ;
- dans la Région de l'Ouest, le taux d'activité des femmes est plus élevé que celui des hommes en milieu urbain alors que l'on observe le contraire dans les zones rurales.

### 7.1.1.2. Taux d'activité au sens du BIT[32]

Le taux d'activité au sens du BIT est généralement pris comme taux d'emploi dans les analyses. Vu sous cet angle, il est clair que la Région de l'Ouest à le taux d'activité le plus élevé (84%), suivi de la Région du littoral (84%) et de la Région du Centre (83%). Cette statistique met en exergue la dynamique de l'économie de l'Ouest.

**Figure 7.1 :** Taux d'activité au sens du BIT pour les personnes de 10 ans ou plus par Région d'enquête.

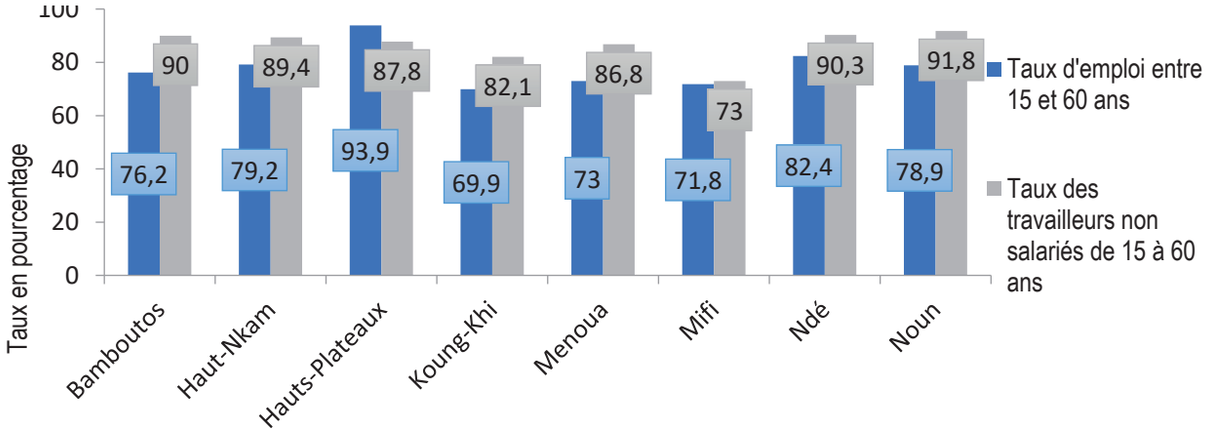



Source : Générée à partir de l'Annuaire statistique, 2011

La situation de l'emploi n'est pas homogène dans tout les Départements de la Région de l'Ouest, il existe des disparités. La figure suivante met en exergue les taux d'emploi et des travailleurs non-salariés dans les différents Départements de la Région de l'Ouest.

32 Selon BIT (Bureau International du Travail), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : (i) être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; (ii) être disponible pour un emploi dans 15 jours ; (iii) avoir cherché un emploi dans le mois précédant ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois (cité par INSEE, 2016)

**Figure 7.2 :** Indicateurs d'emplois par Département



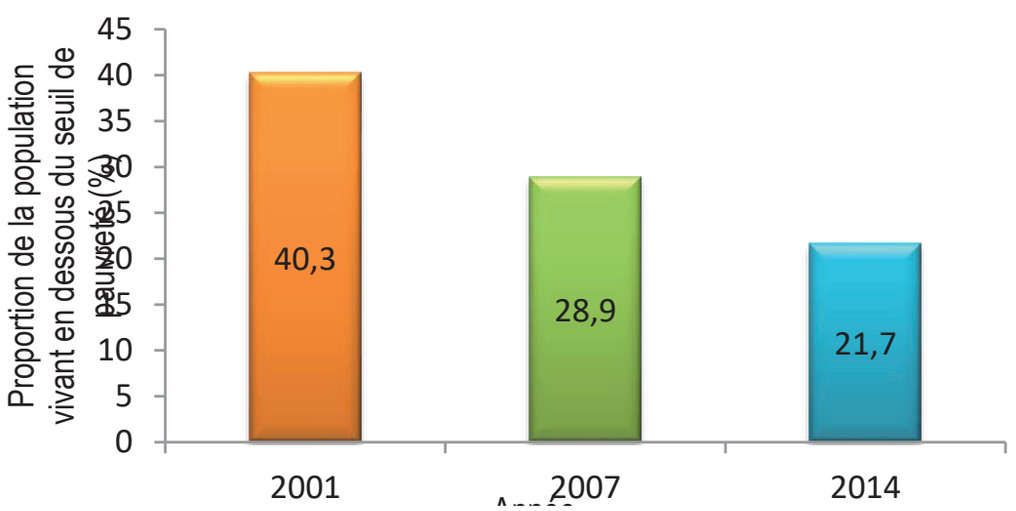

Source INS, 2018

Le taux d'emploi, c'est-à-dire le rapport du nombre d'actifs occupés à la population en âge de travailler (15-60 ans) est globalement significatif car la moyenne se situe à 78,2% au niveau de la Région. Bien que les écarts ne soient pas importants, le taux d'emploi le plus élevé se situe dans le Département des Hauts- Plateaux (93,9%), contrairement à celui du Koung-Khi qui enregistre le plus faible taux (69,9%). Il faut noter que la plus part des emplois ne sont pas salariés (86,4% des emplois de la Région de l'Ouest ne sont pas salariés). Les taux des travailleurs non salarié les plus importants se trouvent respectivement dans le Département du Noun (91,8%), Ndé (90,3%) et Mifi (90%). Cette situation s'explique par le fait que ces zones sont principalement des bassins de productions agricoles caractérisés par des systèmes productions archaïques et rudimentaires. Par ailleurs le Département de la Mifi enregistre le plus faible taux des travailleurs non-salariés, ceci s'explique par le fait que ce Département soit le siège des institutions Régionales.

## 7.1.2. Pauvreté

La figure ci-dessous présente pour les années 2001, 2007 et 2014 la proportion de la population de la Région de l'Ouest vivant en dessous du seuil de pauvreté.

**Figure 7.3 :** Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de la Région de l'Ouest entre 2001 et 2014.

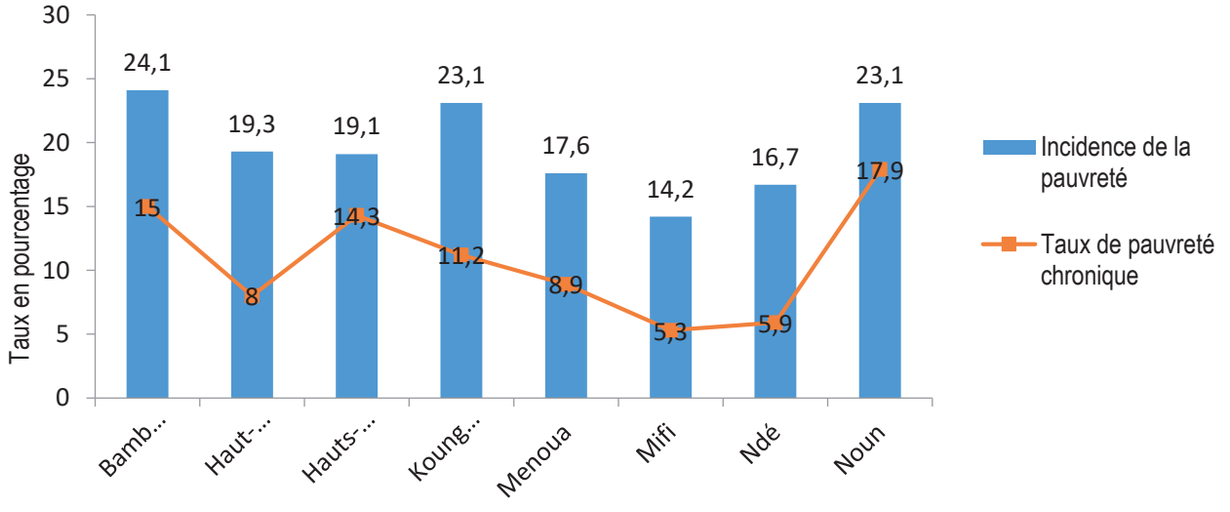



Source : Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, septembre 2015

De l'observation générale, il ressort que la proportion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté a diminué presque de moitié entre 2001 et 2014 (de 40,3% à 21,7%). Cela veut dire que la situation des populations s'est nettement améliorée durant cette période. Cependant, on constate que la baisse a été plus importante entre 2001 et 2007 soit 11,4% contre 7,2 % entre 2007 et 2014. La différence de baisse entre les taux peut s'expliquer par la reprise des activités économiques après la sortie du plan d'ajustement structurel entre 2001 et 2007, alors que de 2007 à 2014, la crise de 2008 a ralenti considérablement les activités économiques et ce n'est qu'à partir de 2010 qu'on doit observer une réelle reprise.

L'incidence de la pauvreté c'est dire le rapport du nombre d'individus pauvres à l'effectif total de la population est de 19,65% dans la Région de l'Ouest. Autrement dit 390 124 individus vivent avec moins de 931 FCFA/jour. Parmi ces pauvres, 10,8% vivent dans la pauvreté chronique. En effet la pauvreté chronique se traduit par une absence ou insuffisance de dotation, qui fait que le ménage ne profite pas des opportunités ou des conditions économiques favorables. Le ménage chroniquement pauvre reste ainsi d'une manière durable dans la pauvreté, par opposition au ménage transitoirement pauvre, qui dispose d'un minimum de dotation. Il s'agit des ménages qui sont actuellement pauvres et qui le resteront de façon durable. La figure ci-dessous permet d'apprécier ces différents indicateurs au niveau des Départements.

**Figure 7.4 :** Indicateurs de pauvreté par Département dans la Région de l'Ouest



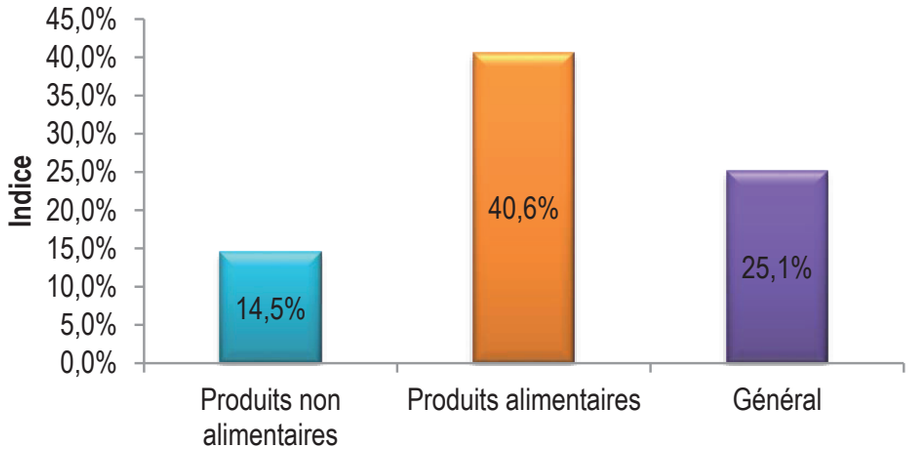

Source INS, 2018

Il ressort de cette figure que l'incidence de la pauvreté est plus importante dans le Département des Bamboutos ; avec cependant le Noun comme le Département détenant le taux de pauvreté chronique le plus élevé dans la Région. Le Département de la Mifi est celui qui a les meilleurs indicateurs de pauvreté à l'Ouest avec une incidence de pauvreté de 14.2 % et un taux de pauvreté chronique de 5.3%.

### 7.1.3. Inflation

L'indice général des prix a augmenté de 25,1% entre 2007 et 2014, la part de la hausse des prix alimentaire est la plus importante soit 40,6% en valeur relative, contre 14,5% d'augmentation des non alimentaires.

**Figure 7.5 :** Indice des produits alimentaires et des produits non alimentaires de la Région Ouest.




Source : INS, ECAM, 2014

Les résultats ci-dessus peuvent s'expliquer par :

- **la hausse de la demande.** La croissance démographique n'a pas été suivie par un accroissement de l'offre en produits alimentaires disponibles, en conséquence la demande est supérieure à l'offre d'où l'augmentation des prix ;
- **la baisse de la fertilité des sols :** L'agriculture à l'Ouest se pratique presque sur les mêmes espaces depuis plusieurs décennies, en conséquence on assiste à une baisse de la productivité agricole et par ricochet à une baisse de l'offre des produits agricoles ;
- **la baisse relative de l'effectif des producteurs agricoles,** comme sur toute l'étendue du territoire national, les jeunes s'intéressent de moins en moins aux métiers de la terre.

## 7.2. ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION DE L'OUEST

### 7.2.1. Secteur primaire

#### 7.2.1.1. Agriculture

##### 7.2.1.1.1. Stratégie nationale du secteur agriculture et développement rural

La révision et l'actualisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) datant de 2005/06 a débouché en 2012 sur le nouveau document de SDSR pour les secteurs agriculture et développement rural (DSDSR 2020). L'actualisation du diagnostic de la situation actuelle a permis d'identifier les principaux défis à relever et qui comprennent, en particulier :

- la modernisation du monde rural et l'accélération de la croissance ;
- la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ;
- la gestion durable des ressources naturelles.

La vision politique de la SDSR 2020 a pour finalité de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement. La SDSR 2020 a pour but de promouvoir une agriculture durable,

moderne et compétitive, reposant sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées, et sur le développement d'exploitations de moyenne et de grande taille, afin d'augmenter la production et limiter la dépendance alimentaire, tout en créant une dynamique d'emploi formel.

La SDSR repose sur quatre piliers correspondant aux objectifs stratégiques susvisés :

- renforcer le cadre institutionnel et les capacités de l'ensemble des acteurs étatiques et privés ;
- améliorer la productivité et la compétitivité des filières ;
- moderniser les infrastructures du monde rural et de production ;
- gérer durablement les ressources naturelles.

Pour faciliter l'implémentation de la SDSR, le Cameroun a validé en avril 2014 le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Le PNIA est le cadre de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le développement du secteur rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur à l'horizon 2014 – 2020. Il fédère tous les programmes et projets en cours et doit générer l'ensemble des nouvelles interventions.

La SDSR et le PNIA s'inscrivent dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Le Pacte PDDAA a été signé le 17 juillet 2013 par le Premier Ministre et l'ensemble des Ministres liés au secteur rural, les représentants du NEPAD et de la CEEAC, les organisations représentatives des producteurs, de la société civile et du secteur privé, et par l'Ambassade d'Allemagne au nom des Partenaires Technique et Financiers. Il traduit un engagement commun d'œuvrer pour porter les performances du secteur agricole à la hauteur des potentialités du pays, avec une croissance agricole d'au moins 10 % à l'horizon 2020.

L'approche stratégique du PNIA repose sur l'Agriculture de seconde génération, qui a pour objectif général de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental. Elle vise à assurer la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes de production.

L'agriculture de seconde génération s'appuie à la fois sur les Exploitations Agricoles Familiales et sur les Exploitations de Moyenne et Grande Importance, en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeurs et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil et la vulgarisation, investir dans les infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, grands aménagements etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements.

#### 7.2.1.1.2. Historique de la structuration de l'espace agraire dans la Région

La caféiculture a été le mode de production dominant sur les Hautes Terres de l'Ouest Cameroun jusqu'à la fin des années 1980. Elle a commencé par le développement des grandes plantations propriétés des colons. Ces plantations coloniales ont induit le développement des plantations villageoises et qui ont progressivement structuré le territoire agraire de la zone et donné une valeur marchande à des terres qui n'en avaient pas.

La crise pétrolière de 1973 et la chute des cours du café qui a suivi, ont entrainé un démantèlement progressif des plantations caféières et une orientation des paysans vers le vivrier et le maraichage marchands. En effet, l'effacement du caféier s'est accompagné d'une expansion spectaculaire de la petite exploitation paysanne dont la production est à la base d'une nouvelle dynamique spatiale, avec de nouveaux flux de personnes et de biens. L'augmentation de la population entraine une évolution du front vivrier et maraicher marchands vers les bas-fonds marécageux, ainsi que les versants et sommets des collines autrefois réservés au pâturage pour l'élevage bovin.

La mise en valeur des zones hautes terres traditionnellement réservées à l'élevage a conduit à des conflits avec les pasteurs dont les pâturages se réduisaient au fur et à mesure de la progression des fronts vivriers et l'urbanisation.

**Encadré 7.1 : Historique de la structuration de l'espace agraire dans la Région**

Les Hautes Terres de l'Ouest Cameroun offrent un exemple parmi les plus spectaculaires de cette capacité des populations montagnardes à s'adapter à des contraintes de natures diverses, dans un contexte de relations souvent inégales. Basé sur la caféiculture associée à une polyculture vivrière intensive, le système de production sur les Hautes Terres de l'Ouest Cameroun était ouvert sur le monde à travers le marché du café. La Région de Foumbot était ainsi devenue un centre de collecte et d'expédition de la production caféière, avec des retombées économiques non négligeables. Cependant, la déprise caféière des années 1980 a profondément bouleversé ce système en mettant fin à l'hégémonie de la caféiculture. Le désarroi fut de courte durée car les sociétés de montagne ont toujours fait preuve d'une grande flexibilité, du fait de conditions naturelles plutôt favorables ; de nouveaux modes de production basés sur le vivrier, le maraîchage en particulier, furent rapidement construits.

Cela suppose une remise en cause des anciennes formes d'organisation de l'espace et donc une nouvelle construction territoriale : on semble désormais s'acheminer vers le triomphe de la petite exploitation familiale qui donne la priorité au vivrier marchand aux dépens de la caféiculture. Des pratiques agricoles innovantes et parfois inédites se mettent petit à petit en place, avec une nouvelle dynamique territoriale.

**Laurien Uwizeyimana[33], 2009**

#### 7.2.1.1.3. Typologie et évolution des systèmes de production agricole dans la Région

Le Document de Stratégie du Développement du Secteur Rural actualisé (MINEPAT, 2005) distingue trois types d'unité de production : l'exploitation familiale ou petite exploitation agricole, base de l'agriculture camerounaise ; l'exploitation de moyenne et grande importance qui prend de plus en plus d'ampleur ; et l'exploitation agro-industrielle.

Le milieu naturel favorable avec un climat d'altitude et des sols volcaniques fertiles est propice à diverses spéculations agricoles. Du fait de la forte densité de la population (environ 114 hab./km2) et de l'importance de la production agricole dans l'économie de la Région, on observe un degré de mise en valeur de plus de 86 % des terres exploitables. La production est assurée par les exploitants individuels ou les organisations des producteurs. En 2011, 9,6% des exploitants agricoles appartenaient à une OP (INS, 2015).

La production agricole dans la Région provient largement du système traditionnel intensif, mais on retrouve également une agriculture extensive et très peu d'agro-industries.

Les techniques d'intensification de la production agricole dans la Région sont très anciennes, notamment dans le plateau Bamiléké. Elles résultent d'un long processus d'adaptation des agriculteurs aux contraintes et atouts du milieu naturel et la limitation du capital foncier du fait de la démographie galopante.

33 Résumé de l'article : Après le café, le maraîchage ? Mutations des pratiques agricoles dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun. Article publié dans « Cahier d'Outre-Mer »

**Encadré 7 2 : Climat et sols favorable à la pratique de l'agriculture dans la Région**

L'exiguïté du territoire Bamiléké est compensée de façon appréciable par les conditions hautement favorables qu'offre le milieu naturel pour l'intensification agricole. Parmi ces conditions, deux jouent un rôle déterminant à savoir le climat et les sols. Le climat permet non seulement de cultiver une gamme très variée des plantes, mais aussi de pratiquer deux campagnes de cultures par an. Les sols sont d'une fertilité originelle très élevée, du moins dans la moitié Nord du territoire où le socle porte une couverture volcanique.

**J.-L. DONGMO**

Une analyse détaillée de la typologie du MINEPAT (2005) dans la Région fait apparaitre des variantes dans la petite exploitation agricole. Certes de manière général, l'exploitation est gérée par un chef d'exploitation de sexe masculin ou féminin, constituées d'un ou plusieurs membres unis par des liens de parenté ou des us et coutume, et utilisant des facteurs de production peut performant. Le mode de production repose sur un système traditionnel extensif centré sur les cultures d'exportation ou industrielles et/ou des systèmes de cultures associées de productions vivrières et maraîchère.

#### 7.2.1.1.3.1. Système traditionnel classique

Traditionnellement, deux formes peuvent caractériser cette pratique dans la Région à savoir :

- les champs ouverts et inhabités, loin ou non de la concession principal de l'agriculteur, avec pratique de la jachère dont la durée peut varier entre 4-5 ans après 3-4 années de cultures. C'est là un système de production excentrique centré ou non sur les cultures d'exportation comme le café (pas de jachère) ou des cultures associés de production vivrière.
- les champs entourant la concession principal de l'agriculteur et souvent entourés de haies vives, constituant au-delà des maillages (bocage) de véritables marqueurs de l'espace rural dans beaucoup de zones. La haie traditionnelle dans le plateau Bamiléké a longtemps constitué un élément du paysage agraire caractéristique de l'évolution des systèmes de production. Elle avait des fonctions de protection des cultures, de marquage ou délimitation de la propriété foncière. Le développement du vivrier et du maraicher marchand a contribué à modifier le paysage agroforestier de la Région et par conséquent des bocages.

#### 7.2.1.1.3.2. Jardins de case et exploitations agricoles familiales

L'agriculture familiale classique est pratiquée dans l'ensemble des Départements et sur de petites parcelles autour des habitations ou dans les zones périphériques. C'est une agriculture très diversifiée qui peut être plus ou moins intensive, car chaque famille ou actif agricole doit tirer de ses parcelles tout ce dont elle a besoin aussi bien pour la subsistance du ménage, et c'est en général le surplus qui est vendu pour l'entretien ou les autres besoins de la famille. C'est pour cela que l'association est le mode de culture dans la Région et l'on peut trouver sur la même parcelle en même temps les cultures pérennes, les cultures vivrières et les cultures maraîchères.

Les exploitations agricoles familiales, souvent aménagées en bocages, ont en général moins de 2 ou 3 ha de superficie. On y pratique souvent une agriculture intensive à deux cycles. Les parcelles portent des caféiers, bananiers et fruitiers. Sur billons pendant la saison des pluies sont semés haricots, maïs, arachide, taro, pomme de terre, manioc et ignames, etc. dans le cadre de stratégies

paysannes de minimisation du risque en cas d'attaque par les insectes nuisibles et d'optimisation de l'occupation du sol. La main-d'œuvre est surtout familiale. Mais il y a une évolution avec la création des groupes d'intérêt commun (GIC) et des coopératives. Dans ce cas, les superficies peuvent être plus importantes et les membres du GIC peuvent bénéficier de l'entraide pour le labour et l'entretien du sol.

Certaines zones se sont spécialisées dans certaines productions. C'est le cas par exemple de Foumbot pour les cultures maraîchères.

#### 7.2.1.1.3.3. Exploitation des bas-fonds marécageux - maraîchage

Sous l'effet conjugué de la pression démographique et l'introduction des cultures de contre saison, il s'est développé dans la Région de l'Ouest un maraîchage intensif sur les espaces traditionnellement peu valorisés : pentes, sommets et bas-fonds. La présence d'un sol fertile constitué par des dépôts issus de l'érosion pluviale, dépôts piégés par les tiges des raphiales et le manque d'espace cultivable sont les facteurs qui ont contribué à la colonisation des bas-fonds autrefois non cultivés ; parce que inondés en saison des pluies et marécageux en saison sèche. Les bas-fonds sont aujourd'hui exploités aménagés ou non, pour la production de deux ou trois cycle de cultures maraîchères (tomate, chou, pomme de terre, piment, poivron, poireau, persil, carotte, haricot vert, riz, ...) par an. La Région offre également des aptitudes climatiques favorables au maraichage d'altitude qui nécessite une utilisation intensive et généralisée des sources d'eaux d'altitude. Produites généralement en monoculture, les cultures maraichères bénéficient dans la Région des techniques de fertilisation plus ou moins élaborées faisant recours aux engrais chimiques, et à l'irrigation gravitaire et par pompage lorsque les parcelles sont situées à proximité des cours d'eau. La production qui provient en majorité des exploitations paysannes, mais aussi de quelques exploitations industrielles dans le plateau Bamoun (PROLEG de Foumbot), alimente le marché national et sous régional.

La Région de l'Ouest dispose d'un important potentiel en terres irrigables qui reste encore peu exploité. Environ 2949 ha de parcelles irrigables ont été identifiés dans la Région, avec 842 ha effectivement aménagés pour l'irrigation et la production de maraîchères ; soit seulement 28% des parcelles irrigables identifiées (Cf. tableau ci-après). L'agro-industrie PROLEG exploite 60 ha dans le Noun pour la production de poireau, haricot vert et maïs, en utilisant l'irrigation par aspersion sur l'ensemble de sa superficie.

**Tableau 7.2 :** Bas-fonds aménagés et irrigués de la Région de l'Ouest

| Départements | Localités | Principales spéculations | Nombre Exploitants | Technique d'irrigation | Superficie irriguée (ha) |
|---|---|---|---|---|---|
| **NOUN** | Ngoundoup | Riz; tomates, maïs | 717 | GRAVITAIRE | 123 |
| | Baigom | Riz, patate douce | 550 | GRAVITAIRE | 102 |
| | Nchoutpah | Riz | | GRAVITAIRE | 77 |
| **MIFI** | Famtchouet | Maïs, haricot, tomate, choux, canne à sucre, bananier plantain | 3000 | | 500 |
| **Menoua** | Bafou (Tsinfou) | Tomate, morelle noire, piment, poivron, choux | / | GRAVITAIRE | 3 |
| **Hauts-Plateaux** | Bahouan (chefferie) | Tomate, morelle noire, bananier plantain, piment, poivron, choux, maïs | / | GRAVITAIRE | 3 |

| Départements | Localités | Principales spéculations | Nombre Exploitants | Technique d'irrigation | Superficie irriguée (ha) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Ndé** | Balengou | Tomate, morelle noire, piment, poivron, choux, maïs | / | GRAVITAIRE | 4 |
| | Bingou | | / | Irrigation par canaux | 27,2 |
| **Haut Nkam** | Bafang | Tomate, morelle noire, bananier plantain, piment, poivron, choux, maïs | / | GRAVITAIRE | 3 |
| **TOTAL** | | | | | 842,2 |

Source : Rapport Annuel d'activités du Programme de Valorisation des Bas-fonds (PVBF) pour la Région de l'Ouest (2016), Rapport Annuel d'activités DRADER/ OUEST (2016), Service Régional du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en Milieu Rural

**Tableau 7.3 :** Bas-fonds non aménagés de la Région de l'Ouest

| Départements | Localités | Principales spéculations | Nombre Exploitants | Superficie exploitée (ha) |
|---|---|---|---|---|
| **NOUN** | Koutupit | Riz, maïs | 312 | 400 |
| | Njisen | Riz, maïs | 54 | 121 |
| | Malanden | Gombo, tomates, legumes, maïs | 123 | 213 |
| | KIENTOUOKOUR | Morelle noire, tomate, piment, haricot vert, basilique, etc | 350 | 50 |
| Bamboutos | Tsintchuet | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | 20 | 20 |
| | Bazimbap | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | 30 | 40 |
| | BALEGHANG | | 20 | 20 |
| | KOMBOU | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 30 |
| | Bamendjingha | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 10 |
| | TIAMEKI | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 5 |
| | MECHUI | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 4 |
| | TO'O MEZO | Poireau, Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 2 |
| | TEDJING | Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 6 |
| | BAMEFAP | Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 2,5 |
| | BAMENDJO | Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 1050 |
| | BAFOUNDA BATCHIOPI | Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 30 |
| | BAMENKOMBO (KING PLACE) | Piment, Poivron, Tomate et Persil. | / | 3 |
| **Hauts plateaux** | Baham (Nwoum) | Tomate, Piment, Persils | 10 à 50 | 10 |
| | Bangou chefferie | Tomate, Piment, Persils, Choux | 10 à 50 | 30 |
| **TOTAL** | | | | **2046,5** |

Source : Rapport Annuel d'activités du Programme de Valorisation des Bas-fonds (PVBF) pour la Région de l'Ouest (2016), Rapport Annueld'activités DRADER/ OUEST (2016), Service Régional du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en Milieu Rural

### 7.2.1.1.3.4. Agro-industries

Ce sont des exploitations spécialisées dans une production précise. Ces entreprises occupent généralement de large surface de bonnes terres concédées par l'Etat et bien reliées aux grandes voix de communications. Elles revêtent une place importante par leurs effets directes et indirects sur l'économie agricole tant au niveau de la Région qu'au niveau local. En outre elles, emploient des centaines ou des milliers de travailleurs salariés.

La production agricole industrielle demeure très limitée dans la Région. Parmi les agro-industries opérationnelles figure la société de production des légumes (PROLEG) basée à Bandjoun et la société de production de thé de Djutitsa. Au voisinage de certains de ces complexes se développent les plantations villageoises, pratiquant les mêmes cultures et vendant leurs récoltes auxdits complexes.

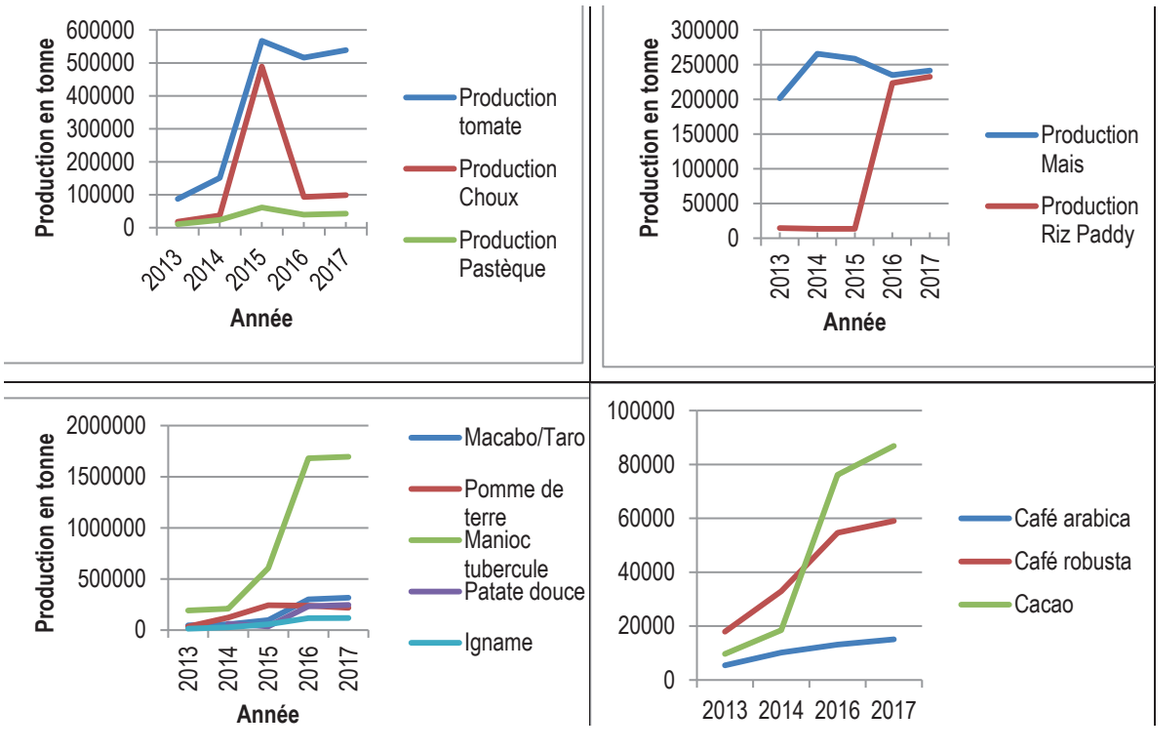
### 7.2.1.1.4. Spéculations agricoles phares dans la Région

La Région de l'Ouest fait partie des principaux bassins de production agricoles du Cameroun, laquelle production est réalisée essentiellement sur les exploitations familiales classiques. Autrefois grand bassin de production du café arabica, cette spéculation à beaucoup décliné dans la Région au profit d'une diversification des cultures vivrières et maraîchères. Ce déclin a été dû entre autres à la libéralisation des filières agricoles intervenues au début des années 90.

D'après le dernier annuaire des statistiques agricoles du MINADER publié en 2015, la Région de l'Ouest à l'échelle nationale occupait le premier rang pour ce qui est de la production du maïs (19%), soja (28%), tomate (67%), piment (44%), pastèque (57%), haricot (37%) ou encore pomme de terre (58%). Dans la Région, le Noun sort du lot avec la tomate et certaines épices.

L'évolution de quelques spéculations clés dans la Région au cours des 05 dernières années est présentée dans les figures ci-dessous.

**Figure 7.6 :** Evolution de quelques spéculations agricoles phares entre 2013 et 2017.




Source : D'après les données statistiques de la DR/ADER/Ouest

La production des fruits et légumes (tomate, choux, pastèque) a connu une forte croissance entre 2013 et 2015, et une chute progressive depuis 2015. Cette chute apparait plus importante pour la production de choux.

La production céréalière de la Région de l'Ouest est essentiellement constituée du maïs et du riz paddy. En 2017, la production de maïs représentait plus de 96% de la production totale des céréales dans la Région.

On note pour les racines et tubercules, une très forte évolution (croissance relative de 780%) de la production de manioc au cours de ces quatre dernières années, comparé aux productions de macabo/taro, pomme de terre, patate douce et igname. Il apparait d'ailleurs que la production de pomme de terre tend à diminuer entre 2015 et 2017.

Pour ce qui est des productions industrielles d'origine agricole, la production du cacao serait désormais plus importante dans la Région que celle du café, avec comme principales zone de production les localités de Tonga, Kekem et Bangangté.

### 7.2.1.1.5. Bassins de production agricole

La production agricole, qu'elle soit vivrière, maraichère ou pérenne est répartie dans les différents Départements de la Région. C'est majoritairement une agriculture de type familiale, mais on y retrouve également une agriculture de moyenne et grande importance.

D'après la DR/ADER 2017, les filières phares conduites dans les Moyennes et Grandes Exploitations Agricoles (MGEA)[34] comprennent : maïs, riz, cacao, café, palmier à huile, manioc, pomme de terre, chou, piment et pastèque. Le tableau 7-4 présente la situation globale des MGEA dans la Région de l'Ouest.

**Tableau 7.4 :** Situation des MGEA dans la Région.

| N° | FILIERE | Nombre d'OP | Nombre de producteurs | Superficie exploitée (Ha) | Superficie potentielle (Ha) |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Maïs | 55 | 3998 | 2418,7 | 3552,3 |
| 2 | Riz | 13 | 331 | 449 | 724,9 |
| 3 | Cacao | 26 | 796 | 1557,5 | 1809 |
| 4 | Café | 29 | 928 | 2398,5 | 2935 |
| 5 | Palmier à Huile | 6 | 53 | 936 | 1422 |
| 6 | Bananier plantain | 3 | 21 | 51,2 | 99 |
| 7 | Manioc | 2 | 24 | 43 | 86 |
| 8 | Pomme de terre | 14 | 259 | 167,7 | 318,8 |
| 9 | Chou | 5 | 13 | 104 | 110,5 |
| 10 | Piment | 8 | 20 | 81 | 72 |
| 11 | Pastèque | 4 | 31 | 17 | 102 |
| TOTAL | | 165 | 6474 | 8223,6 | 11231,5 |

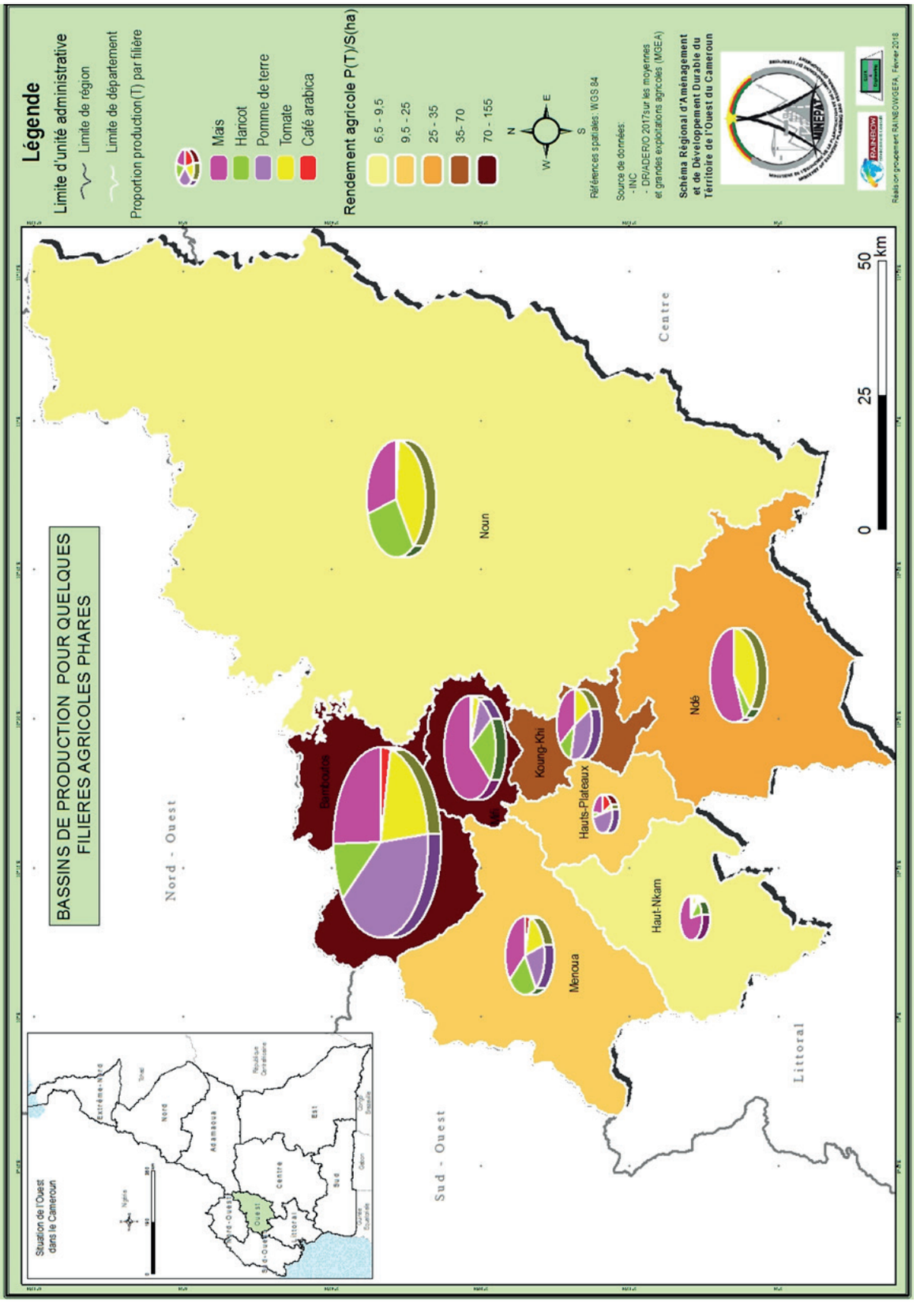
Source : DR/ADER/Ouest, 2017

34 L'accessibilité limitée au capital foncier dans la Région de l'Ouest amène à reconsidérer les critères permettant la définition des MGEA. Ainsi, sont considérées comme moyenne exploitation agricole les superficies cultivées de l'ordre de 3 à 5 ha pour les cultures maraichères, 5 à 10 ha pour les cultures vivrières et les cultures pérennes.

L'analyse des superficies exploitées permet d'avoir un aperçu des principaux bassins de production de ces filières (cf. Carte suivante).

Il apparait globalement que le Département du Ndé est un important bassin de production pour toutes ces filières. Le Département du Noun, qui par ailleurs a la plus faible densité de population de la Région, est le plus important bassin de production du maïs. On retrouve également d'importantes superficies de maïs dans les Bamboutos (Galim), le Ndé, la Menoua et les Haut-Plateaux. Le café est surtout produit dans le Haut-Nkam, la Menoua et le Noun ; et le cacao dans les Arrondissements de Tonga, Kekem et Bangangté. La production de riz est surtout concentrée dans les Bamboutos (Galim), le Ndé (Tonga) et le Noun (plaine de Baîgom). Parmi les grands bassins de production des pommes de terre, figurent la Menoua, les Bamboutos et les Hauts-Plateaux. Pour les bassins de moyenne importance de pomme de terre, il y a le Koung Khi, le Noun et le Ndé qui se positionnent de plus en plus comme des pôles du futur.

Dans l'optique du désenclavement de ces bassins de production, un important projet d'amélioration des infrastructures routières est en cour dans la Région. Ce projet touche 04 Départements qui font partie des plus importants bassins de production agricole dans la Région, à savoir : le Noun (Foumbot, Kouoptamo), le Ndé (Bangangté), les Bamboutos (Batcham, Galim, Mbouda) et la Menoua (Nkong-Ni, Penka Michel).




**Carte 7.1** : Bassins de production pour quelques filières agricoles phares.

### 7.2.1.1.6. Approche des dynamiques agricoles par Département

Tout en présentant une certaine unité géo-climatique et environnementale certaine, la Région de l'Ouest n'est fondamentalement pas homogène et chaque terroir présente des dynamiques, des perspectives et des problématiques spécifiques.

Dans la complexité et la diversité des situations, les caractéristiques des exploitants sont d'avantages socio-économiques qu'agricoles. Le café et le cacao sont des cultures de rente les plus rencontrées à l'Ouest, mais leur exploitation n'est pas toujours rentable surtout quand leur suivi n'est pas approprié ; le propriétaire ne faisant pas parfois le choix permettant une optimisation de la production.

Proportionnellement et beaucoup moins nombreux, les jeunes s'engageant dans ce secteur agricole, le font pour une activité ou pour une spéculation pour laquelle ils ont été formés. Leur installation est le plus souvent accompagnée par des projets et des aides multiformes.

Globalement les productions vivrières et maraîchères dans la Région sont stimulées non seulement par les consommations internes, mais par leur exportation en direction des pays voisins qui sont de gros demandeurs.

#### Département des Bamboutos

La superficie estimée pour les productions agricoles varie d'une saison à l'autre dans tous les Départements. En 2015 dans les Bamboutos, elle était de 187 587 ha pour une production totale de 1 565 809 tonnes. En 2017 elles n'étaient plus que de 170 821 ha pour 373 046 tonnes. Les surfaces estimées pour les cultures de rente (café arabica) n'étaient que de 500 ha. Parmi ces cultures, et bien que l'on observe aussi une grande fluctuation entre les périodes, les plus importantes sont les pommes de terre, les tomates, la banane plantain, le manioc et les choux (Tableau 7-5).

#### Département du Haut-Nkam

Le Département du Haut-Nkam (1065 km2), la diversité des cultures vivrières semble plus limitée non seulement à cause de la topographie du terrain particulièrement accidenté (zones de basses altitudes entre 300 et 800 m et zones de moyennes altitudes entre 800 et 1300 m), mais aussi et surtout de l'importance du secteur forestier, des cultures de rente (café robusta et cacao) et du palmier à huile. Les cultures vivrières les plus importantes dans ce Département sont la banane plantain, la banane douce et le manioc (Tableau 7-5). Les superficies mises en exploitation en 2015 et 2017 étaient respectivement de 138 122 ha et 98 878 ha, pour des productions 624 606 tonnes et 632 292 tonnes toutes spéculations confondues.

#### Département des Hauts-Plateaux

Concernant le Département des Hauts-Plateaux qui ne s'étend que sur 520 km2 et a une altitude moyenne de 1600 m environ, 17 principales cultures sont rencontrées dans cette zone. Le climat de type camerounien d'altitude avec une courte saison sèche et une longue saison des pluies favorise une diversité des cultures comme dans les Bamboutos. Les précipitations avoisinent 1 500 mm par an. Les sols sont essentiellement ferralitiques avec des concrétions latéritiques peu fertiles. On observe aussi des sols hydromorphes dans les zones de dépression (bas-fonds) bondés de raphiales. Ces sols sont très fertiles, favorables aux cultures vivrières et maraîchères lorsque l'irrigation et/ou le drainage sont bien assurés. Les eucalyptus peuplent les sommets des collines alors que les cultures pérennes (fruitiers, café) occupent les flancs des collines. Bien que fluctuant d'une période à l'autre, les principales cultures vivrières de la zone sont : les pommes de terre, la banane plantain, la banane douce, le manioc, les choux et les oignons. Les principales cultures de rente sont le café arabica et le café robusta. Entre 2015 et 2017, les populations rurales des Hauts-Plateaux ont mis en valeur 40 233 ha et 33 826 ha pour des productions respectives de 283 124 tonnes et 70 105,27 tonnes.

**Département du Koung-Khi**

Le Département du Koung-Khi a une superficie d'environ 353 km². Il est bordé dans sa partie à basse altitude par le fleuve Noun qui constitue une limite naturelle avec l'Arrondissement de Foumbot. Le Nghuem traverse une partie de Semto et se jette dans le Noun à l'Est. Le Nlem sert par endroits de frontière entre le Koung-Khi et la Mifi et se jette dans le fleuve Mifi. Le Shie Kouemboue et le Shie Mekom prennent leur source dans la zone montagneuse et s'écoulent vers le Sud-Ouest et le Sud-Est.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1600 mm répartie sur 110-130 jours et la température moyenne annuelle est de 21° C. Les sols sont diversifiés, généralement rouges ferralitiques, caractéristiques des Hauts – plateaux. Dans la plaine du Noun, on distingue des sols hydromorphes, des sols argileux et des sols noirs. Dans certaines parties à hautes altitudes, les sols sont latéritiques. Les principales cultures vivrières sont : le maïs, les pommes de terre, la tomate, la banane plantain, la patate, le manioc et les choux. Le café arabica est la principale culture de rente. La production agricole totale dans ce Département (Tableau 7-5) était de 35 562 tonnes en 2015 sur 9 720 ha et de 36 273 tonnes en 2017 sur 9147 ha.

**Département de la Menoua**

Le Département de la Menoua couvre une superficie de 1 380 km2. Son altitude varie de 600 m dans la plaine des Mbos (Santchou) à plus de 2 200 m à Nkong-Ni (Djuttitsa). Ceci confère à la Menoua, trois Zones Agro-écologiques (basse, moyenne et hautes altitudes) à fortes potentialités agricoles. De nombreux cours d'eau traversent la Menoua et se jeter dans le Nkam. Leur présence fait du Département une zone bien arrosée, ce qui rend les productions agricoles possibles en toute saison avec un minimum de maitrise des techniques d'irrigation.

Le climat tropical froid qui règne dans la plus grande partie du Département fait de celui-ci une zone par excellence de production agricole et particulièrement maraîchère. On y note l'existence d'une saison de pluie allant de mi-mars à mi-novembre et une saison sèche de mi-novembre à mi-mars. La moyenne annuelle de précipitations est de 1717,7mm.

Les principales cultures (Tableau 7-6) sont :

- les cultures pérennes : caféiers, palmier à huile, cacaoyers ;
- les cultures vivrières : bananier plantain, taro/macabo, pomme de terre, maïs, haricots, manioc, riz pluvial (Santchou) etc. ;
- les cultures maraîchères : tomate, oignon, carotte, chou, poireau, pastèques etc.

La diversité des conditions agro-écologiques de ce Département l'amène à produire et cela de manière importante, une grande variété de spéculations agricoles. Tout comme dans les autres Départements, on observe une grande variabilité dans ces productions d'une année à l'autre ou d'une période à l'autre. Ceci est essentiellement dû au climat et particulièrement à la répartition des précipitations d'une saison à l'autre. Ainsi en 2015 sur une superficie totale de 63 825 ha dans le Département, la production agricole totale était de 583 773 tonnes contre 191 144,3 tonnes en 2017 sur 63 825 ha. Les productions de rente à savoir le café arabica, le café robusta et le cacao étaient 940 tonnes, 275 tonnes et 514 tonnes en 2015 contre respectivement 1 885 tonnes, 5 143 tonnes et 1 758 tonnes.

**Département de la Mifi**

Le Département de la Mifi qui couvre une superficie de 434 km² a un climat du type tropical d'altitude. La morphologie de l'espace et la facilité d'accès dans beaucoup de zones favorisent le développement de la production agricole. La diversité des cultures dans ce Département est comparable à celle des autres Départements, même si la production est plus faible. Cela est dû à la nature des sols surexploités dans certaines zones et à la répartition des pluies.

Les principales cultures de cette zone sont :

- les cultures pérennes : caféier, colatier, canne à sucre, palmiers à huile;
- les cultures vivrières : maïs, le haricot, l'arachide, la patate douce, le macabo, l'igname, pomme de terre, manioc, banane plantain, banane douce, etc. ;
- les cultures maraîchères : piment, morelle noire, tomate, oignon, gombo, poivron, etc.

L'évolution des productions entre 2015 et 2017 fait apparaitre qu'entre ces deux périodes, il a eu un accroissement de la production avec un accroissement de la superficie cultivée. En effet, la production est passée de 32 054, 58 tonnes à 229 655 tonnes sur une superficie variant de 9 609,62 ha à 36 365 ha (Tableau 7-6).

**Département du Ndé**

Le Département du Ndé couvre une superficie de 1520 km². Il est constitué de trois bassins essentiellement dominés par les roches métamorphiques :

- le bassin du « Nkam » qui occupe tout l'Ouest et la bordure Sud du Département, il est accidenté et couvert de forêt;
- le bassin du Département du « Ndé » qui couvre le Sud et le Centre du Département, il est montagneux et boisé, les plateaux se situent à 1 500 m d'altitude environ et enfin ;
- le bassin du « Noun » dominé par les vallées et les plaines et donc l'altitude varie entre 300 et 700 m.

Le climat du Département est du type tropical humide avec deux saisons inégalement réparties comme dans les autres Départements. La zone dispose encore de vastes étendues de terres pouvant se prêter à une mécanisation agricole ; mais le faible dynamisme des populations ne permet pas une exploitation à grande échelle de l'espace, comme on l'observe dans les autres Départements.

La production agricole dans ce Département reste relativement modeste. Entre 2015 et 2017, période de référence, elle est passée de 266 17,83 tonnes à 97 690 tonnes sur des superficies variant de 17 717,56 ha à 83 882 ha (Tableau 7-6). Les principales cultures vivrières étaient : le maïs, le haricot, la banane plantain, le riz paddy, la pastèque, l'huile de palme, etc. Les cultures de rentes étaient constituées du café robusta et du cacao. Il faut relever que comme dans d'autre Département la production du cacao sub-plante celle du café.

**Département du Noun**

Le Département du Noun s'étend sur une superficie de 7 687 km², soit plus de la moitié de la Région de l'Ouest. Trois principales zones caractérisent son relief :

- les zones basses : Il s'agit de la partie Nord du Département qui présente une plaine d'effondrement ou plaine Tikar, large de 10 km dont l'altitude varie de 500 m à 800 m et qui s'étendant jusque dans le Mayo –Banyo. Elle constitue une réplique de la falaise abrupte de Foumban. Les abords de fractures sont marqués des vallées qui entaillent profondément les plateaux. A l'Est, la plaine du Mbam couvre en partie l'Arrondissement de Malantouen ;
- les zones de plateaux (800 à 1 500 mètres d'altitudes) : sont sur la falaise du Noun à koutaba et Foumban;
- les zones d'altitude : plus de 1.500 mètres d'altitude sont constituées de 03 grands massifs localisés à l'Ouest du Département du Noun et disposés du bas vers les haut de la manière suivante : le Mbappit (1.970 m), le kogham (2.263 m) et le Mbam (2.335 m).

La végétation naturelle n'a pas encore disparu dans les alentours de Foumbot où compte tenu de la fertilité du sol, l'action permanente de l'homme fait reculer la forêt. Au Sud, à l'Est et au Nord, il existe d'importantes galeries dans lesquelles se pratiquent les cultures pérennes (caféiers et cacaoyers) et où pousse le palmier à huile. Certaines zones non encore occupées par l'agriculture constituent les pâturages, des réserves forestières et fauniques.

Les sols sont de types ferralitiques jeunes dérivés soit de roches sédimentaires, soit des roches métamorphiques. On y retrouve aussi les sols hydro morphes.

Les grands massifs servent de point de départ des cours d'eau. C'est ainsi que les Mont Banso et Mbam donnent naissance au fleuve Noun qui coule vers le Sud, le Nchi et le Mfù prennent leur source au pied du mont Kogham. Le Mvi et la Mappé, affluents du Mbam prennent leur source entre Banyo et Tibati.

Le Département du Noun jouit d'un climat de type soudano-guinéen. Ce climat est influencé par la présence des montagnes de l'Ouest et au fur et à mesure que l'on avance vers l'Adamaoua, le climat devient de plus en plus sec. La température moyenne annuelle oscille autour de 21°c. L'hygrométrie moyenne est en général supérieure à 80%.

Les principales cultures sont :

- les cultures pérennes : le caféier robusta, le caféier arabica, le cacaoyer, palmier à huile, etc.;
- les cultures vivrières et maraîchères : le maïs, le haricot, l'arachide, la tomate, le gombo, le manioc, le niébé, le soja, le riz, le pistache, la patate douce, le macabo, la pomme de terre, le taro, la banane, l'igname, le piment, la laitue, le choux, le poivron.

Ce Département le plus vaste de la Région de l'Ouest et qui de surcroit présente une diversité écologique remarquable a une diversité de production agricole importante. Les cultures pérennes sont faites de caféiers arabica, de caféiers robusta, de cacaoyer et de palmier à huile. Leur production en 2015 était respectivement de 1 745 tonnes, 5 355 tonnes et 8 720 tonnes.

En dépit de la fertilité des sols, le faible dynamisme des populations ne permet pas toujours d'avoir des productions aussi élevées que dans les autres Départements. Ce Département en 2015 a produit au total 366 362 tonnes de produits agricoles contre 326 097 tonnes en 2017 (Tableau 7-6).

Au total, dans toute la Région de l'Ouest, les cultures de rente que constituent le café et le cacao ne sont produits que dans les petites exploitations familiales. Il n'existe dans aucun Département de grandes exploitations. Cette culture est déparchée par les coopératives présentent dans les différentes zones de la Région avant exportation. En outre, de plus en plus on trouve dans la Région des structures de conditionnement. La seule culture réalisée à grande échelle à l'Ouest est le thé produit à Djutitsa (Bafou) sur le versant Sud des Monts Bamboutos. Cette plante très prisée au-delà des frontières du Cameroun est récoltée, traitée et entièrement conditionnée sur place avant commercialisation au Cameroun ou au niveau international.

Les cultures vivrières très diversifiées se trouvent confrontées partout à une forte spéculation foncière en dehors de certaines zones du grand Département du Noun. Il en est de même des cultures maraîchères qui alimentent non seulement les marchés nationaux, mais ceux de la sous-Région. Le palmier à huile produit dans la Région est traité à ciel ouvert sur de petites surfaces à côté des cours d'eau ; cela est dû à l'importance de l'eau dans ce processus de transformation. Cette production est immédiatement conditionnée et commercialisée localement le long des grands axes routiers. Les surfaces cultivées sont très variables et on peut se demander si ce n'est pas un problème de collecte des données de la part des agents du MINADER.

**Tableau 7.5 :** Evolution des superficies et des productions agricoles dans les Départements des Bamboutos, du Haut-Nkam, des Haut-Plateaux et du Koung-Khi.

| SPECULATIONS | BAMBOUTOS | | | | HAUT-NKAM | | | | HAUTS- PLATEAUX | | | | KOUNG-KHI | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2015 | | 2017 | | 2015 | | 2017 | | 2015 | | 2017 | | 2015 | | 2017 | |
| | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) |
| Arachide | 12500 | 10000 | / | / | / | / | / | / | 5000 | 4000 | | | 750 | 600 | 130 | 87 |
| Banane douce | / | / | / | / | 47392 | 34639 | 53376 | 11820 | 15216 | 8215 | 15216 | 8215 | / | / | / | / |
| Banane plantain | 215061 | 18701 | 33615 | 18701 | 19405 | 20245 | 42614 | 8678 | 106582 | 9268 | 13035 | 9268 | 1357 | 118 | 1769 | 118 |
| Cacao | / | / | / | / | 5250 | 10403 | 9721 | 24523 | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Café arabica | 500 | 500 | / | / | / | / | / | / | 900 | 900 | 5000 | 900 | 189 | 189 | 133 | 189 |
| Café robusta | / | / | / | / | 5012 | 17464 | 5012 | 17464 | 93 | 715 | 6,9 | 715 | / | / | / | / |
| Canne à sucre | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Choux | 22680 | 5567 | 17334 | 5567 | / | / | / | / | 24440 | 611 | 1000 | 611 | / | / | / | / |
| Haricot | 22046 | 33918 | 19897 | 33918 | 1107 | 823 | 2332 | 2606 | 5330 | 8200 | 310,62 | 8200 | 310 | 478 | 452 | 478 |
| Huile de palme | / | / | / | / | 520685 | 30305 | 381440 | 16776 | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Igname | 18317 | 2155 | / | / | / | / | / | / | 6943 | 818 | 6564 | 818 | / | / | / | / |
| Macabo | | 41227 | 5497 | 6750 | 5497 | / | / | / | / | 5962 | 795 | 300 | 795 | 930 | 124 | 186 |
| Maïs | 88965 | 59310 | 85280 | 59310 | 5050 | 6215 | 13055 | 10095 | 202 | 135 | 250,75 | 135 | 10884 | 7256 | 14513 | 7256 |
| Manioc | 243150 | 9726 | 55990 | 9726 | 20705 | 18028 | 124742 | 6716 | 46450 | 1858 | 5508 | 1858 | 1675 | 67 | 1340 | 67 |
| Morelle noire | 13404 | 4111 | / | / | / | / | / | / | 2400 | 1371 | / | / | / | / | / | / |
| Oignon | | | | | | | | | 16500 | 300 | 6000 | 300 | / | / | / | / |
| Pastèque | 48990 | 1633 | 11319 | 1633 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Patate douce | / | / | / | / | / | / | / | / | 7252 | 1036 | / | / | / | / | / | / |
| Piment | 2561 | 3659 | 5911 | 3659 | / | / | / | / | 409 | 585 | 900 | 585 | / | / | / | / |
| Pomme de terre | 163120 | 8156 | 79432 | 8156 | / | / | / | / | 211120 | 1056 | 9739 | 1056 | 12100 | 605 | 12090 | 605 |
| Riz paddy | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Soja | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Taro | 16201 | 4339 | 16201 | 4339 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| Tomate | 457087 | 20315 | 41317 | 20315 | / | / | / | / | 8325 | 370 | 6275 | 370 | 6367 | 283 | 5660 | 283 |
| Palmier à huile | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Total** | **1565809** | **187587** | **373046** | **170821** | **624606** | **138122** | **632292** | **98878** | **283124** | **40233** | **70105,27** | **33826** | **34562** | **9720** | **36273** | |

Source : DR/ADER 2017

**Tableau 7.6 :** Evolution des superficies et des productions agricoles dans les Départements de la Menoua, de la Mifi, du Ndé et du Noun.

| SPECULATIONS | MENOUA | | | | MIFI | | | | NDE | | | | NOUN | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2015 | | 2017 | | 2015 | | 2017 | | 2015 | | 2017 | | 2015 | | 2017 | |
| | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) | P(T) | S(ha) |
| **Arachide** | 117 | 130 | 326,1 | 130 | 55,43 | 77,33 | 305 | 305 | 292,27 | 299 | 2100 | 625 | 6700 | 5000 | 7175 | 2849 |
| **Banane douce** | / | / | / | / | 3046,33 | 164,5 | 13200 | 660 | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Banane plantain** | 14950 | 1300 | 34449 | 1300 | 4929,33 | 544,33 | 69000 | 2300 | 2400 | 60059 | 34100 | 25750 | 15400 | 561 | 17380 | 781 |
| **Cacao** | 514 | 1470 | 1758 | 1470 | | | | | 4190,56 | 3780,56 | 5300 | 6107 | 205 | 200 | 225 | 200 |
| **Café arabica** | 940 | 940 | 1885 | 940 | 145,83 | 67,67 | 700 | 700 | / | / | / | / | 1745 | 2760 | 1920 | 1428 |
| **Café robusta** | 275 | 2115 | 5143 | 2115 | / | / | / | / | 2930 | 2350 | 4230 | 1780 | 5355 | 5000 | 5462 | 5000 |
| **Canne à sucre** | / | / | / | / | 2144 | 100,75 | 5000 | 200 | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Choux** | 241000 | 6025 | 17936,5 | 6025 | 558,5 | 40,83 | 5200 | 200 | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Haricot** | 10721 | 16480 | 18997,4 | 16480 | 374,1 | 3583,6 | 15600 | 13000 | 4262 | 4235 | 17000 | 3750 | 46600 | 51827 | 54890 | 51830 |
| **Huile de palme** | 1340 | 325 | 1340 | 325 | / | / | / | / | 456 | 688 | 300 | 750 | 8720 | 2642 | / | / |
| **Igname** | 21420 | 2520 | 5986 | 2520 | 444 | 87,67 | 8000 | 400 | 231 | 6943 | / | | 2730 | 1281 | / | / |
| **Macabo** | 3487 | 465 | 2889 | 465 | 845,5 | 92,48 | 8000 | 400 | 147 | 1900 | 340 | 3680 | 7580 | 1250 | 4250 | 600 |
| **Maïs** | 23310 | 15540 | 27804,4 | 15540 | 8593,3 | 4216,6 | 37500 | 15000 | 10056 | 25395 | 20000 | 18650 | 103000 | 51820 | 61855 | 20550 |
| **Manioc** | 196000 | 7840 | 27443 | 7840 | 7249,49 | 338,5 | 50000 | 2000 | / | / | / | / | 75230 | 24885 | 71280 | 4265 |
| **Morelle noire** | 5468 | 1560 | 5468 | 1560 | 1188,83 | 84,33 | 9000 | 300 | / | / | / | / | | | 24400 | 2550 |
| **Oignon** | 4125 | 75 | 1017,3 | 75 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Pastèque** | / | / | / | / | / | / | / | / | 307,5 | 12300 | 120 | 6010 | 5900 | 240 | 6300 | 240 |
| **Patate douce** | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Piment** | 364 | 520 | 1047,6 | 520 | 53,07 | 28,93 | 900 | 450 | / | / | / | / | 621 | 360 | 810 | 270 |
| **Pomme de terre** | 45000 | 2250 | 20200 | 2250 | 642,5 | 72,67 | 5250 | 350 | / | / | / | / | / | / | / | / |
| **Riz paddy** | / | / | / | / | / | / | / | / | 550,5 | 1115 | 13500 | 1450 | / | / | / | / |
| **Soja** | / | / | / | / | / | / | / | / | | | | | 1035 | 1150 | / | / |
| **Taro** | 5292 | 3850 | 5292 | 3850 | | | | | | | | | 4710 | 3859 | / | / |
| **Tomate** | 9450 | 420 | 15162 | 420 | 1784,37 | 109,43 | 2000 | 100 | 795 | 28108 | 700 | 15330 | 68200 | 2750 | 70150 | 3000 |
| **Total** | **583773** | **63825** | **191177,3** | **63825** | **32054,58** | **9609,62** | **229655** | **36365** | **26617,83** | **147172,5** | **97690** | **83882** | **366362** | **158258** | **326097** | **93563** |

Source : DR/ADER/Ouest, 2017

### 7.2.1.1.7. Productivité agricole de quelques spéculations dans la Région

**Tableau 7.7 :** Productivités de quelques spéculations par Département dans la Région de l'Ouest.

| | | | BAMBOUTOS | HAUT NKAM | HAUTS PLATEAUX | KOUNG KHI | MENOUA | MIFI | NDE | NOUN |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arachide | 2015 | Production(t) | 12500 | / | | 750 | 117 | 55,43 | 292,27 | 6700 |
| | | Superficie (ha) | 10000 | / | | 600 | 130 | 77,33 | 299 | 5000 |
| | | Productivité (t/ha) | 0,3 | / | 7 | 1,3 | 0,9 | 0,7 | 1,0 | 1,34 |
| | 2017 | Production(t) | / | / | 5000 | 130 | 326,1 | 305 | 2100 | 7175 |
| | | Superficie (ha) | / | / | 4000 | 87 | 130 | 305 | 625 | 2849 |
| | | Productivité (t/ha) | / | / | 1,3 | 1,5 | 2,5 | 1,0 | 3,4 | 2,5 |
| Banane douce | 2015 | Production(t) | / | 47392 | 15216 | / | / | 3046,3 | / | / |
| | | Superficie (ha) | / | 34639 | 8215 | / | / | 164,5 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | / | 1,4 | 1,9 | / | / | 18,5 | / | / |
| | 2017 | Production(t) | / | 53376 | 15216 | / | / | 13200 | / | / |
| | | Superficie (ha) | / | 11820 | 8215 | / | / | 660 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | / | 4,5 | 1,9 | / | / | 20,0 | / | / |
| Banane plantain | 2015 | Production(t) | 215061 | 19405 | 106582 | 1357 | 14950 | 4929,3 | 2400 | 15400 |
| | | Superficie (ha) | 18701 | 20245 | 9268 | 118 | 1300 | 544,33 | 60059 | 561 |
| | | Productivité (t/ha) | 11,5 | 1,0 | 11,5 | 11,5 | 11,5 | 9,1 | 0,0 | 27,5 |
| | 2017 | Production(t) | 33615 | 42614 | 13035 | 1769 | 34449 | 69000 | 34100 | 17380 |
| | | Superficie (ha) | 18701 | 8678 | 9268 | 118 | 1300 | 2300 | 25750 | 781 |
| | | Productivité (t/ha) | 1,8 | 4,9 | 1,4 | 15,0 | 26,5 | 30,0 | 1,3 | 22,3 |
| Choux | 2015 | Production(t) | 222680 | / | 24440 | / | 241000 | 558,5 | / | / |
| | | Superficie (ha) | 5567 | / | 611 | / | 6025 | 40,83 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | 4,1 | / | 40,0 | / | 40,0 | 13,7 | / | / |
| | 2017 | Production(t) | 17334 | / | 1000 | / | 17937 | 5200 | / | / |
| | | Superficie (ha) | 5567 | / | 611 | / | 6025 | 200 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | 3,1 | / | 1,6 | / | 3,0 | 26,0 | / | / |
| Palmier à huile | 2015 | Production(t) | / | 520685 | / | / | 1340 | | / | 8720 |
| | | Superficie (ha) | / | 30305 | / | / | 325 | | / | 2642 |
| | | Productivité (t/ha) | / | 17,2 | / | / | 4,1 | | / | / |
| | 2017 | Production(t) | / | 381440 | / | / | 1340 | | / | / |
| | | Superficie (ha) | / | 16776 | / | / | 325 | | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | / | 22,7 | / | / | 4,1 | | / | / |
| Igname | 2015 | Production(t) | 18317 | / | 6943 | / | 21420 | 444 | 231 | 2730 |
| | | Superficie (ha) | 2155 | / | 818 | / | 2520 | 87,67 | 6943 | 1281 |
| | | Productivité (t/ha) | 8,5 | 7,0 | 8,5 | / | 8,5 | 5,1 | 0,0 | 2,1 |
| | 2017 | Production(t) | / | / | 6564 | / | 5986 | 8000 | / | / |
| | | Superficie (ha) | 37 | / | 818 | / | 2520 | 400 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | / | / | 8,0 | / | 2,4 | 20,0 | / | / |

| | | | BAMBOUTOS | HAUT NKAM | HAUTS PLATEAUX | KOUNG KHI | MENOUA | MIFI | NDE | NOUN |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Maïs | 2015 | Production(t) | 88965 | 5050 | 202 | 10884 | 23310 | 8593,3 | 10056 | 103000 |
| | | Superficie (ha) | 59310 | 6215 | 135 | 7256 | 15540 | 4216,6 | 25395 | 51820 |
| | | Productivité (t/ha) | 1.5 | 0,81 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 2 | 0.4 | 2 |
| | 2017 | Production(t) | 85280 | 13055 | 250,75 | 14513 | 27804 | 37500 | 20000 | 61855 |
| | | Superficie (ha) | 59310 | 10095 | 135 | 7256 | 15540 | 15000 | 18650 | 20550 |
| | | Productivité (t/ha) | 1,4 | 1,3 | 1,9 | 2 | 1,8 | 2,5 | 1,1 | 3 |
| Pommes de terre | 2015 | Production(t) | 163120 | / | 211120 | 12100 | 45000 | 642,5 | / | / |
| | | Superficie (ha) | 8156 | / | 1056 | 605 | 2250 | 72,67 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | 20 | / | 199,9 | 20 | 20 | 8,8 | / | / |
| | 2017 | Production(t) | 79432 | / | 9739 | 12090 | 20200 | 5250 | / | / |
| | | Superficie (ha) | 8156 | / | 1056 | 605 | 2250 | 350 | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | 9,7 | / | 9,2 | 20 | 9 | 15 | / | / |
| Riz paddy | 2015 | Production(t) | | / | / | / | / | / | 550,5 | / |
| | | Superficie (ha) | | / | / | / | / | / | 1115 | / |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | / | / | 0,5 | / |
| | 2017 | Production(t) | | / | / | / | / | / | 13500 | / |
| | | Superficie (ha) | | / | / | / | / | / | 1450 | / |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | / | / | 9,3 | / |
| Morelle noire | 2015 | Production(t) | 13404 | / | 2400 | / | 5468 | 1188,8 | / | 12631 |
| | | Superficie (ha) | 4111 | / | 1371 | / | 1560 | 84,33 | / | 2673 |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | | | / | / |
| | 2017 | Production(t) | | / | / | / | 5468 | 9000 | / | 24400 |
| | | Superficie (ha) | | / | / | / | 1560 | 300 | / | 2550 |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | | / | / | / |
| taro | 2015 | Production(t) | 16201 | / | / | / | 5292 | / | / | 4710 |
| | | Superficie (ha) | 4339 | / | / | / | 3850 | / | / | 3859 |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | | / | / | / |
| | 2017 | Production(t) | 16201 | / | / | / | 5292 | / | / | / |
| | | Superficie (ha) | 4339 | / | / | / | 3850 | / | / | / |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | | / | / | / |
| Macabo | 2015 | Production(t) | 41227 | / | 5962 | 930 | 3487 | 845,5 | 147 | 7580 |
| | | Superficie (ha) | 5497 | / | 795 | 124 | 465 | 92,48 | 1900 | 1250 |
| | | Productivité (t/ha) | | / | | | | | | |
| | 2017 | Production(t) | 6750 | / | 300 | 186 | 2889 | 8000 | 340 | 4250 |
| | | Superficie (ha) | 5497 | / | 795 | 124 | 465 | 400 | 3680 | 600 |
| | | Productivité (t/ha) | | / | / | / | / | / | / | / |

| | | | BAMBOUTOS | HAUT NKAM | HAUTS PLATEAUX | KOUNG KHI | MENOUA | MIFI | NDE | NOUN |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tomates | 2015 | Production(t) | 457087 | / | 8325 | 6367 | 9450 | 1784,4 | 795 | 68200 |
| | | Superficie (ha) | 20315 | / | 370 | 283 | 420 | 109,43 | 28108 | 2750 |
| | | Productivité (t/ha) | 22,5 | / | 22,5 | 22,5 | 22,5 | 16,3 | 0,03 | 24,8 |
| | 2017 | Production(t) | 41317 | / | 6275 | 5660 | 15162 | 2000 | 700 | 70150 |
| | | Superficie (ha) | 20315 | / | 370 | 283 | 420 | 100 | 15330 | 3000 |
| | | Productivité (t/ha) | 2 | / | 17 | 20 | 36,1 | 20 | 0 | 23,4 |
| Manioc | 2015 | Production(t) | 243150 | 20705 | 46450 | 1675 | 196000 | 7249,5 | / | 75230 |
| | | Superficie (ha) | 9726 | 18028 | 1858 | 67 | 7840 | 338,5 | / | 24885 |
| | | Productivité (t/ha) | 25 | 1,1 | 25 | 25 | 25 | 21,4 | / | 3 |
| | 2017 | Production(t) | 55990 | 124742 | 5508 | 1340 | 27443 | 50000 | / | 71280 |
| | | Superficie (ha) | 9726 | 6716 | 1858 | 67 | 7840 | 2000 | / | 4265 |
| | | Productivité (t/ha) | 5,8 | 18,6 | 3 | 20 | 3,5 | 25 | / | 16,7 |
| Piment | 2015 | Production(t) | 2561 | / | 409 | / | 364 | 53,07 | / | 621 |
| | | Superficie (ha) | 3659 | / | 585 | / | 520 | 28,93 | / | 360 |
| | | Productivité (t/ha) | | / | | / | | | / | |
| | 2017 | Production(t) | 5911 | / | 900 | / | 1047,6 | 900 | / | 810 |
| | | Superficie (ha) | 3659 | / | 585 | / | 520 | 450 | / | 270 |
| | | Productivité (t/ha) | / | / | / | / | | / | / | |
| Cacao | 2015 | Production(t) | / | 5250 | / | / | 514 | / | 4190,56 | 205 |
| | | Superficie (ha) | / | 10403 | / | / | 1470 | / | 3780,56 | 200 |
| | | Productivité (t/ha) | / | 0,5 | / | / | 0,3 | / | 1,1 | 1 |
| | 2017 | Production(t) | / | 9721 | / | / | 1758 | / | 5300 | 225 |
| | | Superficie (ha) | / | 24523 | / | / | 1470 | / | 6107 | 200 |
| | | Productivité (t/ha) | / | 0,4 | / | / | 1,2 | / | 0,9 | 1,1 |
| haricot | 2015 | Production(t) | 22046 | 1107 | 5330 | 310 | 10721 | 374,1 | 4262 | 46600 |
| | | Superficie (ha) | 33918 | 823 | 8200 | 478 | 16480 | 3583,6 | 4235 | 51827 |
| | | Productivité (t/ha) | 0,6 | 1,3 | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,1 | 1 | 0,9 |
| | 2017 | Production(t) | 19897 | 2332 | 310,62 | 452 | 18997 | 15600 | 17000 | 54890 |
| | | Superficie (ha) | 33918 | 2606 | 8200 | 478 | 16480 | 13000 | 3750 | 51830 |
| | | Productivité (t/ha) | 0,6 | 0,9 | 0,04 | 0,9 | 1,2 | 1,2 | 4,5 | 1,1 |
| Pastèque | 2015 | Production(t) | 48990 | / | / | / | / | / | 307,5 | 5900 |
| | | Superficie (ha) | 1633 | / | / | / | / | / | 12300 | 240 |
| | | Productivité (t/ha) | 30 | / | / | / | / | / | 0,03 | 24,6 |
| | 2017 | Production(t) | 11319 | / | / | / | / | / | 120 | 6300 |
| | | Superficie (ha) | 1633 | / | / | / | / | / | 6010 | 240 |
| | | Productivité (t/ha) | 6,9 | / | / | / | / | / | 0 | 26,3 |

| | | | BAMBOUTOS | HAUT NKAM | HAUTS PLATEAUX | KOUNG KHI | MENOUA | MIFI | NDE | NOUN |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Café arabica | 2015 | Production(t) | 500 | / | 900 | 189 | 940 | 145,83 | / | 1745 |
| | | Superficie (ha) | 500 | / | 900 | 189 | 940 | 67,67 | / | 2760 |
| | | Productivité (t/ha) | 1 | / | 1 | 1 | 1 | 2,2 | / | 0,63 |
| | 2017 | Production(t) | / | / | 5000 | 133 | 1885 | 700 | / | 1920 |
| | | Superficie (ha) | / | / | 900 | 189 | 940 | 700 | / | 1428 |
| | | Productivité (t/ha) | / | / | 5,6 | 0,7 | 2 | 1 | / | 1,3 |
| Café robusta | 2015 | Production(t) | / | 5012 | 93 | / | 275 | / | 2930 | 5355 |
| | | Superficie (ha) | / | 17464 | 715 | / | 2115 | / | 2350 | 5000 |
| | | Productivité (t/ha) | / | 0,29 | 0,13 | / | 0,13 | / | 1,25 | 1,07 |
| | 2017 | Production(t) | / | 5012 | 6,9 | / | 5143 | / | 4230 | 5462 |
| | | Superficie (ha) | / | 17464 | 715 | / | 2115 | / | 1780 | 5000 |
| | | Productivité (t/ha) | / | 0,29 | 0,01 | / | 2,43 | / | 2,38 | 1,09 |

Source : Cacul à partir des données de la DR/ADER/ Ouesr, 2017

Les statistiques sur la production agricole par Département donnent un aperçu des principaux bassins de production de certaines spéculations agricoles dans la Région. Le Département du Noun est le principal bassin de production du maïs, bien que cette culture soit répandue à l'ensemble de la Région. Le cacao quant à lui est principalement cultivé dans les Départements Haut-Nkam et du Ndé; tandis que le palmier à huile ne se retrouve que dans le Haut-Nkam et le Noun.

Les données sur les rendements qui ressortent de ce tableau sont très faibles et doivent être nuancées du fait de certains paramètres. En effet, l'estimation des superficies cultivées et la production est peu fiable. La production agricole dans la Région se fait en grande partie dans un système de polyculture (association des cultures). Par ailleurs, bien que l'utilisation des engrais et autres techniques de fertilisation des sols soient très répandues dans la région de l'Ouest, la production tend à diminuer du fait de la surexploitation des mêmes parcelles.

#### 7.2.1.1.8. Encadrement et organisations des producteurs dans la Région

##### 7.2.1.1.8.1. Services techniques

Le ministère de l'Agriculture est représenté au niveau de la Région de l'Ouest par un Délégué assisté de Délégué Départementaux (08), de Délégué d'Arrondissement (40) et de chefs de Postes agricoles (277). Le Délégué Régional est assisté par 9 services régionaux, rattachés aux directions techniques du Ministère. Les prévisions de ce Ministère permettent d'atteindre un appui rapproché par près de 277 chefs de poste agricole.

Le ratio d'encadrement/accompagnement (personnel d'accompagnement / Population agricole) est de 1 encadreur pour 2700 actifs agricoles. Ce ratio est non seulement faible, mais se dégrade d'année en année. À la fin de l'année 2017, on dénombrait 213 postes de responsabilité vacants dans l'ensemble de la Région de l'Ouest. Le cas spécifique des postes agricoles (PA) est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7.8 :** Situation des postes agricoles de la Région de l'Ouest.

| Départements | Nombre de postes agricoles | Nombre de P.A vacant | Nombre de PA occupés par les retraités |
|---|---|---|---|
| **BAMBOUTOS** | 43 | 7 | 10 |
| **NDE** | 38 | 10 | 1 |
| **KOUNG-KHI** | 16 | 2 | 1 |
| **MIFI** | 16 | 1 | 0 |
| **HAUTS PLATEAUX** | 20 | 3 | 3 |
| **MENOUA** | 59 | 10 | 20 |
| **NOUN** | 47 | 15 | 5 |
| **HAUT- NKAM** | 38 | 15 | 3 |
| **TOTAL** | **277** | **63** | **43** |

Source : DR/ADER/Ouest, 2017

Il apparait que 22,7% des postes agricoles dans la Région de l'Ouest sont vacants. Ce taux peut passer à 38,2% si le personnel ayant atteint la limite de départ à la retraite est effectivement mis en retraite.

L'agriculture à l'Ouest est essentiellement familiale, elle est caractérisée par un faible niveau de professionnalisation des actifs agricoles. Malgré un niveau d'intensification élevé de cette agriculture par rapport aux autres Régions du Cameroun, certaines techniques et pratiques culturales demeurent archaïques.

Dans la stratégie de relance du secteur agricole pour atteindre l'émergence, le besoin de formation des producteurs figure parmi les priorités. Mais avec la diminution des ressources allouées au PNVRA, les interventions des Agents Vulgarisateurs de Zone (AVZ) s'avèrent insuffisantes. Par ailleurs, avec le ratio d'encadrement des chefs de poste agricole, la diffusion des résultats de la recherche et des méthodes appropriées de production agricole dans la Région est fondamentalement entravée.

Le dispositif de formation des professionnels agricoles mis en place dans la Région de l'Ouest par le MINADER, est constitué de :

- 02 Centres de Formation Rurale (CFR) ;
- 30 Centres d'Education et d'Action Communautaire (CEAC) ;
- 01 Ecole Technique d'Agriculture (ETA) ;
- 04 Fermes de multiplication du matériel végétal.

La formation des producteurs et actifs agricoles se fait sur le tas, dans le cadre des ateliers ou à travers :

- les fermes-écoles installées dans la Région et qui sont des initiatives confessionnelles, privées ou coopératives. Ces fermes écoles ont des missions de formation, d'encadrement des actifs agricoles sur les méthodes de cultures adaptées, mais aussi de diffusion des intrants agricoles améliorées;
- les projets et programmes gouvernementaux destinés au renforcement des capacités et la professionnalisation des actifs agricoles (PIDMA, AFOP, etc.).

On note enfin que la plus importante Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) du Cameroun est implantée dans la Région de l'Ouest, notamment à l'Université de Dschang.

### 7.2.1.1.8.2. Situation des projets BIP/MINADER de 2015 à 2017 dans la Région

Le nombre des projets BIP financés dans la Région par le MINADER est passé du simple au double entre 2015 et 2017 et les montants alloués sont passés de 587 500 000 en 2015 à 1 316 500 000 FCFA en 2017. On note que 45% de ces projets sont constitués des forages dans tous les Départements.

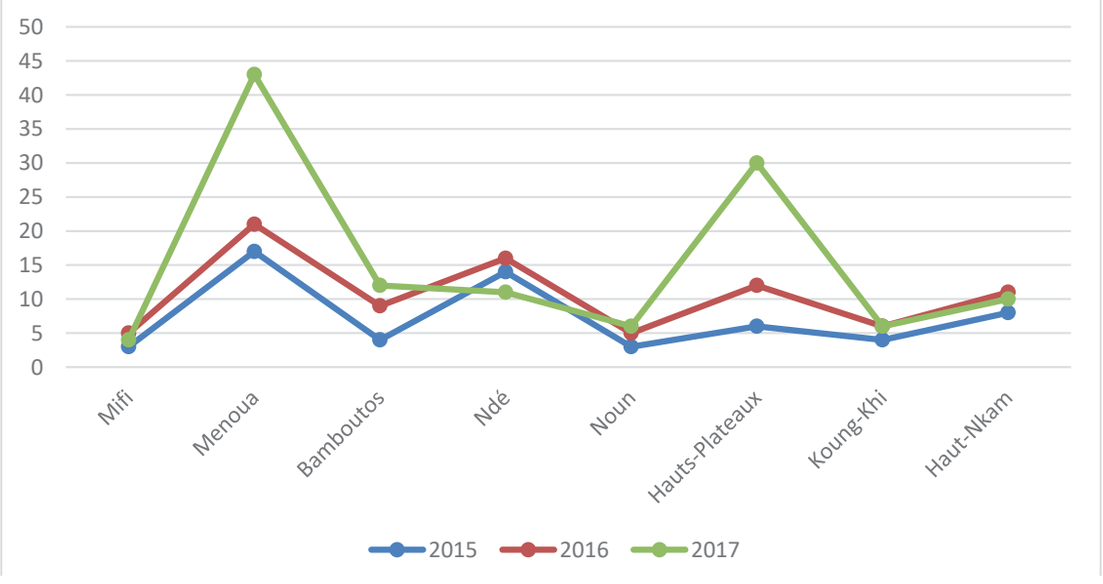
**Tableau 7.9 :** Projets BIP/MINADER dans la Région de 2015 à 2017.

| Départements | Nombre de projets financés | | | Coût total des projets (FCFA) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2015 | 2016 | 2017 |
| MIFI | 3 | 5 | 4 | 26 500 000 | 95 000 000 | 40 000 000 |
| MENOUA | 17 | 21 | 43 | 111 000 000 | 229 000 000 | 443 000 000 |
| BAMBOUTOS | 4 | 9 | 12 | 39 000 000 | 76 000 000 | 105 000 000 |
| NDE | 14 | 16 | 11 | 149 000 000 | 158 000 000 | 99 000 000 |
| NOUN | 3 | 5 | 6 | 46 000 000 | 49 000 000 | 54 000 000 |
| HAUTS – PLATEAUX | 6 | 12 | 30 | 85 000 000 | 125 000 000 | 279 000 000 |
| KOUNG – KHI | 4 | 6 | 6 | 32 000 000 | 62 000 000 | 81 000 000 |
| HAUT – NKAM | 8 | 11 | 10 | 99 000 000 | 131 000 000 | 173 000 000 |
| **Total départemental** | **59** | | **122** | **58 750 000** | **925 000 000** | **1 274 000 000** |
| **DRADER siège** | **0** | **0** | **2** | **0** | **0** | **42 500 000** |
| **Total Région Ouest** | **59** | **85** | **124** | **587 500 000** | **925 000 000** | **1 316 500 000** |

Source : DR/ADER/Ouest, 2017

La répartition de ces financements BIP est assez variable d'un Département à un autre et au fil des années (Cf. figure 7-5).

**Figure 7.7 :** Evolution des projets BIP MINADER dans les Départements de la Région entre 2015 et 2017.




Source : DR/ADER/Ouest, 2017

Cette répartition des projets BIP par Département laisse transparaitre d'importantes disparités. A titre illustratif, le Noun, les Bamboutos et le Ndé qui font partie des plus importants bassins de production agricole dans la Région reçoivent le moins de projets BIP MINADER. On note par ailleurs que pour l'année 2017 le nombre et le budget de ces projets BIP ont augmenté de façon significative dans la Menoua et les Haut-plateaux, alors qu'ils sont en baisse ou quasi-stables dans le Ndé et le Noun.

#### 7.2.1.1.8.3. Système coopératif et organisations des producteurs dans la Région

**A. Historique du système coopératif et des organisations des producteurs dans la Région**

Les formes d'organisations des producteurs dans la Région de l'Ouest ont évolué au gré des évolutions du cadre réglementaire, de l'influence de l'administration et des acteurs intervenants dans le secteur agricole.

L'histoire du mouvement coopératif dans la Région de l'Ouest-Cameroun est liée à celle de la production du café arabica. L'essor de ce mouvement coopératif date de la période coloniale, avec notamment parmi les coopératives pionnières la CPBCA (Coopérative des Planteurs Bamoun du Café d'Arabie) créée en 1932 à Foumban, et la CAPBCA (Coopérative Agricole des Planteurs Bamiléké du Café d'Arabie) créée en 1933 à Dschang.

Peu avant l'indépendance du Cameroun en 1960 et le milieu des années 1980, la croissance du secteur agro-exportateur contribue à dynamiser l'ensemble de l'agriculture dans la Région des hautes terres de l'Ouest. Les coopératives de planteurs de café avec l'appui de l'Etat sont regroupées en 1959 pour donner naissance à l'UCCAO (Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest), laquelle se voit accorder en 1961, par le gouvernement indépendant, le monopole de la collecte et de l'exportation du café arabica. Avec l'accroissement rapide de la production, elle devient une entreprise commerciale de premier plan qui assume diverses fonctions qui bénéficient à la grande majorité de la paysannerie : notamment la fourniture d'intrants à prix réduits (utilisés aussi bien pour les cultures vivrières que pour le café). À cela s'ajoute un rôle croissant en matière de développement régional ou local : participation à un important projet de mise en valeur des bas-fonds (riziculture et maraîchage), et contribution à la création de pistes rurales et d'infrastructures diverses, etc.

L'effondrement de la production caféière à la fin des années 1980, coïncide avec une crise économique générale, qui a conduit au désengagement de l'État dans le secteur agricole. L'arrêt des subventions aux intrants affecte durement la majorité des agriculteurs de l'Ouest, pour qui le recours massif aux engrais chimiques représente une nécessité vitale, du fait de l'exiguïté des superficies cultivées et du caractère très intensif des systèmes culturaux.

C'est dans ce contexte de crise et de recomposition sociale que l'on va assister à l'émergence rapide de nouvelles formes d'organisation paysannes. Il s'agit notamment des sociétés coopératives et Groupes d'Initiatives Communes (GIC) favorisés par la Loi n°92/006 du 14 août 1992 et son Décret d'application n°92/455/PM du 23 novembre 1992. Ces OP dans la Région ont entre autres fonctions :

- la diversification de la production individuelle ou familiale, à travers l'expérimentation de nouvelles cultures ou spéculations ;
- la production collective pour le marché ;
- la commercialisation des productions individuelles ;
- l'approvisionnement en intrants, multiplication de semences, etc.

Depuis le 15 mai 2013, suite à l'adoption de la nouvelle loi OHADA à propos du régime des coopératives, les GIC doivent être transformés en sociétés coopératives.

## B. Carte des coopératives et GIC de la Région

Deux principales formes d'organisations des producteurs prédominent dans la Région à savoir les GIC (et leurs regroupements en unions, fédérations et confédérations) et les coopératives (COOP).

Les tableaux 7-10 et 7-11 présentent respectivement les cartes des GIC et COOP de la Région en fin 2017 avant et après l'entrée en vigueur des Actes uniformes OHADA.

**Tableau 7.10 :** Carte coopérative de la Région de l'Ouest avant l'entrée en vigueur des Actes Uniformes OHADA.

| Département | GIC | Union des GIC | Fédération des GIC | COOP. | Union COOP. | Confédération des GIC | COOP. Epargne et Crédit (EC) | Union COOP EC | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NOUN | 2483 | 84 | 7 | 30 | 1 | 0 | 16 | | 2621 |
| MENOUA | 2477 | 104 | 11 | 25 | 0 | 0 | 17 | | 2634 |
| MIFI | 1886 | 52 | 9 | 34 | 2 | 2 | 64 | 1 | 2050 |
| BAMBOUTOS | 1511 | 51 | 2 | 16 | 0 | 0 | 14 | | 1594 |
| HAUT-NKAM | 1296 | 77 | 10 | 26 | 0 | 0 | 13 | | 1422 |
| NDE | 994 | 57 | 3 | 11 | 0 | 1 | 8 | | 1074 |
| HAUTS-PLATEAUX | 909 | 45 | 2 | 6 | 0 | 0 | 5 | | 967 |
| KOUNG-KHI | 720 | 19 | 2 | 6 | 0 | 0 | 7 | | 754 |
| **TOTAL** | **12276** | **489** | **46** | **154** | **3** | **3** | **144** | | **13116** |

Source : DR/ADER/Ouest, 2017

**Tableau 7.11:** Carte coopérative de la Région de l'Ouest après la prise en compte des Actes OHADA.

| Département | SCOOP Simplifiées | COOP- CA | Union COOP-CA | COOP Epargne et Crédit | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| NOUN | 3 | 21 | | 0 | 24 |
| MENOUA | 3 | 6 | | 0 | 9 |
| MIFI | 5 | 4 | 1 | 2 | 12 |
| BAMBOUTOS | 10 | 3 | | 1 | 14 |
| HAUT-NKAM | 1 | 4 | | 0 | 5 |
| NDE | 2 | 5 | | 0 | 7 |
| HAUTS-PLATEAUX | 1 | 0 | | 0 | 1 |
| KOUNG-KHI | 1 | 1 | | 1 | 3 |
| **TOTAL** | **26** | **44** | **1** | **4** | **75** |

Source : DR/ADER/Ouest, 2017 Légende : SCOOP (société coopérative) – CA (conseil d'administration)

Il ressort de ce tableau que seules 75 OP dans la Région sur les 13116 recensées en fin 2017 sont conformes aux Actes Uniforme OHADA. Cette situation démontre à suffisance que plus de 99% des OP qui existent dans la Région de l'Ouest ne sont pas conformes aux nouvelles orientations de la loi.

La répartition des OP par secteur d'activité en 2011 révèle que 73,2% intervenaient dans le secteur de la production ; 7,1% dans la commercialisation ; 53% dans la transformation et 18% dans d'autres secteurs d'activités (Annuaire statistiques, 2015).

### C. Présentation sommaire de l'UCCAO

**Encadré 7.3 : Création de l'UCCAO**

« Lorsque des planteurs de café de ce qui est aujourd'hui la Région de l'Ouest décidèrent en 1958 de se réunir pour échanger leurs expériences, mettre ensemble leur production et commercialiser en tirant le maximum de revenus, ils ne savaient pas qu'ils venaient d'entrer dans l'histoire comme les inventeurs du mouvement coopératif de notre pays. En effet, cinquante ans plus tard, l'UCCAO a fait des émules. Partout dans le triangle national, le gouvernement incite les paysans à se regrouper en coopératives agricoles, rendant de ce fait leur production plus compétitive, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

**Livre d'or cinquantième anniversaire UCCAO, 2008 - Ministre du Commerce, Luc Magloire MBARGA ATANGANA**.

L'UCCAO (Union Centrale des Sociétés Coopératives Agricoles de l'Ouest) est née le 17 Octobre 1958. Elle est composée de 6 sociétés coopératives affiliées couvrant l'ensemble des huit (08) Départements de la Région de l'Ouest :

- la CAPLAME : Société coopérative des planteurs de la Menoua ;
- la CAPLAMI : Société coopérative des planteurs de la Mifi, Koung-khi et Hauts-plateaux ;
- la CAPLABAM : Société coopérative des planteurs des Bamboutos ;
- la CAPLANOUN : Société coopérative des planteurs du Noun ;
- la CAPLAHN : Société coopérative des planteurs du Haut-Nkam ;
- la CAPLANDE : Société coopérative des planteurs du Ndé.

L'UCCAO au départ s'occupait exclusivement de l'encadrement, du traitement (décorticage) et de la commercialisation du café Arabica.

C'est à la faveur d'une mutation en 1978, au moment où la maîtrise de la commercialisation de deux des principales sources de devises du Cameroun que sont le café et le cacao, devenait une réalité que cette entreprise de paysans établissait sa notoriété sur le plan national et international, et devenait l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest. En ce moment il a vu ses missions s'élargir :

- effectuer la commercialisation de café, du cacao et tous les autres produits agricoles appartenant à ses membres ;
- faciliter toutes les opérations de production, de transformation et de consommation ;
- assurer toutes les coopératives affiliées, toutes les mesures tendant à l'amélioration de la qualité de leurs prestations ;
- acquérir et distribuer à moindre coût les intrants agricoles à ses membres ;
- fournir aux coopératives affiliées, l'assistance multiforme nécessaire pour leur développement.

**Encadré 7.4 : Retombés de l'UCCAO**

« Depuis 1978, la maîtrise de la commercialisation de deux des principales sources de devises du Cameroun que sont le café et le cacao contribuera à établir la notoriété de cette entreprise de paysans sur le plan national et international.

L'UCCAO devient ainsi un partenaire incontournable de l'Etat, qui lui confie la gestion d'importants prêts reçus du FIDA, de la CCCE, puis de la Banque Mondiale, au profit de la population rurale, au titre des Projets Hauts Plateaux de l'Ouest (PHPO), du Projet SOJA et du Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest (PDRPO).

Partenaire de l'Etat aussi dans différents programmes de vulgarisation et de recherches agricoles avec qui des protocoles et des conventions sont signés, l'UCCAO dispose à cet effet de deux fermes agricoles à Bafolé dans le Noun, et à Bangang Fondji dans le Koung-Khi.

Grâce aux réserves tirées de leurs gestions, l'UCCAO et ses coopératives réalisent en milieu paysan d'importants travaux pour l'amélioration du niveau de vie des paysans : électrification rurale, aménagement et mise en valeur des bas-fonds, hydraulique villageoise, construction des écoles, des centres de santé, des ponts et ponceaux, ouverture et entretien des routes et pistes rurales, etc. »

**M. MEFINJA FOKA Francois – Directeur général UCCAO (http://uccao-cameroun.com)**

**D. Structures d'encadrement des actifs agricoles et de formation**

D'après les projections de la DR/ADER (sur la base des résultats du 3e RGPH de 2005), le nombre d'actifs agricoles en 2016 est estimé à 1 464 098. L'accompagnement de base de ces actifs agricoles est assuré par les services traditionnels du MINADER, ainsi que d'autres projets, programmes et acteurs institutionnels intervenant dans le secteur agricole.

**7.2.1.1.8.4. Projets et programmes dans le secteur agricole et développement rural**

L'appui des partenaires technique et financiers du Cameroun conduit à la mise en œuvre de nombreux projet et programmes, chargés d'appuyer les services techniques déconcentrés dans la Région. Les principaux sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

**A. Nouvelle structuration des projets du MINADER**

Les Décisions n° 00695 et n° 00696 du 17 juin 2017 ont restructuré le tissu des projets et programmes du MINADER en supprimant certains, en restructurant d'autres et en créant de nouveaux. Le processus d'implémentation de ces nouveaux projets et programmes est en cours dans la Région de l'Ouest comme sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit principalement des projets suivants :

- Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité (PAPMAV - Q);
- Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et de Vulgarisation Agricole (PRO-SAPVA);
- Projet National de Réduction des Pertes Post-Récoltes (PNRPPR);
- Projet National de Relance et de Développement des Filières Cacao et Cafés (PNRDFCC);
- Projet National d'Appui au Développement des Cultures Céréalières (PNADCC);
- Projet National d'Amélioration de la Production des Cultures Maraîchères (PNAPCM);
- Projet National de Développement des Légumineuses à Graines (PNDLG);

- Projet National de Développement des Cultures Fruitières (PNDCF);
- Projet National de Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa (PNDPHH);
- Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules (PADRT);
- Projet National d'Appui au Développement du Tabac et des Plantes Stimulantes (PNADTPS).

La configuration nouvelle de ces Projets/Programmes comporte trois (03) innovations majeures :

- la première innovation est la création d'un PAPMAV-Q qui est chargé exclusivement de la production de la semence agricole, pour toutes les spéculations. Il vise à lever les deux principales contraintes du système semencier national actuel, à savoir :
    - o l'organisation approximative du système semencier actuel, caractérisée par une insuffisance de collaboration et de coordination entre les différents acteurs (Recherche agricole, MINADER et structures privées). Ceci avait pour conséquence, le chevauchement dans les rôles des différents acteurs de la filière semencière ;
    - o l'absence de rigueur dans la maintenance des espèces et variétés en cours de commercialisation ; opération techniquement appelée sélection conservatrice;
- la deuxième innovation est l'option prise pour un regroupement et un recentrage des activités des projets opérationnels créés autour d'un objet principal, à savoir le développement et la valorisation des filières agricoles concernées. C'est notamment l'objet de huit (8) des onze nouveaux projets créés;
- la troisième innovation réside, précisément, dans l'option de réactivation et de renforcement de l'encadrement de proximité des producteurs agricoles par le MINADER, sur l'ensemble du territoire national, dans leurs sites d'activités respectifs. Cette approche est celle qui avait été retenue et appliquée dans les années 1990 à 2000, principalement à travers le Programme National de Vulgarisation de la Recherche Agricole (PNVRA), jusqu'à l'interruption des financements extérieurs correspondants. Tel sera désormais, l'objet principal du PRO-SAPVA. Cf. Annexe 9, fiche synoptique
- de présentation de ces projets et programmes.

**B. Autres projets et programmes dans la Région**

En attendant que les nouveaux projets du MINADER entrent dans leur phase opérationnelle dans la Région de l'Ouest, le paysage des projets et programmes gouvernementaux opérationnels dans la Région jusqu'en 2017 était constitué de :

- Programme national d'appui à la filière maïs (PNAFM) ;
- Programme d'appui à la relance de la filière pomme de terre (PRFPT) ;
- Projet de développement rural du mont Mbapit (PDRM) ;
- Programme de valorisation des bas-fonds (PVBF) ;
- Programme semencier cacao/café (PSCC/PPDMVCC) ;
- Programme national de relance de la filière plantain (PRFP) ;
- Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA) ;
- Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA) ;
- Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA) ;
- Programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs (PAIJA) ;
- Projet d'appui à l'utilisation des engrais dans les filières cacao et café (PAUEF2C) ;

- Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches (AFOP) ;
- Projet d'appui à la lutte anti fongique dans les filières cacao et café (PALAF2C) ;
- Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) ;
- Projet d'amélioration de la compétitivité agricole (PACA) ;
- Projet centre d'innovation verte pour le secteur agro-alimentaire (ProCISA) ;
- Projet d'appui au développement de la micro finance rurale (PADMIR) ;
- Programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyennes et grande importance dans le secteur rural (Programme AGROPOLES).

(Cf. Annexe 9) Fiche synoptique de présentation de ces projets et programmes.

#### 7.2.1.1.9. Incidences socioéconomiques et environnementales inhérentes aux activités agricoles

##### 7.2.1.1.9.1. Pratiques agricoles et problématique de l'érosion dans la Région

Le paysage agraire de la Région combine une diversité de terroirs dont principalement : les bas-fonds humides, les plateaux et bas de versants, les hauts de versants et sommets de collines. Ces terroirs constituent le domaine d'une polyculture intensive avec exploitation quasi-continue du sol.

L'extension du front agricole sur les versants et sommets de collines, la déforestation et certaines mauvaises pratiques culturales représentent plus que jamais un important risque en termes d'érosion. En effet, la disparition progressive de certaines pratiques culturales ancestrales à l'instar des réseaux de haies vives et bocages ou encore la pratique de la jachère, couplées à la faible adoption des techniques antiérosives vulgarisées dans la Région favorisent l'érosion.

**Encadré 7.5 : Pratiques agricoles et problématique de l'érosion dans la Région**

Les techniques anti-érosives modernes n'ont jamais réellement été adoptées par les sociétés des Hautes Terres. Ainsi le billonnage perpendiculairement à la pente, appelé saté en Bamiléké (les fesses tournées) est déconseillé aux femmes car supposé poser des problèmes d'accouchement. Seulement 6 % des exploitations le pratiquent. Les essais de construction de haies anti-érosives tous les 20 m sur les versants à 15-20°, des billons et fossés de rétention selon les courbes de niveau, ou des banquettes sur les pentes les plus fortes n'ont guère connu de succès.

**Serge Morin – Cahier d'outre-mer, 2017**

7.2.1.1.9.2. Pratiques agricoles et gestions des ressources en eau dans la Région

A l'instar de l'ensemble du territoire national, la Région de l'Ouest connait une modification progressive du régime pluviométrique, sur lequel est adossé le calendrier agricole.

Ces variations pluviométriques obligent les actifs agricoles à adopter de nouvelles pratiques agricoles portant notamment sur l'irrigation mais également la colonisation progressive des bas-fonds marécageux pour le maraichage et les cultures de contre-saison.

L'introduction de l'irrigation surtout à la motopompe a facilité l'agriculture de contre saison, exerçant une pression sur les points d'eau et les eaux de surfaces (sources, rivières, marres). Par ailleurs, certains cas de dérivation ou déviation des cours d'eau sont également observés aussi bien pour l'irrigation agricole, que pour la pisciculture.

**Encadré 7.6 : Pratiques agricoles et gestions des ressources en eau dans la Région**

Les pressions exercées sur les ressources en eau dans la Région de l'Ouest sont énormes, surtout pendant les périodes de variabilité pluviométriques négatives. Ces pressions entrainent des déficits considérables sur les réservoirs conduisant à leurs épuisements. Les populations sont plus affectées par ces variabilités pluviométriques, car elles posent des problèmes de pénuries dans la distribution et l'accessibilité à l'eau potable. Les variabilités pluviométriques négatives entrainent des conflits entre les communautés tandis que les variabilités pluviométriques positives occasionnent des catastrophes (destructions des infrastructures et cultures en campagnes).

**Nkue Nouwezem Daniel J.**[35]

La gestion de l'eau à des fins agricoles est problématique aussi bien sur les plans socioéconomique, qu'environnemental dans la Région. Le développement du maraichage et des cultures vivrières de contre-saison a favorisé non seulement la colonisation des bas-fonds marécageux, mais également la lisière des cours d'eau.

Sur le plan environnemental, on assiste à une disparition progressive des raphiales et une profonde dégradation des bas-fonds marécageux. De même, les pratiques d'irrigation entrainent une réduction du débit d'écoulement des cours d'eau et parfois leur assèchement en période de décrue, ainsi que l'assèchement de certains points d'eau. Par ailleurs les pratiques intensives de production avec l'utilisation des fertilisants (chimiques et organiques) et pesticides constituent une source de pollution des eaux de surface.

Sur le plan socioéconomique on note une récurrence des conflits aussi bien entre les agriculteurs qu'entre les agriculteurs et les éleveurs. L'occupation des bordures des cours d'eau par les cultures de contre-saison et le maraichage limite l'accès des cheptels bovins aux sources traditionnelles d'abreuvement, de même que l'évolution de ce front agricole vers le sommet des collines et montagnes réduit les aires de pâture. La conquête des espaces et de l'eau à des fins agricoles, et la cohabitation difficile entre agriculture et élevage extensif bovin sont donc source de confrontations aussi bien individuelles que communautaires.

#### 7.2.1.1.9.3. Filières de fertilisation ou maintien de la fertilité des sols

L'exploitation quasi-continue des sols à des fins agricoles dans la Région, se justifie par un ensemble d'approches ou techniques de fertilisation. Parmi ces approches figurent principalement l'utilisation de la fumure organiques (technique la plus ancienne et la plus répandue) et l'utilisation des engrais chimiques.

Traditionnellement, les producteurs ruraux, surtout dans le plateau Bamiléké ont développé des techniques de maintien de la fertilité des sols assez variées dont :

- la pratique du brulis pendant la préparation des parcelles (fertilisation du sol par les cendres résultant du brulis des végétaux) ;
- la pratique des jachères améliorées, à travers l'ensemencement des légumineuses sur des parcelles avant leur mise en jachère. La jachère pouvant durer de 4 à 6 ans ;
- l'utilisation des engrais verts à travers l'enfouissement dans les buttes ou billons des mauvaises herbes, des fannes de haricots, arachides, des tiges et chaumes de maïs, des cendres et autres ordures ménagères ;

35 Extrait de l'Article : « Variabilité pluviométrique et gestion des ressources en eau à l'Ouest Cameroun »

- la rotation périodique (après 3 à 5 ans) à l'intérieur du bocage des enclos de porcs ou chèvres avec les espaces cultivés ;
- l'épandage du fumier d'élevage sur les parcelles ou alors la mise en pâture des cheptels ovins ou caprins sur les parcelles après récolte.

L'utilisation des engrais chimiques, a surtout été introduite par la caféiculture et a rapidement prospéré dans la Région du fait des subventions de l'Etat. L'arrêt de ces subventions du fait de la crise économique dans les années 1980 a certes limité l'accès aux engrais chimique, mais leur utilisation s'est progressivement étendue aux cultures vivrières et maraichères du fait de la rentabilité de ces productions par rapport au café.

La filière de distribution des engrais chimiques est aujourd'hui très développée dans la Région.

**7.2.1.1.10. Contraintes de développement du secteur agricole**

La Région de l'Ouest bénéficie des conditions relativement favorables sur le plan agricole. Malgré cela on note une série de contraintes dont les plus saillants sont :

**Sur le plan agro-climatique :** la dégradation des ressources naturelles dans certaines zones de suite des systèmes de cultures inappropriées, continues et sans amendement particulièrement sur les sols de certains des collines abruptes, la vulnérabilité de certaines zones au changement climatique et l'incapacité des cultivateurs à stocker même quand il y a excédent des productions pour les commercialiser en période de pénurie.

**Sur le plan organisationnel :** les agriculteurs restent encore dans la majorité des cas dispersés et trop individualisé ; ce qui, compte tenu de leur niveau de production, ne leur permet d'avoir des masses critiques pour influencer les prix de commercialisation. Même les producteurs des produits de rente à l'instar du cacao et du café, malgré la présence de l'Office Interprofessionnel du Cacao et Café, n'arrive pas à faire décoller de manière durable le secteur dans la Région. D'autre part, même avec la hausse de certains prix de denrées alimentaires, et les productions abondantes dans les bassins de production, le manque d'organisation des marchés des cultures vivrières en chaine de valeur fiable retarde énormément le l'émergence des produits vivriers comme base de développement d'une agro-industrie compétitive.

**Sur le plan de l'accès au financement :** par l'accès au financement, il s'agit de financement institutionnel ou financement formel, provenant des institutions financières légales et reconnues, par rapport au financement non-formel, provenant des tontines et autres circuits de financement. L'agriculture dans la Région est essentiellement financée informellement ce qui rend difficile voire impossible son inclusion dans la comptabilité régionale et même national.

**Sur le plan de la commercialisation et de la distribution :**

- pour que les produits agricoles deviennent économiquement viables, ils doivent trouver un marché stable et soutenu ;
- les produits agricoles de la Région ne sont pas alignés à une chaine de valeur avec un marché bien connu, structuré et organisé. Le marché est entendu ici comme le point de vente d'un ou des produits. Dans une chaine de valeur par exemple, l'usine de transformation est le marché pour la matière première brute et la distribution et la vente le marché pour les produits manufacturés ;
- la Région ne dispose pas de circuits de commercialisation de produits agricoles bien structurés pour faciliter l'essor les nombreuses spéculations de ce secteur.

**Sur le plan infrastructurel et politique :**

- des zones à bon potentiel de production sont nombreuses dans la zone mais handicapées par leur enclavement, qui ne permet ni une bonne évacuation des productions, ni un accès

satisfaisant aux intrants. La possibilité d'améliorer les revenus agricoles par l'augmentation et la diversification des productions s'en trouve fondamentalement réduite ;

- la fluctuation des cours des produits de rentes (cacao et café) et l'effort physique nécessaire à leur production a rendu ces spéculations moins attractives et a conduit dans beaucoup de zones à l'abandon de certaines parcelles sans de réel substitut.

#### 7.2.1.1.11. Analyse FFOM du secteur agricole

**Tableau 7.12 :** Analyse des FFOM du secteur agricole dans la Région de l'Ouest Cameroun.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Pluviométrie abondante et température favorable ;<br>• Disponibilité des terres arables ;<br>• Diversité agro-écologique importante ;<br>• Potentiel en terres irrigables ;<br>• Dynamisme des populations rurales ;<br>• Position géographique stratégique de la Région de l'Ouest ;<br>• Potentiel en terres fertiles ;<br>• Potentiel des terres à drainer dans les bas-fonds ;<br>• Potentiel de nombreuses zones de marécages pour les cultures de contre saisons<br>• Possibilité de faire plusieurs cycles de différentes cultures par an. | • Coût élevé des intrants agricoles (engrais, pesticides) ;<br>• Insuffisance du matériel végétal de qualité sur les marchés ;<br>• Enclavement de plusieurs bassins de production qui décourage les producteurs ou augmente les coûts de production et de distribution ;<br>• Insuffisance de professionnalisation de certains producteurs et opérateurs du secteur agropastoral, notamment des jeunes ;<br>• Le processus de mécanisation des opérations agricoles éprouve des difficultés à décoller : deux pools d'engins ont été créés dans l'Ouest ; celui de Foumbot est déjà construit sur fonds du MINEPAT, les responsables nommés, les équipements mis à disposition par note du ministre, mais tardent à être acheminés sur le site ;<br>• Insuffisance criarde du financement du secteur agricole, compte tenu de ses exigences particulières ;<br>• Faible niveau de transformation et de conservation des produits agricoles (pomme de terre, banane plantain etc.) ;<br>• Faiblesse des organisations paysannes et des capacités organisationnelles ;<br>• Non maitrise des aléas liés aux changements climatiques ;<br>• Faible structuration des producteurs ;<br>• Insuffisance du personnel d'encadrement sur le terrain. |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
| • Forte demande des marchés nationaux et sous-régionaux;<br>• Regain d'intérêt pour le secteur agricole ;<br>• Existence des programmes en cours de réalisation pour le développement agropastoral (ACEFA, PIDMA, AFOP etc.);<br>• Passage à l'agriculture de deuxième génération telle que prônée par le Président de la république ;<br>• Mise en œuvre de la décentralisation. | • Exode rural et donc manque de main d'œuvre;<br>• Faible niveau de sécurité foncière ;<br>• Absence d'investisseurs professionnels ;<br>• Insuffisance des structures de transformation des produits agricoles<br>• Changements climatiques ;<br>• Pression parasitaire due au changement climatique;<br>• Disparition des certaines cultures vivrières (Macabo / Taro) ;<br>• Présence des produits phytosanitaires frelatés sur les marchés locaux.<br>• Gel des terres par les élites ;<br>• Déviation des jeunes qui abandonnent l'agriculture pour les mototaxis. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

### 7.2.1.2. Elevage, pêche et pisciculture

#### 7.2.1.2.1. Elevage

##### 7.2.1.2.1.1. Stratégie du secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales

Le sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales comprend trois domaines : le domaine de l'élevage ; le domaine des pêches et de l'aquaculture et ; le domaine des industries animales. Ce sous-secteur est lié étroitement à celui de l'agriculture (partage du sol, complémentarités entre les activités, multidisciplinarité des acteurs, besoins de développer l'agriculture pour développer les élevages).

La vision politique du secteur rural développée dans le DSCE a pour finalité de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance économique sous-régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement.

L'objectif global de ce sous-secteur est d'accroître la production pastorale et halieutique en vue de satisfaire non seulement les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation.

Tout en restant cohérent avec la stratégie du secteur rural, les actions définies dans le cadre de la stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales s'articulent autour des trois axes stratégiques que sont :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ;
- le développement institutionnel et renforcement des capacités des acteurs ;
- la gestion durable des ressources naturelles.

Les actions à entreprendre se regroupent dans quatre programmes à savoir :

- le programme de développement des productions et des industries animales ;
- le programme de développement des productions halieutiques ;
- le programme d'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et de la lutte contre les zoonoses ;
- le programme d'amélioration du cadre institutionnel.

La mise en œuvre efficace de ces différents programmes, à l'horizon 2020 devrait contribuer à la croissance économique globale par le biais d'une augmentation de la productivité des systèmes et d'une plus grande intégration dans l'économie nationale.

La vision de la DR/EPIA Ouest est d'accroître quantitativement et qualitativement la production des protéines animales et halieutiques pour satisfaire la demande locale, approvisionner les industries de transformation et dégager des excédents pour l'exportation.

Cette vision s'inscrit dans le défi de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 initiée par le Chef de l'Etat à travers son vaste programme de développement socio-économique ; cette émergence doit être soutenue par un secteur rural fort en général et par un sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales de « seconde génération » en particulier. La stratégie sous-sectorielle a donc pour objectif global d'accroître les productions animales et halieutiques afin de contribuer à l'émergence de notre pays en termes de croissance économique, création d'emplois décents et renforcement de la sécurité alimentaire.

### 7.2.1.2.1.2. Productions animales dans la Région

#### A. Filière porcine

L'élevage porcin est réalisé par les populations non musulmanes de la Région. L'Ouest détient d'après EPIA stat 2015, 6% des élevages contrôlés du pays ; mais en réalité ces statistiques sont très en deçà de la réalité car en milieu rural la majorité des paysans détiennent au moins une truie en pleine reproduction. La filière fait toutefois régulièrement face à des épizooties Peste Porcine Africaine, affection virale contre laquelle il n'y a ni traitement ni vaccin.

#### a) Mode d'élevage

L'élevage de porc dans la Région se fait en stabulation (entravée ou semi-entravée) dans des fermes construites en matériaux provisoires (planches, bambous) ou en matériaux définitifs (parpaings, briques de terre). Il s'agit donc d'un élevage semi-moderne ou moderne de reproduction et/ou d'engraissement, pratiqué en zone rurale, urbaine et périurbaine.

#### b) Cheptel

Les porcs retrouvés dans la Région peuvent être regroupé dans trois catégories : les espèces exotiques, les races locales et les hybrides.

Plus de 80% du cheptel porcin de la Région de l'Ouest est constitué des hybrides issus de divers croisements à la fois entre les races locales et les races améliorées (Large white, Land race, Duroc, Piétrain et Naima). Ces races améliorées ont de bonnes performances reproductrices et une croissance rapide. L'apport des porcelets de charcuteries (race Naïma) de Kounden dans l'amélioration de la production et de la productivité a boosté les initiatives d'amélioration du patrimoine génétique porcin de la Région. Il est à noter que la race typique locale appelée « porc bamiléké » très rustique et résistante aux conditions d'élevage traditionnel a presque disparu.

**Tableau 7.13 :** Évolution du cheptel porcin par Département entre 2015 à 2017.

| | Années | | |
|---|---|---|---|
| **Département** | **2015** | **2016** | **2017** |
| **Bamboutos** | 25 282 | 17 843 | 15 539 |
| **Haut Nkam** | 12 548 | 14 883 | 14 883 |
| **Hauts Plateaux** | 26 897 | 44 687 | 22 414 |
| **Koung Khi** | 11 535 | 11 787 | 14 450 |
| **Menoua** | 14 627 | 20 561 | 26 171 |
| **Mifi** | 8 226 | 2 991 | 2 106 |
| **Ndé** | 6 575 | 7 402 | 6 801 |
| **Noun** | 10 690 | 26 478 | 8 445 |
| Agropole Bafoussam | | 15 000 | |
| **TOTAL** | **116 380** | **161 632** | **110809** |

Source : DR/EPIA Ouest, 2017

L'élevage de porc est pratiqué dans tous les Départements de la Région. Cependant les cheptels les plus importants se retrouvent dans la Menoua, les Hauts-Plateaux et les Bamboutos.

### c) Acteurs/Producteurs

L'élevage porcin à l'Ouest fait appel à de nombreux acteurs parmi lesquels on a les éleveurs, les rabatteurs, les négociants, les braiseurs et les consommateurs.

Les éleveurs peuvent être classés en trois groupes à savoir :

- les producteurs de porcelets ou multiplicateurs qui produisent uniquement les porcelets destinés aux fermes d'engraissement;
- les engraisseurs spécialisés dans la production de porcs pour l'abattage;
- les engraisseurs-naisseurs qui font à la fois la multiplication et l'engraissement.

Les rabatteurs, nombreux dans la Région, achètent le porc sur pied aux éleveurs pour le compte des négociants. Quant aux négociants ce sont des commerçants qui achètent le porc à ces derniers pour les revendre soit aux bouchers, soit aux braiseurs ou alors aux consommateurs.

La plupart des producteurs de porcs dans la Région sont regroupés dans les organisations des producteurs (OP). En 2017, au total 856 GICs impliqués dans la filière porcine ont été recensés dans la Région de l'Ouest. Ces GICs sont regroupés en 57 unions de GICs, 09 fédérations des GICs et 02 confédérations des GICs. Ces GICs sont plus implantés dans les principaux bassins de production du porc dans la Région à savoir les Départements du Noun (250 GICs), Bamboutos (153 GICs), Hauts-Plateaux (113 GICs) et la Mifi (112 GICs).

### d) Infrastructures et équipements

Les fermes sont construites en matériaux provisoires (planches, bambou) dans le périmètre urbain où se pratique l'élevage familial et en matériaux définitifs (parpaings, briques de terre) dans les zones périurbaines et rurales où se pratique l'élevage semi-moderne ou moderne de reproduction ou d'engraissement. Les fermes en matériaux locaux sont sur pilotis ou au sol, recouvertes de nattes ou de tôles selon la disponibilité financière du producteur.

Le MINEPIA a initié un programme de construction des abattoirs pour porc et a construit deux (02) dans la Région (Menoua et Haut-Kam). Ces infrastructures sont à ces jours non fonctionnels, les abattages se font sur les lieux de vente. De ce fait, peu d'abattages font l'objet de contrôle vétérinaire.

**Photo 7.1 :** Abattage et vente aux marchés locaux (Mifi).

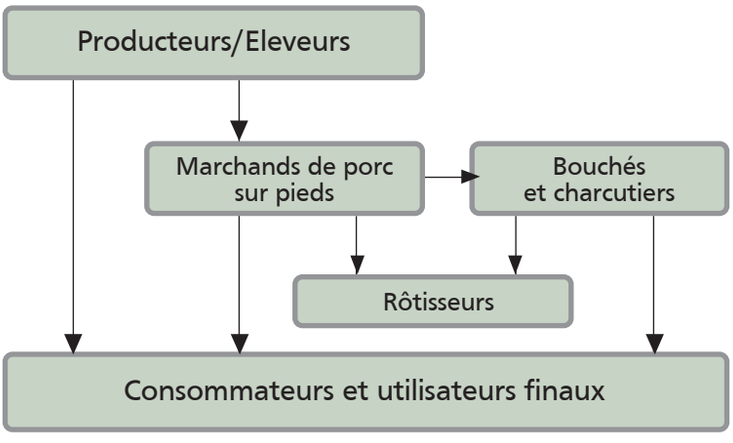


Source : DR/EPIA, 2017

### e) Circuit de distribution des produits

Le circuit de distribution du porc dans la Région est assez bien structuré pour permettre l'écoulement facile du produit, avec une spécialisation des acteurs à tous les niveaux. Cependant, l'organisation matérielle de la distribution du porc ne permet pas d'assurer une meilleure adéquation aux conditions du marché ainsi que de bonnes conditions d'hygiène nécessaires aux échanges.

**Figure 7.8 :** Circuit de distribution de la viande porcine.




Source : DR/EPIA, 2017

Cette commercialisation se fait dans les marchés disséminés sur tout le territoire de la Région. Les principaux marchés locaux sont : Casablanca à Bafoussam (ouvrable tous les jours), marché A de Mbouda (tous les quatre jours), marché Tsifen à Dschang, marché B à Bangangté, marché Bandjoun (tous les quatre jours).

Il existe des coopératives de transformations de la viande porcine dans la Région principalement dans le Koung-Khi (Société Coopérative de Transformation de la viande de Porc) et dans la Menoua (GIC POCHAME).

### f) Principales contraintes

Le potentiel de production de porc en termes de quantité de viande est important dans la Région et est capable de réduire considérablement le déficit en protéines d'origine animale au Cameroun. C'est une excellente opportunité pour atteindre l'autosuffisance en protéine animale d'une population sans cesse croissante. Sur le plan environnemental, l'élevage de porcs peut se réaliser dans un espace restreint, et jusqu'à une certaine mesure, sans détérioration des ressources naturelles. Mais pour profiter durablement de cette activité, les problèmes sanitaires doivent être fondamentalement tout d'abord résolus.

## B. Filière bovine

### a) Mode d'élevage

Le mode d'élevage pratiqué dans la Région de l'Ouest combine le type traditionnel sédentaire et la transhumance saisonnière. Ce mode d'élevage se caractérise globalement par une exploitation des ressources naturelles (pâturages) avec peu ou pas de compléments alimentaires.

Les types d'élevage les plus répandus dans la Région sont l'élevage de type traditionnel (basé sur l'exploitation des pâturages et la pratique de la transhumance) et l'élevage semi-intensif à travers la semi-stabulation, la stabulation entravée ou l'embouche bovine.

Dans le système traditionnel, les cheptels pâturent autour des concessions et sur les flancs des collines, puis sont amenés en transhumance vers les plaines herbeuses en saison sèche. Ce mode d'élevage est de plus en plus cause de conflits agropastoraux du fait entre autres de l'évolution du front des cultures de contre-saison vers les collines ou vers les plaines jadis considérées comme zones de transhumance. En outre il rend difficile le suivi et le contrôle sanitaire des troupeaux d'une part, l'encadrement et l'information des acteurs d'autre part. Dans l'Ouest la transhumance s'opère essentiellement dans la plaine de Santchou, du Noun et du Koung-khi. L'élevage semi-intensif avec une semi-stabilisation ou stabilisation entravée est également rencontré.

### b) Acteurs

L'élevage bovin est surtout pratiqué par les Peuhl / Mbororo mais aussi par une minorité croissante des populations des Départements du Noun, du Ndé, des Bamboutos et de la Menoua.

Globalement on distingue dans la filière trois niveau d'intervention : la production qui regroupe les éleveurs, la commercialisation où on retrouve les agents, les intermédiaires, les revendeurs et les vendeurs de gros, puis la petite transformation avec pour acteurs principaux, les bouchers, les restaurants, les grilleurs de viande le long de la route et les ménages. A côté de ces acteurs, on retrouve les vendeurs de cuirs

Certains éleveurs sont regroupés en OP et en associations. Il existe une Fédération Régionale des éleveurs du bétail de l'Ouest (FEREBO) basée à Bafoussam qui regroupe : 1093 OP et fermes bovines, 52 OP vaches laitières et 23 OP transformations des produits laitiers.

### c) Cheptel bovin

Le cheptel bovin de la Région est mal connu en raison des multiples mouvements du bétail qui s'opèrent au cours d'une année des Régions du Nord -Ouest ou de l'Adamaoua vers la Région de l'Ouest et parfois vis-versa. On ne peut souvent que se contenter des statistiques des chiffres issus des campagnes de vaccination tout en tenant compte que les éleveurs ne présentent pas toujours tous leurs animaux à la vaccination. Aussi de manière approximative, la répartition du cheptel contrôlé par Département entre 2016 et 2017 est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 7.14 :** Cheptel bovins dans la Région entre 2016 et 2017.

| Département | Catégorie | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Taurillon | Génisse | Castré | Taureau | Vache | Veau | TOTAL 2017 | TOTAL 2016 |
| Bamboutos | 1205 | 1421 | 110 | 646 | 2301 | 442 | 6125 | 5 607 |
| Hauts Nkam | 118 | 205 | 162 | 48 | 380 | 155 | 1068 | 1068 |
| Haut Plateaux | 204 | 263 | 76 | 43 | 383 | 99 | 1068 | 914 |
| Koung Khi | 85 | 210 | 13 | 107 | 736 | 242 | 1393 | 1370 |
| Menoua | 856 | 876 | 181 | 586 | 1578 | 856 | 4933 | 4909 |
| Mifi | 0 | 0 | 0 | 5 | 10 | 5 | 20 | 48 |
| Ndé | 411 | 792 | 145 | 1 664 | 3 893 | 1 313 | 8 218 | 7604 |
| Noun | 16 402 | 17 228 | 2 807 | 7 129 | 35 982 | 13 111 | 92659 | 104 411 |
| **TOTAL 2017** | **19281** | **20995** | **3494** | **10228** | **45263** | **16223** | **115484** | |
| **TOTAL 2016** | **18 773** | **20 551** | **4379** | **14243** | **50 396** | **17 589** | | **125 931** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

Les races les plus répandues sont : Zébu Akou ou White foulani, Zébu Djafoun ou Red foulani et Zébu Akou sans corne ou Akou goudali. On note également dans le Noun, l'introduction de plus en plus marquée des races laitières à l'instar de la Holstein, dans les unités de production laitière.

Le Département du Noun est le plus important bassin de production bovine de la Région avec en 2017 près de 83% du cheptel de la Région. Il est suivi du Ndé, des Bamboutos et de la Menoua.

### d) Production du lait et ses produits dérivés

La production de lait reste en majorité une activité traditionnelle. Les techniques de production sont artisanales dans des élevages traditionnels et semi-intensifs. La production de lait demeure dont encore faible (la vocation première de l'élevage bovin dans la Région étant la production de viande). Le volume de production de lait frais en 2017 est de moins d'un million de litres (705 931 litres).

Quelques laiteries existent dans les localités de Bayangam (Koung Khi), Foumbot et Tayandi (Noun), les Sœurs Bénédictins de Babete (Bamboutos) et Baleng (Mifi). Les sous-produits qui en résultent de la production du lait sont le lait caillé, le beurre et les yaourts. Le lait frais et ses sous-produits sont écoulés sur les marchés à bétail et les marchés locaux de la Région.

### e) Valorisation des autres sous-produits de la filière bovine

Parmi les sous-produits de l'élevage bovin qui ont une valeur économique directe ou indirecte figurent les peaux et les cuirs des animaux abattus. Ces derniers sont de plus en plus consommés localement mais aussi acheminés dans les autres Régions surtout dans le nord-Ouest. La bouse de vache est utilisée pour la fertilisation des sols, le sang et les os issus des abattoirs sont valorisés dans l'alimentation animale (notamment l'aviculture), tandis que les cornes de bœufs sont valorisées dans l'artisanat.

### f) Infrastructures d'abattage du bétail

Une moyenne de 472 abattages contrôlés est réalisée dans la Région de l'Ouest par semaine. La Région compte au total 55 structures municipales d'abattage (Tableau ci-dessous). Les infrastructures nécessaires à la production bovine dans la Région sont très insuffisantes et peuvent être une contrainte majeure au développement de ce secteur.

**Tableau 7.15 :** Typologie et répartition des structures d'abattage dans la Région.

| Infrastructures | Bamboutos | Haut Nkam | Haux Plateau | Koung Nki | Menoua | Mifi | Ndé | Noun | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Aires d'abattages** | 5 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 7 | 18 |
| **Tueries** | 4 | 3 | 1 | 0 | 5 | 0 | 2 | 16 | 31 |
| **Abattoirs** | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 2 | 6 |
| **Total** | **9** | **3** | **5** | **1** | **9** | **1** | **2** | **25** | **55** |

Source : Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

### g) Problématique des conflits agropastoraux dans la Région

L'agriculture et l'élevage extensif ou semi-extensif du bétail (bovins et petits ruminants) cohabitent désormais sur les zones montagneuses de la Région. Ces zones jadis réservées au pâturage des cheptels Mbororo sont progressivement colonisées par le front vivrier marchand. Cette colonisation progressive des espaces pastoraux date de plusieurs décennies et en fonction

des zones elle s'est faite de façon autorisée ou alors anarchique. Il en résulte globalement une récurrence des conflits agropastoraux dans les zones de forte concentration du bétail ou les zones de transhumance saisonnière. C'est le cas par exemple de l'Arrondissement de Kouoptamo dans la localité de Kounden ou les éleveurs Mbororo sont menacés régulièrement par les agriculteurs.

**Encadré 7.7 : Conflits agropastoraux dans la Région**

Pendant la colonisation européenne, les Mbororo du Nord-Cameroun et de l'Est du Nigéria, chassés par les trop lourdes impositions de leurs suzerains, émigrent vers l'Est et le Sud pour s'installer sur les prolongements de l'Adamaoua. Ils arrivent sur les hauteurs de l'Ouest-Cameroun vers les années 1930 et découvrent sur les pentes des Bamboutos, des prairies ouvertes représentant une Région d'élevage aux qualités exceptionnelles. Dès leur installation, ils sont tolérés par les Bamilekés qui trouvent dans la viande bovine, un complément de choix au moment où la chasse devient peu productive. Aussi, leur système extensif d'exploitation du sol ne présente aucun risque d'appropriation des réserves foncières qu'ils parcourent avec leurs animaux. Sur ces savanes herbeuses, au-dessus de 2000 m d'altitude, ils fixent les campements d'hivernage à partir desquels ils organisent les déplacements vers les pâturages de saison sèche. Avec la pression démographique et la rareté des terres sur le plateau, on assiste dès les années 1950, à une réaction de rejet de la part des Bamilékés. Désormais, leurs rapports avec les éleveurs deviennent des rapports essentiellement conflictuels.

**Jean-Marie FOTSING** [36]

Les zones montagnardes des Départements du Noun, des Bamboutos, du Ndé et du Haut-Nkam abritent d'importants cheptels transhumants de bovins.

**h) Circuits, transits et équipements de transhumance et mouvements du bétail dans la Région**

La carte 7-2 présente la localisation des zones de forte concentration des cheptels, ainsi que la distribution des aires de pâturage, des circuits et principaux équipements de transhumance dans la Région.

Le transit, la délocalisation et la transhumance sont les principales raisons qui suscitent les mouvements de bétail dans la Région. Les boucheries situées dans une autre localité ou à l'extérieur de la Région sont pour la plupart du temps l'ultime destination des animaux en transit. Les animaux qui sortent de la Région sont destinés à la boucherie dans les grands centres du Littoral, du Centre, parfois du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Certains exportateurs des bovins et des petits ruminants viennent se ravitailler dans les marchés du Noun vers les pays de la CEMAC.

Parmi les équipements de transhumance figurent : forages, puits, aires de repos, points de passage, aires de vaccination, zones d'accueil de transhumance, pistes de transhumance, laiteries, etc.

36 Les Cahiers de la Recherche Développement n°20 –Décembre 1988 : Problèmes fonciers et élevage bovin Bamiléké : Exemple du Nord de Bafou (Ouest Cameroun)

**Photo 7.2 :** Quelques équipements de transhumance et mouvements du bétail dans la Région





Elevage en semi stabulation

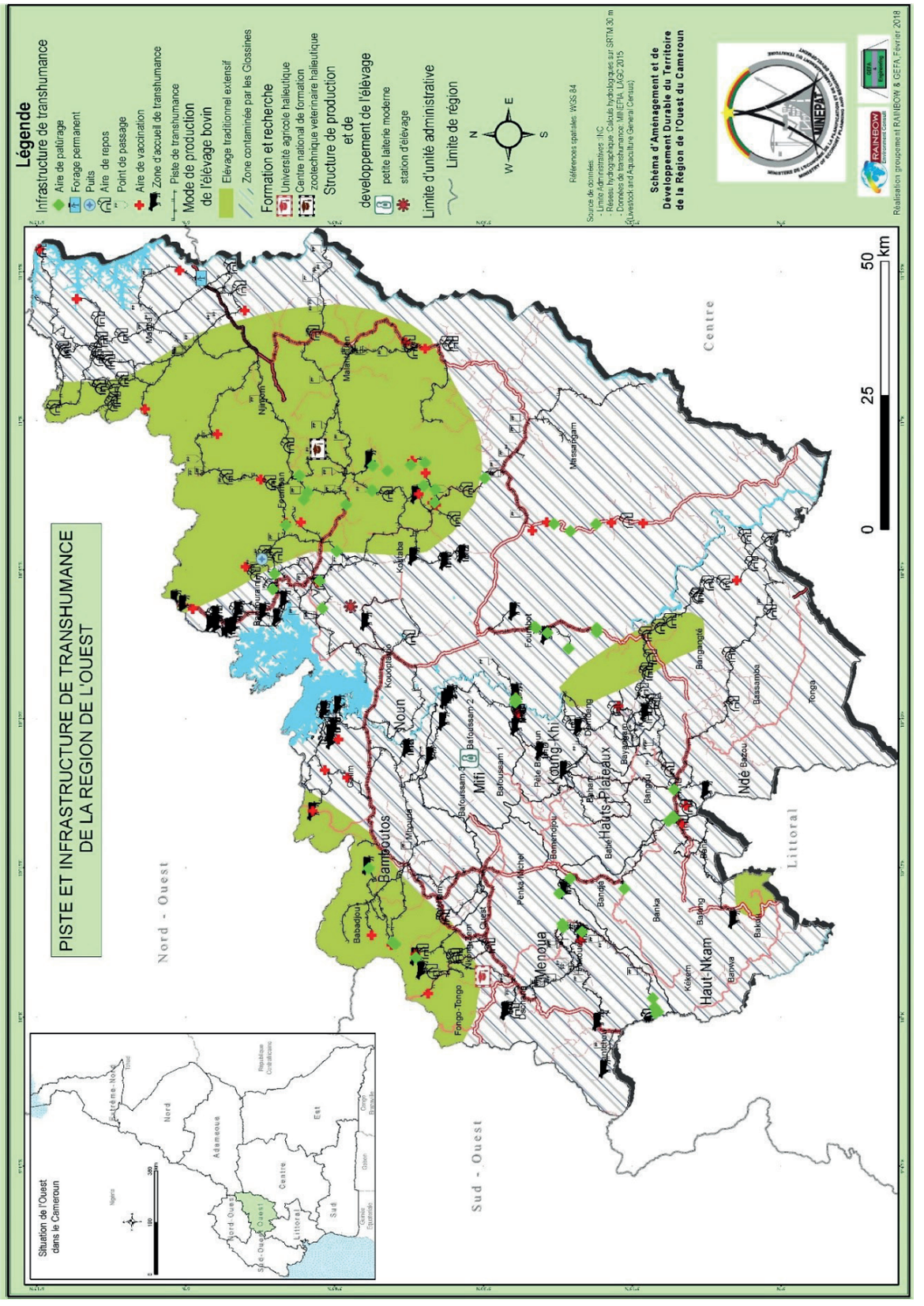


Tuerie de Tonga

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

**I) Principales contraintes :**

L'élevage bovin dans la Région et surtout l'élevage de type traditionnel ou extensif paie un lourd tribut aux effets du changement climatique, le tarissement des cours d'eau (du fait de l'intensification agricole) et la restriction des terrains de parcours. L'alimentation des cheptels est donc devenue une importante préoccupation dans la Région. Dans le Département des Bamboutos par exemple, la réduction des pâturages a amené les éleveurs à migrer définitivement vers d'autres localités. On note aussi une dégradation progressive des ressources agro-sylvo-pastorales en raison de la forte densité de la population et des systèmes de production pas toujours appropriés et ne mettant pas suffisamment à profit les synergies qui devraient exister entre les différentes formes d'utilisation de la terre, notamment l'agriculture et l'élevage.




**Carte 7.2** : Pistes et infrastructures de transhumance de la Région de l'Ouest.

### C. Filière avicole

Avec une contribution de 1% au PIB, le secteur avicole au Cameroun est une composante non négligeable du secteur primaire. L'Ouest est la première Région avicole du Cameroun, notamment en ce qui concerne la production commerciale des poulets de chair et des œufs de table. En effet l'aviculture occupe une place importante dans l'économie de la Région, ainsi que l'économie nationale et sous régionale.

**Encadré 7.8 : Contribution de la filière avicole dans l'économie nationale**

« A elle seule, l'Ouest produit près de 80% des besoins aviaires du Cameroun et 60% de ceux de l'Afrique centrale. Un jour d'inactivité dans l'Ouest, c'est 1,1 milliard de FCFA (1,6 million d'euros) de pertes ».

**M. Bernard Njonga à l'AFP.**

a) Système de production :

On distingue principalement deux systèmes d'élevage, à savoir l'élevage traditionnel et l'élevage moderne ou commercial. L'élevage de type traditionnel est basé sur les races rustiques de volaille. C'est est une pratique largement répandue dans les ménages surtout en zone rurale. Ce type d'élevage paie un lourd tribut aux pertes de cheptels du fait de la maladie de New Castel. On note cependant des initiatives d'amélioration de ce type d'élevage à travers notamment un suivi prophylactique, ou encore la production des poussins issus du croisement des races locales avec les races exotiques du fait de leur performances de croissance.

L'élevage de type commercial dans la Région de l'Ouest est très développé et peut se décline en trois principales catégories :

- **élevage semi-intensif :** parfois pratiqué à titre d'activité secondaire et avec des bandes réduites. Les effectifs de volaille varient entre 250 et 500 têtes. Les techniques de production sont rudimentaires. Les infrastructures de production sont constituées des poulaillers faits en matériaux provisoires, des mangeoires et des abreuvoirs de fabrication localeCes petits éleveurs ravitaillent à plus de 70% le marché de poulets de chair ;
- **élevage intensif :** les bandes sont constituées d'effectifs supérieurs à 5 000 volailles. Il regroupe la production des œufs de consommation et celle du poulet de chair. Les bâtiments sont généralement faits en matériaux définitif. Les normes zootechniques de conduite des animaux sont respectées et un accent particulier est mis sur les conditions de biosécurité. La quasi-totalité des éleveurs élève du poussin ponte jusqu'à la poule de réforme. La majorité des œufs produits localement se fait au sol, avec les problèmes pathologiques qui accompagnent un tel système. Les éleveurs disposent pour la plupart des petites unités de fabrication d'aliment;
- **élevage industriel :** cette catégorie englobe les accouveurs, les producteurs de poulets de chair avec des bandes variant de 25 000 à 50 000 et les producteurs d'œufs qui disposent d'effectifs allant de 50 000 à 450 000 pondeuses. Les principaux intervenants sont des entreprises locales plus ou moins affiliées par joint-venture à des multinationales. Les élevages se font en batteries. Les accouveurs utilisent des parentaux importés (poussins d'un jour ou œufs fécondés). Quant aux producteurs, ils achètent les poussins d'un jour sur place ou les importent en fonction de l'offre et la conjoncture.

### b) Cheptels :

D'après EPA stat 2012, 10,4 des exploitations élevant les poulets traditionnels se trouvent à l'Ouest. Les femmes et les jeunes représentent une bonne partie des propriétaires. Pour ce qui est de l'élevage des espèces exotiques, les principales souches de volailles exploitées sont : Abbor Acress, Hubbard classique et Hubbard F15. En ponte, ce sont les souches de volailles productrices d'œufs roux qui sont utilisées, notamment la Delka Brown, Lohmann Brown, Novogen Brown. D'après les statistiques agrégées par la DR/EPIA l'évolution du cheptel aviaire dans la Région et par Départements au cours des trois dernières années est présentée dans les tableaux 7-16 et 7-17.

**Tableau 7.16 :** Evolution du cheptel aviaire dans la période de 2015 à 2017.

| | ANNEE 2015 | ANNEE 2016 | ANNEE 2017 |
|---|---|---|---|
| **Poussins chair** | 1 062 981 | 247 360 | 1 076 928 |
| **Poussins ponte** | 367 273 | 79 375 | 201 400 |
| **Poussin coquelets** | 51 355 | 52 280 | 14 565 |
| **Poulets de chair** | 1 561 731 | 644 128 | 472 296 |
| **Poules pondeuses** | 2 402 645 | 2 784 107 | 2 267 231 |
| **Poules reformées** | 149 920 | 167 443 | 195 515 |
| **Coquelets** | 47 993 | 46 482 | 6 750 |
| **Poulets villageois** | 785 790 | 743 314 | 794 200 |
| **Reproducteurs** | 187 585 | 275 066 | 44 827 |
| **Canards** | 39 862 | 74 471 | 52954 |
| **Paons** | 05 | 6 255 | 13 |
| **Pigeons** | 14 101 | 124 819 | 13 651 |
| **Pintades** | 515 | 1353 | 409 |
| **Dindons** | 5 555 | 5 769 | 5 893 |
| **Cailles** | 7 510 | 7 575 | 2 215 |
| **Oies** | 5 009 | 4 200 | 4 721 |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

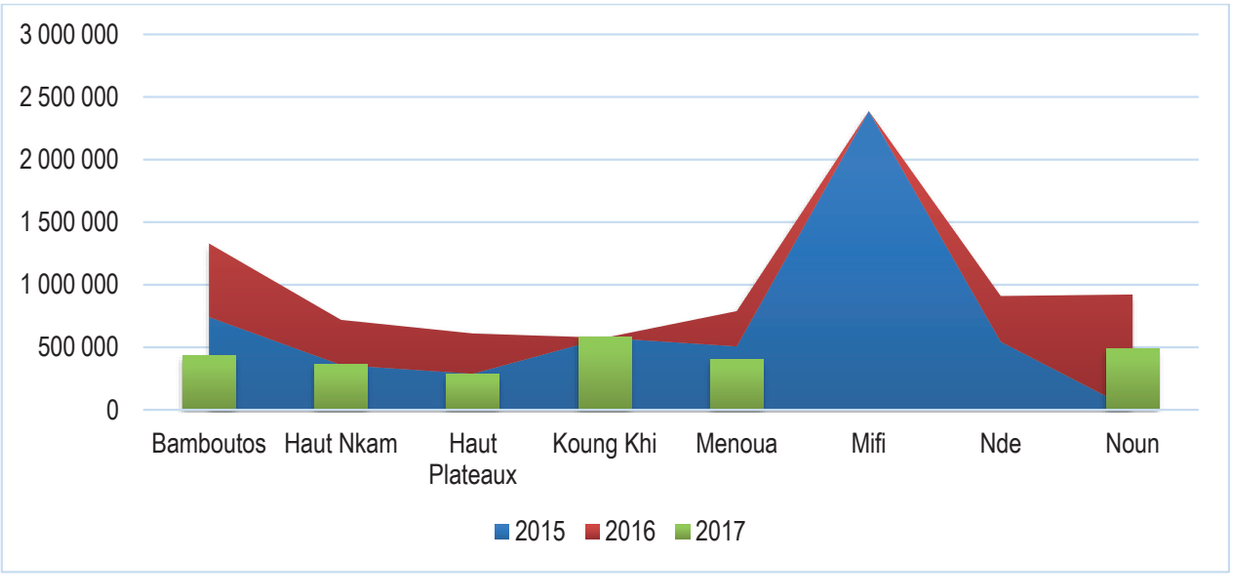
**Tableau 7.17:** Evolution des cheptels aviaires par Département dans la Région.

| | Bamboutos | Haut Nkam | Haut Plateaux | Koung Khi | Menoua | Mifi | Nde | Noun |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **2015** | 742 188 | 358 385 | 287 921 | 576 539 | 506 802 | 2 388 362 | 543 725 | 1 285 908 |
| **2016** | 587 295 | 360 626 | 322 131 | 469 199 | 281 901 | 1 953 732 | 366 518 | 922 440 |
| **2017** | 434 410 | 360 626 | 287 371 | 581 732 | 399 108 | 1 503 208 | 1 170 058 | 493 037 |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

Il apparait que les principaux bassins de production avicole dans la Région sont dans les Départements de la Mifi, du Noun et du Ndé.

**Figure 7 9 :** Evolution des cheptels aviaires par Département de 2015 à 2017.




Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

**c) Acteurs et infrastructures**

Les poussins élevés dans la Région de l'Ouest sont fournis localement par les sociétés privées : EPA, ALIVET, FECAM Sarl, SOCIPAEL, GROUPE AGROCAM. La plupart de ces sociétés disposent des équipements de production basés hors de la Région de l'Ouest à l'exception de FECAM Sarl et SOCIPAEL. Ces équipements sont constitués des couvoirs.

Il existe dans la Région de l'Ouest deux chaînes d'abattage de volailles localisées à Bafang (Haut-Nkam) dont le promoteur est la Société des Produits Avicoles du Cameroun (Non fonctionnelle actuellement) et à Bafoussam (FRESHCAM). Parmi les autres unités avicoles modernes figurent l'agropole des œufs de table de Baleng, Elevage en cage de SIPREC, etc.).

Dans l'alimentation, 132 provenderies (les broyeurs mélangeurs) avec les dépôts de vente d'ingrédients se trouvent partout dans la Région. Des sociétés privées telles que BELGOCAM, ELMAFI, SAPCAM, GROUPEAGROCAM, et des multiples OP sont des responsables de ces structures.

La filière avicole a le mérite d'avoir un organisme interprofession (IPAVIC) dans la Région à travers lequel l'Etat soutient les initiatives de relance des activités de la filière.

L'encadrement continu à travers les services traditionnels du MINEPIA, les vétérinaires en clientèle privée etc. Les effets bénéfiques des dispositifs d'appui-conseil et de vulgarisation de zone mis sur pied par les programmes ACEFA, PNVRA et le Fonds National de l'Emploi sont visibles à travers la maturité avec laquelle les producteurs de la filière avicole implémentent les techniques et technologies.

Il existe au niveau régional une Confédération des Groupes d'Initiatives Communes Agropastoraux des Eleveurs de l'Aviculture Villageoise de l'Ouest (CONFEGAVIO) composé d'environ 600 membres. Le soutien accordé à cette filière par la Coopération Allemande (GIZ) a contribué à l'amélioration de la qualité et effectif du cheptel.

**Photo 7.3 :** Incubateur de fabrication traditionnelle et éclosion des poussins (Mifi).



Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

### d) Production des œufs

L'évolution de la production d'œufs de table dans la Région au cours des trois dernières années et par Département est présentée dans le tableau 7-18. La hausse significative observée en 2016 se justifie par le recensement des fermes avicoles qui jusque-là fonctionnaient dans la clandestinité. On note cependant une importante chute de la production d'œuf en 2017, imputable à la grippe aviaire déclarée au Cameroun en 2016.

**Tableau 7.18 :** Production des œufs dans la Région entre 2016 et 2017.

| Départements | Pondeuses | Poules villageoises | Cailles | ANNEE 2017 | ANNEE 2016 | ANNEE 2015 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | 33 269 793 | 0 | 1 572 | 33 271 365 | 123 004 752 | 53 056 900 |
| **Haut Nkam** | | | | | 10 699 676 | 10 380 699 |
| **Hauts Plateaux** | 34 154 001 | 424 361 | 3 348 | 34 581 710 | 23 861 629 | 57 868 194 |
| **Koung Khi** | 75 800 000 | 242 160 | 0 | 76 042 160 | 70 702 000 | 90 534 410 |
| **Menoua** | 206 762 066 | 0 | 0 | 206 762 066 | 55 784 412 | 30 679 632 |
| **Mifi** | 331 007 349 | 25 528 | 187 039 | 331 219 916 | 707 647 651 | 301 378 824 |
| **Ndé** | 2 641 016 | 4 285 | | 2 645 301 | 19 547 199 | 15 224 371 |
| **Noun** | 357 690 | 98 172 | 0 | 455 862 | 30 192 675 | 48 741 905 |
| **Agropole des œufs de table de Baleng** | | | | | 232 000 000 | 251 250 000 |
| **ANNEE 2017** | 683 991 915 | 794 506 | 191 959 | 684 978 380 | | |
| **ANNEE 2016** | 1 010 658 393 | 3 758 556 | 23 045 | | 1 473 559 994<br>85 466,4 T | |
| **ANNEE 2015** | 999 793 043 | 778 971 | 401 676 | | | 1 000 973 690<br>58 056,5 T |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

### e) Produits connexes de l'aviculture et lien avec d'autres secteurs productifs

L'aviculture génère de nombreuses activités économiques connexes dans la Région et relatives à la santé préventive et curative des cheptels, l'équipement des fermes, à l'alimentation des bandes, au traitement et conditionnement des produits, stockage et transport des produits, traitement et valorisation des sous-produits des fermes.

L'alimentation est le domaine qui a suscité le développement d'une industrie connexe mettant en présence une grande quantité de produits qui mettent directement en lien l'aviculture avec l'agriculture et d'autres filières de productions animales. En effet, la production des provendes en fonction des types de spéculations avicoles nécessite des produits et sous-produits agricoles (maïs, tourteaux soja, tourteaux palmistes, tourteaux coton, son de blé, etc.), d'élevage (farine sang, poudre d'os, remoulage, sulfate de fer, farine de poissons). Ces différents produits sont d'origine locale et importés. A titre illustratif, les besoins en maïs (principal élément constituant des provendes) sont largement supérieurs à la production locale. Certains établissements à l'instar de la SPC importent le maïs d'autres Régions du Cameroun, ainsi qu'à l'étranger.

En retour, le fonctionnement des différentes fermes avicoles génère d'importantes quantités de fumure et fientes directement valorisées dans l'agriculture et qui constituent une plus-value du secteur avicole.

## D. Filière des petits ruminants (Ovins, Caprins)

### a) Cheptels

Les cheptels en 2017 d'après la DR/EPIA sont de l'ordre de 92 588 caprins et 59 615 ovins. Le Département du Noun qui est le plus important bassin de production détient 65% du cheptel ovin et 45% du cheptel caprin.

Les races ovines sont d'origine sahélienne : race ovine naine (mouton Djallonké), races ovines Peul (mouton Oudah bicolore (blanc-noir), mouton Oudah bicolore (blanc-roux). Chez les caprins, la race la plus répandue est la chèvre naine de guinée.

Ce sont généralement des animaux très rustiques. Le caprins en particulier présentent une grande prolificité et un taux de fertilité élevé. Le pourcentage des mises-bas annuelles et la fréquence des mises-bas multiples sont plus élevés que chez les ovins.

### b) Système d'élevage

L'élevage des petits ruminants est pratiqué sur l'ensemble de la Région de l'Ouest. Le mode d'élevage est surtout extensif et marqué par la divagation en saison sèche. En saison de cultures, les animaux sont gardés soit dans des enclos, soit attachés au piquet, soit encore gardés par des bergers ou des jeunes enfants. Les corollaires de la divagation sont les dégâts sur les cultures de contre saison, avec des conflits entre paysans. On note aussi parfois, des accidents fréquents dans les villages situés le long des grands axes routiers.

On rencontre quelques élevages semi-intensifs, principalement dans le Noun. L'élevage est réalisé sur les pâturages améliorés, la supplémentation alimentaire et le suivi sanitaire sont réguliers. L'élevage des petits ruminants dans la Région est une opportunité pour les jeunes du milieu rural de se faire des ressources. L'élevage péri-urbain des petits ruminants est aussi un phénomène de plus en plus répandu dans toutes les villes de l'Ouest Cameroun

L'élevage des ovins est dominant dans le Noun pour son intérêt dans les fêtes musulmane, bien que des poches existent dans le Haut-Kam et la Menoua alors que les caprins sont plus répandus en territoire bamiléké à cause de leurs importances dans leurs habitudes alimentaires et de la valeur culturelle de cette espèce.

Les petits ruminants élevés sur l'ensemble de la Région présente des avantages économiques très importants. Cette activité ne requiert pas un investissement important comparé à l'élevage des bovins. Son autre avantage sur le plan économique est que le capital investi est rapidement récupéré car le cycle de reproduction est court.

**c) Acteurs**

Selon les enquêtes de Planchenault sur la productivité du bétail au Cameroun (1992), l'élevage des petits ruminants est pratiqué par un grand nombre d'éleveurs bovins mais peut être aussi associé à d'autres espèces. Les femmes et les jeunes jouent un rôle très important dans ce type d'élevage. Dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Petits Ruminants financé par le MINEPIA, des fédérations régionales de producteurs de petits ruminants ont été mises en place.

Les acteurs de la filière bénéficient de l'encadrement du MINEPIA et de nombreuses ONG. Le diagnostic des maladies spécifiques est réalisé par le LANAVET. Ce laboratoire produit également le vaccin contre la peste des petits ruminants. L'Université de Dschang a conduit également de nombreux travaux sur la caractérisation des races locales et l'amélioration de l'alimentation des petits ruminants.

**d) Structures de transformations**

Il n'y a pas en réalité de structure de transformation des petits ruminants dans la Région. Les abattages se font soit dans les abattoirs et tueries prévus pour le gros bétail, soit dans les domiciles pour la plupart des cas.

**e) Contrainte à l'élevage de petits ruminants**

La faible maitrise des techniques de conduite de l'élevage surtout pour ce qui est de leur alimentation correcte particulièrement en saison sèche et le contrôle des maladies notamment de la peste des petits ruminants, sont autant de contraintes majeures qui minent le système de production des petits ruminants dans la Région. Par ailleurs le mode d'élevage extensif est source de conflits agropastoraux dans cette zone à très forte densité de peuplement.

La petite entreprise d'engraissement ou de naisseurs serait rentable mais nécessite, pour de bonnes conditions de production, un minimum d'accès foncier pour les cultures fourragères ce qui n'est pas le cas.

**E. Elevages non conventionnels**

**a) Système d'élevage**

Le système d'élevage est en général traditionnel quelle que soit la spéculation. Néanmoins quelque rare cas de production en système semi-intensif existe pour l'aulacodiculture dans la Région de l'Ouest. Les élevages non conventionnels sont encadrés par les structures traditionnelles du MINEPIA. Le projet PAPENOC qui était la principale plateforme dans ce domaine a contribué à la création d'une fédération d'aulacodiculteurs.

Les techniques de production de la quasi-totalité de ces espèces non conventionnelles sont encore très peu maitrisées. Il en est de même des circuits de distribution des produits de ces élevages, d'où la difficulté à évaluer la quantité de viande produite par ces élevages, les cheptels et les acteurs de la filière.

L'Université de Dschang en partenariat avec quelques organismes internationaux dispose d'une plateforme de promotion des cochons d'indes, logée sous le nom de « Projet Cobaye ». Cette plate-forme vise à étudier, diversifier et vulgariser la caviaculture dans la Région de l'Ouest et au-delà dans tout le Cameroun

**b) Acteurs et commercialisation**

Les producteurs constituent le principal maillon de la chaine de production et quelle que soit la spéculation on rencontre très peu d'acteurs aussi bien en amont qu'en aval de la chaine. La commercialisation des produits issus des élevages non conventionnels demeure essentiellement locale. Les approvisionnements se font à la ferme et quelque fois au marché. Mais il n'existe pas encore de véritable marché de commercialisation des produits des élevages non conventionnels.

**c) Espèces**

Le petit élevage non conventionnel bien que marginal est de plus en plus répandu dans la Région. Il porte principalement sur les aulacodes, les escargots, le lapin, les cochons d'inde, le rat de gambie, les cailles. Les espèces promues font l'objet d'une demande de plus en plus forte du fait de leurs vertus soi-disant thérapeutiques. Malgré la forte demande du marché et les marges bénéficiaires importantes souvent dégagées par les producteurs, ce type d'élevage demeure encore peu développé.

**d) Infrastructures d'élevage**

En élevage non conventionnel, les infrastructures constituent souvent l'un des postes de dépenses qui freinent la mise en place des fermes, soit à cause du coût des matériaux, soit à cause de leur inadaptation. Certains éleveurs sont obligés de limiter leur cheptel pour éviter l'encombrement des animaux qui est source de mortalité, et qui a un impact négatif sur la rentabilité de l'exploitation, car pour vite rentabiliser, il faut en élevage conventionnel avoir un effectif important.

La majorité des éleveurs dans la Région en marge des fourrages collectés çà et là pour l'alimentation des animaux, ont recours aux provendes formulées pour les poulets de chair ou poule pondeuse comme supplément alimentaire de leurs animaux.

**e) Contraintes**

En marges des maladies dont très peu peuvent être maitrisées, les contraintes majeures au développement de l'élevage non conventionnel dans la Région peuvent être : le déficit de formation des producteurs, le faible niveau des encadreurs à la base, l'indisponibilité de beaucoup d'intrant surtout en ce qui concerne le matériel génétique, le faible niveau de financement des activités, la prédominance de l'élevage traditionnel qui limite le rendement, la forte mortalité des sujets de suite d'une mauvaise conduite des élevage, la mauvaise organisation des éleveurs etc.

**F. Apiculture**

Le miel et les autres produits de la ruche sont disponibles sur toute l'étendue du territoire. Toutefois la production apicole est tributaire de la richesse de l'espace en plante mellifères. La Région de l'Ouest au Cameroun compte parmi les bassins à forte production.

**a) Systèmes de production**

Le MINEPIA dans les soucis de diversifier les activités d'élevage dans toutes les zones agro-écologiques du pays a mis en place le Programme de Développement de la Filière Apicole. Ce programme a permis la mise à la disposition des apiculteurs de la Région du matériel adéquats pour l'amélioration des différentes productions.

L'apiculture, bien que peu développée est une activité pratiquée dans les différents Départements de la Région de l'Ouest. Les Départements des Bamboutos, du Noun et des Hauts Plateaux sont cependant les principaux bassins de production de miel et produits dérivés de l'apiculture. Deux systèmes de production sont observés dans la Région :

- **le système extensif** dans lequel les ruches sont fabriquées en bambous. Les anfractuosités des arbres sont aussi utilisées. Il est caractérisé par un faible rendement et une sous exploitation de la ruche. L'essaimage se fait naturellement et généralement pendant la saison des pluies qui constituent la période de floraison de plusieurs plantes ;
- **le système semi-intensif** est caractérisé par l'utilisation des ruches dites kenyanes fabriquées avec de planches et des tôles de récupération. L'exploitation de la ruche est améliorée par la possibilité d'en extraire les sous-produits. La ruche Kenyane se prête à la production du miel à rayon. Par ailleurs, elle permet de produire des reines et de la gelée royale nécessaire à la vie de la ruche.

**b) Espèces**

Les abeilles rencontrées au Cameroun et dans la Région sont de la sous-espèce Apis mellifera Andasoni. D'autres vivant à l'état sauvage et exploitées par les chasseurs de miel sont : Apis dorsata, Apisloborisa et Apis florae.

**c) Infrastructure et production**

Les principales infrastructures sont les stations et centres de collecte des produits de la ruche. La Région de l'Ouest comte 04 centre de collecte dont un laboratoire d'extraction du miel basé à Bamessingué.

La production de miel dans la Région est passée de 99 854 tonnes en 2016 à 66,131 tonnes en 2017. Cette baisse de production d'après les services techniques la DR/EPIA serait imputable à un relâchement des producteurs.

Les apiculteurs de la Région sont regroupés en GIC (61 GIC d'apiculteurs recensés en 2016) et avec la MAO (Maison des Apiculteurs de l'Ouest) comme potentielle organisation faitière. Cette dernière n'est malheureusement pas encore opérationnelle.

Les produits commercialisés de l'apiculture sont le miel, la cire, la propolis, la gelée royale et le pollen. La commercialisation de la cire et de la propolis est organisée en réseaux d'approvisionnement. Après la récolte le miel est ramené au niveau des centres de collecte (MAO, Laboratoire d'extraction du miel à Bamessingué) où il est traité et conditionné pour la commercialisation. Pour les particuliers, après récolte, le miel est directement conditionné dans les bouteilles et commercialisé dans des structures spécifiques ou le long des routes.

**d) Acteurs**

Les apiculteurs dans la Région sont généralement les hommes, mais on observe une implication croissante de femme. Le commerce des produits de la ruche fait intervenir les collecteurs et les centres de distribution. Les collecteurs sont implantés dans les zones à forte production apicole. Dans la chaine de distribution, on retrouve les producteurs eux-mêmes, les commerçants de gros, les petits commerçants et les détaillants dans les villes.

**e) Contraintes**

Sur le plan sanitaire, des cas de varoise, loque américaine, maladie du couvain ont été signalés dans la Région de l'Ouest. En marge de ces problèmes sanitaires, le manque de financement, la faible maitrise des techniques de production, l'insuffisance des intrants, l'enclavement de certaines zones de production constituent autant d'entrave à la production du miel.

#### 7.2.1.2.1.3. Santé animale - Inspections sanitaires et vétérinaires

Les maladies animales constituent un facteur limitant important pour le développement de l'élevage dans la Région de l'Ouest. Les trois spéculations les plus régulièrement et durement frappées sont la filière avicole avec la grippe aviaire, et la filière porcine avec la peste porcine africaine et la filière des petits ruminants.

Le secteur de santé animale s'occupe également de l'inspection sanitaire et vétérinaire (ISV) ; il s'agit là de la protection des consommateurs contre les zoonoses ; de prévenir les maladies à travers les vaccinations des animaux et le traitement des maladies curables.

Les activités de protection sanitaire et la santé publique vétérinaire sont articulées dans la Région autour de trois grands axes :

- les opérations d'inspection sanitaire vétérinaire dans les structures d'abattage, les marchés et le maintien des opérations d'estampillage des viandes de boucherie;
- le renforcement de la surveillance des épizooties, plus particulièrement de la Grippe Aviaire, des affections dans tous les cheptels et la mise à jour de la carte épidémiologique de la Région;
- le suivi des activités des vétérinaires en clientèle privé avec une réactualisation des listes des pharmacies vétérinaires et succursales et la lutte contre la vente frauduleuse des médicaments vétérinaires.

A la suite de la Grippe Aviaire de 2016, le MINEPIA avec ses diverses structures et l'appui technique et financiers des partenaires a déclenché une grande mobilisation et sensibilisation de tous les acteurs de la filière (personnels DREPIA-Ouest, Autorités administratives, Municipalités, FMO et IPAVIC). Ce qui a permis limiter et maitriser la propagation de cette épizootie et d'en venir à bout.

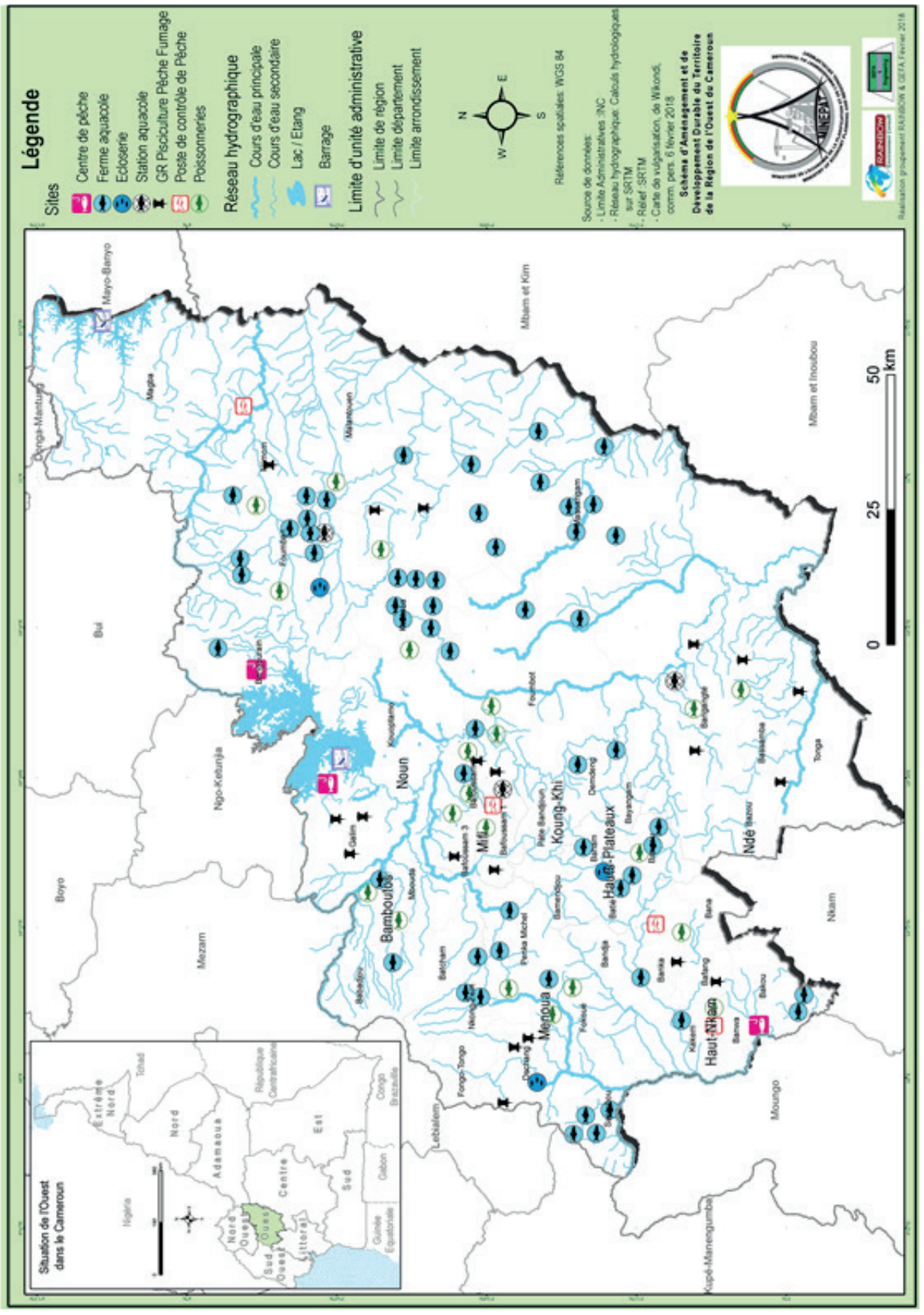
Par ailleurs, les foyers de peste porcine africaine (PPA), de Fièvre Aphteuse, de Péripneumonie contagieuse Bovine (PPCB) et de peste des petits ruminants (PPR) ont aussi été maitrisés dans la Région de l'Oues.

### 7.2.1.2.2. Pêche et Pisciculture

#### 7.2.1.2.2.1. Localisation des sites - Description du milieu Ecologique

Le réseau hydrographique de la Région offre un potentiel exploitable considérable d'espèces piscicoles très diversifiées. Les vallées étroites qui séparent les différents plateaux dans la Région de l'Ouest, sont occupées par les cours d'eau et une végétation dominée par les raphias. La dérivation de la majorité de ces cours d'eau a permis le développement de petits bassins (moins de 500 m2) et plus récemment de bacs piscicoles hors sol. Deux rivières, le Noun et le Nkam, sont sites d'activités notables de pêche, également observées dans quelques lacs naturels (Baleng, Mont Bapit, Njindum, Peptonun) et retenues de barrages artificielles (Bamedjin et Mapé). Particularité régionale à mieux valoriser, la vallée du Nkam à Santchou est le siège d'une importante collecte d'alevins de silures du milieu naturel à des fins aquacoles (Pouomogne, 2008).

Le climat est de type soudano guinéen modifié par l'altitude. Il est caractérisé par une saison sèche allant de novembre à mars au cours de laquelle les températures varient de 20 à 27°C et une saison de pluies de mi-mars à mi-novembre avec des températures de 16 à 23°C. La conséquence relativement à la croissance de la plupart des espèces d'eau douce élevées est immédiate : croissance relativement lente en comparaison à la situation dans les Régions côtières du pays (25 à 50% en moins de performance). La moyenne annuelle des précipitations est de 1600 mm. L'humidité relative varie de 49,0 à 97,9% entre la saison sèche et la saison des pluies (Efole, 2013).




**Carte 7.3** : Sites d'activités de pêche et de pisciculture dans la Région de l'Ouest-Cameroun

La végétation naturelle est caractérisée par les savanes arbustives avec une strate herbacée dominée par Hyparrhinia sp, Imperata cylindrica, Pennisetum sp., Agheratum; les forêts galeries et les raphias dans les bas-fonds laissent progressivement la place aux champs de cultures maraîchères et à la pisciculture dont la durabilité apparait d'emblée liée à la capacité à intégrer cette dernière activité aux autres spéculations agro-sylvo-pastorales de l'exploitation.

La densité de la population de la zone est de 124 habitants/km² (BUCREP, 2010). La configuration du paysage agraire est caractérisée par, du haut des collines vers le bas, un gradient d'intensification croissante en rapport avec la densité des cultures et des arbres sur l'espace cultivé (Fotsing, 1999, cité par Efole, 2011). Une telle configuration ne permet guère l'édification de vastes plans d'eau piscicole, ce qui orienterait d'emblée l'exploitant aquacole d'avenir vers l'intensification intégrée (le plus de production durable possible par unité de surface d'eau d'emblée réduite par les topographies pentues).

Pour la majorité des exploitations, l'activité halieutique est donc secondaire, après les productions végétales, et de manière générale, les fermes piscicoles viables sont celles dont les promoteurs ont réussi l'intégration de la production piscicole d'étang avec les autres composantes prioritaires de l'EFA.

#### 7.2.1.2.2.2. Pêcheries

La pêche continentale se pratique sur les plans d'eau de la Région, dont les plus importants en marge des lacs naturels sont la Mapé et Bamedjin. Ces deux derniers plans d'eaux sont les plus importants dans la Région du point de vu de la production et des activités post-capture.

Elle est essentiellement artisanale, compte tenu des caractéristiques du milieu écologique relevées au paragraphe précédent. Les 3207 acteurs recensés en 2016 appartiennent à cinq nationalités : Cameroun, Nigéria, Niger, Bénin et Mali (Cf. tableau 7-19). Le Département du Noun avec la retenue de la Mapé et la rivière donnant le nom au Département comprend l'effectif le plus élevé. Différemment de ce qui est observé dans le domaine maritime (MINEPIA, 2014), les Camerounais sont majoritaires dans l'activité (plus de 80 %).

**Tableau 7.19 :** Effectif des pêcheurs par nationalité dans la Région de l'Ouest Cameroun en 2016.

| | Camerounais | Nigérians | Nigériens | Béninois | Maliens | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | 71 | 6 | 0 | 1 | 0 | 78 |
| **Haut Nkam** | 22 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 |
| **Noun** | 1529 | 171 | 1 | 0 | 127 | 1828 |
| **Total 2016** | **1622** | **177** | **1** | **1** | **127** | **1928** |
| **Total 2015** | **2 673** | **177** | **0** | **1** | **174** | **3 207** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

#### a) Acteurs

Une forte communauté de pêcheurs et acteurs secondaires vit dans les villages et campements de pêche, disséminés le long des cours et d'eaux et autour des lacs et barrages (Mapé par exemple 2618 pêcheurs et 1690 autres acteurs soit un total de 4308). La majorité de ces acteurs sont des camerounais.

Le faible taux de pêcheurs étrangers dans les pêcheries continentales constitue un atout pour la mise en place des programmes de cogestion sur ces plans d'eau. Celles-ci sont d'ailleurs ente autre en cours d'expérimentation dans les barrages de retenue de la Mapé.

S'agissant des villages et campements de pêche, sur les 654 que compte le territoire nationale, 128 sont dans la zone de la Mapé, ce qui pourrait faire penser à un effort de pêche important dans celle-ci et par conséquent à la surexploitation des ressources halieutiques étant donné l'absence d'un plan d'aménagement.

### b) Espèces

Hemichromis sp, Clarias sp et Heterobrachus sp (silures), Barbus sp - Labeobarbus (carpes) et Oreochromis niloticus (tilapia) sont les espèces les plus pêchées. La production annuelle de la pêche de capture en 2016 est estimée à 1400,243 tonnes, dominée par les tilapias (745,271 tonnes), suivis des silures (325,42 tonnes). Le Noun est le Département qui a produit la plus grande quantité de poissons, constitués à plus de 90% de Hemichromis sp, Clarias gariepinus (silures) et Oreochromis niloticus (tilapia). Dans le Bamboutos, les prises sont dominées par des cyprinidaes des genres Barbus et Labeobarbus.

### c) Moyens de production

Ceux-ci comprennent les embarcations et les engins de pêche. S'agissant des embarcations, Djifonjou (2000) a dénombré 2024 dans la Mapé. Les embarcations dénombrées sont généralement des pirogues monoxyles, des pirogues en contre-plaqué ou des grandes pirogues fabriquées en planche.

A Bamendjing dans le Département du Bamboutos, des embarcations en tôle sont également recensées. Le taux de motorisation inférieur à 1% (Cf. tableau ci-dessous) rend compte d'une réelle précarité dans les conditions de travail de ces pêcheurs.

Pour ce qui est des engins et techniques de pêche, les pêcheurs les utilisent en fonction de leur tradition, des moyens matériels et financiers disponibles, des saisons et des espèces de poisson recherchées. Le nombre d'engins utilisés dans les pêcheries de la Région sont difficiles à déterminer en l'absence de données statistiques.

La nasse (incluant le Gourah malien[37]) est prédominante parmi les engins de pêche, d'où de réelles difficultés à mettre en œuvre une politique durable de pêche sélective. Les lignes et hameçons viennent ensuite, confirmant une certaine pauvreté relative de la majorité des acteurs in situ à pouvoir acquérir du matériel plus performant (Cf. tableau 7-20). Si cette donne peut concourir à une conservation de la ressource, elle est loin d'en assurer la durabilité : toute ressource naturelle ne permettant pas à l'homme de subvenir durablement à ses besoins de base est appelée à péricliter d'une manière ou d'une autre.

**Tableau 7.20 :** Nombre et types d'embarcations de pêche utilisées par les pêcheurs dans la Région de l'Ouest en 2016.

| | Pirogues monoxyles à pagaies/voile | Pirogues à planches + moteur | Pirogues en tôle | Pirogues à planches sans moteur |
|---|---|---|---|---|
| **Bamboutos** | 37 | 01 | 10 | 48 |
| **Haut Nkam** | 00 | 00 | 00 | 04 |
| **Noun** | 5 | 12 | 00 | 1652 |
| **Total 2016** | **42** | **13** | **10** | **1704** |
| **Total 2015** | **46** | **13** | **10** | **2 420** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

37 Engin d'origine malienne, une sorte de nasse contenant un appât en gâteau de son de céréales pour attirer le poisson, essentiellement de ka famille des Cichlidae.

**Tableau 7.21:** Types d'engins de pêche inventoriés dans les pêcheries de l'Ouest-Cameroun.

| | Département | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Engins de pêches | Bamboutos | Noun | Haut Nkam | Total 2016 | Total 2015 |
| **Cannes à pêche** | 2340 | 151 | 0 | 2491 | 2818 |
| **Epervier** | 40 | 517 | 6 | 563 | 853 |
| **Filets maillants de fond** | 35 | 1 110 | 17 | 1162 | 1219 |
| Filets maillants de surface | 60 | 2090 | 0 | 2150 | 2527 |
| Hameçons | 0 | 3870 | 0 | 3870 | 4620 |
| Lignes | 22 | 420 | 113 | 555 | 9935 |
| Nasses | 0 | 4727 | 32 | 4759 | 4922 |
| Palangres appâtées | 0 | 702 | 0 | 702 | 230 |
| Palangres non appâtées | 0 | 1986 | 0 | 1986 | 1710 |
| Gourahs maliens | 0 | 2785 | 0 | 2785 | 8250 |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

d) Sites de débarquement

Les sites de débarquements et les campements de pêche étant souvent enclavés, des fumoirs du type banda, et plus rarement Chorkor sont aménagés par les pêcheurs et leurs familles, pour assurer la conservation des prises en attente de leur commercialisation. Au niveau des principaux marchés à poissons, les autorités publiques décentralisées ont construit une unité de fabrique de glace à la Mapé (Matta barrage) et des halls de vente de poissons à Magba et à Bamedjin

Dans les trois Départements à activités de pêche intense (Bamboutos, Haut Nkam et Noun), la situation des captures au 1er semestre 2016 est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 7.22 :** Volumes des prises par la pêche de capture dans les plans d'eau de la Région de l'Ouest en 2016 (en tonnes).

| Espèces | Carpes | | Hemichromis | | Silures | | Tilapia | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Départements | Frais | Fumé | Frais | Fumé | Frais | Fumé | Frais | Fumé |
| **Bamboutos** | 9,919 | 4,327 | 0 | 0 | 10,807 | 6,872 | 15,407 | 11,461 |
| Haut Nkam | 0 | 0 | 0,20 | 0 | 0 | 0 | 0,53 | 0 |
| Noun | 0 | 0 | 143,126 | 171,974 | 74,51 | 233,237 | 147,362 | 570,511 |
| **Total 2016** | **9,919** | **4,327** | **143,126** | **171,974** | **85,317** | **240,109** | **163,299** | **581,972** |
| **Total 2015** | **26,388** | **10,269** | **18,637** | **449,4** | **31,864** | **278,548** | **56,541** | **537,582** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

e) Traitement et commercialisation

Par rapport au total national dans le domaine continental, la Région se targue du 1/5 de contribution (MINEPIA, 2014). Cette production génère une filière générant des revenus proches du milliard de FCFA, avec une prépondérance des produits fumés en raison de l'enclavement actuel

des sites de production par rapport aux principaux centres de consommation. Le prix moyen de vente du poisson frais est de 1050 F et celui du fumé de 1300 F le Kg (tab. 6). Le silure fumé reste la denrée la plus prisée des consommateurs.

**Tableau 7.23 :** Revenus des filières poissons frais et fumé dans la Région de l'Ouest-Cameroun en 2016.

| Filière | Filière du frais | | | Filière du fumé | | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Départements | Quantité (en Kg) | Prix moyen (FCFA/ Kg) | Ressources générées (en million FCFA) | Quantité (en Kg) | Prix moyen (FCFA/ Kg) | Ressources générées (en million FCFA) | Quantité (En Kg) | Ressources générées (en million FCFA) |
| Bamboutos | 36133 | 700 | 25,293 | 2266 | 700 | 1,586 | 38399 | 26,879 |
| Haut Nkam | 730 | 1000 | 0,730 | 0 | 0 | 0 | 730 | 0,730 |
| Noun | 364998 | 1450 | 529,232 | 975722 | 1900 | 1854 | 1340710 | 2383,232 |
| **Total 2016** | **401861** | **/** | **554,525** | **977988** | **/** | **1855,586** | **1379839** | **2410,841** |
| **Total 2015** | **118 685** | **/** | **412,4** | **254338,6** | **/** | **499,4** | **121 588** | **911,8** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

Le circuit de commercialisation des produits de la pêche artisanale est relativement court :

- **poisson frais :** Pêcheurs- bayamselam[38] - consommateur ;
- **poisson fumé :** Pêcheurs- femmes de pêcheur (fumage)- bayamselam- consommateur ;
- **poisson prêt à manger :** le bayamselam est en même temps la ménagère qui prépare le poisson en sauce pour le consommateur.

Les issus de la commercialisation du poisson fumé sont collectés pour être transformés en farine de poisson valorisé en alimentation animale et piscicole (prix moyen en 2017, 450FCFA/kg, contre 900FCFA pour la farine importée de Belgique).

En définitive, la Région de l'Ouest Cameroun dispose d'un potentiel appréciable de sites et de ressources halieutiques exploités par 3200 pêcheurs relativement démunis, avec une contribution à la richesse nationale proche de 1 milliard de FCFA. Elle dispose en outre d'espèces à fort potentiel pour l'aquaculture, avec des travaux d'initiatives de domestication éludés par des enseignants chercheurs de la Faculté d'Agronomie et des sciences agricoles de l'Université de Dschang (FASA), en l'occurrence Labeobarbus (Tiogue, 2013) et Clarias jaensis (Zango, 2017). Le dynamisme associatif est de même appréciable avec plus de 60 OPs. De ce fait, en synergie avec le secteur contigu de la pisciculture, on est en droit de s'attendre à des embellies du secteur de la pêche de capture dans les années à venir.

### f) Structuration du secteur

D'une manière globale, les organisations professionnelles dont le rôle principal est de défendre les intérêts de la profession et de leurs membres auprès des autorités locales sont peu existantes dans la Région. Beaucoup d'association de pêcheurs ont été mis sur pied de façon opportuniste dans le cadre des projets de développement du sous-secteur dans le but de bénéficier d'intrants subventionnés.

38 Terme couramment utilisé pour désigner l'acteur maillon de la filière, usuellement les femmes dans le domaine de la pêche artisanale au Cameroun, par qui transite la denrée alimentaire acquise directement du producteur, en vue de sa vente au consommateur. Les frais de transport, de stockage/exposition/conservation sur les marchés sont minimisés.

On peut relever cependant la mise sur place depuis 2002 du processus de cogestion sur certains plans d'eaux comme la Mapé dans le cadre de la gestion des ressources aquatiques. Les acquis de ce processus de cogestion portent sur un effort d'amélioration de l'organisation des acteurs et le renforcement de leurs capacités, l'institutionnalisation du repos biologique, la mise sur place des comités de gestion et la signature des accords de gestion négociés par les parties prenantes.

Les impacts perceptibles de ce processus portent sur le renforcement de la cohésion sociale, le respect du repos biologique, l'établissement d'un dialogue entre les différentes parties prenantes, l'implication des communautés de pêche concernées dans la gestion et dans le développement local et enfin une franche collaboration entre les parties prenantes et l'administration des pêches.

**g) Disfonctionnements observés pour la pêche dans la Région**

Hormis la précarité des moyens d'existence des acteurs in situ déjà mentionnée, on observe comme dans la majorité des pêcheries en Afrique subsaharienne, l'occurrence récurrente :

- d'une quasi démission des pouvoirs publics à suivre l'environnement et l'activité halieutique selon les normes suggérées par le code FAO de conduite pour une pêche responsable (William et al., 2012). Des plans de gestion environnementale et sociale des retenues de barrage (Mapé, Bamendjing) relativement bien conçus sont disponibles, mais ils ne sont pas véritablement pas mis en œuvre. On observe ainsi l'ensablement des plans d'eau, la régression de l'aliment naturel propice au développement de la ressource halieutique, le développement de maladies dont un nématode qui a été à l'origine du déclin de la population des silures à Bamendjing. Les voies de communication qui permettraient non seulement de faciliter le rapprochement du poisson frais de meilleure qualité aux consommateurs, mais aussi un meilleur suivi des zones de pêche par les acteurs in situ, trainent à voir le jour ; la vulgarisation de méthodes améliorées de conservation aux fins de réduire la pression sur le bois issus de la forêt littorale, la mise à disponibilité d'engins de pêche appropriés pour une exploitation durable de la ressource, restent un souci marginal de l'autorité de tutelle ; ces dernières sont manifestement plus visibles dans la collecte de taxes d'inspection sanitaire.
- des pratiques de pêche prohibées (pêche INN[39]), et le développement de pêcheries spontanées. 51 permis de pêche Artisanale « E » seulement ont été délivrés aux plus de 3000 pêcheurs en activité au cours de l'année 2016.
- du quasi impuissance des responsables de centre de pêche CACP à mettre effectivement en œuvre les résolutions des comités de co-gestion esquissée dans les sites de production par les différents acteurs. A la Mapé où des mesures de gestion durable de la pêcherie sont les plus avancées (avec publication d'arrêtés préfectoraux instituant des périodes de repos biologiques[40]), la situation n'est guère plus reluisante. En l'absence d'équipements de surveillance des pêches de la part des responsables décentralisés du MINEPIA (embarcations légères motorisées), et même d'une certaine complicité de ces derniers par une attitude de clientélisme corrompu, les conflits entre pêcheurs Camerounais et Nigérians sont récurrents, en raison d'une plus grande capacité de ces derniers à utiliser des engins prohibés pour pratiquer de la pêche INN, pillant de ce fait la ressource au nez des premiers souvent moins outillés.
- de gros volumes de pertes post-captures liés à l'enclavement des villages de pécheurs et la faible promotion de technique de conservation respectant l'environnement halieutique.

39 INN : illicite non régulée non déclarée. Illicite (capture de tailles interdites, ou dans des zones protégées), Non régulée (pêche sans autorisation, donc sans permis, et même dans le cas du droit d'usage, non-respect des clauses y attaché comme le respect des espèces protégées ou la contribution aux données statistiques), et Non déclarée (débarquement hors débarcadères institués et échappant à l'enregistrement des responsables-délégués des statistiques de pêche).

40 Le dernier arrêté Préfectoral institue le repos biologique du 1er Juillet au 30 Septembre 2016

- il n'est pas opportun que l'organisme qui est supposé dispenser les conseils et encadrer l'activité (Chef CACP) soit le même qui perçoit les taxes et coordonne la répression ; le cas échéant, il se retrouve d'emblée comme juge et parti.
- par ailleurs, les mesures de réglementation/ répression doivent être fondées sur des bases biologiques scientifiquement avérées. La concertation entre les gestionnaires de la ressource sur le terrain (CACP, acteurs) et les chercheurs halieutes (CNFZV et IRAD de Foumban, FASA de l'Université de Dschang, ISH de l'Université de Douala, ONG spécialisées) pour assoir de telles données s'avèrent de ce fait indispensable.

#### 7.2.1.2.2.3. Pisciculture

**a) Caractéristiques**

Le climat, la topographie de la Région, la nature du sol et les ressources piscicoles endémiques sont favorables au développement de la pisciculture dans la Région de l'Ouest. La zone recèle des potentialités biophysiques avérées certes, mais ne bénéficie pas encore des autres conditions favorisant le développement de l'aquaculture, telles que la présence des voies de communication et des structures d'encadrement.

**b) Système de production**

On distingue dans la Région deux principaux systèmes de production aquacole. Il s'agit de la pisciculture extensive et de la pisciculture semi-intensive. Le troisième système d'introduction récente, l'aquaculture hors sol, en cage et en circuit fermé est en cours d'extension.

- **Pisciculture extensive**
  Dans ce système, les élevages sont conduits dans des étangs mal aménagés. Les méthodes de nourrissage des poissons sont traditionnelles. Les poissons sont nourris à l'aide de déchets organiques ou de ménage ou encore d'excréments d'animaux. De plus ce nourrissage est souvent inapproprié.

- **Pisciculture semi-intensive**
  C'est le système le plus pratiqué dans la Région. Il est dominé par des étangs dont la gestion est plus ou moins contrôlée. Pour intensifier la production on apporte un supplément de nourriture et de fertilisants (compost), pour renforcer la chaine des algues dont se nourrirent les poissons. En plus du compost, la fertilisation peut être assurée par les déchets de poulailler.

L'intensification s'est traduite au cours de ces dernières années par le développement d'infrastructures hors sol (bacs bétonnés, bâches plastiques, happas et cages) dans les 8 Départements de la Région.

En 2016, 453 pisciculteurs possédant 1622 étangs de 335 m2 de surface moyenne ont été recensés dans les 8 Départements de la Région. L'indisponibilité d'alevins a conduit de nombreux pisciculteurs à l'abandon de leurs étangs. Ainsi, près de 60% des infrastructures de la Région n'ont pu être mis en charge en raison du faible accès aux alevins de qualité (Cf. tableau ci-dessous). La spécificité de la Région par rapport à l'ensemble du territoire national doit néanmoins être remise en exergue : la collecte commerciale d'alevins de silures du milieu naturel dans la contrée de Santchou (Département de la Menoua). Le système prépondérant est l'aquaculture semi-intensive, avec des étangs essentiellement en dérivation.

**Tableau 7.24 :** Effectifs des pisciculteurs et inventaire des infrastructures piscicoles par Département de la Région de l'Ouest en 2016.

| Département | Etangs | | | | | Stations d'alevinage (état / privés) | Nombre de pisciculteurs |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Etangs actifs | Superficie (m2) | Etangs abandonnés | Superficie (m2) | Type d'étang | | |
| Bamboutos | 11 | 3 200 | 22 | 13380 | Dérivation, Barrage, | 00 | 10 |
| Hauts Plateaux | 112 | 141025 | 31 | 12095 | Dérivation, Série | 01 | 32 |
| Haut Nkam | 94 | 75 294 | 40 | 4650 | Dérivation, Barrage, nappe | 00 | 32 |
| Koung Khi | 34 | 9 800 | 11 | 1 100 | Dérivation, Barrage, | 00 | 14 |
| Menoua | 170 | 24384 | 566 | 26344 | Dérivation, Barrage, nappe | 02 | 180 |
| Mifi | 39 | 14 591 | 20 | 5500 | Dérivation, Barrage, | 00 | 25 |
| Ndé | 47 | 7600 | 17 | 13 760 | Dérivation, Barrage, | 01 | 38 |
| Noun | 150 | 42015,63 | 258 | 148186,9 | Dérivation, Nappe série | 02 | 122 |
| **Total 2016** | **657** | **317909,63** | **965** | **225015,9** | | **06** | **453** |
| **Total 2015** | **627** | **288 806,9** | **955** | **101 686** | | **06** | **440** |

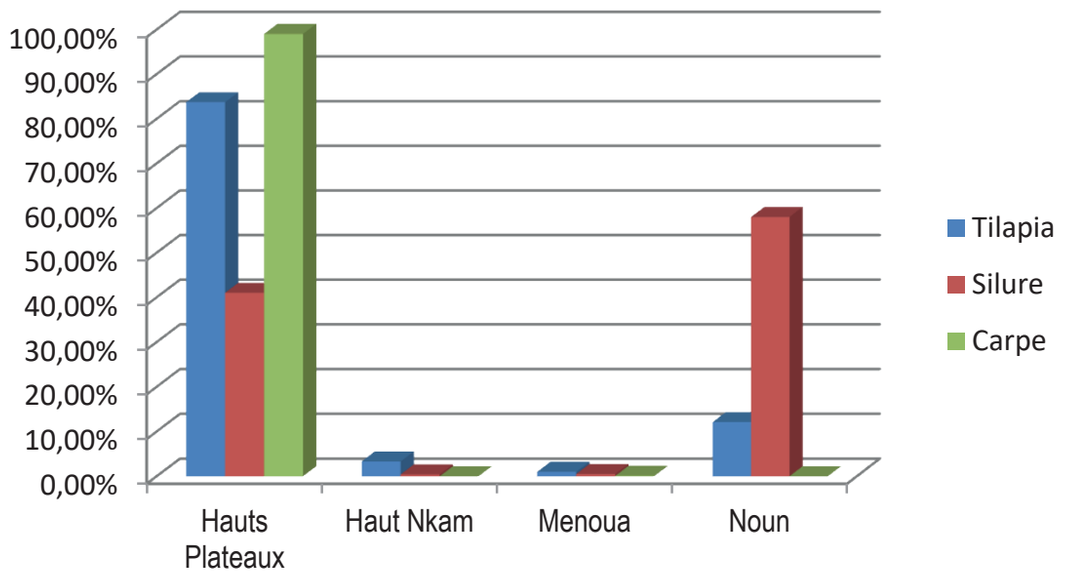
Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

### c) Espèces

Les principales espèces élevées sont : le tilapia (Oreochromis niloticus), le poisson chat Africain (Clarias gariepinus), le kanga (Heterotis niloticus) et la carpe commune (Cyprinus carpio). Poisson-vipère (Channa obscura), poisson-panthère Hemichromis facciatus et silure local (Clarias jaensis) se retrouvent parmi les espèces annexes recensées dans les étangs.

Les alevins de tilapia et de carpes sont plus produits dans les Hauts Plateaux (écloserie du GIC AIO) et ceux des silures sont produits majoritairement dans les deux écloseries publiques (IRAD et CNFZVH), sises dans le Noun. L'estimation du Service Régional des Pêches de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques (Wikondi, 2017), au total proche de 200000 alevins, ne prend pas en compte les alevins de silures collectés du milieu naturel et commercialisés par des pêcheurs-pisciculteurs du GIC PEPISA dans la Menoua (tab 8 ; Pouomogne, 2008).

**Figure 7.10 :** Distribution de la production d'alevins par Département.




Source, Wikondi, 2017[41]

**Tableau 7.25:** Nombre et destination de juvéniles de silures* capturés de la vallée du Nkam en 2008.

| Département | Stations d'alevinage (état /privés) | Nombre de pisciculteurs |
|---|---|---|
| **Pêcheurs (comme appâts)** | 2000 | Vallée du Nkam |
| **Pisciculteurs (comme alevins)** | 3000 | Fokoue par Dschang |
| | 200000 | Santchou par Dschang |
| | 10000 | Bamenda |
| | 20000 | Kumba |

Source : Pouomogne, 2008
* Deux espèces, Clarias gariepinus et Clarias jaensis, sont représentées dans les prises

### c) Production

Contrairement à la pêche présente seulement dans trois Départements, l'aquaculture est pratiquée dans tous les Départements de la Région de l'Ouest. Elle est essentiellement représentée par la pisciculture[42] d'étang en eau douce (Cf. Photo 7-4), intégrée ou non à l'élevage et aux productions végétales (riziculture dans les bassins versant du Noun et du Nkam).

41 Alevins de silures collectés du milieu naturel à Santchou non pris en compte.
42 Alors que l'aquaculture intègre toutes les formes d'élevage en milieu aquatique (algues, mollusques, crevettes poissons, etc. dans les eaux douces, saumâtres et salées), la pisciculture se limite à l'élevage des poissons.

**Photo 7.4 :** Ferme piscicole intégrée (porcs) à Baham (Hauts-Plateaux).



Source : Pouomogne, décembre 2017.

La Région de l'Ouest a produit 55,863 tonnes de poisson de table en 2016, générant des revenus de 117 millions de FCFA. Ces données qui restent en général sous-estimés (Pouomogne et Pemsl, 2008) permettent néanmoins de relever le Département des Hauts-Plateaux comme noyau régional de production de poisson d'élevage (Cf. tableau 7-26 ; Wikondi, 2017). La production piscicole régionale en 2017 devrait être proche de 200 tonnes, correspondant à un peu moins du 1/10 de la production nationale. Sur la trentaine d'ha d'étangs/bacs actifs, la productivité correspondante s'établirait ainsi à près de 7t/ha/an, soit un peu plus du double du chiffre habituellement observé dans le système semi-intensif au Cameroun (MINEPIA, 2014). La lecture à en faire serait une intensification continue des intégrations, correspondant à une compréhension accrue du fonctionnement des écosystèmes aquacoles en relation avec un encadrement de qualité au fil du temps (présence de l'Université de Dschang et de l'IRAD, et de projets de recherche-développement renforçant l'expertise des producteurs, accueil d'étudiants-stagiaires de l'ISH de l'Université de Douala) dans un environnement où l'accès au foncier est relativement restreint. Il faut en effet relever, en plus de l'appropriation améliorée des itinéraires techniques semi-intensifs sus relevés, l'augmentation ici et là dans la Région du nombre de bacs d'élevage hors-sol promus ces dernières années avec la facilitation des pouvoirs publics par les multinationales vendeuses d'aliments extrudés (Coppens, Skretting, Biomar) ; l'Agropole en cours de développement à Bazou[43] dans le Ndé constitue un pan visible de ce qui se développe dans nombre de domaines privés édifiés dans les patrimoines ancestraux d'élites de la Région. Ces derniers souvent fortunés résident dans les cités capitales (Yaoundé, Douala) et même hors du pays. Il est attendu que dans les années à venir, le volume de poissons produit dans les systèmes hors sol s'accroissent, bien que ces systèmes soient peu durables en raison de leur dépendance des importations.

43 En partenariat avec le GIC AIO de Batié, cette agropole et impulsé un proche parent expatrié du MInVille, qui dispose de moyens le qualifiant pour ce type de projet impulsé avec l'aval du MINEPAT. La ferme dispose actuellement de 3 étangs de 300 m2 et de 3 bacs en béton de 1-3 m3. En attendant la construction d'infrastructures innovantes, des silures de race améliorée (origine Nigeria) nourris avec des aliments flottants d'importation sont en cours de grossissement dans les bassins en place. Les moyens de production d'alevins du GIC de Batié sont renforcés afin de soutenir la durabilité de la production de poisson de table à Bazou.

**Tableau 7.26 :** Production de poissons de table et revenus générés en 2016 dans la Région de l'Ouest.

| Département | Quantité de poissons (en tonnes) | Prix moyen du Kg (FCFA) | Ressources générées (en millions de FCFA) |
|---|---|---|---|
| Bamboutos | 11,5 | 2300 | 26,45 |
| Haut Nkam | 5,65 | 1000 | 5,65 |
| Haut Plateaux | 21,945 | 2 250 | 49,37 |
| Koung Khi | 8 | 2300 | 18,4 |
| Menoua | 2,711 | 2000 | 5,422 |
| Mifi | 1,92 | 2000 | 3,84 |
| Nde | 0, 60 | 1400 | 0,840 |
| Noun | 3,537 | 2000 | 7,074 |
| **Total 2016** | **55,863** | / | **117,052** |
| **Total 2015** | **54,2** | / | **102,2** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

### d) Structuration des producteurs

Pour la majorité des exploitations, l'activité halieutique est secondaire. De manière générale, les fermes piscicoles viables sont celles dont les promoteurs ont réussi l'intégration de la production piscicole d'étang avec les autres composantes prioritaires de l'EFA.

L'encadrement se fait de manière continue à travers les structures déconcentrées du MINEPIA (Centre Pêche CACP[44]), les projets et les ONG partenaires au développement de la pêche artisanale continentale. Avec la facilitation des pouvoirs publics, les pêcheurs se sont regroupés en GIC et associations afin de mieux fédérer l'utilisation des moyens essentiellement rares mis à leur disposition.

**Tableau 7.27 :** OP de pêche et de pisciculture et activité-phare de chaque OP par Département dans la Région de l'Ouest.

| Départements | Nom de l'OP (Groupes d'Initiative Commune- GIC ou association) | Activités majeures |
|---|---|---|
| Bamboutos | GIC TSONZOG | Fumage de poissons |
| | GIC FORYA | Pêche |
| | GIC TSIEGO | Fumage de poissons |
| | GIC PINTCHETSOU | Pêche |
| | GIC FOFEM | Pêche |
| | GIC ABE | Poisson de table |
| | GIC APEB | Poisson de table |
| | GIC PROFADUBA | Poisson de table |
| | GICTREFUTUN | Poisson de table |
| | GIC SODIM | Poisson de table |

44 Centre d'Alevinage et de Contrôle de Pêche, unité la plus décentralisée du MINEPIA pour encadrer l'activité halieutique au Cameroun.

| Départements | Nom de l'OP (Groupes d'Initiative Commune- GIC ou association) | Activités majeures |
|---|---|---|
| **Haut Nkam** | GIC AGRIPOR BAY | Poisson de table |
| | GIC Fermier de Bafang village | Poisson de table |
| | GIC MBOKA | Poisson de table |
| | GIC AE NZODEM | Poisson de table |
| | GIC ADERBA | Poisson de table |
| **Hauts Plateaux** | GIC Aquaculture Intégrée de l'Ouest | Poisson de table et production d'alevins |
| | GIC PIB | Poisson de table |
| | GIC GAAB | Poisson de table |
| | GIC Ami agriculteur de Bapa | Poisson de table |
| **Koung Khi** | GIC des Techniciens Agriculteurs et Eleveurs du Koung Khi | Poisson de table |
| | GIC JEAF | Poisson de table |
| | GIC K-FISH | Poisson de table |
| | GIC PROMO JEUNE | Poisson de table |
| | GIC Moukeng-houa | Poisson de table |
| **Menoua** | GIC collectifs des pisciculteurs intégrés de l'Ouest | Poisson de table et production d'alevins |
| | GIC des pêcheurs et Pisciculteurs de Santchou (PEPISA) | Poisson de table |
| | Elongue etsons coop/ca | Poisson de table et production d'alevins |
| | GIC AJA | Poisson de table |
| **Mifi** | GIC des aquaculteurs | Poisson de table |
| | GIC des grands pisciculteurs | Poisson de table |
| | GIC La Ferme | Poisson de table |
| | GIC des pisciculteurs de DEINGSO | Poisson de table |
| | GIC PRODABIO | Poisson de table et production d'alevins |
| | GIC des pisciculteurs volontaires | Poisson de table |
| | GIC des Agriculteurs et Pisciculteurs de Bamougoum | Poisson de table |
| | GIC Les Braves | Poisson de table |
| **Ndé** | GIC PROSELPA | Poisson de table |
| | GIC AGRIPIBA | Poisson de table |
| | GIC PROMA | Poisson de table |
| | GIC PICIBA | Poisson de table |

| Départements | Nom de l'OP (Groupes d'Initiative Commune- GIC ou association) | Activités majeures |
|---|---|---|
| | GIC JOSSIBRI | Poisson de table |
| | GIC PARTAGONS | Poisson de table |
| | GIC ADYBAS | Poisson de table |
| | GIC NZEUGEUH | Poisson de table |
| **Noun** | GIC de La Ferme Agropastorale NCHARE de Foumban | Poisson de table |
| | GIC Matafirou | Poisson de table |
| | GIC AGROSPLAN | Poisson de table |
| | GIC Founougouon | Poisson de table |
| | GIC Fangigo | Poisson de table |
| | GIC des pêcheurs du barrage de la Mapé (GIC PEBAM) | Pêche |
| | GIC Agro-pastoral de Magba et Bankim (GIC AMAB) | Pêche |
| | GIC des Jeunes Agriculteurs, Eleveurs et pêcheurs de Matta-barrage (GIC AGEPEM) | Pêche |
| | GIC des Agriculteurs, Pêcheurs et Eleveurs vaillants de l'Ouest (GIC APEVED) | Pêche |
| | Association des pêcheurs artisanaux de Magba (APAM) | Pêche |
| | Association des jeunes d'amitié de Matta-barrage (AJAMB) | Pêche |
| | Association des Jeunes commerçants et pêcheurs de Matta-barrage (AJCOPEMBA) | Pêche et commercialisation |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

L'activité élevage de poissons apparait de plus en plus comme un créneau porteur par rapport à la pêche de capture qui connait un déclin des ressources naturelles ; de plus les pisciculteurs de la Région ont pu mettre sur pied une coopérative des aquaculteurs de l'Ouest.

### e) Disfonctionnements observés pour l'aquaculture dans la Région de l'Ouest

La Région de l'Ouest dispose de nombreux atouts, mais elle reste assujettie aux pesanteurs grevant la filière Aquaculture bien souvent recensés à l'échelle nationale (Pouomogne et Pemsl, 2008 ; MINEPIA/FAO, 2009 ; MINEPIA, 2013 ; Pouomogne, 2013). Il convient de relever parmi les contraintes : (i) rareté d'alevins et quand disponibles, qualité médiocre ; conservation dans le portefeuille de l'Etat de stations aquacoles cassant la dynamique du privé au lieu de faciliter son action ; (ii) indisponibilité d'aliments de bonne qualité au meilleur prix ; (iii) faible accès au crédit pour les acteurs crédibles[45].

45 Dans les faits, les moyens financiers et matériels sont actuellement rendus disponibles en priorité aux élites des communautés (élus,

Ces symptômes ne sont en fait que des retombées de la mauvaise gouvernance caractérisée de cet important secteur de l'économie nationale.

Parmi les atouts, et spécifiquement pour la Région de l'Ouest, il convient de mettre en exergue la concentration des institutions de formation, de recherche et de vulgarisation par la démonstration les plus cotées du pays : Station IRAD et CNFZVH de Foumban, FASA de l'Université de Dschang. Sur le plan humain, les pisciculteurs les plus aguerris en raison des contraintes liés à un milieu naturel relativement austère se recensent certainement dans ces hautes terres de l'Ouest du pays[46]. Au plan institutionnel, le Cameroun dispose d'un cadre stratégique de développement de l'aquaculture (Hishamunda et al. 2003) qui a servi de référence en la matière pour plusieurs pays d'Afrique (William et al., 2012). Il en est de même du plan directeur de développement du secteur élaboré en 2009 (MINEPIA/FAO, 2010).

#### 7.2.1.2.3. Coordination des activités du secteur et encadrement des producteurs

#### 7.2.1.2.3.1. Unités opérationnelles sous tutelle du MINEPIA dans la Région

#### A. Délégation Régionale MINEPIA et ses démembrements

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle en matière d'élevage, pêche et industries animales dans la Région de l'Ouest est coordonnée par la délégation régionale du MINEPIA. Les missions de cette dernière sont définies à l'article 12 du Décret N°2012/382 du 14 Septembre 2012 du Président de la République, portant organisation du MINEPIA.

Le MINEPIA intervient dans la Région à travers ses démembrements opérationnels répartis dans les différents Départements et Arrondissements, ainsi qu'un ensemble de projet et programmes.

**Tableau 7.28 :** Démembrements opérationnels de la DR/EPIA dans la Région.

| Délégation Départementale | Délégation d'Arrondissement | Centre Zootechnique et Vétérinaire | CP/PCP/Station Aquacole |
|---|---|---|---|
| DDEPIA Bamboutos | DAEPIA de Mbouda | CZV Mbouda | |
| | DAEPIA de Galim | CZV Galim | |
| | | CZV Bamenyam | |
| | | CZV Bamendjing | PCP de Bamendjing |
| | | CZV Bangam | |
| | DAEPIA de Babadjou | CZV Babadjou | |
| | DAEPIA de Batcham | CZV Batcham | |
| | | CZV Bagang | |
| | | CZV Balatchi | |
| DDEPIA Hauts Plateaux | DAEPIA de Baham | CZV Baham | |
| | | CZV Gougoua | |
| | DAEPIA de Bamendjou | CZV Bamendjou | |
| | | CZV Bameka | |

PDG, Ministre) sans tenir compte de la connaissance de la filière par les bénéficiaires. Le résultat est que l'initiative en cours s'arrête dès la fin du financement, l'élite étant relativement indépendant pour sa survie de la viabilité du projet halieutique. Si l'on peut comprendre que ces élites ont une meilleure capacité de gestion, l'expérience peut être réajusté en ciblant non pas l'élite politique, mais ceux maitrisant bien le secteur pour y avoir travaillé leur vie active, et de plus en plus nombreux allant en retraite par rapport à la fonction publique.

46 Il convient de relever une personnalité légende dans l'histoire de la pisciculture au Cameroun, sieur Youdom Bernard, notable du groupement Batié dans le Département des Hauts-Plateaux.

| Délégation Départementale | Délégation d'Arrondissement | Centre Zootechnique et Vétérinaire | CP/PCP/Station Aquacole |
|---|---|---|---|
| | DAEPIA de Bangou | CZV Bangou | |
| | | CZV Bandenkop | |
| DDEPIA Haut Nkam | DAEPIA de Batié | CZV Batié | |
| | DAEPIA de Bafang | CZV Bafang | |
| | DAEPIA de Banka | | |
| | DAEPIA de Bana | CZV Bana | |
| | | CZV Batcha | |
| | DAEPIA de Bakou | CZV Bakou | |
| | DAEPIA de Bandja | CZV Bandja | PCP de Bandja |
| | DAEPIA de Kekem | CZV Kekem | PCP de Kekem |
| | DAEPIA de Banwa | | |
| DDEPIA Koung Khi | DAEPIA de Poumegne | CZV Bandjoun | |
| | DAEPIA de Bayangam | CZV Banyangam | |
| | | CZV Bandrefam | |
| | DAEPIA de Djebem | | |
| DDEPIA Menoua | DAEPIA de Dschang | CZV Dschang | |
| | DAEPIA de Kong-ni | CZV Baleveng | |
| | | CZV Bafou | |
| | DAEPIA de Penka Michel | CZV Penka Michel | |
| | | CZV Bamendou | |
| | DAEPIA de FongoTongo | CZV FongoTongo | |
| | DAEPIA de Santchou | CZV Santchou | |
| | | CZV Fondonera | |
| | DAEPIA de Fokoué | CZV Fokoué | |
| DDEPIA Mifi | | CZV Bafoussam | PCP de Bafoussam |
| | | CZV Banefo | |
| | | CZV Baleng | |
| | | CZV Bamougoum | |
| **DDEPIA Ndé** | DAEPIA de Bangangté | CZV Bangangté | |
| | | CZV Kamna | |
| | | CZV Bamena | |
| | | CZV Ndet | |
| | DAEPIA de Bazou | CZV Bazou | |
| | | CZV Balengou | |
| | DAEPIA de Tonga | CZV Tonga | PCP de Babitchoua |
| | DAEPIA de Bassamba | | |
| | DAEPIA de Foumban | CZV Foumban | |

| Délégation Départementale | Délégation d'Arrondissement | Centre Zootechnique et Vétérinaire | CP/PCP/Station Aquacole |
|---|---|---|---|
| DDEPIA Noun | DAEPIA de Njimon | CZV Njimon | |
| | DAEPIA de Koutaba | CZV Koutaba | |
| | | CZV KoupaKagnam | |
| | DAEPIA de Foumbot | CZV Foumbot | |
| | | CZV Momo | |
| | DAEPIA de Kouuoptamo | CZV Kouoptamo | |
| | | CZV Bankouop | |
| | | CZV Njitapon | |
| | | CZV Njigoubé | |
| | DAEPIA de Malentouen | CZV Malentouen | |
| | | CZV Maguiembou | |
| | DAEPIA de Massangam | CZV Massangam | |
| | | CZV Yolo | |
| | | CZV Maladen | |
| | DAEPIA de Magba | CZV Magba | CP Matta Barrage |
| | DAEPIA de Bangourain | CZV Bangourain | PCP de Bangourain |
| | | CZV Bangambi | |
| **08 DDEPIA** | **40 DAEPIA** | **64 CZV** | **01 CP, 06 PCP** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

**B. Station d'élevage de Kounden**

La Station d'Elevage de Kounden est placée sous la tutelle du MINEPIA et est gérée par un Directeur et un Directeur Adjoint avec le cadre d'appui pour les travaux technique et spécifique. Comme partenaire la station a fonctionné avec deux programmes qu'il s'agit de AFOP et PACA depuis 2010 et 2011 respectivement.

### 7.2.1.2.3.2. Projets et programmes gouvernementaux dans le secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales dans la Région

**Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA) Ouest :**

L'exécution de la 2ème phase du Programme ACEFA (Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales) qui a démarré de manière effective dans la Région de l'Ouest en Avril 2013 se déroule conformément aux prévisions en ce qui concerne le déploiement du dispositif de conseil et la couverture désormais effective les huit Départements la Région. Pour ce qui est du financement des projets d'investissement productifs, plusieurs OP ont bénéficié des subventions du programme et ont été accompagnés dans la mise en œuvre de celles-ci. Les composantes de ACEFA sont :

- la composante appui-conseil ;
- la composante Financement des projets des OP ;
- la composante coordination.

Pour ce qui est de la formation, 110 conseillers et cadres régionaux ont été formés.

Concernant l'appui conseil, la Région totalise 2 647 groupements de producteurs (GP) et 52 organisations professionnelles agropastorales (OPA), cependant 1 976 groupements de producteurs (22 659 membres) et 48 organisations professionnelles agropastorales (20 825 membres) ont été effectivement accompagnés par les conseillers au courant de la campagne 2016. Les 671 GP et les 4 OPA restant n'ont été intégrés dans le dispositif qu'en Novembre 2016 et n'ont par conséquent pas encore été effectivement accompagnés.

Le financement des projets d'investissement productifs des organisations de producteurs a été effectif au courant de l'année. Il importe de relever que le montage des projets a pris plus de temps que prévu pour diverses raisons : la mise en capacité des conseillers et le renforcement du contrôle de la qualité des projets.

En ce qui concerne le financement des projets des GP, la situation se présente ainsi qu'il suit :

- pour l'année 2016, un total de 116 projets (soit 115 pour les GP+ 1 pour les OPA) a été financé pour un montant global d'environ 507 000 000 FCFA;
- depuis le début d'ACEFA 2 (2013), un total de 142 projets (soit 141 pour les GP+ 1 pour les OPA) a été financé tel que résumé dans le tableau 7-29.

**Tableau 7.29 :** Financement ACEFA 2 entre 2013 et 2016.

| Domaine | Demandes Enregistrées | Demandes Acceptées | Montant octroyé | % |
|---|---|---|---|---|
| Agriculture | 117 | 49 | 162 614 683 | 25% |
| Elevage | 151 | 91 | 438 277 566 | 74% |
| Pêche/pisciculture | 2 | 2 | 9 228 450 | 1% |
| **TOTAL** | **270** | **142** | **610 120 699** | **100%** |

Source : DR/EPIA/Ouest, 2017

La coordination régionale et l'ensemble des conseillers du dispositif avec l'appui des délégations de MINADER et du MINEPIA ont effectué le contrôle de l'opérationnalité de ces projets financés.

**Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'Elevage et des Pêches (AFOP)**

Au cours de la période de Janvier à Novembre 2016, les activités menées dans la Région de l'Ouest par le Programme C2D-AFOP étaient les suivantes :

- la poursuite de la formation de 258 (deux cent cinquante-huit) Exploitants Agricoles (EA) dont 162 Hommes et 96 Femmes dans les 9 (neuf) Centres de première , deuxième et troisième générations de la Région (Centre de Formation Rural/CFR de Bafoussam, CFR de Bafang, Centre de Formation des Agriculteur du Noun/CEFAN de Foumban, Station d'Elevage de Kounden, Centre de Formation Rurale Communautaire /CEFORCO de Bafou, Centre de Formation Rurale En Agriculture/CFRA de Bandjoun, Centre de Formation Professionnel/CFP de Koutaba, Centre Intercommunautaire d'Education et de Formation en Agriculture Durable/CIEFAD de Bangangté et Ecole Familiale Agricole/EFA de Baleveng) sous la conduite de 9 (neuf) Directeurs, 32 (trente-deux) Moniteurs dont 16 Hommes et 16 Femmes et 205 ( deux cent cinq) Référents dont 158 Hommes et 47 Femmes ;
- la poursuite de la formation de 166 (cent soixante-six) Entrepreneurs Agro Pastoraux (EAP) dont 105 Hommes et 61 Femmes dans les deux Ecoles (Ecole Technique d'Agriculture/ ETA de Bafang et le Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire/CNFZV de

Foumban) sous la conduite de 2(deux) Directeurs, 15 (quinze) Formateurs et 58 (cinquante-huit) Maîtres de Stage ;

- l'accompagnement de 238 (deux cent trente-huit) Exploitants Agricoles (EA) dont 168 Hommes et 70 Femmes formés et insérés de 2014 à 2016 dans 6 Centres de première et deuxième générations (CFR de Bafoussam, CFR de Bafang, CEFAN de Foumban, Station d'Elevage de Kounden, CEFORCO de Bafou et EFA de Baleveng) à la mise en œuvre leurs projets par 6 (six) Conseillers Insertion (C.I) dont 4 Hommes et 2 Femmes ;
- tenues de 07 (sept) sessions des Commissions Territoriales de validation des projets des jeunes formés et 03 sessions des Commissions Financières de validation des projets des jeunes formés de la Région de l'Ouest ;
- 62 Jeunes EA insérés en 2016 dans 6 Centres de première et 2ème générations de l'Ouest pour un montant total de 92 859 266 FCFA ;
- réception provisoire de 3 dortoirs et 8 salles de classe dans 5 Centres et 02 Ecoles de la Région de l'Ouest
- formation des 225 producteurs en activité et 205 Réferents ;
- les visites des sites des projets des jeunes par les membres de la Commission Financière de l'Ouest dans les 6 Centres de formation.

#### 7.2.1.2.4. Analyse des FFOM de la production animale dans la Région de l'Ouest

Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) en élevage pêche et industries animales dans la Région de l'Ouest sont résumées dans le tableau suivant.

**Tableau 7.30 :** Synthèse des FFOM de l'élevage dans la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Climat favorable à la pratique de tous types d'élevage y compris l'aquaculture ;<br>• Un potentiel hydraulique important ;<br>• Grand bassin de production avicole (poulet de chair, œufs de table et œufs à couver) et porcin ;<br>• Important cheptel surtout de monogastrique<br>• Engouement à la maitrise des itinéraires techniques par certains producteurs ;<br>• Existence d'un important marché ;<br>• Position stratégique de la Région, pour l'écoulement de la production ;<br>• Dynamisme de la population ;<br>• Présence des centres de recherche et structure d'encadrement ;<br>• Présence des zones de pâturages ;<br>• Organisation régulière des campagnes de vaccination du bétail ; | • Non délimitation des zones agropastorales / envahissement pâturages par les agriculteurs (non existence de la carte de pâturage) ;<br>• Insuffisance de matériel génétique performant ;<br>• Complexité des procédures/mécanismes d'obtention des financements (lenteur) par les producteurs ;<br>• Absence d'usine de transformation ;<br>• Insuffisance des infrastructures et équipements (abattoir, points d'eau aménagés, chambres froides, couvoirs pour poussins d'un jour, etc.) ;<br>• Absence des laboratoires d'analyse des échantillons ;<br>• Insuffisance de personnel et de poste vétérinaires ;<br>• Faible rapport entre les éleveurs et les services techniques ;<br>• Difficultés d'accès au crédit ;<br>• Insuffisance des pharmacies vétérinaires publics et privés/ présence des produits pharmaceutiques de mauvaise qualité sur le marché ; |

| | |
|---|---|
| • Main d'œuvre disponible ;<br>• Existence de centres de formation (FASA, centre national de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique de Foumban Agriculture, etc.) ;<br>• Présence de projets et programmes (ACEFA, PRODEL, AFOP, etc. ;<br>• Forte demande des produits de la pêche ;<br>• Présence de nombreux bassin adapté à pisciculture ;<br>• Forte implication des femmes dans les activités aval (transformation et mareyage) de la pêche ;<br>• Existence d'un plan stratégique de développement durable de l'aquaculture ;<br>• Intérêt croissant pour les activités de pisciculture ;<br>• Début de mise en place des élevages encage ou bac hors sol ;<br>• Existence de nombreuse espèce de poissons susceptible d'être élevé. | • Insuffisance des groupes organisés réels ;<br>• Mauvaise gouvernance au sein des organisations des producteurs ;<br>• Récurrence des maladies endémiques (peste porcine, grippe aviaire, rouget...) ;<br>• Non-respect des règles d'hygiènes et des mesures d'usage dans les pratiques d'élevage ;<br>• Absence de politique d'élevage et de pêche ;<br>• Prédominance des étrangers dans le domaine de la pêche et peu enclins à respecter la réglementation ;<br>• Faible développement de la chaine de froid et importante perte post-capture ;<br>• Insuffisance et cherté des alevins et aliment de qualité pour poisson ;<br>• Insuffisance qualitative et quantitative des services techniques d'encadrement et de vulgarisation ;<br>• Faible compétences techniques et entrepreneuriales de la plupart des pisciculteurs ;<br>• Mauvaise organisation du marché ;<br>• Faible développement des infrastructures de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits aquacoles . |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Existence d'une sous-direction de l'aquaculture.<br>• Subvention et formation des éleveurs<br>• Valorisation des sous-produits pour le biogaz<br>• Partenariat avec les agriculteurs<br>• Volonté des acteurs à investir dans le sous-secteur<br>• Volonté de cogestion dans certaines pêcheries<br>• Possibilité d'élevage d'autres espèces endémiques | • Maladies endémiques (peste porcine, grippe aviaire, etc.) ;<br>• Conflits agropastoraux ;<br>• Insuffisance du contrôle qualité ;<br>• Importation des poulets et produits congelés ;<br>• Vol des animaux ;<br>• Fluctuation des prix des intrants ;<br>• Changement climatique/ tarissement des cours d'eau ;<br>• Indisponibilité des poussins d'un jour ;<br>• Feu de brousse ;<br>• Risque de pollution et de dégradation de l'environnement en cas d'intensification des activités piscicoles. |

Source : Rainbow/GAFA, 2019

### 7.2.1.2.5 Défis du sous-secteur de l'élevage à l'Ouest

Malgré son importance dans l'économie de la Région, l'élevage, la pêche et la pisciculture demeure peu apprécié et les efforts d'encadrement des producteurs pas à la hauteur des attentes. Si depuis quelques années la production globale des protéines animales de la Région est en constante

évolution, ses performances demeurent en deçà de ses potentialités. Le sous-secteur élevage, pêche et industries animales dispose pourtant dans la Région d'un fort potentiel de ressources agro-écologiques dont la mise en valeur peut contribuer au renforcement de production national des denrées d'origine animale.

L'élevage des ruminants, et surtout des bovins du fait de la densité des populations est essentiellement extensif et se pratique sur les sommets de montagnes ou dans les zones non habitées du Département du Noun. Il se caractérise par la mobilité des animaux sur des distances plus ou moins longues. Concernant la filière porcine d'après EPIA stat 2015, la Région de l'Ouest fait partie des trois principales Régions de production porcine les plus importante du Cameroun, malgré la recrudescence constante des épizooties de Peste Porcine Africaine (PPA). Pour ce qui est de la production apicole et de l'élevage non conventionnel ils sont encore essentiellement traditionnels.

L'industrie de transformation des produits de l'élevage pêche et pisciculture est quasi inexistante dans la Région. On note quelques infrastructures fournissant les produits de première transformation comme les abattoirs ou les fumoirs artisanaux essentiellement pour les poissons.

Le secteur de l'élevage des pêches et des industries animales dispose d'atouts et de potentialités certaines dans la Région. Il s'agit entre autres de :

- la grande diversité agro-écologique;
- des parcours en hauteur, à l'abri de certains conflits;
- un potentiel hydraulique important.

Toutefois, quelques contraintes existent et peuvent entraver le développement du secteur. Il s'agit notamment :

- de la faible productivité des ressources animales ;
- de la faible productivité de la ressource fourragère ;
- de l'absence des infrastructures et équipements adaptés ;
- de la récurrence des épizooties;
- de la non maîtrise des techniques adaptée de production et de transformation ;
- de la faible organisation des circuits de commercialisation et des marchés;
- la prédominance des pêcheurs étrangers sur les plans d'eaux ;
- le manque de professionnalisme des acteurs piscicole;
- le manque de matériels génétiques de qualité, ceci découlant du manque d'organisation de la filière;
- l'absence quasi-totale d'une industrie locale de fabrication d'aliments pour poison.

L'étude réalisée montre que le sous-secteur de l'élevage de la pêche et des industries animales dans la Région de l'Ouest continue à faire face à des difficultés dont les principaux sont : (i) le défi d'aménagement de l'espace et de sécurité alimentaire (ii) le défi d'amélioration des conditions de vie des populations (iii) le défi foncier et (iv) le défi de gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif du gouvernement est de faire évoluer la production et la consommation nationale de protéine animale. Ceci passe par un réaménagent du territoire régionale et renvoie à un découpage en entités locales porteuses efficientes de spéculations précises.

Le défi d'amélioration des conditions de vie des populations vise surtout l'accroissement des revenus par le biais de l'amélioration des rendements et de la productivité du capital et du travail investis.

Dans la Région de l'Ouest comme dans tout le pays, deux règles gouvernent l'accès à la terre : d'une part, les règles coutumières, et d'autre part les textes réglementaires qui fondent le droit moderne. Globalement ce sont les problèmes liés à l'utilisation des terres dans la Région avec des nuances en fonction des localités qui dominent dans ce secteur des productions animales et méritent d'être considérés dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion durable de l'espace.

La gestion des ressources naturelles constitue également l'un des enjeux majeurs qui interpellent les communautés locales. L'augmentation de la production telle qu'envisagée et son intensification peut accroître la pression sur les ressources naturelles. Aussi, faut-il organiser et encourager les producteurs pour une gestion rationnelle et responsable de ces ressources. Ceci est d'autant plus important et complexe qu'il s'opère dans un contexte caractérisé d'une part, par une démographie galopante qui exerce une forte pression sur lesdites ressources, et d'autre part, par des aléas climatiques récurrents induisant des changements de structure et composition des formations végétales et des espèces halieutiques.

#### 7.2.1.3. Secteur bois et faune

#### 7.2.1.3.1. Sylviculture paysanne et agroforesterie

#### 7.2.1.3.1.1. Valorisation des essences ligneuses endémiques

**A. Prise en compte des ligneux**

La plantation des arbres a toujours été pour les populations de l'Ouest Cameroun, une activité encrée dans leur tradition. Des arbres plantés dans l'optique de servir de bocage, des haies vives ont été adoptés dans les années 1950. Les haies vives ont toujours joué un rôle fondamental dans la production des ressources ligneuses, l'alimentation des populations et la fourniture des médicaments. Dans les systèmes de culture, les haies sont également utilisées comme bande antiérosive, jouant également le rôle de barrière d'accès aux bêtes en divagation.

Certaines essences locales sont enrichies dans les haies afin que certaines de leurs parties soient récoltées pour la fourniture de la matière première aux artisans/sculpteurs et la satisfaction des besoins alimentaires. Les essences suivantes ont été identifiées dans les différentes strates des systèmes agroforestier : Canarium scheinfurthii (fruitier, artisanat, œuvre, médicinal), Cordia millenii (artisanat, œuvre, médicinal), Croton maerostaehyus (service), A/bizzia gummifera (feu, œuvre), Croton macrostachyus, Ficus Ovata,

**B. Valorisation des raphiales**

Les raphiales occupant les bas-fonds marécageux, jouent en plus de leurs rôles écologique, culturel et économique très importants, un rôle de production de bois de feu non négligeable. Kamga (2002), rapporte que planté généralement à des écartements de 6m x 6m (277 tiges/ha), elles sont capables de produire grâce à leur système de taillage élevé, des tiges dont le recépage produit un bon bois d'environ 2736 souches/ha/an. Conditionné à 8 souches/fagot et 6 fagots faisant une stère, on obtient 57 stères/ha/an.

Le cycle de production pour le vin de palme est relativement long (10ième – 15ième année), comparativement à celle des ligneux. La longévité du cycle de production du palmier raphia dépend non seulement des différences d'ordre génétique, de l'influence de l'altitude, des influences pédologiques, hydrologiques et climatiques, mais aussi du mode d'entretien de l'exutoire d'extraction. Nonobstant la modernisation de la société traditionnelle et la prolifération des boissons modernes (bières et autres liqueurs), le vin de raphia reste l'un des symboles forts de la tradition des peuples des Grassfields (mariage, liens entre les membres d'une réunion, pacte ou fin à un litige, etc.). Il joue également un rôle dans la pharmacopée traditionnelle.

Les acteurs des différentes étapes de la filière vin de raphia sont les premières personnes qui peuvent avoir accès aux avantages ou subir les inconvénients de ce secteur. Il s'agit des producteurs ruraux, des intermédiaires commerciaux, des commerçantes et des consommateurs finaux. Ces groupes d'acteurs sont loin d'être homogènes au regard des rôles et tâches respectifs.

Le marché rural et urbain fait appel à différents types d'acteurs qui organisent des circuits de distribution complexes et variés avec d'une part les marchés et d'autre part les acteurs. Les points de ventes permanents se trouvent aussi bien en zone urbaines qu'en zone rurale. Il s'est développé dans la ville de Babadjou dans le Département du Bamboutos, un marché permanent de vin de raphia.

#### 7.2.1.3.1.2. Adoption intelligente des essences introduites

L'introduction et la diffusion des espèces exotiques à croissance rapide a été conduite auprès des paysans de la Région par l'administration en charge des forêts, qui par la suite, s'est vu assisté dans cette tâche par les projets de développement. L'objectif étant de permettre à ces derniers, d'améliorer leurs revenus par la production de perches, de poteau et de sciage. Il a été relevé le développement de manière concomitante de parcelles par les paysans près de celles mises en place par les services étatiques dans certaines zones vulnérables, notamment sur les crêtes et les versants assez pentus des collines de Bana, de Batié, de Chengne (Baham), etc.

Le choix des essences à vulgariser a été dévolu aux essences à croissance rapide. Cette option a été prise suite à l'échec observé en zone de savane, de l'introduction des essences locales qui n'ont pas résisté au milieu ouvert de savane. Parmi les essences qui ne se sont pas adaptées, on récence l'acajou à grandes folioles (Khaya grandifoliola), le dibetou (Lovoa trichilioïdes), l'Iroko (Milicia excelsa), l'ilomba (Pycnanthus angolensis), etc.

La principale essence retenue pour être vulgarisé auprès des paysans est l'Eucalypts sp. Les eucalyptus E. saligna et E. grandis se sont parfaitement acclimatés et ont occupé de grandes surfaces. À partir des espèces introduites, des hybrides (notamment E. grandis x et E. saligna) adaptés à la Région se sont créés naturellement. Les travaux de recherche effectués par Fonweban et Houllier (1997) estiment la productivité des eucalyptus entre 15 à 20 mètres cubes par hectare et par an ($m^3$/ha/an). Outre en plantation, certains eucalyptus sont également plantés sous forme de haies vives qui non seulement matérialisent les limites foncières, mais aussi stabilisent le sol le long des pistes fragiles, empêchent l'intrusion du bétail dans les champs de culture ; les opérations d'élagage tout au long du cycle de croissance permettent d'avoir une grande gamme de produits.

Il est a relevé la maitrise des itinéraires techniques par les paysans dont la transmission du savoir-faire est intra-générationnel. Des connaissances supplémentaires ont été acquises par ces derniers à travers les formations antérieurement organisées par les projets de développement.

La plupart des plantations d'eucalyptus sont traitées en taillis fureté (coupe des arbres et d'un ou plusieurs rejets, sur chaque souche, en fonction des besoins) permettant une récolte des produits (perchettes, perches, poteaux, billons, branches, feuilles) « à la demande » étalée dans le temps et l'espace.

Si la culture de l'eucalyptus a connu un succès, les résultats obtenus du pin n'ont pas été satisfaisants. En effet, avant sa maturation, l'unique produit intermédiaire, à savoir les branches pour les sapins, a vu sa demande baissée. Cette situation faisait suite à la baisse du pouvoir d'achat relevé chez les consommateurs des centres urbains à partir des années 2000, qui ont jeté leur dévolu sur les sapins artificiels réutilisable. D'autre part, l'utilisation en construction traditionnelle du bois de pin, sensible aux champignons et aux insectes, ne s'est jamais développée dans la Région. Depuis près de dix ans, il a été relevé l'utilisation pour la décoration des plafonds, par la valorisation en labris. Les promoteurs de ces constructions sont dans la majorité des cas des élites, qui ont des revenus financiers considérables. La principale limite de cette valorisation est la non-maitrise des techniques de séchage par les artisans. L'émergence de cette filière, si elle se confirme, pourrait relancer l'intérêt pour les pins.

Il ressort de nos enquêtes de terrain que les principaux bassins sylvicoles sont les Départements des Hauts-plateaux (Bangou), du Ndé (Arrondissement de Bangangté) la Menoua (Arrondissement de Fongo Tongo), le Noun pour la production du pin (Arrondissement de Bangourain et de Kouoptamo).

#### 7.2.1.3.2. Valorisation et la commercialisation du bois

La plupart des ménages de la Région utilisent le bois, aussi bien pour les travaux de construction que pour la production d'énergie domestique.

#### 7.2.1.3.2.1. Produits de la filière bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois)

Le bois énergie a une place de choix dans les ménages. Bien que les études relèvent que le gaz domestique est plus économique, le bois énergie permet la cuisson de certains aliments essentiels dans l'alimentation populations de l'Ouest qui exigent un haut pouvoir calorifique. Les poches de forêts naturelles et les arbres conservés dans les champs subissent une pression accrue car la demande est sans cesse grandissante et le renouvellement de la ressource ligneuse n'est pas proportionnel à la coupe.

Outre la disponibilité des bois dans les concessions agricoles, une partie du bois de chauffe présent dans le marché local provient de la Région du Nord-Ouest du Cameroun. Cette Région est réputée pour ses vastes plantations d'eucalyptus. Quelques sources d'approvisionnement sont rencontrées également dans le Bamboutostos, le Ndé et le Noun.

**A. Approvisionnement des acteurs**

La démographie et l'urbanisation accélérées de la Région de l'Ouest transforme radicalement les repères sociaux des populations urbaines, mais les modes de consommation énergétique domestique n'évoluent pas aussi vite. Les statistiques régionales établissent que la frange de la population utilisant le combustible solide bois est passé de 93,8 % en 2001 à 83,1 % en 2014 (INS, Rapport OMD 2015). Le bois énergie reste la principale source d'énergie à laquelle tous les acteurs peuvent recourir. Deux produits sont concernés par le bois énergie dans la Région de l'Ouest ; il s'agit du bois de feu et du charbon de bois. Deux acteurs principaux se distinguent sur le terrain pour la production de ces produits ; il s'agit des entrepreneurs et les transformateurs, petits producteurs ou collecteurs.

Les entrepreneurs sont les moins nombreux mais représentent les professionnels de la filière. Ils engagent les transformateurs pour la production, préfinancent la production et livrent la production aux grossistes. En fonction de leur chiffre d'affaire, certains entrepreneurs achètent dans certains cas la production des transformateurs indépendants. Les transformateurs quant à eux sont des producteurs occasionnels et amateurs formés dans le tas qui ont dans certains cas une autre activité secondaire.

**a) Approvisionnement interne**

Plusieurs milieux constituent les sources d'approvisionnement notamment le domaine privé (haies vives, bocages, arbres fruitiers, plantations de l'Etat et des privés) et le domaine national (savanes et forêts). La fourniture du bois énergie est souvent liée à l'agriculture itinérante du producteur ou du propriétaire et, à la coupe sélective des espèces de qualité des forêts et espaces boisés, qui produisent un charbon de qualité.

Pour ce qui est des points de prélèvement, l'écosystème de savane est le plus représenté, suivi des champs et des jachères avec respectivement 64%, 18% et 14% de la superficie totale des zones de production de bois énergie. Les plantations et les forêts sont les écosystèmes les moins représentés avec respectivement 3% et 1% de la superficie totale des zones de production de bois énergie.

Outre les villages, les principaux points de consommation du bois énergies sont les villes, qui sont approvisionnées par des sites situés dans les Départements concernés. Seule la ville de Bafoussam est approvisionnée par le bois issus des Départements autres que la Mifi. Le Département du Noun s'avère ainsi être le principal point de prélèvement des deux systèmes de production, avec une pression sur les sept essences suivantes : le Tali (Erythrophleum suaveolens), le kouo (Hymenocardia acida), le karité (Vitellaria paradoxa), le bois jaune (Combretum spp.), Balié (Terminalia spp.), l'Azobé de savane (Lophira lanceolata) et l'acacia (Acacia spp.)

Le charbon de bois qui alimente la ville de Bafoussam a pour origine Nkouchanka dans l'Arrondissement de Foumbot, et Sanki dans l'Arrondissement de Bangangté. La production est réalisée grâce aux procédés suivant : la meule traditionnelle, la fosse et la technique hybride. Le bois de chauffage quant à lui provient de l'Arrondissement de Galim, de Penka Michel, de Bangou, de Baham, de Mfessang, de Batouffam. Le charbon et le bois de chauffage proviennent simultanément de Nkoulen dans l'Arrondissement de Foumbot.

Il est important de relever que le bois énergie prélevé dans l'Arrondissement de Santchou est commercialisé dans le Département du Moungo, Région du Littoral.

D'après les données obtenues par le CIFOR (Center for International Forestry Research) sur le processus de fabrication du charbon de bois dans la Région de l'Ouest (Ngoungouré 2012) et les données obtenues par la GIZ (Nkolo et al. 2011) donnant des rendements moyens de différents processus de transformation et les coûts liés, il en ressort qu'une tonne de bois produit environ 200 kg de charbon (Nkolo et al. 2011) étant donné que la technologie utilisée est encore archaïque.

**Tableau 7.31 :** Estimation des coûts de la production du charbon de bois pour l'approvisionnement des villes de la Région de l'Ouest.

| Région | Consommation (kg/an) | Coût transformation (FCFA) | Coût transport (f CFA) |
|---|---|---|---|
| Ouest | 58 393 024 | 3 211 616 317 | 1 418 950 482 |

### b) Approvisionnement par des produits d'origine externe

La filière bois énergie est alimentée de plus en plus par des produits d'origine externe à la Région, essentiellement en charbon de bois. Les approvisionnements sporadiques sont réalisés pendant certains grands évènements par leurs organisateurs, ou par certaines élites lors des cours séjours dans la Région.

L'approvisionnement constant a pour source les scieries industrielles de SMK et de Mbatou située dans la Région du Centre, Département du Mbam.

## B. Durabilité de la filière interne

La problématique d'approvisionnement de la filière bois énergie emmène à se questionner sur la durabilité des systèmes agro-forestiers, caractéristiques des forêts naturelles au vue de la demande exponentielle et croissante des acteurs locaux et la disponibilité de la ressource. A ce jour, les résultats des études ne laissent pas augurer une gestion durable et efficace, qui garantit un équilibre entre le taux d'exploitation et l'auto-régénération de la ressource ligneuse.

Le bois de feu est vendu en fagot ou en courson. Les fagots sont quelques fois produits par optimisation des parties autres que la tige des arbres (branches, racines, etc.). Le charbon est vendu dans les états suivants : morceaux, en brisure et en biochar en différents container (sac, cuvettes, assiettes ...).

Le tableau suivant résume la consommation journalière de quelques acteurs économiques de la ville de Bafoussam.

**Tableau 7.32 :** Consommation journalière en bois énergie des PME de la ville de Bafoussam.

| PME | Bois de feu | Charbon |
|---|---|---|
| Beignets | 15 | 0 |
| Boulangerie | 241 | 0 |
| Eleveurs volaille | 181 | 205 |
| Fondeurs marmite | 0 | 43 |
| Gargote | 13 | 5 |
| Restaurant | 64 | 8 |
| Rôtisserie végétale | 0 | 6 |
| Rôtisserie animale | 23 | 4 |

Soure : Ngoungoure, 2012

De l'analyse des données du tableau ci-dessus, il ressort que les boulangeries et les producteurs de beignet ne font pas recourt au charbon de bois, ils n'utilisent que le bois de feu, contrairement aux fonceurs de marmites et « rôtisseurs végétale » qui n'utilisent que du charbon.

La forte consommation de bois énergie est observée chez les éleveurs de volaille, qui adoptent de plus en plus le charbon de bois, suivi des boulangeries en plein essor dans la Mifi. L'adoption de cette source d'énergie par ces acteurs est d'avantage due à la difficulté de connecter les fermes au réseau électrique, et l'offre énergétique qui ne satisfait pas les exigences des appareils électriques nécessaires au fonctionnement des boulangeries.

### C. Cadre institutionnel et fiscalité y afférente

Sur le plan institutionnel, la gestion du bois énergie est régulée par le MINFOF. La loi forestière définit la gestion durable des forêts comme une priorité. Cette loi forestière ne semble pas prendre en compte les questions liées au bois-énergie traitées dans la politique forestière.

Pour preuve, la carbonisation ne fait pas l'objet d'une attention pour l'administration en charge des forêts. Néanmoins dans la législation forestière, le charbon de bois vert est classé dans la catégorie des produits spéciaux[47]. Son exploitation est assujettie à un permis délivré par le MINFOF après l'avis de la commission interministérielle d'attribution des titres. Le fait pour le législateur de limiter les autorisations au bois vert ne donne pas la possibilité de donner de la valeur ajoutée aux arbres séniles dans un projet de production de charbon. Aucun décret ne régule la production du bois de feu.

La fiscalité dans la filière bois énergie varie en fonction du type de produit :

- pour le charbon de bois, le prix de vente et la taxe de régénération est censée être payé pour les produits forestiers non ligneux, spéciaux et médicinaux dont le montant est de 10 Fr/Kg [48] ;
- pour l'exploitation du bois de chauffage, il faudra intégrer la convention, la taxe d'abattage, la taxe de régénération et la taxe de payement pour l'exploitation du bois de chauffage dont le payement est comme suit : - stère de bois : 65 francs ; - stère en régie : 650 francs [49].

47 Décision n° 2032/D/MINFOF du 22 août 2012 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun

48 Article 247 bis. - (1)

49 SECTION V AUTRES DROITS ET TAXES Article 246.- (2)

Dans la pratique, il existe une tolérance administrative pour le non-payement des taxes prévues par la loi des finances. Cependant, Il existe une parafiscalité qui n'est pas de moindre. Cette dernière augmente les couts de production dans la filière bois énergie. Il s'agit du payement du droit de coupe des arbres qui s'effectue auprès des ayants droit traditionnel, du payement des droits de passage auprès des forces de maintien de l'ordre et des barrières communes.

#### 7.2.1.3.2.2. Marché intérieur du bois d'œuvre

**A. Vers un nouveau cadre d'exercice du MIB**

Le Gouvernement camerounais s'est engagé à faire la promotion et la commercialisation du bois légal et des produits forestiers sur le territoire national et à l'extérieur. Cet engagement s'est effectué suite à des manquements constatés dont les principaux sont les suivant : les plaintes de certains opérateurs du secteur bois qui n'arrivent pas à écouler facilement leurs produits, le manque d'informations sur l'offre et la demande en bois et produits bois, les essences peu ou pas connues qui font l'objet d'une faible exploitation, le manque de structuration dans la commercialisation du bois légal au niveau national, la non maitrise du système de fixation des prix des produits transformés sur le marché, etc.

Pour apporter une solution à ces manquements, les administrations en charge des forêts et du commerce ont conjointement signé l'arrêté N°0878/MINFOF/MINCOMMERCE du 26 avril 2010 portant organisation et fonctionnement du Marché Intérieur du Bois « MIB » au Cameroun. Selon ce texte, le MIB consiste, d'une part en un système de collecte et de diffusion d'informations sur l'offre et la demande et d'autre part, en un ensemble de sites physiques dans lesquels s'opèrent des transactions commerciales des produits bois et leurs dérivés entre acteurs de la filière, dans le respect des textes en vigueur au Cameroun.

Le Marché Intérieur du Bois se compose d'une plateforme virtuelle et d'une plateforme physique. Le marché virtuel est un système (plate-forme logicielle) de collecte et de diffusion d'informations relatives à l'offre et à la demande du bois pouvant éventuellement déboucher sur une transaction commerciale se déroulant conformément à la réglementation en vigueur. Le marché physique quant à lui est défini comme un espace géographique du territoire national sur lequel s'opèrent des transactions commerciales des produits bois entre acteurs de la filière, dans le respect des textes en vigueur.

Comme tout marché, le MIB est un carrefour de rencontre entre les vendeurs (qui détiennent la ressource dans les sites de stockage) et les acheteurs (qui la sollicitent). Entre ces deux acteurs, on récence des intermédiaires qui sont principalement les transformateurs et les transporteurs.

Par décision n° 0618/D/MINFOF/SG/DPT/SDPB/PFmib[50] du 02 Novembre 2016, le MINFOF a officialisé les règles et le processus à appliquer pour l'effectivité du MIB au Cameroun. C'est ainsi que pour pouvoir être reconnu comme acteur du MIB, tout opérateur doit dans un premier temps déclarer le site sur lequel il exerce ses activités auprès du chef d'antenne MIB territorialement compétent. Le dossier à soumettre doit contenir les éléments suivants : une fiche d'enregistrement des sites physiques, une déclaration sur l'honneur dans laquelle le concerné s'engage à respecter toutes les exigences du MIB et à ne vendre que des produits d'origine légale, les sources probables d'approvisionnement ; le plan de localisation du site ; les statuts de la structure, etc.

50 Décision n°0618/D/MINFOF/SDPB/PFmib du 02 Novembre 2016 Rendant exécutoire les procédures de mise à disposition des transformateurs artisanaux des rebuts/bois abandonnés et des tiges résiduelles dans les Domaines Forestiers Permanent et Non Permanent dans deux Régions pilotes (Est et Sud)

**B. Marché intérieur du Bois à l'Ouest Cameroun**

Le marché du bois du bois dans la Région de l'Ouest est structuré autour de deux modes d'approvisionnement : un apprivoisement d'origine extérieur et d'intérieur, et une dissémination dans la Région à partir de Baffoussam et un acheminement vers le Moungo à partir de Santchou.

**a) Approvisionnement d'origine extérieur**

Les produits qui viennent de l'extérieur de la Région ont deux origines : la zone du Nord-Ouest et la zone de forêt dense humide pour les bois de service. Les produits ligneux qui proviennent du Nord-Ouest sont des produits issus de la sylviculture de l'eucalyptus.

La principale zone de ravitaillement est la zone de Kumbo. L'intérêt pour les produits de cette provenance repose sur leurs caractéristiques dendrométriques (fut droit, et gros diamètres...). Un dépôt central est situé au lieudit Afrique Construction dans la ville de Bafoussam. Les principaux produits sont les lattes, les perches, les branches mortes, les dos, les poteaux, etc.

Au vue de l'offre limitée en quantité et en qualité du marché local en bois, les approvisionnements se font de plus en plus par les produits issus des en zone de forêt humide. Les principaux produits commercialisés sont les planches, les lattes, les bastaings, etc. Ils proviennent des rebus des scieries, des forêts communautaires, des produits exploités illégalement.

Trois axes permettent d'approvisionner la Région :

- l'axe Est permet de ravitailler la ville de Baffoussam à partir de la Région du Centre, principalement les bois qui proviennent du sous axes Foumban-Magba et Foumbot – Malantouen ;
- l'axe Sud-Est permet de ravitailler la Région avec du bois qui vient des Régions de l'Est et du Centre ;
- l'axe Sud qui permet de ravitailler la Région avec du bois prélevé dans le littoral (Nkondjock) et qui transite par Bafang. Le ravitaillement à partir du Littoral ne s'effectue que pendant la saison sèche, au vue du mauvais état de la route dans cette zone.

La commercialisation est centrée sur les essences de bois dur qu'on retrouve dans le dépôt de bois de Nylon. Ces essences sont les suivantes : ayous, béte, sapelli, iroko, pachylopba, fraké, etc.

b) Approvisionnement à partir de l'intérieur

Le marché intérieur est constitué des produits du bois énergie et du bois de service introduit dans la Région. Les approvisionnements des chefs-lieux de Département et des villes est semblable à celui du bois énergie.

**7.2.1.3.2.3. Transformation du bois**

La transformation du bois dans la Région de l'Ouest est essentiellement effectuée à petite échelle. En effet, comparativement aux Régions qui ont des outils de transformation de diverses catégories, les propriétés dendrométriques et physiques des arbres des zones de montages humides, couplées au potentiel ligneux sur pied, n'augurent pas l'installation des unités industrielles. Les sous-produits issus de ces opérations, à savoir les branches, les doses étaient consommées localement.

De nos jours, la transformation du bois a de nouveaux déterminants. En effet, on assiste de plus en plus au débitage d'un nombre important des arbres sur pieds et de la commercialisation systématique des sous-produits. De nouveaux sous-produits sont relevés dans les dépôts de bois dans les centres urbains ; il s'agit de la sciure très prisé par les promoteurs de fermes agricoles, et de billons (rondelles).

Outres les essences exotiques, on note de plus en plus la présence dans les dépôts de bois des essences qui proviennent des champs. Ces dernières sont essentiellement billonnées à

la tronçonneuse ou découpé à l'aide des machettes pour la production des fagots. Ce sont essentiellement les agrumes arrivés à maturité.

Les opérations de sciages sont effectuées par les scieurs amateurs encore appelés scieurs villageois. Ils travaillent à la tâche lorsqu'ils sont sollicités pour l'abattage, le tronçonnage ou le débitage d'un arbre qui se trouve dans un champ ou une plantation forestière. Le rendement matière obtenu après transformation est faible, au vue de la qualité du matériel utilisé par les scieurs. Cependant, tous les sous-produits sont valorisés.

Il a été relevé la présence de quelques déligneuses dans la ville de Baffousam. Ces déligneuses sont utilisées pour débiter en lattes les bastaings qui proviennent de la zone de forêt dense.

#### 7.2.1.3.3. Gestion de la faune sauvage dans la Région de l'Ouest

##### 7.2.1.3.3.1. Viande de brousses

Le commerce de la viande de brousse dans la Région de l'Ouest se pratique systématiquement dans l'illégalité. La chasse commerciale, qui est en fait du braconnage, se pratique par de véritables professionnels qui sont souvent des étrangers dans certains cas et des autochtones dans d'autres. Deux points par où transitent 95% de la viande de brousse ont été identifiés comme des plaques tournantes du commerce à l'Ouest. Il s'agit de Foumbot qui est approvisionné par la viande de brousse qui vient de Massangam, Mankari, Foumban, Ngambe Tikar et Ndeuck dans le Mbam. Le second point Bantoum, est approvisionné par la viande qui vient du Mbam en transitant par Ntonga. Le reste de 5% proviennent du Littoral et faiblement du Sud-Ouest. Les viandes qui viennent du Littoral approvisionnent les villes de Bafang et Bazou. Santchou est alimenté par de petites quantités qui viennent du Sud-Ouest, principalement de Bakembo.

Les braconniers utilisent le câble pour les pièges et parfois des moyens modernes comme les armes à feu. Il est ressorti des entretiens, une augmentation de l'utilisation des armes à feu et des câbles en acier pour tuer les animaux. La viande issue de cette chasse qui transite par Foumbot est boucanée et transportée vers les centres urbains pour la vente. La viande qui transite par Bantoum dans la majorité des cas est fraiche.

Dans les hautes terres de l'Ouest, un fort commerce de rats de gambie est pratiqué. Des filières sont identifiées à Bangou, Fongo Ndeng et Fotetsa ; elles alimentent un réseau de restaurants, hautement fréquentés pendant les week-ends par les personnes qui séjournent dans la Région. Une tolérance administrative est pratiquée par les responsables du MINFOF sur le développement de cette filière. Cette acceptante serait due au fait que les rats dans la majorité ne sont pas chassés dans des espaces forestiers, mais plutôt dans les espaces appropriés par les hommes (champs, espaces agroforestiers, bocages, jachères ...).

##### 7.2.1.3.3.2. Trophées d'animaux

On note une présence des trophées issus des carcasses de grands mammifères dans plusieurs chefferies traditionnelles. Dans les sociétés bamiléké, les grands mammifères confère la puissance et la notoriété. Les chefs bamiléké sont généralement désignées par le nom Nomtema (lion). Du fait du grand respect qui leur est dévoué. Le chef "fo" est en principe celui à qui sont destinés les gros gibiers (buffles, phacochères, félins...), peaux de félins, statues d'envergure, tabourets multipodes ou sertis de pièces d'argent, défenses d'éléphants, dents de rhinocéros et de lion, etc. Plusieurs trophées d'animaux de la classe A[51] sont présents dans les chefferies Bamiléké. La reconnaissance et la sacralité des animaux se justifient par la recrudescence des Musées d'expositions des objets d'art au rang desquels figurent en grande quantité les trophées

51 La loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche du Cameroun et surtout de son article 101 alinéa 1 qui stipule que : « Toute personne trouvée, en tout temps et en tous lieux, en possession de tout ou partie d'un animal protégé de la classe A ou B, définies à l'article 78 de la présente loi, vivant ou mort, est réputée l'avoir capturé ou tué ».

d'animaux intégralement protégés. En plus, certains rites s'effectuent à base de ces trophées lors de grands évènements culturels.

Le nombre de trophées d'animaux intégralement protégées présents dans les chefferies est en nette augmentation. En effet, le recensement effectué en 2017 par le personnel MINFOF a relevé que ce nombre est passé de 97 en 2016, à 217 en 2017. Cette augmentation laisse augurer une nouvelle forme de braconnage propre à l'Ouest Cameroun, ou un commerce de trophées qui proviennent d'autres Régions. Il est également relevé la possession de trophées par des individus qui ont acquis des titres de notabilité dans des chefferies. La majorité de détenteurs déclarent les avoir hérités de leurs ancêtres. Aucun détenteur de trophée ne détient les autorisations requises. Il s'agit du certificat d'origine, et d'une attestation de détention de trophée. Les détenteurs par ricochet ne se sont pas acquittés du payement des taxes y afférentes comme prévoit la loi des finances.

### 7.2.1.3.4. Analyse des FFOM

**Tableau 7.33 :** Synthèse des FFOM du secteur de la forêt et de la faune dans la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Valorisation des terres marginales pour la pratique de la sylviculture<br>• Conditions édaphoclimatiques favorable à la sylviculture des essences à croissance rapide)<br>• Maitrise des itinéraires techniques sylvicoles par les paysans | • Faible collaboration des sylviculteurs locaux avec les services techniques pour un meilleur encadrement<br>• Fonds alloués aux communes pour le reboisement, sans mécanismes de suivi (foresterie communale)<br>• Absence de soutien étatique aux sylviculteurs privés<br>• Faible taux de reboisement<br>• Insertion sociale difficile pour les périmètres de conservation de la faune et de la flore<br>• Faible adoption de l'élevage non conventionnel<br>• Propension à la collecte des trophées d'animaux protégés pour le prestige traditionnel |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Présence d'une usine de transformation des eucalyptus en poteaux électriques<br>• Existence des organismes de formation des acteurs<br>• Subvention des groupes légaux par l'Etat<br>• Promotion de l'élevage non conventionnel (Aulacodes, Cochon d'inde, Rats, ...)<br>• Mise en place du marché intérieur du bois | • Faible collaboration entre les populations et l'administration forestière |

Source : Rainbow/GAFA, 2019

### 7.2.1.4. Exploitation minière

#### 7.2.1.4.1. Etat des activités de recherche et d'exploration minière dans la Région de l'Ouest

##### 7.2.1.4.1.1. Activités menées par l'Etat

Les travaux d'inventaire du potentiel minéral du sous-sol camerounais ont commencé au cours de la première moitié du siècle dernier et ont été pour l'essentiel réalisés suivant une maille d'observation et d'échantillonnage très lâche, avec une exploration basée surtout sur l'alluvionnaire. Après l'indépendance, des travaux de reconnaissance plus détaillés ont également été réalisés par plusieurs missions d'assistance et de coopération. Des levés aéromagnétiques ont couvert une partie du territoire national. Ces travaux ont été poursuivis par des opérations d'inventaire minier qui ont couvert à peine 40% du territoire camerounais et qui ont été réalisées en partenariat avec le BRGM (France) et le PNUD. Il est important de relever que les travaux d'inventaire du potentiel minéral du sous-sol Camerounais se sont presque exclusivement concentrés dans les parties de l'extrême Sud et de l'extrême Est du pays. La Région de l'Ouest ne dispose pas à l'heure actuelle des documents cartographiques suffisamment détaillés susceptibles de servir de base pour les opérations de recherche et de prospection.

Afin d'augmenter la surface couverte par l'inventaire minier au Cameroun, un grand effort récent est entrepris par le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM), co-financé par l'Etat du Cameroun et la Banque Mondiale, pour la réalisation d'une campagne de levés géophysiques aéroportés couvrant une superficie de 160 km², dans les domaines géographiques du Centre, de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Ouest. Les résultats attendus des travaux en cours dudit projet permettront de circonscrire davantage le potentiel minéral de la Région de l'Ouest.

##### 7.2.1.4.1.2. Activités d'exploration menées par les sociétés minières dans la Région

Attirées par son potentiel géologique et minier, quelques sociétés se sont implantées dans la Région de l'Ouest, pour effectuer des travaux de reconnaissance et d'exploration.

En ce qui concerne les permis miniers de recherche, au total onze (11) ont été enregistrés. Ils portent essentiellement sur la bauxite (minerais d'alumine) avec sept (07) permis, traversant les Départements de la Menoua, du Noun, des Bamboutos, du Hauts-Nkam, de la Mifi, du Koung-Nki et des Hauts-Plateaux. Deux (02) permis de recherche portant sur l'Or (Au), Cuivre (Cu), Gemmes, Métaux de base, les Métaux du Groupe du Platine (MGP), Molybdène (Mo) et Terres Rares (TR) ont été attribués ; ils sont localisés dans les Départements du Ndé, du Koung-Nki et des Hauts-Plateaux. Un (01) permis de recherche portant sur l'étain et substances connexes est également enregistré à l'Ouest, c'est un prolongement du permis dénommé Mayo Darlé dans la Région. En ce qui concerne les permis miniers de reconnaissance, deux (02) permis portant sur la pouzzolane ont été attribués dans le Département du Noun aux sociétés DANGOTE (en janvier 2015 sur une superficie de 200 km2) et CIMENCAM (en juin 2013 sur une superficie de 485 km2).

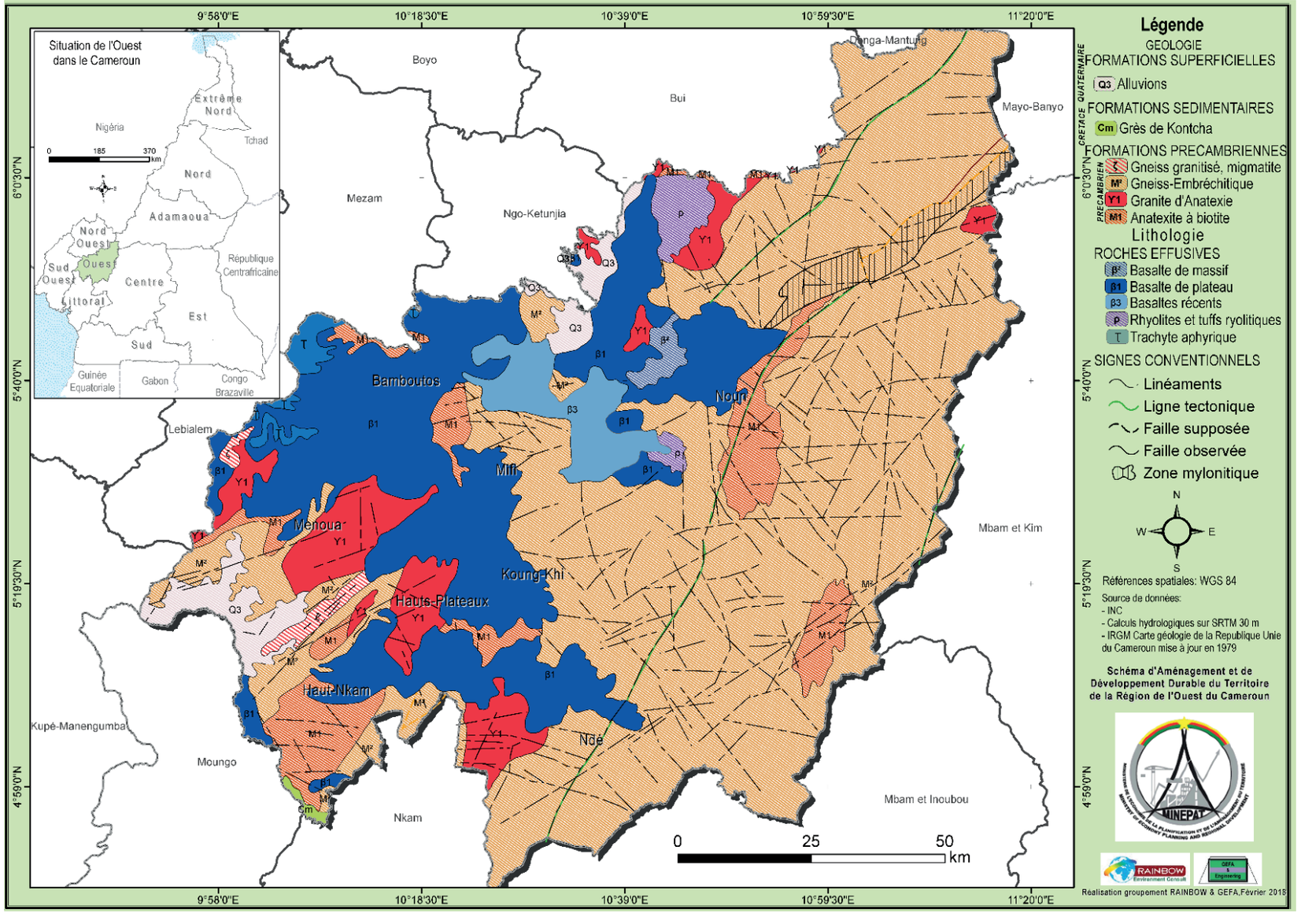
Tous ces permis miniers attribués entre les années 2009 et 2011 en ce qui concerne la recherche, et entre 2013 et 2015 en ce qui concerne la reconnaissance sont tous expirés à ce jour. Aucun permis minier actif n'est actuellement enregistré dans l'ensemble de la Région de l'Ouest.

**Tableau 7.34 :** Liste des permis miniers de recherche attribués dans la Région de l'Ouest.

| Titulaire | Nom du titre | N° | Nature des Substances | Superficie km² | Attrib/ Renouv - expiration | Région concernées | Département concernés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CAMUS RESOURCES S.A B.P. 152 YAOUNDE | BAMBOUTOS | 165 | Bauxite | 1000 | 17/05/11 – 16/05/13 | Ouest, Sud Ouest | Bamboutos, Menoua, Lebialem |
| | FONTEM | 190 | Bauxite | 428 | 09/09/09 – 08/09/12 | Sud ouest | Lebialem, Manyu, Menoua |
| | BAFOUSSAM | 205 | Bauxite | 1000 | 13/07/10 – 12/07/13 | Ouest | Bamboutos, Menoua, Mifi |
| | BANGAM | 219 | Bauxite | 1000 | 12/08/10 – 11/08/13 | Ouest | Menoua, Mifi, Koung Khi, Haut Plateaux, Haut Nkam |
| CAMER STEEL | BANGAM 2 | 181 | Bauxite | / | / | Ouest | Bamboutos, Menoua, Mifi, Haut Plateaux, Haut Nkam |
| G-STONES RESSOURCES SARL BP 20119 YDE | BAGANGTE | 224 A | Or, u, cu, gemme, métaux de base, MGP, mo et TR. | 178 | 16/09/10 – 15/09/13 | Ouest | Ndé, Koung Khi, Haut plateaux |
| AUCAM | BANGOU | | Or, u, cu, gemme, métaux de base, MGP, mo et TR | | 19/03/10 - 18/06/13 | Ouest | Ndé |
| SOCIETE BAUXITE MINING | BAFANG | 252 | Bauxite et subst connexes | 1 000 | 04/06/11 – 03/06/14 | Ouest | Haut-Nkam |
| RESOURCES SA B.P. 152 YAOUNDE | FOUMBAN | 253 | Bauxite et subst connexes | 1 000 | 04/06/11 – 03/06/14 | Ouest | Noun |
| DAEWOO INTERNATIONAL | Mayo Darle | 259 | Étain et subst connexes | 500 | 11/07/11 – 10/07/14 | Adamaoua, Ouest | |
| Gtra | | | | | | Centre, Littoral, Ouest | Ndé, Nkam, Mbam et Inoubou |

Source : INC, IRGM 1979, DR MINMIDT/Ouest 2014

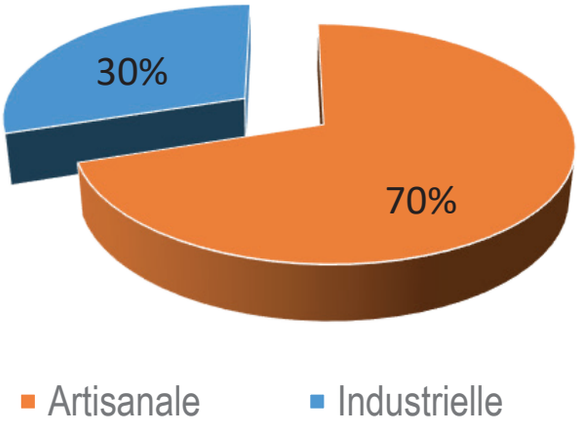
**Carte 7.4 :** Permis de recherche attribués à quelques concessionnaires miniers dans la Région



### 7.2.1.4.2. Production minière actuelle de la Région de l'Ouest

A l'heure actuelle dans la Région de l'Ouest, aucune exploitation de substance minérale ne se fait, l'essentiel de l'activité minière se cantonne dans l'exploitation des carrières de matériaux. Cette exploitation qui porte principalement sur les pierres (basalte et granite), le sable, la latérite et la pouzzolane ; s'opère à 70 % de façon artisanale. La demande en matériaux de construction dans la Région a impulsé l'exploitation des carrières dans l'ensemble des communes, la plupart se développant dans l'anarchie. Cent quatre-vingt-onze (191) carrières ont obtenu une autorisation d'exploitation artisanale des services déconcentrés du MINMIDT en 2017, et de nombreuses autres sont développés dans l'informel. Il est important de relever que le 7 décembre 2017, le ministre des mines de l'industrie et du développement technologique a officiellement signé une décision portant suspension provisoire de la délivrance des cartes individuelles et des autorisations d'exploitation artisanal. Cette suspension sur l'ensemble du territoire national est basée sur le fait que beaucoup ne respectent pas la réglementation, notamment en ce qui concerne le respect des exigences contenues dans les cahiers de charge, et plus précisément la restauration des sites après exploitation. Cependant, toutes les cartes individuelles d'artisan minier, ou toute autorisation d'exploitation artisanale délivrée antérieurement à l'entrée en vigueur de cette décision reste valable jusqu'à l'expiration du délai de validité.

**Figure 7.11 :** Répartition des types d'exploitation des matériaux de carrière dans la Région de l'Ouest.




Source : Rainbow/GAFA, 2019

#### 7.2.1.4.2.1. Exploitation des carrières de pierres

L'extension spatiale des roches massives reparties dans l'ensemble des Départements de la Région de l'Ouest et leurs propriétés mécaniques en font des gisements de matériaux de carrière présentant un intérêt économique qui pour le moment n'est que très peu valorisé. En effet, l'exploitation de ces roches se réalise surtout de manière artisanale par les populations locales qui les « concassent » et de nombreux sites restent encore inexploités. La sous exploitation ou la non exploitation du potentiel de la Région en roche massive pourrait s'expliquée par le manque de financement qui a pour corollaire l'utilisation de méthodes et matériels rudimentaires par les artisans. De plus, le mauvais état des voies d'accès aux sites de production rend difficile l'acheminement des produits. Il faut aussi relever que certains gisements importants de pierres ne sont pas exploités parce qu'ils ont été érigés en sites sacrés par les us et coutumes des communautés locales.

Dans l'ensemble de la Région, on enregistre seulement huit (08) carrières d'exploitation industrielle de pierres, dont quatre (04) d'intérêt public (essentiellement pour l'alimentation en granulats des

projets routiers en cours dans la zone) et quatre (04) à caractère commercial. La production de ces carrières industrielles en 2017 est estimée à 73 996,79 m3 et celle des carrières artisanales est évaluée à environ 57 957, 56 m3.

#### 7.2.1.4.2.2. Exploitation des carrières de sable

La Région de l'Ouest dispose d'un important potentiel en sables exploité exclusivement de façon artisanale. La technique archaïque d'exploitation consiste à creuser les sols (arènes granitiques) des versant de collines qui sont ensuite lavés directement dans les cours d'eau environnant, par les eaux captées au niveau des sommets ou encore pompées dans les rivières voisines. Tout comme l'exploitation des carrières artisanales de pierres, le développement de cette activité souffre de l'enclavement des sites de production, la faible connaissance des lois et règlements qui régissent l'exploitation des carrières par les artisans, le manque de financement et l'inorganisation des exploitants. La localisation par communes des carrières artisanales de pierres et de sables de la Région de l'Ouest est présentée en annexe 12.

#### 7.2.1.4.2.3. Exploitation de la pouzzolane et des autres matériaux

En plus du sable et du gravier, la pouzzolane et les cendres volcaniques à effet pouzzolanique sont exploitées de façon artisanale dans les Départements du Noun (Foumbot ville, Baïgom, Mbantou, Mapare, Tronçon Koupara-Petpenoun, Kouomboum, etc.), de la Menoua (Nden-Matok/Santchou) et la Mifi (Keuleu et Metoh 2, Doupé II). La pouzzolane est utilisée comme matériaux de construction dans la Région. Les sites d'emprunt de latérites sont répartis dans l'ensemble de la Région, mais se rarefient progressivement. Dans l'Arrondissement de Bazou, l'argile est exploitée artisanalement à Beudou et le kaolin à Balengou.

#### 7.2.1.4.3. Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation des carrières

L'impact socio-économique de l'exploitation des carrières dans la Région de l'Ouest n'est pas négligeable. En plus des droits fixes et taxes déversés par les opérateurs de carrière, de multiples emplois sont générés par le fonctionnement des carrières industrielles et l'exploitation artisanale constitue la principale source de revenue de nombreux jeunes, hommes et femmes de la Région.

Hormis le travail des enfants et le non-respect des mesures de sécurité et d'hygiène relevés dans les sites d'exploitation artisanales, les autres effets négatifs de l'exploitation des carrières dans la Région de l'Ouest portent sur la dégradation de la qualité des eaux de surfaces et de l'air, l'accentuation de l'érosion du sol avec parfois des éboulements causant des pertes en vie humaine ; l'ensablement des cours d'eau, la destruction du couvert végétal et de la faune, la modification du paysage par les excavations ouvertes dans les roches massives et le sol sans remise en état des sites. Dans la commune de Bafoussam 3 (Bamougoum), les populations de Tchipou, riveraines de l'entreprise chinoise (China Longteng Sarl) exploitant une carrière de pierre se plaignent de la pollution de l'atmosphère, de la ressource en eau et des secousses qui lézardent les maisons.

**Photo 7.5 :** Impacts sur l'environnement de l'exploitation artisanale des carrières de sable (excavation dans le sol et dégradation de la qualité de la ressource en eau).

Excavation dans le sol/carrière de Bamendou

Dégradation de la qualité de la ressource en eau/carrière de Fotetsa



Souce : Rainbow/GEFA, 2018

#### 7.2.1.4.4. Programmes et projets en cours dans le secteur des mines et carrières

Dans la Région de l'Ouest, le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier et le projet ACP-EU sont les deux projets actuellement mis en œuvre dans le domaine des mines et carrières :

- **le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM)** a débuté en 2012 sur financement d'un crédit de la Banque Mondiale et du Gouvernement du Cameroun. Un grand effort récent est entrepris par ce projet pour la réalisation d'une campagne de levés géophysiques aéroportés couvrant une superficie de 160 km², dans certains domaines géographiques du Cameroun parmi lesquels la Région de l'Ouest.
- **le projet ACP-EU en Faveur des Minéraux du Développement** a pour objectif d'améliorer le profil et la gestion des Minéraux de Développement Négligés (minéraux industriels ; matériaux de construction ; pierres de taille, et pierres semi-précieuses, métaux de faible valeur). Il intervient à travers un renforcement des capacités en profondeur avec des activités incluant la formation, les petites subventions, la production de cartes et bases de données, l'élaboration de règlements sur l'environnement et la sécurité, l'organisation des dialogues communautaires, foires de technologie et événements de réseautage etc.

#### 7.2.1.4.5. Analyse des problématiques du développement minier dans la Région : forces, faiblesses, menaces et opportunités

Pour envisager la contribution de secteur minier au développement économique de la Région de l'Ouest, il est important dans un premier temps de mettre en exergue les atouts, les faiblesses et les menaces, ainsi que les opportunités inhérentes au contexte géologique et minier de la zone. Une synthèse est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 7.35 :** Synthèse de l'analyse des FFOM du développement minier dans la Région.

| THÈMES | FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| Développement de l'exploitation des substances minérales | • Potentiel minier considérable ;<br>• Contexte géologique très favorable à la présence de minéralisations conséquentes ;<br>• Présence d'un gisement connu et identifié de taille importante et ayant un bon couple tonnage – teneur (gisement de bauxite de Fongo Tongo) ;<br>• Etablissement en cours de la cartographie détaillée des ressources géologique et minérales de la Région | • Absence totale actuelle de l'exploitation des substances minérales dans la Région ;<br>• Couverture photo-géologique insuffisante pour l'exploration, la prospection et la mise en valeur du potentiel en ressources minérales de la Région ;<br>• Exploration et prospection géologique et minière partielle du territoire régional ;<br>• Connaissances sur le potentiel minier insuffisantes, l'inventaire minéral (incomplet) ne touchant qu'une portion de la Région avec des mailles d'information très lâches ;<br>• Déficit de moyens et de cadre de sensibilisation pour la promotion des potentialités en ressources minérales du sous-sol de la Région : manque de marketing sur le potentiel minier afin d'y attirer les investisseurs ;<br>• Coordination verticale insuffisante entre les services centraux et déconcentrés du ministère chargé des mines dans la Région ;<br>• Infrastructure routière insuffisante pour une exploration géologique et minière exhaustive et pour une exploitation efficiente des mines. |
| Développement de l'exploitation des carrières | • Contexte géologique favorable avec un socle cristallin et une couverture volcanique faits de roches massives décomposées en latérite, exploitées saines ou altérées comme matériaux, et la mise en place d'importantes réserves de sables ;<br>• Important potentiel en matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation ;<br>• Disponibilité d'une abondante main d'œuvre pour le volet artisanal ;<br>• Activité en plein essor, contribuant à la diversification de l'économie de la Région. | • Défaut de cartographie des gisements, d'identification des matériaux avec précision des caractéristiques des carrières potentielles (nature lithologique, tonnage, délimitation spatiale, propriétés géotechniques sommaires, accessibilité, contraintes environnementales ...) ;<br>• Déséquilibre structurel ou organisationnel avec 70% d'exploitation artisanale ;<br>• Non traçabilité cadastrale des permis d'exploitation accordés entraînant entre autres une exploitation illégale des carrières ;<br>• Production artisanale exercée généralement dans un cadre informel ;<br>• Matériel et méthodes d'exploitation rudimentaires ;<br>• Manque de financement et d'encadrement de l'activité ;<br>• Mauvais état sur plusieurs tronçons du réseau routier existant et des pistes d'accès aux sites d'exploitation ;<br>• Manque de structuration et d'organisation des carriers artisanaux ;<br>• Emploi des enfants dans l'activité d'exploitation artisanale des carrières ;<br>• Non-respect des règles et mesures de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sur les sites d'exploitation. |

| | OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|---|
| Développement du secteur minier de la Région | • Disponibilité d'une bonne qualité de matériaux de carrière et la présence d'un important marché ;<br>• Existence de nombreux gisements de matériaux de construction d'exploitation et d'accès faciles ;<br>• Activité industrielle et artisanale au développement créateur de richesse pour toutes les parties prenantes : citoyens, gouvernements et sociétés minières ;<br>• Secteur minier :<br>- aux recettes fiscales représentant une valeur ajoutée à l'économie régionale,<br>- à potentiel d'emplois significatif à l'échelle du secteur formel de la Région,<br>- catalyseur de développement des infrastructures,<br>- aux retombées positives sur l'emploi, la fourniture de produits et de services,<br>- participant à l'essor des communautés locales par l'amélioration de leur niveau d'éducation et de formation professionnelle,<br>- susceptible de créer une dynamique régionale par la valorisation des matériaux de construction sur place (briqueteries, verreries, poterie, carrelages et faïences...). | • Non ou le mauvais encadrement, ainsi que le suivi insuffisant du secteur minier pouvant induire son développement de manière isolée du reste de l'économie avec peu de retombées sur la population active et les communautés locales ;<br>• Pression accrue sur l'environnement des sites d'exploitation des carrières ;<br>• Sources de conflits telles que l'exploitation de carrières confrontée aux us et coutumes (à l'instar des gisements établis sur des sites sacrés pour les populations locales) ;<br>• Les mésententes entre artisans eux-mêmes. |

Source : Rainbow/GAFA, 2019

## 7.2.2. Secteurs secondaires

Le secteur secondaire est le secteur économique regroupant les activités liées à la transformation des matières premières (industries de transformation). Selon des études récentes, le développement économique et social implique un changement structurel afin de passer d'activités à faible productivité à des activités à forte productivité, et le secteur industriel est un moteur de croissance primordial pour le développement (Lall, 2005 ; Rodrik, 2007 ; Hesse, 2008 ; cités par CNUCED/ ONUDI, 2011). Sur le plan économique, l'augmentation de la production industrielle a un effet sur la croissance du produit intérieur brut (PIB). Elle permet d'accroitre l'exportation de produits manufacturés et par conséquent de diversifier les sources de devises étrangères pour les nécessités de l'économie d'un pays, et de passer ainsi l'étape de l'économie de substitution des importations. Sur le plan social, elle contribue à la réduction du chômage et de la pauvreté en créant des emplois concourant ainsi à relever le niveau de vie des populations.

### 7.2.2.1. Typologie des entreprises industrielles

Selon Claude Cabanne (1984), l'industrie c'est l'ensemble des activités qui, par la mise en œuvre collective des moyens de production (terre, capital, travail, intelligence, ...) permettent de transformer par une série d'opérations successives effectuées à l'aide de machines de plus en plus automatisées, de la matière issue de la sphère géo-biologique (ressources de l'air, du sol, des eaux) en produits fabriqués destinés à la satisfaction des besoins de l'homme qui les fera disparaître par leur utilisation. Cette définition de l'industrie dans le sens large correspond au secteur secondaire dans la classification ternaire des activités économiques, mais également au sens de la comptabilité nationale, de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun. L'industrie dans son sens étroit ne couvre que les activités manufacturières ou de transformations.

Au Cameroun, il n'existe pas encore une définition officielle présidant à la typologie des entreprises. Chaque Service Public propose pour les besoins de ses propres travaux, une désagrégation des entreprises suivant les tranches de tailles jugées pertinentes.

La classification des entreprises par taille se fonde sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. Au regard de cette loi :

- une Très Petite Entreprise (TPE) est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- une Petite Entreprise (PE) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 et, ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- une Moyenne Entreprise (ME) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 et, ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA ;
- une Grande Entreprise (GE) est une entreprise dont l'effectif des employés est supérieur à 100 et dont le chiffre d'affaires est de plus de 3 milliards de FCFA.

Il est important de relever que les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) effectué en 2009 par l'INS, de même que les données obtenues auprès des services déconcentrés du MINPMESA/Ouest présentés dans cette section, sont basés sur la loi N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises. Cette loi qui a été modifiée et complétée par la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 prescrivait la classification qui suit :

- TPE, Très Petite Entreprise :
  - Emploi < 5 personnes
  - Chiffre d'Affaires<= 15 Millions de F CFA

- PE, Petite Entreprise :
  - 6<= Emploi < 20 personnes
  - 15<=Chiffre d'Affaires< 100 Millions de F CFA
- ME, Moyenne Entreprise :
  - 21<= Emploi < 100 personnes
  - 100<=Chiffre d'Affaires< 1 Milliards de F CFA
- GE, Grande Entreprise :
  - Emploi >100 personnes
  - Chiffre d'Affaires>1 Milliards de F CFA

### 7.2.2.2. Etat des lieux du secteur industriel de la Région de l'Ouest

#### 7.2.2.2.1. Répartition des entreprises et établissements de la Région par secteur d'activité

La Région de l'Ouest comporte 1 630 entreprises et établissement appartenant au secteur secondaire, soit 16,4% des 9 942 entreprises et établissements recensés au total dans la Région en 2015 ; et qui sont réparties par secteur d'activités dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7.36 :** Répartition des entreprises et établissement de la Région de l'Ouest par secteur d'activités.

| Période | Secteur primaire[52] | Secteur secondaire[53] | Secteur tertiaire[54] | Total |
|---|---|---|---|---|
| Au 31 Dec 2014 | 60 | 1 597 | 7 938 | 9 595 |
| Au 31 Dec 2015 | 76 | 1 630 | 8 236 | 9 942 |

Source : MINEPAT/RADEC Ouest ,2016

#### 7.2.2.2.2. Typologie des entreprises industrielles par grands segments

En 2015 dans la Région de l'Ouest, les entreprises et établissements du secteur secondaire sont majoritairement des TPE, avec 90,06 % de l'effectif total ; et seulement 6,93 % pour les PE et 3 % pour les ME. Les PE et les TPE regroupent 97,53 % des entreprises du secteur secondaire dans la Région. Il faut relever que d'après le RGE (2009), la Région de l'Ouest enregistrait seulement 11 GE, soit seulement 0,84 % des entreprises du secteur secondaire. Ces statistiques mettent ainsi en exergue la fragilité et le caractère informel de ce secteur. En effet, la forte présence des TPE ne facilite pas la dynamisation économique, dans la mesure où les entreprises de ce segment exercent pour la plupart dans l'informel.

**Tableau 7.37 :** Type d'entreprises par grands segments en 2009 et 2015.

| ANNEE | TPE | PE | ME | GE | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| 2009 | 1 184 | 82 | 32 | 11 | 1 309 |
| 2015 | 1468 | 113 | 49 | / | 1630 |

Source : INS/RGE 2009 et MINEPAT/RADEC Ouest, 2016

52 **Secteur primaire :** secteur d'activité qui prend en compte l'extraction des matières premières et la production agricole
53 **Secteur secondaire :** secteur d'activité qui prend en compte les industries qui transforment les matières premières en produits finis ou semi-finis
54 **Secteur tertiaire :** secteur d'activité qui ne traite entre autres que les industries faisant dans les services, aide et besoins

Les PME du secteur secondaire sont inégalement réparties sur le territoire de la Région de l'Ouest, le plus grand nombre étant enregistré dans le Département de la MIFI, capitale régionale et siège des institutions avec 464 entreprises et établissements, soit 28,47 % ; suivi des Départements de la Menoua (23,19 %) et du Noun (15,28 %).

**Tableau 7.38 :** Répartition par Département des entreprises et établissements du secteur secondaire selon les grands segments en 2015.

| Départements | TPE | PE | ME | Total | % par Département |
|---|---|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 184 | 12 | 6 | 202 | 12,39 |
| HAUT-NKAM | 133 | 13 | 5 | 151 | 9,26 |
| HAUT-PLATEAUX | 29 | 0 | 0 | 29 | 1,78 |
| KOUNG-KHI | 37 | 7 | 1 | 45 | 2,76 |
| MENOUA | 358 | 15 | 5 | 378 | 23,19 |
| MIFI | 397 | 43 | 24 | 464 | 28,47 |
| NDE | 105 | 4 | 3 | 112 | 6,87 |
| NOUN | 225 | 19 | 5 | 249 | 15,28 |
| **Total** | **1468** | **113** | **49** | **1630** | **100** |

Source : DR MINPMEESA/ Ouest

### 7.2.2.2.3. Classification des entreprises et établissement industriels par sous-secteur et par branche d'activités

Selon les résultats du RGE (2009), les entreprises et établissements du secteur secondaire de la Région de l'Ouest sont majoritairement des industries manufacturières, regroupant 91,77 % des 1 337 entreprises et établissements que totalise la Région. L'industrie extractive ne rassemble que 0,07 %, l'électricité, gaz et eau 0,6 %, la construction 1,94 % et l'industrie alimentaire 5,61 %.

**Tableau 7.39 :** Répartition des entreprises et établissement du secteur secondaire par branche d'activités dans la Région.

| Branches d'activité | Extraction | Industries alimentaires | Autres industries manufacturières | Electricité Gaz, eau | Construction | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ouest | 1 | 75 | 1227 | 8 | 26 | 1337 |

Sources : INS/RGE 2009

Le secteur secondaire dans la Région est représenté principalement par les branches d'activités que sont : les boulangeries, les usines de transformation du cacao et de décorticage du café, les menuiseries, les savonneries/huileries, les provenderies, la brasserie, la plasturgie. Avec un total de 160 établissements, l'industrie du bois est prépondérante, suite à une forte demande en bois pour les constructions de logement, la fabrication des meubles et le bois de chauffe. Les industries agroalimentaires s'articulent principalement autour des boulangeries qui enregistrent 74 établissements en 2018, des provenderies (44), des savonneries cosmétiques et oléagineux (11). Les agro-industries quant à elles sont représentées majoritairement par les usines de décorticage de café (51). Le tableau présentant la répartition des principales branches d'activités économiques du secteur secondaire par Département est consigné en annexe 13.

Le Département de la MIFI totalise le plus grand nombre d'entreprises et d'établissements appartenant au secteur secondaire (464), avec une concentration de menuiseries (75),

provenderies (39), savonneries cosmétiques et oléagineux (11). Les usines de décorticage de café sont plus rependues dans les Départements du Haut-Nkam (16), Noun (14) et Menoua (13). Les Haut-Plateaux avec seulement 08 entreprises (3 boulangeries et 5 menuiseries), est le Département qui possède l'effectif le plus faible en entreprises du secteur secondaire.

Le tissu industriel de la Région de l'Ouest est très peu développé. Le potentiel agricole et animal qui pourrait constituer des matières premières pour l'industrie agroalimentaire reste très peu valorisé par une transformation industrielle. Les matières premières végétales et animales produites dans la Région de l'Ouest restent majoritairement destinées au marché de consommation locale et sous régional à l'état brut. La production des matières premières fait également face à de nombreuses difficultés, dans le secteur agricole, il s'agit par exemple des pertes après les récoltes dues au manque d'équipements de conditionnement, de stockage, de séchage ou de transformation sur l'ensemble des chaînes agricoles. Plusieurs autres difficultés entravent le développement du secteur industriel à l'Ouest, il s'agit des tracasseries fiscales, du déficit énergétique, d'insuffisance de financement présence importante du secteur informel.

Il faut relever que la ville de Bafoussam compte deux zones industrielles : Banengo et Koptchou, d'une superficie totale de 94 ha créée par la MAGZI. Gérées à partir de l'Agence de Douala, la MAGZI offre des sites entièrement aménagés dans la zone de Koptchou actuellement occupée par une seule entreprise et des sites partiellement aménagés dans la zone de Banengo.

### 7.2.2.3. Artisanat dans la Région

Selon les termes de l'article 2 de la loi N° 2007/004 du 03 juillet 2007, l'artisanat regroupe l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation, de prestation de services essentiellement manuelles et exercées à titre principal soit directement ou sous la direction d'un artisan, soit dans le cadre d'une entreprise. Il se subdivise en trois secteurs que sont :

- **l'artisanat de production :** basé sur la fabrication de biens d'usage courant, mais sans un recours à la standardisation industrielle, par l'utilisation, exclusive ou dominante du façonnage manuel. L'on peut citer entres autres métiers de ce secteur, la confection textile, la maroquinerie, le menuiserie-bois, la ferronnerie, la vannerie, la poterie, la transformation de produits alimentaires ;
- **l'artisanat d'art :** désigne les métiers qui débouchent sur la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une valeur esthétique et culturelle, et révélant une bonne utilisation des ressources naturelles ainsi qu'un raffinement dans la présentation des formes et de l'expression de la beauté. Dans cet ensemble sont contenus les métiers tels que la sculpture, la peinture, la bijouterie-joaillerie ;
- **l'artisanat de service :** prend en compte la distribution à petite échelle de biens de nécessité courante, ainsi que la fourniture des petits services nécessaires à la vie ordinaire. Dans cette catégorie, se retrouvent : la coiffure / esthétique, la cordonnerie, la mécanique-auto, l'électricité, le froid et climatisation, les métiers du bâtiment, le transport terrestre, la petite hôtellerie-restauration, la bureautique, la photographie, la tontine.

En 2017 on dénombre au total 295 entreprises artisanales réparties dans l'ensemble de la Région, avec une forte concentration dans les Départements du Ndé, du Haut-Nkam et de la Menoua (tableau suivant). L'artisanat de production regroupe 4 374 artisans dans la Région, avec 2 464 (soit 56,3 %) installés dans le Département du Noun.

En ce qui concerne l'artisanat d'art, la Région de l'Ouest est l'un des principaux réservoirs au Cameroun. On y retrouve principalement les objets sculptés (masques, tabourets, fauteuil), les objets tissés et perlés (tabourets, canne), les objets brodés (nappes, sous plats), les objets teintés (tissus, draps, Nappes). La fabrication de ces objets d'arts est spécifique à des villes notamment :

- Baham : tissage Ndop bleu- perlage- bambou ;
- Dschang : Bambou- sculpture du bois- perlage ;
- Babadjou : tissage Ndop rouge-Bambou ;
- Foumban : fonderie- forge acier- sculpture sur bois-sculpture bronze-poterie –tissage Ndop ;
- Malentouen : poterie-sculpture sur bois ;
- Massagam : sculpture sur bois ;
- Batoufam : sculpture sur bois ;
- Bandjoun : Bambou ;
- Batcham : sculpture sur bois ;
- Fokamezo : poterie.

Les centres artisanaux de la Région sont localisés à Foumban dans le Noun, Bandjoun dans le Koung Khi, et Bangangté dans le Ndé. Il faut relever que dans la ville de Bafoussam, le projet de construction d'un village artisanal n'est pas arrivé à son terme, l'infrastructure n'a pas été achevée et se retrouve à ce jour à l'abandon.

**Tableau 7.40 :** Effectif des entreprises artisanales et des artisans dans la Région (2017).

| Département | Entreprises artisanales | Artisanat d'art | Artisanat de production | Artisanat de service |
|---|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 12 | 245 | 28 | 4 |
| HAUT-NKAM | 89 | 265 | 666 | 176 |
| HAUT-PLATEAUX | 5 | 165 | 103 | 127 |
| KOUNG-KHI | 24 | 901 | 337 | 301 |
| MENOUA | 60 | 305 | 574 | 120 |
| MIFI | 11 | 110 | 76 | 51 |
| NDE | 90 | 285 | 126 | 200 |
| NOUN | 4 | 958 | 2464 | 1423 |
| **Total** | **295** | **3234** | **4374** | **2402** |

Source : DR-MINPMEESA/Ouest

La difficulté majeure rencontrée par toutes les entreprises artisanales et les artisans est l'insuffisance des moyens financiers. Les artisans, premiers acteurs de l'activité relèvent les difficultés s'articulant autour de la rareté et d'insuffisance des matières premières, du matériel de travail rudimentaire, la difficulté d'écoulement des produits, le manque d'apprentis et les tracasseries fiscales. L'insuffisance des moyens financiers au niveau de l'administration en charge des PMEESA limite l'encadrement et le suivi des activités des artisans sur le terrain. Economie sociale

D'après l'article 25 du Décret n° 2005/090 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, le Département de l'économie social est chargé de la promotion et du développement des associations à but non lucratif relevant de l'économie sociale et de l'artisanat. Il s'occupe principalement des structures se présentant sous la forme de GIC, Union de GIC ou de Coopératives et association. Le tableau ci-après récapitule le nombre de coopératives, GIC, associations, mutuelles, etc., relevant de l'économie sociale et de l'artisanat enregistrés dans la Région de l'Ouest pour les années 2014 et 2015.

**Tableau 7.41 :** Nombre de structures d'économie sociale dans la Région de l'Ouest.

| Structures | Années 2014 | Années 2015 |
|---|---|---|
| GIC | 13197 | 13197 |
| Coopératives | 287 | 287 |
| Union de GIC/ union des Coopératives | 540 | 540 |
| Confédérations | 53 | 53 |
| Associations | 63 | 95 |
| Mutuelle | 2 | 3 |
| Fondations | 1 | 5 |
| Fédération | 1 | 0 |
| ONG | 0 | 0 |
| **Total** | **14144** | **14180** |

Source : MINEPAT/ RADEC ,2016

Ces associations exercent pour la plupart dans les domaines de l'agriculture et l'élevage. Ces différentes structures à travers les points focaux reçoivent entre autres des appuis techniques et financiers. Au courant de l'année 2017, 17 projets ont reçus des appuis et encadrements de leurs activités.

### 7.2.2.3.1. ANALYSE FFOM

**Tableau 7.42 :** Analyse des FFOM du secteur secondaire.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Diversité et disponibilité des produits agricoles, d'élevage, pêche et artisanat (matières premières pour la mise en place des industries de transformation) ;<br>• Présence de CFCE (Centre de formalité de Création des Entreprises) qui facilite la création des PME ;<br>• Multiplicité des secteurs d'activités ;<br>• Dynamisme des acteurs ;<br>• Existence d'un marché ;<br>• Présence d'une main d'œuvre pas cher ;<br>• Octroie des appuis non remboursables aux promoteurs de certaines PME ;<br>• Bonne organisation sociale des GICs/ Coopératives/associations ;<br>• Accompagnement/encadrement apporté à certaines organisations (appui et suivi de certains projets). | • Faible taux de transformation de la production locale ;<br>• Prédominance des TPE dans le secteur secondaire ;<br>• Déficit énergétique ;<br>• Enclavement des bassins de production agricole et des sites miniers ;<br>• Pertes après récoltes des produits agricoles dues au manque d'équipements de conditionnement ;<br>• Difficultés d'accès aux financements ;<br>• Importation des certaines matières premières ;<br>• Des coûts de production élevés en raison des prix des matières premières ;<br>• Faiblesse dans l'identification des PME et le processus d'octroie des appuis ;<br>• Insuffisance d'appui conseil au PME ;<br>• Secteur TPE pas structuré ;<br>• Faible organisation des différents secteurs d'activité ;<br>• Manque de synergie entre les artisans ;<br>• Non formalisation de certains PME et artisans/ développement du secteur informel ;<br>• Difficultés d'accès aux marchés extérieurs. |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| • Existence d'une plateforme des acteurs du développement ;<br>• Existence d'un village artisanal spécialisé dans la formation, la fabrication et la vente des objets et d'arts ;<br>• Organisation des foires d'exposition et des salons pour faire valoir les différents produits artisanaux ;<br>• Vente des objets d'art en ligne ;<br>• Organisation de la CAN. | • Exode rurale ;<br>• Informalité du secteur ;<br>• Trafic illicite des objets d'arts ;<br>• Fortes pressions fiscales ;<br>• Faible taux des entreprises en zone franche d'industrialisation ;<br>• Baisse de la transmission du savoir-faire artisanal. |

Source : Rainbow/GAFA, 2019

## 7.2.3. Secteur tertiaire

### 7.2.3.1. Commerce, marchés et échanges

#### 7.2.3.1.1. Commerce, approche globale et institutionnelle

Dans son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), l'Etat du Cameroun considère que la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux doit être au service d'une croissance durable et créatrice d'emploi. L'Etat du Cameroun considère le commerce comme un important pôle économique sur lequel il doit s'appuyer pour sa relance économique.

##### 7.2.3.1.1.1. Stratégie de développement en cours du secteur du commerce

Le Cameroun s'inscrit dans la perspective d'être émergent à l'horizon 2035 avec notamment le renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, l'accroissement de la production et des exportations.

Au niveau central : le Ministère chargé du commerce (MINCOMMERCE) a la charge de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique commerciale. Il travaille en concertation avec les autres ministères, dont ceux de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'économie et des PME.

Au niveau déconcentré : le Ministère du commerce à travers ses délégations régionales et départementales, ainsi que ses brigades d'Arrondissement des contrôles et de la répression des fraudes a deux missions principales :

- veiller à la promotion, la distribution et au suivi de l'activité commerciale. S'agissant de la promotion, il a pour mission de (i) suivre le déroulement de l'activité commerciale en s'intéressant au circuit de production et la maîtrise des biens et services ; (ii) contrôler les structures qui relèvent de l'activité commerciale à savoir les poids, mesures, normes, qualité et prix ; (iii) faire la promotion du commerce (produits locaux et importés, ainsi que les services) ; et (iv) s'assurer que les produits importés sont mis sur le marché Camerounais à un prix promotionnel, et généralement en dessous des prix pratiqués localement. S'agissant de la distribution et du suivi, il doit (i) veiller à l'approvisionnement des marchés ; (ii) s'assurer que les produits circulent normalement sans entrave (pénurie artificielle). Ceci est rendu possible par la connaissance en amont de tous les acteurs du circuit des producteurs locaux (importateurs, grossistes et détaillants) ;

- veiller au respect des applications des textes et règlements qui régissent le secteur du Commerce.

Au niveau des communes : Avec le transfert progressif des compétences aux collectivités décentralisées, les communes deviennent le levier majeur d'impulsion du commerce à la base. Les actions courantes sont inscrites dans le cadre des Plans Communaux de Développement (PCD). Il s'agit par exemple de la mise en place des infrastructures commerciales/marchants, de l'organisation et la gestion des marchés périodiques et permanents.

#### 7.2.3.1.1.2. Acteurs du développement commercial au Cameroun

Outre le MINCOMMERCE, sont actives les institutions suivantes :

- la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA);
- la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts (CAPEF);
- le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Les Centres de gestion agréés, qui fournissent une assistance aux PME dans la gestion de leur fiscalité et de leur comptabilité, sous la houlette de la CCIMA;
- le Cameroon Business Forum;
- l'Office national du café et du cacao (ONCC);
- le Syndicat des industriels du Cameroun;
- le Comité interprofessionnel du café et du cacao;
- la Fédération nationale des petites et moyennes entreprises (PME);
- le Comité de facilitation des opérations du commerce extérieur (Comité FAL);
- le Syndicat des commerçants importateurs-exportateurs;
- le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC);
- le Groupement des exportateurs (GEX);
- le Comité de facilitation du transport maritime international;
- l'Agence des normes et de la qualité (ANOR);
- l'Agence de promotion des investissements;
- la Commission nationale de la Concurrence (CNC);
- le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA);
- les guichets uniques de facilitation des formalités de création des entreprises (GUFCE), dont six sont opérationnels; et
- le Guichet unique des opérations du commerce extérieur (GUCE).

#### 7.2.3.1.2. Activités commerciales dans la Région de l'Ouest

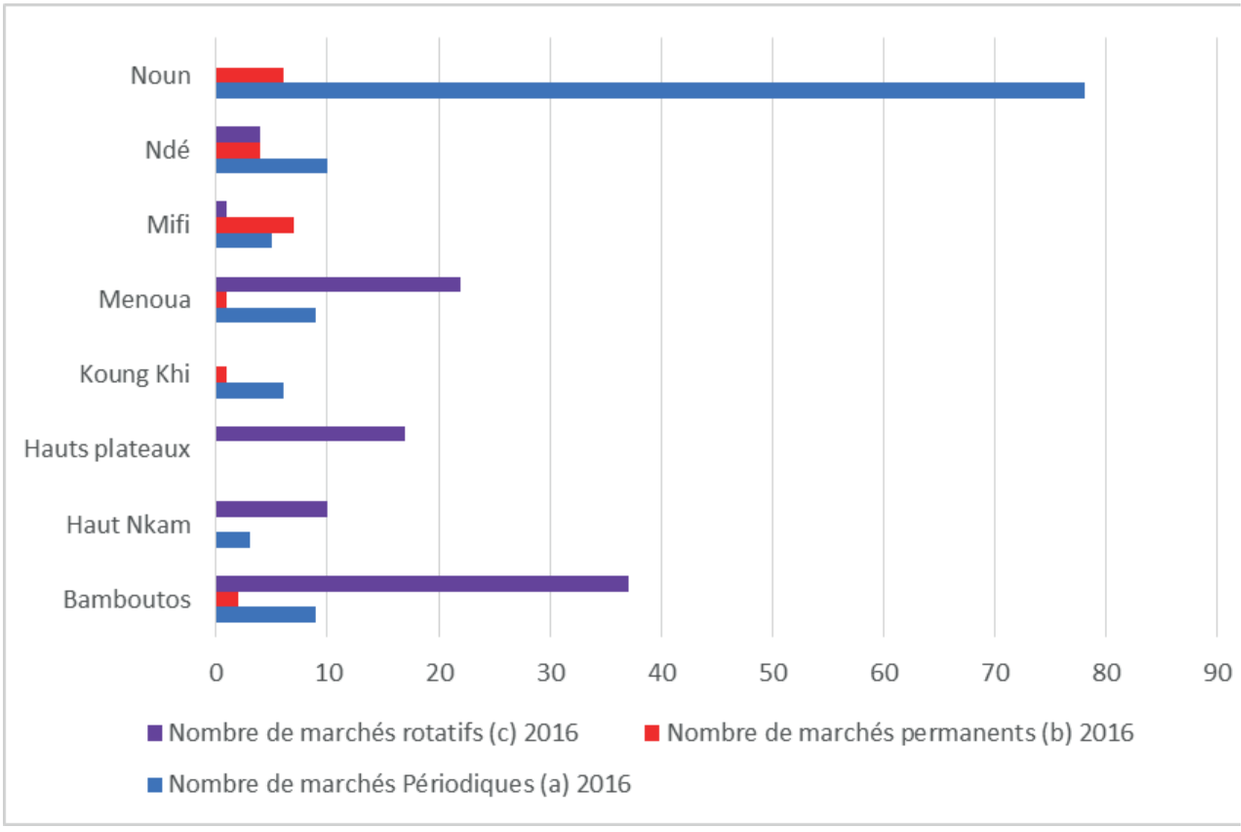
Forts de leur aptitude à se regrouper et à entreprendre courageusement, les habitants de la Région de l'Ouest conservent une solide réputation de commerçants. Depuis la nuit des temps, le commerce est considéré dans toute la Région de l'Ouest comme une religion, pratiquée par des personnes sans distinction de sexe et d'âge. Cette solide réputation a été transmise de génération en génération et fait de la Région de l'Ouest un carrefour d'échange, et des peuples des Grassfields, de véritables acteurs et animateurs du commerce autant régional, national qu'international, capables d'aider le Cameroun à atteindre son objectif tel qu'édicté dans le DSCE.

##### 7.2.3.1.2.1. Offre des structures de commerce dans la Région

La Région de l'Ouest est constituée d'une mosaïque de structures commerciales qui sont reparties sur toute l'étendue de son territoire. On trouve dans chaque ville, village ou quartier, un marché

à fonctionnement permanant[55], périodique[56] ou rotatif[57]. En 2016, on dénombre dans l'ensemble de la Région 232 marchés dont 120 périodiques, 21 permanents et 91 rotatifs. La figure suivante présente par Département la répartition des différents marchés.

**Figure 7.12 :** Répartition des marchés par Département dans la Région de l'Ouest en 2016.




Source : DR/MINCOMMERCE, 2017

Les Départements du Noun et des Bamboutos comptabilisent les plus grands nombres de marché (84 et 48 respectivement), mais paradoxalement sont les Départements les plus pauvres en infrastructures marchandes (5,9% et 6,25% de marchés construits). Le Département du Koung-Khi a le plus petit nombre de marchés (07). La proximité avec le Département de la Mifi (séparé d'une distance de 5 km) et la très forte pression foncière enregistrée dans ce territoire pourraient être des facteurs de ralentissement du développement des marchés.

Bien que suffisamment représenté dans tous les Départements de la Région de l'Ouest, les marchés ne sont pas toujours installés selon les normes régissant le code et les statuts du commerce au Cameroun. Seulement 47 marchés sont construits dans la Région de l'Ouest et répartis comme suit : 12 dans le Ndé, 05 dans le Noun, 03 dans les Bamboutos, 12 dans la Menoua, 04 dans les hauts plateaux, 01 dans le Koung-Nki, 02 dans le Haut-Nkam et 08 dans la Mifi. Un très grand nombre de marchés

55 **Marché permanent :** C'est un marché qui se tient tous les jours de l'année. Généralement, ce sont des marchés urbains ou l'offre et la demande sont en permanence.

56 **Marché périodique :** C'est un marché qui se tient à une période donnée, et en fonction de la disponibilité des biens à échanger. Il peut être hebdomadaire, mensuelle, ou en fonction des récoltes (Maïs, arachides, pommes de terre, Café, etc.) Généralement, ce sont des marchés des zones enclavées

57 **Marché rotatif :** C'est un marché cyclique hebdomadaire, à la seule différence qu'il se tient sous huitaine, c'est-à-dire au Jour+1 du marché précédent.

se tient à l'air libre (92), et d'autres sont construits en matériaux provisoires (81). Cet état de fait ne permet pas aux commerçants de stoker les marchandises, encore moins d'être à l'abri des intempéries. La conséquence immédiate étant la détérioration des marchandises, le vol, la liquidation des marchandises, etc. D'autre part, tous les marchés de la Région brillent par leur manque d'organisation, et l'occupation anarchique de l'espace. En effet, les marchés ne sont pas organisés par secteurs d'activités, c'est ainsi que de part et d'autre on trouve des débits de boisson aux côtés des vendeurs de friperies, des boucheries aux côtés des quincailleries, des appareils électroménagers aux côtés des produits vivriers et maraichers, ce qui rend difficile le repérage des zones de commercialisation des produits de manière spécifique. On signale aussi pour le décrier la présence en certains lieux des commerçants qui se fraient un espace pour la commercialisation de leurs produits, obstruant les entrées et sorties des marchés et parfois les routes principales. C'est le cas du marché central de Bafoussam, du marché de Foumban, Bafang et Mbouda. Cette mauvaise organisation est à l'origine de l'insécurité qui prévaut dans ces marchés, et qui a récemment occasionné un incendie au marché central de Bafoussam, avec un bilan matériel important.

Le plus grand marché permanent de la Région de l'Ouest est le marché central de Bafoussam. La diversité des produits qu'il offre, son architecture ainsi que les recettes générées sont significatives. Il est situé au cœur de la ville de Bafoussam, et reçoit au quotidien des populations venues des autres Départements de la Région de l'Ouest et même d'autres Régions pour se ravitailler en divers produits : friperies, appareils électroménagers, produits de quincaillerie, produits vivriers et maraîchers, produits de la pharmacopée traditionnelle, etc.

#### 7.2.3.1.2.2. Spécificité des marchés de la Région de l'Ouest par Département

**a) Département des Bamboutos**

Le marché de Mbouda est réputé pour sa richesse en produits vivriers tels que l'avocat, la tomate, les pommes de terre, etc. Les produits sont achetés par les démarcheurs dans les bassins agricoles (Zindong et Babadjou pour le cas spécifique des pommes de terre, plantations agricoles et jardins de case de Bamougong, Batcham et Bamenyam pour ce qui est des avocats). A cause du mauvais état de la route qui ne facilite pas l'acheminement des produits vers les cibles finales que sont les consommateurs, les démarcheurs stockent les marchandises pour ensuite les livrer chez les détaillants qui se chargent de les acheminer au marché de Mbouda à l'aide des moyens de transport local. Le marché de Mbouda devient à cet effet le point de chute de tous ces détaillants qui livrent leurs marchandises aux grossistes, habituellement titulaires des camions pour le transport immédiat, la marchandise étant périssable. Avec l'ouverture de l'usine d'extraction de l'huile d'avocat à Mbouda, on craint un déséquilibre entre l'offre et la demande si des mesures ne sont pas prises au préalable pour booster la production.

Au-delà de ces marchés, on dénombre de très grands espaces d'échange sur l'axe Bafoussam-Mbouda, plus précisément au marché dit plantain (Bafounda), qui se démarque par la quantité de banane-plantain qui y est produite et commercialisée. De nombreux commerçants se ravitaillent en ces lieux pour des directions diverses. Le marché Toumaka-Babadjou est lui aussi situé sur l'axe routier Mbouda-Bamenda, avec sa particularité qui est la commercialisation du vin de raphia communément appelé « matango ». Les principaux lieux permanents de vente du vin de raphia sont identifiables dans le village Babadjou (Arrondissement éponyme). Ceux-ci se trouvent le long du grand axe routier bitumé où convergent quotidiennement environ 75 % des agents de la filière et auxquels sont reliés de nombreux marchés de quartiers et de points de collecte. Les marchés les plus réputés pour cette activité commerciale sont : Le marché de Ndoji (Bamedji), le marché de Toumaka (abrite des agences de voyages à partir desquelles sont approvisionnées certaines grandes villes), les marchés de Kombou, de Bachua et du poste de péage de Matazem, et le marché de Djinso à cause de sa proximité avec celui de Toumaka.

Dans la zone de Galim, il existe des marchés fréquentés pour les approvisionnements et/ou écoulements des produits agropastoraux ou manufacturés. Ce sont des marchés périodiques qu'on trouve à GALIM-Centre urbain, BAMENYAM, BAGAM, BATI, et BAMENDJING. D'autres marchés périodiques d'importance non négligeable sont matérialisés par la construction des hangars de marché à KIENEGHANG et MENFOUN. Dans le Département des Bamboutos, les structures de stockage sont très rares. Pour tout l'Arrondissement de GALIM, deux (02) magasins communautaires de stockage ont été construits à KIENEGHANG avec l'appui de BINUM (ONG dont le siège est à Bafoussam), et à BAMENDJING avec l'appui du comité de développement de BAMENDJING et de CONGEH (Coalition des ONG du Cameroun œuvrant dans le domaine des établissements humains). Ces magasins servent au stockage des marchandises.

**b) Département de la MIFI**

Grâce à sa position centrale dans la Région de l'Ouest, la Mifi est un grand centre d'exportation des œufs en direction d'autres villes du Cameroun et à l'extérieur du pays (Yemen, Tchad, Soudan, et Guinée équatoriale). La multitude des provenderies installées dans la Mifi fait de ce Département un grand centre d'approvisionnement des produits issus de l'élevage intensif et extensif de la volaille et des porcs sur pied, ce qui fait du marché CASABLANCA, le plus grand marché de volailles de la Région de l'Ouest. Par ailleurs, la Mifi est un centre de distribution et de commercialisation des savons de ménage. La présence des savonneries telles que SOC, SCS, CCO témoigne du climat des affaires qui y règne. En dehors de la commercialisation sur le territoire national, ce sont ces sociétés qui ravitaillent les marchés du Tchad et de la RCA.

La présence des Brasseries du Cameroun qui embouteillent les boissons hygiéniques dans la Région de l'Ouest permet de desservir la Région du Nord-Ouest et une partie de l'Adamaoua (Jusqu'à Tibati) en passant par la route Foumban-Magba-Bankim-Tibati. Il en est de même de la présence de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) dans la Mifi qui ravitaille en produits pétroliers et gaz, les localités du Nord-Ouest et de l'Adamaoua.

**c) Département de la Menoua**

La richesse de ses bassins agricoles (notamment dans les localités de Bafou et Baleveng) donne à ce Département la possibilité de s'ériger en grand producteur agricoles. Les pommes de terre de Bafou pastorale, les choux de Baleveng, les carottes et haricots verts de Balessing sont commercialisés dans le Cameroun et transportés dans les pays tels que le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA, etc. Une agropole de pommes de terre est localisée dans l'Arrondissement de Nkong-Ni et couvre toute la zone de la Menoua.

Malgré la baisse des coûts du café, dans la zone de Santchou on trouve encore un important pôle de commercialisation du café qui est vendu à l'UCCAO, et reste très prisé sur le marché mondial. Cette zone est aussi riche en produits vivriers et maraîchers. On y trouve des ignames, des patates, des ananas, du manioc, l'huile de palmiste qui sont vendus en grandes quantités et transportés vers Melong en direction du Littoral. On retrouve tous ces produits généralement le long de l'axe routier Dschang-Santchou-Melong.

A Baleveng, la vente des chiens fait intervenir beaucoup de commerçants venant d'autres localités de la Région. Ici, les chiens sont commercialisés sur pied ou tués, préparés et mangés par les personnes qui en raffolent.

A Dschang, le marché artisanal est très développé avec la vente des produits artisanaux qui sont une spécificité des aveugles et malvoyants de la mission catholique Sacré-Cœur de la ville de Dschang d'une part, et les artisans d'autre part. Ces produits artisanaux ont d'ailleurs donné une architecture au marché centrale de Dschang grâce a ses toitures en paille qui rappelle l'identité culturelle de la ville, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Un grand marché frontalier avec

le Sud-Ouest est situé à Brenka dans la Menoua, il y est commercialisé non seulement des produits agricoles, mais aussi des produits manufacturés, des produits de pêche (poissons, crevettes, etc.) sortis de la rivière Menouet dans l'Arrondissement de Fongo-Tongo.

**d) Département du Noun**

Le Département du Noun est riche en divers produits commercialisables. Le marché Guayandi de Koutaba est le plus grand marché de bétail de la Région de l'Ouest. On y commercialise des animaux sur pied pour le ravitaillement des grandes villes du Cameroun. Dans le marché de Foumbot qui est un marché périodique, les fruits et légumes (tomates, carottes, haricots verts et choux) abondent. Ces produits sont transportés en quantité importante pour d'autres localités nationales et internationales. Dans le sultanat de Foumban et en dehors, une exposition-vente des produits artisanaux est pratiquée. Ces produits d'une grande importance et d'une spécificité locale sont très prisés par les occidentaux. Enfin, les poissons sont vendus sous plusieurs formes (Frais et fumés) sur le marché local du Noun, grâce à la richesse de la Mapé et du Noun en poissons (Carpes) et crevettes.

Le commerce dans le Département du Noun est caractérisé par un fort potentiel de marchés mixtes (84) sur lesquels se vendent des produits alimentaires, des produits manufacturés et des produits d'élevage ; un fort potentiel des consommateurs et du secteur informel. L'insuffisance des infrastructures et équipements marchands, ainsi que l'absence sur le marché central d'un réseau de grossistes constituent les principaux problèmes qui entravent le développement du secteur du commerce dans Département du Noun.

**e) Département du NDE**

Dans ce Département, les marchés des pastèques et des tomates sont fleurissants. Outre ces produits les prunes de saison sont aussi commercialisées pour des distances nationales et internationales (Gabon, RCA et Guinée Equatoriale). Le Cacao est aussi commercialisé dans le Département du NDE, spécialement dans la zone de Bassamba, à Bantoum et à Tonga, qui sont les grands pôles de commercialisation du cacao, et dans lesquels 3500 tonnes ont été produits par voie légale en 2017. Il en est de même du Café robusta.

Le long de l'axe Bangangté-Yaoundé, certains marchés prospèrent et font la fierté des voyageurs et des riverains. Ce sont les marchés pastèque de Bangangté, marché Tonga, marché Bantoum, qui commercialisent en grande quantité des pastèques, des plantains, du haricot verts, des carottes, etc. que les voyageurs emportent au cours de leurs périples.

**f) Département du Haut-Nkam**

Le commerce est prioritairement exercé par les femmes et s'effectue dans les marchés forains qui se tiennent tous les huit jours dans les différents villages du Département (Bakou, Banka, Bana, Bandja, etc.). Le commerce informel est développé, ce qui expliquerait les difficultés rencontrées par les services du Ministère du Commerce dans la collecte des informations statistiques. La commercialisation des produits de rente (café robusta et le Cacao) reste la principale source de revenus pour les hommes, tandis que les jeunes et les femmes s'intéressent aux cultures vivrières et maraîchères qui sont vendus hors et dans le Département.

Dans l'Arrondissement de KEKEM, le caféier robusta, le cacaoyer et le palmier à huile qui sont les principales cultures de rente sont associés à d'autres espèces telles que le colatier, le safoutier, le manguier, l'avocatier pour la commercialisation. De même, le palmier à huile occupe une place importante à KEKEM, qui est une zone propice à l'élaïculture. Les quantités d'huile de palme sont par conséquent importantes, et les grossistes et les détaillants viennent nombreux pour commercialiser et transporter l'huile de palme vers des grandes villes ou les prix sont revus au double voire au triple. Les cultures vivrières sont nombreuses ; on peut citer le maïs, la patate

douce, le macabo, le taro, la banane douce, la banane plantain, l'igname, l'arachide, le voandzou et le manioc, qui sont commercialisés dans le Département et dans toute la Région de l'Ouest.

**g) Département des Hauts plateaux**

Les populations des hauts plateaux entretiennent des rapports commerciaux d'une part, entre elles et d'autre part, avec les grandes métropoles que sont Douala, Yaoundé et Bafang, et pour lesquelles le Département a le privilège d'être le producteur/fournisseur d'une huile de palme très convoitée. Ce Département regorge en son sein plusieurs marchés hebdomadaires dont celui de Moumée qui se tient tous les vendredis, celui de Fomessa II tous les jeudis et celui de Banwa Centre tous les samedis.

La faible structuration des agriculteurs a introduit dans le circuit de commercialisation des principales cultures de rente (café et cacao), une catégorie de personnes qualifiées de coxeurs. Ceux-ci, contrôlent la commercialisation de la production, parfois au détriment des agriculteurs. Quant aux autres produits agricoles et leurs dérivés (bananier plantain, tubercules, maïs, tapioca, etc...), ils sont vendus aux « bayam selam » dans les marchés ci-dessus cités lorsque les conditions de transport par taxi-brousse sont favorables. En effet, le réseau routier dans le Département est non seulement faible, mais est jusqu'ici très mal entretenu. Ceci rend souvent l'accès à certaines zones de production (Bameleck, Fombélé, Fomessa II) impossible. Ce manque patent d'un réseau routier viable et le nombre limité de véhicules qui desservent les différents villages dans cette zone rendent les conditions de transport des vendeuses et de leurs marchandises assez précaires. Devant la nature périssable de ce type de biens, des pertes considérables sont enregistrées régulièrement.

L'approvisionnement en produits de première nécessité se fait auprès des commerçants venus des autres Arrondissements du Département du Haut-Nkam et du Moungo. Très peu de marchés de la localité sont construits, ce qui rend difficile les conditions de commercialisation des produits. Il est cependant important de relever que malgré la construction d'un hangar au marché de Banwa Centre, les commerçants préfèrent vendre leurs produits à même le sol. Ce phénomène est malheureusement rencontré dans plusieurs marchés de la Région de l'Ouest-Cameroun. Dès lors, l'exécutif communal nourrit l'espoir qu'un sort plus heureux soit réservé au grand marché de Moumée dont la construction est évaluée à 80 000 000 FCFA.

Au niveau des villages, on rencontre des petites échoppes plus ou moins aménagées et achalandées où l'on peut se ravitailler en produits de première nécessité. L'activité commerciale est dominée par les boissons gazeuses, notamment le « matango » et la bière de maïs ou « kan », boissons alcoolisées localement fabriquées qui font partie des mœurs des villageois et fortement commercialisé.

**h) Département du Koung-Nki**

Grâce à sa proximité avec le Département de la Mifi, le Koung-Nki est reconnu comme un excellent pôle de commercialisation des produits agricoles et maraîchers : Bananes-plantain, pommes de terre, choux, patates, haricots sont achetés au marché de Djebem par des grossistes pour des destinations lointaines à l'instar de Douala et Yaoundé. Le long de l'axe Bandjoun-Yaoundé, on compte un bon nombre de marchés à l'instar du marché Tobe qui a la réputation de fournir le porc à la braise aux voyageurs et qui compte quelques boutiques ouvertes en permanence, le marché de l'ancien péage de Bayangam qui est constitué de quelques hangars plus ou moins aménagés, et le marché de Bandrefam ou abondent des produits tels que les choux, ignames etc.

**7.2.3.1.2.3. Flux de commercialisation des produits dans la Région de l'Ouest**

La Région de l'Ouest constitue un grand centre d'échange de marchandises en provenance ou en partance des autres Régions du pays ou même à l'international. Elle dispose d'importants

bassins agricoles qui ravitaillent aussi bien le Cameroun qu'une partie de l'Afrique centrale. Par ailleurs, la Région fournit l'essentiel des produits avicoles du Cameroun voir de la sous-Région. Il faut également noté que plusieurs biens et services sont aussi importés des autres Régions ou de l'extérieur. Les différents flux qu'entretient la Région de l'Ouest avec les autres ou l'extérieur peuvent ainsi être classés en deux catégories à savoir les flux entrants et les flux sortants.

### A. Flux entrants

Les produits qui entrent dans la Région de l'Ouest sont multiples. Sans être exhaustif, on relève :

Les produits de provenderie : il s'agit des matières premières entrant dans la production de la provende, notamment le maïs, les coquilles et les tourteaux de coton. Les quantités de maïs produites localement étant insuffisantes, la Région de l'Ouest se trouve obligée d'en importer pour satisfaire aux besoins des nombreuses sollicitations. Les coquilles provenant des Départements de l'océan, la Sanaga maritime et le Mbam sont utilisées pour la production de provendes dans la Région. Il en est de même des tourteaux de coton en provenance du Nord Cameroun et qui permettent d'alimenter la quinzaine de provenderies localisée dans la Région.

Les produits de savonnerie : il s'agit de l'huile de palme rouge qui entre dans la fabrication des savons. L'installation de nombreuses savonneries (SOC, NOSA, SCS, etc.) dans la Région, ainsi que l'utilisation très prisée dans la cuisine locale et les rites traditionnels à l'instar de la dot ont augmenté de façon significative les besoins en huile de palme rouge dans la Région, malgré la forte production des Arrondissements de Kekem et Santchou. L'huile de palme rouge provenant de la Région du Littoral est additionnée à la production locale.

Les animaux sur pied : Ce sont les bœufs et autres animaux venant de l'Adamaoua et qui se retrouvent sur le marché local pour être vendus, afin d'augmenter la production locale qui vient en grande partie de l'Arrondissement de Koutaba dans le Noun et de Konbou dans l'Arrondissement de Babadjou.

Les produits de quincaillerie et électroménagers : Ils viennent de Douala sous la commande des grandes usines de la place (CIMENCAM, DANGOTE, FOKOU, QUIFEUROU, COGENI etc.), pour être commercialisés sur le marché régional de l'Ouest. Pour les produits électroménagers, ils viennent du Nigéria en passant par Eyumodjock-Mamfé-Bamenda-Bafoussam.

Les produits d'alimentation et vivriers : La Région du Nord-Ouest est un grand centre d'approvisionnement de la Région de l'Ouest en produits vivriers. Ce sont les pommes, choux, carottes et haricots verts de Santa, tomates et condiments verts de Jakiri. Il en est de même des oranges qui viennent du Nigéria en passant par le tronçon routier -Ekok – Eyumodjock – Mamfé – Bamenda – Bafoussam. Les arachides entrent dans la Région de l'Ouest en provenance de Garoua et Ngaoundéré. Les oignons viennent de l'Extrême Nord et du Tchad, soit par train (Yaoundé), soit par route suivant le tronçon Ngaoundéré-Tibati-Magba-Foumban pour être commercialisés dans la Région. Par ailleurs on note l'entrée sur le marché local des produits tels que le riz, le savon, le sel, les farines etc.

Les produits du textile : La Région de l'Ouest est un grand centre de réception et de déballage de la friperie en provenance du port de Douala. En effet, les grands commerçants généralement originaires de l'Arrondissement de Batié, dépouillent leurs ballots de friperies dans la Région de l'Ouest, principalement à Bafoussam. Les premiers choix sont vendus sur le marché local de l'Ouest et le reste est acheminé dans les grandes métropoles de Yaoundé et Douala.

Les produits pétroliers, gaziers et forestiers : Ces produits entrent dans la Région en provenance de la Région du Littoral pour les produits gaziers et forestiers ; du Centre et du Nord-Ouest pour les produits forestiers. Les produits pétroliers et gaziers sont stockés à la SCDP, d'où ils sont transportés pour des stations-services ou des centres de commercialisation agrées. Pour le bois et le charbon en provenance du Centre, ils ne sont pas en grande quantité mais contribuent aux côtés de certains produits forestiers non ligneux à la diversification de l'offre des produits en provenance des autres Régions et qui se retrouvent sur le marché de l'Ouest.

### B. Flux sortants

La Région de l'Ouest approvisionne le reste du pays, voire une partie de l'Afrique centrale avec des produits essentiellement agricoles. Le tableau suivant présente les principaux produits exportés de la Régions ainsi que leurs principales destinations.

**Tableau 7.43 :** Types, localités de provenance et destinations des marchandises de la Région de l'Ouest.

| Localités de provenance des marchandises | Types de marchandises | Destinations nationales | Destinations internationales |
|---|---|---|---|
| Foumbot | Vivres en provenance des bassins agricoles (Tomates, condiments, carottes, haricots verts ...) | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | Guinée équatoriale, Gabon, Congo, RCA |
| Mbouda | Vivres en provenance des bassins agricoles (avocats, Maïs, haricots, Tomates, condiments, carottes, ...) | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | Guinée équatoriale, Gabon, Congo, RCA |
| Bafou | Vivres en provenance des bassins agricoles (Choux, pommes de terre, Maïs, haricots, condiments, carottes, ...) | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | Guinée équatoriale, Gabon, Congo, RCA |
| Bangangté | Vivres en provenance des bassins agricoles (Pastèques, haricots verts Tomates, condiments, carottes, ...) | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | Guinée équatoriale, Gabon, Congo, RCA |
| | Vivres en provenance des bassins agricoles (Banane-Plantain, Maïs, haricots, Tomates, condiments, carottes, ...) | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | Guinée équatoriale, Gabon, Congo, RCA |
| Bafoussam | Produits pétroliers | Toute la Région de l'Ouest, Nord-Ouest et l'Adamaoua | / |
| | Produits brassicoles | Toute la Région de l'Ouest, le Nord-Ouest et une partie de l'Adamaoua (Jusqu'à Tibati) | |
| | Produits de l'élevage (œufs, Provendes, etc.) | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, Toute la Région de l'Ouest) | Yemen, Tchad, Soudan, et Guinée équatoriale |
| | Produits de savonnerie | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, Toute la Région de l'Ouest) | Tchad, RCA, Gabon, Soudan |
| Foumban | Produits artisanaux | Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | Nigéria, Gabon, Congo, RCA |
| Bafang | café robusta et Cacao | | Belgique, Portugal, France |
| | Huile de palme | Toute la Région de l'Ouest Grandes métropoles du Cameroun (Douala, Yaoundé, ...) | |

Source : DR/MINCOMMERCE, 2017

**Photo 7 6 :** Vue du marché des vivres de Mbouda (avec abondance d'avocats et canne à sucre) et du Marché de Foumbot (abondance de tomates)



Souce : Rainbow/GEFA, 2018

#### 7.2.3.1.2.4. Acteurs, circuits de distribution et de commercialisation des produits dans la Région de l'Ouest

A. Principaux acteurs de la commercialisation des produits vivriers et maraichers à l'Ouest

Les acteurs des différentes étapes de commercialisation des produits vivriers dans la Région regroupent les producteurs ruraux, les intermédiaires commerciaux, les commerçants et les consommateurs finals. Ces groupes d'acteurs sont loin d'être homogènes au regard des rôles et tâches respectifs.

- **les producteurs :** Ce sont les acteurs essentiels de la chaîne de commercialisation des produits viviers et maraichers. Ils se recrutent parmi les jeunes sortis du système éducatif, les anciens caféiculteurs, les retraités ; bref les ruraux et les néo-ruraux ;
- **les intermédiaires commerciaux :** Généralement, ils servent de liaison entre les producteurs éloignés et d'autres acteurs de la filière. Ils achètent des produits vivriers qu'ils transportent à l'aide de leurs engins et livrent en gros aux acheteurs des marchés périodiques, aux commerçants ou à une clientèle garantie de la ville ;
- **les commerçantes ou « buy and sellam » :** Ce sont généralement des femmes. En tant qu'actrices stratégiques du système, elles se subdivisent en deux sous-groupes : premièrement, celles qui achètent d'importantes quantités de produits agricoles dans les zones de production et les livrent à d'autres commerçants en ville ; deuxièmement, les commerçants-détaillants qui vendent personnellement les produits achetés ;
- **les consommateurs finals :** D'origines diverses et variées, ils sont composés de ceux qui achètent soit pour leur consommation personnelle, soit pour assister des tiers à des manifestations diverses.

**B. Circuits de distribution et de commercialisation**

On distingue trois types de circuits de distribution et de commercialisation des produits à l'Ouest :

- **type 1 :** producteurs/consommateurs. Ces circuits s'organisent de plusieurs manières : soit sur les marchés physiques locaux (des quartiers intérieurs ou des grands marchés) fréquentés par une myriade de producteurs, soit dans les plantations, lorsque les acheteurs, collecteurs ou consommateurs, se rendent personnellement pour effectuer des achats et enlèvements. Le règlement des transactions se fait au comptant ou à crédit. Il s'agit d'une

pratique parfois à risque car l'acheteur peut ne pas payer sa dette à la date convenue au producteur ou disparaître de la circulation s'il est non résident ;

- **type 2 :** producteurs/commerçants/consommateurs. Dans ce circuit, les produits vivriers sont acheminés aux consommateurs urbains par l'entremise des revendeurs qui les achètent et les revendent aux consommateurs ;
- **type 3 :** producteurs/intermédiaires commerciaux/commerçants/consommateurs. Ce circuit fait intervenir d'une part, un ensemble d'intermédiaires commerciaux propriétaires d'engins et d'autre part, des commerçants (grossistes ou détaillants). Ces intermédiaires propriétaires d'engins ne sont pas généralement propriétaires de plantations agricoles. Ce sont des coxeurs de produits vivriers ou maraichers.

Depuis un certain temps, certains producteurs s'érigent en vendeurs ambulants. Ils parcourent les artères des grands marchés des grandes villes telles que Yaoundé et Douala avec des produits (avocats, tomates, ananas, pastèques) à l'intérieur de leurs voitures pour briser la chaine de distribution qui s'est installée, avec pour inconvénients la hausse des prix sur le marché. Ce sont généralement des commerçants de Mbouda avec les avocats, Bafou avec les pommes de terre, Bangangté avec les pastèques, Bansoa avec des plantains, Foumbot avec les tomates etc.

**C. Lutte contre les pratiques illicites de commerce dans la Région de l'Ouest**

Dans la Région de l'Ouest, la fraude commerciale est perçue à deux niveaux :

- la commercialisation ou l'entrée sur le marché local des produits non homologués par le ministère des commerces : ce sont des produits tels que le carburant frelaté « zoazoa » qui est commercialisé dans la Région de l'Ouest grâce à la porosité de la frontière du Cameroun avec le Nigéria. Ce sont des médicaments de la rue en provenance du Nigéria, qui sont commercialisés dans les marchés de la Région de l'Ouest. Ce sont aussi les produits alimentaires en provenance de la guinée équatoriale (Lait, sardines, vins rouges et Whisky, cigarettes, boissons gazeuses et poulets congelés). Tous ces produits dont la vente est interdite par le MINCOMMERCE sur le territoire camerounais connaissent des difficultés d'expansion, grâce à la mise sur pied de la brigade des contrôles et de la répression des fraudes qui au quotidien assure le suivi de l'application de la législation et de la réglementation sur le commerce, la concurrence, les prix, la métrologie, la norme, la qualité, la prestation de service, et le service après-vente dans les marchés de la Région de l'Ouest ;
- les pratiques illicites des commerçants : ce sont des techniques employées par les commerçants véreux pour maximiser le profit au détriment des consommateurs. Ce sont des trucages de poids et mesures dans les marchés de la Région de l'Ouest, le trucage des pompes pour ce qui est des hydrocarbures, l'invention des pénuries pour créer la spéculation et augmenter les prix de marchandises.

Les cas de fraude constatés dans la Région de l'Ouest sont : le défaut d'affichage des prix, la majoration illicite des prix et pratique des prix illicites, la détention et vente des produits prohibés, périmés et/ou impropres à la consommation, la détention et vente des produits non conformes aux normes ou de contrebande, le défaut/absence de facturiers et/ou factures d'achat et /ou de vente, l'absence /défaut de documents comptables, l'absence et/ou défaut de documents (sauf comptables) liés à l'activité commerciale, la production, l'importation ou la distribution des produits contrefaisants, pratiques commerciales illicites, trompeuses et agressives.

### 7.2.3.1.3. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

**Tableau 7.44 :** Analyse FFOM du commerce, marchés et échanges dans la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Diversité et disponibilité des produits agricoles, d'élevage, pêche et artisanat ;<br>• Présence de grands marchés de ravitaillement en produits vivriers et maraichers en direction des grandes métropoles et des autres pays de la sous-Région ;<br>• Inter connectivité avec les Régions voisines (Littorale, Centre, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Adamaoua) /très grand centre des flux d'échanges de marchandises et de personnes avec les autres Régions ;<br>• Activités commerciales intenses et diversifiées ;<br>• Forte orientation des populations vers l'activité commerciale (l'activité commerciale est une culture dans la Région) ;<br>• Existence d'un réseau de marchands ambulants ;<br>• Effort de structuration de la distribution : de l'industrie de production aux grossistes et des grossistes aux détaillants ;<br>• Présence de quelques marchés construits ;<br>• Présence dans la Région de marchés périodiques, rotatifs et permanents ;<br>• Existence de plusieurs galeries d'arts ;<br>• Stabilité des prix de produits agricoles de par l'abondance ;<br>• Transformation sur place de plusieurs produits agricoles ;<br>• Fort potentiel de marchés mixtes sur lesquels se vendent des produits alimentaires, des produits manufacturés et des produits d'élevage ;<br>• Présence d'une agropole de pommes de terre dans la Menoua et les Bamboutos. | • Forte tendance à la vente bord-champs qui empêche la traçabilité et surévalue la production ;<br>• Mauvaise structuration et organisation de l'activité commerciale ;<br>• Absence de suivi de l'activité commerciale ;<br>• Prépondérance des marchés périodiques ;<br>• Absence d'une base de données des producteurs ;<br>• Insuffisance des infrastructures et équipements marchands adéquats (marchés construits, hangars, magasins frigorifiques, supermarchés) ;<br>• Installation anarchique des commerçants ;<br>• Distribution et vente des produits interdits (contrebandes, produits périmés) ;<br>• Non spécialisation des marchés ;<br>• Mauvais état de certains tronçons routiers qui ne facilitent pas l'acheminement des produits vers les marchés et les consommateurs ;<br>• Absence de pool de négoce ;<br>• Absence d'uniformisation d'unité de mesure/ Fraude commerciale (Poids, mesures etc.) ;<br>• Commerce informel développé, avec pour conséquence les difficultés rencontrées par les services du Ministère du Commerce dans la collecte des informations statistiques ;<br>• Absence de synergie d'action entre les Mairies et le MINCOMMERCE pour la gestion des marchés ;<br>• Absence d'association de défense des droits des consommateurs à l'Ouest. |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • Possibilité de développer un pôle économique de par sa position stratégique (carrefour pour les Régions du Nord-Ouest, du Littoral, du Centre) ;<br>• Projet de construction d'une usine d'extraction d'huile d'avocat à Mbouda ;<br>• Projet de construction et de désenclavement des bassins de production de l'Ouest Cameroun ;<br>• Création en cours de plusieurs marchés (construction d'un marché à Foumban par le projet Mont Mbapit). | • Absence de magasins frigorifiques et chambre froides pour la conservation des denrées périssables ;<br>• Vol de marchandises lié à l'absence de cadres adéquats pour leur sécurisation ;<br>• Porosité des frontières nationales, ce qui favorise la contrebande<br>• Forte consommation des produits importés. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

### 7.2.3.2. Tourisme

#### 7.2.3.2.1. Analyse de la demande touristique

Analyser la demande touristique d'un territoire revient à tourner le regard vers le touriste, considéré comme l'acteur principal sur le marché. L'analyse du comportement du touriste sur le territoire permet de mettre en évidence l'envergure et le poids économique du tourisme.

##### 7.2.3.2.1.1. Fréquentation touristique des lieux

Selon le classement de « Jumia Travel », le chef-lieu de la Région de l'Ouest figure parmi le TOP 5 des premières villes touristiques au Cameroun si on considère le nombre de demande d'informations en vue d'une réservation de séjour touristique. Après Douala (34%), Yaoundé (23%), Kribi (17%), Limbé (16%), Bafoussam ferme la queue avec 6% de taux de recherche d'informations.

Le tableau ci-dessous présente les statistiques de la fréquentation des musées et des sites naturels entre 2013 et 2014.

**Tableau 7.45:** Fréquentation des musées de la Région de l'Ouest entre 2013 et 2017.

| Liste des Musées | Statistiques de fréquentation annuelle de 2013 à 2017 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Écoliers & étudiants |
| Musée des Civilisations | 7 518 | 5 500 | 5444 | 6715 | 6309 | - |
| Musée de Bamendjinda | 1 147 | 6324 | 2523 | 162 | 1010 | 2000 écoliers en 2015 |
| Musée de Bandjoun | 2 183 | 2315 | | | | - |
| Musée de Bamendjou | 2 867 | 1973 | | | | - |
| Musée de Bangoua | 27 | 1086 | 102 | 390 | 1010 | 230 jeunes (2016) et 850 jeunes (2017) |
| Musée de Batoufam | 422 | 986 | 3302 | 2695 | 2791 | Flux important de jeunes |
| Musée de Bamoungoum | 162 | 214 | | | | - |
| Musée de Baham | 656 | 138 | 187 | 6682 | 225 | - |
| Musée Royal Bamoun | 8360 | 8500 | 5082 | 5032 | 5564 | - |
| **Fréquentation des Musées (sous total I)** | **23342** | **27036** | **16640** | **21676** | **16909** | - |
| **Fréquentation des sites naturels (sous total II)** | | **28 636** | | | **20 000** | |
| **TOTAL GENERAL** | | **55 672** | | | **36 909** | |

Source : Données recueillis auprès de l'ORTOC, 2017

On peut relever que la fréquentation touristique des sites de la Région de l'Ouest, aussi bien les musées que les sites naturels a considérablement baissée durant les trois (03) dernières années. En effet, évaluée à 55.672 visiteurs en 2014, d'après les guides de tourisme et agence de voyage qui référencent la destination, la Région de l'Ouest a connu une baisse qui peut être estimée à 30 et 40 % entre 2014 et 2017, pour revenir à environ 36 909 visiteurs seulement en 2017.

En termes d'arrivées hôtelières, selon le rapport statistique du MINTOUL pour l'année 2015, la Région de l'Ouest est classée 8ème Région touristique du Cameroun avec 121 845 arrivées hôtelières, soit 5,90% contre 22,75% pour le Centre, suivi de 19,52% pour le littoral en cette même année. La baisse de la fréquentation touristique s'observe aussi au niveau de l'hôtellerie où

les arrivées et les nuitées ont presque stagné entre 2013 et 2015. Au niveau national, le nombre d'arrivées des touristes dans les établissements d'hébergement a connu une augmentation de de 2% entre 2014 et 2015 et 0,8 entre 2013 et 2014. Le même constat a été observé dans la Région de l'Ouest entre 2013 et 2014 ; mais à partir de 2015, la fréquentation hôtelière dans la Région a commencé à chuter pour atteindre -50% en 2017 (Cf. tableau ci-dessous)

#### 7.2.3.2.1.2. Typologie des visiteurs

Le répertorie des arrivées hôtelières dans la Région de l'Ouest entre 2013 et 2017 permet de distinguer d'une part les visiteurs non-résidents et d'autre part les visiteurs résidents au Cameroun.

La fréquentation touristique de la Région de l'Ouest reste dominée par les résidents dont une forte proportion des camerounais représentant 96% des arrivées en 2017 ; soit 48 474. Au total, 130 772 camerounais ont notamment séjourné dans les hôtels de l'Ouest en 2015 pour un total cumulé de 337.769 pour les trois années 2013, 2014 et 2015. Les étrangers résidents (employés d'ambassades, employés d'entreprises étrangères, ...) occupent la deuxième place avec 2 923 arrivées hôtelières en 2015 pour un total cumulé de 18.844 pour les trois années.

La fréquentation touristique des non-résidents reste dominée par les français qui occupent la première place des non-résidents et le 3ème rang général, avec 2.392 arrivées hôtelières en 2015 pour un total cumulé de 15 608 pour les quatre années. Ils sont suivis par les ressortissants de la sous-Région CEMAC qui occupent le 4ème rang avec 13 387 arrivées sur 4 ans. Les britanniques quant à eux ferme la queue du Top 5 des marché-source. La position privilégiée des camerounais et des africains (CEMAC) montre bien que les africains doivent faire partie des cibles touristiques prioritaires. Même si l'on doit déplorer l'absence de ces africains dans les sites touristiques, la volonté d'ouvrir les frontières des pays d'Afrique Centrale aux ressortissants de la CEMAC devrait contribuer à amplifier ce niveau de fréquentation touristique.

**Tableau 7.46 :** Arrivées et typologie de la clientèle hôtelière de l'Ouest entre 2013 et 2015.

| Liste des Musées | Nationalités des touristes | Arrivées hôtelières à l'Ouest | | | | Total sur 4 ans | Classement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2017 | | |
| Non-résidents | CEMAC | 571 | 10 774 | 1 980 | 62 | 13387 | 4ème |
| | Autres Africains | 1 043 | 4 310 | 4 977 | 232 | 10562 | 7ème |
| | Allemand | 252 | 8 627 | 1 040 | 107 | 10026 | 8ème |
| | Français | 993 | 11 874 | 2 392 | 349 | 15608 | 3ème |
| | Britannique | 41 | 10 782 | 514 | 28 | 11365 | 5ème |
| | Italiens | 93 | 3 240 | 447 | 48 | 3828 | 17ème |
| | Suédois | 27 | 3 775 | 121 | 4 | 3927 | 16ème |
| | Belges | 166 | 8 627 | 381 | 103 | 9277 | 9ème |
| | Suisses | 68 | 4 318 | 298 | 34 | 4718 | 13ème |
| | **Hollandais** | 54 | 3 240 | 409 | 16 | 3719 | 18ème |
| | **Autres Européens** | 227 | 9 704 | 1 214 | 110 | 11255 | 6ème |
| | **Américains** | 143 | 2 697 | 1 516 | 25 | 4381 | 15ème |
| | **Canadiens** | 48 | 2 825 | 0 | 40 | 2913 | 19ème |
| | **Russes** | 5 | 4 318 | 255 | 7 | 4585 | 14ème |
| | **Autres Asiatiques** | 215 | 7 222 | 95 | 132 | 7664 | 11ème |

| Liste des Musées | Nationalités des touristes | Arrivées hôtelières à l'Ouest | | | | Total sur 4 ans | Classement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2017 | | |
| | **Moyen orientaux** | 27 | 4 046 | 1 504 | 34 | 5611 | 12ème |
| | **Divers** | 5 | 7 763 | 166 | 57 | 7991 | 10ème |
| | **Total** | **3978** | **108 142** | **17 309** | **1388** | **130817** | **-** |
| **Résidents** | **Cam résidents** | **116 964** | **90 033** | **130 772** | **48474** | **386 243** | **1er** |
| | **Etrangers résidents** | **905** | **15 016** | **2 923** | **433** | **19 277** | **2ème** |
| | **Total résidents** | **117 869** | **105 049** | **133 695** | **48 907** | **405 520** | **-** |
| **Total général** | | **121 847** | **213 191** | **151 004** | **50 295** | **536 337** | **-** |

Source : Données recueillis auprès de l'ORTOC, 2017

Selon l'office régional de tourisme de l'Ouest, la baisse de fréquentation touristique observée à l'Ouest est due à deux facteurs majeurs à savoir : l'insécurité dans le Grand Nord et l'absence de nouveaux produits. En effet, à partir de 2009, l'Ouest a été marquée par l'apparition des nouveaux musées dans les chefferies, ce qui a conduit à une fréquentation touristique soutenue sur plusieurs années (5 ans et plus). Si l'action du Programme Route des Chefferies était accompagnée par un programme de diversification des produits complémentaires (aménagement de sites paysagers, des lacs, de la montagne, ...), cela aurait capitalisé la montée en notoriété de la destination. Le fait que les musées se ressemblent par la première partie de leur exposition et l'absence de produits complémentaires a fini par lasser les touristes qui ne trouvent pas d'autres produits touristiques aussi bien élaborés dans d'autres domaines comme c'est le cas dans les chefferies et musées. Par ailleurs, la partie septentrionale du Cameroun a pendant longtemps joué un rôle important dans le tourisme. On l'a qualifié de pompe aspirante/refoulante parce qu'elle attirait les touristes étrangers qui, une fois au Cameroun, ces derniers prévoyaient des détours dans d'autres Régions avant leur retour. Depuis l'avènement de la secte Boko Haram, cette Région a perdu sa notoriété, privant ainsi les autres Régions des effets induits de leur fréquentation touristique.

#### 7.2.3.2.1.3. Analyse des ratios de performance touristique et hôtelière

Avec un Taux d'Occupation hôtelier de la Région de l'Ouest situé autour de 20% (Cf. annexe 15), les investissements touristiques ne peuvent être rentables. Pour que l'investissement hôtelier commence à profiter tout en assurant le maintien des installations, le taux d'occupation doit être au-dessus de 30%. Un TO à 20% à l'année signifie que 80% des chambres restent invendues. Qu'elles soient vendues ou non, elles subissent un amortissement constant. Avec un TO qui stagne autour de 20%, les promoteurs qui ont construits leurs hôtels sur des crédits sont souvent obligés de consacrer l'essentiel des recettes à l'amortissement de leurs annuités de remboursement au détriment du personnel. Ce qui favorise le rythme élevé de « Turn Over » observé dans l'ensemble des hôtels de la Région.

La Durée Moyenne de séjour touristique est assez faible dans la Région de l'Ouest. Tournant autour de 1,1 seulement, ce ratio montre que les touristes sont essentiellement de passage dans la Région. Pour que le tourisme contribue efficacement au développement local, la durée de séjour touristique doit passer à deux jours, voire trois jours. En effet, il existe une relation étroite entre la durée de séjour et la dépense touristique. En restant longtemps sur place, les visiteurs et touristes solliciteront à coup sur plus de services marchands (chambres d'hôtels, repas, location de voiture, visite de sites, etc.) au profit des prestataires locaux. Selon le président du syndicat des hôteliers (SPIHT), la fréquentation des hôtels est marquée par des ressortissants de l'Ouest

qui viennent pour des funérailles et autres obligations sociales. La plupart arrivent samedi matin, participent aux cérémonies (obsèques, funérailles, réunion diverses) et quittent l'hôtel dimanche. Ceux qui ont des véhicules personnels libèrent les chambres en quittant l'hôtel en matinée et, une fois les cérémonies terminées, ils rentrent dans leur ville de résidence (Douala et Yaoundé). La pratique d'un tourisme d'agrément est encore assez marginale, de l'ordre de moins de 20% de la fréquentation hôtelière globale.

#### 7.2.3.2.1.4. Chiffre d'affaires du tourisme dans la Région de l'Ouest

L'analyse de la consommation touristique dans le cadre de cette étude s'est basée uniquement sur le secteur de l'hôtellerie, seule donnée disponible. Les chiffres d'affaires qui varient entre 750 millions et un milliard de FCFA sur 5 ans restent sous-évalués selon les économistes, même si les guides et agences de tourisme peuvent reconnaitre que le tourisme ne se porte pas bien au Cameroun en général et dans la Région de l'Ouest en particulier. Lors de l'élaboration du Schéma Directeur Régional du Tourisme de l'Ouest en 2014, les chiffres des années antérieures étaient aussi considérés comme sous évaluées. L'ORTOC avait dû réévaluer à 3,4 milliards le chiffre d'affaire hôtelier de l'année 2013 qui, selon les chiffres officiels publiés par le MINTOUL étaient de l'ordre de 595 millions FCFA seulement pour toute la Région de l'Ouest. Le fait qu'il existe près de 400 établissements hôteliers et que le MINTOUL ne recense que 146 montre bien que les statistiques officielles ne sont pas fiables. Pour le MINTOUL, les professionnels du Tourisme ne sont pas toujours enclins à publier les vrais chiffres du tourisme en ce qui concerne les arrivées de touristes et les nuitées hôtelières, encore moins les chiffres d'affaires. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires hôteliers de la Région de l'Ouest sur une période de 5 ans (2013 à 2017).

**Tableau 7.47 :** Chiffre d'affaires hôteliers dans la Région de l'Ouest de 2013 et 2017.

| Année | Distribution du chiffre d'affaires par prestation (en milliers de FCFA) | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Location Chambre | Petit déjeuner | Restaurant | Bar | Blanchissage | Sommes diverses | Impôts et taxes | Recettes brutes | Recettes nettes |
| 2013 | 438 815 | 14 499 | 59 028 | 145 555 | 14 794 | 79 714 | 153 347 | 752 404 | 599 057 |
| 2014 | 515 352 | 10 347 | 7 029 | 81 196 | 0 | 88 245 | 101 455 | 803 624 | 702 169 |
| 2015 | 669 958 | 13 451 | 9 138 | 105 555 | 0 | 114 719 | 121 746 | 912 820 | 791 074 |
| 2016 | | | | | | | | 908 079 | |
| 2017 | | | | | | | | 1 015 120 | |

Source : Annuaire statistique du tourisme du MINTOUL pour 2016

#### 7.2.3.2.1.5. Saisonnalité, standings et orientation sur le territoire

Selon l'Office Régional de Tourisme de l'Ouest Cameroun (ORTOC), la Région de l'Ouest Cameroun connaît deux types de fréquentation touristique correspondant à deux différentes saisons. La saison sèche (de novembre à mars) et la saison des pluies. Les activités culturelles étant organisées essentiellement pendant la saison sèche, elles attirent un nombre important de visiteurs pendant la saison dédiée. L'Agence de Tourisme (Jane Tour) et l'ORTOC notent en effet que 90% de touristes choisissent l'Ouest pour ses funérailles, ses festivals, ses chefferies, ses musées et son artisanat. La Région est de ce fait une destination prisée pour le tourisme culturelle, considérée comme positionnement stratégique par les principaux acteurs locaux. Pendant la saison des pluies, les activités culturelles sont réduites au strict minimum. Les routes rurales étant difficilement praticables, les visiteurs sont de moins en moins enclins à choisir l'Ouest.

La Mifi, la Menoua et les Bamboutos sont les trois Départements les plus visités. Il convient cependant de préciser que le Département des Bamboutos ne fait plus partie du Top 3 des Départements où les visiteurs passent le plus de temps. En effet, la Durée Moyenne de Séjour (DMS) dans le Noun est de 1,24 contre 1,11 dans les Bamboutos. En 2016, le top 3 revient d'abord au trio Noun (1,24), Mifi (1,22) et Menoua qui ferme la queue avec une DMS de 1,20. Les touristes y passent le plus de temps et certainement, ils visitent un plus grand nombre de sites touristiques comme le montre le tableau ci-dessous. La Mifi reste cependant le territoire le plus visité en 2016, avec 33 586 touristes comptabilisés dans les établissements hôteliers.

**Tableau 7.48 :** Données de la fréquentation touristique selon les Départements de l'Ouest (2016).

| Catégories | 3* | | 2* | | 1* | | Non classés | | TOTAUX | | DMS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Départements | Arr. | Nu. | Arr. | Nu. | Arr. | Nu. | Arr. | Nu. | Arr. | Nu. | |
| MIFI | 1078 | 1091 | 10902 | 15921 | 11718 | 13100 | 9888 | 11079 | 33586 | 41191 | 1,22 |
| MENOUA | 1820 | 2238 | 3721 | 4571 | 2361 | 3013 | 2572 | 2810 | 10474 | 12632 | 1,20 |
| NOUN | 0 | 0 | 770 | 923 | 1064 | 1375 | 1496 | 1853 | 3330 | 4151 | 1,24 |
| NKOUNG-KHI | 0 | 0 | 622 | 743 | 1065 | 1103 | 354 | 354 | 2041 | 2200 | 1,07 |
| NDE | 0 | 0 | 3189 | 3538 | 108 | 108 | 1188 | 1402 | 4485 | 5048 | 1,12 |
| BAMBOUTOS | 540 | 692 | 0 | 0 | 1621 | 1730 | 1808 | 2013 | 3969 | 4435 | 1,11 |
| HAUTS-PLATEAUX | 0 | 0 | 0 | 0 | 1622 | 1820 | 413 | 413 | 2035 | 2233 | 1,09 |
| HAUT-NKAM | 697 | 812 | 1266 | 1433 | 0 | 0 | 731 | 799 | 2694 | 3044 | 1,12 |
| **TOTAUX** | **4135** | **4833** | **20470** | **27129** | **19559** | **22249** | **18450** | **20723** | **62614** | **74934** | |

Sources : DRTL/O , Arr. = Arrivées, Nu. = Nuitées, DMS = Durée Moyenne Séjour

L'absence de données chiffrées sur plusieurs années ne permet pas de faire une juste analyse de la Durée Moyenne de Séjour sur une période pertinente ; mais, si on se base sur les données de l'année 2016, la fréquentation prépondérante de la Mifi peut s'expliquer par le fait que Bafoussam polarise les mouvements de populations en sa qualité de chef-lieu de Région. La diversité des affaires économiques, administratives et juridiques qui se traitent à Bafoussam et dans les environs peut effectivement contribuer à accroitre la fréquentation de ses hôtels, sans pour autant impacter sur la fréquentation touristique des autres lieux ; ce qui explique que le Département revient en deuxième position avec une DMS de 1,22.

Les chiffres témoignent aussi d'une tendance des touristes aux établissements hôteliers de bas de gamme. La fréquentation touristique réunie des hôtels non-classés et les hôtels 1 étoile représente 61% de la fréquentation touristique globale de l'Ouest. Par contre, la fréquentation des hôtels 2 et 3 étoiles représente seulement 29%.

L'étude « Tourisme : Horizon 2020 » menée par l'OMT prévoit que le taux de croissance des arrivées de touristes internationaux sur le continent africain se maintiendra au-dessus de la moyenne mondiale, la progression annuelle moyenne entre 1995 et 2020 se situant à 5,5%. D'ici à 2020, le volume des arrivées de touristes internationaux en Afrique devrait s'élever à 77 millions, soit pratiquement quatre fois plus que les 20 millions d'arrivées enregistrées en 1995. Cette étude fait apparaître que toutes les sous-Régions prendront part de façon importante à la croissance prévue jusqu'en 2020. Cependant l'Afrique Australe (avec une croissance annuelle de 7,5% entre 1995 et 2020) devrait conserver la première place, suivie par l'Afrique orientale (5,2% par an). D'ici à

2001, l'Afrique australe enregistrera 10 millions d'arrivées, soit cinq fois plus qu'en 1990. L'Afrique occidentale se situera dans la moyenne (5%) tandis que l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord freineront la croissance globale du continent. Le Cameroun (pays d'Afrique Centrale) n'échappe pas à la règle au regard des pesanteurs qui empêchent l'essor de son tourisme. Les exactions de la secte Boko Haram et la situation de crise qui perdure dans le territoire anglophone du Cameroun ne participent pas à favoriser l'essor du tourisme dans la Région de l'Ouest.

En 2013, le programme Route des chefferies a financé une mission d'étude sur la situation touristique dans la Région de l'Ouest Cameroun. Les conclusions de ce diagnostic ont amené les acteurs locaux à se structurer en association et à créer un office régional de tourisme à gouvernance partagée, intégrant les Maires, les chefs traditionnels et le secteur privé touristique. En 2014, l'ORTOC a organisé les premières Assises Régionales du Tourisme, ce qui a abouti à l'élaboration du Schéma Directeur Régional du Tourisme, premier document de planification stratégique du genre au Cameroun et en Afrique Centrale. Mais, pour faire du tourisme un secteur prioritaire susceptible de créer une économie structurante au service du développement régional, un certain nombre de dispositions devront être prises dans le temps et dans l'espace, concernant notamment la gouvernance touristique, le développement des services marchands et la mise en marché touristique du territoire.

#### 7.2.3.2.2. Appui au secteur touristique dans la Région de l'Ouest Cameroun

Plusieurs acteurs interviennent dans le développement du tourisme à l'Ouest Cameroun. Bien que les impacts soient de différentes envergures, on note que l'objectif de faire de la Région de l'Ouest une destination touristique est assez partagée par l'ensemble des acteurs qui se distinguent par leurs personnalités, leurs projets, leurs budgets et leurs compétences. Cinq catégories d'acteurs stratégiques sont relevées : l'Etat du Cameroun, les partenaires financiers étrangers, le programme route des chefferies, le secteur privé touristique et l'Office Régional de Tourisme de l'Ouest (ORTOC).

##### 7.2.3.2.2.1. Rôle de l'Etat du Cameroun

Le Gouvernement du Cameroun agit en faveur du Tourisme dans la Région de l'Ouest à travers le budget d'investissement public. Ce budget est défendu principalement par le Ministère du Tourisme et des loisirs, considéré comme Ministère technique en la matière. Les projets prévus et réalisés dans le cadre du budget d'investissement des années antérieures sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7.49 :** Réalisations de l'Etat en faveur du tourisme dans la Région de l'Ouest.

| Projet | Localisation | | Observations |
|---|---|---|---|
| | Commune | Département | |
| Aménagement touristique de la chute Mamy Wata | Fongo -Tongo | Menoua | Réalisé dans les années 2000 et actuellement en état de délabrement |
| Aménagement de la grotte Demvoh | Fongo-Tongo | Menoua | Réalisé dans les années 2007 mais piste d'accès actuellement dégradée |
| Maintien et mise à niveau des équipements du Centre Climatique de Dschang | Dschang | Menoua | Fonds utilisés, mais toujours dégradé et en état de délabrement avancé. Nécessité d'un réaménagement total |
| Construction du bâtiment de la Délégation Régionale MINTOUL pour l'Ouest | Bafoussam 1 | Mifi | Bâtiment fonctionnel depuis deux ans mais installations en mauvais état, problèmes de moisissure |

| Projet | Localisation | | Observations |
|---|---|---|---|
| | Commune | Département | |
| Aménagement de la chute de la Métché | Bafoussam 3 | Mifi | Réalisé dans les années 2000 et actuellement dégradé |
| Création d'un stand d'information à l'aéroport de Bamougoum | Bafoussam 3 | Mifi | Officiellement créé, mais toujours inopérant par manque de locaux |
| Aménagement touristique de la chute de la Mouankeu | Bafang | Haut-Nkam | Non réalisée |
| Ouverture de la piste d'accès aux chutes d'Ekom-Kam par Banwa | Banwa | Haut-Nkam | Réalisé en 2015, mais, éboulement permanent, nécessitant un reprofilage |
| Appui à la finalisation de l'Hôtel Taguidor dans le cadre des préparatifs de la CAN 2019 | Bangou | Hauts-Plateaux | Promesse d'appui, mais fonds non encore libérés |
| Construction de 2 hôtels 4* dans le cadre des préparatifs de la CAN | Foumban et Bafoussam | Noun et Mifi | Non réalisés |
| Création de 5 délégations départementales du Tourisme et des Loisirs | Mbouda, Foumban, Dschang, Bafang, Bangangté | Bamboutos, Noun, Menoua, Haut-Nkam, Ndé | En dehors de Dschang où l'intérim est assuré par un responsable nommé par le DRTL/O, les 4 autres délégués sont nommés par le Ministre |

Sources : Données recueillis auprès de l'ORTOC, 2017

Il convient de noter la faiblesse des investissements réalisés en vue de l'aménagement touristique des sites. Sur un total de plus de cent (100) sites d'intérêt touristique recensés dans la Région de l'Ouest, moins de 5 sites ont bénéficié d'un aménagement par l'Etat depuis toujours.

Les délégations départementales du Tourisme et des Loisirs des Départements de la Menoua et du Noun existent depuis les années 2000. Celles du Ndé, du Haut-Nkam et des Bamboutos ont été créées récemment après la promulgation des lois 2004 sur la décentralisation et qui transfert la compétence tourisme aux collectivités territoriales décentralisées. Dans le principe, les délégués Départementaux restent des simples facteurs, jouant essentiellement un rôle d'intermédiaire entre le secteur privé touristique et l'Etat. Chaque année, une dotation budgétaire est allouée à ces délégations pour l'équipement et/ou le fonctionnement.

#### 7.2.3.2.2.2. Organismes internationaux

La Banque Mondiale, la coopération allemande et la coopération canadienne ont apporté leur appui au développement du tourisme dans la Région de l'Ouest :

- en 2008, réagissant à la demande des artisans sculpteurs regroupés en association et sous la conduite de l'office de tourisme de Dschang, le Haut-Commissariat du Canada au Cameroun avait apporté un appui de 3000€ qui a permis de réaliser les travaux d'extension du centre artisanal de Dschang (entrée de l'université).
- suite à un accord de financement signé le 19 octobre 2010 avec le gouvernement du Cameroun, la Banque Mondiale a appuyé le développement du tourisme culturel dans la Région de l'Ouest à travers plusieurs projets : création de quatre (04) musées dans les chefferies Bafou, Bamougoum, Bapa et Bamesso ; réhabilitation du réceptif et de la

scénographie dans deux (02) autres musées (Bangoua et Foumban) ; appui à l'équipement de l'ORTCO (groupe électrogène, le matériel informatique et bureautique) ; réalisation de la signalétique touristique depuis les aéroports de Yaoundé vers les musées des chefferies, en passant par la signalétique autoroutière (Carrefour Bekoko, Melong, Olembé, Mvan, etc.).

- considérant l'ORTOC comme une initiative pionnière au Cameroun en matière de décentralisation, d'intercommunalité et de tourisme, le programme PADDL/GIZ a apporté un appui au développement touristique de la Région de l'Ouest en 2016. En effet, dans le cadre des préparatifs de la prochaine coupe d'Afrique des Nations, le PADDL/GIZ a apporté un appui financier et logistique évalué à 5 millions de FCFA. Cet appui a permis à l'ORTOC de réaliser les études de préfaisabilité pour 10 projets touristiques prioritaires issus du Schéma Directeur Régional du Tourisme de l'Ouest. Selon l'Etat qui était sollicité pour apporter son appui, la coopération allemande devrait poursuivre son intervention en apportant des appuis pour les études approfondies et les travaux d'aménagement de sites ;
- toujours dans le cadre de la coopération allemande, la KFW avait donné son accord de principe au CVUC-Ouest en 2016 pour accompagner la Région dans la préservation et l'aménagement touristique des sites animaliers tel que la réserve de faune de Santchou, le site des singes rouges de Koutaba et les hippopotames du fleuve Noun. Après le premier appui, ces bailleurs n'ont plus apporté les autres appuis escomptés. Selon eux, l'obtention des financements importants est conditionnée par une demande officielle ou un courrier de soutien du Ministère technique (MINTOUL,). Des démarches ont été engagées auprès du MINTOUL afin de bénéficier de ce soutien qui permettrait aux bailleurs de débloquer des appuis importants pour le développement durable du tourisme dans la Région de l'Ouest Cameroun.

#### 7.2.3.2.2.3. Programme Route des Chefferies

La Route des Chefferies est un programme de préservation et de valorisation touristique du territoire. Ce programme a été mis en place par la diaspora Camerounaise de Nantes. Opérationnel depuis plus de 20 ans, l'activité phare est la réalisation des musées dans les chefferies. Ces musées sont plus connus sous le label « Cases Patrimoniales » en raison de l'empreinte communautaire dans les financements complémentaires. Le Programme Route des Chefferies compte à ce jour 14 musées dans les chefferies Supérieures des Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest (Cf annexe 15). La réalisation de ces musées a été rendu possible grâce à d'importants financements internationaux (Union européenne, ville de Nantes, Banque mondiale, etc.). Aujourd'hui, l'absence de ces financements plombe le fonctionnement harmonieux de ces musées qui sont pourtant les principaux sites touristiques de la Région. Depuis la finalisation des travaux, les Musées de Bangoua, Bamougoum, Bafou, de Bamesso et de Bamendankwe sont restés fermés faute de financement pour recruter le personnel et assurer les charges courantes de fonctionnement.

#### 7.2.3.2.2.4. Secteur Privé Touristique dans la Région de l'Ouest Cameroun

Le secteur privé touristique est assez dynamique dans la Région de l'Ouest Cameroun. Son intervention porte essentiellement sur la création des produits et services touristiques marchands. En 2016, l'ORTOC a comptabilisé au total 396 établissements hôteliers sur le terrain, 76 restaurants (dont 15 agréés), 06 établissements de loisirs agréés, 04 piscines ouvertes au public (dont deux bien entretenus), deux guides de tourisme opérationnels, des agences de transport. Les services touristiques restent cependant encore peu diversifiés et d'un niveau de qualité reprochable.

#### 7.2.3.2.2.5. Office Régional de Tourisme de l'Ouest (ORTOC)

Fort du transfert de la Compétence tourisme aux communes dans le cadre de la décentralisation, les 40 communes de la Région de l'Ouest ont décidé de mutualiser leurs moyens par

l'entremise de l'intercommunalité et ont créé en 2013 l'Office Régional de Tourisme de l'Ouest Cameroun (ORTOC), dont les principales missions concernent le développement et la promotion touristique de la destination Ouest Cameroun. Les chefferies traditionnelles et les professionnels du Tourisme de l'Ouest ont été associés à la gouvernance de cet outil au service d'un développement local inclusif et participatif. Malgré ses difficultés structurelles et financières, l'ORTOC compte à son actif :

- l'organisation des premières assises régionales du tourisme en 2014/2015 ;
- l'élaboration du Schéma Directeur Régional du Tourisme de l'Ouest 2015-2025 ;
- la structuration des acteurs touristiques privés et formation en vue de la montée en qualité des prestations touristiques et hôtelières dans l'Ouest ;
- l'édition d'un Catalogue bilingue de promotion touristique de la destination Ouest ;
- démarrage des études (en partenariat avec le PADDL/GIZ) en vue de l'aménagement de 10 sites touristiques prioritaires dans la Région en perspective de la CAN 2019. Dossier transmis au MINTOUL et MINEPAT.

#### 7.2.3.2.3. Analyse FFOM du sous- secteur tourisme et loisirs

La synthèse du diagnostic a vocation à mettre en évidence les points positifs et les préférences des touristes dans la perspective de les amplifier. Cette synthèse tourne aussi le regard vers les points négatifs de la Région de l'Ouest et les imperfections de l'offre, en donnant les clés de compréhension pour corriger toutes les raisons qui sont susceptibles d'empêcher les touristes de venir et de revenir sur le territoire.

**Tableau 7.50 :** Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du sous-secteur tourisme.

| THEMES | FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| **Potentiel touristique** | Un climat très agréable, une nature riche, des paysages vallonnés, favorables à la pratique du tourisme de montagne. Offre culturelle : thématique forte des chefferies, forte présence de musées, festival et funérailles, artisanat. | Les populations ne considèrent pas la montagne comme un atout touristique, mais comme un relief qui complique le déploiement des Hommes au quotidien. La destruction des Monts Bamboutos et du Col Batié n'inquiète personne. Défaut criard d'aménagement des sites paysagers et des voies d'accès aux sites<br>Un système de gestion des musées non durable. |
| **Système d'acteurs stratégiques** | La création de l'ORTOC et l'élaboration du Schéma Directeur du Tourisme de l'Ouest montre la volonté des multi acteurs du territoire de travailler ensemble pour faire de l'Ouest une Région touristique. | Le système de cotisation mis en place ne porte pas encore les fruits. Le budget de fonctionnement de l'office de tourisme pendant la période de lancement provenait essentiellement des fonds étrangers (Union Européenne essentiellement). |
| **Contexte politique et règlementaire** | Les lois 2004 sur la décentralisation consacrent l'effectivité de la volonté des pouvoirs publics de transférer les compétences et les ressources. Selon les textes, les compétences "Tourisme" et "Culture" sont désormais transférées et dévolues aux communes. | Le transfert de la compétence "Tourisme" dans le cadre de la décentralisation ne s'est pas toujours accompagné du transfert de ressources conséquentes. La non-effectivité de la décentralisation sur son aspect financier freine toute initiative locale en matière de tourisme. |

| | | |
|---|---|---|
| **Fréquentation touristique** | La Région de l'Ouest connait une fréquentation touristique certaine, avec une forte tendance vers les chefferies disposant d'un musée. Le Musée Royal Bamoun reste en tête depuis 5 ans et plus, avec un niveau de fréquentation compris entre 8.500 visiteurs en 2014 et 5.564 visiteurs en 2017. | Avec seulement 16.909 visiteurs dans les musées en 2017 contre 23.342 il y a 5 ans, la fréquentation touristique régresse. Au total, il y a eu 36 909 visiteurs dans les sites touristiques de l'Ouest en 2017 contre 55 672 il y a 5 ans. L'offre touristique élaborée est limitée au niveau des musées et chefferies. Les premiers musées n'ont pas renouvelé leur exposition et l'absence de sites touristiques aménagés ne favorise pas la fidélisation de la clientèle touristique. |
| **Ratio de performance touristique** | Préférence pour les hôtels Bas de gamme qui représente 70% des hôtels de l'Ouest. Preuve que les promoteurs investissent dans le créneau préféré des touristes. | Taux d'occupation très faible. Avec un chiffre d'affaires de 1 milliards de FCFA seulement, un TO autour de 20% et une durée moyenne de séjour inférieure à 1,5 selon les chiffres officiels, le territoire est loin d'être considéré comme destination touristique. |
| **Statistiques** | | Le système de suivi des données statistiques est assez moribond. Les données concernant les chiffres d'affaires, les arrivées et les nuitées sont erronés et mal contrôlées par les différentes administrations en charge (INS, MINTOUL, Police, ...). Avec les irrégularités entre les données officielles et l'observation sur le terrain, il est urgent de mettre sur pied un observatoire régional du tourisme. |

| | OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|---|
| **Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2019)** | La prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2019) est une opportunité importance à saisir. Le territoire accueillera des potentiels visiteurs qui auront besoin des bonnes occasions pour dépenser leur argent. | Aucune disposition n'est prise pour exploiter les enjeux touristico-économiques de la CAN. Les chances d'exploiter les enjeux économiques de cet évènement sportif international sont réduites, si elles ne sont pas inexistantes. |
| **Insécurité dans le septentrion et dans le Nord-Ouest** | Le climat d'insécurité dans le septentrion et dans le Nord-Ouest diminue les choix de destinations des touristes. Cette situation pourrait être temporairement profitable à l'Ouest qui offre une alternative au tourisme culturel. | La proximité de la Région du Nord-Ouest avec Bafoussam pourrait faire en sorte qu'une majorité de ville de l'Ouest figure parmi les territoires black-lister par les ambassades étrangères, sachant que parmi les étrangers qui visitent la Région de l'Ouest, les français sont les premiers. |
| **Bailleurs de fonds étrangers** | Dans le cadre du C2D capitales régionales, Bafoussam a été choisie comme ville devant bénéficier de l'appui de l'AFD. De plus, selon la coopération allemande, des financements existent pour financer le tourisme dans la Région de l'Ouest qui semble motivé, mais, à condition que la demande d'appui vienne du gouvernement. Le guichet C2D et PRCC de la coopération française a été reconduit. Les projets touristiques soumis à ces guichets pourraient bénéficier d'un appui conséquent si la demande est bien formulée. | Le Gouvernement du Cameroun tarde à exprimer la demande officiellement. Priorité a été donnée aux projets sociaux dans le cadre du C2D. L'UE qui n'est pas satisfait de la qualité de la gestion des fonds alloués au PRDC n'est plus encline à apporter son appui. Il a d'ailleurs déconseillé son siège à Bruxelles à apporter un deuxième appui au PRDC dont la demande d'appui avait pourtant reçu une bonne note. |

| | | |
|---|---|---|
| **Mise en marché touristique du territoire** | L'hôtel Sawa se propose de mettre son web master à la disposition de l'office de tourisme pour développer un site web de promotion de la destination, mais il faut que l'ORTOC mobilise un minimum de financement dans un délai court pour profiter de cette offre de service sous forme de mécénat de compétence. L'ORTOC a participé aux éditions 2013, 2014 et 2015 du salon Solidarissimo de Colmar. Environs 5 TO sont favorables à co-organiser un eductour à l'Ouest. | Après deux relances, le web master de l'hôtel Sawa risque d'abonner l'offre de services. Il faut que l'ORTOC réagisse vite. Mais, la stratégie de financement du minimum demandé n'est pas toujours connue. Le PRDC qui hébergeait le premier site web de l'ORTOC a dû accepter la fermeture du site par manque de financement. Depuis 2016, l'ORTOC ne participe plus au salon solidarissimo par manque de moyen financier. Les deux TO étrangers qui référençaient la destination ne le font plus. Ils réclament une offre touristique diversifiée. |
| **Tourisme des Montagnes** | Parmi les 10 projets prioritaires qui ont fait l'objet des études de préfaisabilité, figurent trois sites de montagne à savoir Col Batié, Mont Bamboutos et Mont Bapit. Si le projet est suivi, cette forme de tourisme très demandée par les touristes pourrait se voir développée. | L'aménagement du site des Mts Bamboutos intégrant les poteaux électriques, le parc éolien et l'habitat anarchique pourrait dénaturer la beauté du site. Idem pour le site du Mont Bapit à Foumbot, à cause de l'activité des exploitants des carrières de Pouzzolane. |
| **Marchés sources** | La fréquentation touristique par les non-résidents reste marquée par les ressortissants de la sous-Région CEMAC qui occupent le 2ème rang avec 13 387 arrivées, après les français. L'ouverture des frontières des pays de la sous-Région est une opportunité pour la CEMAC de consolider sa position de principal marché-source du tourisme au Cameroun. Même remarque à la suite des accords APE qui consacrent le renforcement de la présence européenne et notamment française au Cameroun (Casino, Carrefour, Super U, ...). La France est le premier marché-source du tourisme camerounais, avec 2.396 arrivées à l'Ouest en 2015. | La Guinée Equatoriale menace de refermer ses frontières après la tentative de coup d'Etat manqué de décembre 2017.<br>Par ailleurs avec l'insécurité qui persiste en RCA, le pays envisage d'observer quelques restrictions sur la libre circulation des personnes ; toutes choses qui ne favoriseraient pas l'essor du tourisme en sous-Région CEMAC. |
| | Projet de création d'un label artisanat authentique en vue par le PRDC. Nécessite la mise en place d'un label artisanat authentique de l'Ouest qui mettrait en exergue l'art authentique Bamoun et l'art Bamiléké souvent noyés dans un artisanat provenant de d'horizons divers. | |
| **Infrastructures de transport** | L'aéroport de Bamougoum est susceptible d'accueillir les touristes exigent en matière de qualité des routes. Il permet aussi un gain de temps important. | L'axe lourd est marqué par les nids de poules par endroit, idem pour les routes départementales et celles des centres urbains. Par ailleurs, à peine fonctionnelle dans ses lignes intérieures, la CAMAIR-CO se fait remarquer par deux maux : le non-respect des horaires de décollage, et 'impossibilité d'atterrir à a base aérienne de Mvan. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

### 7.2.3.3. Contribution des institutions financières à l'économie de la Région

Au debut de l'année 2018, outre une représentation de la banque centrale (BEAC), la Région regorge d'une présence des banques commerciales/secondaires dans les chefs-lieux de Département et de nombreux établissements de microfinance répartis dans l'ensemble de la Région. De plus, au niveau des différentes associations existantes dans la Région, on observe la présence d'une forte activité de finance informelle, appelée généralement tontine ou «Djangui».

#### 7.2.3.3.1. Banques secondaires

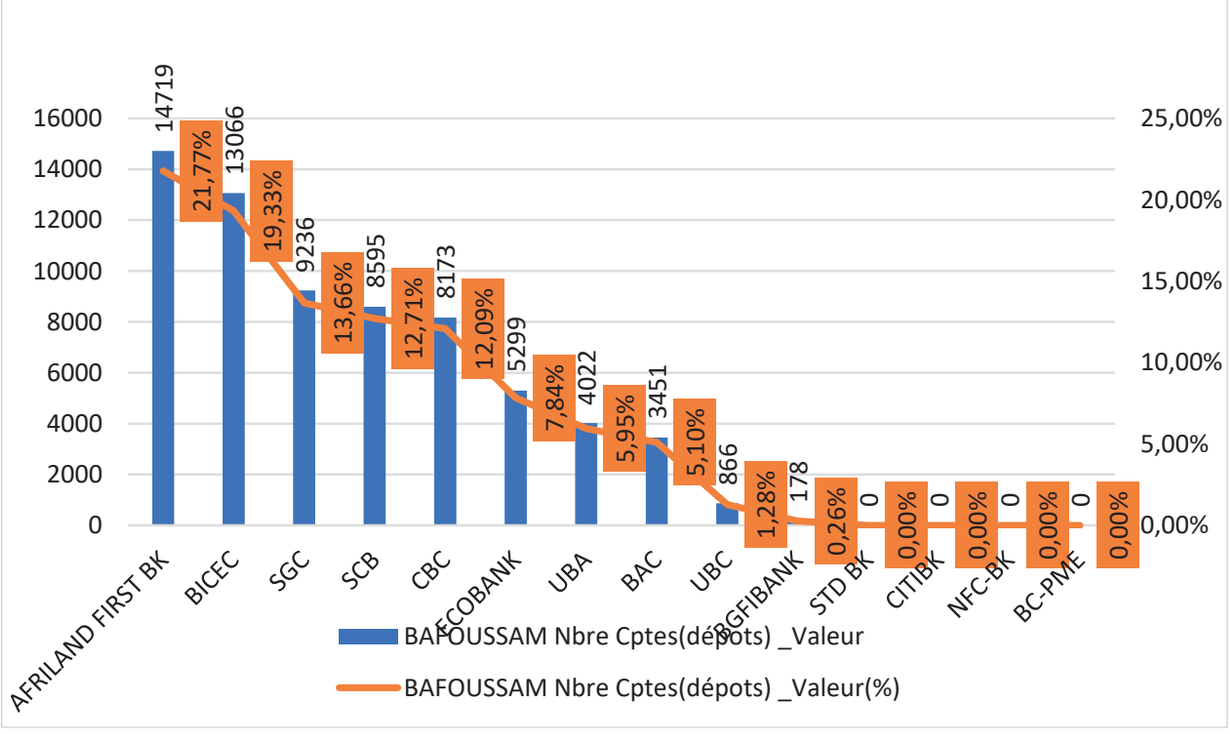
On enregistre en 2018 dans la Région 14 banques secondaires au rang desquelles Afriland First Bank, BICEC, SGC, SCB, CBC, ECOBANK, UBA, BAC, UBC, GFI Bank, Standard Chartered Bank, CITIBANK, NFC BANK et BC-PME.

De manière générale, l'un des cahiers de charge de ces institutions bancaires est de participer au financement de l'économie par l'octroi de prêts dont les intérêts varient de 7 à 15 %. Cependant, quelques institutions bancaires rencontrées dans la Région ont de l'aversion au risque en ce qui concerne le financement des activités relevant du secteur agricole et agropastoral faute de garanties fiables. La majorité des banques préfèrent traiter avec les commerçants, les prestataires des services, les industriels.

En ce qui concerne les dépôts et crédits, la ville de Bafoussam représentant quasiment la Région de l'Ouest (majorité absolue et écrasante) en termes de dépôts et de crédits enregistrés depuis le début de l'année 2018, l'analyse dans la Région ne saurait se faire sans toucher du doigt la répartition des dépôts et des crédits bancaires dans cette ville.

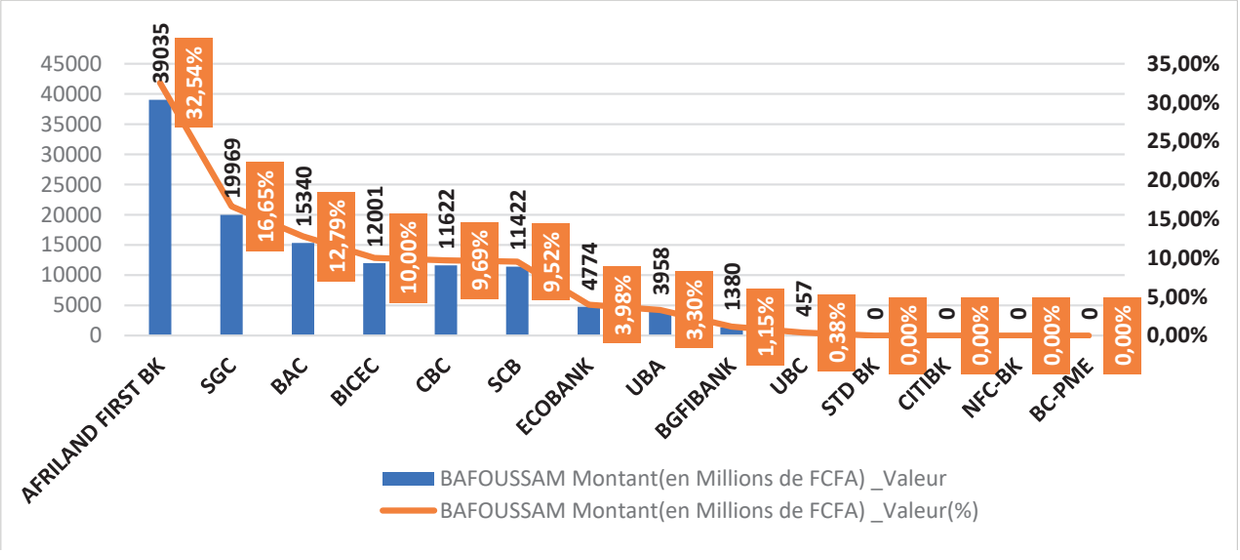
Le graphique ci-dessous montre que la répartition des comptes de dépôts dans cette ville, qui est quasiment la même que celle de la Région de l'Ouest en général.

**Figure 7.13 :** Répartition des comptes de dépôt dans la ville de Bafoussam.



La seule différence remarquable est que, la BICEC occupant la première position en termes de part de marché concernant les déposants dans la Région de l'Ouest suivi par Afriland First Bank, permute sa place avec cette dernière pour la ville de Bafoussam. Ainsi la BICEC dans sa stratégie de conquête ne doit pas uniquement se limiter au benchmarking régional, elle devrait aller plus loin en observant aussi les données par ville (ceci est valable aussi pour les autres banques).

**Figure 7.14 :** Répartition des montants de dépôt dans la ville de Bafoussam.




Il ressort que la structure des montant des dépôts dans la ville de Bafoussam est similaire à celle de la Région de l'Ouest en général, ce qui n'est guère surprenant, vu la part de marché de Bafoussam. Cependant, comme dans le cas du nombre de compte on observe quelques différences. En effet, la BICEC qui occupe la troisième place au niveau régional suivi de la BAC se voit détrônée par cette dernière dans la ville de Bafoussam (part de dépôts respectif dans la ville 10,00% contre 12,79%). Un résultat similaire est observé pour les banques SCB et CBC (9,52% et 9,69% respectivement).

En ce qui concerne les comptes de crédit et les montants correspondants, les banques sont classées pareillement suivant ces deux critères d'observation. Ce qui peut traduire un comportement homogène des banques en matière d'octroi de crédit dans la ville ou des particuliers en matière de demande de crédit, de sorte que le fait pour certains clients d'ouvrir des comptes de crédit dans une banque, voire recevoir du crédit dans cette banque n'influence pas les autres (ne les motive pas à suivre la même banque) (figures suivantes).

**Figure 7.15 :** Répartition des comptes de crédit bancaires par banque dans la ville de Bafoussam.

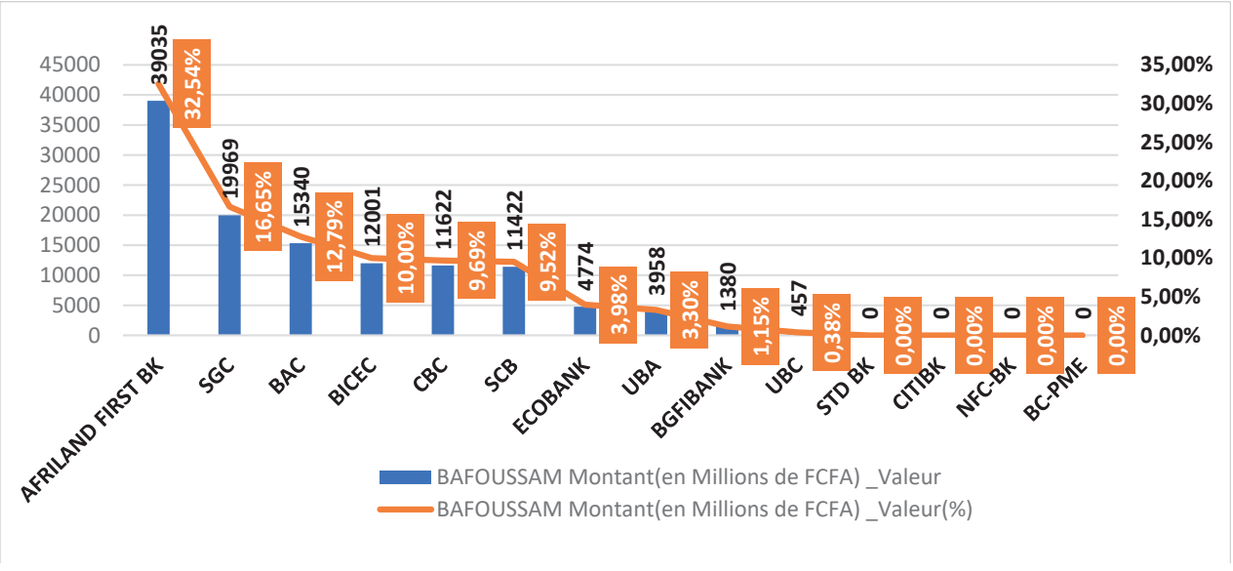
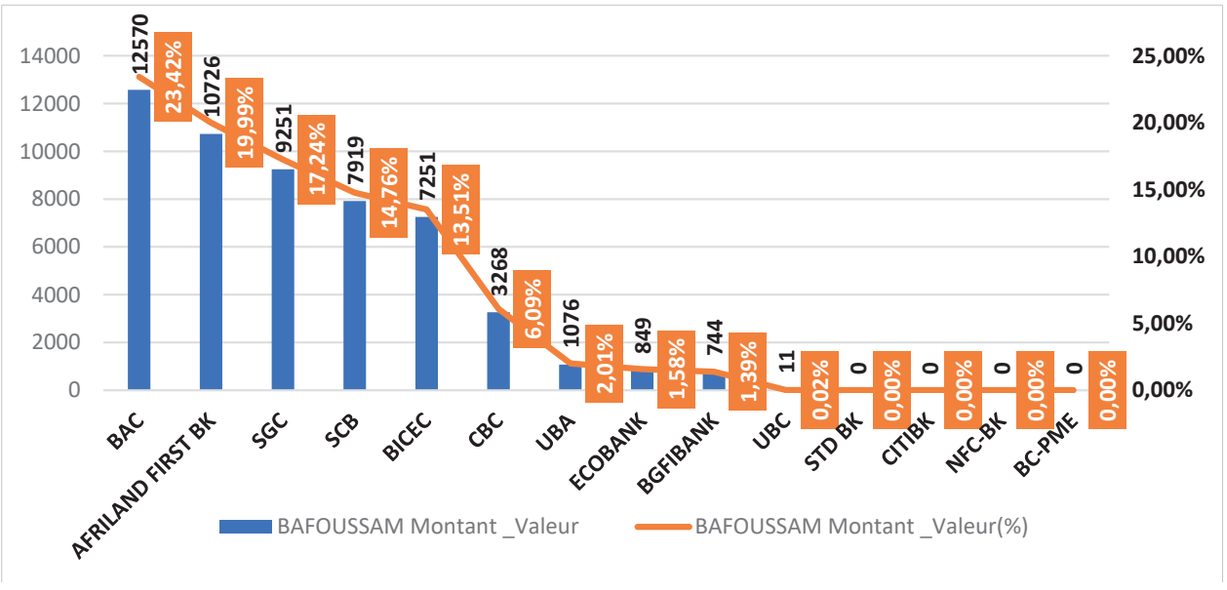



**Figure 7.16 :** Répartition des crédits bancaires dans la ville de Bafoussam.




### 7.2.3.3.2. Microfinances

Le secteur des microfinances contribue à hauteur de 10% au financement de l'économie nationale. L'apport des établissements de microfinance est déterminant dans le soutient et l'intégration dans l'activité économique des opérateurs de base et du secteur informel. En effet, ils constituent la principale source de financement des activités génératrices de revenus pour les catégories sociales défavorisées à côté des autres sources que sont les tontines, les dons et autres aides familiales, etc (MINFI, 2011).

Dans la Région de l'Ouest, la majorité de ces institutions, en l'occurrence la Mutuelle pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit d'Investissement (MUPECI), la Mutuelle de Communautaire de Croissance (MC2) et autres jouent un rôle important dans l'accompagnement du secteur agricole et agropastoral, du commerce et des prestations des marchés publics.

#### 7.2.3.3.2.1. Mécanismes d'accompagnement

- Elles procèdent par l'octroi des crédits aux demandeurs avec les taux d'intérêt annuels variant de 7 à 20% ;
- d'autres couvrent les besoins de chaque membre en engrais et les bénéficiaires ne remboursent qu'après la vente récolte ;
- elles financent également l'achat des tracteurs pour la mécanisation de l'agriculture.

#### 7.2.3.3.2.2. Difficultés rencontrées par les microfinances

Ces institutions éprouvent parfois de sérieuses difficultés de fonctionnement et de recouvrement des fonds octroyés pour les raisons suivantes :

- les procédures juridiques sont longues et onéreuses, cette situation ne facilite pas le climat des affaires ;
- la faillite des bénéficiaires provoquée par les épidémies pour les éleveurs, l'incendie des marchés et la perte des marchandises pour les commerçants, les aléas climatiques qui affectent négativement la production au niveau des agriculteurs, etc. ;
- le comportement véreux de certains bénéficiaires qui détournent parfois la domiciliation bancaire ;
- le retard de paiement des prestations des soumissionnaires ;
- les difficultés d'appropriation des garanties en cas de faillite totale à cause des coûts de procédure exorbitants.

### 7.2.3.3.3. Une tradition au service des affaires : la tontine

Selon une étude diagnostic rendue publique par le ministère des finances dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de la microfinance, il ressort que 60 % des Camerounais ne font pas confiance aux Etablissements de Microfinance (EMF), et que 58% des personnes interrogées préfèrent les tontines, plus rémunératrices en termes d'intérêts et moins contraignantes en matière de garantie.

La majorité des hommes d'affaires et des petits commerçants camerounais appartiennent à l'ethnie bamiléké. Sens des affaires, esprit d'entreprise, ardeur au travail, expliquent sans doute leurs succès en ce domaine, mais aussi un ingénieux système d'entraide, la tontine, enraciné dans les traditions populaires.

Appelé le tchouah, le ndjangui ou encore le sù, les tontines, pour une grande part, décident de fonder leur alliance avec des personnes ou un réseau de personnes dont le capital social est suffisamment fort pour que l'un des membres reçoive la charge de garder les biens des autres. Les personnes regroupées sous le vocable de tontine entendent résoudre les besoins sociaux de plusieurs ordres. En fonction des objectifs socio-économiques avoués, on distingue différents types de tontine selon la typologie de Bruno Bekolo Ebe, (1996) :

- les tontines simples, caractérisées par des participants dont les préoccupations sont avant tout sociales et qui cotisent, soit en déboursant une somme préalablement déterminée, soit pour des besoins spécifiques de prêts d'argent ;
- les tontines simples avec caisses de prêt. Ces dernières diffèrent des précédentes dans la mesure où on associe aux deux premières caisses, une troisième caisse dite de secours ;
- les tontines aux enchères non capitalisées. Les sommes collectées sont remises aux enchères à tour de rôle, jusqu'à l'obtention du plus gros lot par chacun des membres ;
- les tontines aux enchères capitalisées. Elles diffèrent du type de tontine précédent en ce sens que la rime d'enchère est payée par celui auquel on attribue le gros lot. Ce dernier lot est par la suite divisé en petits lots qui vont être revendus une fois de plus aux enchères à court terme.

Même si l'on peut penser que ces différents types de tontine se rattachent davantage à une visée capitaliste, cela ne doit pas occulter le fait que la perception des tontines au Cameroun et dans la Région de l'Ouest en particulier relève d'abord de la notion de culture.

#### 7.2.3.4. Service de transport

Le secteur du transport camerounais a contribué, en moyenne sur la dernière décennie à hauteur de 5,5 % du PIB national. Au-delà de son impact direct, l'importance du secteur réside en grande partie dans son rôle d'appui et de soutien aux autres secteurs d'activité et dans sa forte contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations par la consolidation de l'accès aux services et aux équipements de base : santé, éducation. Les réseaux des transports camerounais sont assez diversifiés, dominés néanmoins par le mode routier qui grâce à sa flexibilité et son accessibilité, constitue le principal mode de déplacement des biens et des personnes. Il assure près de 90% de la demande intérieure de transport de voyageurs et près de 75% de la demande de transport de marchandises. Il dessert la majorité des localités et forme l'ossature du système de transport du pays (MINEPAT, 2016).

##### 7.2.3.4.1. Situation de la demande en service de transport dans la Région de l'Ouest

La demande en services de transport dans la Région est représentée par une diversité d'acteurs dont la satisfaction des besoins est assurée par une provision qui ne correspond pas généralement aux attentes des uns et des autres. Les exigences en transport se justifient par la nécessité de satisfaire les besoins sociaux, économiques, culturels, etc. Pour chacun de ces domaines, la provision en mobilité est caractérisée par des spécificités liées aux domaines en question. La provision des services de transport dans la Région est calquée sur la saisonnalité des activités tant en zone urbaine, péri urbaine que rurale. Cette saisonnalité peut être sur la base annuelle (calendrier des activités agricoles, fêtes religieuses ou nationales, calendrier scolaire ou académique), mensuelle ou hebdomadaire (tenue des jours de marchés, évènements socio religieux).

Demande dans le domaine de la santé : En 2017, la Région de l'Ouest comptait 774 structures hospitalières dont 348 structures privées et 429 structures hospitalières publiques. Les distances séparant ces aires de santé par rapport aux chefs-lieux d'Arrondissement (localisation des bureaux du SSD) varient énormément, et peuvent atteindre jusqu'à 65 km (cas de l'aire de santé de Bandounga dans le Département du NDE). Pour ce secteur d'activités, les besoins en mobilité sont à deux niveaux et concernent : les activités du personnel de santé et le recours aux soins de santé par les nécessiteux.

Demande dans le domaine de l'agriculture : La Région de l'Ouest représente, sur le plan de la production agricole, des richesses réelles et potentielles énormes. La présence des zones à fort niveau de production telles les vallées du Noun, les bassins agricoles des Bamboutos et de la Menoua justifient l'intérêt du rôle de grenier dédié à la Région de l'Ouest. L'acheminement des productions agricoles et pastorales vers les centres de consommation que sont les grandes villes (Douala, Yaoundé et Bafoussam, etc.) et même les pays voisins ; est un enjeu et un défi sérieux pour les agriculteurs. La diversité des produits existants (dont la production s'étale au cours de toute une année) caractérise et influence profondément les activités de transport dans le temps et dans l'espace, et justifie de son intensité tout au long de cette période.

Besoins sociaux et culturels : Dans la Région de l'Ouest en général, l'attachement des populations aux idéaux et aux éléments d'identité socio culturels est fortement prononcé. En effet, les liens sociaux qui régissent les relations et interactions constituent un capital dont il est important de maintenir la flamme. Cet attachement se traduit par de multiples déplacements à l'intérieur et hors des Arrondissements ou villages pour les évènements tels : funérailles, enterrements,

cérémonies religieuses, etc. En général, les weekends constituent les périodes de très haute densité et d'intensité de circulation sur les réseaux routiers urbains et ruraux de la Région de l'Ouest. De l'avis des transporteurs, ces périodes se traduisent par d'importantes recettes.

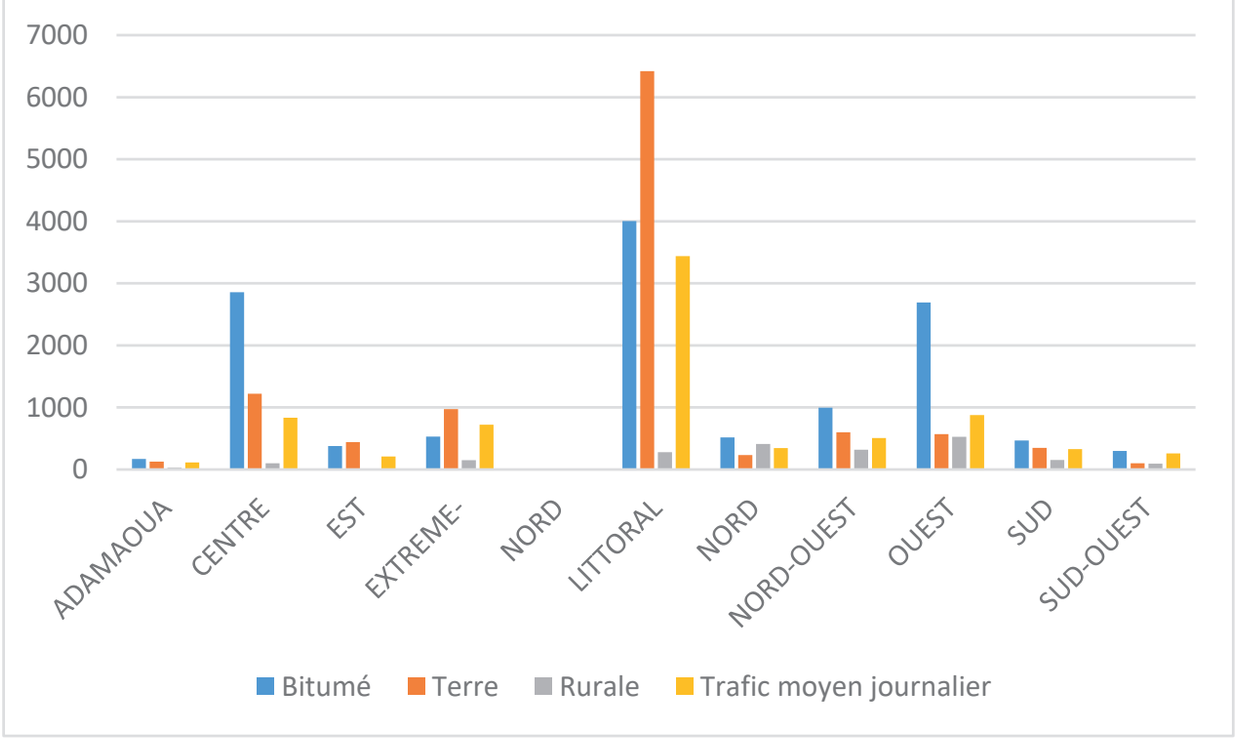
Au Cameroun, le triangle « Littoral », « Ouest », « Centre » concentre les débits les plus élevés du trafic routier, il forme le cœur du système d'échanges du pays. En 2014, le trafic moyen journalier dans la Région de l'Ouest est évalué à 879 véhicules par jour, soit 2 693 sur les routes bitumées, 571 sur routes en terres et 527 sur routes rurale. Les tronçons les plus sollicités sont composés par les différentes sections des radiales reliant le chef-lieu Bafoussam aux villes de Yaoundé, Douala, Bamenda et Dschang.

Par ordre d'importance, les sections ayant un trafic de plus de 2 000 véhicules par jour dans la Région de l'Ouest sont les suivantes :

- Bandjoun – Bafoussam avec 6 305 véhicules/jour ;
- Bafoussam-Bamougoum avec 3 814 véhicules/jour ;
- Dschang – Bamougoum avec 2 964 véhicules/jour ;
- Mbouda – Bamougoum avec 2 916 véhicules/jour ;
- Mbouda – Santa avec 2 898 véhicules/jour ;
- Foumban – Foumbot 2 075 véhicules/jour.

La figure et le tableau suivants présentent le trafic moyen journalier par Région et le trafic journalier moyen hebdomadaire sur certains tronçons de la Région de l'Ouest en 2014.

**Figure 7.17 :** Trafic moyen journalier par Région.




Sources : Annuaire statistique du secteur des infrastructures au Cameroun. Edition 2015

**Tableau 7.51 :** Trafic journalier moyen hebdomadaire sur certains tronçons de la Région de l'Ouest en 2014 (deux sens confondus).

| Section | Type | Linéaire | VP | Pick Up | Minibus | Autocars | Cam 2E | Cam 3E | Ens Art | Grum | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bafoussam-Bamougoum | B | 7 | 2 150 | 257 | 838 | 140 | 246 | 87 | 95 | 0 | 3 814 |
| Dschang - Bamougoum | B | 39 | 1 614 | 190 | 667 | 150 | 182 | 60 | 101 | 0 | 2 964 |
| Mbouda - Bamougoum | B | 20 | 1 677 | 225 | 596 | 168 | 145 | 59 | 46 | 0 | 2 916 |
| Foumban - Foumbot | B | 37 | 1 361 | 128 | 432 | 38 | 65 | 32 | 16 | 1 | 2 075 |
| Inter N6/P20 - Nkoupa Matapit | T | 8 | 545 | 104 | 26 | 0 | 22 | 4 | 0 | 0 | 700 |
| Foumban - Magba Bankim | T | 8 | 246 | 84 | 57 | 0 | 23 | 39 | 9 | 0 | 458 |
| Mbouda - Baleveng | T | 33 | 202 | 64 | 8 | 1 | 32 | 2 | 0 | 0 | 309 |
| Mbouda - Bamendjing | T | 33 | 157 | 53 | 20 | 3 | 54 | 11 | 1 | 0 | 299 |
| Bafoussam - Foumbot | B | 27 | 953 | 155 | 378 | 36 | 207 | 75 | 25 | 0 | 1 830 |
| Mbouda - Santa | B | 15 | 1 773 | 210 | 550 | 118 | 137 | 58 | 51 | 1 | 2 898 |
| Dschang - Fontem | T | 69 | 202 | 79 | 31 | 1 | 26 | 2 | 0 | 0 | 342 |
| Bandjoun - Bafoussam | B | 10 | 4 661 | 516 | 525 | 203 | 186 | 130 | 84 | 0 | 6 305 |
| Bandjoun - Bafang | B | 48 | 912 | 104 | 233 | 55 | 72 | 41 | 44 | 0 | 1 461 |
| Bangangte - Bandjoun | B | B | 971 | 129 | 307 | 100 | 126 | 28 | 19 | 0 | 1 680 |

Sources : Annuaire statistique du secteur des infrastructures au Cameroun. Edition 2015

### 7.2.3.4.2. Situation de l'offre

#### 7.2.3.4.2.1. Transport routier

#### A. Transport routier des personnes

#### a) Transport en commun par bus ou autobus

Ce mode de transport sert à rallier les différents Départements et Arrondissements de la Région, de même que les localités situées hors de la Région de l'Ouest, bien qu'on ait assisté au cours des dernières années, à l'abandon de certains trajets locaux et à la diminution de la fréquence du service sur plusieurs autres itinéraires. Ce mode de transport est le seul dont dispose un nombre important d'usagers, et c'est parfois le plus économique. Dans la Région de l'Ouest, la compagnie Général Express voyage qui dessert les villes de Yaoundé, Douala et certaines villes de l'Ouest, est celle qui a une importante flotte (40 gros porteur). Elle est secondée par l'agence Binam voyage (40 gros porteur). Les précisions sur les principales lignes des compagnies de transport routier interurbain Ouest des voyageurs sont présentées en annexe 16.

**Tableau 7.52 :** Répartition des compagnies de voyage de la Région de l'Ouest.

| Département | Nombre de compagnies de voyage |
|---|---|
| Mifi | 16 |
| Noun | 11 |
| Ndé | 4 |
| Haut-Nkam | 3 |
| Menoua | 8 |
| Hauts-Plateaux | 0 |
| Koung Khi | 0 |
| **Total** | **42** |

Source : DR/MINT/Ouest, 2017

### b) Transport en commun par taxi de ville ou taxi-brousse

Le transport par taxi est un mode de transport essentiel, qui a l'avantage d'être souple. Il peut être complémentaire aux autres modes de transport collectif. Il permet aussi de faire du transport scolaire et médical ainsi que de la livraison. De plus, il peut couvrir des zones non desservies par d'autres modes de transport collectif. Il existe deux types de tarification, connu sous les noms de « ramassage » et de « dépôt » ou « course ». A la faveur des courtes distances qui séparent les Départements dans la Région de l'Ouest, les taxis transportent les passagers d'un Département à un autre sans être inquiétés, enfreignant ainsi à la règle qui délimite le trajet d'un taxi à un Département. C'est le cas des taxis qui font la ligne Bafoussam-Bandjoun, Bandjoun-Baham, etc.

**Photo 7.7 :** Taxi-brousse en surcharge dans la ville de Bafoussam.



Souce : Rainbow/GEFA, 2018

### c) Transport en commun par moto (mototaxi)

La crise économique qui a frappé le Cameroun pendant les années 1985-1986, ainsi que la mise sur le marché des nouvelles marques de moto venues de la chine ont favorisé l'utilisation des engins à deux roues dans la Région de l'Ouest, tout comme dans le reste du pays. Cet état de chose a vu naitre un nouveau mode de transport dans la Région : le Taxi-Moto. Il s'agit de motos organisées en service de transport en commun avec au moins un passager et très souvent de lourds bagages.

Au-delà de la réalité économique et sociale qu'il constitue, le taxi-moto apparait comme un mouvement à contre-courant de la tendance générale en matière de transport urbain, ces motos non seulement mettent en danger la vie du conducteur et celle du passager par le manque de professionnalisme qui caractérise le métier, et déstructure un secteur des transports en commun en pleine construction dans la Région de l'Ouest.

Le taxi-moto est apparu en réponse à une situation de manque et s'est rapidement imposé comme mode de transport parce qu'il offre des avantages qu'on qualifierait de comparatifs par rapport au taxi auto classique, au point d'être cité par le chef de l'Etat du Cameroun dans son discours à la nation en 2016. Ce mode de transport a l'avantage de la flexibilité des parcours, la flexibilité des prix et l'accessibilité à des zones difficiles.

Selon les estimations du syndicat des Taxis-motos, la Région de l'Ouest compterait en 2018 en moyenne 5 000 taxis moto, avec plus de 1 000 dans la ville de Bafoussam. Le taxi-moto est désormais une nouvelle activité économique dont il faut tenir compte. Les principaux problèmes rencontrés dans ce secteur sont les suivants :

- mauvaise organisation du secteur ;
- surcharge des personnes et des biens ;
- non-respect des itinéraires de circulation (zones rurales) ;
- infiltration du secteur d'activité par des clandestins ;
- non-respect des règles de sécurité.

**Photo 7.8 :** Transport par moto dans la Région de l'Ouest



Souce : Rainbow/GEFA, 2018

**d) Transport en commun hors cabine**

C'est un mode de transport qui est pratiqué d'une part par des transporteurs en direction des grandes zones agricoles, et d'autre part, par les grandes firmes à l'instar de ENEO, CDE, etc. Ici, les passagers sont embarqués hors de la cabine, et parfois pour des longues distances. Malgré les efforts fournis par le Ministère des Tansports pour sensibiliser les populations à cette manœuvre, elles restent sceptiques et affiliées à ce mode de transport qui est le seul moyen de déplacement pour des grands bassins agricoles, tels que Gwaya dans la Mifi, Nansap dans les Bamboutos, Foumbot dans le Noun.

**e) Transport scolaire**

Ce mode de transport prend de l'ampleur de nos jours à cause de l'indisponibilité des parents à accompagner les enfants, la distance entre le lieu d'habitation et le lieu de fréquentation, ou encore la sécurité des jeunes scolarisés. Il est plus présent dans la ville de Dschang notamment pour desservir le campus universitaire. Certains établissements scolaires de la Région principalement dans la ville de Bafoussam se sont octroyés des Car-Campus pour le ramassage des élèves. C'est le cas du Collège Monseigneur Denis NGANDE. Ce mode de transport bien qu'il soit à caractère social a besoin d'encadrement de la part du MINT.

**B. Transport routier des marchandises**

Le transport des marchandises par route dans la Région de l'Ouest est conforme aux prescriptions de l'Acte Uniforme OHADA, relatif aux contrats de transport de marchandises par route (A.U. CTMR). Cet acte a été adopté le 22 mars 2003 à Yaoundé (Cameroun) et entré en vigueur le 1er janvier 2004. Il a pour objectif au sein de l'espace économique OHADA, de créer un droit unique et moderne qui dynamise le secteur des transports. Cet Acte Uniforme réglemente divers aspects du transport de marchandises par route à savoir la formation du contrat, les obligations qui pèsent sur les parties et le régime du contentieux qui pourrait naître de l'exécution du contrat.

Dans la Région de l'Ouest, les acteurs qui entrent en jeu dans un contrat de transport de marchandises par route sont : le transporteur, l'expéditeur, le commissionnaire de transport et le destinataire. Le tableau 7-43 donne avec précision les types et les localités de provenance des marchandises, ainsi que les destinations.

**C. Parc automobiles de la Région**

Le parc automobile de la Région de l'Ouest est estimé en 2016 à 10.414 véhicules. Il est assez vieillissant et en mauvais état, en relation avec la qualité des véhicules importés dont plus de 90 % sont de seconde main. Le taux de motorisation (hors deux roues) est évalué en 2015 à 0,07 véhicules par ménage en moyenne sur l'ensemble de la Région de l'Ouest. Il a évolué à un rythme de 4 % sur la période 2016 - 2017. Dans l'ensemble, le parc véhicules (2 roues comprises) a enregistré une croissance estimée en moyenne à 7,1 % par an sur la période 2008 - 2017.

Il est important de relever qu'on dénombre dans la Région de l'Ouest, trois centres de visites techniques installés à Bafoussam, chef-lieu de la Région de l'Ouest, à Bandjoun et à Dschang. Pour la période de janvier à décembre 2017, 23 750 véhicules ont été visités, et 1 250 ont été signalés en mauvais état de conformité, soit un taux d'échec ou de non-conformité de 5,26%, très insignifiant lorsqu'on sait que le parc automobile de la Région de l'Ouest est constitué à 90% des véhicules de seconde main. Ce faible taux de non-conformité est dû d'une part à la vétusté du matériel de contrôle, et d'autre part, au phénomène de corruption qui a libre court dans les centres de visite technique.

### D. Péage et pesage routier

Le Cameroun compte sur toute l'étendue du territoire national 46 postes de péages en activité, dont 06 postes fonctionnels dans la Région de l'Ouest. Il s'agit des péages de Mangoum, Batoufam, Bamena, Bandja, Baleveng et Fongwang. Institué par la loi de finances de l'exercice 1992/1993, le péage est un ticket de 500 FCFA obligatoire que paie chaque véhicule franchissant un point de collecte. Mais seulement, selon une enquête réalisée en 2016 par l'Institut national de la Statistique (INS), commanditée par le Fonds Routier et rendue public en mars 2017, relative à l'évaluation de la performance du système de collecte et de reversement des ressources du guichet « Entretien » du Fonds Routier, il ressort que les recettes des postes de péage affichent un manque à gagner de 4 milliards FCFA chaque année, soit l'existence des déperditions dont le taux moyen est estimé à 37,4%. Parmi les solutions envisagées pour la bonne gestion du péage routier au Cameroun, on a l'automatisation des postes de péage. Ce projet qui est en étude depuis quelques années déjà devrait se concrétiser au cours de 2018. Il s'agit de l'autonomisation de 14 postes de péage sur l'étendue du territoire national, l'objectif du gouvernement étant qu'en 2018, ces postes de péage soient sous concession. Les postes concernés dans la Région de l'Ouest sont au nombre de quatre : Bayangam, Bandja, Foumbot et Bafou. Ces postes seront de véritables plateformes modernes avec des agents chargés de la maintenance.

Le Cameroun compte 29 postes de pesage dont un seul dans la Région de l'Ouest au lieudit Kouekong. Les stations de pesage routier avaient fait entrer dans les caisses de l'État 1,9 milliards Fcfa en 2010. Cette recette a considérablement baissé en 2017, elle se situe à 450,4 millions Fcfa. Au regard d'un certain nombre d'insuffisances relevées sur les systèmes mécaniques actuels, une étude a été réalisée pour identifier des actions à mener prenant en compte les avancées technologiques afin d'opérer une automatisation complète des systèmes de pesage routier.

### E. Sécurité routière

La Région de l'Ouest présente un pourcentage d'accidents de tous degrés de gravité, considérable par rapport au pourcentage national. Les caractéristiques des accidents qui se produisent dans la Région sont à peu près les mêmes sur toute l'étendue du territoire camerounais. Selon les éléments du peloton motorisé, 76 % des Accidents de la Voie Publique auraient pour origine des facteurs humains. La pratique de surcharges (deux à trois fois le nombre de personnes recommandées dans un véhicule), le transport mixte, l'excès de vitesse, le parc automobile vieillissant, le mauvais état de certaines routes, ou encore l'absence de signalisations routières constitue les sources des AVP dans la Région. Cette insécurité routière concerne tous les moyens de transport présents sur les réseaux routiers de l'Ouest (motos, automobiles, camionnettes et camions). Dans la Région de l'Ouest et selon des informations reçues du Peloton Motorisé Routier de la Gendarmerie/Ouest et le Groupement Régional de la Circulation et de la Voie Publique de la Police/Ouest, 603 cas d'accidents ont été enregistrés en 2017. Le Département de la Mifi détient le nombre d'accident le plus élevé (44 cas), suivi du Koung-khi (37cas). Le Département le moins accidentogène est le Haut-Nkam avec 01 cas enregistré.

**Tableau 7.53 :** Statistiques des accidents du réseau interurbain de la Région de l'Ouest pour la période de 2017.

| Départements | **Nbre d'accidents** | Nbre de blessés | **Nbre de morts** | Dégats matériels |
|---|---|---|---|---|
| DDT/Mifi | 44 | 49 | 7 | IMP |
| DDT/Menoua | 19 | 46 | 10 | IMP |
| DDT/Noun | 11 | 21 | 7 | IMP |

| Départements | Nbre d'accidents | Nbre de blessés | Nbre de morts | Dégats matériels |
|---|---|---|---|---|
| DDT/Ndé | 9 | 39 | 8 | IMP |
| DDT/Bamboutos | 10 | 7 | 8 | IMP |
| DDT/Haut-Nkam | 1 | 6 | 0 | IMP |
| DDT/Koung-Khi | 37 | 55 | 7 | IMP |
| Autres sources (GRCVP/ POLICE/OUEST) | 471 | 367 | 93 | IMP |
| **TOTAUX** | **603** | **591** | **140** | **IMP** |

Sources : Peloton Motorisé Routier de la Gendarmerie/
Ouest et Groupement Régional de la Circulation et de la Voie Publique de la Police/Ouest

S'agissant des campagnes de sensibilisation routières dans la Région de l'Ouest, des actions permanentes d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'adoption des comportements sécuritaires sur la route sont menées. Un plan média assorti de contrats de diffusion avec les principaux organes de presse écrite et audio-visuelle est régulièrement fait auprès des consommateurs essentiels que sont les usagers de la route.

Des données sont constamment collectées en vue d'identifier les zones accidentogènes et les zones potentiellement à risque du réseau routier et de proposer les mesures correctives nécessaires, à travers des études d'audit de sécurité, débouchant sur les travaux de sécurisation comme ceux réalisés sur le réseau interurbain, Douala-Bafoussam-Yaoundé. Les audits de la signalisation routière (Cf annexe 16) effectués par le MINT sur certains axes prioritaires de la Région de l'Ouest décèlent des anomalies liées à l'absence des panneaux, des balises de virage, des successions de virages non signalées (cas de Famkeu), l'envahissement de la chaussée par la broussaille, etc.

S'agissant du contrôle routier dans la Région de l'Ouest, des instruments de contrôle sont introduits à l'instar des alcootests et des radars de contrôle de vitesse et ont déjà permis le retrait des cartes grises des véhicules en infraction, des permis des conducteurs concernés, et même le retrait des licences de transport.

#### 7.2.3.4.2.2. Transport ferroviaire

Le service de transport ferroviaire de passagers et des biens n'existe pas dans la Région.

#### 7.2.3.4.2.3. Transport aérien

Le transport aérien des personnes et des biens dans la Région de l'Ouest est assurée par les flottes de la CAMAIR-CO pour ce qui est de l'aéroport de Bafoussam-Bamougoum, et les avions militaires pour ce qui est de l'aéroport de Koutaba.

Des services réguliers de transport des passagers sont offerts dans ces deux aéroports à la différence que l'aéroport de Bamougoum transporte les civils (touristes et hommes d'affaires) et celui de Koutaba est affrété pour transporter le personnel des forces de défense nationale. Par ailleurs, certains d'héliports existent dans certains Départements de la Région.

Le fret aérien n'est pas encore opérationnel dans la Région de l'Ouest. Sa mise en service déclencherait certainement le flux de la commercialisation de certains produits à l'instar des produits artisanaux.

#### 7.2.3.4.2.4. Transport fluvial ou lacustre

Le service de transport lacustre est présent à Magba dans le Département du Noun, sur le plan d'eau de la Mapé. Cette activité fait face à d'énormes difficultés : pas de local abritant les services, pas de matériel adéquat au fonctionnement du service, absence de personnel qualifié. Ce système de transport lacustre qui, compte-tenu de son caractère primaire voire embryonnaire dans la Région, demande d'être entretenu et encadré pour non seulement favoriser le transport des personnes et des biens, mais aussi et surtout, pour sa contribution à l'accroissement de l'économie nationale.

#### 7.2.3.4.3. Analyse des FFOM du secteur des transports dans la Région de l'Ouest

**Tableau 7.54 :** Analyse des FFOM du secteur des transports dans la Région de l'Ouest.

| NIVEAUX | FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| **ORGANISA-TIONNEL** | • Grand carrefour d'échanges de biens et de service (l'Ouest partage sa frontière avec cinq Régions à savoir, les Régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Centre, Adamaoua et Littoral, ce qui favorise le trafic et l'intégration nationale) ;<br>• Engouement des opérateurs économiques locaux dans le secteur des transports ;<br>• Présence d'un ensemble d'acteurs institutionnels et privés qui demandent d'être organisés ;<br>• Clientèle disponible. | • Vétusté du parc automobile (Transport des personnes et des biens) ;<br>• Faible développement du secteur privé dans le domaine des assurances et les centres de visites techniques ;<br>• Manque d'organisation dans la gestion du transport : Gare routières non aménagées, postes de péage mal construits ;<br>• Incivisme : racolage, tracasseries policières, non-respect de la réglementation en vigueur par les motos taximan (permis A) ;<br>• Faible taux de présence des taxis de ville ;<br>• Surcharge des taxis brousse. |
| **ROUTES** | Existence d'un maillage routier propice à une couverture satisfaisante de la Région de l'Ouest. | • Mauvais état des routes, rendant la circulation lente, cause des accidents, et détérioration des véhicules ;<br>• Insuffisance des moyens financiers qui retarde la mise en œuvre de nombreux projets élaborés ou en cours d'élaboration. |
| | Existence d'aéroports ; aérodromes et héliports permettant d'assurer un trafic domestique. | • Sous exploitation de l'aéroport de Bafoussam ;<br>• Fret aérien pas encore opérationnel ;<br>• Inexistence de compagnies privées de transport domestique (absence de la concurrence et une tarification peu attractive) ;<br>• Absence d'aménagement et d'entretien des autres infrastructures et installations existantes (hormis l'aéroport de Bafoussam) ;<br>• Une démarche qualité non suffisamment prise en considération (non-respect des heures de vols, etc.) ;<br>• Approche de développement du sous-secteur en déconnexion avec le secteur touristique. |

| | | |
|---|---|---|
| **TRANSPORT FLUVIAL OU LACUSTRE** | • Réseau hydrographique navigable, offrant des potentialités pour le transport fluvial | • Sous-secteur peu développé dans la Région. |
| **TRANSPORT FERROVIAIRE** | - | • Service de transport ferroviaire de passagers et des biens inexistant. |

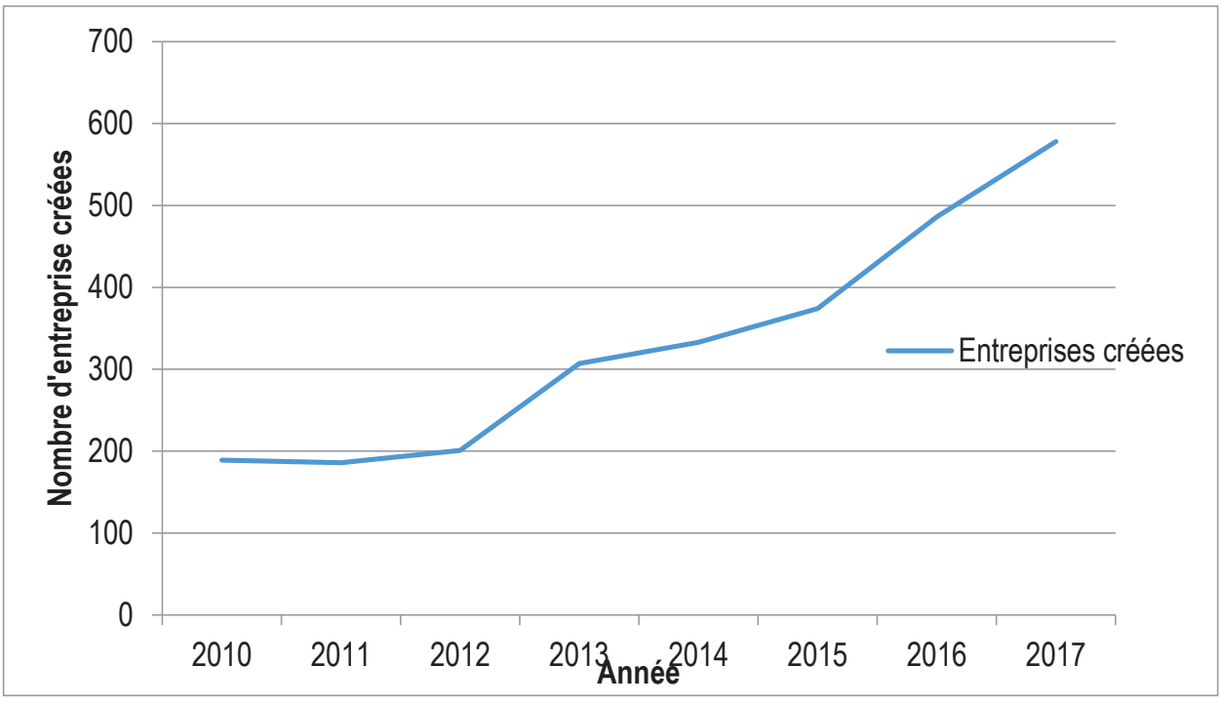
| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| • **Construction de la boucle agricole de la Région de l'Ouest ;**<br>• **Organisation de la CAN TOTAL 2019 à l'Ouest.** | • Tracasseries policières ;<br>• Mauvais état du réseau routier ;<br>• Corruption (Délivrance des permis de conduire, titres de transports, etc.). |

Source : Rainbow/GEFA, 2019

## 7.2.4. Création des PME dans la Région

Les PME dans la Région de l'Ouest sont en pleine croissance. Cette croissance se traduit par une forte mobilisation des jeunes vers l'entreprenariat. En effet, de 2011 à 2017, on observe une évolution croissante des PME créées tous secteurs confondus (figure ci-dessous). Au courant de l'année 2017, 578 PME dont 461 TPE, 115 PE et 2 ME ont été créées au Centre de Formalité et de Création d'Entreprise (CFCE) de Bafoussam, avec une prépondérance pour le secteur tertiaire qui a lui seul enregistre 83,22 %, suivi du secteur secondaire 9,52 % et le secteur primaire 7,27 %.

**Photo 7.18 :** Evolution du nombre d'entreprises créées entre 2010 et 2017.




Source : DR-MINPMEESA/Ouest

Tout comme au niveau national, les difficultés auxquelles les PME font face dans la Région de l'Ouest sont nombreuses. Ces causes sont de deux ordres à savoir internes et externes :

- les causes internes à l'entreprise correspondent principalement aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, aux techniques et technologies de production peu appropriées, à l'insuffisance de respect des normes et standards de qualité, l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines, aux difficultés d'accès aux marchés extérieurs ;
- les causes externes portent notamment sur l'accès aux financements, l'environnement dans lequel évoluent les PME, le déficit d'infrastructures de base et l'absence des structures d'encadrement de ce type d'entreprises.



# 08

# URBANISATION

# CHAPITRE 8 : URBANISATION

L'urbanisation d'aujourd'hui est partagée entre métropolisation et émergence de petites villes. Le concept de métropolisation tend d'ailleurs à remplacer celui d'urbanisation chez ceux qui pensent que les petites villes se diluent dans les systèmes métropolisés.

Les villes de l'Ouest-Cameroun, tout comme la plupart des villes d'Afrique, sont filles de la colonisation. Comme tels, on leur a trop souvent collé des profils extravertis, sur la base du fait qu'elles étaient des produits de développement de l'occident. Certes, il ne s'agit pas totalement de faux clichés, mais d'une stigmatisation qui finalement a nui à leur développement sur la base de modèles fondés sur les réalités socioculturelles locales. C'est sans doute la raison pour laquelle les facteurs d'urbanisation à l'Ouest sont accrochés à l'histoire du Cameroun. Cependant, le principal facteur de développement des villes de la Région de l'Ouest comme d'ailleurs, fut la création de postes administratifs dont le nombre s'est accrue et qui se sont diversifiés dans les années qui ont suivi l'indépendance et la réunification. Des typologies différentes des centres urbains peuvent être esquissées selon que l'on considère leur taille et leur rythme d'accroissement, ou la fonction principale (le rôle administratif étant pré- dominant). Mais on note aussi des répartitions différentes si l'on tient compte des ensembles régionaux ou de la disposition de l'armature urbaine nationale (linéaire, en éventail, circulaire ou diffuse).

## 8.1. CONCEPT DE LA VILLE ET SON APPLICATION A L'OUEST CAMEROUN

### 8.1.1. Plusieurs définitions de la ville par les institutions étatiques

Une importance est apportée par l'Etat pour améliorer la ville, siège des institutions étatiques. Cependant, en fonction de leur centre d'intérêt, les administrations accordent une importance relative à la ville. Au vue de cette importance différenciée, plusieurs définitions du concept de ville ont été données. C'est ainsi que :

Le BRUCREP au cours du troisième recensement de la population donne les caractéristiques suivantes : « une ville correspond à tout groupe d'habitations qui remplit au moins l'un des deux critères ci-dessous :

- être le chef-lieu d'un District, d'un Arrondissement, d'un Département ou d'une Province ;
- avoir une population agglomérée d'au moins 5000 habitants et disposer des infrastructures suivantes : un établissement d'enseignement secondaire ou post-primaire, une formation sanitaire, des installations fonctionnelles de distribution d'eau et d'électricité, un marché quotidien».

La Loi N°2004/003 régissant l'urbanisme au Cameroun, quant à elle apporte plus de précisions sur la disposition de constructions (adjacentes), tout en réduisant l'effectif de la population de 3000 habitants, sans apporter de précisions sur les types d'infrastructures qui doivent y être présentes. C'est ainsi que les trois paramètres suivants ont été arrêté :

- une concentration de constructions contiguës (art. 4-1) ;
- une population d'au moins 2000 habitants (art. 4-*1) ;

- la présence d'activités visant à favoriser l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et le développement social (art. 3). Ce qui implique des activités professionnelles diversifiées à titre principal le commerce, l'industrie, l'administration.

Pour l'autorité administrative (la préfectorale), le village est la plus petite autorité territoriale qui est censé être administré par un chef de village. L'espace sur lequel repose un Arrondissement est divisé en deux : l'espace urbain et les villages.

Outre les critères liés au bâti, à l'économie et à l'effectif de la population, certains auteurs intègrent la taille de l'espace occupé dans la définition de la ville.

On considère la taille : Une agglomération, dit-on, bascule hors de la ruralité/village dès que le nombre de ses habitants dépasse un certain seuil - mais où situer précisément ce point critique ?

On considère l'activité : les centres urbains sont les localités où le commerce et la fabrication/ transformation prédominent sur le travail de la terre. Dans nos manières de juger, cette double définition s'est solidement installée. Elle est commode, notamment aux administrateurs.

Tout au long de son histoire, la ville ne saurait se caractériser ni par le nombre, ni par les activités des hommes qui y font résidence, mais par des traits particuliers de statut juridique, de sociabilité et de culture. Ces traits dérivent du rôle primordial que remplit l'organe urbain. Ce rôle n'est pas principalement économique, mais politique. La ville se distingue du milieu qui l'environne en ce qu'elle est, dans le paysage, le point d'enracinement du pouvoir de l'administration. L'Etat crée la ville et c'est sur cette dernière qu'il prend son assise.

### 8.1.2. Vers une contextualisation de la notion de ville dans la Région de l'Ouest

Un diagnostic a permis de relever les faits suivants :

- dans la pratique, certaines unités territoriales, à savoir les villages dans la Région de l'Ouest comportent plus de 2000 habitants ;
- on note une forte présence d'activités visant à favoriser l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et le développement social dans plusieurs villages de la Région de l'Ouest ;
- certains villages de la Région de l'Ouest ont des concentrations de constructions contiguës qui dépassent celle de certaines villes d'autres Régions ;
- le travail de la terre reste l'activité principale/prépondérante des populations qui résident dans les villes de l'Ouest Cameroun ;
- l'attachement culturel que la majorité des personnes originaires de la Région accordent à leur territoire les emmènent à les considérer et à y mener des activités dans la pratique comme dans les villages ;
- dans certains Arrondissements de la Région de l'Ouest, certains villages ont plus d'infrastructures de développement que certaines villes.

### 8.1.3. Contexte historique de l'urbanisation de l'Ouest Cameroun

L'urbanisation à l'Ouest –Cameroun s'inscrit dans le processus global d'aménagement du territoire et de planification urbaine au lendemain de l'indépendance. De création coloniale comme partout ailleurs à l'exception de Foumban, les villes évoluent au rythme de l'histoire politique et socioéconomique du pays. La rébellion armée et les stratégies de sa répression, mais aussi les résultats et les déconvenues du café, le développement autocentré marque profondément le paysage urbain de l'Ouest.

#### 8.1.3.1. Période pré-coloniale

L'urbanisation camerounaise se déclencha dès que les premières firmes Allemandes s'installèrent à Douala, autour de 1884. Le processus de décentralisation de la « Région Ouest » par la création des postes administratifs est le principal facteur de création des villes pendant la phase coloniale. On doit cependant remarquer que, malgré sa proximité avec le littoral, le phénomène urbain colonial n'atteint l'Ouest Cameroun qu'en dernier lieu. Les Allemands installés sur la côte depuis 1884 ne créent les postes administratifs de Bangwa, Bana, Bandjoun que 20 ans plus tard, pourtant la Région ne leur était pas hostile. Cette lenteur est certainement liée au désintérêt de l'Allemagne de Bismarck à la politique d'extension coloniale telle que menée par les autres puissances colonisatrices.

#### 8.1.3.2. Période coloniale française

C'est finalement sous la colonisation Française que les villes à l'exception de Dschang et Foumban voient le jour à l'Ouest. Ceci s'inscrit en droite ligne de la politique coloniale Française basée sur l'assimilation et l'administration directe des colonies. Le souci de rapprocher l'administration de l'administré et surtout de réduire le pouvoir des chefs traditionnels jugés moins favorables à l'épanouissement de l'individu favorise la mise en place d'un collège administratif socle des futures villes. L'action est concluante, mais non pas sans l'opposition de certains chefs jaloux non seulement de leur pouvoir mais aussi et surtout de leur terre déjà insuffisante que le colon voulait prendre et installer les centres administratifs. Avant la deuxième guerre mondiale, la carte administrative du Cameroun Français donnant une image des villes existantes ou des futures villes, présente 18 Régions, 43 Départements, 43 subdivisions, 4 postes administratif (Champaud, 1983). Si les Régions et quelques subdivisions sont incontestablement des villes, les autres ne sont que des « étapes » de collecte et de transport des marchandises Européennes et locales.

#### 8.1.3.3. Des indépendances jusqu'à la crise économique des années 1990

Au moment de l'indépendance, la Région Bamiléké dispose de 05 subdivisions dans l'ordre de création : Dschang (1920) ; Bafang (1920) ; Bafoussam (1924) ; Bangangté (1925) ; Mbouda (1950). La Région de Bamoun conserve Foumban. Quand la guerre d'indépendance s'intensifie, ces centres administratifs deviennent des centres de regroupement des populations civiles, un point de départ pour leur peuplement forcé.

## 8.2. ETAT DES LIEUX DE L'URBANISATION ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION DANS LA REGION

### 8.2.1. Etat des lieux de l'urbanisation dans la Région de l'Ouest

L'Ouest –Cameroun est l'une des Régions les plus densément peuplées du Cameroun. Elle est divisée en deux : les Bamilékés et les Bamoun, tous répartis sur des unités topographiques distinctes portant le nom de chaque territoire. La Région compte 1 985 364 hab concentrés sur une superficie de 13 892 Km2, soient 142,9 hab/ Km2 en 2017 (BUCREP 2017). Les disparités locales sont plus fortes en pays Bamiléké avec une densité de 865,6 hab/ Km2 dans la Mifi, par contre le pays Bamoun qui couvre 7 687 Km2 soit plus de la moitié de cette Région, présente des densités plus lâches (68,3 hab/ Km2).

Sur la base des résultats du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH) réalisé en 2005, en janvier 2010, les villes du pays abritaient 10 091 172 des 19 406 100 habitants, soit un taux d'urbanisation de 52%. Ce taux est en constante progression, puisqu'il est

passé de 28,5% en 1976 à 37,8% en 1987, 48,8% en 2005 et 52% en 2010. En 34 ans (1976-2010), l'effectif de la population urbaine a été multiplié par 4,6.

Avec un taux d'urbanisation de 43% estimé à partir des projections de 2017, la Région de l'Ouest figure parmi les Régions les plus urbanisées du pays. Elle occupe le 3e rang après les Régions du Centre et du Littoral. Cette urbanisation varie en fonction des Départements comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

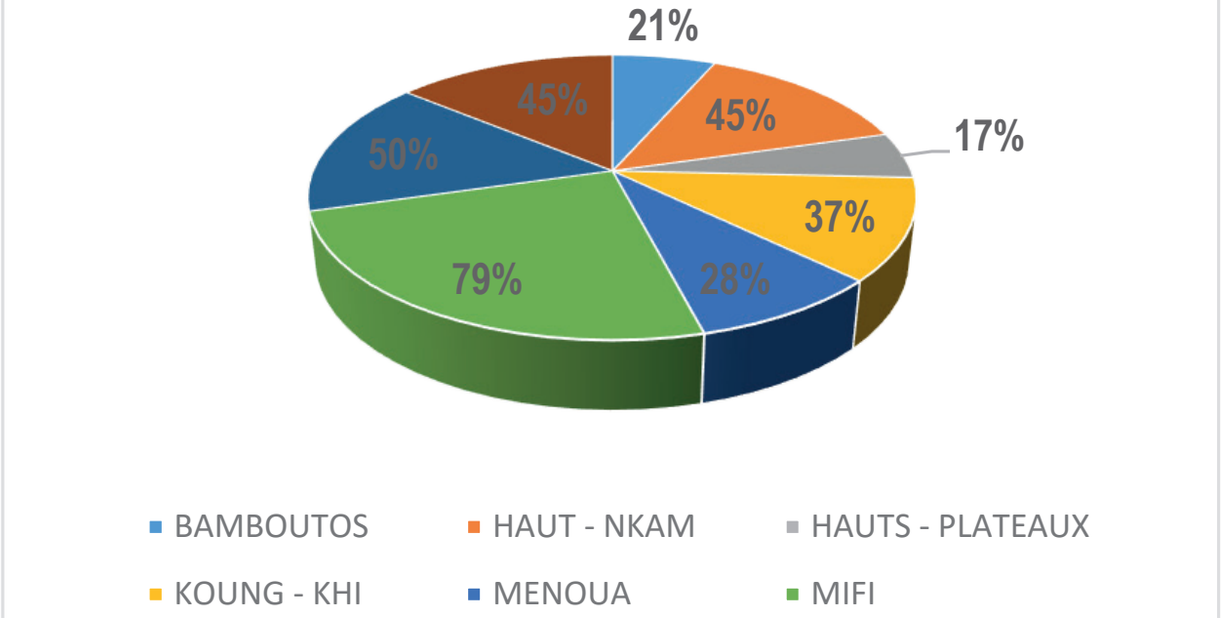
**Tableau 8.1 :** Urbanisation des Départements de la Région de l'Ouest.

| Département | **Population totale 2017** | Population urbaine 2017 | **Taux d'urbanisation** |
|---|---|---|---|
| BAMBOUTOS | 337 512 | 69 594 | 21 % |
| HAUT - NKAM | 167 120 | 74 454 | 45 % |
| HAUTS - PLATEAUX | 93 123 | 15 622 | 17 % |
| KOUNG - KHI | 75 050 | 27 724 | 37 % |
| MENOUA | 329 843 | 92 888 | 28 % |
| MIFI | 347 956 | 276 197 | 79 % |
| NDE | 109 480 | 54 891 | 50 % |
| NOUN | 525 280 | 234 189 | 45 % |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

La MIFI, avec un taux de 79%, est le Département le plus urbanisé tandis que le Département des Hauts - Plateaux, avec 17%, est le moins urbanisé tel qu'indiqué par le diagramme ci-après :

**Figure 8 1 :** Taux d'urbanisation des Départements de la Région de l'Ouest.




Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

## 8.2.2. Etat des documents de planification dans la Région de l'Ouest

Sur les 40 communes que compte la Région de l'Ouest, seulement 07 communes (soit 17% sur l'ensemble de la Région) toutes concentrées dans quatre Départements (Mifi, Menoua, Ndé et Haut-Nkam) ont entamées la procédure d'obtention d'un document de planification urbaine. La Région compte 08 documents de planification urbaine au rang desquelles deux sont approuvés à savoir : le Plan Directeur d'Urbanisme de Bafoussam et le Plan d'Occupation des Sols de Bafang. Le tableau ci-dessous présente les villes pourvues de documents de planification urbaine.

Tableau 8.2 : Documents de planification dans la Région de l'Ouest.

| N° | Départements | Lieu de l'étude | Intitulé de l'étude | Etat d'avancement | Année de démarrage | Année de livraison | BET | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Mifi | Bafoussam | Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) | Achevé | 2008 | 2013 | BREIT Consulting | Approuvé |
| | | Bafoussam 1, 2 et 3 | 3 Plan d'Occupation des Sol (POS) | Achevé | 2014 | 2016 | BETURE Sarl | Non approuvé |
| 2 | Menoua | Nkong-zem | Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) | Achevé | 2013 | 2014 | BATISU Sarl | Non approuvé |
| | | Dschang | POS | Achevé | 2012 | 2014 | KPP Plus | Non approuvé |
| 3 | Ndé | Bangangté | POS | Achevé | 2014 | 2016 | HTR | Non approuvé |
| 4 | Haut-Nkam | Bafang | POS | Achevé | 2015 | 2017 | GEFA & Engineering Sarl | Approuvé |

Source : DR MINHDU Ouest, 2017

## 8.2.3. Etat des lieux de l'urbanisation et documents de planification par Département dans la Région

### 8.2.3.1. Département des Bamboutos

#### 8.2.3.1.1. Etat d'urbanisation

Le Département des Bamboutos dans la Région de l'Ouest, est situé respectivement à 330 km, 313 km, 27 km et 50 km de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Bamenda sur l'axe Bafoussam-Bamenda qui est un tronçon de la route Nationale N°6 reliant les Régions du Centre, de l'Ouest et du Nord-Ouest. L'Arrondissement de Mbouda chef-lieu du Département des Bamboutos avec 38% de taux d'urbanisation constitue la ville la plus importante du Département. L'Arrondissement de Batcham avec 4% est l'Arrondissement le moins urbanisé.

**Tableau 8.3 :** Etat d'urbanisation du Département des Bamboutos.

| Arrondissement | Pop urbaine | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| BABADJOU | 6 051 | 42 623 | 14% |
| BATCHAM | 3 810 | 96 746 | 4% |
| GALIM | 6 555 | 58 883 | 11% |
| MBOUDA | 53 177 | 139 260 | 38% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.1.2. Documents de planification et actes d'urbanisme

Le Département des Bamboutos composé de 4 communes ne dispose d'aucun document de Planification urbaine. On note néanmoins en 2016, la production de quelques actes d'urbanisme au sein du Département : 152 certificats d'urbanisme et 37 permis de construire.

En 2015[58], 190 titres fonciers ont été délivrés dans le Département des Bamboutos dont 118 pour les hommes, 22 pour les femmes, et 50 pour les collectivités. Parmi ces titres fonciers, les immatriculations directes sont les plus importantes (161) et les transformations DPE (10) les moins importantes.

### 8.2.3.2. Département du Haut-Nkam

#### 8.2.3.2.1. Etat d'urbanisation

Bafang, chef-lieu du Département du Haut-Nkam, est l'Arrondissement le plus urbanisé avec un taux de 63%, par contre Banwa est l'Arrondissement le moins urbanisé avec 17%.

Tableau 8 4 : Etat d'urbanisation du Département du Haut Nkam.

| Arrondissement | Pop urbaine | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| **BAFANG** | 21 823 | 34 421 | 63% |
| **BAKOU** | 1 331 | 6 066 | 22% |
| **BANA** | 3 322 | 11 836 | 28% |
| **BANDJA** | 7 118 | 35 702 | 20% |
| **KEKEM** | 20 006 | 36 407 | 55% |
| **BANWA** | 2 345 | 13 497 | 17% |
| **BANKA** | 15 035 | 29 191 | 52% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.2.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

Bafang est le seul détenteur d'un document de planification urbaine (POS). Les six autres Arrondissements que constitue le Département ne disposent pas de document de planification urbaine. Par ailleurs, les statistiques de la DR MINHDU/Ouest des trois dernières années ne font état d'aucune délivrance d'actes d'urbanisme.

En 2015, 112 titres fonciers ont été délivrés dans le Département du Haut-Nkam dont 69 pour les hommes, 14 pour les femmes, 26 pour les collectivités et 3 pour l'Etat. Les immatriculations directes se taillent la part belle (75) et les fusions sont nulles.

### 8.2.3.3. Département des Hauts-Plateaux

#### 8.2.3.3.1. Etat d'urbanisation

Dans le Département des Hauts- Plateaux, Bangou et Baham avec seulement 18 %, se positionnent comme les Arrondissements les plus urbanisés.

58 Annuaire Statistique de la Région de l'Ouest, Edition 2016

**Tableau 8.5 :** Etat d'urbanisation du Département des hauts plateaux.

| Arrondissement | Pop urbaine en 2017 | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| BAHAM | 4 187 | 22 716 | 18% |
| BAMENDJOU | 6 176 | 39 555 | 16% |
| BATIE | 2 034 | 12 630 | 16% |
| BANGOU | 3 225 | 18 222 | 18% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.3.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

Le Département des Hauts-Plateaux ne dispose d'aucun document de planification urbaine pour mieux contrôler et orienter l'utilisation des espaces. Toutefois, les statistiques de la Délégation Régionale du MINHDU Ouest font état de 152 certificats d'urbanisme et de 37 permis de bâtir produits au cours de l'année 2016.

En 2015, l'on dénombre 103 titres fonciers dans le Département des Hauts-Plateaux dont 61 pour les hommes, 08 pour les femmes et 34 pour les collectivités. Les immatriculations directes (74) constituent la plus grande part desdits titres et les transformations d'actes (05) la plus petite.

### 8.2.3.4. Département du Koung-Khi

#### 8.2.3.4.1. Etat d'urbanisation du Département du Koung-Khi

L'Arrondissement de Poumougne se positionne comme l'Arrondissement le plus urbanisé, et Bayangam est l'Arrondissement le moins urbanisé.

**Tableau 8.6 :** Etat d'urbanisation du Département du Koung-Khi.

| Arrondissement | Pop urbaine en 2017 | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| BAYANGAM | 1 386 | 15 463 | 9% |
| POUMOUGNE | 23 493 | 46 905 | 50% |
| DJEBEM | 2 844 | 12 682 | 22% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.4.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

Le Département du Koung-Khi composé de trois (03) Arrondissements ne dispose d'aucun document de planification urbaine pour la maitrise du développement urbain de ses villes aux taux d'urbanisation variés. Le Département aurait produit au cours de l'année 2016, 152 certificats d'urbanisme et 37 permis de construire selon la Délégation Régionale du MINHDU-OUEST.

En 2015, 133 titres fonciers ont été délivrés dans le Département du Koung-Khi dont 70 pour les hommes, 13 pour les femmes, et 50 pour les collectivités. Parmi ces titres fonciers, les immatriculations directes sont les moins importantes.

### 8.2.3.5. Département de la Menoua

#### 8.2.3.5.1. Etat d'urbanisation du Département de la Menoua

La répartition spatiale de la population dans le Département de la Menoua est assez disproportionnée. L'Arrondissement de Dschang chef-lieu du Département de la Menoua, ville universitaire et touristique concentre près de 40% de l'effectif de la population du Département. La ville de Dschang avec 48% de taux d'urbanisation est de loin la plus urbanisée du Département de la Menoua.

**Tableau 8.7 :** Etat d'urbanisation du Département de la Menoua par Arrondissement en 2017.

| Arrondissement | Pop urbaine | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| **DSCHANG** | 62 148 | 117 024 | 48% |
| **FOKOUE** | 1 301 | 11 053 | 10% |
| **NKONG - NI** | 951 | 61 599 | 1% |
| **PENKA MICHEL** | 6 069 | 75 182 | 7% |
| **SANTCHOU** | 10 882 | 43 260 | 22% |
| **FONGO TONGO** | 774 | 21725 | 3% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.5.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

L'Arrondissement de Nkong-Ni dont le chef-lieu est Nkong-Zem, avec un taux d'urbanisation pratiquement nul, fait partir des rares Arrondissements du Département qui disposent d'un document de planification urbaine. Il est important de noter que le Département de la Menoua dans sa perspective de maitrise de l'occupation de ses sols dispose de deux documents de planification urbaine (POS de Dschang ; PSU de Nkong-Zem). On note par ailleurs la production de 152 certificats d'Urbanisme et 37 permis de construire au cours de l'année 2016 au sein du Département selon les statistiques de la Délégation Régionale du MINHDU-Ouest.

En 2015, 260 titres fonciers ont été délivrés dans le Département de la Menoua dont 187 pour les hommes, 51 pour les femmes, 22 pour les collectivités et 0 pour l'Etat. Les immatriculations directes se taillent la part belle (186) et les fusions sont nulles.

### 8.2.3.6. Département de la Mifi

#### 8.2.3.6.1. Etat d'urbanisation du Département de la Mifi

La Mifi Département abritant la capitale régionale de la Région de l'Ouest, présente une répartition spatiale de la population moins disproportionnée par rapport aux autres Départements. La commune d'Arrondissement de Bafoussam 1er avec un taux d'urbanisation de 83% est la plus urbanisée du Département suivie de la commune d'Arrondissement de Bafoussam 2ème avec 82% et la commune d'Arrondissement de Bafoussam 3ème soit 71%.

**Tableau 8.8 :** Etat d'urbanisation du Département de la Mifi.

| Arrondissement | Pop urbaine | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| **BAFOUSSAM I** | 94200 | 113508 | 83% |
| **BAFOUSSAM II** | 114876 | 139990 | 82% |
| **BAFOUSSAM III** | 67155 | 94458 | 71% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.6.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

Le Département de la Mifi est le seul Département de la Région de l'Ouest qui dispose d'un document de planification urbaine dans chacune de ses communes. On note par ailleurs des statistiques importantes en matière de délivrance d'actes d'urbanisme au cours de l'année 2016 : 276 certificats d'urbanisme, 62 permis de construire et 1 certificat de conformité.

En 2015, 709 titres fonciers (TF) ont été délivrés dans le Département de la Mifi, dont 449 pour les hommes, 133 pour les femmes et 127 pour les collectivités. Lesdits titres concernent majoritairement les immatriculations directes (425), les morcellements, les mutations et les transformations d'actes se chiffrant respectivement à 155, 111 et 18.

### 8.2.3.7. Département du Ndé

#### 8.2.3.7.1. Etat d'urbanisation du Département du Ndé

Bangangté, chef-lieu du Département du Ndé, malgré son statut de ville universitaire avec un taux d'urbanisation de 44 % est moins urbanisée que la ville de Tonga avec un taux d'urbanisation de 80%.

**Tableau 8.9 :** Etat d'urbanisation du Département du Ndé.

| Département du NDE | Pop urbaine | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| BANGANGTE | 32 332 | 73 405 | 44% |
| BASSAMBA | 3 248 | 3 248 | 20% |
| BAZOU | 6 837 | 17 212 | 40% |
| TONGA | 12 474 | 15 615 | 80% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.7.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

Il est important de signaler que dans l'ensemble, Bangangté est l'Arrondissement le plus peuplé avec une population estimée à 73 405 habitants. Elle est la seule commune détentrice d'un plan d'occupation des sols dans le Département.

Les statistiques de délivrance des actes d'urbanisme dans le Département font état de 117 certificats d'urbanisme et 33 permis de bâtis. En 2015, 151 titres fonciers ont été délivrés dans le Département du Ndé dont 111 pour les hommes, 17 pour les femmes, 23 pour les collectivités et 0 pour l'Etat. Parmi ces titres fonciers, les immatriculations directes sont les plus importantes (100) et il n'existe pas de fusions de titres fonciers.

### 8.2.3.8. Département du Noun

#### 8.2.3.8.1. Etat d'urbanisation du Département du Noun

Les Arrondissements de Foumban et Foumbot respectivement chef-lieu du Département et grand bassin de production dans la Région de l'Ouest concentrent à eux seules près de 40,16% de la population du Département. Foumban avec un taux d'urbanisation de 64% est l'Arrondissement le plus urbanisé suivie de la commune de Foumbot avec 62% de taux d'urbanisation.

**Tableau 8.10 :** Etat d'urbanisation du Département du Noun.

| Arrondissement | Pop urbaine | Pop totale | Taux d'urbanisation |
|---|---|---|---|
| BANGOURAIN | 16 831 | 35 640 | 47% |
| FOUMBAN | 78 660 | 122 707 | 64% |
| FOUMBOT | 54 992 | 88 284 | 62% |
| KOUOPTAMO | 9 244 | 56 295 | 16% |
| KOUTABA | 10 862 | 56 756 | 19% |
| MAGBA | 22 888 | 41 124 | 56% |
| MALANTOUEN | 13 460 | 52 081 | 26% |
| MASSANGAM | 9 508 | 44 711 | 21% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

#### 8.2.3.8.2. Documents de planification urbaine et actes d'urbanisme

Selon la Délégation Régionale du MINHDU de la Région de l'Ouest, 42 certificats d'urbanisme et 2 permis de Bâtir auraient été produits au sein du Département.

Le Département du Noun fait partir de ceux qui ne disposent d'aucun document de planification urbaine. En 2015, 243 titres fonciers ont été délivrés dans le Département du Noun dont 155 pour les hommes, 27 pour les femmes, 23 pour les collectivités et 38 pour l'Etat. Parmi ces titres fonciers, les immatriculations directes sont les plus importantes (149) et les duplicata (01) les moins importants.

## 8.3. ARMATURE URBAINE ET DYNAMIQUE SPATIALE DES VILLES DE L'OUEST

### 8.3.1. Principaux facteurs influençant l'urbanisme dans la Région

Les principaux déterminants de l'urbanisation dans la Région de l'Ouest portent sur :

- le milieu naturel propice au développement agricole a toujours été un facteur déterminant dans l'urbanisation. Historiquement, l'Ouest est une zone de fort peuplement. Les contraintes naturelles liées au relief très escarpé et au réseau hydrographique dense n'ont pas été un frein au développement de l'urbanisation ;
- la situation géographique, au carrefour de 05 Régions (le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, l'Adamaoua, le Littoral et le Centre) a fait que le statut de capitale régionale fut transféré de Dschang à Bafoussam, spécifiquement pour sa situation au croisement des routes d'échanges entre ces Régions ;
- avec un poids démographique important (1 985 364 habitants) et une des plus fortes densités du pays (142,91 hab/km²), cette Région réputée très dynamique est un très grand centre des flux d'échanges de marchandises et de personnes avec toutes les autres Régions ;
- un réseau de desserte développé assurant les relations principales entre la capitale régionale et les deux Métropoles, Yaoundé et Douala, ainsi que les relations transversales entre les villes secondaires de la Région ;
- une vocation universitaire à l'échelle régionale, nationale et sous régionale, à travers l'Université de Dschang, celle de Bandjoun (UIT) et de Bangangté (UDM) ;
- un potentiel important en termes de tourisme, culturel (chefferies traditionnelles, artisanats, coutumes,...) et écologique (plusieurs sites naturels remarquables) ;
- un processus d'urbanisation procédant surtout du morcellement des exploitations agricoles. Malgré le fort taux d'accroissement de la population urbaine, l'activité dominante demeure l'agriculture, contrairement à d'autres regroupements qui reposent sur l'installation des populations travaillant dans les services, l'administration et l'industrie. Toutefois, à terme, le mitage des terres agricoles risque d'impacter le secteur primaire et par ricochet, l'économie de la Région.

### 8.3.2. Hiérarchie urbaine et polarisation de l'espace régional

#### 8.3.2.1. Hiérarchie urbaine

Le Département du Noun est le plus important en termes de poids démographique puisqu'il accueille 26 % de la population régionale. Par contre il occupe le deuxième rang en termes d'importance de la population urbaine régionale (28 % du total régional). Le Département de la Mifi, dispose de la part la plus importante de la population urbaine (33 %) grâce à la présence de Bafoussam, la capitale régionale. Le Noun et la Mifi concentrent à eux seuls 43 % de la population régionale et 61 % de la population urbaine régionale (voir tableau ci-dessous).

Les Départements des Hauts-plateaux et du Koung-Khi ont un poids démographique très négligeable : entre 4 % et 5 % de la population régionale et entre 2 % et 3 % de la population urbaine.

**Tableau 8.11 :** Répartition de la population en fonction du milieu de résidence dans la Région de l'Ouest en 2017.

| Département | Population totale | | Population urbaine | | Population rurale | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pop totale | % | Pop urb | % | Pop rur | % |
| BAMBOUTOS | 337 512 | 17% | 69 594 | 8% | 267 918 | 24% |
| HAUT-NKAM | 167 120 | 8% | 74 454 | 9% | 92 666 | 8% |
| HAUTS-PLATEAUX | 93 123 | 5% | 15 622 | 2% | 77 501 | 7% |
| KOUNG-KHI | 75 050 | 4% | 27 724 | 3% | 47 326 | 4% |
| MENOUA | 329 843 | 17% | 92 888 | 11% | 236 955 | 21% |
| MIFI | 347 956 | 18% | 276 197 | 33% | 71 759 | 6% |
| NDE | 109 480 | 6% | 54 891 | 6% | 54 589 | 5% |
| NOUN | 525 280 | 26% | 234 189 | 28% | 291 091 | 26% |
| Total | 1 985 364 | 100% | 845 559 | 100% | 1 139 805 | 100% |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017

La hiérarchie urbaine de la Région de l'Ouest est dominée par la ville de Bafoussam qui, selon les projections du BUCREP pour 2017 avoisine les 300 000 habitants. En dehors de Bafoussam, trois classes de villes se dégagent :

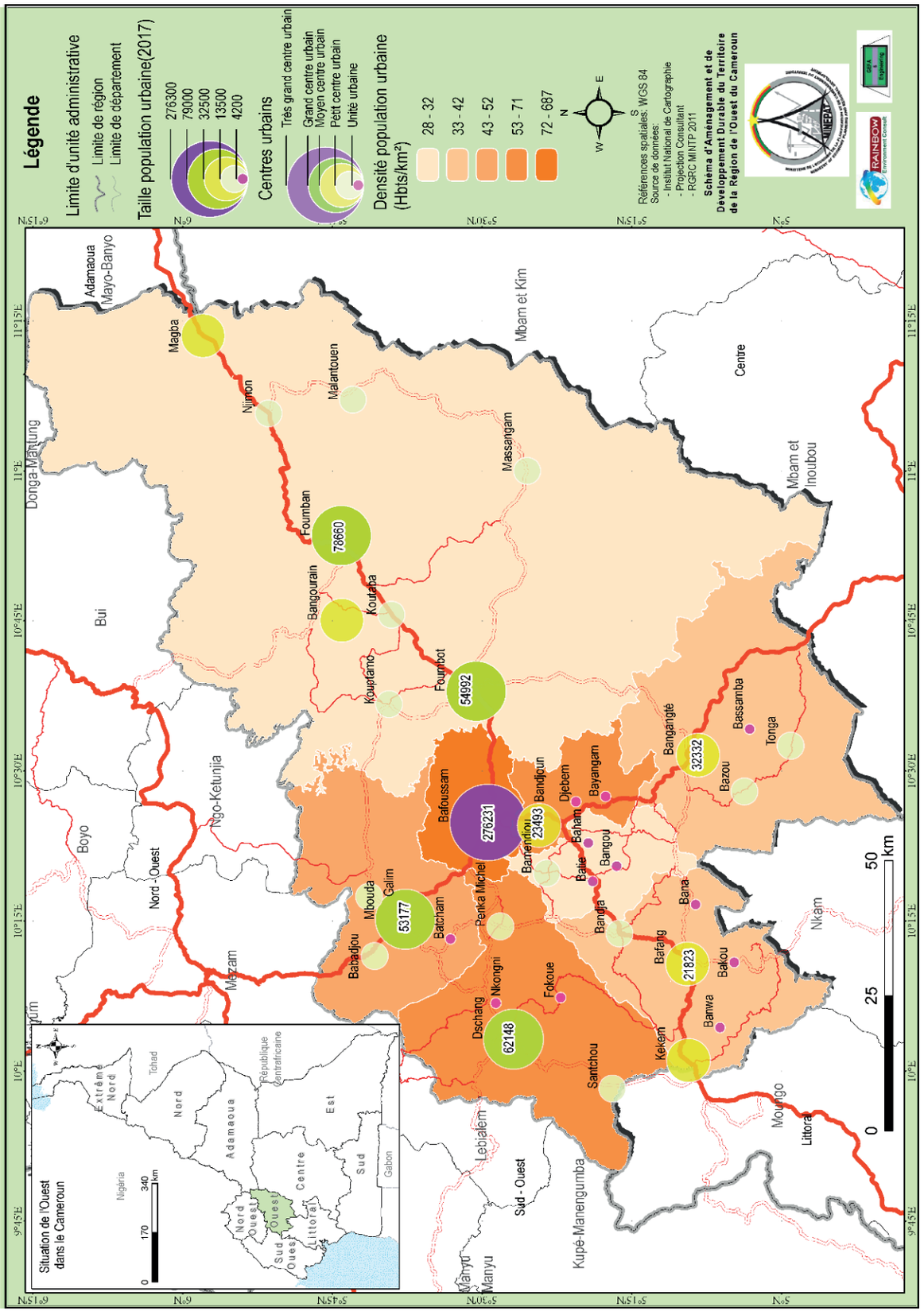
- 04 villes principales (50 000 <population urbaine < 100 000 habitants) : Foumban, Dschang, Foumbot, Mbouda ;
- 12 villes moyennes (10 000 <population urbaine < 50 000 habitants) Bangangté, Bandjoun, Magba, Bafang, Kékem, Bangourain, Banka, Malantouen, Tonga, Santchou, Koutaba, Njimom ;
- 08 petites villes avec une population inférieure à 10 000 habitants et supérieure à 5 000 : Massangam, Kouoptamo, Bandja, Bazou, Galim, Bamendjou, Penka-Michel, Babadjou.

**Tableau 8.12 :** Classement des villes de la Région de l'Ouest suivant le poids démographique.

| N° | Villes | Statut administratif | Population en 2017 |
|---|---|---|---|
| | | **Villes de 100 000 à 500 000 habitants** | |
| 1 | Bafoussam | Chef-lieu de Région et du Département de la Mifi | 276 231 |
| | | **Villes de 50 000 à 100 000 habitants** | |
| 2 | Foumban | Chef-lieu du Département du Noun | 78 660 |
| 3 | Dschang | Chef-lieu du Département de la Menoua | 62 148 |
| 4 | Foumbot | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 54 992 |
| 5 | Mbouda | Chef-lieu du Département du Bamboutos | 53 177 |

| N° | Villes | Statut administratif | Population en 2017 |
|---|---|---|---|
| | | **Villes de 10 000 à 50 000 habitants** | |
| **6** | Bangangté | Chef-lieu du Département du Ndé | 32 332 |
| **7** | Bandjoun | Chef-lieu du Département du Koung-Khi | 23 493 |
| **8** | Magba | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 22 888 |
| **9** | Bafang | Chef-lieu du Département du Haut-Nkam | 21 823 |
| **10** | Kekem | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Haut-Nkam | 20 006 |
| **11** | Bangourain | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 16 831 |
| **12** | Banka | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Haut-Nkam | 15 035 |
| **13** | Malantouen | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 13 460 |
| **14** | Tonga | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Ndé | 12 474 |
| **15** | Santchou | Chef-lieu d'Arrondissement, Département de la Menoua | 10 882 |
| **16** | Koutaba | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 10 862 |
| **17** | Njimom | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 10 044 |
| | | **Villes de 5 000 à 10 000 habitants** | |
| 18 | Massangam | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 9 508 |
| 19 | Kouoptamo | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Noun | 9 244 |
| 20 | Bandja | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Haut-Nkam | 7 118 |
| 21 | Bazou | Chef-lieu d'Arrondissement, Département du Ndé | 6 837 |
| 22 | Galim | Chef-lieu d'Arrondissement, Département des Bamboutos | 6 555 |
| 23 | Bamendjou | Chef-lieu d'Arrondissement, Départ. des Hauts-Plateaux | 6 176 |
| 24 | Penka-Michel | Chef-lieu d'Arrondissement, Département de la Menoua | 6 069 |
| 25 | Babadjou | Chef-lieu d'Arrondissement, Département des Bamboutos | 6 051 |

Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017




**Carte 8.1 :** Urbanisation de la Région de l'Ouest en 2018.

### 8.3.2.2. Etalement urbain des villes de l'Ouest

#### 8.3.2.2.1. Aspects généraux et productivité des sous-systèmes urbains

La Région de l'Ouest compte une centaine de chefferies de 1er et 2nd degrés, 40 Arrondissements et 8 Départements. L'ensemble concentré dans un espace aussi étroit et bâti par un peuple frénétique aux innovations, donne l'image d'une « nébuleuse urbaine » que l'on observe actuellement sur les images satellitaires de moyenne résolution.

Bafoussam, capitale régionale et en position centrale, polarise les flux provenant des autres villes et /ou en direction des métropoles. Cette domination est relative, elle est plus administrative qu'économique. En fait, chaque ville développe une autonomie fonctionnelle qui est plus dépendante de Douala, ville portuaire que de la métropole régionale (Yémmafouo 2007). Quatre sous-systèmes urbains se dégagent globalement :

- le sous-système Ouest, dominé par Dschang et Mbouda ;
- le sous-système Centre, contrôlé par Bafoussam. Ces deux systèmes sont étroitement liés et pourraient d'ailleurs constituer un seul, suivant le triangle Mbouda-Dschang-Bafoussam, n'eût été le souci d'autonomie qu'affiche chacune des villes et le fait que les polarités de Mbouda et Dschang débordent sur le territoire anglophone du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- le sous-système Est, commandé par Foumban, mais de plus en plus concurrencé par Foumbot ;
- le sous-système Sud, dirigé par Bafang et Bangangté.

#### 8.3.2.2.2. Origine de la Productivité des systèmes urbains de la Région

Foumban-Foumbot polarisent un espace de 7687 km2, soit plus de la moitié de la Région de l'Ouest. C'est le premier bassin de ravitaillement des métropoles camerounaises d'après les études de Hacheu (2004) et Ngapgue (2007), mais aussi un des grands centres touristiques du pays. Les sols volcaniques de Foumbot attirent les grandes plantations industrielles comme celles des groupes Fotso qui emploie de nombreuses personnes tout au long de l'année. Les petits agriculteurs sont regroupés en GIC et bénéficie du soutien tant de l'Etat que des ONG internationales. L'investissement des revenus tirés de cette activité permet à Foumbot de réclamer son érection en Département au même titre que Foumban qui n'a que le tourisme pour se maintenir. De plus, la position de Foumbot sur le réseau urbain de l'Ouest rend la ville économiquement moins dépendante de Foumban. Cette dernière évolue très lentement sur ses marges presque arides. Son climat de savane sèche pénalise son étalement. On peut dès lors admirer le paysage planifié du pavillon des antiquaires, villas modernes imitant les styles européens et asiatiques s'y côtoient sous une verdure totalement anthropique. Le contrôle du sultanat sur les terres dissuade les transactions douteuses ou à risque. Les ventes de terres sont donc très contrôlées.

Les villes de Bafang et Bangangté, jadis somnolentes, connaissent une reprise économique marquée par les activités prospères des jeunes de retour des métropoles ou de l'étranger, mais aussi des fonctions universitaires pour Bangangté qui abrite l'Université des montagnes. La diaspora s'impose de plus en plus dans le développement de ces deux villes par la construction des immeubles ou la réalisation des ouvrages communautaires. C'est nettement vers la fin des années 1990 que l'on constate une reprise du développement de ces deux villes. En réalité, elles sont après tout défavorisées par le milieu physique. Blotties sur le socle et à la limite de grands escarpements, elles n'ont pu retenir leurs jeunes sur place. Cette situation prévaut depuis les troubles de l'indépendance où règlement de compte, querelles territoriales et foncières avaient causé le départ de plus de la moitié de ceux qui avaient survécu à la guerre d'indépendance. Du coup, les deux villes s'étaient réduites uniquement à des fonctions administratives. En outre, le phénomène d'urbanisation des campagnes qui s'exprime le mieux dans ces deux Départements ne

joue pas en faveur des villes. Les élites locales qui devraient promouvoir la ville investissent plutôt dans la modernisation de leurs villas insolentes selon Tchawa (1991) et ne trouvent plus aucun intérêt pour la ville. Pour conclure, les aspérités du milieu physique, l'histoire et l'urbanisation des campagnes sont un véritable frein pour la croissance de ces deux villes. Toutefois, cette situation ne signifie en aucun cas que ces deux villes sont toujours stagnantes comme on le disait il y a 30-40 ans et que les problèmes fonciers y sont moins préoccupants.

Bafoussam affiche hautement son caractère de métropole régional. Bâtie en 1925 sur 125 ha des quartiers Djeleng II, III, et V, Djemto et Famla, cette ville carrefour située à la confluence des villages Bamougoum, Bafoussam et Baleng s'est très vite étendue. En 1976, sa surface n'était que de 700 ha et depuis lors, on lui prête 1790,46 ha de superficie en 2000 et 3440,32 ha en 2018. On constate que la ville s'étend très rapidement. Le rythme d'absorption de l'espace rural est si rapide que l'avenir des chefferies riveraines, pourtant bien éloignées au départ à l'exception de Bafoussam, est en jeu. On comprend dès lors l'intensité, la quantité et la qualité des litiges fonciers qui animent le processus de périurbanisation. Le village Bamougoum est actuellement celui qui attire le plus l'étalement de la ville. 1572 ha du territoire de ce village sont actuellement urbanisés, soient environ 17% de sa superficie totale. Si l'on y ajoute l'espace périurbain actuel, on atteint 4323 ha, soit 46 ,48% de la superficie totale de Bamougoum. Cette progression urbaine est l'une des plus fortes par rapport à l'ensemble des trois chefferies qui ont accueilli la ville en 1925.

Dschang et Mbouda drainent toute l'activité agricole florissante dans les monts Bamboutos depuis au moins trois décennies. C'est le deuxième bassin de ravitaillement des métropoles. Dschang, ville universitaire depuis 1993 attire au moins 5 000 étudiants chaque année depuis l'an 2000, avec des retombées économiques directes en termes d'infrastructures et de services. Mbouda, bien que coincé entre deux métropoles régionales, a su développer une activité commerciale pour soutenir sa croissance.

#### 8.3.2.2.3. Dynamique urbaine dans la Région

L'exploitation des données de population du RGPH de 2005, des projections démographiques et des images satellites Landsat de 2000 à 2018 ont permis de mettre en exergue les dynamiques urbaines qui s'opèrent au sein de la Région. Il en ressort que les rythmes de croissance urbaine et d'extension urbaine sont faiblement corrélés (coefficient de corrélation 0,52), ce qui signifie que ses deux indicateurs ont une faible dépendance, donc l'un varie indépendamment de l'autre. Ceci se traduit par les chiffres des différents indicateurs (Cf. tableau ci-dessous). En effet le taux de croissance urbaine de la ville de Bafoussam (2,52%) est largement en-dessous du taux d'évolution de l'extension urbaine (92%), cette différence pourrait s'expliquer par une propension à la construction des nouveaux bâtiments, nonobstant les besoins réels de construction des habitats, engendrant ainsi les spéculations foncières.

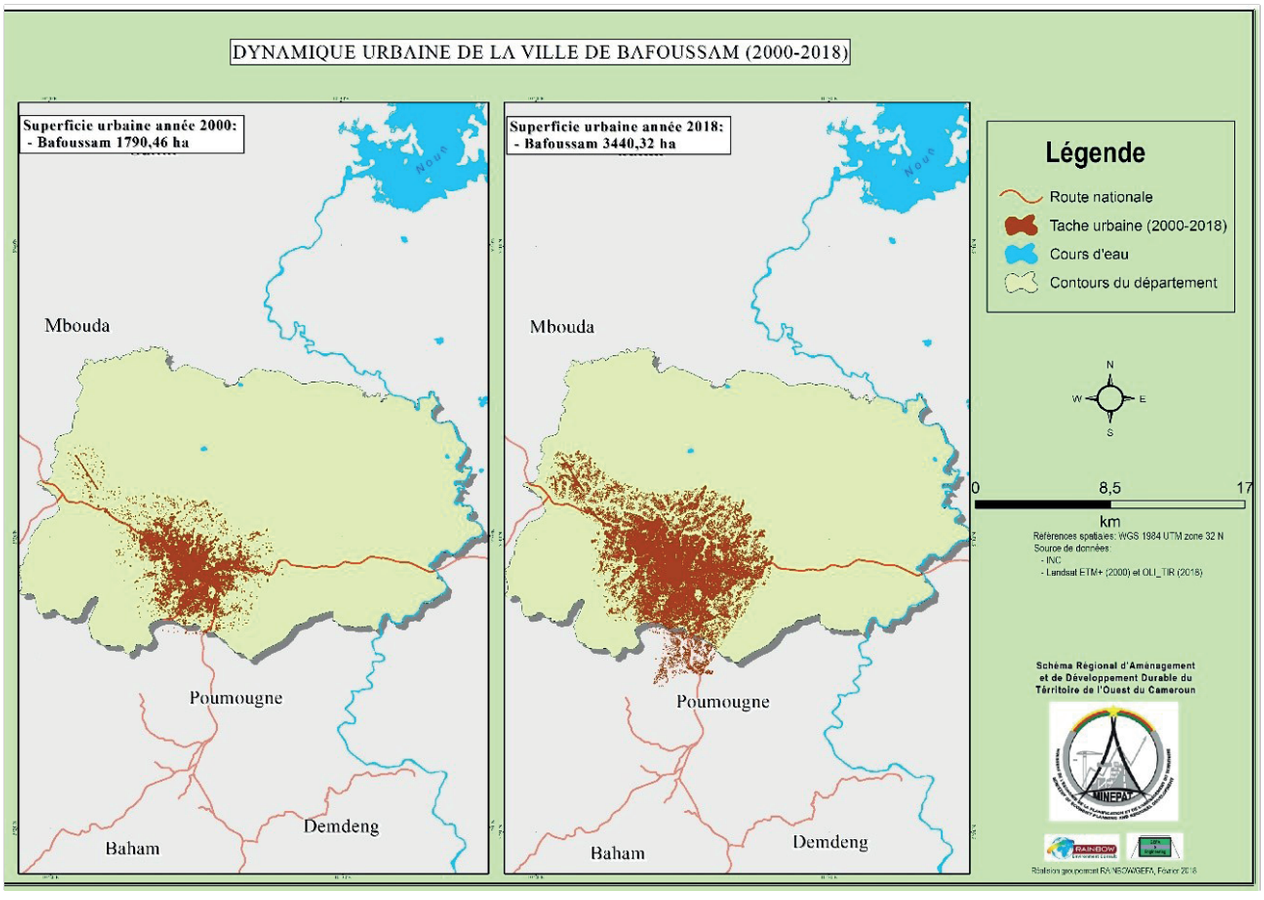
Dans l'ensemble, les villes de Bafoussam et de Dschang, connaissent une croissance démographique et une croissance spatiale plus rapide que toutes les autres villes de la Région, avec les superficies moyennes urbanisées respectives de 91,66 ha/an et de 52,74ha/an. Cette progression rapide devrait s'accompagner de l'extension de tous les réseaux publics de routes, d'adductions en eau, d'électricité, de gestion des déchets, des infrastructures sanitaires, éducatives et etc.

**Tableau 8.13 :** Indicateurs de la dynamique urbaine.

| Ville | Croissance urbaine (2005-2018) | Superficie année 2000 (ha) | Superficie année 2018 (ha) | Taux d'urbanisation | Taux d'évolution de l'extension urbaine | Superficie moyenne urbanisée par an (ha/an) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Foumban** | 2,58% | 418,35 | 1271,78 | 64% | 2,04 | 47,41 |
| **Bafoussam** | 2,52% | 1790,46 | 3440,32 | 79% | 0,92 | 91,66 |
| **Dschang** | 1,97% | 205,18 | 1154,52 | 48% | 4,63 | 52,74 |
| **Mbouda** | 1,42% | 445,8 | 703,66 | 38% | 0,58 | 14,33 |
| **Bafang** | 1,08% | 273,74 | 496,75 | 63% | 0,81 | 12,39 |
| **Bangangte** | 0,86% | 270,71 | 299,95 | 44% | 0,11 | 1,62 |
| **Poumougne** | 0,63% | 46,61 | 74,19 | - | 0,59 | 1,53 |
| **Baham** | 0,11% | 42,78 | 60,71 | 18% | 0,42 | 1,00 |

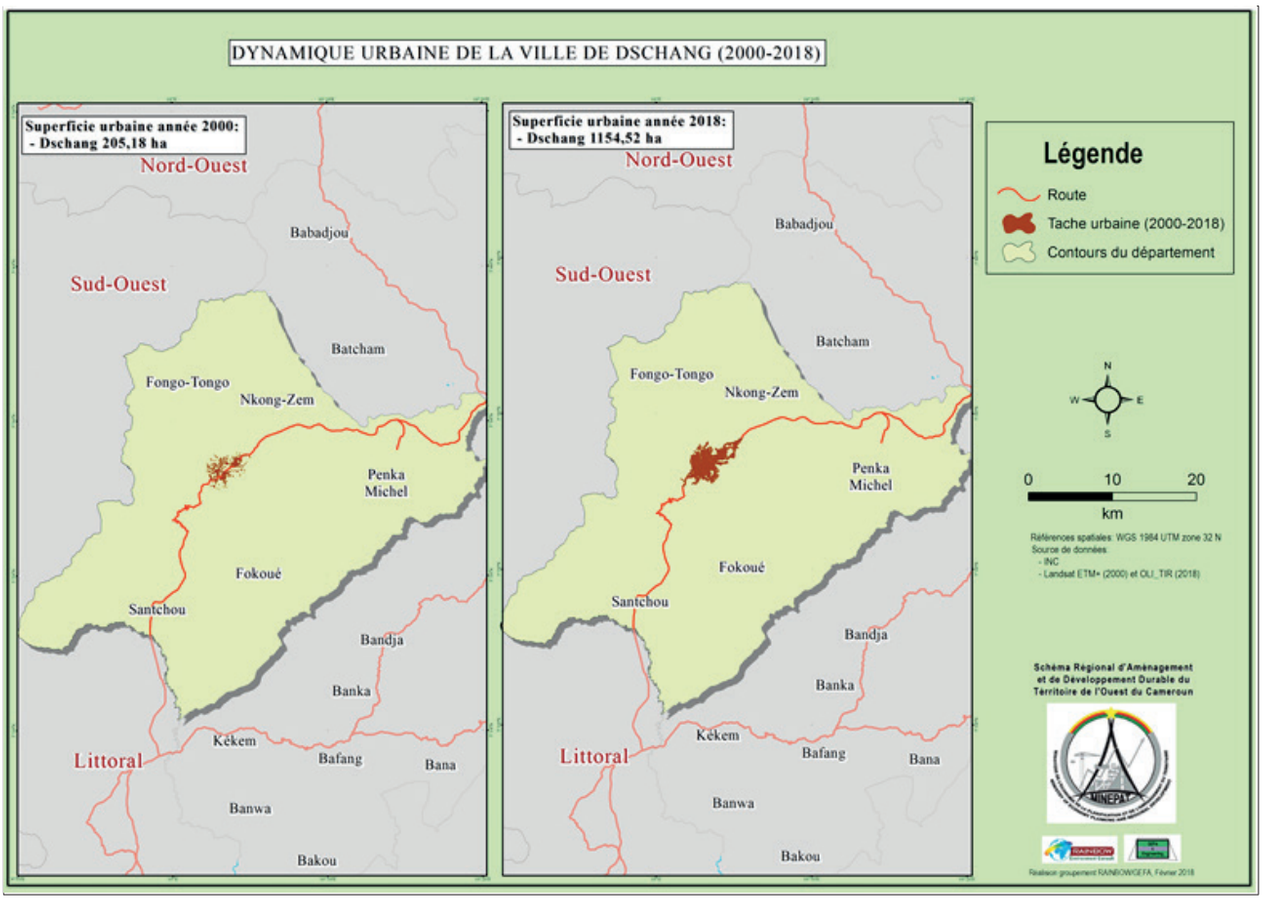
Source : Exploitation des projections du BUCREP 2017; Rainbow/GEFA ; 2018

**Carte 8.2 :** Dynamique urbaine de la ville de Bafoussam (2000-2018)




Source : INC, Landsat ETM+ 2000 et OLI_TIR 2018

**Carte 8.3 :** Dynamique urbaine de la ville de Dschang (2000-2018)




Source : DR-MINPMEESA/Ouest

## 8.4. ETAT DE LA RESERVE FONCIERE DE LA REGION

La notion de réserve foncière est définie comme l'acquisition progressive de terrains ou de bâtiments, dans l'intérêt général, afin d'anticiper des actions ou opérations d'aménagement. La réserve foncière de la Région de l'Ouest est estimée à 156 813 ha 54 a 969 ca repartis dans plusieurs domaines, notamment les lotissements domaniaux, sociaux et agro-industriels.

La seule réserve foncière de la Région affectée aux logements sociaux est localisée dans le Département de la Mifi et plus précisément dans l'arrondissement de Bafoussam 3, avec une superficie de 5 ha 00 a 00 ca. Les superficies allouées aux agro-industries sont concentrées dans le Département du Noun avec 153 245 ha 89 a 825 ca réparties dans les Arrondissements de Massangam (110451 ha 00 a 10 ca ) et de Njimoun (35078 ha 00 a 99 ca).

La réserve foncière allouée aux lotissements domaniaux reste dominante et se retrouve dans quatre des huit Départements de la Région. Le Département du Noun possède la plus grande superficie affectée aux lotissements domaniaux soit 1 529 ha 17 a 86 ca, suivi du Ndé (1 196ha 43 a 23 ca) et de la Menoua (842 ha 05 a 35 ca).

**Tableau 8.14 :** Lotissements domaniaux de la Région

| Départements | Arrondissements | Affectations |
|---|---|---|
| | | Lotissements domaniaux |
| Ndé | Bangangté | 649 ha 92 a 28 ca |
| | Bassamba | 27 ha 23 a 60 ca |
| | Bazou | 121 ha 70 a 170 ca |
| | Tonga | 397 ha 55 a 65 ca |
| | **Total Ndé** | **1196ha 43 a 23 ca** |
| Menoua | Dschang | 687 ha 63 a 84 ca |
| | Fokoué | 154 ha 41 a 51 ca |
| | **Total Menoua** | **842ha 05 a 35 ca** |
| Noun | Foumban | 150 ha 33 a 46 ca |
| | | |
| | Kouoptamo | 433 ha 92 a 77 ca |
| | Koutaba | 235 ha 85 a 72 ca |
| | Magba | 468 ha 11a 56 ca |
| | Malentouen | 160 ha 15 a93 ca |
| | Massangam | 66 ha 48 a 57 ca |
| | Njimoun | 14 ha 29 a 85 ca |
| | **Total Noun** | **1529 ha 17 a 86 ca** |

Source : DR MINDCAF/OU

## 8.5. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN DES VILLES PRINCIPALES DE LA REGION

### 8.5.1. Bafoussam : une ville au carrefour des échanges régionaux et nationaux

#### 8.5.1.1. Caractérisation

**Statut administratif :**
Bafoussam est la Capitale de la Région de l'Ouest et Chef-lieu du Département de la Mifi. Elle a été érigée en Communauté urbaine de Bafoussam en 2008 et est constituée de trois (03) Communes d'Arrondissement (Bafoussam Ier, IIème et IIIème).

**Démographie :**
4ème ville du pays et 1er ville de la Région de l'Ouest, la population de la ville de Bafoussam a presque quadruplé entre 1987 (95085 habt) et 2015 (348238 habts). Elle enregistre en 2017 une population estimée à 288 814 habitants.

**Documents de planification et autres études et projets :**
Comme documents de planification déjà réalisés dans la ville de Bafoussam, on peut relever :

- SMAUL élaboré en 2005, un premier document de planification pour la ville mais qui n'était pas règlementé ;
- PDU élaboré en 2013 ;
- POS élaboré en 2016 ;

Récemment le MIHDU a lancé une étude pour l'identification des quartiers sous équipés. Une étude sur la stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles est en cours au sein du MINHDU

- TDR pour le plan de secteur KOUEKOKG – Bafoussam I ;
- PCD, actualisés en 2014.

**Desserte**

- La route nationale N5 qui relie la Région de l'Ouest à celle du Littoral au niveau du pont du Nkam traverse les localités Kekem-Bafang-Bandja et Bandjoun ;
- La route nationale N4 relie la Région de l'Ouest à celle du Centre au niveau du pont du Ndé, traverse les localités Tonga-Bandjoun-Bafoussam ;
- La route nationale N6 relie à un bout la Région de l'Ouest à celle de l'Adamaoua au niveau du pont de la Mapé traverse, Foumban-Bafoussam pour rejoindre la Région du Nord-Ouest au niveau de Santa ;
- Les routes régionales RO607, RO626 et RO625 permettent de rallier la Région du Sud-Ouest en traversant les localités Dschang-Fongo Tongo-Litiapong et Douzem-Sa'a Maya-Djuttitsa-Baranka.

**Principales caractéristiques de l'urbanisation :**

Bafoussam est une ville principalement linéaire construite autour des routes nationales (N4, N5, et N6) et départementales qui se croisent en son centre-ville. Cette position régionale et nationale stratégique, a été à l'origine de l'attrait des populations (en majorité celles de la Région de l'Ouest plus de 80%) à la recherche d'une vie meilleure.

Bafoussam est construite dans les contrebas des collines de Banengo et de Baleng, lesquelles sont couvertes de végétation de savane. La ville, située à 1.450 mètres d'altitude, est bâtie en escaliers sur les périmètres des quartiers Tamdja (1er palier), centre commercial et Djemoum (2ème palier), Djeleng (3ème palier) et plus bas les coins dits Mairie rurale et Tougang au 4ème palier. La structure du tissu urbain fait apparaître clairement trois composantes:

- le quartier administratif qui rassemble l'essentiel des services administratifs ;
- les lotissements des quartiers immédiats de Famla, Djeleng et Djemoun ;
- le lotissement de la MAETUR à Koptchou qui malgré son ancienneté, n'est toujours pas densément occupé.

Bafoussam est entourée d'une constellation de sept villes de plus 20.000 habitants, situées dans un rayon de moins de 70 km. Par l'étalement de l'urbanisation sur les zones rurales, au-delà des frontières administratives, une conurbation est en train de se mettre en place et de progresser, reliant ses agglomérations. Cette urbanisation dont l'une des explications est un attachement culturel fort du peuple Bamiléké à sa terre, s'étend principalement sur la zone des bassins productifs de la Région. A terme, la progression de l'urbanisation pourra poser plusieurs problématiques :

- morcellement et réduction du territoire agricole avec un manque à gagner en productivité ;
- une gestion économique lourde due à la dispersion des équipements et la multiplication des réseaux et des voies de desserte ;
- des problèmes de gestion et de gouvernance dus à l'extension de l'urbanisation au-delà des limites administratives.

**Services urbains de base**

Etat de la voirie : la voirie de la ville estimée à 835 km est en mauvais état et le réseau bitumé ne représente que 10%. Cette ville souffre de l'absence d'une voie de dégagement entre la route de Mbouda et celle de Bamendjou qui aurait décongestionné le centre-ville, et permis un développement plus harmonieux de la Région de l'Ouest. Les routes secondaires structurantes non revêtues ne permettent pas de collecter correctement le trafic des quartiers centraux, ni de préserver la zone du centre-ville d'un trafic qui s'élève à environ 10 000 véhicules particuliers par jour sur le pourtour du Marché A (Car.Total-Car.SGBC-Car.Auberge). Peu de voies de contournement ou de désenclavement de quartier disposent d'un niveau d'aménagement correct. Des congestions en heure de pointe peuvent s'observer à proximité du marché central où convergent les routes nationales. Le mauvais état de la voirie pose les problèmes sur les circuits d'acheminement et de distribution des biens dans les villes, ce qui réduit l'économique au niveau locale et même régionale.

Eau et électricité : la quantité d'eau distribuée par le réseau CAMWATER ne permet pas de répondre à la demande des populations de la ville, la grande majorité des logements n'a pas accès à l'eau de ce réseau. Ce déficit pousse les populations à utiliser les forages (8%) et les bornes fontaines (25%). le réseau électrique quant à lui couvre à peu près toute la ville, mais le réseau reste à étendue limitée et les installations sont vétustes.



**Equipements socio-collectifs :**

Education : l'enseignement supérieur à Bafoussam est assuré par le secteur privé, étant donné la proximité du Campus universitaire de Dschang. Le secteur privé est également très impliqué dans l'enseignement primaire et secondaire.

Santé : le district de santé de Bafoussam comprend un Hôpital Régional, un Hôpital de District, cinq (05) Centres Médicaux d'Arrondissement et cent onze (111) Centre de Santé Intégré. Le secteur privé est très développé dans la ville de Bafoussam et représente 76% de l'offre en formations sanitaires.

**Activités économiques :**
L'économie est dominée par le secteur primaire et la ville de Bafoussam se présente comme une plateforme de facilitation de la production et de la commercialisation de la production agricole du grand bassin du Noun. Les principales cultures sont : tomate, banane/Plantain, haricot, maïs et chou.

Le secteur secondaire n'est pas très développé, il se résume à des activités de production agroalimentaires, de bois, etc. (Brasserie du Cameroun, savonnerie, provenderie, usine de traitement des poteaux bois).

Les activités les plus en vue se trouvent dans le secteur tertiaire : commerces, services d'hébergement et de restauration, transports, intermédiation financière, administration et défense, services sociaux. Le commerce de détail est l'activité la plus répandue. Les services de transport interurbain (marchandises et personnes) sont très développés pour l'exportation des produits agricoles.

#### 8.5.1.2. Positionnement régional et zone d'influence de la ville de Bafoussam

Bafoussam joue un rôle important de ville carrefour située au centre des échanges interrégionaux, nationaux et transfrontalier (Nigéria). Elle étend son influence sur les villes moyennes de plus de 20 000 habitants qui l'entourent dans un rayon de moins de 70 km : Dschang, Foumban, Mbouda, Bafang, Bandjoun, Bangangte, Foumbot, sans oublier la proximité d'une autre grande agglomération, Bamenda. La position de carrefour permet d'élargir l'influence régionale sur le Nord- Ouest et l'Adamaoua.

#### 8.5.1.3. Principaux problèmes

Bafoussam souffre d'un certain nombre de problèmes, notamment :

- La topographie montagneuse de la zone qui est un facteur limitant pour le développement des infrastructures routières telles les voies de contournement ;
- Accès difficile au foncier en raison de la forte pression sur les terrains qui risque de limiter le développement de la ville ;
- Les conditions de vie peu satisfaisantes (accès aux services de base, standing des logements, vétusté des équipements), qui risquent de diminuer l'attractivité de la ville ;
- La concurrence due à la proximité de Bamenda au niveau du leadership administratif et de Dschang (ville universitaire) au niveau du rayonnement scientifique, risque d'affaiblir les services tertiaires (banques, marchés, etc.) et l'offre dans le secteur de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### 8.5.2. Dschang : un important Pôle du Savoir

#### 8.5.2.1. Caractérisation

Statut administratif : Dschang est le Chef-lieu du Département de la Ménoua.
Historiquement, la création de la ville de Dschang est l'œuvre d'un Allemand, le Capitaine Laugheit en 1903, qui a obtenu un terrain du chef Foréké-Dschang, le roi Ndong-Mbou (Tsafack, 1986). Le plateau de Mene lui fut proposé dans un premier temps, mais l'offre fut déclinée à cause de l'absence d'un cours d'eau pouvant alimenter la future ville, et le choix tomba sur l'emplacement actuelle de la ville de Dschang, favorisé par la traversée de deux cours d'eau : Asientsa et Lifock. Dschang est érigée en chef-lieu de la Région Bamiléké en 1920. Cette localité restera la plaque tournante de la Région jusqu'en 1960, date officielle du transfert de la capitale régionale à Bafoussam.

**Localisation géographique desserte et positionnement régional :**
La ville de Dschang s'étend sur une superficie de 368 km² et est située à environ 60 km de Bafoussam, 250 km de Douala et 400 km de Yaoundé. La desserte de cette ville est assurée par deux routes secondaires, la P18 qui prend naissance dans la ville et rejoint la N°8 vers l'Ouest et la N°5, entre Bafoussam et Mélong. La ville étend sa zone d'influence sur toute la zone rurale environnante et aspire à jouer le rôle de relais pour le transit vers le Nord-Ouest et même vers le Nigeria, à l'Ouest, à partir de la route Dschang –Mamfe.

**Démographie :**
3ème ville de la Région de l'Ouest après Bafoussam et Foumban, la ville de Dschang compte en 2017, 77 051 habitants. Cette ville a vue sa population se doublée entre les années 1987 et 2005, principalement imputable à la réforme universitaire de 1993, qui transforma le Centre Universitaire de Dschang spécialisé en agronomie en Université de Dschang, devenue un attrait pour les populations.

**Diversités (groupes ethniques/clans) :**
La ville de Dschang sur le plan des ethnies peut être considérée comme « un Cameroun en miniature ». A côté du groupe ethnique Bamiléké majoritaire, on y dénombre des Haoussa dont l'empreinte est visible sur l'espace urbain par l'existence du quartier Haoussa ; les Bamouns, les Mbo, les Bassa, les Ewondo et une autre multitude d'ethnies se côtoient. Nombreux de ces groupes sont constitués d'étudiants.

**Documents de planification et autres études et projets :**
Comme documents de planification déjà réalisés dans la ville de Dschang, on peut relever :

- PCD Dschang élaboré en 2011 ;
- POS depuis 2013 (étude achevée et non approuvée).

**Services urbains de base :**
La ville de Dschang souffre d'un manque d'entretien des voiries existantes, d'une insuffisance du réseau routier de bonne qualité et des passerelles, d'où la nécessité d'une viabilisation des infrastructures routières existantes. La ville bénéficie d'un réseau électrique caractérisé par son extension très limitée et ses délestages. L'approvisionnement en eau est insuffisant et problématique.

**Equipement socio-collectifs :**
**Education :** Dschang est une ville universitaire importante. Son Université, classée meilleure université d'Afrique centrale en 2014, compte environ 30 000 étudiants de 13 nationalités différentes. Cette université est composée de 05 facultés (Faculté des Sciences Politiques et Juridiques, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Faculté des Sciences, Faculté d'Agronomie et des Sciences agricoles, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion) et d'une faculté en perspective, celle des Sciences Biomédicales et Pharmaceutiques ; 02 Instituts (l'Institut Universitaire des Sciences et Technologie Fotso Victor à Bandjoun et l'Institut des Beaux-arts de Foumban) et 04 antennes (Bamenda, Maroua, Yaoundé Ebolawa). On enregistre également dans la ville l'Institut Supérieur des Sciences et Technologie NANFAH (I.S.S.T.N) composé de sept (07) spécialités et de nombreuses écoles de formation professionnelle (SAR/SM, ENIEG, CENAJES).

**Santé :** de manière générale, la couverture en infrastructure sanitaire dans la ville de Dschang est très lâche et les effectifs du personnel tant en qualité qu'en quantité sont insuffisants.

**Activités économiques :**
Le secteur primaire est dominé par l'agriculture et l'élevage qui occupent près de la moitié de la population. En effet, l'agriculture reste une activité de prédilection, notamment l'agriculture périurbaine destinée à satisfaire les besoins immédiats de la ville et produisant tomate, chou, café arabica, bananier plantain, etc. Cette activité est pratiquée dans les bas-fonds et les espaces proches de la ville en attente d'urbanisation qui se trouvent phagocytés par l'expansion urbaine. Par ailleurs, les populations de Dschang pratiquent l'élevage de la volaille, du porc et des petits ruminants à petite échelle.

Le secteur secondaire est très peu développé et concerne les activités de production agroalimentaires (boulangeries ; transformation du thé, ...).

Concernant le secteur tertiaire, l'artisanat est très développé : sculpture sur bois ainsi que des tabourets et contrevents à base de bambous, la vannerie, la menuiserie raphia, le tissage, la poterie, la forge, le perlage, etc. Le commerce des produits artisanaux et de produits manufacturés est une activité très répandue. L'activité touristique est également très développée dans la ville et s'appuie sur un potentiel diversifié. Plusieurs structures touristiques existantes à Dschang favorisent le développement de cette activité :

- le centre climatique de Dschang ;
- le lac municipal de Dschang autour duquel se regroupe un ensemble d'équipements culturels et de loisirs (le centre d'alliance franco-camerounaise, le Musée des civilisations, le centre artisanal et la base nautique) ;
- les chefferies dont certaines proposent des lieux d'hébergement pour touristes ;
- les nombreux festivals et manifestations culturels pour célébrer les traditions ancestrales de la Région à travers ses chefferies (danses rituelles, chants) ;
- plusieurs lieux de vente et de mise en valeur des produits d'artisanat ;
- autres sites touristiques naturels: les chutes de Mami Wata à Fongo Togong, les grottes à Ndemvo à Fongo Togon, les chutes de Foto, Lengang, Lembé).

### 8.5.2.2. UDs et développement de la ville de Dschang

L'Université de Dschang a été créé par Décret N° 93/029 du 19 janvier 1993 en lieu et place de l'ancien Centre Universitaire de Dschang (CUDS) crée en 1977 et qui succédait lui - même au défunt Centre National d'Agriculture (CNA) de la même localité. En 1985, le transfert de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) de Nkolbisson à Yaoundé VII au campus principal du centre universitaire de Dschang avait certes confirmé la marque et la présence de l'institution universitaire dans le paysage urbain du chef-lieu du Département de la Ménoua et ancienne capitale de la Région de l'Ouest jusqu'en 1963. Mais avec l'ouverture de cinq nouveaux établissements, l'Université a davantage conforté son emprise spatiale, socioéconomique et politique sur la ville de Dschang. On estime à plus 30 000, l'effectif global des étudiants, famille d'enseignants et autres personnels dont la présence en continue à Dschang, est liée au fonctionnement de l'Université. Cet accroissement démographique se traduit par l'occupation anarchique des espaces supposés constructibles aussi bien au centre de la ville que dans les zones périphériques, et la hausse de la demande (logement, marché, transport, voie de circulation et espace de stationnement, etc.). La mise en chantier du village olympique à l'occasion des troisièmes jeux universitaires du Cameroun a contribué davantage à étendre le domaine foncier de l'Université de Dschang. Toutefois l'édification en 2005 d'un mur haut de 3 m encerclant les trois campus fait de l'Université, une ville entièrement à part à côté la ville de Dschang. Malgré cette volonté de cloisonnement et de repli sur soi, la ville de Dschang a su porter et accompagner son université dans sa dynamique de croissance dans de nombreux domaines. Il en est ainsi du logement et de l'offre des services commerciaux notamment.




L'incapacité de l'université à offrir un logement à chaque étudiant, à chaque enseignant et à chaque personnel ou responsable administratif a favorisé le développement du marché locatif et le renchérissement du foncier. Le processus d'urbanisation de la ville de Dschang a pris une ampleur nouvelle avec la création de l'Université. Dschang est ainsi devenu un véritable pôle d'attraction. La croissance de la population se traduit par la consommation d'espace. Sur le plan socioéconomique cela se traduit par l'augmentation de la masse salariale injectée dans l'économie de la ville et la constitution d'une importante classe moyenne et même d'une petite bourgeoisie intellectuelle au vue du niveau de revenu des enseignants du supérieur au Cameroun. L'on assiste alors à une véritable urbanisation de la ville perceptible à travers la multiplication de cités, minis cités, la construction de nouvelles zones d'habitations, la création des nouveaux marchés ou le développement d'autres secteurs d'activités comme le tourisme ou le bâtiment. Si l'université et l'église catholique sont les plus grands propriétaires terriens de la ville, le marché du foncier est caractérisé par la place plutôt modeste de l'Etat qui ne représente que 3% de l'offre. L'offre du foncier est d'avantage le fait des particuliers qui détiennent 30 % des parts du marché. L'impact de l'université sur la ville de Dschang ne se lit pas uniquement sur le logement et le foncier. L'institution est devenue le vecteur incontestable du développement économique et socio culturelle de la ville. L'agriculture qui lui a donné sa vocation première et justifié l'implantation de ses premières structures est de plus en plus concurrencée par le secteur du service à l'accompagnement de la production des connaissances. Il en est ainsi de la photocopie ; de la téléphonie mobile ; de la librairie, du secrétariat et surtout de la bureautique qui se sont imposés à l'entrée du campus et dans les quartiers proches. L'Université a davantage renforcé la fonction touristique de la ville de Dschang. Cinq nouveaux établissements hôteliers ont été créés au cours de dernières années. Si l'université n'est pas la destination première des visiteurs, la proximité du centre artisanal, l'étendue des campus, la qualité de son environnement ; sa position dominante par rapport au reste de la ville; l'accès du grand public aux équipements sportives ; aux salles de spectacles et de fêtes en fait un des endroits les plus visités aussi bien par les nationaux que les non nationaux.

#### 8.5.2.3. Positionnement régional et zone d'influence

La ville de Dschang étend sa zone d'influence sur toute la zone rurale environnante et sa vocation universitaire étend son rayonnement à l'échelle nationale et même sous-régionale (actuellement 13 nationalités au sein du campus). Les liaisons de la ville de Dschang à l'Est, vers Bafoussam et au Sud vers le branchement sur la N5 sont en bon état. La ville aspire à jouer le rôle de relais pour le transit vers le Nigeria, à l'Ouest, à partir de la route Dschang – Mamfé : en effet, Mamfé peut être considérée comme faisant partie de la zone d'influence de Dschang, bien plus que celle du chef-lieu de la Région Sud-Ouest.

#### 8.5.2.4. Principaux problèmes

Les problèmes majeurs de la ville sont :

- des conditions de vie peu satisfaisantes : accès aux services de base (eau, énergie, assainissement), problème de logement dû à la croissance démographique ;
- la fluidité des routes (voiries urbaine) et l'entretien des pistes rurales (800 km de routes communales) ;
- l'insécurité grandissante avec la présence de l'université.

### 8.5.3. Foumban : ville historique et touristique

#### 8.5.3.1. Caractérisation

**Statut administratif :**
Foumban, chef-lieu du Département du Noun, Département le plus vaste de la Région Ouest.

**Localisation :**
Spatialement, la ville se situe dans la zone de transition entre les Régions du grand Ouest et celle du grand Nord. Foumban est située à 70 km au Nord-Est de Bafoussam.



**Histoire de la ville :**
Foumban naît sous le règne du premier souverain NCHARE YEN venu de l'actuel Adamaoua dans le royaume de Rifùm chez le peuple Tikar. Ayant vaincu tour à tour les roitelets sur son itinéraire vers Foumban, son lieu d'établissement, il choisira de s'installer sur le site actuel en chassant à coup de machettes et des flèches, les autochtones appelés les « Mbèn » et en donnant à cette ville le nom de « Fom Pa Mbèn », c'est-à-dire « Fombèn » ou « ruine des Mbèn ». Par la suite, tous les rois conquis dans l'arrière-pays lui feront désormais allégeance et des chefs de communauté seront désignés et installés en plus des chefs vaincus qui vont conserver leurs sites, leurs us et coutumes et leurs traditions. Foumban prendra les atouts d'une ville organisée et structurée avec l'avènement de NJOYA, 17e roi de la dynastie. On pouvait alors voir et admirer des rues spacieuses et propres, bordées de nattes de raphia et bien tracées, portant des noms de baptême.

**Démographie et diversité ethniques :**
La ville occupe une superficie de 418 km² pour une population estimée à 100 809 habitants en 2017. Elle est un laboratoire du vivre ensemble entre des croyants de plusieurs religions. En effet, dans cette cité, l'islam, la chrétienté et le culte des ancêtres cohabitent depuis plus d'un siècle.

**Typologie des quartiers (organisation /structuration) :**
L'architecture de Foumban est fortement influencée par la présence des habitations traditionnelles en briques de terre rouge. On note toutefois que le paysage tend à se moderniser avec la construction de multiples villas et duplex depuis quelques années. La typologie des quartiers dans la ville fait ressortir les quartiers administratifs qui abritent les différents services de la ville et les quartiers populeux qui regroupent une forte communauté Bamiléké ; il s'agit notamment de Kueka, Kouga, Njinaré.

**Equipements socio-collectifs :**
Education : Foumban regorge des écoles de formation telles que le Centre de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Foumban, le Centre de Formation des Aides-Soignants, le Centre de Formation des Agriculteurs du Noun et le Centre de Promotion de la Femme, l'institut des Beaux-Arts de l'Université de Dschang de Foumban.

**Santé :** la ville de Foumban est couverte par un hôpital de district, un centre médical d'arrondissements et des centres de santé intégrés disséminés dans la ville. À ces formations sanitaires publiques s'ajoutent l'hôpital du palais des Rois Bamoun, l'hôpital protestant de Njissé, le Centre de Santé Médicalisé de Kueka d'ordre confessionnel catholique, des dispensaires privés et une clinique spécialisée dans l'ophtalmologie.

**Activités économique :**
L'artisanat est de loin la principale source d'emplois dans la ville de Foumban. Elle emploie un nombre élevé de jeunes et de moins jeunes au quotidien. L'artisanat bamoun est réputé au Cameroun et dans le monde entier pour sa qualité et sa longue histoire. C'est le lieu par excellence de la fonderie, la sculpture sur bois, la broderie, le tissage, la vannerie et la fabrication des meubles en bambou. Cela a conduit ce peuple à prénommer leur ville « cité des arts ». De nombreux touristes viennent visiter les nombreux sites touristiques disséminés dans la ville (palais des rois bamouns, hall de la réunification etc.). La ville de Foumban compte deux grands musées, le musée du palais des rois bamouns et le musée des arts et de la tradition du quartier artisanat. Un troisième musée est en chantier. Il est organisé tous les deux ans à Foumban le Festival culturel et traditionnel Bamoun, « Festival Nguon » parrainé par le Ministère des arts et de la culture.

L'agriculture et l'élevage sont pratiqués hors du périmètre urbain.

**Principaux problèmes**
La ville de Foumban fait face à de nombreux problèmes qui entravent son développement. Ces problèmes sont entre autres :

- le mauvais état des infrastructures routières ;
- la faible connectivité au réseau électrique ;
- le manque d'organisation des artisans, principale activité économique ;
- la faible mise en valeur du potentiel touristique ;
- l'insuffisance de l'offre hôtelière ;
- le faible taux de scolarisation due à l'influence de la religion islamique.

## 8.5.4. Foumbot : principal bassin agricole de la Région

### 8.5.4.1. Caractérisation

**Statut administratif :**
Considéré comme la capitale économique du Département du Noun, Foumbot est un des 9 arrondissements du département.

**Localisation :**
La ville de Foumbot est située à 25 km de la capitale régionale Bafoussam, et à 48 km de la ville touristique de Foumban. Elle occupe un espace territorial d'environ 579 km² et est située au Sud-Ouest du plateau Bamoun, plus précisément dans la moitié Sud de la plaine alluviale du Noun entre la latitude 5°16' et 5°35' et la longitude 10°30' et 10°45' Est.

Démographie :
Selon le 3e RGPH, la ville de Foumbot comptait 47 643 habitants en 2005. Cette population est estimée à 57 504 habitants en 2017.



**Diversité (groupes ethniques/claniques)**
La vie socioculturelle dans la ville de Foumbot est sérieusement influencée par deux réalités : l'influence de l'islam et le caractère très cosmopolite des habitants de l'espace communal (urbain et des villages). A l'image de la Région, la commune se caractérise par une importante diversité

ethnique dont on peut distinguer deux grands groupes : les autochtones : Bamoun et les allogènes Bamiléké et Banso'o, installés dans la zone pour pratiquer les activités agricoles.
Etat de la voirie : la voirie urbaine est en mauvais état (24 km de route sont bitumés).

**Equipements socio-collectifs :**
Education : la ville de Foumbot est dotée de deux lycées dont un bilingue, un collège d'enseignement technique, une école de formation des agents technico sanitaires, plusieurs établissements privés, et plus de 20 écoles primaires bilingue et maternelle.
Santé : la ville comporte un hôpital de district, un hôpital privé, des cabinets privés de soin de santé et des Centres de Santé Intégré publics.

**Activités économiques :**
Foumbot a longtemps servi de centre de collecte et de traitement du café du pays Bamoun. Ces dernières années, la commercialisation des vivres prend de l'ascendant sur le café. Pôle urbain dans une vaste zone agricole, Foumbot est passé de centre d'expédition du café Bamoun à un centre de transit pour les cultures vivrières et maraichères. Les principales cultures vivrières sont : la banane plantain, le macabo, le taro, l'igname, la patate douce, le haricot, le manioc, le maïs, ...), les cultures maraîchères (chou, piment, haricot vert, laitue, morelle noire, ...). Le marché régional de Foumbot, devenu un des plus grands marchés de vivriers du Cameroun, se caractérise par la présence du commerce de gros, ce qui attire des acheteurs de produits vivriers venant de Douala, de Yaoundé, de Kribi, d'Edéa, de Nkongsamba, de Bafang, de Bafoussam de Dschang, et même de pays voisins : Gabon, Tchad et Guinée Equatoriale.

#### 8.5.4.2. Principaux problèmes

La ville de Foumbot est caractérisée par une extension anarchique de la zone urbaine sur les terres rurales, avec comme principaux problèmes :

- le non-respect des normes d'urbanisation ;
- la difficulté d'intégration des surfaces cultivées dans le tissu urbain ;
- les problèmes de raccordement aux réseaux : difficultés d'accès à l'eau potable, à l'électricité ;
- Mauvais état des voies secondaires de la ville.

### 8.5.5. Mbouda

#### 8.5.5.1. Caractérisation

**Statut administratif :**

La ville de Mbouda est le chef-lieu du Département des Bamboutos.

**Localisation géographique et desserte :**
Mbouda est une ville située au pied des monts Bamboutos, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Bafoussam. Située sur l'axe Bafoussam-Bamenda, cette ville est traversée par la Nationale N°6 qui relie les Régions du Centre, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Mbouda est située respectivement à 330 km, 313 km, 27 km et 50 km de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Bamenda.

**Démographie et diversité ethnique :**
La ville de Mbouda compte 55 607 habitants en 2017. Le caractère cosmopolite de la population de Mbouda se traduit par l'existence de plusieurs grands ensembles, à savoir : les Ngombalé, Mégaka et les Haoussa qui sont localisés dans le Quartier Haoussa de Mbouda.

**Equipements socio-collectifs :**
Education : la ville de Mbouda compte plus de 40 écoles publiques et maternelles en milieu urbain et 8 établissements d'enseignement secondaires.
Santé : la ville regorge le plus grand nombre de formations sanitaires du Département des Bamboutos, soit 47 formations sanitaires.



**Activités économiques :**
L'agriculture péri-urbaine est l'un des domaines d'activité de prédilection des populations de la ville de Mbouda. Elle intègre les cultures vivrières (la banane plantain, le macabo, le taro, l'igname, l'arachide, la patate douce, le haricot, le manioc, le maïs, ...), les cultures maraîchères (chou, piment, laitue, morelle noire, ...), et les cultures pérennes (safout, mangue, orange, pamplemousse, papaye, mandarine, kolatier ...).

L'élevage intensif est presque inexistant tandis que l'élevage extensif de porc, poulets et chèvres est pratiqué dans les ménages.

Le tourisme est embryonnaire et présente des potentialités dont la proximité de la Route Nationale N°6, l'attrait des revendeurs des produits primaires et la présence de site naturels (chûtes, grottes, lacs et montagnes) dont l'aménagement contribuerait significativement à une plus grande valorisation de ce secteur.

Parallèlement au transport par taxis de brousse très limité, se développe le transport par motos taxis qui facilite les déplacements intra urbain et inter villages. La réglementation en vigueur pour ce mode de transport est à peine respectée. Il existe également un réseau de transport interurbain.

Le commerce est caractérisé par la présence des marchés spontanés des vivres et des étals domestiques pour la vente informelle des produits de première nécessité.

#### 8.5.5.2. Principaux problèmes

La ville de Mbouda fait face à de nombreux problèmes. Les projets jugés prioritaires par les responsables de la Commune s'articulent autour :

- l'organisation du transport qui reste une préoccupation majeure en raison du mauvais état des routes à l'origine des difficultés de mobilité des personnes et des produits agricoles;
- la difficulté d'accès à l'eau potable, à l'énergie électrique et les coupures intempestives ;
- l'absence d'un plan cadastral des marchés à l'origine des installations anarchiques ;
- l'absence des toilettes publiques.

Da manière générale, les villes de la Région de l'Ouest font face à des problèmes susceptibles d'entraver le développement harmonieux de ce territoire. Selon la loi 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, chaque commune devrait être dotée d'un document de planification urbaine. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Des 40 communes dont dispose la Région de l'Ouest, seulement 7 communes disposent d'un document de planification urbaine. Soit 17% sur l'ensemble de la Région.

De prime à bord, ce qui parait évident est que les villes de la Région de l'Ouest font face à de nombreux problèmes. Il s'agit entre autres :

- de l'extension anarchique des villes qui se caractérisent par une périphérie à la fois sous-intégrée et sous-équipée, ce qui dénote une carence en dotation des villes de la Région de l'Ouest en documents de planification urbaine et une insuffisance de la mise en œuvre de ceux existants ;
- du mauvais état de la voirie des villes de la Région de l'Ouest dont la maintenance laisse à désirer ;
- du déséquilibre de l'armature urbaine locale dominée par la ville de Bafoussam;
- de la dégradation de l'environnement de villes qui pose des problèmes de développement durable ;
- de la gouvernance urbaine qui se cristallise dans la maitrise de la croissance des villes dont l'étalement est caractéristique avec son cortège de problèmes. Il s'agit aussi d'une conséquence du choix des magistrats municipaux.

## 8.6. CONTRAINTES DE L'URBANISATION DE LA REGION DE L'OUEST

Les villes de la Région de l'Ouest, dans leur élan de développement, font face à des contraintes liées :

- à l'insuffisance des documents de planification urbaine dans les communes de la Région ;
- à l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des projets urbains ;
- au manque de documents de planification pour cadrer le développement urbain ;
- à la dualité du système foncier caractérisé par la coexistence du système moderne et du système traditionnel ;
- au faible développement du partenariat public/privé dans le domaine urbain.

Il s'agit là des hypothèques à lever pour assurer le développement urbain de la Région de l'Ouest.

## 8.7. ANALYSE FFOM DU DIAGNOSTIC DE L'URBANISATION DE LA REGION DE L'OUEST

Il existe des atouts et des pesanteurs qui peuvent soit favoriser le développement urbain de la Région de l'Ouest, soit en constituer un frein. Il s'agit essentiellement des forces et des faiblesses dues aux conditions physiques, humaines, économiques, etc. L'urbanisation de la Région peut également subir le poids de certaines menaces ou profiter des opportunités imputées à l'histoire, à même de booster son développement.

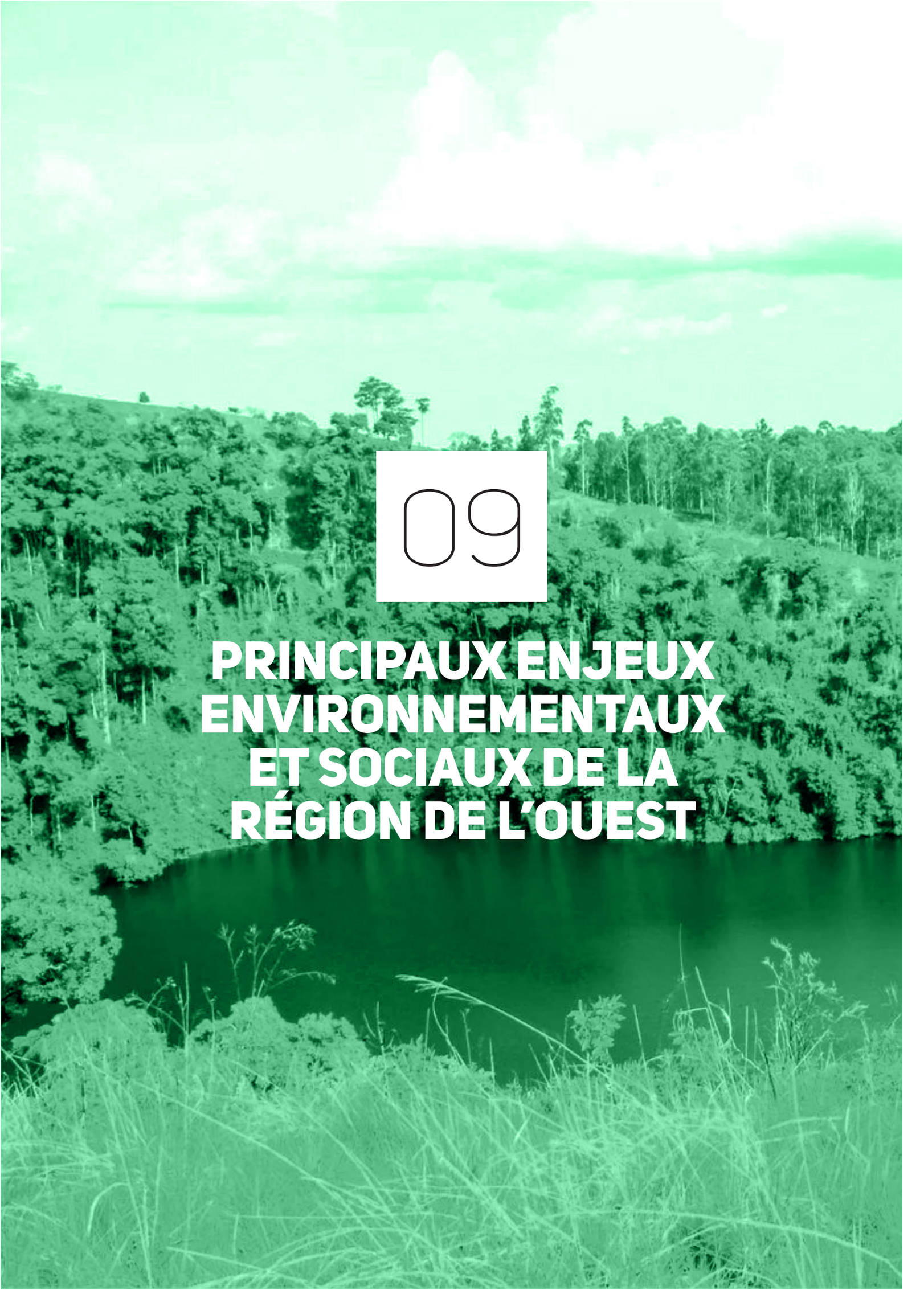
La Région de l'Ouest dispose d'énormes possibilités d'extension spatiale des villes existantes et de création de nouvelles pour équilibrer l'armature urbaine. Des potentialités existent dans la partie septentrionale de la Région où la densité de l'occupation des sols reste encore très faible. Le faible saupoudrage de cette partie du territoire est une donnée à prendre en considération dans le développement urbain durable de la Région de l'Ouest.

**Tableau 8.15 :** Analyse FFOM du diagnostic de l'urbanisation de la Région de l'Ouest.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Énormes possibilités d'extension spatiale des villes ;<br>• Le statut récent de la majorité des villes de la Région qui fait que les problèmes qui s'y posent peuvent être résolus rapidement à peu de frais et sans grands bouleversements sociaux ;<br>• Disponibilité des documents de planification urbaine (PDU, POS) dans certaines communes (Bafoussam I, II et III, Nkong-Zem, Bangangté et Bafang)<br>• Un potentiel diversifié pour le développement économique de la Région (agriculture, élevage, tourisme, etc.). | • Une inégale répartition spatiale des villes sur le territoire de la ville de la Région ;<br>• Un réseau de transport de faible connectivité réduisant les relations d'échange et les effets de synergie entre les villes.<br>• Faiblesse de l'armature urbaine de la Région ;<br>• Une occupation anarchique du sol et une urbanisation horizontale consommatrice de l'espace ;<br>• Une offre en, logement bien en deçà des besoins des populations qui ne cesseront de s'accroitre avec une faible implication du privé dans le secteur du logement ;<br>• Une situation foncière problématique rendant difficile la maîtrise de l'occupation du sol et donc celle de la croissance urbaine ; |
| | • Un réseau urbain vétuste et insuffisant.<br>• Déficit des équipements marchands, des aires de sports ou de stationnement, de gares routières aménagées, de centres culturels, de salles de conférences publiques et spectacles ;<br>• La non application des documents d'urbanisme ;<br>• Faiblesse ou absence des réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées, des réseaux d'éclairage public, de structures de ramassage et de traitement des déchets ;<br>• Absence dans les villes d'espaces publics et de lieux de rencontres ; |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| • La volonté politique du Gouvernement, à travers le MINHDU de maîtriser le développement urbain ;<br>• Un processus de décentralisation amorcé, en cours de mise en œuvre.<br>• Existence des structures publiques et privées de production de l'habitat en milieu urbain ;<br>• Ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation par les exploitations agricoles ;<br>• Proximité des villes avec les bassins de production.<br>• L'aide internationale à travers plusieurs programmes et projets au niveau des villes. | • Une pression démographique très importante<br>• L'insuffisance des moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets urbains ;<br>• Une gestion des flux migratoire non maîtrisée (interne et externe pour des raisons économiques, de sécurité, climatiques, etc.)<br>• Une économie urbaine reposant en grande partie sur le secteur informel.<br>• Des menaces sécuritaires dans certaines villes (Babadjou, Fongo-Tongo) « crise anglophones » |

Source : Rainbow/GEFA, 2019



# 09

# PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA RÉGION DE L'OUEST

# CHAPITRE 9 :
# PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA RÉGION DE L'OUEST

Un cadre cohérent d'aménagement de l'espace prend en compte les préoccupations environnementales et sociales présentes et futures. A ce titre, ce chapitre présente la situation de l'environnement dans la Région de l'Ouest.

La susceptibilité de la région aux problèmes environnementaux divers tient de deux principaux éléments : (1) les facteurs humains, la Région étant la plus densément peuplée du pays ; (2) les facteurs physiques, parmi lesquels le relief et le climat. Dans chaque facteur, les éléments directs de dégradation de l'environnement, ainsi que les éléments conditionnant la maitrise ou l'aggravation de la situation environnementale sont explicités. La première section de ce chapitre rappelle le passé de la Région sur le plan des catastrophes naturelles et fait le point sur les zones à risque ; la deuxième section place l'homme au centre de la dégradation de l'environnement, avec ses différentes activités et les conséquences y afférentes sur les composantes de l'environnement ; la troisième section dresse un bilan du monitoring environnemental du MINEPDED, et débouche sur l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion de l'environnement dans la Région.

## 9.1. PRINCIPALES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LA REGION

La Région de l'Ouest de part son relief très accidenté est exposée à des risques de catastrophes naturelles divers, avec notamment les risques d'éboulement ou de glissement de terrain; les risques d'inondations dans les zones de plaines, les bas-fonds de certains quartiers des villes et campagnes; ainsi que les risques d'émanations des gaz toxiques de certains lacs de cratère de la Région. En dehors des risques d'émanation des gaz toxiques des lacs, les autres risques pourraient être particulièrement aggravés par les activités de l'homme autour des sites à risque ou à écologie fragile. Il s'agit par exemple de la destruction systématique du couvert végétal pour diverses raisons, les pratiques culturales érosives, les constructions sur les zones d'éboulement et les zones inondables, les déversements des déchets dans les caniveaux et les lits des cours d'eaux etc.

### 9.1.1. Risques de catastrophes naturelles dans la Région

#### 9.1.1.1. Risques d'éboulements, effondrements, glissements de terrain, coulées boueuses et inondations dans la Région

Le relief de la Région de l'Ouest offre une topographie particulièrement accidentée, aux volumes franchement montagneux. Tout le Sud du plateau bamiléké est profondément marqué par d'importants accidents tectoniques. Des fractures et des failles atteignant parfois une exceptionnelle ampleur déterminent les escarpements majeurs. D'imposants appareils volcaniques ou volcano-plutoniques (Bana, Fotouni, Bangou) sont, eux aussi, à l'origine de grands versants très pentus. Ainsi, du Nord au Sud et orienté plus ou moins Est-Ouest, se succèdent les grands versants cristallins de Batié, les grandes parois du vieux volcan de Bangou et, plus au Sud, le Bana

qui avec ses lourdes coupoles se hisse jusqu'à 2097m. De Batchingou à Batcha ou encore à Lembo, les pentes atteignant 30 % sont fréquentes (TCHAWA, 1993). Dans l'ensemble, seulement 20 % de la superficie de la Région ont des pentes inférieures à 10°, 70 % des pentes sont comprises entre 10 et 30° et 10 % des pentes supérieures à 30° (NGOUANET, 2010). Les pentes fortes dans la Région de l'Ouest correspondent aux falaises (Cf Carte 9-1) :

- du rebord du plateau Bamoun avec la plaine Tikar au Nord et à l'Est de Foumban ;
- des bordières des massifs et crêtes émergeant de la plaine Tikar ;
- des massifs de Mbapit, Nkogam et Mbam surplombant dans la direction N – S le plateau Bamoun ;
- des crêtes alignées NE – SW, ENE – WSW, NNE – SSW au SE de Foumban et NE – SW au SE de Foumbot ;
- des rebords ou fronts de coulées Sud (SW de Bangou) et Est (Est de Bandjoun et SE de Baham) du plateau basaltique bamiléké, des rebords Sud (SE de Bana) et Ouest (NE de Bafang) de couverture volcanique sur le substratum cristallin ;
- des bandes de massifs cristallins orientées E – W au Sud de Bazou ; N – S à l'Est de Batcha – Ndjiongzé ; ENE – WSW, NE – SW et W – E à l'Ouest de Tonga ; NE – SW et NW – SE au Sud de Bana ; du secteur incluant au Sud de Bafang les localités de Fomessa – Petit Diboum, Boutcha – Fonga, Makouk ; NE - SW au NE de Fomessa ;
- de la bordure de la plaine des Mbos à travers les abrupts de versants des vallées profondes NE – SW de la Metchié et N – S de la Menoua, affluents de rive gauche du Nkam ;
- sommitales des monts Bamboutos.

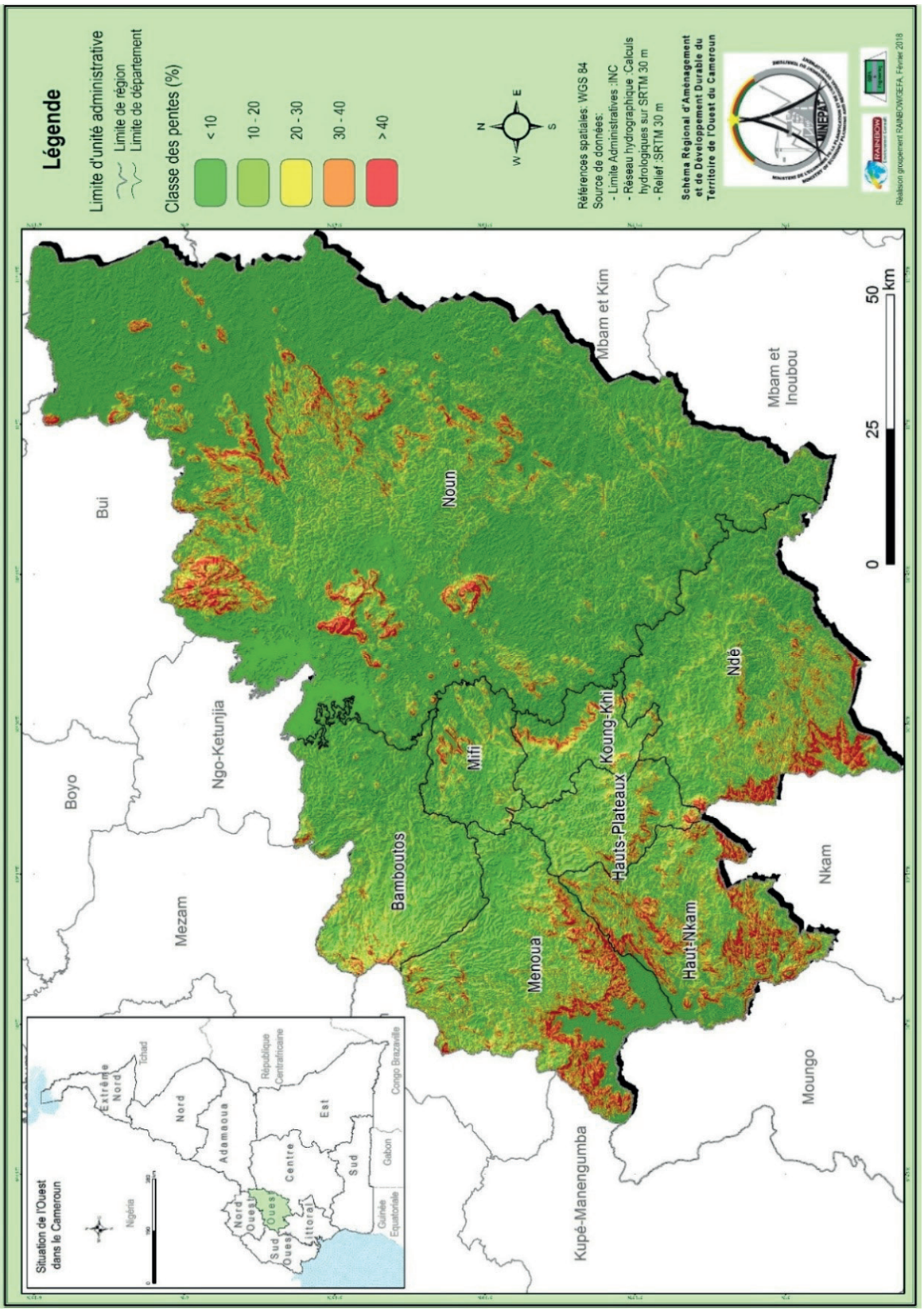
Les hautes terres de l'Ouest dans l'ensemble représentent la Région la plus affectée par les instabilités de terrain au Cameroun, avec des conséquences plus ou moins importantes en termes de dégâts matériels et humains. On dénombre plus de 500 niches de décollement dans les hautes terres de l'Ouest, et dans la plupart des cas, ce sont d'anciennes niches remobilisées, étant entendu que les vibrations générées par les premiers glissements engendrent généralement d'autres mouvements secondaires.

Leumbé Leumbé (2008) qui a étudié les mouvements de masse dans le massif des Bamboutos, classe les facteurs conditionnant les glissements de terrain en région de montagne tropicale humide par ordre d'importance : la topographie, l'intensité des précipitations, la nature des sols et l'état du couvert végétal. En effet, les caractéristiques du sol, associées aux fortes pentes (>30°), aux pluies importantes (1400–2500 mm) et à l'action anthropique (déforestation, mauvaises techniques culturales, urbanisation non contrôlée) qui favorisent la déstabilisation du matériau ; sont à l'origine dans la Région d'importantes mutations spatiales se traduisant depuis trois décennies environ par de nombreux mouvements de masse d'allure catastrophique : éboulements, effondrements, glissements de terrain, coulées boueuses et inondations. Ces mouvements sont fortement liés à la dégradation progressive du couvert végétal et des forêts de montagnes, résultant des intrusions humaines à travers les extensions agricoles et les constructions anarchiques. Si le relief inégal est responsable de l'érosion et particulièrement sur les sols en pente, il représente également le facteur d'inondation des milieux récepteurs, en l'occurrence les bas-fonds et les localités situées en contrebas des fortes pentes. La ville de Santchou en est un exemple, sa position avale à la falaise de Dschang la rend vulnérable aux inondations. Avec un dénivelé d'environ 700 m de Dschang, la plaine de Santchou reçoit en saison des pluies une grande partie des eaux torrentielles des localités situées en amont, ce qui la rend particulièrement inondable. La déforestation sur les versants des montagnes et les installations humaines anarchiques pourraient constituées un facteur aggravant de ce phénomène. Le tableau suivant présente la localisation de quelques glissements de terrain et inondations enregistrés dans la Région de l'Ouest.

**Tableau 9.1 :** Localisation des glissements de terrain, inondations et les dégâts dans la Région de l'Ouest Cameroun.

| Localisation des glissements de terrain | Dégâts | Année | Référence |
|---|---|---|---|
| **Fossong-Wentcheng (Sud–Ouest de Dschang)** | 6 morts et destruction des plantations | Août 1978 | (Tchoua 1984, 1989) |
| **Bana** | Destruction des plantations | 10 septembre 2002 | (Aboubakar et al., 2013) |
| **Bafou** | 2 morts | 2003 | (Zogning et al. 2007) |
| **Massif des Bamboutos** | 20 morts, des centaines de sans abri, plusieurs milliers de personnes déplacées et des dégâts matériels considérables | Juillet 2003 | ZOGNING et Coll. (2007) |
| **Fondonera (SW Dschang)** | Destruction des plantations | 2008 | (Aboubakar et al., 2013) |
| **Kekem** | 1 mort | 20 octobre 2007 | (Aboubakar et al., 2013) |
| **Koutaba** | 2 morts | 23 octobre 2011 | (Aboubakar et al., 2013) |
| **Inondations des plaines de Mbo et de Ndop** | Destruction des plantations et de la route | Chaque année au mois d'août, septembre et octobre | (Bandji 1994) |
| **Bafoussam-Bamendjo** | Perturbe la circulation | 6 septembre 2017 | |

Source : Tchoua 1984, 1989 ; Aboubakar et al., 2013 ; Zogning et al. 2007 ; Aboubakar et al., 2013) ; Bandji 1994




**Carte 9.1 :** Configuration et répartition spatiales des pentes dans la Région de l'Ouest.

### 9.1.1.2. Risques d'émanations des gaz toxiques de certains lacs de cratère de la Région

Comme présenté dans le tableau 9-2, plusieurs lacs de cratère sont localisés dans la Région de l'Ouest, notamment dans les Départements du Noun et de la Mifi. Ces lacs de cratère identifiés sont susceptibles d'éruptions magmatophréatique et d'émanation de gaz toxiques. En effet, il est admis que l'absence de convection dans ces lacs interdit le renouvellement des eaux profondes, et donc leur oxygénation, ce qui entraîne l'accumulation des gaz toxiques en profondeur, à l'instar du CO2 dissous. Sous l´action d´un facteur externe comme un séisme, ou bien des variations importantes de la densité, voire des précipitations abondantes ; la stabilité du système peut être rompue et conduit à la libération brutale du CO2, entraînant la mort par asphyxie. On se souvient encore dans la Région de l'éruption gazeuse du lac Monoun qui avait conduit en 1984 à la mort de 37 personnes ; et c'est un phénomène similaire qui deux ans plus tard à causer dans la Région du Nord-Ouest la mort d'au moins 1746 personnes lors de la catastrophe du lac Nyos. Ces deux catastrophes rappellent la necessité de surveiller les différents lacs de cratère de la Région, notamment les variations des gaz dissous, l'évolution des températures de surface et de profondeur. Une opération de dégazage est menée sur le lac Monoun depuis 2003.

**Tableau 9.2 :** Localisation des zones à risque d'éruption magmatophréatique et émanation de gaz toxiques.

| Départements | Sites identifiés | Localisation |
|---|---|---|
| **Noun** | Maboukou | Maboukou par Massangam |
| | Makom | Makom par Massangam |
| | Massangam | Massangam par Massangam |
| | Mayakoue | Mayakoue par Massangam |
| | Manda | Ancien village Manda par Magba |
| | Forogain | Forogain vers Nord-Ouest |
| | Makoupa Le petit | Marché du bord par Magba |
| | Mamboko bord | Marché Mamboko par Magba |
| | Ngonzang | Route n°6 par Magba |
| | Koup | Route n°6 par Magba |
| | Monoun | Njidoun par Kouoptamo |
| | Petpenoun | Ngouodam par Kouoptamo |
| | Ngamboyo | Ngamboyo par Kouoptamo |
| | Mont Foumban | Kouoptamo par Kouoptamo |
| | Mont Mbapit | Foumbot |
| | Nfossang | Foumbot |
| Mifi | Baleng | Village Baleng_ Bafoussam 2 |
| | Takouche | Village Baleng_ Bafoussam 2 |
| | Lac de retenu de Baleng | Village Baleng_ Bafoussam 2 |
| | Doupé | |
| | Ghanka | |

Source : DR MINEPDED/OUEST 2016

## 9.1.2. Dégradation de l'environnement par les activités anthropiques dans la Région

### 9.1.2.1. Pression différenciée sur les formations végétales naturelles

De manière traditionnelle, l'utilisation des terres dans les zones couvertes par les formations montagnardes et semi-montagnardes était régie par les règles suivantes pendant la période précoloniale : (i) en zone montagnarde, la principale activité rencontrée était le pastoralisme effectué par les peuples autochtones Mbororo ; (ii) en zone semi-montagnarde, le bocage bamiléké était relevé, dans un système dominé par un habitat dispersé.

Avec la vogue du café dans les années 1950 et le boom des cultures vivrières, on a assisté à cette période à la fin du bocage au profit des haies vives. Il a été relevé à cette période une extensification de l'agriculture vers le sommet des collines. Ces dernières jonchaient les limites des parcelles agricoles et servaient de corridor d'accès aux concessions. Suite à la destruction massive du bétail lors des troubles observés pendant la période du maquis, l'explosion démographique, la création de routes et l'installation d'habitats ; les pâturages et longues jachères des sommets de collines ont été rapidement accaparés ou partagés, puis mis en culture.

Certaines parties des massifs montagneux, à l'instar des versants et les remparts de la caldeira, ont ainsi été débarrassés de leurs forêts et de leurs prairies au bénéfice de l'installation des colons venus du piémont et du fond de la caldeira, les migrants anglophones débordant cette dernière pour redescendre côté Bamiléké. Cette situation a été particulièrement observée dans les Monts Bamboutos et les Mont Mbapit.

L'extension de l'agriculture sur les flancs des collines, a contribué à sédentariser les éleveurs Mbororo, qui autrefois effectuaient des migrations saisonnières vers les plaines/vallées. En réponse à la réduction des zones du pastoralisme, les éleveurs se sont investis dans la pratique des feux de brousse, qui réduisent de manière drastique les arbres qui se trouvaient dans les sommets des collines.

Les défrichements d'une multitude de petites unités de surface cultivées (<1 ha) sont de loin dominante avec plus de 90% des conversions totales ayant lieu dans tous les Départements à l'exception du Ndé, du Noun et du Haut-Nkam. C'est dans ces trois Départements que les conversions à moyenne échelle jouent un rôle important. De l'analyse multi-date des images de haute résolution, il ressort que dans la partie Sud du Département du Ndé, le palmier à huile est cultivé par des « élites » sur des parcelles allant jusqu'à 20 ha. Le développement des palmeraies est le premier facteur à l'origine de la déforestation dans cette zone. Dans le Noun, des défrichements de moyenne échelle sont également observés le long du corridor du Mbam. Ces défrichements sont effectués en marge de la mise en place de plantation de cultures annuelles associées (maïs et haricot). Le dernier corridor de défrichement se trouve dans l'axe Bangangté-Tonga - Kekem pour la culture du café, du maïs et du cacao.

Les escarpes occidentales et méridionales du pays Bamiléké et des Grassfields qui portent des forêts denses ou des nebelwalds dégoulinantes sont défrichées par les habitants des chefferies voisines. Sur les « falaises » de Fontem et de Foréké, entre 1400 et 1 600 m, se multiplient les champs vivriers dans lesquels on trouve le macabo associé au plantain, et dans certaines mesures le café.

Les formations forestières édaphiques ne sont pas épargnées par l'agriculture de contre saison en plein essor au cours des deux dernières décennies. Dans les raphiales, éléments de base des relations sociales qui fournissent vin, rachis, palmes, etc., les agriculteurs se sont livrés à la production des cultures maraichères et de la pomme de terre, avant de procéder au dessouchage des palmiers et des ligneux pour une mise en valeur totale. L'impact de ces activités agricoles sur le milieu hydrique n'est pas le même dans les différents Départements et varient en fonction de la spéculation. C'est ainsi que les Départements les plus affectées

sont le Noun, la Menoua, le Ndé, les Bamboutos pour la culture des maraichers ; la Menoua et les Bamboutos pour la culture des pommes de terre. Certains villages comme Batié se sont spécialisés dans la production des choux tout au long de l'année. On note depuis une décennie le développement des cultures maraichères dans le Département du Ndé, aux alentours de la vile de Bangangté, où s'est développé un marché permanent. La conversion totale des marais a tendance à se généraliser dans la Région de l'Ouest, avec la pratique de plus en plus répandue de l'agriculture de contre saison.

**Encadré 9.1 : Le hot spot de déforestation autour de la rivière Mbam.**

Le Département Noun est sans doute le hotspot de déforestation dans la Région de l'Ouest avec plus de 14 000 ha de déforestation, et un taux de déforestation de plus du double par rapport à la moyenne de la ZAE des Hauts Plateaux (0,14 % par rapport à 0,06 % par an pour toute la ZAE). La grande majorité des activités de conversion forestière a eu lieu dans l'Est du Département, où se trouve un corridor de déforestation d'environ 18 000 ha constituées d'anciennes forêts galeries situées des deux côtés du fleuve Mbam qui marque la limite entre les Régions l'Ouest et du Centre. Bien que cette zone paraisse enclavée au premier regard, l'inspection d'images à haute résolution révèle un réseau dense de routes et pistes.

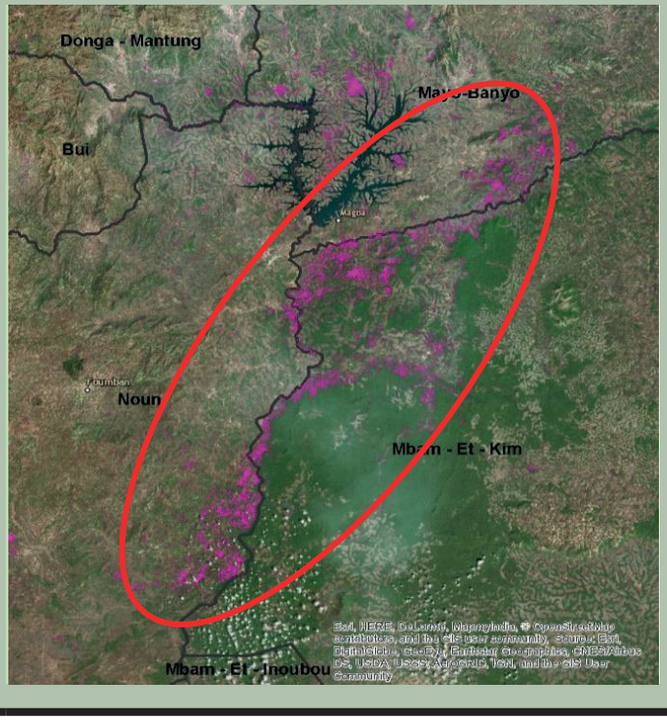



**Figure** : Vue d'un hotspot de déforestation situé dans les Départements du Noun, du Mbam-et-Kim et du Mayo-Banyo.

Cette zone est marquée par des sols de très bonne fertilité et une densité de populations relativement faible, comparée notamment aux zones situées plus dans l'Ouest de la ZAE. Ainsi, elle attire des populations à la recherche de terres arables et moins chères.

Source : MINEPDED (2017)

**Encadré 9.2 : Pression anthropique accentuée sur les monts Bamboutos**



La chaîne des Bamboutos constitue une partie intégrante des hautes terres de l'Ouest Cameroun. Avec ses 2740m de hauteur, le mont Bamboutos est le troisième plus haut sommet du Cameroun, après le Mont Cameroun et le Mont Oku. D'une superficie de 218 Km2, il s'étend sur 4 Départements, Bamboutos (100,60 km2, soit 46%) et Menoua (33,50 km², 16%) dans la Région de l'Ouest, puis Lebialem (81,10 Km2, 37%) dans la Région du Sud-Ouest, et Mezam (2,60 km2, 1%) dans la Région du Nord-Ouest. Ce massif montagneux se caractérise par une très forte densité de population (357 habitants au km2 dans la Région de l'Ouest, avec des pics à Batcham (865 habitants au km2), Mbouda (630 habitants au km2), Nkong-Ni (581 habitants au km2) (TALLA, 2014)

Plusieurs investigations à caractère environnemental et socioéconomique ont été menées sur l'emprise du mont, ce qui a permis de dégager les principaux problèmes environnementaux suivants :

- le défrichement du couvert végétal pour faire place à l'exploitation agricole ;
- la déforestation et le déboisement pour le bois de chauffe ;
- la progression des établissements humains ;
- la chasse, l'élevage et le pâturage croissant ;
- les feux de brousse et les pratiques culturales non adaptées ;
- la sylviculture de l'Eucalyptus ;
- les éboulements de terre ;
- la croissance rapide de la population qui entraine l'accroissement des besoins en terre. (KFA, 2005).

En juillet 2003, en l'espace de quelques heures, une série de glissements de terrain et de coulées boueuses catastrophiques s'est produite dans le massif des Bamboutos, faisant plus de 20 morts, des centaines de sans abri, plusieurs milliers de personnes déplacées et des dégâts matériels considérables. Une étude réalisée par ZOGNING et Coll. (2007), destinée à l'identification des causes et facteurs de ce sinistre met en évidence la fragilité de cet écosystème de montagne, une pression humaine sans cesse croissante à la base et sur les flancs du massif, et les pluies diluviennes qui se sont abattues dans la zone pendant deux jours avant le drame.

Les travaux de NODEM (2015) sur la dynamique d'utilisation des terres et de l'eau dans le versant Sud du massif ont mis en lumière une occupation ancienne, la concurrence déloyale d'utilisation des terres sur les flancs du mont, entre l'élite financière des localités environnantes, les groupes industriels et les populations locales pauvres, ainsi que la rareté des ressources en eau, qui pourrait devenir irréversible, du fait de l'utilisation incontrôlée et des pratiques culturales non durables.

Comme solution pour assurer la durabilité de l'écosystème du mont Bamboutos, certains auteurs proposent l'élaboration d'une politique claire de gestion, basée sur la bonne gouvernance, des connaissances claires sur la valeur des écosystèmes de montagne, la conservation et le développement intégré, ainsi que la réalisation d'infrastructures de qualité pour répondre aux besoins des populations. D'autres recommandations sont de matérialiser les zones en défens et d'en faire la divulgation à tous les acteurs, puis de remplacer l'Eucalyptus, essence controversée, par une autre essence pouvant jouer le même rôle sans porter préjudice aux réserves en eaux, sur le flanc du mont (A.M TALLA, 2014 ; KFA, 2005). Des initiatives de reboisement ont connu des échecs successifs, du fait de la non-appropriation du concept par les acteurs riverains. Il importe dès lors d'adopter une démarche pédagogique, et de privilégier une prise de conscience collective sur l'avenir de ce massif montagneux d'importance nationale.

#### 9.1.2.2. Pression sur les aires protégées (réserves de faune et réserves forestières)

##### 9.1.2.2.1. Réserves forestières et périmètres de reboisement

Dans la Région de l'Ouest, une trentaine de réserves forestières avaient été délimitées par l'administration forestière, avec pour objectifs de reconstituer le patrimoine forestier, afin de satisfaire de façon soutenue, les besoins des populations et de lutter contre l'érosion sur les terrains pentus. Ces réserves forestières et périmètres de reboisement sont aujourd'hui menacés par les feux de brousse et les intrusions fréquentes des populations riveraines, conduisant aux coupes frauduleuses, aux pratiques de cultures, etc.

Les feux de brousses dégradent les réserves forestières en favorisant uniquement les espèces pyro-résistantes (le pin commence à résister aux feux à partir de l'âge de 10 ans alors que les eucalyptus sont vulnérables durant toute la vie du peuplement). Ces feux de brousses sont souvent allumés par les populations riveraines pour défricher les terres agricoles ou pour régénérer les pâturages. Certains feux émanent des braconniers de moindre effort en quête du gibier ou des personnes astucieuses qui cherchent à provoquer d'abord la mort des arbres afin de justifier ultérieurement leur abattage.

Avec l'absence d'une gestion permanente permettant entre autres de mettre les produits ligneux à la disposition des populations, ces dernières assaillissent régulièrement les réserves forestières dans le but de satisfaire leurs besoins en produits ligneux (bois-énergie, bois de service, bois

artisanal et bois d'œuvre) et non ligneux (plantes médicinales, vin de raphia, etc.). De nos jours, la plupart de ces réserves sont pratiquement occupées par des champs vivriers et même par des maisons d'habitation. Un état de lieu effectué par MINFOF en 2016 relève des empiétements qui varient entre 10 et 100% aussi bien pour les réserves que pour les périmètres de reboisement.

Une récente « découverte » de certains petits exploitants frauduleux, dont beaucoup d'enfants, a été de mutiler les pins sur pied au niveau d'environ 50 cm du sol, en prélevant à la machette des fragments de bois destinés à allumer le feu de bois dans les ménages. Ces fragments de bois, riches en résine, constituent à cet effet un succédané parfait du pétrole lampant dont le prix n'est plus à la portée de toutes les bourses. Les chablis provoqués ultérieurement par ces mutilations sont récupérés et transformés in situ, soit en bois de feu par les petits vendeurs, soit sous forme d'ébauches de statue par les artisans (Njoukam et al., 2008).

**Encadré 9 3 : Pressions anthropiques sur les réserves forestières**

Le Département Noun est sans doute le hotspot de déforestation dans la Région de l'Ouest avec plus de 14 000 ha de déforestation, et un taux de déforestation de plus du double par rapport à la moyenne de la ZAE des Hauts Plateaux (0,14 % par rapport à 0,06 % par an pour toute la ZAE). La grande majorité des activités de conversion forestière a eu lieu dans l'Est du Département, où se trouve un corridor de déforestation d'environ 18 000 ha constituées d'anciennes forêts galeries situées des deux côtés du fleuve Mbam qui marque la limite entre les Régions l'Ouest et du Centre. Bien que cette zone paraisse enclavée au premier regard, l'inspection d'images à haute résolution révèle un réseau dense de routes et pistes.

**Njoukam et al[59]., 2008**

#### 9.1.2.2.2. Réserves de faune de Santchou

Créée par le décret n ° 262 du 29 juillet 1947, la réserve forestière de Santchou qui couvrait initialement une superficie de 7 000 ha, est devenue réserve de faune en 1987. L'objectif principal de la création de cette réserve était de protéger les éléphants, les buffles nains et autres espèces animales qui peuplaient la forêt de cette Région ; et qui ont aujourd'hui migrés dans la Sud-Ouest (localité de Mbeta) et sur les flancs du mont Manengouba, à cause des pressions et des interférences humaines.

La réserve de faune de Santchou, longtemps un habitat faunique, abrite aujourd'hui une multitude de populations locales, divisées en deux groupes principaux ; allogènes et autochtones. Les autochtones occupaient la réserve avant sa création. Les informations sur le peuplement de la réserve par des informateurs clés, soulignent le fait que durant la Seconde Guerre mondiale des années 1940 au Cameroun, des habitants d'autres parties de Bafang et de la Menoua ont émigré et se sont réfugiés dans cette zone boisée. La population locale est essentiellement agricole ; pratiquant une agriculture orientée vers le marché, à base de cacao-café.

La présence de cette population ainsi que ses activités ont fortement dégradé l'habitat naturel de la faune. Les changements de couvert forestier et l'extinction des espèces protégées sont aujourd'hui tellement courants qu'ils sont considérés comme la norme plutôt que l'exception dans cette réserve. L'interférence humaine est aggravée par l'arrivée saisonnière des transhumants à

59 Résumé de l'article : Dans l'Ouest-Cameroun, les paysans ont préservé les arbres dans leurs champs, pendant que l'Etat laissait brûler ceux qu'il avait plantés dans ses réserves. Article publié dans International IUFRO Conference on Traditional Forest-related Knowledge and Sustainable Forest Management in Africa

la recherche de pâturages, et l'utilisation périodique du feu de brousse. Le pâturage dans cette aire protégée conduit à la destruction de la flore, à la destruction des habitats de la faune, aux attaques sur les animaux ainsi qu'au risque de transmission de maladies (Mbanga et Gonne, 2013).

#### 9.1.2.3. Pression démographique et ses conséquences

La croissance démographique, toute chose égale par ailleurs, conduit à une intensification de l'exploitation de l'environnement naturel en augmentant, d'une part, la pression sur l'espace et les ressources naturelles pour se procurer les moyens de subsistance et en multipliant, d'autre part, la production de déchets et la pollution.

Au-delà de l'effet du nombre sur l'environnement, il faut aussi compter avec les conséquences de la distribution spatiale de la population qui dicte, entre autres choses, l'organisation des fronts de pression sur les ressources naturelles, de la gestion des déchets, la localisation des réseaux de transports publics.

Avec 13 892 km2, soit 3% du territoire, la population de la Région de l'Ouest est estimée en 2017 à 1 985 364 habitants, pour une densité estimée à 142,9 habitants au km2. Dans la même période, la moyenne nationale est estimée à 48,9 habitants au km2. La Région de l'Ouest est donc trois fois plus peuplée que la moyenne au niveau national, comme le rappelle la section de ce document portant sur la démographie. Cette démesure démographique à l'échelle nationale entraine une série de conséquences parmi lesquelles une pression accrue sur les ressources naturelles. En effet, une population forte signifie une demande forte en produits de première nécessité, entendons la terre, l'eau, et le bois et les autres ressources du milieu. Cette demande conduit les acteurs à un effort de production élevé, et à un taux d'exportation des produits supérieur à la capacité de production de la terre. Il s'en suit un appauvrissement accéléré de la terre, qui n'est jugulé que grâce à un apport massif d'intrants agricoles. De plus, le manque de terre due à l'occupation quasi systématique de l'espace entraine l'absence de recours à la jachère. Certains espaces agricoles sont exploités depuis plus de cent ans sans repos.

Dans ces zones à fortes densités de populations et soumises à de fortes pressions foncières à l'origine de l'occupation souvent intégrale de l'espace viable, faute donc de pouvoir jouer sur les rendements par de nouvelles technologies, la ruée vers les milieux marginaux et les zones mises en défens (versants de montagne, grands escarpements, zones à écologie fragile et sur les aires protégées, forêts sacrées, zones humides, ...) devient le moyen le plus accessible à la propriété foncière.

#### 9.1.2.4. Impacts environnementaux inhérents à l'agriculture

La croissance démographique pousse les habitants de la Région de l'Ouest à la recherche de nouvelles terres, pour la satisfaction des besoins locaux. Parallèlement aux fortes densités rurales avoisinantes, la demande en produits vivriers pour les agglomérations urbaines (Dschang, Bafoussam, Nkongsamba et surtout Douala et Yaoundé) ne cesse de s'accroître. Actuellement, à la faveur du Code Douanier de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui les affranchit de frais de douane, ces produits agricoles sont commercialisés au-delà des frontières nationales (Bangui en République Centrafricaine, Libreville au Gabon, Brazzaville au Congo), donnant à l'agriculture des hautes terres de l'Ouest un caractère hautement marchand. Ceci a pour conséquence de placer l'agriculture au centre de tous les enjeux sous-régionaux pour la production vivrière (Kuété & al, 2003), entretenus par des utilisateurs guidés par la recherche du profit.

#### 9.1.2.4.1. Pratiques culturales érosives

Sur les Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun, l'occupation des parties hautes et des versants pour l'agriculture se généralise. Ceci est dû essentiellement à la pression démographique. Dans ces conditions, le billonnage qui est très souvent réalisé dans le sens de la pente la plus forte constitue l'une des menaces les plus graves de l'homme sur la conservation des sols. C'est en effet par le biais de ce type de mise en valeur que l'érosion hydrique trouve les conditions optimales et libère toute son énergie.

Nombre de facteurs aggravants s'ajoutent à ce type de mise en valeur et, de leur juxtaposition résulte une dégradation rapide des sols. D'emblée, le rôle des plantes sarclées à cycle court (maïs, arachide) est primordial. Lors de leur premier mois de croissance, leur taux de recouvrement est inférieur à 25 %. Non seulement elles sont cultivées suivant le sens de la pente mais aussi sur des pentes supérieures à 7%. Dans la partie méridionale de la Région de l'Ouest, ce sont justement le maïs et l'arachide qui sont cultivés vers le tiers supérieur du versant, laissant le macabo, le taro et les autres légumes vers les bas-fonds humides. De plus, il est rare que ces plantes soient cultivées sous des ligneux. Tous ces facteurs réunis constituent les conditions optimales de l'exercice de l'agressivité du climat. Outre le maïs et l'arachide, le haricot, la patate douce, et, dans une moindre mesure, la pomme de terre menacent aussi dangereusement les sols. Car elles nécessitent une terre préparée en plein cœur de la saison des pluies.

Ces facteurs sont aggravés par l'adoption difficile de pratiques culturales moins érosives, car ils sont le fruit de pratiques séculaires. Des campagnes de vulgarisation de techniques nouvelles ont été initiées, mais elles n'ont pas eu l'écho souhaité.

#### 9.1.2.4.2. Cultures des bas-fonds

**Photo 9.1 :** Irrigation des cultures maraichères à l'aide de motopompes.



Souce : Rainbow/GEFA, 2018

Face à la pénurie de terre dans la Région de l'Ouest et principalement en pays Bamiléké, depuis le milieu des années 1980, les bas-fonds font l'objet d'une pression agricole par les populations assoiffées de terres arables. La pratique de l'irrigation est de plus en plus repandue pour la culture des maraichères, elle donne la possibilité d'avoir deux cycles de cultures par an. C'est ainsi qu'on

observe une augmentation de la pression sur la ressource en eau, se matérialisant par la présence de nombreuses conduites de captage autour d'une même rivière ou d'un même point d'eau. Par ailleurs, les débits d'eau mal calibrés donnent souvent lieu à des gaspillages d'eau et à la diminution du débit des cours d'eau, préjudiciable pour les populations et les organismes vivants en aval.

En outre, les conséquences de l'occupation des bas-fonds et marécages peuvent être perçues sous trois angles :

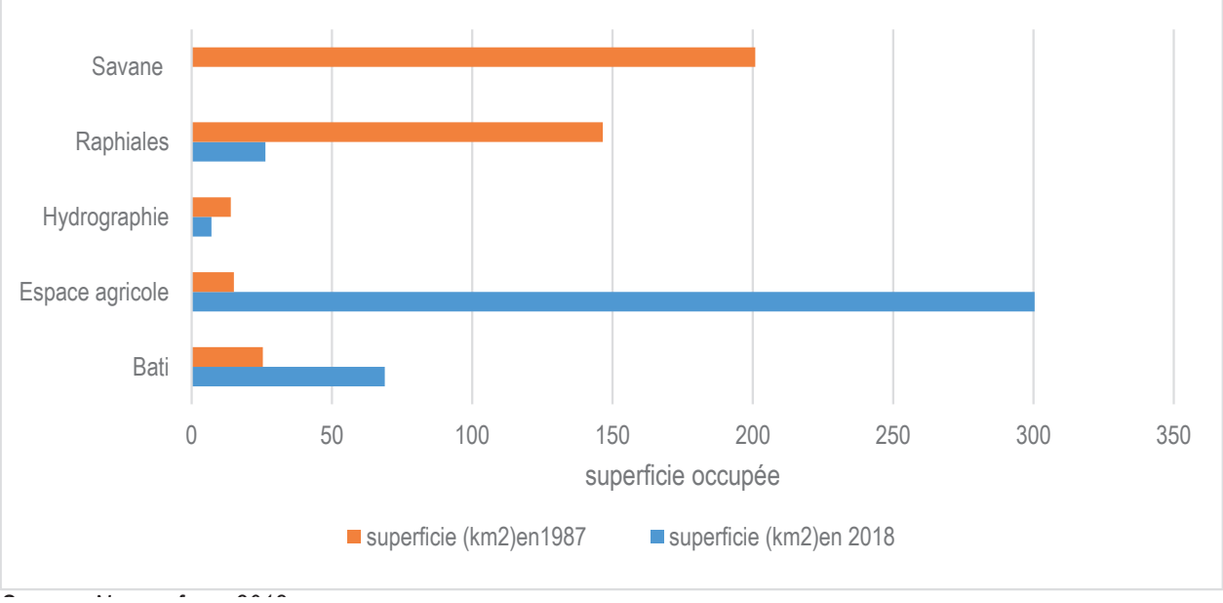
**Dégradation des écosystèmes riverains des cours d'eau :**

Les zones humides de la Région de l'Ouest constituent des espaces où se développe une biodiversité animale et végétale spécifique, que l'on retrouve difficilement dans d'autres écosystèmes. La plupart des espèces végétales hydromorphes, et des espèces animales amphibies et aquatiques (mollusques, crustacées, poissons, ...) y trouvent les conditions optimales de leur développement. Les formations végétales inféodées aux cours d'eau sont aujourd'hui dans un état de dégradation poussée, à l'image des raphiales, ces colonnes végétales qui jadis caractérisaient le paysage végétal de la Région de l'Ouest, et qui aujourd'hui, rendu accessible par une agriculture de plus en plus vorace en espace, a été surexploitée pour l'artisanat, les meubles et les emballages (cageots) pour la tomate.

L'étude diachronique de l'évolution des raphiales dans le Département de la Mifi révèle que la couverture végétale du Département a été profondément modifiée par l'évolution de la population de l'espace urbain. En effet, la comparaison des images Landsat (figures suivante) de 1987 et de 2018 permet de tirer les déductions ci-après :

- la superficie occupée par les raphiales en 2018 par rapport à celle de l'année 1987 a connu une régression de l'ordre de 30% ;
- l'espace agricole et le bâti connaissent une augmentation de superficie respective de 71% et 11% ;
- les plans d'eau qui en 1987 occupaient 4% de la superficie totale du Département n'en occupent plus que 2%, pendant que les savanes qui occupaient 50% de l'espace totale en 1987 ont presque totalement disparues.

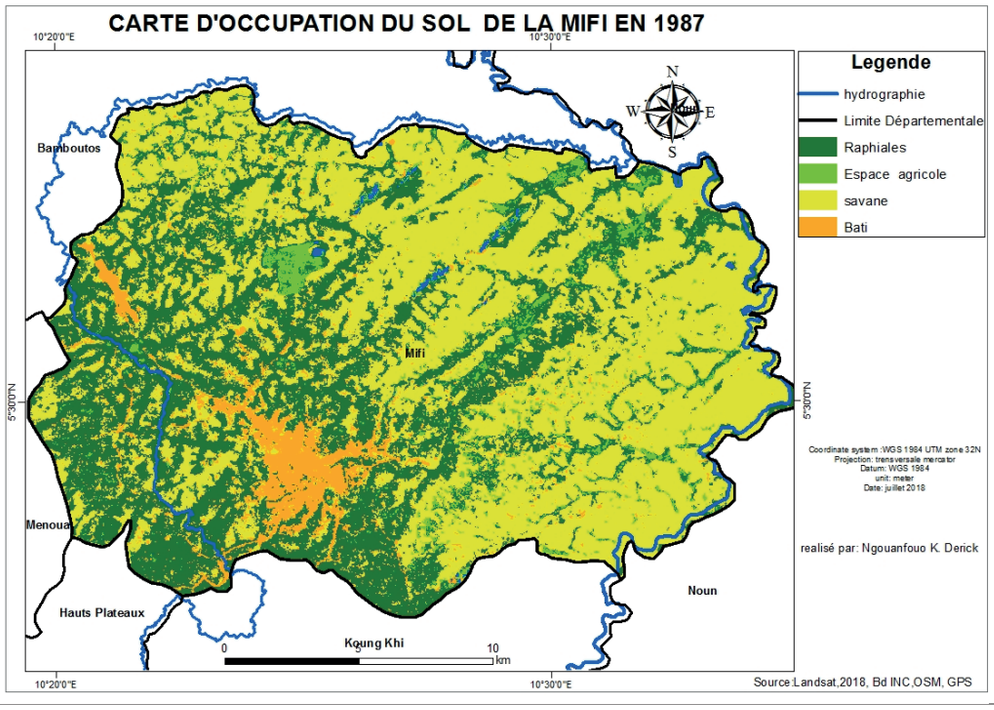
**Figure 9.1 :** Variation de l'occupation de l'espace de la Mifi entre 1987-2018

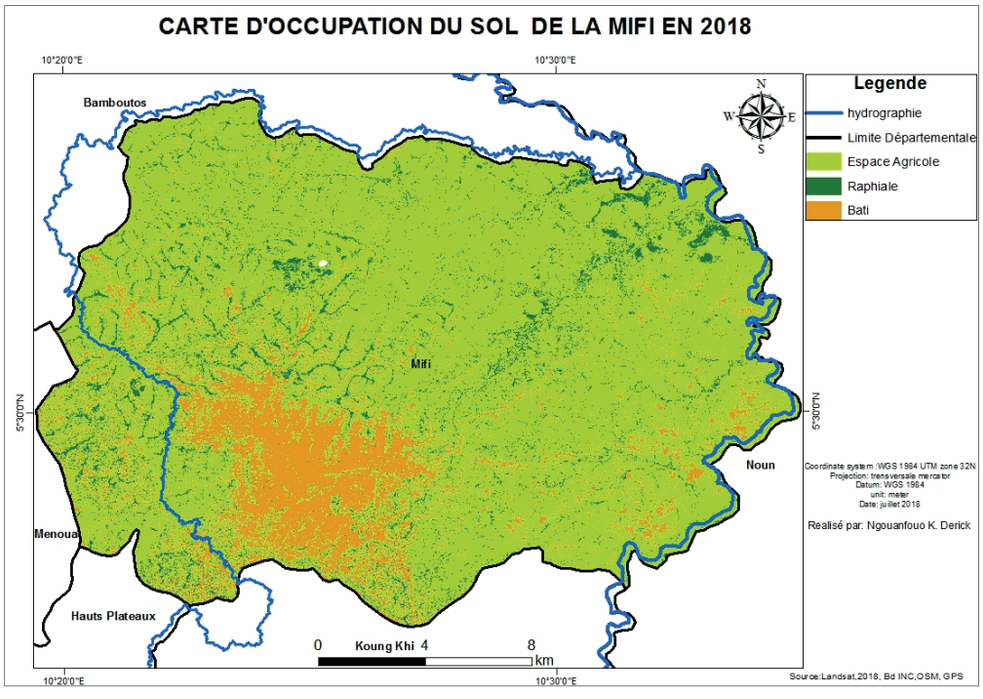



Source : Ngouanfouo, 2018

On remarque en effet d'après la figure que les superficies des formations naturelles (raphiales et savanes) ont régressé, au profit des superficies occupées par les actions anthropiques (espace agricole, bâtis). Les cartes ci-après illustrent ces changements.

**Carte 9.2 :** Comparaison de l'occupation des sols dans le Département de la MIFI entre 1987 (à gauche de l'image) et 2018 (à droite de l'image).




Source : Ngouanfouo, 2018

**Erosion des berges**

L'occupation des bordures des cours d'eau par les cultures de contre-saison accroît l'érosion des berges des cours d'eau, et occasionne l'envasement des lits des cours d'eau, hypothéquant ainsi leur survie. La destruction du couvert végétal stabilisateur des berges expose ces dernières à une érosion latérale et un élargissement des cours d'eau, qui gagne en largeur et perd en profondeur, augmentant aussi les risques d'inondation en périodes de crues.

**Perte de la biodiversité des zones humides :**

Les zones humides de la Région de l'Ouest constituent des espaces où se développe une biodiversité animale et végétale spécifique, que l'on retrouve difficilement dans d'autres écosystèmes. La plupart des espèces végétales hydromorphes, et des espèces animales amphibies et aquatiques (mollusques, crustacées, poissons, ...) y trouvent les conditions optimales de leur développement. Le défrichage de ces espaces entraine le recul, voire la disparition de ces animaux.

### 9.1.2.4.3. Utilisation des intrants et produits phytosanitaires

A leur introduction dans la Région, les engrais chimiques et pesticides étaient dans l'esprit des populations, strictement destinés aux caféiers. De nos jours, les cultivateurs de cette zone ont adopté une attitude complètement différente vis-à-vis de l'utilisation de ces produits. En plus de l'insuffisance des terres, elle s'explique par le fait que, d'une part, les revenus tirés du café sont allés en se dégradant, tandis que, d'autre part, ceux tirés des denrées alimentaires ne cessent de croître, à cause de la demande des grandes villes. Ainsi, afin d'améliorer leurs productions en cultures vivrières (maïs, haricots, arachide, etc.) et maraichères (tomates, piments, poivrons, pommes de terres, choux, etc.), les agriculteurs ont tendance à utiliser de plus en plus des engrais chimiques et pesticides, dont ils ne maîtrisent cependant pas toujours l'utilisation. En plus d'entraîner l'appauvrissement des terres, ces produits chimiques constituent une source de dégradation de la qualité des ressources en eaux. L'un des facteurs aggravant de la contamination des milieux dans la Région de l'Ouest est l'absence d'un centre de destruction des produits phytosanitaires. Les agriculteurs abandonnent à l'air libre les restes de pesticides et l'incinèrent les emballages vides.

Les conséquences environnementales de la mauvaise utilisation des pesticides comme solution de protection des cultures peuvent être perçus sous trois angles : (1) sur les producteurs lors de manipulations inadéquates, (2) chez les consommateurs par les résidus de pesticides ; et (3) ; la contamination des ressources en eaux (superficielles et souterraines) ainsi que la faune aquatique. Les risques de résidus de pesticides dans les cultures sont probables du fait de la qualité douteuse des pesticides utilisés, étant donné leurs sources d'approvisionnement parfois non agréées, avec des taux d'éléments actifs dépassant les normes maximales admises par la FAO et l'OMS. Cette situation est aggravée par la réduction du temps de jachère, voire sa suppression, consécutive au morcellement excessif des surfaces cultivables.

La présence des nitrates fortement représentés dans les eaux souterraines de la ville de Foumban montre que ces eaux présentent une dégradation liée aux activités humaines (Mfonka, 2015). De même, les concentrations élevées de nitrates dans les eaux souterraines du plateau Bamoun relevées par Mouncherou et al (2011) est un indicateur de diagnostic d'activité anthropogène sur la qualité des eaux, notamment l'agriculture.

**Encadré 9.4 : Évaluation des facteurs de risques environnementaux liés à la mauvaise utilisation des pesticides par les maraîchers à Balessing**

La culture maraîchère est mise en péril par les insectes nuisibles qui détruisent à eux seuls le tiers des récoltes. Afin de pallier ce problème, les maraichers font recours à des produits chimiques, dont l'utilisation est souvent abusive, pour protéger les cultures. L'étude réalisée au moyen d'enquêtes auprès de 108 maraîchers démontre que les utilisateurs ont un niveau d'instruction élevé, mais malgré cela, l'abandon à l'air libre des restes de pesticides et l'incinération des emballages vides sont les modes d'élimination préférés. La proximité des cours d'eaux utilisés en majorité pour la préparation ou la dilution des pesticides est à l'origine d'une contamination par différentes voies. Les types de pesticides les plus utilisés sont les fongicides et les insecticides avec comme principaux indicateurs de leur action sur l'environnement des morts d'oiseaux, des morts d'animaux aquatiques, des morts d'autres vertébrés et invertébrés terrestres non visés par le traitement. Pour préserver l'environnement, des programmes de formation en gestion et sécurité d'utilisation des pesticides pourront être conçus et dispensés à ces derniers. Leur niveau d'instruction relativement élevé pourra faciliter le processus.

**NGAMENI et al.[60], 2017**

### 9.1.2.5. Impacts environnementaux inhérents à l'exploitation artisanale des carrières minières

L'exploitation artisanale des carrières est une activité qui cause des préjudices sévères à l'environnement immédiat du site des excavations. Les immenses trous creusés pour l'extraction de matériaux sont laissés béants par les artisans miniers, les excavations pour la pouzzolane dans le Noun, ou le décapage des collines pour le sable dans la Mifi, la Menoua ou encore les Haut plateaux en sont des exemples.

Les effets négatifs de l'exploitation des carrières dans la Région de l'Ouest portent également sur la dégradation de la qualité des eaux de surfaces et de l'air, l'accentuation de l'érosion du sol, avec de temps à autres des éboulements causant des pertes en vie humaine ; l'ensablement des cours d'eau, la destruction du couvert végétal et de la faune, la modification du paysage par les excavations ouvertes dans les roches massives et le sol sans remise en état des sites. Dans la commune de Bafoussam 3 (Bamougoum), les populations de Tchipou, riveraines de l'entreprise chinoise (China Longteng Sarl) exploitant une carrière de pierre se plaignent de la pollution de l'atmosphère, de la ressource en eau et des secousses qui lézardent les habitations.

### 9.1.2.6. Gestion des déchets

Les déchets urbains sont diversement gérés en fonction des communes dans la Région de l'Ouest. Dans la ville de Dschang par exemple, il existe une initiative de transformation des déchets ménagers

60 Résumé de l'article : Évaluation des facteurs de risques environnementaux liés à la mauvaise utilisation des pesticides par les maraîchers au Cameroun : le cas de Balessing à l'Ouest Cameroun. Article publié par Afrique SCIENCE 13(1) (2017) 91 - 100

en compost. À Bangangté, un contrat a été passé entre le MINDUH et HYSACAM pour la collecte et l'enlèvement des déchets urbains. Des contacts sont aussi établis avec la commune de Mbouda, et il est envisagé la signature prochaine d'un contrat pour l'assainissement de la ville. À Bafoussam, un contrat lie la communauté urbaine et HYSACAM, pour l'assainissement de la ville. L'assainissement de la ville de Bafoussam constitue un défi considérable, et elle a été examinée de près, compte tenu de sa démographie particulièrement élevée par rapport aux autres villes de la Région. Les principaux obstacles qui ralentissent la bonne gestion des déchets dans la ville de Bafoussam sont :

- l'accessibilité des points de collecte des déchets : les agents de collecte des déchets font face au problème d'accessibilité des points de collecte, avec la voirie très dégradée qui ne permet pas aux camions de couvrir la totalité des quartiers ;
- l'incivisme des populations : les populations ne respectent pas les points de collecte, et déversent les déchets hors des bacs, et en dehors des points de collecte. En saison de pluie, le torrent emporte la majorité de ces déchets vers les bas-fonds et les cours d'eau, ce qui contribue à leur l'envasement. Les déchets plastiques sont entrainés et vont boucher les canaux d'évacuation d'eau. Pour parer à l'incivisme des populations, HYSACAM a entrepris, en collaboration avec la communauté urbaine, des campagnes de sensibilisation, ceci à trois niveaux :
    - une sensibilisation dans les établissements scolaires (maternelle, primaire, secondaire), pour permettre aux enfants et adolescents d'adopter des bonnes pratiques dès le bas âge ;
    - une sensibilisation dans les marchés, qui sont des zones de forte production des déchets ;
    - une sensibilisation des ménages, pour les inciter au respect des points de collecte, et au déversement des déchets à l'intérieur des bacs ;
- les difficultés contractuelles : le contrat qui lie la communauté urbaine de Bafoussam et la société HYSACAM fixe un tonnage journalier à collecter. Ce tonnage était de 197 tonnes en 2013 et 2014, 243 tonnes en 2015 et 2016, et de 267 tonnes en 2017. Ce contrat, s'adapte aux flux de déchets que produit la ville, et ceci est étroitement lié au poids démographique de la ville. Avec la croissance de la population, la production de déchets a augmenté, et malgré le respect du tonnage contractuel fixé (et parfois même son dépassement), la ville n'atteint pas le niveau de propreté souhaité. Les quantités de déchets collectées par HYSACAM entre les années 2013 et 2017 sont présentées en annexe 18 ;
- les difficultés dans la gestion des déchets spéciaux : la gestion des déchets spéciaux, notamment les déchets médicaux, ou les déchets industriels, présente des insuffisances. Les incinérateurs des déchets médicaux ne sont pas construits aux normes, et les établissements classés rejettent les effluents dans la nature, souvent sans prétraitement ;
- la non-conformité de la décharge des déchets : au niveau de la décharge, on note :
    - l'absence d'aménagement de la décharge ;
    - l'enfouissement des déchets ;
    - les explosions et dégagements sporadiques de méthane ;
    - la décharge est située sur une pente, avec un cours d'eau en contrebas, et des cultures des populations locales. Les risques de contamination de l'eau et du sol sont élevés ;
    - le problème foncier du site de stockage n'encourage pas HYSACAM à y investir, et à aménager. En effet, le processus d'expropriation n'est pas arrivé à son terme, et les populations n'ont pas encore été indemnisées.

## 9.2. ACTIVITES ET BILAN DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL

### 9.2.1. Programmes de performance annuelle du MINEPDED

En réponse aux enjeux majeurs identifiés sur le plan national en matière de dégradation de l'environnement, le MINEPDED met en œuvre quatre principaux programmes, qui sont les principales expressions de son action sur le terrain. On distingue ainsi :

**Programme 361 : lutte contre la désertification et les changements climatiques**

Dans le cadre de ce programme, les activités menées sont plus centrées sur la promotion et la restauration de la nature, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. Les actions entreprises par les services régionaux gravitent autour de :

- la promotion et la restauration de la nature par la plantation des arbres dans les milieux urbains et les sites d'intérêt ;
- la lutte contre les changements climatiques par la vulgarisation de foyers améliorés ;
- la sensibilisation et l'éducation du grand public sur les effets néfastes des Changements Climatiques et les textes en la matière ;
- le renforcement du monitoring environnemental ;
- la conservation de biodiversité et la restauration des écosystèmes.

**Programme 362 : gestion durable de la biodiversité**

Les activités menées dans le cadre de ce programme convergent vers la promotion du développement durable, le renforcement des évaluations environnementales, la sensibilisation, la diffusion et l'éducation de l'information environnementale. Parmi les actions engagées dans le cadre de ce programme, on distingue :

- le renforcement des évaluations environnementales, au travers du suivi de la conformité environnementale des établissements classés, des descentes de terrain pour le suivi et évaluation des projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement ;
- le renforcement de la sensibilisation environnementale, en utilisant les canaux de communication disponibles (radio, presse, marchés, établissements scolaires et universitaires ...) ;
- la promotion du développement durable, par la participation aux réflexions techniques sur l'environnement, l'appui aux initiatives locales de protection de l'environnement, la participation aux consultations et audiences publiques des projets de développement ;
- le développement et diffusion de l'information environnementale, à travers l'encadrement des étudiants et usagers sur divers thèmes de recherche environnementaux, l'encadrement et l'animation de clubs environnementaux, les séances de sensibilisation dans les localités rurales.

**Programme 363 : lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses**

Dans le cadre de ce programme, les agents s'appesantissent sur les activités liées aux inspections conjointes et contrôles environnementaux, au contrôle de conformité des emballages plastiques, à l'appui technique apporté aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour l'amélioration de la gestion des déchets ménagers dans le cadre de l'assainissement urbain. A ce titre les activités engagées dans le cadre de ce programme sont :

- le renforcement du cadre juridique et normatif du sous-secteur environnement, par la vulgarisation des différents textes réglementaires, la gestion des contentieux ;

- le renforcement de la police environnementale, à travers des inspections dans les établissements classés, le contrôle de la conformité des emballages plastiques ;
- l'appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets, avec des actions telles que l'appui aux communes pour l'amélioration de la gestion des déchets, la participation et le suivi de l'hygiène et salubrité publiques à travers l'opération « jeudi de propreté» dans la Région, l'examen et la résolution des conflits/plaintes des riverains relatives aux cas de pollutions diverses, ... ;
- la gestion rationnelle des déchets et produits chimiques, toxiques et ou dangereux par la supervision des opérations d'enlèvement des déchets et produits chimiques, toxiques et ou dangereux dans la Région, le suivi de la traçabilité de ces déchets, la collecte des statistiques sur les déchets ménagers produits et collectés (22 tonnes de déchets recensés en 2015 dans le Département des Bamboutos), le suivi des plans de gestion des déchets des détenteurs de Permis Environnemental.

**Programme 364 : gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur environnement, protection de la nature et du développement durable**

Dans le cadre de ce programme, la Délégation Régionale à travers son Service des Affaires Générales (SAG), s'occupe essentiellement de la gestion du personnel, la préparation et l'exécution du budget, la commande et le suivi de la maintenance du matériel, la gestion du courrier arrivé et départ ainsi que de l'entretien des bâtiments.

Les réalisations physiques de la Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable Ouest entre 2016 et 2017 sont présentées en annexe 18.

### 9.2.2. Difficultés des services publics à assurer l'intégrité environnementale de la Région

Les services déconcentrés du MINEPDED rencontrent des difficultés, dans l'accomplissement de leur mission, ce qui ne facilite pas le monitoring environnemental. On relève notamment :

- les effectifs sont insuffisants ;
- l'absence de matériel pour la mesure des indicateurs de pollution (air, eau, sol). La dotation du MINEPDED pour la mesure de la pollution de l'eau est arrivée alors que les réactifs étaient déjà périmés, et aucune ligne budgétaire ne permet de remplacer ces réactifs. En conséquence, le matériel, bien que présent ne peut pas être utilisé. Les kits de mesure de l'air et du sol ne sont pas octroyés. Il n'existe donc pas de situation de référence sur laquelle l'on peut se baser pour mesurer les efforts de protection de l'environnement.

## 9.2.3. Autres acteurs de la gestion de l'environnement dans la Région

En dehors des acteurs institutionnels, d'autres acteurs non étatiques œuvrent sur le terrain pour la protection et l'amélioration de l'environnement. Une quarantaine d'ONG agissant dans le domaine environnemental et social a été recensées dans la Région. Seulement, leur capacité de lobbying pour un véritable changement de paradigme environnemental reste limitée, leurs activités se cantonnent aux reboisements, sensibilisations, gestion et appui à la gestion des déchets, agriculture biologique. Parmi ceux-ci, on peut citer les communes, et les ONG. La liste des ONG actives et quelques réalisations de ces acteurs en 2016 et 2017 sont consignées en annexe 18.

## 9.3. ANALYSE DES FFOM DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉGION

**Tableau 9.3 :** Synthèse des FFOM de la gestion de l'environnement dans la Région.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| • Existence d'un cadre règlementaire encadrant la gestion de l'environnement ;<br>• la forte présence et le dynamisme des ONG et associations actives dans le domaine de la gestion de l'environnement et le développement local ;<br>• L'opérationnalisation des procédures de réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) pour les projets de moindre envergure dans tous les Département ;<br>• Importante initiative de coopération décentralisée pour la valorisation des déchets ménagers dans la ville de Dschang ;<br>• Expériences du CIPCRE, ADEID, ACREST et autres organisation de la société civile dans la promotion des approches de protection de la nature, de promotion des énergies renouvelables et lutte contre les changements climatiques. | • Effectifs insuffisants pour le monitoring environnemental ;<br>• Absence des systèmes de suivi de la pollution ;<br>• Comité départemental du suivi des PGES non opérationnel ;<br>• Faible collaboration intersectorielle pour la gestion de l'environnement ;<br>• Faible vulgarisation des textes nationaux et internationaux en matière de gestion de l'environnement ;<br>• Zones à risque et à écologie fragile identifiées mais non aménagées ou mises à défends ;<br>• Non-respect des textes par certaines parties prenantes (artisans miniers, communes en rapport avec les permis de bâtir, etc.) ;<br>• Faible traçabilité des déchets industriels dans l'ensemble de la Région ;<br>• Absence d'un centre de destruction des produits phytosanitaires dans la Région ;<br>• Faible appropriation du principe de la réalisation des évaluations environnementales et sociales (EIES, EESS, AES) par les projets privés ;<br>• Effets dévastateurs des feux de savane sur la biodiversité ;<br>• les pratiques culturales érosives ;<br>• les pollutions diverses (pesticides, déchets issus de l'aviculture, etc.). |
| **OPPORTUNITES** | **MENACES** |
| • La mise en œuvre des projets de préservation de l'environnement avec l'appui des partenaires techniques et financiers (projet GEF- RA/MINEPDED) ;<br>• Mise en œuvre du projet pilote REDD+ en intercommunalité ;<br>• Mise en œuvre du projet de collecte des données par l'observatoire sur le Changement Climatique au Cameroun et les organes de recherche spécialisés ;<br>• Présence de l'Université de Dschang avec des parcours de formation sur les sciences environnementales. | • les changements climatiques ;<br>• l'occupation anarchique des zones à écologie fragile ;<br>• la disparition de l'écosystème de montagne et sa biodiversité ;<br>• les glissements de terrain et inondations (plaine de Mbo) ;<br>• l'assèchement des sources jadis pérennes en saison sèche laissant place à des ruisselets ferrugineux rougeâtres ;<br>• baisse drastique et/ou complète des niveaux d'eau dans les puits en saison sèche. |

Source : Rainbow/GEFA, 2019



# CONCLUSION

# CONCLUSION

Le diagnostic territorial de la Région de l'Ouest a permis de dresser un état des lieux qui ressort pour les différents champs thématiques analysés, les forces et faiblesses de leur organisation, de même que les opportunités et les menaces du territoire. Au terme de cette première phase de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Ouest (SRADDT Ouest), les problématiques saillantes qui portent un potentiel de changement et dont il sera nécessaire de prendre compte pour la détermination du future de la Région portent sur :

**Un découpage administratif déséquilibré de la Région de l'Ouest :** la Région de l'Ouest avec 13 892 km2 ne représente que 3% de la superficie du Cameroun. Au sein de cette Région, le Département du Noun occupe à lui seul 7 687 km2, soit 55% de l'ensemble de la superficie et abrite 26 % de la population Régionale. Les 7 687 km2 du Noun restent confinés à l'intérieur d'un seul Département, subdivisé en 09 Arrondissements pour le même nombre de Communes ; ce qui contraste avec les 7 autres Départements de la Région de l'Ouest, repartis sur les 6 203 km2 voisins subdivisés en 07 Départements, 32 Arrondissements et 32 Communes. Les Arrondissements du Département du Noun ont le plus souvent la superficie des autres Départements du plateau Bamiléké, c'est le cas de l'Arrondissement de Massagam qui, avec ses 2 216 km2 est plus vaste que les Départements de la Mifi, Koung Khi et Ndé réunis. Cette subdivision disproportionnée pourrait être à l'origine du déséquilibre observé au niveau de la répartition de l'encadrement administratif et des infrastructures socio collectifs enregistrées dans la Région. Comparativement aux autres Départements, le Noun en matière de couverture administrative et d'infrastructures (hydraulique, électricité, transport, télécommunication, etc.) ; de système de santé et d'éducation présente plus d'insuffisance au regard de sa superficie et de sa population. Toutes les administrations sectorielles de l'Etat y sont présentes sous la forme de structures déconcentrées, mais l'étendue du Département accentué par l'enclavement ne favorise pas le rapprochement de l'administration des administrés. Cette situation est perçue par les populations de ce Département comme une injustice. Pour plus d'équité, et une meilleure représentation dans les instances nationales et régionales qui découleront des réformes institutionnelles en cours, un accent doit être mis sur le découpage administratif actuel de la Région.

**Une Région densément peuplée, sujette à des migrations internes (exode rurale) importante qui dépouillent la Région de ses forces vives :** l'exode rural est une migration intense de population de la campagne vers la ville, qui affecte sensiblement le potentiel démographique du milieu rural considéré (BARBIER, COURADE & GUBRY, 1981-82, p. 108). La Région de l'Ouest est l'une des zones du pays les plus touchées par la migration de ses populations. Depuis plusieurs décennies, en raison de la « pénurie de terre », les populations de cette Région ont alimenté les flux migratoires vers les fronts pionniers des environs des hautes terres de l'Ouest-Cameroun (Plaine des Mbo, Moungo, vallée du Noun, Makénéné, Mbam...); vers les grandes villes du Cameroun et même vers l'étranger. Aujourd'hui, plus que par le passé, ce phénomène persiste.

D'après les résultats du 3ème RGPH, les baisses les plus fortes qui caractérisent l'accroissement de la population du pays sont celles enregistrées dans les Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, avec des taux qui deviennent inférieur à 2 % entre 1987-2005. Cette situation signifie que l'Ouest particulièrement, subit négativement les effets des migrations internes. La forte densité de population dans cette Région exerce très certainement sur les terres cultivables disponibles, une forte pression qui pourrait expliquer l'existence de forts courants d'émigration originaires de cette Région en direction des autres Régions, particulièrement vers les deux métropoles urbaines

nationales (Douala et Yaoundé). Cette migration concerne surtout la population jeune des zones rurales. En effet, la population jeune de la Région de l'Ouest (avec 45% ayant moins de 15 ans d'après les projections du BUCREP de 2017) est marquée par une baisse importante de l'effectif des jeunes à partir de l'âge de 20 ans ; et qui pourrait s'expliquer par la migration vers les villes des jeunes en quête de meilleures conditions d'existence (raisons économiques), ou pour des raisons de scolarisation. Ces départs sont à l'origine du dépeuplement des campagnes, principalement de sa frange jeune, et provoque le vieillissement de la population rurale. Les zones rurales de la Région se trouvent ainsi privée de ses forces vives, du dynamisme de sa jeunesse, de son sens d'initiative, de sa volonté de progrès et d'innovation.

**Une précarité ou insécurité foncière qui est source de conflits et ne favorise pas la durabilité des systèmes de production agropastoraux et la gestion durable des ressources naturelles :** avec sa densité moyenne de 142,9 habitants au km2, la Région de l'Ouest se situe largement au-dessus de la moyenne nationale (48,9 habitants au kilomètre carré) et de loin au premier rang des Régions de forte pression démographique. Cette situation est encore plus accentuée dans le plateau Bamiléké où en dehors du Ndé (71,9 hbts/km2), les densités sont partout supérieur à 170 hbts/km2, et on enregistre par endroit jusqu'à 856 hbts au km2 (Département de la Mifi). La forte pression démographique et les exigences socio-économiques modernes induisent une pression foncière toujours plus accrue, avec le déploiement d'une course à l'occupation des terres résultant de la confusion des droits fonciers, et dont les conséquences sont indéniablement sur l'évolution des paysages. On assiste ainsi dans la Région à un extrême morcèlement de l'espace rural qui rend de plus en plus exigus les espaces voués aux activités agropastorales. Il en résulte dans la Région l'émergence des conflits entre agriculteurs autochtones et éleveurs (Mbororo) au sujet de certains espaces jadis réservés au pâturage et qui sont convoités par les agriculteurs du fait des «pénuries de terre» d'une part ; et entre agriculteurs, éleveurs et « élites extérieures » riche et omniprésente en campagne d'autre part, chacun développant des stratégies pour demeurer propriétaire terrien ; le foncier étant devenu rare et difficile d'accès. Les formations végétales naturelles, les aires protégées (réserves forestières et de faune, périmètres de reboisement) ne sont pas épargnées dans cette quête aux terres cultivables, elles sont menacées par les feux de brousse et les intrusions fréquentes des populations. L'occupation des collines et la colonisation des bas-fonds, induites par la forte demande en terres arables, avec une intensification poussée de l'agriculture par des techniques d'irrigation et l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants chimiques parfois inappropriés, conduisent à la dégradation progressive des sols et des ressources en eaux (ressources agro-sylvo-pastorales).

**Un important potentiel pour les échanges commerciaux agropastoraux (national et sous régional) à développer :** les conditions biophysiques font de la Région de l'Ouest, l'un des principaux bassins productifs du pays et une importante zone d'approvisionnement pour le commerce agricole dans les grandes métropoles du pays et de la sous-région. Malgré ce statut, la production agricole de la Région fait face à d'importantes difficultés au rang desquels : le manque de la main d'œuvre du fait de l'exode rurale et une population jeune qui même lorsqu'elle est présente rechignent parfois à s'adonner au travail de la terre ; l'accès à la terre pour les extensions agricoles dans certaines zones spécifiques, notamment les zones à haut potentiel maraîcher ; une agriculture demeurant essentiellement familiale traditionnelle et caractérisée par un faible niveau de professionnalisation. La question de la transition agricole depuis la subsistance jusqu'à la production commerciale est au cœur de la problématique pour toute la Région de l'Ouest, avec son contingent de questions de formation agricole, de compétences, d'encadrement agricole approprié, de transformation agricole, de pistes rurales entretenues, d'accès aux marchés, etc. De manière plus générale, on constate la faiblesse de la plupart des organisations de producteurs agricoles, tant d'un point de vue organisationnel que technique, financier, ou encore commercial. Le développement du commerce agricole dans la Région de l'Ouest qui est encore essentiellement

informel, pourrait grandement stimuler le développement agricole de la Région, en tirant profit de la croissance démographique et l'urbanisation croissante dans les grandes métropoles du pays et de la sous-région qui augmentent la demande alimentaire et offre un important marché pour la production agropastorale de la Région l'Ouest.

**Un potentiel en ressources naturelles très peu valorisé :** merveilleusement dotée par la nature, l'Ouest est une Région vallonnée, héritage d'anciens volcans que traversent de belles rivières entrecoupées de chutes. En plus de représenter un important potentiel pour le tourisme, le milieu naturel de la Région dispose d'un potentiel susceptible de favoriser l'exploitation de sources énergétiques renouvelables (solaire, éolien, petite hydroélectricité et biomasse, etc.), qui jusqu'ici restent très peu valorisé, malgré le déficit énergétique relevé dans la Région. Malgrés son réseau hydrographique dense et ses nombreuses sources d'eau gravitaires, l'aprovisionnement en eau potable des populations demeure problématique.  Le climat est tempéré, propice au développement des activités agricoles, élevages, pêches, tourisme, etc. ; activités encore peu valorisé dans la Région.

**Une couverture assez satisfaisante en infrastructures socio-collectifs marqué par des disparités et  le mauvais état.**

La couverture régionale en infrastructures socio-collectifs est assez bonne, mais les installations sont souvant en mauvais état. C'est le cas des infrastructures sanitaires et éducatifs où on enregistre la vétusté et le manque d'équipements dans de nombreux établissements ; ou encore le reseau d'infrastructures routière relativement dense, mais dont le réseau bitumé est viellissant et les routes rurales en mauvais état.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **BARBIER J. C., 1981.** « Les groupes ethniques et les langues ». In : Encyclopédie de la République Unie du Cameroun. Douala : Nouvelles Éditions Africaines, 239-260.
- **BARBIER J.C., CHAMPAUD J., GENDREAU F.,** 1983. Migrations et développement : la Région du Moungo au Cameroun. ORSTOM. Paris. 372 p.
- **BOCQUÉNÉ H.,** 1996. Moi, un Mbororo. Autobiographie de Oumarou Ndoudi. Peul nomade du Cameroun, Paris, Karthala.
- **BOUTRAIS J., 1984.** « Entre nomadisme et sédentarité : les Mbororo à l'Ouest-Cameroun », in ORSTOM, Le Développement rural en question, Paris, pp. 225-256.
- **BOUTRAIS J., 1995.** Hautes terres d'élevage du Cameroun, 2 vol., Paris, ORSTOM, Collection « Etudes et Thèses ».
- **BOUTRAIS J., 1996.** Population et environnement pastoral en Afrique tropicale. In : Gendreau Francis (ed.), Gubry Patrick (ed.), Véron J., Keyfitz N. (pref.) Populations et environnement dans les pays du Sud. Paris (FRA) ; Paris : Karthala ; CEPED, 177-198.
- **BUCREP, 2005.** Projections démographique 3ième RGPH Volume III Tome 03 BUCREP.
- **BUCREP, 2005.** Volume II –3è RGPH 2005 Tome 06 : Etat matrimonial et Nuptialité.
- **BUCREP, 2005.** Volume II –3è RGPH 2005 Tome 07 : Natalité et fécondité.
- **BUCREP, 2005.** Volume II –3è RGPH 2005 Tome 08 : mortalité.
- **BUCREP, 2010.** 3è RGPH Volume II -Tome 01 : Etat et structures de la population 2005.
- **BUCREP, 2010.** Rapport de présentation des résultats définitifs.
- **BUCREP, 2011.** Rapport national sur l'état de la population, Enjeux et défis d'une population de 20 millions d'habitants au Cameroun en 2011.
- **BUCREP, 2014**. Rapport national sur l'état de la population.
- **CAPOT-REY R., 1961.** Note sur la sédentarisation des nomades au Sahara. In : Annales de Géographie, t. 70, n°377, 1961. pp. 82-86.
- **CARPE-UICN (2010)** Inventaire, cartographie et étude diagnostic des forêts sacrées du Cameroun : contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable 46 p.
- **CHAMPAUD J., 1981.** L'espace commercial des Bamiléké. In : Espace géographique, tome 10, n°3. pp. 198-206.
- **CNUCED/ONUDI, 2011.** Le développement économique en Afrique, rapport 2011 : Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial. Publication des Nations Unis. 93 P
- **Communauté Urbaine de Bafoussam, 2013.** Plan Directeur d'Urbanisation de la Ville de Bafoussam, horizon 2026, Diagnostic urbain.
- **DAFINGER A. AND PELICAN M., 2006.** Sharing or dividing the land? Land rights and herder-farmer relations in a comparative perspective. Canadian Journal of African Studies 40(1), 2006: 127-151.

- **DANY FRANCK A. TIWA, 2017.** Changement climatique et conflits de genre dans l'agriculture paysanne dans l'Ouest Cameroun : cas de Batcham », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [Online], Volume 17 numéro 3 | décembre 2017, Online since 15 December 2017.
- **Division de la Population des Nations unies, 2000.** « Replacement migration: is it a solution to declining and ageing populations ? », Document de travail esa/P/WP.160.
- Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Août 2009.
- **DONGMO, J.L., 1981.-** Le dynamisme BarnilPké. Tome 1: La maîtrise de l'espace agraire. Yaoundé: CEPER, 424p.
- **DR MINEPAT Ouest, 2017.** Annuaire Régional Pro ADP Ouest. 408 p.
- **DR/MINEPAT/Ouest, 2016.** Rapport sur le Développement Economique du Cameroun (RADEC 2015- Région de l'OUEST), 273p.
- **DREPDED/Ouest, 2016.** Rapport d'activité 2016
- **FARK-GRÜNINGER M., 1995.** La transition économique à l'Ouest du Cameroun 1880-1990. Jeux et enjeux. Thèse de Doctorat Université de Neuchâtel. 257 pages.
- **FEUSSI V., 2010.** « Usages linguistiques et constructions identitaires au Cameroun. A la recherche de soi et/avec l'autre ? », Cahiers de sociolinguistique 2010/1 (n° 15), p. 13-28.
- **FONGANG FOUEPE G. H. et PIEKAP LEMEGNE G. E., 2016.** Emergence et rôles des comités de développement dans la Région de l'Ouest au Cameroun : le cas du Département de la Menoua. Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé, Vol 18, No 4.
- **FONTEH, M.F., 2003.** Water for people and the environment. Cameroon water development report: United Nations." Economic commission for Africa Addis Abeba, Ethiopia.
- **FONWEBAN, J. N., & HOULLIER, F. (1997)** Eucalyptus saligna au Cameroun: Tarif de peuplement et modèle de production. Bois et forêts des tropiques, (253), 21-36.
- **GUILLERMOU Y. et KAMGA A., 2004.** Les organisations paysannes dans l'Ouest-Cameroun. Palliatif a la crise ? Éditions de l'EHESS | Études rurales 2004/1-2 - N° 169-170. pp 61-76.
- **GUILLERMOU Y., 2003.** « Initiatives locales, stratégies sociales et nouvelles configurations politiques dans l'Ouest Cameroun », In Journal des anthropologues 92-93.
- **HARSHBARGER C., 1995.** Farmer-herder conflict and state legitimacy in Cameroon. PhD thesis, University of Florida. 1995.
- **HENRY L., 1975.** Perspectives démographiques, paris, INED (2émé 2D), 115 P.
- **INS, 2010.** Rapport Régional de progrès des objectifs du millénaire pour le développement: Région de l'Ouest. 24 P.
- **INS, 2011.** Annuaire statistique (année 2011).
- **INS, 2011**. Annuaire statistique du Cameroun, édition.
- **INS, 2015.** Annuaire statistique 2014 : chapitre 21 : poste et télécommunications, 11p.
- **INS, 2015.** Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2015.
- **INS, 2015.** Annuaire statistique du Cameroun.
- **INS, 2015.** Annuaire statistique, chapitre 21 : poste et télécommunications, 11p.

- **INS, 2015.** Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015. 45 p.
- **INS/RGE, 2010.** Recensement Général des Entreprises (RGE 2009) : Rapports thématiques.
- **INS, 2018.** Indicateurs clés sur les conditions de vie des populations. 38 p.
- **JICA, 2012.** Rapport d'analyse du secteur de l'éducation de base, 66p.
- **KABANGUKA J.K., KANE R., NGUESSAN J., 2015.** Cameroun : Note sur le secteur des transports. Département des Transports, du Développement Urbain et des TIC, Banque Africaine de Développement. 40 P.
- **KAMGA A., 2002.** Crise e´conomique, retour des migrants, et e´volution du syste`me agraire sur le versant oriental et me´ridional des monts Bamboutos (Ouest-Cameroun). Thèse de doctorat d'e´tudes rurales, universite´ de ToulouseLe-Mirail.
- **KARSENTY A.:** Comparaison des législations et des réglementations dans les six pays forestiers d'Afrique Centrale, Montpellier, CIRAD.
- **Knowledge For All, 2005. :** Résumé de la table ronde organisée par Knowledge For All à l'occasion du festival des arts et de la culture Bamboutos, (baptisée Mangw'art 2005)
- **KOSSOUMNA LIBAA N., 2008.** De la mobilité à la sédentarisation : gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo au nord du Cameroun. Géographie. Université Paul Valéry -Montpellier III.
- **KUATE DEFO B., KELODJOUE S., 1987.** Projections des Ménages en République du Cameroun. Yaoundé, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 83 pages.
- **KUÉTÉ M., DZALLA C., & YEMMAFOUO A., 2003.** Les montagnes du Cameroun face aux nouveaux enjeux de développement de la sous-Région Afrique centrale. Crises et mutations des agricultures de montagne, 151-173.
- **KUIPOU R., 2015.** « Le culte des crânes chez les Bamiléké de l'Ouest du Cameroun », Communications2015/2 (n° 97), p. 93-105.
- **LAVIGNE P. DELVILLE PHILIPPE, CHAUVEAU J.P., 1998.** Quels fondements pour des politiques foncières en Afrique francophone ? In : Lavigne Delville P. (ed.) Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Paris (FRA) ; Paris : Karthala ; Coopération Française, 721-736.
- **LETOUZEY R., 1968.** Etude phytogéographique duCameroun. Lechevalier, Paris, 511 p.
- **LETOUZEY R., 1985**. Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1: 500 000. 5 Vols. Toulouse, Institut de la carte Inter-nationale de la Végétation.
- **MARGUERAT Y., 1983.** Des montagnards entrepreneurs : les Bamiléké du Cameroun. Cahiers d'Études africaines, 92, XXIII-4. pp 495-504.
- **MARTIN D., SEGALEN P, 1966**. Carte Pédologique du Cameroun Oriental, au 1/1,000.000 ORSTOM YAOUNDE.
- **MATATEYOU E., 2002.** « Parlons Bamoun ». L'Harmattan. Yaoundé. 22 pages.
- **MAZEROLLE F., 2008.** Démographie économique.
- **MBANGA AKEI L., & GONNE B., 2013**. Rethinking biodiversity conservation strategies: an analysis of transhumance and grazing in the Benue, Faro, Bouba Ndjidda Complex,(FBBNC) in the North Region of Cameroon. Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, 1(15), 267-292.

- **MEM (2010)** Inventaire, cartographie et étude diagnostic des forêts sacrées du Cameroun : contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable (UICN-CARPE-MINFOF) 74 P.
- **MFONKA Z., NDAM NGOUPAYOU J.R., NDJIGUI P.D., ZAMMOURI M., KPOUMIE A., RASOLOMANANA E., 2015.** Hydrochimie et potabilité des eaux du bassin versant du Nchi dans le plateau Bamoun (Ouest Cameroun). International Formulae Group ; vol. 9 : N°4.
- **MIMCHE H., 2007.** Du nomadisme à la sédentarisation. Immigration, recompositions familiales et enjeux socio-démographiques chez les Mbororo des Grassfields (Cameroun), Thèse de doctorat PhD en sociologie, Université de Yaoundé 1.
- **MIMCHE H., BIOS NELEM C., NJOYA MAMA M., 2006.** Les Elites Urbaines et le Développement Local au Cameroun. GEoINoVA 12, pp 108-127.
- **MIMCHE H., PELICAN M., 2012.** Quand les immigrants se font "autochtones": dynamiques d'insertion des Mbororo et insécurité foncière à l'Ouest-Cameroun. In: Pierre Kamdem et Martin Kuete (eds.) L' "in"sécurité au Cameroun: mythe ou réalité? Paris: Iresma. pp. 145-167.
- **MINEDUB, 2016.** Annuaire statistique 2015/2016, 173p.
- **MINEDUB, 2016.** Rapport d'analyse des données de la carte scolaire 2015-2016, 94p.
- **MINEE, 2011** Situation Energétique du Cameroun (SiECAM) 172p.
- **MINEE, 2015.** Rapport de la situation énergétique du Cameroun 232p.
- **MINEPAT** Document d'orientation stratégique du Cameroun 2014-2020.126p.
- **MINEPAT, 2009.** Cameroun Vision 2035, 65p.
- **MINEPAT, 2015.** Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Vol 3, Réseaux TIC 59P.
- **MINEPAT, 2015**. Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Vol 3, Réseaux TIC 59P.
- **MINEPAT, 2016.** Elaboration du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire du Cameroun (SNADDT) : Rapport diagnostique, secteur économiques et dynamique spatiales (version provisoire). 481 pages.
- **MINEPAT, 2016.** Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement durable du territoire du Cameroun (SNADDT) : Rapport de diagnostic, réseaux sociaux et équipements.
- **MINEPAT, 2016.** Rapport sur le Développement Economique du Cameroun R 2015- Région de l'OUEST. 274p.
- **MINEPDED, 2015.** Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun. 94 p.
- **MINEPDED, 2017.** Analyse approfondie des moteurs de la déforestation et la dégradation en tenant compte des cinq zones agro écologiques
- **MINEPIA, 2013.** Rapport annuel des activités de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
- **MINESEC, 2017.** Annuaire Statistique du MINESEC, 544p.
- **MINFOF, 2016.** Rapport d'activité 2015 de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune.
- **MINJEC, 2015.** Plan Jeunesse, 94p.
- **MINJEC, 2015.** Politique Nationale de la Jeunesse, 63p.
- **MINJEC, 2015.** Programme National d'Education Civique, 64p.

- **MINJEC, 2015.** Stratégie Camerounaise d'Intégration Nationale, 64p.
- **MINPOSTEL, 2005.** Stratégie sectorielle du domaine des télécommunications et TIC, 79P
- **MINTP, 2015.** Annuaire statistique du secteur des infrastructures au Cameroun. Edition 2015. 215p
- **MOUICHE I., 2011.** Autochtonie, Libéralisation Politique, et Construction d'une Sphère Publique Locale au Cameroun. African Studies Review, 54(3), 71-99.
- **MOUICHE I., 2011.** Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun in L'anthropologue africain, Vol 15, Nos. 1&2, 2008, pp. 61-100.
- **MOUICHE I., 2012.** Démocratisation et intégration sociopolitique des minorités ethniques au Cameroun : Entre dogmatisme du principe majoritaire et centralité des partis politiques. Dakar, CODESRIA, 2012, 224 p.
- **MOUNCHEROU O.F., MOUNDI A., NGOUPAYOU J.R., AKO A., WANDJI P., 2011.** Paramètre chimiques et source lithologique de la minéralisation des eaux souterraines des aquifères du plateau Bamoun, ligne du Cameroun. Review of the bulgarian géological society, vol. 72, part 1-3, P 67-78.
- **MPAKAM H.G., KOUAM G.R., TAMO T., MAIRE E., BOEGLIN J.L., EKODECK G.E., DUPRÉ B., 2006.** Étude des facteurs de pollution des ressources en eau en milieu urbain : cas de Bafoussam (Ouest-Cameroun).
- **NATIONS UNIES, 1970.** Manuel VIII Méthodes de projection des populations urbaines et rurales ST/ESA SERIE A 55, 131 P.
- **NATIONS UNIES, 1980.** Projections Démographiques : problèmes et solutions : rapport du Groupe d'études sur les projections démographiques, Budapest, Hongrie 316 P.
- **NGAMENI N., BI ASANGA FAI P., MPOAME, 2017.** Bioévaluation De La Qualité Des Eaux Du Cours D'eau Menoua En Zone Périurbaine De Dschang, Ouest Cameroun. European Scientific Journal September 2017 edition Vol.13, No.27 ISSN: 368-389p.
- **NGOUANET C., 2010.** Etude de la dynamique de grands versants des hautes terres de l'Ouest-Cameroun sous l'action conjuguée de l'eau et de la pression humaine : approche multi source de télédétection
- **NGOUNGOURE M.A., 2012.** Évaluation des déterminants du développement et de la gestion durable du bois-énergie dans la Région de l'Ouest : cas de la ville de Bafoussam. Mémoire de fin d'études. Master Gestion de l'Environnement, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de Dschang, Cameroun.
- **NJOUKAM R., 1995.** Contribution à l'étude des interactions "essences forestières à croissance rapide et sols des savanes tropicales humides". Cas de la réserve forestière de Melap (Foumban) au Cameroun. (Thèse de Doctorat). Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 215 p., 44 tabl., 26 fig., 18 photos et 6 planches hors texte.
- **NJOUKAM R., TEMGOUA L., PELTIER R., 2008.** Dans l'Ouest-Cameroun, les paysans ont préservé les arbres dans leurs champs, pendant que l'Etat laissait brûler ceux qu'il avait plantés dans ses réserves. In : International IUFRO Conference on Traditional Forest-related Knowledge and Sustainable Forest Management in Africa, 14-17 October 2008, Accra, Ghana. s.l.: s.n., 14 p.
- **NKOLO M., DECLEIRE Y. ET HEGENER K. 2011** Note conceptuelle sur les possibilités de développement d'une filière charbon de bois entre la Région de l'Est et le Septentrion. GIZ. Yaoundé.
- **NODEM J.E., 2015.** Eau, Capitaux et Pauvreté dans le versant sud des monts Bambouto

- **NONO A., LIKENG J.D.H., WABO H., TABUE YOUMBI G., BIAYA S, 2009.** Influence se la nature lithologique et des structures géologiques sur la qualité et la dynamique des eaux souterraines dans les hauts plateaux de l'Ouest Cameroun. Int. J. Biol. Chem. Sci. 3(2): 218-239.
- **NOTUE J. P. ; PERROIS L., 1984.** Contribution à l'étude des sociétés secrètes chez les Bamiléké (Ouest – Cameroun). ORSTOM. Yaoundé. 141 p.
- **OLIVRY J.C., 1973.** Régimes hydrologiques en pays Bamiléké : Étude du bassin versant de la Mifi – sud, Tome 1 : le milieu physique de la Région de l'Ouest le bassin de la Mifi-Sud : généralités et données de base. 274 p
- **OLIVRY J.C., 1976.** Régimes hydrologiques en pays Bamiléké (Cameroun) Cah. ORSTOM, sér. Hydrol. ml. XIII, no 1, 37-71 p.
- **OLIVRY J.C, 1986.** Fleuves et rivières du Cameroun. Collection Monographies-Hydrologiques ORSTOM, No 9, Paris. 533p.
- **PELICAN M., 2006.** Getting Along in the Grassfields: Interethnic Relations and Identity Politics in Northwest Cameroon.Halle, Saale: Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt. http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:gbv:3:4-3901.
- **PERROIS L., NOTUE J. P., 1997.** Rois et sculpteurs de l'Ouest Cameroun : La panthère et la mygale. Karthala – ORSTOM. Condé-sur-Noireau. 388 pages.
- **POORE, M.E.D. ET C. FRIES, 1985.** Les effets écologiques des eucalyptus. Rome, FAO, 118 p. (Etude FAO, Forêts, n°59)
- **POUOMOGNE V., 1983.** Influences de l'Eucalyptus saligna sur les sols ferralitiques rouges. Dschang, INADER, 97 p. (Mémoire de fin d'études)
- **ROBERT-BOBÉE I., 2006.** Projections de population 2005-2050, pour la France métropolitaine, insee résultats, 57.
- **SANDRON F., 1998.** L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien, ORSTOM, El Menzah, Tunisie, Autrepart (5), 1998, pp 63-78.
- **SEGALEN P., 1967.** Les sols de la vallée du Noun, Cah. O.R.S. T.O.M. Série Pédologie Vol. V N° 3. 287-349 P.
- **STRATÉGIE SECTORIELLE DE SANTE 2016-2027, MINSANTE.**
- **SUCHEL J.B., 1971.** La répartition des pluies et des régimes pluviométriques au Camroun. Contribution à l'étude des climats de l'Afrique tropicale. Thèse Sci. Univ. Borderaux 3, 278 p.
- **TALLA A.M., 2014.** Avant-projet de développement participatif : conservation et restauration des massifs forestiers dégradés de la Région des monts Bamboutos à l'Ouest- Cameroun, Rapport de mission
- **TARDITS C., 1960.** Les bamiléké de l'Ouest Cameroun. Éditions Berger-Levrault. Paris. 140 pages.
- **TCHAWA P. ET TSAYEM DEMAZE M., 2002.** « Gestion de l'espace et effets écologiques de l'eucalypculture en pays Bamiléké (Ouest Cameroun) : stratégie paysanne et prise en compte d'un risque perçu », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 218 | Avril-Juin 2002, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 02 mai 2018. URL : http://com.revues.org/1083 ; DOI : 10.4000/com.1083
- **TCHAWA P., 1991.** Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des Hauts Plateaux de l'Ouest-Cameroun. Université Bordeaux III, 400 p. (Thèse de doctorat).

- **TCHAWA P., 1991.** Dynamique des paysages sur la retombée méridionale des Hauts Plateaux de l'Ouest-Cameroun. Université Bordeaux III, 400 p. (Thèse de doctorat)
- **TEMGOUA L., NJOUKAM R., PELTIER R., 2011.** Plantations ingénieuses de bois d'œuvre par les paysans de l'Ouest-Cameroun. Bois et Forêts des tropiques, N°309 (9). 76 PP.
- **TEMGOUA L.; NJOUKAM R.ET PELTIER R., 2011.** Plantations ingénieuses de bois d'oeuvre par les paysans de l'Ouest-Cameroun Bois et Forêts des Tropiques Vol. 309.
- **TORQUEBIAU E., 2007.** L'agroforesterie, des arbres et des champs. Paris, France, Cirad et L'Harmattan, coll. « Biologie, écologie, agronomie », 151 p.
- **TOULEMON L., 2007.** « Projections démographiques pour la France et ses Régions : vieillissement de la population et stabilisation de la population active », Économie et statistique, 408-409, p. 81-94.O'Neill B.C., Balk D., Brickman M. et Ezra M. (2001), « A guide to global population projections », Demographic Research, 4 (8), p. 203-288.
- **TSALEFAC M., 2004,** Variabilité climatique et dynamique des milieux agraires sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun, Actes du XVIIe colloque international de climatologie organisé par AIC, vol 17, pp. 225-238.
- **TSAYEM DEMAZE M., 1996.** Insertion spatiale et impact environnemental des boisements d'eucalyptus sur les Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun : cas des boisements des localités de Bana, Bangou et Baleng. Dépt. de Géographie. Univ. de Yaoundé I, 125 p. (Mémoire de Maîtrise)
- **TSAYEM DEMAZE M., 2001.** Milieu physique, environnement humain et dégradation des sols en pays bamiléké de l'Ouest du Cameroun.
- **WOLFGANG L.and all, 1998.** "Frontiers of population Forecasting" A supplement to vo.24 1998 population and Development Review 199P.
- **YEMMAFOUO A, 2013.** Urbanisation et espaces périurbains en Afrique subsaharienne. Pratiques à l'Ouest-Cameroun, Paris, L'Harmattan.
- **ZENÜ NETWORK. 2010.** Etude diagnostique du secteur de l'éducation dans les communes de Bangangté, Mbouda et Nkongsamba 1er. Rapport final. 55p.
- **ZOGNING A., NGOUANET C. & TIAFACK O., 2007:** The catastrophic geomorphological processes in humid tropical Africa: A case study of the recent landslide disasters in Cameroon in Sedimentary Geology, Vol. 199, Issue 2, pp 13–27.
- **ZONGO M., 2009.** « Terre d'état, loi des ancêtres ? Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement Dans l'Ouest du Burkina-Faso », Cahiers du CERLESHS, Tome XXIV, n° 33, juillet 2009, pp. 11-143.
- **ZOUGOURI S. ET MATHIEU P., 2001.** « Nouvelles transactions et formalisation des transactions foncières dans l'Ouest du Burkina Faso : le cas d'un village de la province du Houët », in Le Meur P.Y. et Lund C. (éds.), Gouvernance foncière au quotidien en Afrique, Bulletin de l'APAD n° 22.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

| NAME | FUNCTION/SERVICE | PLACE AND DATE | CONTACT |
|---|---|---|---|
| NJUTAPMVOUI ALIDOU | MAIRE | 15/02/18 Foumbot | |
| MOULIOM IBRAHIM | A2 MAIRE | 15/02/18 Foumbot | 699845792 |
| MOUTAPBEME POUMIE Moustapha Dalib | CADRE DE DEVELOPPEMENT COMMUNE FOUMBOT | 15/02/18 Foumbot | 697851525 |
| WADJI | MAIRE | 16/02/18 Mbouda | 677720862 |
| METEKONG NGUEMENE CERTILAIN | CCD COMMUNE MBOUDA | 16/02/18 Mbouda | 698893618<br>676401227 |
| NKAMGA SIEUZE FERNAND | A1 MAIRE BATIE | 17/02/18 Batié | 675423989<br>662259696 |
| DJIFOUTAUROUO ADAMOU | A1 MAIRE | 27/02/18 Foumban | 691341210 |
| TCHOMTCHOUA DJADJO CHARLES | MAIRE | 28/02/18 Banna | 699868910 |
| NDZOUEBENG | MAIRE | 29/02/18 Nkong-Zem | 699862487 |
| FOKOUA HELENE | A2 MAIRE | 02/03/18 Pete-Bandjoun | 699916083 |
| TEMGOUA EMILE | MAIRE ADJOINT | 09/03/18 Dschang | 677013564 |
| TSOMBENG T. JEAN ROUEN | DIRECTEUR DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES (CUB) | 07/03/18 Bafoussam | 699892799 |
| FOTSO SERGE | SOUS- DIRECTEUR DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES (CUB) | 07/03/18 Bafoussam | 699974147 |
| NDJOWE DOMINIQUE | SG/CDS | 09/03/18 Dschang | 675941228 |
| HOUE | DDFOF/NOUN | 15/02/18 Foumban | 677330106 |
| TSASSE LAMENE DUPLEX | DIR/CAPLABAM | 16/02/18 Mbouda | 675423989<br>690323555 |
| AFANE RAYMOND | DR MINPOSTEL | 19/02/18 Bafoussam | 693066382 |
| KENOU OUAMBA | CHEF SERVICE POSTES/ OUEST | 19/02/18 Bafoussam | 655014737<br>679773465 |
| MOULIOM GBETNKOM ADAMOU LANDRY | CHEF BUREAU APPUI TECHNIQUE | 19/02/18 Bafoussam | 691246375<br>677470706 |
| ZIBI JEAN COLLINS | CHEF SERVICE COMMERCIAL | 21/02/18 Bafoussam | 242006701 |
| BOUOLO PASCAL | DR CAMPOST | 21/02/18 Bafoussam | 699712250 |
| AKAMA EHODE RODRIGUE | CHEF SERVICE RESEAU | 21/02/18 Bafoussam | 694064765 |
| FOMKONG NKAM ALBERT | CONSERVATEUR MUSEE ROYAL | 26/02/18 Baham | 677126652 |
| DJI MOUSCHUIGAM JEREMIE | CHEF AFFAIRES FONCIERES | 27/02/18 Foumban | 698954531 |
| NSANGOU PEFOURA | DDCAF | 02/03/18 Bandjoun | 699483072 |

| NAME | FUNCTION/SERVICE | PLACE AND DATE | CONTACT |
|---|---|---|---|
| KAMGA FOKAM BRICE | CCD CHEF BUREAU PROMOTION ECONOMIQUE | 02/03/18 | 695995030 677089178 |
| SOUPONG RICHARD | CONSERVATION/ DRDCAF-MIFI | | 699259936 |
| YINDE ISMAÏLA | 1er Adjoint Chef de 2ème degré/ Foumbot rural | | 699376961 |
| EL HADJ DAHIROU MAKIE | Président Bureau Exécutif Régional MBOSCUDA-OUEST | | 670530593 |
| SOULEMANOU INNOCENT | Conseiller Municipal Bafoussam 2ème – Elite Mbororo | | 660679030 |
| NOBESSI JOSEPH | Secrétaire Général Chef Supérieur Bamessingue | | |
| Mme KENGNE | Chef Service Statistique DRPROFF Ouest | | 699839291 |
| EPENTE TAZEU ADRAY | Inspecteur Général des Services Régionaux (Services du Gouverneur) | | 670285256 |
| M. TCHINDA | DRAS OUEST | | 695906222 |
| KOM Réné | Chef SISP(DRSPO) | | 699697009 |
| DR TUEGUEM KAPTUE Iréne | Administrateur FRPS/Ouest | | 696064260 |
| WAWO Dénis | CUPSE/GTR SIDA | | 699440684 |
| DR FOLEFACK Richard | GTR palu | | 6959515590 |
| TANDJONG KAKEU Firmin Girece | CUSSE GTR /Palu | | 694630989 |
| KAGHO Pierre Doulain | DM/PFSURV GTC PEV | | 693785566 |
| TALLA Emmanuel | P F Parténariat Médécine traditionnelle | | 670340965 |
| NKWUNTCHOU Roger | Cadre : GTR/TB | | 677863270 |
| | | | |
| NKOUONGNAM | Coordonnateur MTN : DRSP | | 677732655 |
| TAKAM MICHEL | Secrétaire Exécutif à ADEID | 09/03/2018 | 699481842/ 673849059 |
| Belmondo KENFACK TIMO | | | |
| | Secrétaire d'état civil et chef du bureau du développement local à la commune de Fokoue | BAFOUSSAM | 675971122/ 697199876 |
| TCHINDA NZOKOA Alain Fabrice | Chef service développement local à la commune de BAMENDJOU | 09/03/2018 | 694322897/ 675539433 |
| Alain Marie DJOKO | Point focal projet DECH | FOKOUE | 677589404 |
| MEKOCK Donald | ingénieur chercheur à la direction des énergies renouvelables au MINEE | 09/03/2018 | 699958729 |
| DJAOWE SAMUEL | superviseur du projet | BAFOUSSAM | 695122104 |
| BOULO Edouard | Ingénieur chercheur à l'AER | 09/03/2018 | 699802726/ 679640340 |
| NGOKO MBANG Achille | DR MINEE OUEST | BAFOUSSAM | |

| NAME | FUNCTION/SERVICE | PLACE AND DATE | CONTACT |
|---|---|---|---|
| MESSANGA | Chef service régional de l'eau et l'assainissement/ MINEE OUEST | 20/02/2018 | |
| DJIENTCHEU LEUDJEU Paul | Chef service industriel CDE/ DR Ouest | YAOUNDE | |
| DONFACK Bidias Omer | DR MINMIDT OUEST | 20/02/2018 | |
| MOUNJOUOHOU AZIZ | CMR N°2 /BRCAM | YAOUNDE | |
| EYONG Jean Baptist | Cadre d'appui/ DR MINMIDT OUEST | 25/02/2018 | |
| AKANG Brown NDELLE | Chef service régional des Mines (PI)/ MINMIDT OUEST | YAOUNDE | |
| | Préfet du département du Noun | 7/02/2018 à Bafoussam | |
| BIYA Arsel | NOUN | 7/02/2018 à Bafoussam | |
| NGOUCHEMO NGOUPAYOU Moise | DD MINEPAT/ HAUT PLATEAUX | | |
| BILONOUGOU Félix | Préfet des Hauts-Plateaux | 14/02/2018 à Bafoussam | |
| AWOUMFOUET Benoît | DD PINEPAT KOUNG KHI | 15/02/2018 à Bafoussam | |
| ZONGO Antoinette | Préfet KOUNG KHI | 15/02/2018 à Bafoussam | |
| NJILLE EHODE Lucky | A 1 Préfet KOUNG KHI | 15/02/2018 à Bafoussam | |
| TIOTSOP Jean Claude | Chef centre CDE Bamboutos | | |
| NGOKO MBANG Achille | DR MINEE OUEST | 22/02/2018 à Foumban | 677422013 |
| NKOYOCK Aaron Merciel | CHEF SERVICE REGIONAL DES ENERGIES | 26/02/2018 | 677018942<br>699657014 |
| WANDJI NGOSSO Michèle | CHEF SERVICE REGIONAL DES Produits Pétroliers et Gazier | Baham | 699517720 |
| NGOU Emile | CHEF HSE POTEAUX BOIS -ENEO | 26/02/2018 | 679537906 |
| GANKENG TSOMEDJO Armand | DR-MINMIDT OUEST | Baham | 699223268 |
| TSADE Barthelemy | CHEF BDTPI | 27/02/2018 | 699801504 |
| FOTSO KAMDEM Kevin | SRIDIPI | Bandjoun | 677302513 |
| DONFACK BIDIAS Omer | SRIDIPI | 27/02/2018 | 699631274 |
| PANCHA ALASSA | DR MINPMEESA-OUEST | Bandjoun | |
| FOALING Prisca | C/S PME | 27/02/2018 | 697205783 |
| JOANNA Arlette OBAMA | C/S ARTISANAT | Bandjoun | 696543211 |
| ZEMKOUO Alain | C/S STATISTIQUE MINPMEESA-OUEST | 07/03/2018 | 694573989 |
| MEKONG Francine | C/S ECONOMIE SOCIAL | Mbouda | 653380259 |
| TCHAMENI KAMENI Stéphane | CHEF CFCE OUEST | 7/02/2018 | 677897988 |
| ZIBI J THIERRY | DD-MINPMEESA-NOUN | Bafoussam | 635571567 |
| POUPIE Henri | DD-MINAC-NOUN | 7/02/2018 | 699619088 |
| SIKATI Jean –Claude | DIRECTEUR STP-CAM | Bafoussam | 699636075 |
| Luc Désiré NKONO | CHEF CENTRE IMPOT Bafoussam | 7/02/2018 | 699925665 |
| TCHANGOU BANGOFA FX | REPRESENTANT CCIMA OUEST | Bafoussam | 699919438 |
| MOHAMADOU LAMINOU | CHEF CENTRE CNPS OUEST | 8/02/2018 | 696543211 |
| MENZOPO LOUISSE | ARTISANS (perlage) | Bafoussam | 670668304 |

| NAME | FUNCTION/SERVICE | PLACE AND DATE | CONTACT |
|---|---|---|---|
| NGUEFACK Albert | SCULPTEUR | 14/02/2018 | 670839619 |
| NGEUFACK NZEKO Alain | CSRSAP | Bafoussam | 675140745 |
| LATEU Marcel Hilaire | CSPT | 14/02/2018 | 699373676 |
| KEJEH Alfred Safeh | CA/SRPT/DRP | Bafoussam | 674501290 |
| BANIMA EDIBIEN M.S | DRMINEFOP/ Ouest | | 696403282 |
| TILEUK TCHEMENI Bernard | C/S Formation et orientation Professionnelle | | 677000151 |
| TISSEN Fabien | C/SAF MINEFOP | 15/02/2018 | 675821377 |
| Mzuefo Jean Claude | DRMINPROFF/Ouest | Bafoussam | 699566961 |
| PETCHOUKOUANG Idele | DRMINSEP/Ouest | 15/02/2018 | |
| TCHIEGANG NANA Paula | CSAG/ DRMINSEP/Ouest | Bafoussam | 655686268 |
| NDONFACK Albert | CSCSSAPPS | 15/02/2018 | 615950893 |
| TENE François | C/SESCO | Bafoussam | 699540216/ 677985305 |
| FONGANG N Franch | C/SCPCAEBNF | 15/02/2018 | 699635028/ 677317687 |
| YAKAM NZOUNKE Sorel | CSMCES | Bafoussam | 699816829/ 677317687 |
| MOUBE Joseph Lavoisier | DRMINJEC/Ouest | 19/02/2018 | 677812913 |
| YONTA Folem Gilles Christian | Chef de promotion éco des jeunes | Bafoussam | 691727685 |
| KOUAM Gaston | SDG/ DRES/Ouest | 19/02/2018 | 677411102 |
| FOTSO | ICR/IT/DRES/Ouest | Bafoussam | 694987175 |
| NGWA Andrew M | ICR/INFO/DRES/Ouest | 22/02/2018. | 6777277255 |
| JATSA Jean Michel | ICR/OUS/DRES/Ouest | NOUN | |
| BEDJABO Simplice H. | Délégué régional ES/Ouest | 22/02/2018. | 677665334 |
| TAGNE Denis | CSCS/ DRES/Ouest | NOUN | 67053183 |
| NGOBA Charlie | CAF/SEDUC LAÏC | 27/02/2018 | 694328991 |
| TCHONANG Emmanuel | Directeur BISANTE | Bafoussam | 677583288 |
| Abbé Noel SOFACK | SEDUC Catholique | 9/03/2018 | 691183805 |
| BEMEGNE Olga | Responsable des projets ZENÜ Network | Bafoussam | 677749541 |
| NGUEFACK Etienne | SEDUC protestant/ouest | 9/03/2018 | 677516578 |
| AZEBAZE Paul Vigny | Comptable/Institut Mony Keng | Bafoussam | 694690308 |
| KENGNE Donatien | Surveillant Général GTE | 9/03/2018 | 699785711 |
| TSAFACK Antoinette | Secrétaire ISM | Bafoussam | 675952194 |

# ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LE PROCESSUS DE L'ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE L'OUEST (SRADDT-OUEST)

| EQUIPE DU MAÎTRE D'OUVRAGE | |
|---|---|
| **1. PILOTAGE ET ORIENTATION** | |
| **M. ALAMINE OUSMANE MEY** | MINEPAT |
| **M. TASONG Paul** | MINDEL/MINEPAT |
| **M. AWA FONKA Augustine** | Gouverneur de la Région de l'Ouest |
| **M. FOCKA FOCKA Jules Hilaire** | Président du Conseil Régional de l'Ouest |
| **2. GROUPE TECHNIQUE D'ENCADREMENT DES TRAVAUX** | |
| M. TCHOFFO Jean | SG/MINEPAT |
| M. OUM ELOMA Janvier | DGPAT/MINEPAT |
| M. ZOUTENE DOUFENE | DGPAT/MINEPAT |
| M. YEPMOU Jean-Jacques | DATZF/MINEPAT |
| M. DEBOK NGHEMNING Guy | DATZF/MINEPAT |
| M. DJOUBEYROU Roland | CESA/DATZF/MINEPAT |
| M. NSEGBE Patrice | CC/DATZF/MINEPAT |
| M. NOULIE Delisse Roméo | CEA1/CESA/DATZF/MINEPAT |
| **3. COMMISION DE SUIVI ET DE RECETTE TECHNIQUE** | |
| M. BOMONO BESSI Luc Roi | Représentant du MINDCAF, Membre |
| Mme TAGOU MAMINFO Nadine | Représentant du MINEPDED, Membre |
| M. KONGO Calvin | Représentant du MINMIDT, Membre |
| Mme INDJIKE Chrystelle épse BOUNGA | Représentante du MINHDU, Membre |
| M. BELINGA Arsène | Représentant du MINDEF, Membre |
| Mme BEDOUNG Gisèle | Représentante du MINADER |
| M. TAFUEDONG Valdès | Représentant du MINFOF,<br>Délégué Régional de l'Ouest, Membre |
| M. ETCHU MANFRED | Représentant du MINTP,<br>Délégué Régional de l'Ouest, Membre |
| M. HAMADOU Oumara | Représentant du MINMAP/DGCMP, Observateur |

| | |
|---|---|
| Mme LEKA Régine Valentine | Représentant du MINMAP/DGMAS, Observateur |
| M. TOMOH David | Maire de Banwa, Membre |
| Mme DEMENOU TAPAMO Adrienne | Maire de Fonkoué, Membre |
| M. MVONDO Ernest, Mme NGUSSI TUTCHAMO Josiane Epse MELI | Délégué Régional du MINEPAT pour l'Ouest, Membre |
| M. LAWA Jean, M. AFANA Arnaud | Représentants du MINDDEVEL, Invité |
| M. LIBITE Paul, Mme FOMO Marie Antoinette | Représentants de l'INS, Invités |
| M. EFON ETINZOH Hervé Joël | Représentant du BUCREP, Invité |
| M. ISSERI Fernand Guy | Représentant de l'INC, Invité |
| M. ONANA MBASIDA NZIE Alphonse | Représentant de l'IRAD, Invité |

| **4. ATELIERS REGIONAUX** | |
|---|---|
| Toutes les forces vives de la Région de l'Ouest | Les Membres du Conseil Régional de l'Ouest |
| | Les Délégués Régionaux des Départements Ministériels |
| | Les Maires de la Région |
| | Les Parlementaires de la Région |
| | Les autorités religieuses et traditionnelles |
| | Les Membres des ONG, des Associations et de la Société Civile |
| | Les Coordonnateurs des Projets et Programmes s'exécutant dans la Région |

| **5. EQUIPE DE CONSOLIDATION DES DONNEES ET SECRETARIAT** | |
|---|---|
| M. OFAMO BIDIAS Roland | Point focal SRADDT-Ouest/DATZF |
| Mme CHEMGNE Valérie Stéphanie | Point focal SRADDT-Ouest/DATZF |
| Mme NGUEMBOU SIME Josiane | Point focal SRADDT-Ouest/DATZF |
| Mme MENDOMO Fanny épse BOWEN | Point focal SRADDT-Ouest/DPPS |
| Mme ASTA GOLOBI Julienne | Point focal SRADDT-Ouest/DIADRL |
| Mme MBAKOP TCHOUA Anny | Point focal SRADDT-Ouest/DADM |
| M. EBOUKI NDOUTOU François | CEA/CESA/DATZF |
| M. WASSOU Serges Magloire | CEA/CESA/DATZF |
| Mme EBOLO KISSIMA Jacquy Marylise | Cadre/CESA/DATZF |
| M. NGUEYEP NOUDJIO Styve | Cadre/CESA/DATZF |
| Mme FOMENE DOUANLA ADRIENNE | Cadre/CESA/DATZF |

| | |
|---|---|
| Mme BISSAE BI ENGONGANG Brigitte Bardot | Cadre/CESA/DATZF |
| M. PETTCHA Patrick | Cadre/CESA/DATZF |
| M. KAMGANG Smith | Cadre/CESA/DATZF |

| EQUIPE DU CONSULTANT | |
|---|---|
| **EQUIPE DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES RAINBOW ENVIRONMENT CONSULT/ GEFA & ENGINEERING** | |
| Dr DEFO Thomas | Chef de Mission |
| Dr FOMETE NEMBOT Timothée | Adjoint au Chef de Mission Ingénieur Agro-forestier |
| Pr FOUDA MOULENDE Thérèse | Socio-économiste |
| M. NZALI Christian | Ingénieur de Génie Civil |
| M. KOLOKOSSO A BEDIANG Roger | Agro-économiste |
| Dr NIA Paul | Ingénieur Hydraulicien |
| Mme DOUANLA Elisabeth Mewa | Ingénieur Cartographe |
| Pr TSALEFAC Maurice | Socio-environnementaliste |
| M. TCHINDA YEFOU Aubin | Environnementaliste |
| M. MENKAM Jean Christophe | Géographe-Urbaniste |
| Pr MVONDO ONDOUA Joseph | Ingénieur des Mines |
| M. KEMAJOU SYAPZE Jonas | Evaluateur des Programmes et Projets |
| M. BIGOMBE LOGO Patrice | Juriste |
| M ZONGANG Armand | Aménagiste Forestier |
| M ENGONGA Joseph Daniel | Expert Agriculture, Elevage et Environnement |
| Dr FOTIO Julien Brice | Expert Economie et Planification |
| Dr MANFO Donatien Arnaud | Expert Education et Formation |
| Mme KOMYA TCHUISSEU Platinie Epse NGALAMO | Personnel d'appui Eau et Assainissement |
| Mme NZOUNDJA NGUENOU Pulchérie Epse YOKE | Expert Santé et Genre |
| Pr PAMO Etienne | Expert Productions animales et développement rural |
| Dr NGANDJOU MANFO Honoré | Expert Agriculture |
| Mme MEZONE CHEGEU Nadège Epse SILATSA | Expert planification et Facilitation des consultations |
| Dr EVINA ABOULA Yannick Saturnin | Expert Géologie et Mine |
| Mme FOFE MELI Pélagie Epse FOMBAM | Expert Cartographie |





